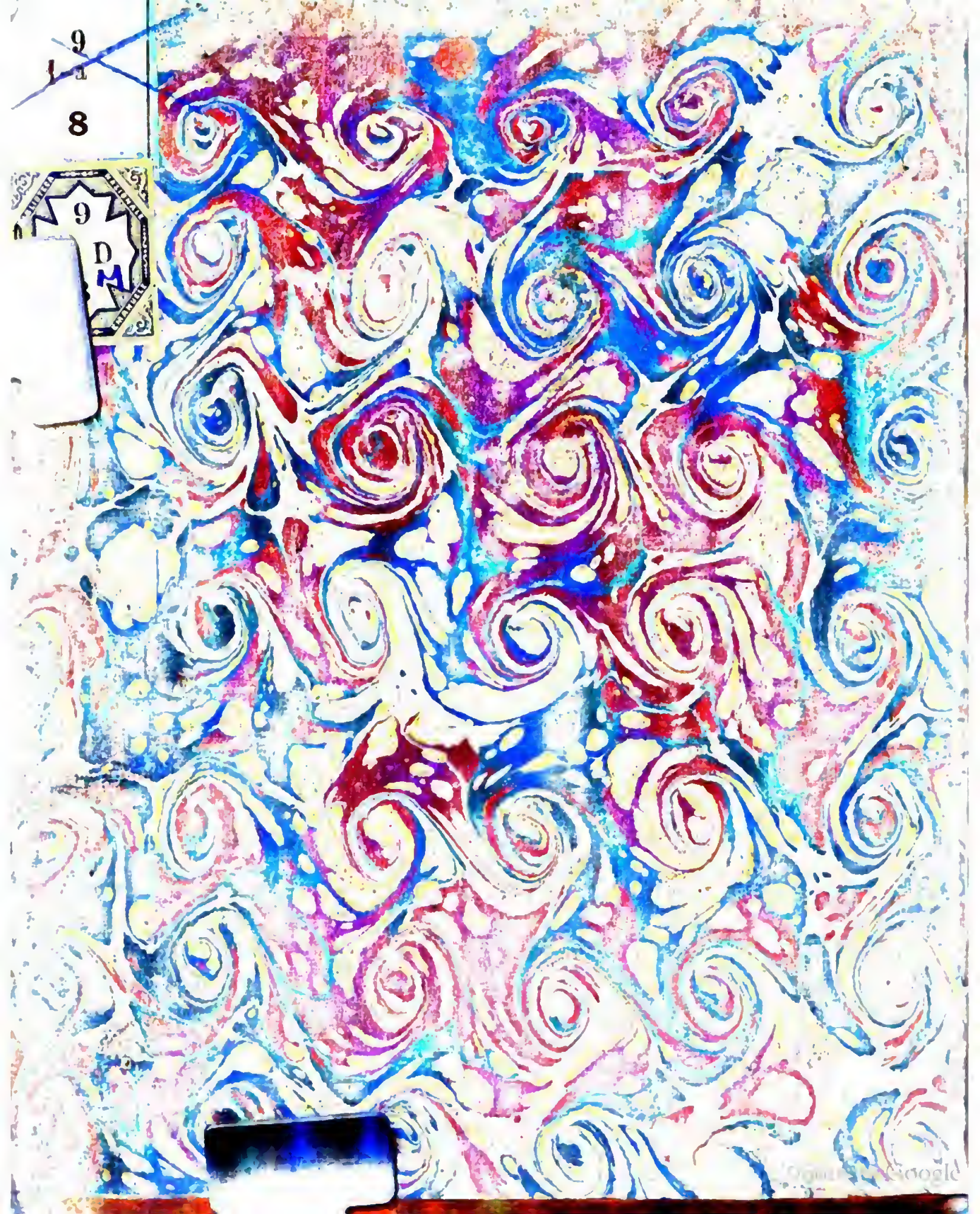

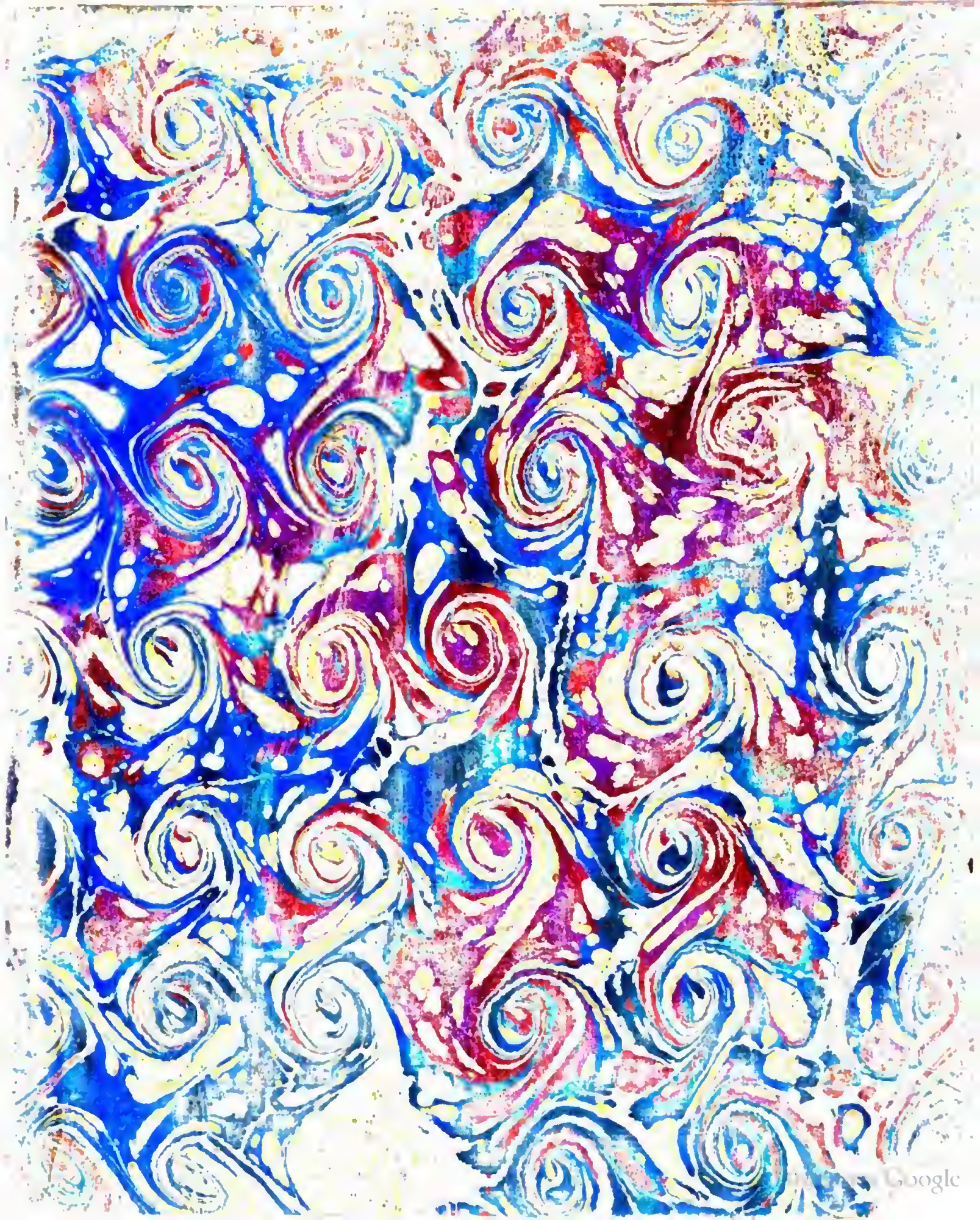
Google

9- 1-.12 - 4

III. 3. 8.
M.S.

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par Monsieur FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confeſſeur du Roy.*

TOME HUITIEME.

Depuis l'an 483. juſques à l'an 678.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

A PARIS,

Chez PIERRE-JEAN MARIETTE, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule.

M. DCC. XXVII.

Avec Approbation, & Privilege du Roy.

Digitized by Google

DISCOURS

SUR L'HISTOIRE DES SIX PREMIERS SIECLES DE L'EGLISE.

BIBL. NAZ. LITTERALE

LE lecteur eſt maintenant en état de juger ſi j'ai tenu parole : & ſi jai montré, comme j'avois promis dans la preface, que la religion chrétienne eſt purement l'ouvrage de Dieu. On a vû qu'elle s'eſt établie en peu de temps par tout l'Empire Romain, & même au-delà : non ſeulement ſans aucun ſecours humain, mais malgré toute la réſiſtance des hommes. Dès le temps de S. Irenée & de Tertullien, c'eſt-à-dire dès la fin du ſecond ſiecle, tout étoit plein de Chrétiens : non ſeulement de particuliers, mais d'égliſes nombreuſes, conduites par des paſteurs, & unies par une correſpondance mutuelle. D'où étoient-elles venues ? n'étoit-ce pas ces mêmes peuples depuis tant de ſiecles plongez dans l'idolâtrie & la débauche, qui les avoit ainſi changez tout à coup ? qui leur avoit fait mépriſer les coutumes de leurs peres, quitter des religions qui favoriſoient toutes leurs paſſions, & embraſſer une vie ſi ſerieuſe & ſi penible ? Il falloit qu'ils euſſent vû d'étranges merveilles, & qu'ils euſſent été terriblement frappez des miracles & des vertus de ceux qui annonçoient cette nouvelle Religion.

I. Etabliſſement divin du chriſtianiſme.

Iren. lib. 1. c. 3.

Hiſt. lib. v. n. 8.

Tertul. apol. c. 27.

v. Mœurs Chr. n. 4.

Mais encore, que leur promettoit cette Religion ? Rien de preſent ni de ſenſible : une vie future des biens inviſibles ; & en ce monde des perſecutions & des perils continuels. Vous avez vû comme les Chrétiens ont été traitez pendant trois ſiecles entiers. Je ne me ſuis pas contenté de dire en general, qu'il y eut un grand nombre de martyrs, ni de rapporter leurs noms & les principales circonſtances de leur martyre. Je vous les ai mis devant les yeux : je vous ai rapporté les actes, c'eſt-à-dire, les procès verbaux de queſ-

tion & d'execution à mort. J'ai bien voulu m'expoſer à ennuïer quelque lecteur délicat, pour ne rien perdre de la force de la preuve & de l'impreſſion que doit faire un ſi grand objet. Ces exemples étoient nouveaux. Les Grecs & les Romains ſçavoient mourir pour leur patrie : mais non pas pour leur religion & pour le ſeul intereſt de la verité. Il eſt vrai qu'il y avoit eu quelque peu de martyrs chez les Juifs ; auſſi avoient-ils la vraïe religion, l'égliſe les honore comme ſiens.

II. Martyrs.

Toutefois ce qui étoit ſi commun chez les Chrétiens, étoit regardé par les philoſophes, & avec raiſon, comme le comble de la vertu. Le juſte parfait, dit Platon, eſt celui qui ne cherche pas à paroître bon, mais à l'être : autrement il ſeroit honoré & recompenſé, & on pourroit douter, s'il aimeroit la juſtice pour elle-même, ou pour l'utilité qui en reviendroit. Il faut le dépoüiller de tout, hors de ſa juſtice : il doit n'en avoir pas même la réputation, paſſer pour injuſte & pour méchant, & comme tel être fouetté, tourmenté, crucifié, conſervant toujours ſa juſtice juſqu'à la mort. Ce philoſophe ne ſemble-t-il pas avoir prévû Jeſus-Chriſt & les martyrs ſes imitateurs ? Etant les plus juſtes & les plus ſaints d'entre les hommes, ils ont paſſé pour des impies & des abominables : ils ont été traitez comme tels, & ont pouſſé le témoignage de la verité juſqu'à la mort, & aux plus cruels tourmens ; & ce n'a pas été un petit nombre de philoſophes : mais une multitude innombrable de tout âge, de tout ſexe & de toutes conditions.

De republ. lib. 2.

Encore ſi les Chrétiens n'euſſent été attaquez que par la fureur des peuples & l'autorité des magiſtrats ; on pourroit penſer qu'ils ſe ſeroient roidis contre la force deſtituée de raiſon. Mais on emploïoit tout contr'eux en même temps : la violence, les calomnies, les railleries, les raiſonnemens ; & leurs ennemis avoient bien plus de liberté de les attaquer, qu'ils n'en avoient de ſe défendre. Ils écrivirent toutefois quelques apologies : je les ai rapportées : vous avez vû ſi elles étoient ſolides & convaincantes : mais elles eurent peu d'effet, tant les hommes ſont peu touchez de la raiſon. On ne ſe détrompa que par une longue experience. A force de bien faire, les Chrétiens diſſiperent les calomnies, dont on les avoit noircis : à force de ſouffrir ils montrerent l'inutilité des perſecutions. Enfin au bout de trois cens ans la verité prit le deſſus, & les empereurs ſe declarerent eux-mêmes protecteurs du Chriſtianiſme.

v. Mœurs Chr. n. 16. 17.

Hiſt. liv. III. n. 21. n. 27 47. 51. liv. V. n. 45. &c. n. 39. VIII. n. 45.

On vit alors la difference de la veritable religion d'avec les fauſſes. L'idolâtrie tomba d'elle-même, ſi-tôt qu'elle ne fut plus appuïée par la puiſſance publique. Pour le montrer ſenſiblement, Dieu permit cinquante ans après l'apoſtaſie de l'empereur Julien : qui avec toute la puiſſance de l'empire & tout le ſecours de la phi-

loſophie & de la magie ne put rétablir le paganiſme. Il s'en plaint lui-même en pluſieurs endroits de ſes écrits, & particulierement contre le peuple d'Antioche. La réforme chimerique qu'il vouloit introduire chez les payens, lui faiſoit rendre malgré lui un témoignage glorieux à la ſainteté du Chriſtianiſme, qu'il s'efforçoit d'imiter; & ſa perſecution, toute ſinguliere & artificieuſe qu'elle étoit, ne ſervit qu'à affermir davantage la verité. Son regne fut le dernier ſoupir de l'idolâtrie; & Rome n'a plus eu depuis que des princes Chrétiens.

Hiſt. liv. xv. n. 15. n. 7.

III. Moines.

Après les martyrs vient un ſpectacle auſſi merveilleux, les ſolitaires. Je comprens ſous ce nom ceux que l'on nommoit Aſcetes dans les premiers temps, les moines & les anachorettes. On peut les appeller les martyrs de la penitence: dont les ſouffrances ſont d'autant plus merveilleuſes, qu'elles étoient plus volontaires & plus longues: & qu'au lieu d'un ſupplice de quelques heures, ils ont porté leurs croix fidelement pendant des cinquante ou ſoixante ans. Je m'y ſuis étendu, peut-être trop au gré des ſçavans & des curieux, qui n'eſtiment pas aſſez l'oraiſon & les pratiques de pieté. Mais je crois que la vie des Saints eſt une grande partie de l'hiſtoire eccleſiaſtique; je regarde ces ſaints ſolitaires, comme des modeles de la perfection Chrétienne. C'étoit les vrais philoſophes, comme l'antiquité les nomme ſouvent. Ils ſe ſéparoient du monde pour mediter les choſes celeſtes: non pas comme ces Egyptiens que décrit Porphyre, qui ſous un ſi grand nom, n'entendoient que la geometrie ou l'aſtronomie: ni comme les philoſophes Grecs, pour rechercher les ſecrets de la nature, pour raiſonner ſur la morale, ou diſputer du ſouverain bien & de la diſtinction des vertus.

Porph. de vita. Pithag. *v. Traité des Etudes n. 4.*

Les moines renonçoient au mariage & à la ſocieté des hommes, pour ſe délivrer de l'embarras des affaires, & des tentations inévitables dans le commerce du monde, pour prier, c'eſt-à-dire, contempler la grandeur de Dieu, mediter ſes bienfaits, les préceptes de ſa ſainte loi, & purifier leur cœur. Toute leur étude étoit la morale, c'eſt-à-dire, la pratique des vertus: ſans diſputer, ſans preſque parler, ſans mépriſer perſonne. Ils écoutoient avec docilité les inſtructions de leurs anciens: pluſieurs ne ſçavoient pas même lire, & meditoient l'écriture ſur les lectures qu'ils avoient oüies. Ils ſe cachoient aux hommes autant qu'ils pouvoient, ne cherchant qu'à plaire à Dieu. Ce n'étoit que l'éclat de leurs vertus, & ſouvent leurs miracles, qui les faiſoit connoître; & nous ignorerions qu'ils ont été pour la pluſpart, ſi Dieu n'avoit ſuſcité des curieux, comme Ruſin & Caſſien, pour les aller chercher dans les fonds de leurs ſolitudes, & les forcer à parler.

Hiſt liv. xx. n. 3.

Au reſte, on ne peut les ſoupçonner d'aucune eſpece d'intereſt. Ils ſe réduiſoient à une extrême pauvreté, gagnoient par leur tra-

vail le peu qu'il leur falloit pour vivre, & en avoient même de reſte pour faire l'aumône. Quelques-uns avoient des heritages qu'ils cultivoient de leurs mains: mais les plus parfaits craignoient que des ménageries & des revenus à adminiſter ne les fiſſent retomber dans l'embarras des affaires qu'ils avoient quittées: & preferoient des merites ſimples & ſedentaires, pour vivre au jour la journée. Quelquefois auſſi ils recevoient des aumônes, pour ſuppléer à leur travail: mais je ne vois point qu'ils en demandaſſent. Ils étoient fideles à leurs obſervances: comme eſſentielles, la ſtabilité & le travail des mains. Chaque moine demeuroit attaché à ſa communauté, & chaque anachorette à ſa cellule, s'il n'y avoit des raiſons fort puiſſantes d'en ſortir: parce que rien n'eſt plus contraire à l'oraiſon parfaite & à la pureté de cœur qu'ils ſe propoſoient, que la legereté & la curioſité. Ils avoient un tel ſoin d'écarter la multitude des penſées, & de rendre leur ame tranquille & ſolide, qu'ils évitoient les beaux payſages & les demeures agréables; & paſſoient la pluſpart du temps enfermez dans leurs cellules. Ils eſtimoient le travail neceſſaire, non ſeulement pour n'être à charge à perſonne, mais encore pour conſerver l'humilité, & pour éviter l'ennui.

S. Nil.

Caſſ. coll. 24. Hiſt. 20. 11. n. 6.

Les communautez étoient nombreuſes, & l'on tenoit pour maxime de ne les point multiplier en un même lieu: par la difficulté de trouver des ſuperieurs, & pour éviter la jalouſie & les diviſions. Chacune étoit gouvernée par ſon abbé; & quelquefois il y avoit un ſuperieur general, qui avoit l'intendance ſur pluſieurs monaſteres ſous le nom d'Exarque, d'Archimandrite, ou quelqu'autre ſemblable: mais ils étoient tous ſous la juriſdiction des évêques, & on ne parloit point encore d'exemptions. Les moines ne faiſoient point un corps à part, diſtingué, non ſeulement des ſeculiers, mais du clergé, ſans paſſage de l'un à l'autre. Il étoit ordinaire de prendre les plus ſaints d'entre les moines, pour en faire des prêtres & des clercs: c'étoit un fonds où les évêques étoient aſſurez de trouver d'excellens ſujets, & les abbez préferoient volontiers l'utilité generale de l'égliſe, à l'avantage particulier de leur communauté. Tels étoient les moines tant loüez par S. Chryſoſtome, par S. Auguſtin & par tous les Peres, & leur inſtitut a continué pluſieurs ſiecles par ſa pureté, comme on verra dans la ſuite. C'eſt principalement chez eux que ſe conſerva la pratique de la plus ſublime pieté, que j'ai montré dans les auteurs les plus anciens après les apôtres: dans le livre du Paſteur, dans S. Clement d'Alexandrie, particulierement lorſqu'il décrit le veritable contemplatif, qu'il nomme Gnoſtique. Cette pieté interieure plus commune d'abord entre les Chrétiens, ſe renferma enſuite preſque toute dans les monaſteres.

S. Baſil. reg. fuſ. n. 35.

Hiſt. liv. XIX. n. 8. n. 17.

Hiſt liv. II. n. 44. liv. IV. n. 61.

Un autre genre de Chrétiens encore plus parfaits, étoient les

Evêques, les prêtres & le reſte du clergé : qui à l'exemple des apôtres pratiquoient la vie interieure, expoſez au milieu du monde : ſans être ſoutenus, comme les moines, par la retraite, le ſilence & l'éloignement des occaſions. Auſſi étoient-ils bien perſuadez qu'il n'y avoit aucun avantage pour eux dans ces fonctions publiques. Nous ſommes Chrétiens pour nous-mêmes, diſoit S. Auguſtin, & évêques pour vous. Ils ſçavoient, que tout paſteur comme paſteur, ne regarde que le bien du troupeau, & non pas le ſien : autrement il devient mercenaire, ou voleur. En general tout gouvernement a pour but le bien de celui qui eſt gouverné, & non pas de celui qui gouverne : le medecin ſe propoſe, non de ſe guerir, mais de guerir le malade : le docteur veut inſtruire & non pas apprendre. S'ils demandent une récompenſe, elle eſt étrangere à leur art ; & celui qui la prend, ne la prend ni comme paſteur, ni comme medecin, ni comme docteur, mais comme mercenaire.

IV. Evêques & Clercs.

Chryſoſt. de ſacerd. Hiſt. l. XII. n. 29. 30. Aug. ſerm. 358 al. 36. Plat. 1. Repub.

Les Saints avoient renonçé à tout interêt temporel en ſe faiſant Chrétiens : ils n'étoient ni avares, ni ambitieux, & ne voyoient aucun avantage pour eux à gouverner les autres. Au contraire ils y voyoient de grands perils. La vanité de la premiere place, le plaiſir de commander & de faire ſa volonté, les loüanges & les applaudiſſemens. D'un autre côté la reſiſtance & la haine de ceux que l'on veut corriger, ou à qui l'on refuſe ce qu'ils demandent injuſtement : la peine de dire des choſes fâcheuſes, de menacer, de punir : Enfin dans ces premiers temps la perſecution & le martyre : car les évêques & les prêtres y étoient les plus expoſez. Il n'y avoit donc que le motif d'une ardente charité, ou la ſoumiſſion à l'ordre de Dieu, qui pût les engager à préferer la peine de ſervir les autres à la commodité d'en être ſervis. L'humilité les empêchoit de s'en croire capables : il falloit que la volonté de Dieu leur fût ſignifiée bien clairement. C'eſt pourquoi ils ne feignoient point de fuïr & de ſe cacher tant qu'ils pouvoient : perſuadez que ſi Dieu vouloit qu'ils gouvernaſſent, il ſçauroit bien les y forcer, malgré toute leur réſiſtance. Platon avoit dit, que dans une republique de gens de bien, il y avoit autant d'empreſſement à s'éloigner des charges, qu'il y en a communement à s'en approcher. Vous avez vû cette idée ſouvent réduite en pratique dans l'hiſtoire de l'égliſe.

1. Rep.

Auſſi pour avoir de tels évêques, prenoit-on toutes les précautions poſſibles. C'étoit d'ordinaire aux vieillards les plus éprouvez, comme dit Tertullien, que l'on confioit le gouvernement. On prenoit un ancien prêtre ou un ancien diacre de la même égliſe, qui y eût reçu le baptême, & n'en fût point ſorti depuis : enſorte que ſa vie & ſa capacité fuſſent connues de tout le monde. Il connoiſſoit de ſon côté le troupeau qu'il devoit gouverner : ayant ſervi ſous pluſieurs évêques de ſuite, qui l'avoient promû par degrez, aux diffe-

Apolog. c. 39.

v. hiſt. liv. XII. n. 25.

rens ordres, de lecteur, d'acolyte, de diacre : il avoit appris sous eux &la doctrine qu'il devoit enseigner, & les canons selon lesquels il devoit gouverner : ensorte qu'il n'y avoit rien à apprendre de nouveau. Il ne faisoit que monter à la premiere place, & continuer ce qu'il avoit fait & vû faire toute sa vie. On ne croyoit pas que le peuple ou le clergé d'une église pût prendre confiance en un inconnu : ni qu'un étranger pût bien gouverner un troupeau qu'il ne connoissoit pas.

Par la même raison le choix se faisoit par les évêques les plus voisins, de l'avis du clergé & du peuple de l'église vacante : c'est-à dire par tous ceux qui pouvoient mieux connoître le besoin de cette église. Le métropolitain s'y rendoit avec tous ses comprovinciaux. On consultoit le clergé, non de la cathédrale seulement, mais de tout le diocese. On consultoit les moines, les magistrats, le peuple, mais les évêques décidoient ; & leur choix s'appelloit le jugement de Dieu, comme parle saint Cyprien. Aussi-tôt on sacroit le nouvel évêque, & on le mettoit en fonction : mais on avoit tellement égard au consentement du peuple, que s'il refusoit de recevoir un évêque, après qu'il étoit ordonné, on ne l'y contraignoit pas, & on lui en donnoit un autre qui lui fût agréable. La puissance temporelle ne prenoit point de part aux élections : si ce n'est depuis la conversion des empereurs, pour les évêques des plus grands sieges, & des lieux où le prince résidoit. Aussi ces grands sieges, comme Antioche & Constantinople, furent-ils dèslors les plus exposez à l'ambition. Voilà la promotion des évêques, telle que vous l'avez vûë pendant les six premiers siecles, & vous la verrez encore à peu près semblable dans les quatre suivans. Jugez par les effets si elle étoit bonne ; & considerez le grand nombre de saints évêques, que cette histoire vous presente, en tous les pays du monde.

Hist. liv. XIX. *n.* 19. *Epiph. her.* 30. *n.* 4. *&c.*

Ces évêques ainsi choisis vivoient pauvrement, ou du moins frugalement : quelques-uns travailloient de leurs mains : plusieurs étant tirez de la vie monastique, en conservoient les pratiques. Le titre de serviteur des serviteurs de Dieu, & les autres semblables, n'ont passé en formule, que parce qu'ils ont été pris d'abord très-serieusement. Je ne sçache aucun prince temporel, ni aucun magistrat qui ait pris de tels titres. Les premiers qui les ont employez, avoient sans doute en vûë ces paroles de l'évangile : *Matt.* IX. 11. 27. 28. *Que celui qui voudra être le premier entre vous, soit le serviteur des autres : comme le Fils de l'homme est venu pour servir & non pour être servi.* Ils ne croyoient donc pas que le clergé & les évêques mêmes dussent être distinguez du peuple par leurs commoditez temporelles : mais par leur application à l'instruire, à le corriger, le soulager dans tous ses besoins spirituels & temporels. Il ne s'agit pas, disoit Platon, de *4 Repub. init.*

faire

faire dans notre republique une certaine eſpece de gens heureux : mais de faire la republique toute entiere la plus heureuſe qu'il eſt poſſible aux dépens même de quelques particuliers. A plus forte raiſon dans une republique ſpirituelle comme l'égliſe : il eſt juſte que ceux qui gouvernent & qui ſervent le public, oublient leurs interêts temporels, pour procurer le ſalut des autres, par leurs travaux & leurs ſouffrances.

Mais, dira-t-on, ſaint Paul n'a-t-il pas dit, *que les prêtres qui gouvernent bien ſont dignes d'un double honneur ;* & ne convient-on pas que cet honneur eſt la retribution temporelle ? Il eſt vrai : mais il a dit auſſi : *Ayant le vivre & le vêtement ſoyons-en contens.* Les Saints évêques des premiers ſiecles ne refuſoient pas ſans doute aux bons ouvriers les commoditez neceſſaires : mais ils ſçavoient que la nature ſe flatte toujours, & ne garde pas aiſément la médiocrité. Ils craignoient de mettre les évêques tellement à leur aiſe, qu'ils ne fiſſent plus évêques. Un laboureur eſt très-utile dans l'état ; & ſa profeſſion meriteroit d'être en honneur. Sous ce prétexte, donnez-lui, diſoit Platon, une charuë d'ivoir, un habit de pourpre, de la vaiſſelle d'or, une table abondante & delicate ; il ne voudra plus s'expoſer au ſoleil & à la pluye, marcher dans la bouë, piquer des bœufs : en un mot il ne voudra plus labourer, ſinon quelquefois en beau temps pour ſe divertir. Il en ſera de même d'un berger, ſi vous l'habillez comme dans les paſtorales de théatre. En quelque profeſſion que ce ſoit, l'artiſan trop riche & trop à ſon aiſe, ne veut plus faire ſon métier : il s'abandonne au plaiſir & à la pareſſe, & ruine ſon art, par les moyens qui lui avoient été donnez, pour l'exercer plus commodement.

1. *Tim.* v. 17.

Ibid. vi. 8.

Rep. 4.

V. Gouvernement de l'égliſe.

Les évêques que vous avez vûs dans cette hiſtoire ne prenoient pas le change, & ne préferoient pas l'acceſſoire au principal. Entierement occupez de leurs fonctions, ils ne ſongeoient pas comment ils étoient vétus ou logez. Ils ne donnoient pas même grande application au temporel de leur égliſe : ils en laiſſoient le ſoin à des diacres & des œconomes, mais ils ne ſe déchargeoient ſur perſonne du ſpirituel. Leur occupation étoit la priere, l'inſtruction, la correction. Ils entroient dans tout le détail poſſible : & c'eſt par cette raiſon que les dioceſes étoient ſi petits : afin qu'un ſeul homme y pût ſuffire & connoiſtre par lui-même tout ſon troupeau. Pour faire tout par autrui & de loin, il n'auroit fallu qu'un évêque dans toute l'égliſe. Il eſt vrai qu'ils avoient des prêtres, pour les ſoulager même dans le ſpirituel, pour préſider aux prieres & celebrer le ſaint ſacrifice, en cas d'abſence ou de maladie de l'évêque ; pour baptiſer ou donner la penitence, en cas de neceſſité. Quelquefois même l'évêque leur confioit le miniſtere de la parole : car regulierement il n'y avoit que l'évêque qui prêchoit. Les prêtres étoient ſon

conſeil & le ſenat de l'égliſe : élevez à ce rang pour leur ſcience eccleſiaſtique, leur ſageſſe, leur experience.

Tout ſe faiſoit dans l'égliſe par conſeil : parce qu'on ne cherchoit qu'à y faire regner la raiſon, la regle, la volonté de Dieu. Les évêques avoient toujours devant les yeux le précepte de ſaint Pierre & de Jeſus-Chriſt même, de ne pas imiter la domination des rois de la terre, qui tend toujours au deſpotique. N'étant point préſomptueux, ils ne croyoient pas connoître ſeuls la verité ; ils ſe défioient de leurs lumieres, & n'étoient point jaloux de celles des autres. Ils cédoient volontiers à celui qui donnoit un meilleur avis. Les aſſemblées ont cet avantage, qu'il y a d'ordinaire quelqu'un qui montre le bon parti, & y ramene les autres, on ſe reſpecte mutuellement, & on a honte de paroître injuſte au public : ceux dont la vertu eſt plus foible ſont ſoutenus par les autres. Il n'eſt pas aiſé de corrompre toute une compagnie : mais il eſt facile de gagner un ſeul homme, ou celui qui le gouverne ; & s'il ſe détermine ſeul ; il ſuit la pente de ſes paſſions, qui n'a point de contrepoids. D'ailleurs les réſolutions communes ſont toujours mieux executées : chacun croit en être l'auteur & ne fait que ſa volonté. Il eſt vrai qu'il eſt bien plus court de commander & de contraindre ; & que pour perſuader il faut de l'induſtrie & de la patience : mais les hommes ſages, humbles & charitables vont toujours au plus sûr & au plus doux, & ne plaignent point leur peine, pour le bien de la choſe dont il s'agit. Ils n'en viennent à la force qu'à la derniere extrémité.

Ce ſont les raiſons que j'ai pû comprendre du gouvernement eccleſiaſtique. En chaque égliſe l'évêque ne faiſoit rien d'important ſans le conſeil des prêtres, des diacres & des principaux de ſon clergé. Souvent même il conſultoit tout le peuple quand il avoit interêt à l'affaire, comme aux ordinations. Vous en avez vû des exemples dans ſaint Cyprien, & la formule de l'ordination le marque encore. Vous avez vû avec quelle ſimplicité & quelle confiance paternelle ſaint Auguſtin rendoit compte à ſon peuple de ſa conduite & de celle de ſon clergé.

Hiſt. l. VI. *n.* 42. *n.* 10. *Pontife Rom. Hiſt. l.* XXIV. *n.* 40.

Pour les affaires plus generales, les évêques de la province s'aſſembloient & tenoient des conciles. C'étoit le tribunal ordinaire, où regulierement toutes les affaires devoient être terminées : c'eſt pourquoi il ſe tenoit deux fois l'an. Les évêques des grands ſieges & les papes mêmes en uſoient ainſi ; & quoique les anciennes decretales ne portent que leur nom, c'étoit des reſultats de leurs conciles. Ces frequentes aſſemblées cauſoient deux grands biens : elles conſervoient l'union & l'amitié entre les évêques, & l'uniformité de la diſcipline. Les évêques agiſſoient entr'eux en freres avec peu de ceremonies & beaucoup de charité. Et ſi vous voyez

qu'ils ſe donnoient le titre de très-ſaints, très-venerables, ou d'autres ſemblables : attribuez-les à l'uſage qui s'étoit introduit dans la chûte de l'empire Romain, de donner à toutes ſortes de perſonnes des titres proportionnez à leur condition. Mais ces formules de paroles n'empêchent pas de reconnoître dans leurs lettres, une ſincerité & une cordialité charmante, pour peu qu'on ait de goût pour la ſentir. Ce que j'ai rapporté des lettres de ſaint Cyprien, de ſaint Baſile, de ſaint Auguſtin, a bien pû vous en convaincre. Ce commerce de lettres ſuppléoit au défaut des conciles, dans les intervalles, ou à l'égard des évêques d'une autre province. Les intervalles étoient quelquefois longs, du temps des perſecutions : parce que les évêques & les prêtres, comme les plus recherchez, étoient obligez à ſe diſperſer & ſe cacher. Et cette interruption des conciles, étoit un des effets de la perſecution, le plus ſenſible aux évêques : parce qu'ils étoient perſuadez, que la diſcipline ne pouvoit ſe maintenir ſans conciles. Voyez les plaintes d'Euſebe ſur la perſecution de Licinius.

V. hiſt. liv. xvj n. 44. 45.

Hiſt. liv. x. n. 21.

Euſ. vit. Conſt. c. 25.

Revenons au gouvernement d'une égliſe particuliere. Au deſſous de l'évêque & des prêtres, il y avoit un grand nombre d'officiers effectifs, occupez des fonctions de leurs ordres : diacres, acolytes, lecteurs & portiers. Il ſemble que du commencement, les diacres étoient jugez du moins auſſi neceſſaires que les prêtres. Quand les apôtres établirent les ſept premiers diacres à Jeruſalem, il ne paroît point qu'ils euſſent ordonné des prêtres : au contraire, ils ſe reſerverent à eux-ſeuls les fonctions depuis communiquées aux prêtres : la premiere eſt le miniſtere de la parole. Saint Paul donnant ſes ordres à Tite & à Timothée, pour le reglement des nouvelles égliſes, ne parle que d'évêques & de diacres. En effet, avant que les égliſes fuſſent nombreuſes, un homme d'un grand zele & d'un grand travail, pouvoit ſuffire pour le ſpirituel ; mais il avoit beſoin d'être ſoulagé dans les œuvres exterieures ; pour recevoir les aumônes des fideles, & les diſtribuer aux pauvres ; pour maintenir l'ordre & la bienſéance des aſſemblées, pour faire divers meſſages. Dans la ſuite les diacres mêmes eurent beſoin d'être ſoulagez ; & de-là vinrent les ordres inferieurs dont vous avez déja vû l'uſage pendant ſix cens ans, & vous le verrez encore long-temps.

IV. Clercs inferieurs.

Act. VI. 2.

Chacun demeuroit en ſon ordre, autant que l'évêque jugeoit à propos, & pluſieurs y paſſoient leur vie. On ne trouvoit pas étrange de voir dans l'égliſe, un homme toujours portier ou lecteur ; comme on ne s'étonne point aujourd'hui de voir dans les tribunaux ſéculiers, un huiſſier ou un greffier, qui ne devient jamais juge. Les talens naturels ſont differens, & les graces diverſement diſtribuées. Tel eſt propre à l'action, qui n'eſt pas propre à l'étude ;

tel a du zele & de la prudence, qui n'a pas le don de la parole. La fidelité, l'aſſiduité & la force du corps ſuffit pour un portier ou un ſacriſtain : la charité & la diſcretion ſuffit pour un diacre, & ne ſuffit pas pour un prêtre, ſans la ſcience. Au contraire, un prêtre ſçavant, pieux, éloquent, peut n'avoir pas la force & l'induſtrie neceſſaire dans des affaires. Les évêques ne faiſoient pas les ordinations pour gratifier les particuliers, mais afin que l'égliſe fût ſervie ; ainſi il ne faut pas s'étonner, s'ils laiſſoient chacun à la place qui lui convenoit le mieux. S'ils les avançoient à un ordre ſuperieur ; c'étoit à meſure qu'ils en devenoient capables. Un jeune homme n'étoit que lecteur : mais après avoir fait progrez dans la ſcience & la pieté, il devenoit prêtre. Un diacre avoit commencé par être acolyte ou portier.

Ce n'étoit pas le particulier qui ſe preſentoit pour demander l'ordination, comme il eût demandé le baptême ou la penitence. C'étoit le peuple, qui demandoit l'ordination de celui dont il connoiſſoit le merite, ou l'évêque qui le choiſiſſoit du conſentement du peuple. Le particulier étoit ſouvent ordonné malgré lui : vous en avez vû pluſieurs exemples. Saint Auguſtin, Paulinien frere de ſaint Jerôme, ſaint Paulin de Nole, & tant d'autres. Il en étoit comme des évêques. On choiſiſſoit les Chrétiens les plus parfaits ; par conſequent les plus humbles & les plus déſintereſſez, qui ne ſongeoient qu'à ſe cacher, & à ſe preſerver des tentations, à goûter en ſilence la beauté des veritez éternelles, à s'unir à Dieu par la priere. Il falloit leur faire violence, pour les tirer de ce repos, & les obliger à rentrer dans l'action exterieure & le commerce des hommes, en remediant à leurs miſeres. L'amour de la verité, dit ſaint Auguſtin, ne cherche qu'un ſaint loiſir : mais la neceſſité de la charité ſe charge d'affaires juſtes.

Hiſt. lib. XIX. *n.* 38 *n.* 48 *n.* 57.

XIX. *civit. c.* 19.

VII.

Solemnitez des offices.

L'utilité de ce grand nombre d'officiers, & de leurs ordres differens, paroiſſoit dans les aſſemblées de religion, & principalement au ſaint ſacrifice. Car on celebroit pour l'ordinaire, avec toute la ſolemnité poſſible. Vous avez vû quelques occaſions, où on faiſoit l'oblation en particulier & avec moins de ceremonies. Saint Cyprien parle de celles qui ſe faiſoient dans les priſons des martyrs, & veut qu'il n'y ait qu'un prêtre & un diacre : montrant combien le miniſtere du diacre étoit jugé neceſſaire. Vous avez vû ſaint Ambroiſe celebrer à Rome, dans une maiſon particuliere ; & ſaint Gregoire de Nazianze le pere, même dans ſa chambre. Voilà des meſſes particulieres bien anciennes : mais il faut convenir, que ces occaſions n'étoient pas frequentes, que la meſſe ordinaire étoit ſolemnelle ; c'eſt-à-dire, que tous les prêtres ou les évêques qui ſe trouvoient au même lieu, s'aſſembloient en une égliſe avec tout le reſte du clergé & du peuple ; & concouroient tous à une même action de la maniere que j'ai décrite.

Hiſt. liv. VI *n.* 31.

Hiſt. l. XVII. *n.* 19. *l.* XIV. *n.* 26.

Mœurs Chr. n. 39. 40. *&c. Hiſt. l.* XXVI. *n.* 25. *&c.*

On ne croyoit pouvoir jamais aſſez honorer le ſervice divin, l'adminiſtration des ſacremens, & particulierement l'euchariſtie, où Jeſus-Chriſt ſe rend lui-même preſent. De-là venoit la magnificence des égliſes dont je vous ai donné quelques deſcriptions : la multitude des vaſes d'or & d'argent : l'abondance du luminaire & des parfums. Le grand nombre d'officiers, portiers, manſionaires, ſacriſtains, treſoriers : pour garder les vaſes ſacrez, & les égliſes mêmes, les orner & les tenir propres. Tout cela n'étoit point difficile, même dans les villes mediocres ; quand il n'y avoit qu'un ſeul ſervice, & que tout ſe raſſembloit en un même lieu. Rien n'étoit plus propre à donner au peuple & aux hommes les plus groſſiers, une haute idée de nos miſteres. Les payens mêmes convenoient, que ce ſacrifice, qu'on leur cachoit avec tant de ſoin, étoit quelque choſe de grand : puiſqu'on le preparoit avec un ſi grand appareil. D'ailleurs l'unité des prieres & de ſacrifice, marquoit mieux l'unité de Dieu, & la communion des ſaints. Que ſi l'on eſt en peine comment tout le peuple pouvoit aſſiſter à un ſeul office, il faut s'en rapporter à une experience de pluſieurs ſiecles, car on ne dira pas, que le nombre des Chrétiens ne fut grand, au moins dès le quatriéme. Il eſt vrai, que l'on celebroit pluſieurs meſſes de ſuite dans la même égliſe, quand il étoit beſoin, comme le témoigne ſaint Leon.

Hiſt. l. x. xi. 45. 54 xii. 18.

Epiſt. 13. *ad Dioſc. al.* 81.

Après l'euchariſtie, rien n'étoit plus ſolemnel, que l'adminiſtration du baptême, reſervé à deux jours de l'année, precedé de longues preparations, accompagné de tant de prieres & de ceremonies, dont nous gardons encore la formule, conferé dans un baptiſtaire magnifique, avec des vaſes precieux. Tout cela ne contribuoit pas peu à faire concevoir l'importance de cette action ; & à rendre le ſacrement venerable, à ceux qui le recevoient, aux fideles qui en étoient ſpectateurs, & aux infideles qui en entendoient parler.

VIII. Penitences.

Il en étoit de même à proportion de la penitence. Je vous ai rapporté non ſeulement les canons Penitentiaux, mais pluſieurs exemples de la maniere dont ils étoient mis en pratique. Vous en avez été ſans doute étonné ; particulierement de ce que les plus anciens canons ſont toujours les plus rigoureux ; & que du tems même des perſecutions, ce n'étoit point par l'indulgence, mais par la ſeverité des peines, que l'on prétendoit retenir les foibles. Cependant, dès là que les canons les plus anciens ſont les plus ſeveres, il faut conclure, que cette ſeverité venoit de la tradition des apôtres : c'eſt-à-dire de Jeſus-Chriſt ; & par conſequent, que c'eſt notre faute, ſi elle nous paroiſt exceſſive.

Mœurs Chr. n. 25. *hiſt. liv.* v. *n.* 46. *liv.* ix. *n.* 14. *n.* 21. *liv.* xvii. *n.* 14 15. 16. *l.* xix. *n.* 52.

Mais, direz-vous, tenir des gens en penitence pour un ſeul peché, des quinze & vingt ans, & quelquefois toute leur vie ; les

tenir des années entieres, hors la porte de l'Eglise, exposez au mépris de tout le monde : puis d'autres années dans l'église, mais prosternez : les obliger à porter des cilices, des cendres sur la tête, à se laisser croître la barbe & les cheveux, à jeûner au pain & à l'eau, à demeurer enfermez & renoncer au commerce de la vie : n'étoit-ce pas de quoi desesperer les pecheurs, & rendre la religion odieuse ? J'en dirois autant, à ne consulter que les idées ordinaires. Mais je suis retenu, premierement par les faits que je vous ai rapportez. Je ne les ai pas inventez : ils ne me seroient pas même tombez dans l'esprit : ils sont constans, vous pouvez les verifier vous-mêmes. Sur quoi je raisonne ainsi : Nous n'avons pas fait notre religion ; nous l'avons reçuë de nos peres, telle qu'ils l'avoient reçuë des leurs : jusques à remonter aux apôtres. Donc il faut plier notre raison, pour nous soûmettte à l'aurorité des premiers tems, non seulement pour les dogmes, mais pour les pratiques.

Ensuite examinant les raisons, que les anciens nous ont données de cette conduite sur la penitence, je les trouve très-solides. Le peché, disent-ils, est la maladie de l'ame : or les maladies ne se gueriſſent pas en un moment. Il faut du tems, pour éloigner les occasions & dissiper les images criminelles : pour appaiser les passions : faire concevoir l'énormité du peché, sonder à fonds tous les replis d'une conscience, déraciner les mauvaises habitudes, en acquerir de contraires, former des resolutions solides, & s'assurer soi-même de la sincerité de sa conversion. Car souvent un homme se trompe, sans le vouloir, par une ferveur sensible, mais passagere. D'ailleurs la longueur de la penitence, étoit propre à imprimer fortement l'horreur du peché, & la crainte de la rechûte. celui qui pour un seul adultere, se voyoit exclus des sacremens pendant quinze ans : avoir le loisir de connoître le crime qu'il avoit commis, & de penser combien il seroit plus horrible d'être à jamais privé de la vûë de Dieu. Celui qui étoit tenté de commettre un pareil peché, y pensoit à deux fois, pour peu qu'il eut de religion : quand il prévoyoit, qu'un plaisir d'un moment auroit infailliblement, dès cette vie, de si terribles suites : ou de faire pendant quinze ans une rude penitence, ou d'apostasier & retourner au paganisme. Car un an de souffrances presentes frappe plus l imagination, qu'une éternité après la mort. L'éclat des penitences faisoit son effet, non seulement sur les penitents, mais sur les spectateurs : l'exemple d'un seul, empêchoit plusieurs pechez, & le respect humain venoit au secours de la foi. On recouvre peu à peu, dit saint Augustin, ce que l'on a perdu tout à la fois. Car si l'homme revenoit promptement à son premier bonheur, il regarderoit comme un jeu la chûte mortelle du peché.

Aug. serm. 278. n. 5. al. 34. de divers. c. 3.

Que ſi nous en jugeons par les effets, nous verrons encore combien cette rigueur étoit ſalutaire. Jamais les pechez n'ont été plus rares parmi les Chrétiens; & à proportion que la diſcipline s'eſt relâchée, les mœurs ſe ſont corrompuës. Jamais il ne s'eſt converti plus d'infideles, que quand l'examen des catécumenes étoit le plus rigoureux, & les penitences des baptiſez les plus ſeveres. Les œuvres de Dieu ne ſe menent pas par une politique humaine. Nous le voyons en petit dans les communautez religieuſes. Celles qui ont relâché leur obſervance, diminuent de jour en jour: quoique le prétexte du relâchement ſoit d'attirer plus de ſujets, en s'accommodant à la foibleſſe humaine. Les maiſons les plus regulieres & les plus auſteres, ſont celles où on s'empreſſe le plus de trouver place.

Auſſi faudroit-il être bien temeraire pour accuſer de dureté ou d'indiſcretion, je ne dis pas les Apôtres inſpirez de Dieu, mais ſaint Cyprien, ſaint Gregoire Thaumaturge, ſaint Baſile & les autres, qui nous ont laiſſé ces regles de penitence. A ne regarder que les diſpoſitions naturelles, nous ne connoiſſons point d'hommes plus ſages, plus doux, plus polis: la grace venant par-deſſus, ne les avoit pas gâtez. Ils ſe propoſoient toujours pour modele, celui qui eſt venu ſauver les ames, & non pas les perdre, qui eſt doux & humble de cœur. Les peuples, qu'ils avoient à gouverner, n'étoient pas non plus des nations dures & ſauvages: c'étoient des Grecs & des Romains, dont les mœurs dans la décadence de l'empire, n'étoient que trop amolies par le luxe & la fauſſe politeſſe.

D'où venoit donc cette rigeur des penitences: de l'ardente charité de ces ſaints paſteurs, accompagnée de prudence & de fermeté. Ils vouloient ſerieuſement la converſion des pecheurs, & n'épargnoient rien pour y parvenir. Un medecin flateur, intereſſé ou pareſſeux, ſe contente de donner des remedes palliatifs, qui appaiſent la douleur dans le moment, ſans fatiguer le malade. Il ne ſe met pas en peine s'il retombe frequemment, & s'il mene une vie languiſſante & mépriſable: pourvû qu'il ſoit bien payé, ſans ſe donner beaucoup de peine: & qu'il contente les malades, dans le moment qu'il les voit. Un vrai medecin aime mieux n'en traiter qu'un petit nombre & les guerir. Il examine tous les accidens de la maladie; en approfondit les cauſes & les effets; & ne craint point de preſcrire au malade le regime le plus exact & les remedes les plus douloureux, quand il les juge propres, pour tarir la ſource du mal. Il abandonne le malade indocile, qui ne veut pas ſe ſoûmettre à ce qui eſt neceſſaire pour guérir.

Ainſi nos ſaints évêques n'accordoient la penitence qu'à ceux qui la demandoient, & qui témoignoient vouloir ſincerement ſe

Mœurs Chr. c. 24. 25.

convertir. On n'y forçoit perſonne : mais ceux qui ne s'y ſoûmettoient pas, étant convaincus de quelque peché ſcandaleux, étoient exclus de la communion des fidéles. Quant à ceux qui embraſſoient la penitence, les paſteurs les conduiſoient, ſuivant les regles, qu'ils avoient reçûes de leurs peres, & qu'ils s'appliquoient avec un grand ſoin, & une grande diſcretion, ſelon les beſoins de chacun : excitant la tiédeur des uns, retenant le zele indiſcret des autres : les faiſant avancer ou reculer, ſelon leur progrès effectif : enfin prenant toutes les précautions poſſibles pour s'aſſurer de leur converſion, & les préſerver des rechûtes. Que tout homme veritablement chrétien juge en ſa conſcience, ſi cette conduite étoit cruelle ou charitable. Auſſi ne s'en plaignoit-on point, & vous n'avez vû juſqu'ici aucune plainte dans les conciles, ſinon qu'en quelques égliſes, la penitence commençoit à ſe relâcher : ce que l'on regarde toujours comme un abus. Vous verrez dans la ſuite, qu'il s'eſt toujours augmenté ; d'un côté par la dureté & l'indocilité des peuples barbares, & de l'autre par l'ignorance & la foibleſſe des paſteurs.

IX. Douceur de l'égliſe.

Liv. xx. n. 22. Hiſt. xxii. n. 47.

Liv. xxiii. n. 29. 30. 59.

Au reſte l'eſprit de l'égliſe étoit tellement l'eſprit de douceur & de charité, qu'elle empêchoit, autant qu'il étoit poſſible, la mort des criminels, & même de ſes plus cruels ennemis. Vous avez vû comme on ſauva la vie aux meurtriers des martyrs d'Agaune : & quels efforts fit ſaint Auguſtin, pour garantir de la rigueur des loix les Donatiſtes, qui avoient exercé tant de cruautez contre les Catholiques. Vous avez vû combien l'égliſe déteſta le zele indiſcret de ces évêques, qui avoient pourſuivi la mort de l'hereſiarque Priſcillien. En general, l'égliſe ſauvoit la vie à tous les criminels, autant qu'il étoit poſſible : pour procurer la converſion, & les amener au baptême ou à la penitence. Saint Auguſtin rend

Liv. xxii. n. 52. ep. 153 al. 54.

raiſon de cette conduite dans la lettre à Macedonius ; où l'on voit que l'égliſe deſiroit, qu'il n'y eut en cette vie, que des peines medecinales, pour détruire, non l'homme, mais le peché, & préſerver le pecheur du ſupplice éternel, qui eſt ſans remede. Cette conduite rendoit l'égliſe aimable même aux payens.

V. Inſtitut. au droit eccleſiaſt. 3. p. c. 20. 21.

Les ſaints évêques qui uſoient envers les particuliers, de la ſeverité qui a été marquée, n'employoient aucune peine contre la multitude, ou contre les particuliers aſſez puiſſans, pour former un parti. C'eſt qu'ils ne vouloient employer les cenſures, que quand elles pouvoient avoir leur effet, pour la correction des pecheurs ; non quand il étoit vrai-ſemblable, qu'elles ſeroient mépriſées, & qu'elles aigriroient le mal, & porteroient les pecheurs à la révolte & au ſchiſme. Vous l'avez pû apprendre de ſaint Auguſtin, particulierement quand il combat les Donatiſtes. Et à une autre occaſion, il dit, qu'avec la multitude, il faut uſer d'inſtruc-

Hiſt. liv. xx. n 46. 111. cron. Parm. c 29. 35.

tions,

tions, plûtôt que de commandemens : d'avertiſſemens, plûtôt que de menaces, & employer la ſeverité contre les pechez des particuliers. Nous avons vû que, ni l'empereur Conſtantius, ni l'empereur Valens, quoique perſecuteurs des Catholiques, n'ont jamais été excommuniez, ni exclus de l'égliſe : au contraire, ſaint Baſile a reçu l'offrande de Valens. Il eſt vrai que ſaint Ambroiſe a refuſé l'entrée de l'égliſe à Theodoſe ; mais connoiſſant ſa docilité & ſa religion, il voyoit combien cette peine lui ſeroit ſalutaire, & ſon exemple utile à toute l'égliſe.

Epiſt. 22. al.

Hiſt. liv XVI. *n.* 48. *l.* XIX. *n.* 21.

Ces ſaints évêques évitoient d'irriter inutilement les princes & les magiſtrats ; mais ils ne les flattoient point, & ne croyoient pas que la religion eût beſoin d'être appuyée par la puiſſance temporelle. Je ne vous citerai pas là-deſſus Lucifer de Caillati, vous diriez peut-être que c'étoit un homme exceſſif : mais je vous renvoyerai à ce que diſoit ſaint Hilaire, contre la lâcheté des évêques de ſon temps. C'étoit les heretiques & les ſchiſmatiques, qui ſentant leur foibleſſe, & n'agiſſant que par paſſion, s'appuyoient du bras de la chaire ; & uſoient de toute ſorte d'indulgence, pour retenir leurs ſectateurs, comme leur reproche Tertullien.

Hiſt. liv. XVI. *n.* 28. *Liv.* XVI. *n.* 3.

Hilar. cont. Aux.

Præſcrip. c. 41.

X. Diſcipline en general.

Ce peu que j'ai relevé de l'ancienne diſcipline eſt pour vous ouvrir le chemin, & vous inviter à conſiderer attentivement tout le reſte. J'eſpere que vous y verrez par tout l'eſprit de Dieu ; & que vous conviendrez que deſlors il ne manquoit rien au bon gouvernement de l'égliſe. Non, ſans doute, les apôtres en la fondant, n'ont pas omis de lui donner les regles de pratique, autant pour la conduite de tout le corps, que pour les mœurs des particuliers ; & ces regles n'étoient ni imparfaites, ni impratiquables : mais telles préciſément, qu'il falloit, pour amener les hommes à la perfection de l'évangile ; les uns plus, les autres moins, ſelon les diverſes meſures de grace. Ces regles n'étoient pas imparfaites, puiſque la religion Chrétienne étant l'ouvrage de Dieu, a eu d'abord toute ſa perfection. Ce n'eſt pas comme les inventions humaines, qui ont leurs commencemens, leurs progrez, leur décadence : Dieu n'acquiert ni connoiſſance, ni puiſſance par le tems. *Je vous ai fait connoître*, dit le Sauveur, *tout ce que j'ai appris de mon Pere.* Et parlant du Saint-Eſprit : *Il vous enſeignera toute verité.* Et pour montrer, qu'il ne s'agit pas ſeulement des dogmes, il dit encore : *Allez, inſtruiſez toutes les nations, leur enſeignant d'obſerver tout ce que je vous ai ordonné.* Tout eſt donc également établi d'abord, tout ce qui étoit utile aux hommes pour la pratique, auſſi-bien que pour la croyance.

Jo. XV. 15. XVI. 13.

Matt. XXVIII. 20.

Il eſt vrai que la diſcipline n'a pas été ſi-tôt écrite, excepté le peu qui en eſt marqué dans le nouveau teſtament. C'étoit une

des regles de la diſcipline, de ne pas écrire, & de la garder par une tradition ſecrete entre les évêques & les prêtres : principalement ce qui regardoit l'adminiſtration des ſacremens : Et c'eſt pour mieux conſerver ce ſecret, que les évêques ne confioient qu'à des clercs leurs lettres eccleſiaſtiques. Auſſi quand les anciens parlent d'obſerver les canons, il ne faut pas vous imaginer, qu'ils ne parlent que de ceux qui étoient écrits ; ils parlent de tout ce qui ſe pratiquoit, par une tradition conſtante. Car on doit croire ſuivant la maxime de ſaint Auguſtin, que ce que l'égliſe a obſervé de tout tems & en tous lieux, eſt de la tradition apoſtolique. En effet, de quelle autre ſource ſeroient venuës ces pratiques univerſelles, comme la veneration des reliques, la priere pour les morts, l'obſervation du carême ? Comment tant de nations ſi éloignées en ſeroient-elles convenuës, ſi elles ne les avoient reçûës des apôtres ; inſtruits par le même maître. Auſſi voyons-nous que les plus anciens conciles ne parlent point de reglet de nouveau, ce qui ne l'eſt pas encore : mais ſeulement de conſerver les anciennes regles. Ils ne ſe plaignent jamais de l'imperfection de la diſcipline, mais de ce qu'elle n'eſt pas obſervée.

Hiſt. l. xxiii. n. 32. Innoc. 1. Epiſt. 1. ad Decent. c. 3. Cypr. ep. 29. Hiſt. liv. iv. n. 44. Aug. epiſt. 54. ad Jan. al. 118. Hiſt. liv. xv. n. 45.

Oüi, direz-vous, elle étoit parfaite, mais elle l'étoit trop : l'humanité n'a pû porter long-tems une ſi haute perfection, il a fallu ſe reduire à une diſcipline, moins belle en ſpeculation, mais plus proportionnée à notre foibleſſe. Je répons premierement en hiſtorien, par les faits. Je vous ai fait voir cette diſcipline, déja pratiquée pendant pluſieurs ſiecles, & vous la verrez durer encore pluſieurs autres. Ce qui ſe pratique pendant un ſi long-temps, en tant de divers païs, doit aſſurément paſſer pour pratiquable. Vous verrez dans la ſuite de l'hiſtoire, comment cette diſcipline a changé : ſi c'eſt de propos déliberé : par bon conſeil, après avoir bien peſé toutes les raiſons de part & d'autre, par des loix nouvelles, des abrogations expreſſes : ou par un uſage inſenſible, par ignorance, par negligence, par foible ; par une corruption generale, à laquelle les ſuperieurs mêmes ont cru devoir ceder pour un tems. En attendant je vous prie de peſer les conſequences de votre diſtinction : entre ce qui eſt beau dans la ſpeculation, & ce qui eſt poſſible dans la pratique. Le faux n'eſt jamais beau ; or les regles de morale ſont fauſſes, ſi elles ne ſont pratiquables. Car toute la morale eſt de pratique, puiſque ce n'eſt que la ſcience de ce que nous devons faire. Donc on ne peut faire une plus grande injure à un legiſlateur, que de traiter ſes loix de belles, mais impraticables : puiſque c'eſt l'accuſer d'ignorance, d'imprudence, de vanité. Non, mon cher lecteur, les commandemens de Jeſus-Chriſt ne ſont pas impoſſibles : ils ne ſont pas même peſans, comme dit ſon apôtre bien aimé. Et en promettant d'aſſiſter.

1. *Jo.* v. 3.

ſon égliſe juſques à la fin des ſiecles, il nous a promis les graces neceſſaires, pour nous élever au-deſſus de notre foibleſſe.

XI. Doctrine. Trinité.

Après la diſcipline, conſiderons auſſi la doctrine des anciens, & pour le fonds & pour la maniere d'enſeigner. La doctrine, dans le fonds, eſt la même que nous croyons & que nous enſeignons encore: vous l'avez pû voir par les extraits des peres, que j'ai rapportez, & vous le verrez encore mieux dans les ſources. Ils ont premierement établi la monarchie; c'eſt-à-dire, l'unité des principes: tant contre les payens, accoûtumez à imaginer pluſieurs dieux, que contre certains heretiques, qui embaraſſez à trouver la cauſe du mal, mettoient deux principes indépendans, l'un bon, l'autre mauvais, comme les Marcionites & les Manichéens.

La Trinité eſt prouvée contre les Sabelliens, les Ariens, & les Macedoniens. Non que l'on explique ce myſtere, incomprehenſible à notre foible raiſon: mais on montre la neceſſité de le croire. Il eſt certain que Jeſus-Chriſt a toujours été adoré par les Chrétiens, comme étant leur Dieu. On le voit par les apologies & les actes des martyrs, par les témoignages des payens mêmes: la lettre de Pline à Trajan, les objections de Celſe & de Julien l'apoſtat. Il eſt certain d'ailleurs, que les Chrétiens n'ont jamais adoré qu'un ſeul Dieu. Donc Jeſus-Chriſt eſt le même Dieu, que le Pere créateur de l'univers. Mais il eſt encore certain que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, & que le même ne peut être Pere & Fils à l'égard de ſoi-même. C'eſt ce que Tertullien montre ſi bien contre Praxeas. Les diſcours de Jeſus-Chriſt ſeroient abſurdes & inſenſez, lorſqu'il dit, qu'il procede du Pere, que le Pere l'a envoyé, que le Pere & lui ne ſont qu'un. Ce ſeroit dire: Je procede de moi: Je me ſuis envoyé moi-même: moi & moi nous ſommes un. Il ne peut y avoir de ſens à ces paroles, qu'en diſant, que Jeſus-Chriſt eſt une autre perſonne que le Pere, quoiqu'il ſoit le même Dieu. Son autorité ſuffit pour nous faire croire qu'il eſt ainſi, quoique nous ne comprenions pas comment il eſt.

Hiſt. liv. III. n. 3. VII. n. 69. XV. n. 45.

Le Fils étant Dieu, doit être parfaitement égal & parfaitement ſemblable au Pere: c'eſt ce qui a été prouvé contre les Ariens. Autrement il y auroit deux Dieux, un grand & un petit; & ce petit ne ſeroit en effet qu'une créature. Il ne ſeroit donc pas permis de l'adorer. Joint que l'idée de créature, quelque parfaite qu'on la ſuppoſe, ne remplit point celle que l'écriture nous donne du Fils de Dieu, contre les Macedoniens, qui admettoient la divinité du Fils, & rejettoient celle du Saint-Eſprit, on a montré que le Saint-Eſprit procede du Pere, & eſt envoyé par le Pere auſſi-bien que le Fils: mais qu'il eſt autre que le Fils, puiſqu'il n'eſt dit nulle part, qu'il ſoit fils ni engendré. Il eſt nommé également en la forme du baptême, *Allez, baptiſez au nom du Pere, & du Fils,*

Liv. XIV. n. 31. Athanaſ. ad Serap.

& du Saint-Eſprit: donc c'eſt une troiſiéme perſonne, mais le même Dieu.

Voilà comment les Peres ont prouvé le myſtere de la Trinité. Non par des raiſonnemens philoſophiques : mais par l'autorité de l'écriture & de la tradition. Non ſur des principes de metaphyſique : d'où l'on conclut que la choſe doive être ainſi : mais ſur les paroles expreſſes de Jeſus-Chriſt, & ſur la pratique conſtante de l'adorer avec le Pere, & de glorifier le Saint-Eſprit avec l'un & l'autre. Il eſt vrai toutefois qu'ils ont beaucoup raiſonné ſur ce myſtere : mais ſeulement, autant qu'ils y ont été forcez par les heretiques, qui employoient toute la ſubtilité du raiſonnement humain pour le renverſer. De-là vient que les Peres ſe ſont expliquez diverſement, ſelon les differentes objections qu'ils vouloient reſoudre. Il falloit parler autrement aux payens, autrement aux heretiques, & diverſement à chaque heretique en particulier ; & c'eſt cette diverſité d'expreſſions, ſelon les tems & les occaſions, qui a donné ſujet à quelques modernes, d'abandonner trop legerement ſur cette matiere de la Trinité les peres plus anciens que le concile de Nicée. Mais je penſe avoir rapporté dans mes dix premiers livres, de quoi juſtifier ſuffiſamment ces anciens.

XII. Incarnation. Grace.

La Trinité bien prouvée emporte la preuve de l'incarnation contre Ebion, Paul de Samoſate & les autres, qui ne reconnoiſſoient en Jeſus-Chriſt qu'un pur homme. Car il n'étoit pas ſi difficile de prouver, qu'il eût eu une veritable chair, contre les Docites & les Manichéens, qui diſoient, qu'il n'avoit été homme, qu'en apparence. Pour ceux qui le reconnoiſſoient homme, étant certain par la doctrine de la Trinité, qu'il eſt Dieu, il n'y avoit qu'à montrer, que pour être Dieu il n'en étoit pas moins homme ; & c'eſt ce que les Peres ont prouvé contre Apollinaire, qui vouloit que le Verbe divin lui tint lieu d'ame raiſonnable. En combattant cette heraſie, Neſtorius & ſes auteurs avoient donné dans l'excès oppoſé, diviſant le Dieu d'avec l'Homme, & ſoûtenant que le Fils de Marie n'étoit que le temple de la divinité, & un pur homme : ce qui revenoit à l'erreur de Paul de Samoſate. On a donc montré contre Neſtorius, que le même eſt Dieu & Homme ; & que Jeſus Chriſt eſt une ſeule perſonne en deux natures, ſans qu'elles ſoient confuſes, comme prétendoit Eutychès. Voilà les deux myſteres, ſans la foi deſquels on ne peut être Chrétien, puiſque tout Chrétien fait profeſſion d'adorer Jeſus-Chriſt, & qu'il n'eſt permis d'adorer ni une créature, ni un autre Dieu que le ſeul Tout-puiſſant. C'eſt donc une calomnie trop groſſiere, quand les Mahometans, les Juifs & les Socinïens nous accuſent de propoſer dans nos Catechiſmes des ſubtilitez de théologie, & d'en embaraſſer les ſimples. Il faut renoncer à l'adoration de Jeſus-Chriſt

& par conſequent au nom de Chrétien ; ou ſçavoir qui eſt Jeſus-Chriſt, & à quel titre on l'adore.

La doctrine de la grace eſt une conſequence de celle de l'Incarnation. Le Fils de Dieu s'eſt fait homme pour notre ſalut : mais s'il ne l'a procuré, que par ſa doctrine & par ſon exemple, il n'a rien fait que n'eût pû faire un pur homme, tel que Moïſe & les Prophetes. Or Jeſus-Chriſt a fait plus, il nous a merité par ſon ſang, la remiſſion de nos pechez, il nous a envoyé le Saint-Eſprit, pour nous éclairer & nous donner ſon amour ; qui nous fait accomplir ſes commandemens, en ſurmontant la reſiſtance de notre nature corrompuë. C'eſt ce que ſaint Paul a ſi bien enſeigné, & ſaint Auguſtin ſi bien ſoûtenu contre les Pelagiens, qui donnoient tout aux forces naturelles du libre arbitre : enſorte que ſelon eux, ils n'étoient redevables qu'à eux-mêmes de leur ſalut : ils ne devoient rien à Jeſus-Chriſt, & s'étoient rendus meilleurs que Dieu ne les avoit faits. Pour combattre cette erreur, ſaint Auguſtin a ſouvent employé les pratiques de l'égliſe. La priere qui en general ſeroit inutile, ſi ce qui nous importe le plus, qui eſt de nous rendre bons, dépendoit de nous. La forme des prieres, qui a toûjours été de demander à Dieu par Jeſus-Chriſt, de nous délivrer des tentations, de nous faire accomplir ce qu'il nous commande, de nous donner la foi & la bonne volonté. L'uſage de baptiſer les petits enfans, pour la remiſſion des pechez : preuve évidente de la créance du peché originel. Tous les peres en ont uſé de même, à l'égard de tous les myſteres & ont employé les pratiques immemoriales de l'égliſe, comme des preuves ſenſibles de ſa créance. Ils ont prouvé la Trinité par la forme du baptême, où les trois perſonnes divines ſont invoquées également ; & ils ont inſiſté ſur les trois immerſions qui ſe pratiquoient alors, comme une preuve de la diſtinction des perſonnes. Ils ont tiré de l'euchariſtie, une preuve de l'incarnation, puiſqu'il ne ſerviroit de rien de recevoir la chair d'un pur homme ; & qu'il ne ſeroit pas permis de l'adorer. Ce qui montre une providence particuliere de Dieu ſur ſon égliſe d'avoir attaché à des pratiques & des ceremonies ſenſibles, la créance des myſteres les plus relevez ; afin que les fideles, même les plus ſimples & les plus groſſiers, ne puſſent les ignorer ni les oublier. Car il n'y a perſonne qui ne ſçache, comment il a vû toute ſa vie prier dans l'égliſe, adminiſtrer le baptême & les autres ſacremens.

Liv. xxvi. *n.* 22. xxvii. *n* 1. *Cyrill. anath.* 11. *homil. ad cœna.*

La doctrine des ſacremens en general a été ſolidement établie par les diſputes contre les Donatiſtes, où il a été montré, que la vertu des ſacremens ne depend point du merite, ou de l'indignité du miniſtre ; & que qui que ce ſoit, qui baptiſe à l'exterieur ; c'eſt toûjours Jeſus-Chriſt qui baptiſe interieurement. La créance de

Liv. xx. *n.* 47.

Liv. 1. n. 41. IV. n. 26. VI. num. 18. VII. n. 15. XVIII. n. 54. 55. XX. n. 14. XXVII. n. 1.

Liv. XX. n. 46. 47.

l'égliſe ſur chacun des autres ſacremens, & ſur l'euchariſtie en particulier, eſt auſſi prouvée dans ces premiers ſiecles par des autoritez inconteſtables de ſaint Juſtin, de ſaint Irenée, d'Origene, de ſaint Cyprien, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Cyrille de Jeruſalem, de ſaint Gaudence, de ſaint Cyrille d'Alexandrie. Enfin les mêmes diſputes contre les Donatiſtes, ont donné occaſion d'établir invinciblement l'article de l'égliſe. On a prouvé contre eux, qu'elle eſt catholique ou univerſelle, c'eſt-à-dire, répandue dans tous les lieux & dans tous les tems, non pas renfermée dans certains païs, & réduite à une petite ſocieté, ſeparée du reſte depuis un tems: mais perpetuelle & infaillible, ſuivant la promeſſe de Jeſus-Chriſt. Qu'elle eſt ſainte & ſans tâche: mais de telle ſorte, que les mechans ne ſont pas exclus de ſa ſocieté exterieure, que le bon grain croît pêle-mêle avec l'yvroye juſques à la moiſſon, c'eſt-à-dire, à la fin des ſiecles. Qu'elle eſt apoſtolique, c'eſt-à-dire, qu'elle ſe connoît par la ſucceſſion des évêques, principalement dans les ſieges fondez immediatement par les apôtres, & par l'union avec la chaire de ſaint Pierre, centre de l'unité catholique.

XIII. Méthode d'étudier.

Voilà le fonds de la doctrine, voyons maintenant la maniere de l'apprendre & de l'enſeigner. Je ne voi point dans ces premiers ſiecles, d'autres écoles publiques pour les clercs, que pour le commun des Chrétiens, c'eſt-à-dire, les égliſes, où les évêques expliquoient aſſiduëment l'écriture ſainte; & en quelques grandes villes une école établie principalement pour les catécumenes, où un prêtre leur expliquoit la religion qu'ils vouloient embraſſer: comme à Alexandrie ſaint Clement & Origene. Il eſt vrai que les évêques avoient d'ordinaire auprès d'eux de jeunes clercs qu'ils inſtruiſoient avec un ſoin particulier, comme leurs enfans; & c'eſt ainſi que ſe ſont formez pluſieurs grands docteurs de l'égliſe. Saint Athanaſe près de l'évêque ſaint Alexandre, ſaint Jean Chryſoſtome près de ſaint Melece, ſaint Cyrille près de ſon oncle Theophile. De-là vient qu'il ſortit tant de ſaints évêques de l'école de ſaint Auguſtin & de celle de ſaint Fulgence.

Il n'étoit point neceſſaire, pour être prêtre ou évêque, de ſçavoir les ſciences prophanes, c'eſt-à-dire, la grammaire, la rhetorique, la dialectique, & le reſte de la Philoſophie, la géometrie & les autres parties des mathematiques. Les Chrétiens nommoient tout cela les études du dehors; parce que c'étoit les payens qui les avoient cultivées, & qu'elles étoient étrangeres à la religion. Car il étoit bien certain, que les apôtres & leurs premiers diſciples, ne s'y étoient pas appliquez. Saint Auguſtin n'en eſtimoit pas moins un évêque de ſes voiſins, dont il parle, pour ne ſçavoir ni grammaire, ni dialectique; & nous voyons que l'on élevoit

Hiſt. lib. XX. n. 23.

Epiſt. 34. ad Ruf.

Digitized by Google

quelquefois à l'épiſcopat de bons peres de famille, des marchands, des artiſans: qui vrai-ſemblablement, n'avoient point fait ces ſortes d'études. La connoiſſance des langues étoit encore moins neceſſaire: les payens mêmes ne les étudioient gueres, que pour la neceſſité du commerce: ſi ce n'eſt que les Romains qui vouloient être ſçavans apprenoient le Grec. On faiſoit par tout les lectures & les prieres publiques dans la langue la plus commune du païs: ainſi la plûpart des évêques & des clercs n'en ſçavoient point d'autre. C'eſt-à-dire le Latin dans tout l'occident, le Grec dans la plus grande partie de l'Orient, le Syriaque dans la haute Syrie: enſorte que dans des conciles, où des évêques de differentes nations ſe trouvoient raſſemblez, ils parloient par interpretes. On trouve même quelquefois des diacres, qui ne ſçavoient pas lire; car c'eſt ce qu'on appelloit alors, n'avoir point de lettres. *Hiſt. liv.* xxi. *n.* 13.

Quelle ſcience donc demandoit-on à un prêtre ou à un évêque: D'avoir lû & relû l'écriture ſainte, juſqu'à la ſçavoir par cœur, s'il étoit poſſible; de l'avoir bien méditée, pour y trouver les preuves de tous les articles de foi, & toutes les grandes regles des mœurs & de la diſcipline: d'avoir appris, ſoit de vive voix, ſoit par la lecture, comment les anciens l'avoient expliquée: de ſçavoir les canons; c'eſt-à-dire, les regles de diſcipline écrites ou non écrites, de les avoir vû pratiquer, & en avoir ſoigneuſement obſervé l'uſage. On ſe contentoit de ces connoiſſances: pourvû qu'elles fuſſent jointes à une grande prudence, pour le gouvernement, & une grande pieté. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait toujours eu des évêques & des prêtres très-inſtruits des ſciences prophanes: mais c'étoit pour l'ordinaire ceux qui s'y étoient appliquez avant leur converſion: comme ſaint Baſile & ſaint Auguſtin. Ils ſçavoient bien enſuite les employer pour la défenſe de la verité; & répondre à ceux qui en vouloient blâmer l'uſage: comme ſaint Auguſtin au grammairien Creſconius. *Hiſt. liv.* xxii.

XIV. Methode d'enſeigner.

Quant à la maniere d'enſeigner, ils ſe conduiſoient differemment avec les infideles, les enfans de l'égliſe & les heretiques. Les premieres inſtructions pour les infideles, tendoient à corriger leurs mœurs. Car les peres croyoient inutile de parler de religion à des hommes encore pleins de leurs paſſions & de leurs faux préjugez. Ils ſe contentoient de prier pour eux, leur donner bon exemple, les attirer par patience, la douceur, les bienfaits temporels: juſques à ce qu'ils viſſent en eux un deſir ſincere de connoître la verité & d'embraſſer la vertu. Quand ils trouvoient des eſprits curieux & élevez, ils employoient les ſciences humaines, pour les preparer à la vraïe philoſophie. Voyez comment Origene inſtruiſit ſaint Gregoire Thaumaturge. *Hiſt. liv.* viii. 43. *n.* 57.

A l'égard des fideles, on les entretenoit dans la doctrine de

d'église, les précautionnant, & les fortifiant contre les heresies, & leur donnant des regles, pour la conduite & la correction des mœurs. C'est la matiere de tous les sermons des peres, la morale & les heresies du tems. Sans cette clef, souvent on ne les entend pas : ou du moins on ne les peut goûter. Et c'est encore une utilité considerable de l'histoire ecclesiastique. Car quand on sçait les heresies, qui regnoient en chaque tems & en chaque pais, on voit pourquoi les peres revenoient toujours à certain points de doctrine. C'est ce qui les obligeoit souvent à quitter le sens litteral de l'écriture pour suivre le sens figuré, moral ou allegorique. Car ils ne choisissoient pas les lectures : l'ordre en étoit établi selon le cours de l'année, tel à peu près qu'il est encore. Mais ils sçavoient y rapporter tout ce qu'ils jugeoient le plus utile, pour l'instruction de leur troupeau.

En disputant avec les heretiques, ils se tenoient au sens litteral, ou s'ils suivoient un sens figuré, c'étoit celui, dont les adversaires convenoient. C'est ce qui rend ces livres de controverse si utiles, pour voir le vrai sens de l'écriture, & le dogme précis de l'église. Car quiconque portoit le nom de Chrétien, faisoit profession de ne se fonder que sur l'écriture ; les heretiques en tiroient leurs objections, & les catholiques leurs réponses. Vous l'avez pû voir dans toute cette histoire ; & dans les extraits de doctrine, que j'y ai inserez, je me suis principalement attaché à rapporter les passages alleguez de part & d'autre. Au reste, les peres étoient fort retenus sur les questions de religion. Ils se contentoient de resoudre celles qui leur etoient propoſées, sans en proposer de nouvelles : ils reprimoient avec soin la curiosité des esprits legers & remuans : & ne permettoient pas à tout le monde de disputer sur cette matiere. Voyez ce qu'en dit saint Gregoire de Nazianze ; & les dispositions qu'il demande en ceux qui doivent parler de theologie. *Hist. liv. XVII. n. 52. Or. 33.*

XV. Science des Peres.

Quiconque aura lû avec quelque attention, je ne dis pas les ouvrages mêmes des peres, mais le peu que j'en ai rapporté dans cette histoire, ne pourra douter, à mon avis, ni de leur science, ni de leur éloquence. Quand on prendroit le nom de science improprement, comme fait le vulgaire, en nommant sçavans, ceux qui par une grande lecture ont acquis la connoissance d'un grand nombre de faits : les anciens ne manquoient pas de cette espece de science, ou plûtôt d'érudition. Combien en voyons-nous dans saint Clement Alexandrin, dans Origene, Eusebe de Cesarée, saint Jerôme ? Combien de faits historiques, combien de poëtes, d'historiens, de philosophes nous seroient inconnus sans eux ? ils étoient nourris dès l'enfance dans l'étude de tous ces auteurs, & la teinture en est répanduë dans tous leurs écrits ; ensorte, que pour les bien entendre il faut être versé dans l'antiquité prophane.

Il eſt vrai qu'ils étudioient peu de langues étrangeres : les Grecs ſe bornoient à leur langue naturelle, les Latins au Grec ; & l'on a remarqué comme des prodiges, les travaux d'Origene & de ſaint Jerôme, pour apprendre la langue Hebraïque. Mais il faut conſiderer, quels étoient les docteurs de l'égliſe : des paſteurs très occupez à inſtruire, à corriger, à juger des differends, à aſſiſter des pauvres. Voyez comme ſaint Auguſtin gémit ſous le poids de ſes occupations. En cet accablement, s'il avoit quelque peu de relâche, il l'employoit plutôt à la priere ou à la meditation de l'écriture, qu'à étudier des langues, ou conferer des exemplaires pour reſtituer un paſſage obſcur. Ces travaux convenoient mieux à un ſolitaire comme ſaint Jerôme. Outre que les ſaints n'étudioient, ni pour ſatisfaire leur curioſité naturelle, ni pour s'attirer l'admiration, qu'excite dans les ignorans la connoiſſance des choſes rares. Ils étoient bien au-deſſus de ces puerilitez. Voyez entre autres la lettre de ſaint Auguſtin à Dioſcore. *Hiſt. l. xx. n. 48.*

Que ſi nous cherchons ce qui merite proprement le nom de ſcience, où en trouverons-nous plus que chez les peres ? Je dis de cette vraye philoſophie, qui ſe ſervant d'une exacte dialectique, remonte par la metaphyſique, juſques aux premiers principes, & à la connoiſſance du vrai bon & du vrai beau ; pour en tirer par des conſequences ſûres, les regles des mœurs, & rendre les hommes fermes dans la vertu, & heureux, autant qu'ils en ſont capables. Qu'y a-t'il en ce genre de comparable à ſaint Auguſtin ? quel eſprit plus élevé, plus penetrant, plus ſuivi, plus moderé ? Quelqu'un a-t'il poſé des principes plus clairs, ou tiré plus de conſequences, & mieux ſuivies ? Quelqu'un a-t'il des penſées plus ſublimes, ou des reflexions plus ſubtiles ? qui ne l'admire pas ne lui ôte rien, mais il ſe fait tort à lui-même, en montrant qu'il n'a pas l'idée de la veritable ſcience. Entre les Grecs vous verrez cette même philoſophie ſubtile, ſublime & ſolide dans les livres de ſaint Baſile contre Eunomius, dans quelques lettres, où il refute les ſophiſmes d'Aëtius, dans les diſcours de ſaint Gregoire de Nazianze ſur la théologie : dans les traitez de ſaint Athanaſe contre les payens & les Ariens. Ceux qui ont un peu conſideré la difference des climats, ne s'étonneront pas qu'il ſe trouvât de ſi grands eſprits en Afrique, en Grece, en Egypte & en Syrie.

Pour la methode, les anciens ne la découvroient point ſans beſoin, & la diverſifioient ſuivant les ſujets. Car ils n'écrivoient que dans l'occaſion, pour répondre à quelqu'un qui demandoit inſtruction, ou refuter quelque heretique. Ainſi ils ne ſuivoient pas d'ordinaire la methode geometrique, qui ne s'attache qu'à l'ordre des veritez en elles-mêmes : mais la methode dialectique, qui s'accommode aux diſpoſitions de celui à qui on parle, & qui

eſt le fonds de la veritable éloquence. Car elle travaille à ôter les obſtacles, que les paſſions ou les préjugez ont mis dans l'eſprit de l'auditeur : puis ayant nettoyé la place, elle y trace la verité, profitant de ce qu'il connoît, & dont il convient, pour l'ammener à ce qu'on veut lui perſuader. C'eſt cette methode, dont Platon nous a donné de ſi parfaits modeles.

XVI. Eloquence des Peres.

V. Mœurs Chr. n. 49. Hiſt. liv. 1. n. 45.

Après cela il ne faut pas s'imaginer, que les peres en ſoient moins éloquens, pour ne pas parler le Grec & le Latin auſſi purement que les anciens orateurs. Saint Paul parlant en Grec demi barbare, ne laiſſe pas de prouver, de convaincre, d'émouvoir, d'être terrible, aimable, tendre, vehement. Il faut bien diſtinguer l'éloquence de l'élocution, qui n'en eſt que l'écorce. Quelque langue que l'on parle, & quelque mal qu'on la parle on ſera éloquent, ſi l'on ſçait choiſir les meilleures raiſons & les bien arranger : ſi l'on employe des images vives & des figures convenables. Le diſcours ne ſera pas moins perſuaſif ; mais ſeulement moins agreable. Il ne faut pas comparer les peres, ſi l'on veut leur faire juſtice, à Demoſthene & à Ciceron, qui ont vêcu tant de ſiecles auparavant : Il faut les comparer à ceux qui ont excellé de leur temps : ſaint Ambroiſe à Symmaque, ſaint Baſile à Libanus. Quelle difference vous y trouverez ! que ſaint Baſile eſt ſolide & naturel ! que Libanus eſt vain, affecté, puérile !

Il eſt vrai que ſaint Chryſoſtome n'eſt pas ſi ſerré que Demoſthene, & il montre plus ſon art : mais dans le fonds, ſa conduite n'eſt pas moindre. Il ſçait juger, quand il faut parler, ou ſe taire ; de quoi il faut parler, & quels mouvemens il faut appaiſer ou exciter : voyez comme il agit dans l'affaire des ſtatuës. Il demeure d'abord ſept jours en ſilence, pendant le premier mouvement de la ſédition ; & interrompt la ſuite de ſes homelies à l'arrivée des commiſſaires de l'Empereur. Quand il commence à parler, il ne fait que compatir à la douleur de ce peuple affligé ; & attend quelques jours, pour reprendre l'explication ordinaire de l'écriture. Voilà en quoi conſiſte le grand art de l'orateur, & non pas à faire une tranſition délicate, ou une proſopopée. Ainſi, quand ſaint Auguſtin voulut abolir les Agapes, dont on abuſoit, il fit pendant deux jours de ſuite pluſieurs ſermons, & crut n'avoir rien fait, tant qu'il n'eut que des applaudiſſemens : il commença à bien eſperer, quand il vit couler des larmes, & ne ceſſa point qu'il n'eut obtenu ce qu'il deſiroit. Ainſi ſaint Ambroiſe perſecuté par Juſtine, conſole ſon peuple, l'encourage, le retient dans le devoir. Il ſçait proportionner ſon diſcours au ſujet, au temps, à la diſpoſition de l'auditeur.

Hiſt. l. xix. n. 12.

Hiſt. liv. xx. n. 14. ep. 29.

Hiſt. l. xxii. n. 43. 44. &c.

Les anciens ont défini l'orateur, un homme de bien qui ſçait parler. En effet, la confiance fait la moitié de la perſuaſion : celui

qui paſſe pour méchant & artificieux, n'eſt pas écouté, on ſe défie de celui qu'on ne connoît pas : pour écouter volontiers, il faut croire celui qui parle également inſtruit & bien intentionné. Après cela, que ne devoient point perſuader des évêques d'une vertu ſi éprouvée, d'une capacité ſi connuë, d'une telle autorité ? Ils n'avoient qu'à ouvrir la bouche, qu'à ſe montrer. Et qui pouvoit leur réſiſter, quand à cette autorité ils joignoient une application continuelle aux beſoins de leur troupeau, & une induſtrie ſinguliere pour gagner les cœurs ?

XVII. Qu'il faut étudier l'antiquité.

Nous devons donc à Dieu des actions de graces infinies, de nous avoir conſervé ce précieux tréſor ; ces écrits des peres, où nous trouvons le fonds de la doctrine, la maniere de l'enſeigner, les regles & les exemples de la diſcipline & des mœurs. N'eſt-ce pas un miracle de la providence, que tant d'écrits ſoient venus juſqu'à nous, au travers de treize ou quatorze ſiecles, après tant d'innondations de peuples barbares, tant de pillages & d'incendies, malgré la fureur des infideles, la malice des heretiques, l'ignorance & la corruption des cinq ou ſix derniers ſiecles ? N'eſt-ce pas cette providence, qui depuis près de trois cens ans, a excité tant de perſonnages pieux, ou curieux, à rechercher tous les reſtes de cette ſainte antiquité, & à étudier les langues mortes ? qui a fait trouver aux Grecs opprimez par les Turcs, des aſiles favorables en Italie & en France ; & qui en même temps a fait inventer l'Imprimerie, pour conſerver à jamais tant de livres ſauvez du naufrage ?

Ne doutons pas que Dieu ne nous demande un compte exact de ce talent : particulierement à nous autres eccleſiaſtiques. L'étude de cette ſainte antiquité doit être l'occupation de notre loiſir, ou des intervalles de notre travail. Je ſçai ce qui en détourne ordinairement : on la croit infinie, & on n'eſt pas aſſez perſuadé qu'elle ſoit utile. On croit donc gagner du temps, en liſant quelque auteur moderne, qui ait recueilli en abregé ſur la lecture des anciens, ce qui eſt le plus d'uſage ſelon nos mœurs. Mais ne vous y trompez pas, aucun de ces modernes ne vous fera connoître l'antiquité comme elle eſt : chacun, même ſans y penſer, y ajoute du ſien, & y mêle les préjugez de ſon pays & de ſon temps ; ſans compter que pluſieurs des modernes les plus eſtimez, n'ont pas eux-mêmes aſſez connu l'antiquité. De plus, leurs ouvrages ſont remplis de grand nombre de diviſions & de queſtions ſcolaſtiques, qui ne nous apprennent point le fonds de ces choſes. Et quant à ce que l'on dit, qu'il ſe faut conformer à l'uſage preſent : cela eſt vrai, pour les pratiques expoſées aux yeux du public, comme les ceremonies du ſervice divin, & les formalitez judiciaires : mais chaque particulier peut & doit s'efforcer de mieux vivre, que le commun ;

autrement il faudroit marcher dans le torrent de la corruption generale. Il en eſt de même des études: & ſans reformer le public, chacun peut ſuivre la methode qui lui paroît la meilleure.

Mais ſi nous voulons ſonder le fonds de notre cœur : nous craignons l'antiquité, parce qu'elle nous propoſe une perfection, que nous ne voulons pas imiter. Nous diſons qu'elle n'eſt pas pratiquable, parce que ſi elle l'étoit, nous aurions tort d'en être ſi éloignez : nous détournons les yeux des maximes & des exemples des ſaints, parce que c'eſt un reproche continuel à notre lâcheté. Mais qu'y gagnerons-nous ? ces veritez & ces exemples ne ſeront pas moins, ſoit que nous y penſions ou non, & il ne nous ſervira de rien de les ignorer, puiſqu'étant ſi bien avertis, notre ignorance ne peut être qu'affectée. Au contraire, ſi nous avons le courage de regarder cette ſainte antiquité, & de la preſenter aux autres de tous les côtez, & de toutes les manieres poſſibles : il faut eſperer qu'à la fin nous aurons honte d'en demeurer ſi éloignez ; & qu'avec le ſecours de la grace nous ferons quelque effort, afin de nous en rapprocher. L'experience du paſſé doit nous encourager. Combien la diſcipline de l'égliſe s'eſt-elle relevée depuis un ſiecle, par les reglemens du concile de Trente, les travaux de ſaint Charles, l'inſtitution des Seminaires, tant de reformes dans les ordres religieux ? D'où ſont venus tous ces biens, ſinon de l'étude de l'antiquité ; & que ne pouvons-nous point eſperer, ſi nous ſuivons ces grands exemples ?

Mais afin que cette étude ne ſoit pas infinie, & par conſequent inutile, il y faut du choix & de l'ordre. Il faut conſulter ceux qui ont le mieux lû l'antiquité eccleſiaſtique : pour en prendre ce qui nous convient, ſuivant la portée de notre eſprit & la neceſſité de nos emplois. Il faut que cette étude ſoit ſerieuſe & chrétienne. Gardons-nous de la curioſité & de la vanité. De vouloir montrer que nous avons beaucoup lû, que nous avons découvert le ſens d'un paſſage, ou déterré quelque antiquité. Ne cherchons dans les peres ni les penſées brillantes, ni les paroles pompeuſes, ni ces beaux paſſages, dont il y a quelques temps on ordonnoit les harangues & les plaidoyers. Cherchons-y le vrai ſens de l'écriture, les preuves ſolides des dogmes, les regles ſûres de la diſcipline des mœurs. Cherchons-y la methode de convertir les infideles, & de combattre les heretiques : l'art de conduire les ames, les voyes interieures, la vraye pieté. Et tout cela non pour en diſcourir, mais pour le réduire en pratique.

Etudions ſur-tout leur prudence & leur diſcretion : pour nous accommoder à l'état preſent des choſes, & ne pas rendre odieuſes leurs ſaintes maximes, en les repouſſant trop loin, ou les appliquant mal-à-propos. Evitons l'impatience & l'empreſſement. Pour

bien rétablir l'antiquité, il faudroit la ramener toute entiere : une partie ſans l'autre, n'aura point une proportion avec le reſte, & ſera déplacée. Attachons-nous d'abord au plus eſſentiel : à nous réformer nous-mêmes, par une grande application à la priere, au reglement de notre interieur & de nos mœurs. Enſuite faiſons part aux autres des veritez que Dieu nous aura fait connoître, ſans contention, ſans aigreur, ſans reproches. Pratiquons les premiers, ce que nous croyons le meilleur, & qui dépend de nous. Revenons à la priere, & attendons avec patience qu'il plaiſe à Dieu d'avancer ſon œuvre. Ce ſont les meilleurs moyens de rendre utile la connoiſſance de l'hiſtoire eccleſiaſtique.

SOMMAIRE
DU DISCOURS
SUR L'HISTOIRE
DES SIX PREMIERS SIECLES DE L'EGLISE.

I. *Etabliſſement divin du Chriſtianiſme.* II. *Martyrs.* III. *Moines.* IV. *Evêques & clercs.* V. *Gouvernement de l'égliſe.* VI. *Clercs inferieurs.* VII. *Solemnité des offices* VIII. *Penitence.* IX. *Douceur de l'égliſe.* X. *Diſcipline en general.* XI. *Doctrine, Trinité.* XII. *Incarnation, Grace.* XIII. *Methode d'étudier.* XIV. *Methode d'enſeigner.* XV. *Science des Peres.* XVI. *Leur éloquence.* XVII. *Qu'il faut étudier l'antiquité.*

SOMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE XXXV.

An. 590. I. *Saint Gregoire pape.* II. *Ses plaintes.* III. *Son paſtoral.* IV. *Mort de ſainte Radegonde.* V. *Revolte de Chrodielde.* VI. *Violences contre l'abbeſſe.* VII. *Concile de Poitiers.* VIII. *Concile de Mets.* IX. *Commencemens de ſaint Colomban.* X. *Sa regle.* XI. *Concile de Seville.*

XII. *Lettre à ſaint Leandre.* XIII. *Saint Gregoire ſoûtient le cinquiéme concile.* XIV. *Donatiſtes en Afrique.* XV. *Patrimoines de l'égliſe Romaine.* XVI. *Liberalitez de ſaint Gregoire.* XVII. *Union d'Evêchez.* XVIII. *Elections d'évêques.* XIX. *Juriſdiction du pape.* XX. *Lettre à Venance.* XXI. *Converſions des Juifs.* XXII. *Saints de Gaule.* XXIII. *Impoſteurs en Gaule.* XXIV. *Fin de ſaint Gregoire de Tours.* 591.
XXV. *Guerre des Lombards.* XXVI. *Affaires de Natalis de Salone.* XXVII. *Affaire d'Adrien de Thebes.* XXVIII. *Avis à Jean de C. P.* XXIX. *Preſens de Coſroës à ſaint Serge.* 592.
XXX. *Mort de Gregoire d'Antioche.* XXXI. *Loi touchant les ſoldats moines.* XXXII. *Conſtantius évêque de Milan.* XXXIII. *Theodelinde ſéduite par les ſchiſmatiques,* XXXIV. *Reprimandes à Jean de Ravenne.* XXXV. *Dialogue de ſaint Gregoire.* 593.
XXXVI. *Affaire de Maxime de Salone.* XXXVII. *Affaires de Sardaigne.* XXXVIII. *Contre les tranſlations des reliques.* XXXIX. *Titre d'évêque univerſel.* XL. *Sermons de ſaint Gregoire.* XLI. *Plaintes de ſaint Gregoire à l'empereur.* 594.
XLII. *Marinien évêque de Ravenne.* XLIII. *Concile de Rome.* XLIV. *Jugement pour les prêtres Jean & Athanaſe.* XLV. *Affaires de Gaule.* XLVI. *Miſſion de ſaint Auguſtin en Angleterre.* XLVII. *Mort de Jean le jeûneur.* 595.
XLVIII. *Cyriaque patriarche de C. P.* XLIX. *Endoxe inconnu à ſaint Gregoire.* L. *Loi touchant les ſoldats moines.* 596.

LIVRE XXXVI.

I. SAint Auguſtin en Angleterre. II. Lettres de ſaint Gregoire à Brunehaut. III. Lettres à ſaint Eulogé d'Alexandrie. IV. Paix avec les Lombards. V. Avis à Janvier de Caillari. VI. Réünion de ſchiſmatiques. VII. Continuation du ſchiſme de Salone. VIII. Maxime ſe ſoumet. IX. Lettres à Serenus ſur les images. X. Cyriaque envoyé en Gaule. XI. En Eſpagne. XII. Conciles d'Eſpagne. XIII. Egliſe d'Afrique. XIV. Ceremonies introduites par ſaint Gregoire. XV. Reformation de l'office. XVI. Egliſes AN. 597. 598. 599.

& ſtations. XVII. *Commencement de la meſſe.* XVIII. *Lectures. Offrande.* XIX. *Canon & Communion.* XX. *Fin de la meſſe.* XXI. *Chant Gregorien.* XXII. *Superſtition. reprimées.* XXIII. *Precautions contre le concile de C. P.* XXIV. *Aumônes envoyées de C. P.* XXV. *Conſeils à Theoctiſte & à Gre-*
600. *goria.* XXVI. *Saint Theodore Siceote quitte l'épiſcopat.* XXVII. *Patriarches d'Antioche & de Jeruſalem.* XXVIII. *Ecrits de ſaint Euloge d'Alexandrie.* XXIX. *Maladie de S. Gregoire.* XXX. *Avis à Marinien de Ravenne.* XXXI. *Mort de Conſtantius de Milan.* XXXII. *Mort de Fortunat de Na-*
601. *ples.* XXXIII. *Privilege des moines.* XXXIV. *Reglemens pour eux.* XXXV. *Seconde miſſion en Angleterre.* XXXVI. *Lettres aux princes.* XXXVII. *Lettres à ſaint Auguſtin.* XXXVIII. *Réponſe à ſes queſtions.* XXXIX. *Liturgie Gallicane.*
602. XL. *Suite de la miſſion d'Angleterre.* XLI. *Réponſe aux Iberiens.* XLII. *Affaires d'Afrique.* XLIII. *Affaires de*
603. *France.* XLIV. *Lettres de ſaint Colomban.* XLV. *Mort de Maurice. Phocas empereur.* XLVI. *Entrepriſe de Jean d'E-*
604. *vrie.* XLVII. *Affaires de Trieſte & d'Ancone.* XLVIII. *Affaires d'Eſpagne.* XLIX. *Mort de Recarede & de ſaint Leandre.* L. *Lettre à Theodelinde.* LI. *Fin de ſaint Gregoire.* LII. *Sabien & Boniface III. papes.* LIII. *Schiſme d'Aquilée,*
607. LIV. *Bretons ſchiſmatiques.* LV. *Fin de ſaint Auguſtin de*
609. *Cantorberi.* LVI. *Boniface IV. pape.* LVII. *Saint Colomban perſecuté.*

LIVRE XXXVII.

AN. 609. I. *Fin de ſaint Theodore Siceote.* II. *Succeſſions de pa-*
610. *triarches.* III. *Mort de Phocas. Heraclius empereur.* IV. *Egliſe d'Angleterre.* V. *Tolede Metropole.* VI. *Second exil de ſaint Colomban.* VII. *Il paſſe en Auſtraſie.* VIII. *En Italie.* IX. *Mort de Boniface IV. Deuſdedit pape.*
613. X. *Jeruſalem priſe par les Perſes.* XI. *Charité de ſaint Jean l'aumônier.* XII. *Son gouvernement.* XIII. *Voyage de Jean*
614. *Moſch.* XIV. *Concile de Paris.* XV. *Saints à la cour de Clo-*

taire II.

taire II. XVI. *Saint Loup de Sens.* XVII. *Egliſe d'Angleterre.* XVIII. *Fin de ſaint Jean l'aumônier.* XIX. *Pré ſpirituel.* XX. *Fin de Jean Moſch, & de ſaint Anaſtaſe Sinaïte.* XXI. *Second concile de Seville.* XXII. *Regle de ſaint Iſidore.* XXIII. *Hellade de Tolede.* XXIV. *Homelies de S. Antiochus.* XXV. *Saint Anaſtaſe Perſan.* XXVI. *Agreſtin moine ſchiſmatique.* XXVII. *Diſciples de ſaint Colomban.* XXVIII. *Concile de Reims.* XXIX. *Egliſe d'Angleterre.* XXX. *Converſion du Roi Edoüin.* XXXI. *Victoire d'Heraclius.* XXXII. *Martyre de ſaint Anaſtaſe.* XXXIII. *Mort de Coſroës.* XXXIV. *La ſainte Croix rapportée.* XXXV. *Dagobert roi de France.* XXXVI. *Exil de ſaint Amand.* XXXVII. *Ses commencemens.* XXXVIII. *Commencemens de ſaint Eloi.* XXXIX. *Monaſteres de Brie.* XL. *Sixiéme concile d'Orleans.* XLI. *Commencemens des Monothelites.* XLII. *Articles de Cyrus.* XLIII. *Lettre de Sergius à Honorius.* XLIV. *Sa réponſe.* XLV. *Egliſe d'Angleterre.* XLVI. *Quatriéme concile de Tolede.* XLVII. *Forme des conciles.* XLVIII. *Canons ſur les rites.* XLIX. *Autres canons.* L. *Fidelité au prince.*

616. 619. 620. 625. 627. 628. 629. 633.

LIVRE XXXVIII.

I. *Commencemens de Mahomet.* II. *Son Alcoran.* III. *Etats des Arabes.* IV. *Hegire.* V. *Aboubecre & Omar califes.* VI. *Lettre ſynodale de ſaint Sophrone.* VII. *Seconde lettre du pape Honorius.* VIII. *Saint Sophrone envoye à Rome.* IX. *Omar prend Jeruſalem.* X. *Cinquiéme concile de Tolede.* XI. *Mort de ſaint Iſidore de Seville.* XII. *Liturgie d'Eſpagne.* XIII. *Diſcipline de ce ſiecle.* XIV. *Sixiéme concile de Tolede.* XV. *Mort de Dagobert. Clovis II. roi.* XVI. *Loix barbares.* XVII. *Mort du pape Honorius.* XVIII. *Egliſe d'Angleterre.* XIX. *Saint Aidan évêque.* XX. *Severin pape, Puis Jean IV.* XXI. *Eſthèſe d'Heraclius.* XXII. *Reçûë par Sergius, Cyrus & Pyrrus.* XXIII. *Conquêtes des Muſulmans.* XXIV. *Mort d'Heraclius. Conſtant empereur.* XXV. *Apologie d'Honorius par Jean IV.* XXVI. *Mort de Jean*

An. 634. 636. 638. 640. 641. 642.

SOMMAIRE

Theodore pape. XXVII. *Eglise d'Angleterre.* XXVIII. *Saint Furſi.* XXIX. *Saint Eloi Evêque.* XXX. *Saint Omer.* XXXI. *Troiſiéme concile de Challon.* XXXII. *Saint Diſier de Ca-*
643. *hors.* XXXIII. *Lettre du pape à Paul de C. P.* XXXIV.
645. *Plaintes contre Paul.* XXXV. *Commencemens de ſaint Maxime.* XXXVI. *Sa conference avec Pyrrus.* XXXVII. *Si l'on peut dire une volonté compoſée.* XXXVIII. *Ni dire ni une*
646. *ni deux volontez.* XXXIX. *Défenſe de Menas, d'Honorius & de Sophrone.* XL. *Preuves des deux operations.* XLI. *Concile d'Afrique.* XLII. *Muſulmans en Afrique.* XLIII. *Sep-*
648. *tiéme concile de Tolede.* XLIV. *Lettre de Paul de C. P. au*
649. *pape.* XLV. *Type de l'empereur Conſtant.* XLVI. *Condamnation de Paul & de Pyrrus,* XLVII. *Concile de Latran, premiere ſeſſion.* XLVIII. *Seconde ſeſſion.* XLIX. *Troiſiéme ſeſſion.* L. *Operation theandrique.* LI. *Quatriéme ſeſſion.* LII. *Cinquiéme ſeſſion.* LIII. *Jugement du concile.* LIV. *Lettres du pape S. Martin en Orient.* LV. *Etat des égliſes d'Orient.* LVI *Lettres à Paul de Theſſalonique.* LVII. *Lettres à S. Amand.* LVIII. *Monaſteres de la Belgique.* LIX. *Diſciples de ſaint Oüen.* LX. *Tranſlation de ſaint Benoiſt.* LXI. *Saint Emmeran de Ratisbone.*

LIVRE XXXIX.

I. *Perſecution contre le pape ſaint Martin.* II. *Il eſt*
AN. 653. *enlevé de Rome.* III. *Egliſe d'Angleterre.* IV. *Saint*
654. *Cedde Evêque d'Eſſex.* V. *Saint Martin à C. P.* VI. *Il eſt interrogé.* VII. *Maltraité.* VIII. *Second interrogatoire.* IX. *Son exil & ſa mort.* X. *Huitiéme concile de Tolede.*
655. XI. *Neuviéme.* XII. *Premier interrogatoire de ſaint Maxime.* XIII. *Converſation avec Gregoire.* XIV. *Conference avec Troïle & Sergius.* XV. *Second interrogatoire.* XVI. *Autre conference.* XVII. *Troiſiéme interrogatoire de ſaint*
656. *Maxime.* XVIII. *Accord avec lui.* XIX. *Accord rompu.* XX. *Second exil de ſaint Maxime.* XXI. *Dixiéme concile de Tolede.* XXII. *Saint Fructueux de Brague.* XXIII. *Sa*

regle. XXIV. *Saint Eugene de Tolede.* XXV. *Mort d'Eugene. Vitalien pape.* XXVI. *Mort de ſaint Eloi.* XXVII. *Privilege de ſaint Denis.* XXVIII. *Formules de Marculfe.* XXIX. *Sainte Batilde.* XXX. *Monaſteres de France,* XXXI. *Mort de ſaint Maxime.* XXXII. *Ali & Moavia, califes.* 662.
XXXIII *L'empereur Conſtant à Rome.* XXXIV. *Egliſe d'Angleterre.* XXXV. *Commencemens de ſaint Vilfrid.* 663. 664.
XXXVI. *Conference ſur la pâque.* XXXVII. *Suite de l'égliſe d'Angleterre.* XXXVIII. *Mort de ſaint Anaſtaſe apocriſiaire.* 666.
XXXIX. *Concile de Merida.* XL. *Saint Hildefonſe de Tolede.* XLI. *Affaire de Jean de Lappe.* XLII. *Mort de Conſtant. Conſtantin Pogonat empereur.* XLIII. *Saint Theodore de Cantorberi.* XLIV. *Commencement de ſaint Leger.* XLV. 668. 669.
Autres Saints de France. XLVI. *Egliſe d'Angleterre.* XLVII. 673.
Concile d'Herford. XLVIII. *Mort de Vitalien. Adeodat pape.* 674.
XLIX. *Saint Leger à Luxeu.* L. *Martyre de ſaint Prix.* LI. *Vamba roi des Goths.* LII. *Onziéme concile de Tolede.* LIII. 675.
Quatriéme concile de Bragne. LIV. *Martyre de ſaint Aigulfe.* 677.
LV. *Privilege de ſaint Martin de Tours.* LVI. *Mort d'Adeodat. Bonus pape.* LVII. *Saint Leger perſecuté. Son Martyre.* 678.

APPROBATION.

J'Ay lû le huitiéme volume de *l'Hiſtoire Eccleſiaſtique* de Monſieur l'Abbé FLEURY. Fait à Paris le 12. Septembre 1701.

L'Abbé COURCIER.

AUTRE APPROBATION.

J'Ay lû le huitiéme volume de *l'Hiſtoire Eccleſiaſtique* par Monſieur l'Abbé FLEURY, dans lequel je n'ai rien trouvé que de très-conforme a la foi & aux bonnes mœurs. Cet ouvrage m'a paru très-utile & très-édifiant. En Sorbonne, ce 1. Novembre 1701.

A. SALMON

HISTOIRE

Arrivée du moine S. Augustin en Angleterre

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE TRENTE CINQUIE'ME.

APRE'S la mort du pape Pelage II. comme l'égliſe ne pouvoit demeurer ſans paſteur, le clergé, le ſenat & le peuple Romain élurent pour leur évêque d'un conſentement unanime, le diacre ſaint Gregoire: quoiqu'il y reſiſtât de toute ſa force, diſant qu'il étoit indigne de cette place, & craignant que ſous prétexte du gouvernement de l'égliſe, il ne rentrât dans la gloire du monde qu'il avoit quittée. Enfin ne pouvant empêcher ſon élection, il fit eſperer qu'il

I. S. Gregoire pape. *Greg. Tur. l. x. c. 1. Jo. diac. l. 1. c. 39.*

AN. 590. y consentiroit : & se fiant à l'amitié de l'empereur Maurice, dont il avoit tenu le fils sur les fonts, il lui écrivit secretement, pour le conjurer de ne point approuver ce choix. Mais Germain prefet de Rome prévint son courier : & l'aïant fait arrêter & ouvrir ses lettres, il envoïa à l'empereur le decret de l'élection. Maurice rendit graces à Dieu d'avoir trouvé l'occasion qu'il desiroit, de procurer cette dignité au diacre Gregoire, & donna ses lettres portant ordre de le sacrer.

Cependant à Rome la peste continuoit avec une grande violence : & comme on attendoit de C. P. la réponse de l'empereur, saint Gregoire fit un sermon au peuple, & lui parla ainsi : Il faut, mes freres, craindre au moins les fleaux de Dieu quand nous les sentons, puisque nous n'avons pas sçu les prévenir. Vous voïez que tout le peuple est frappé du glaive de sa colere, la mort n'attend pas la maladie ; & enleve le pecheur avant qu'il songe à faire pénitence. Considerez en quel état il paroît devant le juge terrible. Ce n'est pas une partie des habitans qui périt, tout tombe à la fois : les maisons demeurent vuides, & les peres voïent mourir leurs enfans. Rappellons donc le souvenir de nos fautes, & les expions par nos larmes. Que personne ne desespere pour l'énormité de ses crimes : les Ninivites effacerent les leurs par une penitence de trois jours, & le larron à l'heure même de sa mort. Celui qui nous avertit de l'invoquer, montre bien qu'il veut pardonner à ceux qui l'invoquent. S. Gregoire conclut ce sermon en indiquant une litanie ou procession à

ſept bandes qui devoient marcher au point du jour le mercredi ſuivant, ſortant de diverſes égliſes, pour ſe rendre toutes à ſainte Marie majeure. La premiere troupe étoit compoſée du clergé, la ſeconde des abbez avec leurs moines, la troiſiéme des abbeſſes avec leurs religieuſes, la quatriéme des enfans: la cinquiéme des hommes laïques, la ſixiéme des veuves, la ſeptiéme des femmes mariées. Chaque troupe étoit conduite par les prêtres du quartier. On croit que de cette proceſſion generale eſt venuë celle du jour de S. Marc, qui s'appelle encore la grande litanie. Pendant celle-ci il mourut en une heure quatre-vingt de ceux qui y aſſiſtoient: mais ſaint Gregoire ne ceſſa point d'exhorter le peuple & de prier juſques à ce que la maladie fut éteinte. AN. 590.

Comme il apprit que le prefet Germain avoit intercepté ſes lettres il voulut prévenir la réponſe de l'empereur: jugeant bien qu'elle ſeroit contraire à ſon deſir; & ne pouvant ſortir ouvertement des portes de Rome, où l'on avoit mis des gardes, il ſe fit enlever par des marchands, déguiſé & enfermé dans une manne d'oſier. Il ſe cacha dans les bois & dans des cavernes pendant trois jours, durant leſquels le peuple Romain faiſoit des jeûnes & des prieres. Enfin ayant été découvert par des indices miraculeux, il fut pris & ramené à Rome. Alors il ſe rendit, & fut conſacré ſolemnellement dans l'égliſe de ſaint Pierre le troiſiéme de Septembre 590. au commencement de la neuviéme indiction. Il tint le ſaint ſiege treize ans.

Jo. diac. c. 44.

Paul. diac. vita n. 11.

Paul diac. vita n. 11.

Greg. l. epiſt. 20. & IV. ep. 4.

Mart. R. 3. Sept.

Comme on lui faiſoit des complimens ſur ſa nou-

velle dignité, il s'en plaignit serieusement à ses amis. Voici comme il en parle au scolastique Paul, prêt à quitter le gouvernement de Sicile : Je ne me mets pas beaucoup en peine que les étrangers me felicitent de l'honneur du sacerdoce : mais je suis sensiblement affligé que ceux qui connoissent comme vous, parfaitement mon inclination, croïent que j'y trouve quelque avantage. Rien ne m'étoit plus utile que d'obtenir le repos que je desirois. Et à Jean patriarche de C. P. Je sçai avec quelle ardeur vous avez voulu fuir la charge de l'épiscopat : & cependant vous n'avez pas empêché qu'on me l'ait imposée. Vous ne m'aimez donc pas comme vous-même, suivant la regle de la charité. Et à Theoctiste sœur de l'empereur : On ma ramené au siecle sous prétexte de l'épiscopat. J'y suis chargé de plus de soins temporels, que je n'en avois étant laïque. J'ai perdu la joïe de mon repos, & paroissant monter au dehors, je suis tombé au dedans. Je m'efforçois tous les jours de me tirer hors du monde, hors de la chair, d'éloigner de mon esprit toutes les images corporelles, pour voir spirituellement la joïe celeste. Et je disois du fonds du cœur : Je cherche, Seigneur, votre visage. Ne desirant & ne craignant rien en ce monde, j'étois, ce me sembloit, au-dessus de tout. Mais l'orage de la tentation m'a jetté tout d'un coup dans les allarmes & les frayeurs : car encore que je ne craigne rien pour moi, je crains beaucoup pour ceux dont je suis chargé. Je suis battu des flots de tous côtez : & quand, apres les affaires, je veux rentrer en moi même, le tumulte des

AN. 590.

II. Plaintes de S. Gregoire. *Lib. 1. Epist. 3.*

Epist. 4.

Epist. 5.

Epist. 1.

vaines penſées m'en empêche, & je trouve mon interieur loin de moi. Et enſuite : L'empereur doit s'imputer toutes mes fautes & mes negligences, d'avoir confié un ſi grand miniſtere à une perſonne ſi foible. Il dit encore au patrice Narſés : Je ſuis tellement accablé de douleur, qu'à peine puis-je parler : j'ai l'eſprit environné de tenebres : je ne vois rien que de triſte, & tout ce que l'on croit agreable me paroît affligeant. Car je penſe de quel comble de tranquillité je ſuis tombé, & en quelles occupations, je ſuis relegué loin de la face du Seigneur. Et à Anaſtaſe patriarche d'Antioche : Vous qui m'aimiez ſpirituellement, il me ſemble que vous ne m'aimez plus que temporellement, en me chargeant d'un fardeau qui m'abbat juſques à terre, & ne me permet plus de m'élever aux penſées du ciel. Mais quand vous me nommez la bouche & le flambeau du Seigneur, & quand vous dites que je puis être utile à pluſieurs : c'eſt le comble de mes iniquitez, de recevoir des loüanges, au lieu des châtimens que je merite. Et à André du rang des illuſtres : Sur la nouvelle de mon épiſcopat, pleurez ſi vous m'aimez : car il y a ici tant d'occupations temporelles, que je me trouve par cette dignité preſque ſeparé de l'amour de Dieu. Et au patrice Jean, qui avoit contribué à ſon élevation : Je me plains de votre amitié, de m'avoir tiré du repos que vous ſçaviez que je cherchois. Dieu vous rende les biens éternels pour votre bonne intention : mais qu'il me délivré comme il lui plaira de tant de perils. Car comme mes pechez le meritoient, je ſuis moins l'évêque des Ro-

AN. 590.

Epiſt. 7.

Epiſt. 29.

Epiſt. 30.

mains que des Lombards. Voilà où votre protection m'a conduit..

AN. 590.

III. Pastoral de S. Gregoire.

Paul. vita n. 12.

Jean évêque de Ravenne ayant repris saint Gregoire avec amitié & modestie, de s'être caché pour éviter l'épiscopat, lui qui en étoit si capable : ce reproche lui donna occasion de composer un livre dans ces commencemens, sur les devoirs des évêques ; & c'est le pastoral si fameux depuis dans toute l'église. Son dessein est de justifier sa résistance, en expliquant tout ce qu'il pensoit sur la grandeur de cette charge. L'ouvrage est divisé en quatre parties. La premiere est sur la vocation à l'épiscopat : afin que celui qui y est appellé examine avec quelles dispositions il y vient. S'il a la science, la vertu, le courage, la fermeté, l'amour du travail : s'il est exempt de toutes les imperfections figurées par les défauts corporels, qui, suivant l'ancienne loi, excluoient des fonctions du sacerdoce. La seconde partie montre comment le pasteur appellé legitimement doit s'acquitter de la charge qu'il n'a point recherchée. Quelle doit être son application à la priere, à l'instruction, au soulagement du prochain : son humilité, son zele, sa discretion. La troisiéme partie marque les differentes instructions proportionnées à la diversité des personnes : suivant le sexe, l'âge, les conditions, les inclinations, les dispositions permanentes ou passageres. Surquoy S. Gregoire entre dans un grand détail. Dans la quatriéme partie il marque en peu de mots comment le pasteur doit faire de frequentes reflexions sur sa conduite, pour s'instruire lui-même & conserver l'hu-

Greg. pref. in pastor.

Levit. xxi. 17.

milité. Cet ouvrage fut ſi eſtimé deſlors, que l'empereur Maurice en demanda une copie au diacre Anatolius qui reſidoit à C. P. pour les affaires de l'égliſe Romaine ; & qu'Anaſtaſe patriarche d'Antioche le traduiſit en grec pour l'uſage des égliſes d'Orient.

A N. 590.
x. Ep. 22.

IV. Mort de ſainte Radegonde.

Un diacre de Gregoire de Tours qui s'étoit trouvé à Rome lors de la mort du pape Pelage, & avoit été témoin de l'ordination de ſaint Gregoire, lui en raconta les particularitez ; & rapporta des reliques que ſaint Gregoire encore diacre lui avoit données. Il arriva à Tours la même année 590. quinziéme du roi Childebert : & trouva l'évêque Gregoire occupé avec pluſieurs autres à appaiſer un grand ſcandale arrivé au monaſtere de Sainte-Croix de Poitiers. Sainte Radegonde qui en étoit la fondatrice, l'avoit recommandé à tous les évêques, par une lettre où elle dit, qu'elle l'a fondé par les liberalitez du roi Clotaire ſous la regle de Saint Ceſaire d'Arles, & y a établi du conſentement des évêques, l'abbeſſe Agnès qui a été benite par Saint Germain. Elle le prie de ne jamais permettre que l'on viole la regle, ni que l'on diſſipe les biens du monaſtere, & conjure les princes de lui accorder leur protection. Cette lettre eſt comme le teſtament de ſainte Radegonde ; après lequel elle mourut le mercredi treiziéme d'Août, la douziéme année du roi Childebert, qui eſt l'an 587. L'égliſe honore ſa memoire le même jour.

Greg. Tur. x. hiſt. c. 1.

Greg. ix. hiſt. l. 2.
Baudot. n. 26. to. 1. Act. S.S. Ben. p. 333.
Martyr. R. 13. Aug.
De glor. conf. c. 106.

Elle fut enterré trois jours après par Gregoire de Tours, qui ſe rendit à Poitiers ſur la nouvelle de ſa

AN. 590.

mort, & la trouva dans le cercuëil environné de ſes religieuſes au nombre d'environ deux cent: entre leſquels il y avoit non ſeulement des filles de ſenateurs, mais des princeſſes du ſang roïal. Comme elles ſe lamentoient, il ſe tourna vers l'abbeſſe, & dit: Interrompez un peu ces plaintes pour penſer à ce qui eſt neceſſaire. Notre frere Meroüée eſt occupé loin d'ici à viſiter ſon dioceſe: ne differez pas d'enſevelir ce corps tandis qu'il eſt encore entier. Que feronsnous, dit l'abbeſſe, puiſque le lieu où elle doit être enterrée n'a pas encore été conſacré par la benediction de l'évêque? Alors les citoïens & les autres perſonnes puiſſantes qui s'étoient aſſemblées pour ces funerailles, dirent à Gregoire: Confiez-vous en la charité de votre frere, & beniſſez cet autel: nous ſommes perſuadez qu'il ne le trouvera pas mauvais. Gregoire les crut, & conſacra un autel dans l'égliſe de ſainte Marie où elle devoit être enterrée, & qui eſt aujourd'hui l'égliſe collegiale de ſainte Radegonde. On enleva donc le corps hors du monaſtere, & les religieuſes n'en pouvant ſortir, ſe mirent ſur les murs, & ſur les tours, où elles continuoient leurs gemiſſemens & leurs plaintes, en ſorte que l'on n'entendoit pas la pſalmodie. Le corps étoit embaumé & enfermé dans un cercuëil de bois. On le mit dans la foſſe: & Gregoire après avoir fait la priere ſe retira ſans couvrir le ſepulchre: reſervant à Meroüée évêque de Poitiers de le faire après y avoir celebré la meſſe. Un aveugle fut gueri à cet enterrement, comme rapporte la religieuſe Baudonivie qui étoit preſente, & qui a écrit la vie de la ſainte, & il ſe

fit

fit pluſieurs autres miracles à ſon tombeau.

Après la mort de ſainte Radegonde, l'abbeſſe pria encore l'évêque Meroüée, comme la Sainte avoit fait, de la prendre ſous ſa conduite. Il voulut d'abord le refuſer : mais enſuite aïant pris conſeil, il promit d'être le pere de ces religieuſes, & de les défendre au beſoin. Et comme ce monaſtere étoit ſous la protection particuliere du prince : il alla trouver le roi Childebert, & en obtint des lettres, qui lui permettoient d'y exercer la même autorité que ſur les autres égliſes de ſon diocéſe. L'abbeſſe Agnès mourut peu de tems après, & Leuboüere lui ſucceda. *Greg. 1x. hiſt. c. 40.*

V. Revolte de Chrodielde.

Il ſe forma contre elle une faction violente. Chrodielde fille du roi Cherebert fit jurer à pluſieurs autres religieuſes d'accuſer Leuboüere de pluſieurs crimes, afin de la chaſſer du monaſtere, & de la faire abbeſſe elle-même. Elle attira à ſon parti ſa couſine Baſine fille du roi Chilperic ; & ſortit du monaſtere avec quarante filles ou plus, en diſant : Je vais trouver les rois mes parens, pour leur faire connoître la honte que nous ſouffrons. On nous traite non pas en filles de rois, mais en filles de malheureuſes eſclaves. L'évêque Meroüée s'efforça de les retenir : mais ſans écouter ſes remontrances, elles rompirent les ſerrures & les portes, & ſortirent du monaſtere. C'étoit vers la fin de Février l'an 589. par un très-mauvais temps & de grandes pluyes, qui avoient rompu les chemins : toutefois elle marchoient à pied, ſans avoir un ſeul cheval, & perſonne ne leur donnoit à manger ſur le chemin. *Greg. x. hiſt. c. 16.*

Le premier jour de Mars elles arriverent à Tours hors d'haleine & épuiſées de fatigues ; & Chrodielde s'adreſſant à Gregoire, lui dit : Je vous ſupplie, ſaint évêque, de vouloir bien garder & nourrir ces filles que l'abbeſſe de Poitiers a très-maltraitées, pendant que j'irai trouver les rois nos parens, pour leur expoſer ce que nous ſouffrons. Gregoire répondit : Si l'abbeſſe a failli & contrevenu à la regle, allons trouver notre frere Meroüée, pour la corriger enſemble, & vous remettre dans votre monaſtere après y avoir établi le bon ordre : afin de ne pas diſſiper indignement ce que ſainte Radegonde a aſſemblé par ſes jeûnes, ſes prieres & ſes aumônes. Non, dit Chrodielde, nous irons trouver les rois. Gregoire lui répondit : Pourquoi n'écoutez-vous pas mon avis ? Je crains que les évêques ne vous excommunient d'un commun conſentement, ſuivant la lettre qu'ils écrivirent à ſainte Radegonde, lors de la fondation de ce monaſtere, & il leur en fit la lecture. C'étoit la lettre du ſecond concile de Tours, tenu en *566*.

Sup. l. XXXIV. *n.* 12.

Chrodielde perſiſta toujours à vouloir aller vers les rois ſes parens : ſe plaignant même de l'évêque de Poitiers, & diſant que ce trouble étoit arrivé par ſa faute. Gregoire voïant l'opiniâtreté de ces filles, leur dit : Vous ne voulez pas entendre raiſon, & ne pouvez éviter le blâme, mais du moins laiſſez paſſer l'hiver, & quand le tems ſera plus beau vous irez où il vous plaira. Elles crurent ce conſeil ; & l'été ſuivant Chrodielde aïant laiſſé à Tours les autres religieuſes avec Baſine, alla trouver le roi Gontran. Il

Greg. IX. *c.* 40.

la reçut bien, lui fit des préſens; & ordonna une aſſemblée d'évêques, pour prendre connoiſſance du differend de ces religieuſes avec leur abbeſſe. Chrodielde revint à Tours les attendre : mais pendant ſon voïage pluſieurs de ces religieuſes fugitives ſe laiſſerent ſéduire, & ſe marierent. Comme les évêques ne venoient point, Chrodielde & ſes compagnes retournerent à Poitiers; & aïant aſſemblé une troupe de voleurs, de meurtriers, de débauchez & d'autres ſcelerats, elles ſe fortifierent dans l'égliſe de ſaint Hilaire, diſant : Nous ſommes des princeſſes, & nous ne retournerons point au monaſtere que l'abbeſſe n'en ſoit dehors. Alors par ordre des rois, Gondegiſile archevêque de Bourdeaux & métropolitain de la province vint à Poitiers avec deux de ſes ſuffragans, Nicaiſe d'Angoulême & Saffarius de Perigueux; & ſe joignant avec Meroüée de Poitiers, ils vinrent à ſaint Hilaire, & exhorterent ces filles à retourner au monaſtere, pour faire examiner leur cauſe. Comme elles réſiſtoient opiniâtrement, les évêques leur dénoncerent l'excommunication, ſuivant la lettre du concile de Tours. Mais les ſéditieux que ces filles avoient aſſemblez entrerent avec des bâtons dans l'égliſe de ſaint Hilaire, donnerent tant de coups aux évêques, qu'ils tomberent ſur le pavé, & purent à peine ſe relever; mirent en ſang les diacres & les autres clercs, & caſſerent la tête à quelques-uns. Les évêques & leur ſuite furent tellement épouvantez, que ſans ſe dire adieu, ils s'enfuirent chacun de leur côté. c. 41.

Enſuite Chrodielde envoïa des gens pour admi-

niſtrer les terres du monaſtere, ſe faiſant obéir par les ſerviteurs à force de coups: & menaçant, ſi elle pouvoit entrer au monaſtere, de jetter l'abbeſſe par deſſus les murailles. Le roi Childebert l'aïant appris, envoïa un ordre à Maccon, qui étoit comte de Poitiers, de reprimer ces violences; & l'archevêque Gondegiſile écrivit, tant en ſon nom, que des évêques qui l'accompagnoient à Poitiers, à dix évêques aſſemblez avec le roi Gontran: dont les trois premiers étoient Etherius de Lion, Siagrius d'Autun & Aunacaire d'Auxerre: pour leur donner avis de l'excommunication qu'ils avoient prononcée contre ces religieuſes rebelles. Les dix évêques témoignerent par leur réponſe, qu'ils approuvoient ce que leurs confreres avoient fait: en attendant le concile qui ſe devoit tenir le premier jour de Novembre, & où l'on examineroit le remede que l'on pourroit apporter à ces deſordres. Cependant ils les exhortent à prier pour ces pauvres égarées. L'abbeſſe de ſon côté envoïa aux évêques voiſins des copies du teſtament de ſainte Radegonde.

c. 43. Enſuite Meroüée évêque de Poitiers touché des réproches que les religieuſes rebelles lui faiſoient, envoïa Porcaire abbé de ſaint Hilaire à Gondegiſile, évêque de Bourdeaux & à ſes comprovinciaux: pour le prier de lever l'excommunication, afin qu'elles puſſent ſe preſenter pour être oüies: mais il ne put l'obtenir, & un prêtre envoïé par le roi Childebert tenta la même choſe inutilement. La rigueur de l'hiver obligea les religieuſes rebelles à ſe ſéparer. Quelques-unes ſe retirerent chez leurs parens; d'au-

tres dans leurs maiſons particulieres ; d'autres dans les monaſteres où elles avoient été auparavant. Il en demeura peu avec Chrodielde & Baſine, encore étoient elles diviſées : Car Chrodielde vouloit être la maîtreſſe, & Baſine ſe ſentant princeſſe comme elle, ne vouloit pas lui obéïr. AN. 590.

VI. Violences contre l'abbeſſe.

L'année ſuivante 590. Chrodielde toujours environnée de cette troupe de ſcelerats, leur commanda d'entrer de nuit dans le monaſtere de ſainte Croix, & d'en tirer l'abbeſſe Leuboüere. Celle-ci entendant le bruit qu'ils faiſoient en arrivant, & ne pouvant marcher parce qu'elle avoit la goute, ſe fit porter dans l'égliſe devant la châſſe de la ſainte Croix. Les hommes étant entrez avec un flambeau & des armes, la cherchoient de tous côtez ; & l'aïant trouvée un d'eux lui voulut donner un grand coup d'épée ; mais il fut frappé d'un coûteau par un autre & tomba tout en ſang. Cependant la prieure Juſtine aidée par d'autres ſœurs éteignit le flambeau, & couvrit l'abbeſſe du tapis de l'autel. Dans cette obſcurité ces hommes prirent la prieure pour l'abbeſſe, & l'emportoient à ſaint Hilaire ; mais le jour commençant à paroître ils la reconnurent & la renvoïerent à ſon monaſtere. Ils retournerent donc, & aïant pris l'abbeſſe, ils la mirent en priſon près ſaint Hilaire au lieu où logeoit Baſine. La nuit ſuivante ils pillerent le monaſtere de ſainte Croix, n'y laiſſant que ce qu'ils ne purent emporter.

Greg. x. hiſt. c. 15.

Les évêques de Gaule furent diviſez au ſujet de la Pâque cette année 590. La plûpart ſuivant le cycle de Victor la célebrerent le ſeptiéme des calendes

Greg. x hiſt. c. 23. & 1. Mart. c. 63.

AN. 590. d'Avril, quinziéme de la lune ; c'eſt-à-dire le vingt-ſixiéme de Mars : les autres le ſecond d'Avril, le vingt-deuxiéme de la lune ; craignant de faire la Pâque avec les Juifs, s'ils la faiſoient le quinziéme jour de la pleine lune. La fête étant proche, en ſorte qu'il n'y avoit plus que ſept jours, l'évêque Meroüée envoïa dire à Chrodielde, que ſi elle ne rendoit l'abbeſſe, il ne célebreroit point la Pâque, & qu'aucun catecumene ne ſeroit baptiſé dans la ville de Poitiers. Et ſi cela ne ſuffit, ajoûta-t-il, j'aſſemblerai les citoïens pour la délivrer. Chrodielde pour réponſe prépara des meurtriers, à qui elle donna ordre de tuer l'abbeſſe ſi-tôt qu'on ſe mettroit en devoir de la délivrer par force. Dans ce tems-là Flavien qui avoit la charge de domeſtique, vint à Poitiers, & fit enſorte que l'abbeſſe ſe refugia dans l'égliſe de ſaint Hilaire. Mais la ſédition continuoit toujours, & il ſe commettoit des meurtres au ſépulchre de ſainte Radegonde & devant la chaſſe de la ſainte Croix.

Enfin le roi Childebert envoïa prier le roi Gontran que les évêques des deux roïaumes s'aſſemblaſſent pour terminer ce deſordre ſuivant les canons. Childebert ordonna à Gregoire de Tours de ſe trouver au concile avec Ebregiſile de Cologne & Meroüée de Poitiers ; & Gontran manda Gondegiſile de Bourdeaux avec ſes ſuffragans. Gregoire de Tours déclara, que les évêques ne s'aſſembleroient point ſi l'on ne reprimoit auparavant la ſédition par autorité ſéculiere. L'ordre en fut donné au comte de Poitiers qui fit attaquer les ſéditieux. On

les tira du monaſtere de ſainte Croix, & on leur fit ſouffrir divers ſupplices : aux uns on coupa les mains, aux autres le nez ou les oreilles. AN. 590.

La ſédition étant appaiſée, les évêques qui étoient préſens s'aſſirent ſur le tribunal de l'égliſe. Chrodielde avança pluſieurs chefs d'accuſation contre l'abbeſſe. Premierement, qu'elle avoit à ſon ſervice dans le monaſtere un homme habillé en femme, & le montra : car il étoit preſent. Mais il ſe trouva que c'étoit un eunuque, & que l'abbeſſe ne le connoiſſoit point. Chrodielde & Baſine étant interrogées pourquoi elles étoient ſorties du monaſtere : répondirent qu'on les avoit fait mourir de faim, qu'elles manquoient d'habits, & étoient battuës : que des hommes ſe ſervoient de leur bain : que l'abbeſſe joüoit aux tables ; que des ſéculiers mangeoient avec elle, & qu'elle avoit fait des fiançailles dans le monaſtere ; qu'elle avoit habillé ſa niéce d'un tapis de ſoye deſtiné pour l'autel ; & qu'elle en avoit ôté des feüilles d'or, pour lui faire des ornemens. L'abbeſſe répondit pertinemment à toutes ces accuſations ; ſe ſoumettant à telle pénitence qu'ordonneroient les évêques, ſi elle ſe trouvoit avoir failli. Ils demanderent à Chrodielde & à Baſine ſi elles accuſoient leur abbeſſe pour quelque crime capital, comme d'homicide ou d'adultere : elles avoüerent que non ; & au contraire on repreſenta des religieuſes de leur parti qui étoient groſſes.

VIII. Concile de Poitiers.

Greg. x. hiſt. cap. 16.

Enſuite les évêques leur demanderent raiſon de leur ſortie, des violences commiſes contre Gondegiſile, & les autres évêques qui avoient voulu les juger

AN. 590. l'année precedente : contre l'abbeſſe & le monaſtere ; & de leur derniere rebellion : les exhortant à demander pardon à l'abbeſſe, & à réparer le dommage qu'elles avoient commis. Elles le refuſerent, menaçant hautement de tuer l'abbeſſe. C'eſt pourquoi les évêques aïant conſulté les canons, les déclarerent excommuniées, juſqu'à ce qu'elles fiſſent pénitence, & rétablirent l'abbeſſe dans le gouvernement du monaſtere. Ils rédigerent ce jugement par écrit : l'adreſſant aux rois qui les avoient aſſemblez : & les priant de faire executer la promeſſe que les religieuſes rebelles avoient faite, pour la reſtitution des biens & des titres du monaſtere dont elles s'étoient emparées ; & d'empêcher qu'elles retournaſſent au lieu qu'elles avoient ſi indignement profané. Ce jugement étant publié, & l'abbeſſe rétablie, les ſéditieuſes allerent trouver le roi Childebert, & lui nommerent des perſonnes qu'elles accuſoient non ſeulement d'avoir un mauvais commerce avec l'abbeſſe, mais encore de porter tous les jours des meſſages à la reine Fredegonde ſon ennemie. Le roi les fit prendre, mais après les avoir examinez, ſans trouver aucune charge contre eux, il les renvoïa. Enfin Chrodielde & Baſine obtinrent leur abſolution au concile de Mets tenu ſur la fin de cette année, au ſujet de Gilles ou Egide évêque de Reims.

VIII. Concile de Mets.

Ce prélat étoit chargé d'avoir trempé dans une conſpiration contre la vie du roi Childebert, qui le fit prendre & amener à Mets, quoiqu'abbatu par une longue maladie. Quelques évêques aïant remontré au roi qu'il n'avoit pas dû faire enlever de

Greg. x. cap. 19.

chez

chez lui & mettre en prison cet évêque sans l'entendre: il lui permit de retourner à Reims, & envoïa des lettres à tous les évêques de son roïaume, pour se trouver à Verdun au milieu du mois d'Octobre. Quand ils furent arrivez on les mena jusques à Mets, & Gilles s'y trouva aussi. Le roi choisit pour la poursuite de cette affaire Ennodius qui avoit été duc, & qui commença ainsi: Pourquoi avez-vous quitté notre roi à qui appartenoit la ville où vous étiez évêque, pour rechercher l'amitié de Chilperic, qui a toujours été son ennemi, qui a tué son pére, banni sa mere & usurpé son roïaume? Et pourquoi avez-vous reçu de lui des terres fiscales dans les provinces qu'il a usurpées? L'évêque répondit: Je ne puis nier que j'aie été ami du roi Chilperic: mais ce n'a jamais été contre les interêts du roi Childebert. Quant aux terres, je les ai obtenuës en vertu des lettres de ce roi même. Il produisit les lettres; mais le roi Childebert nia de lui avoir fait ce don. On fit venir Othon qui avoit été en ce temps-là referendaire du roi, & dont la souscription y paroissoit: il nia de l'avoir faite & soûtint qu'on avoit contrefait son écriture. Ainsi l'évêque fut convaincu de fausseté sur ce premier chef. AN. 590.

On produisit ensuite de lettres de lui à Chilperic, & de Chilperic à lui, contenant plusieurs choses injurieuses à Brunehaut & entr'autres: que si on ne coupe la racine la plante ne sechera point. C'est-à-dire, qu'il falloit se defaire d'elle pour accabler son fils. L'évêque nia d'avoir écrit ou reçu ces lettres: mais on lui representa un de ses domestiques

AN. 590. qui les gardoit dans ſes regiſtres. On produiſit enſuite un traité de Childebert & de Chilperic, pour chaſſer Gontran, & partager entr'eux ſon roïaume. Le roi Childebert nia d'en avoir eu connoiſſance, & dit à Gilles : c'eſt ainſi que tu commettois mes oncles, pour exciter une guerre civile entr'eux. Tu es cauſe de la ruine des provinces & de la mort de tant d'hommes, dont tu rendras compte au jugement de Dieu. L'évêque ne put nier ce fait. Car la preuve étoit tirée d'un regiſtre du roi Chilperic, trouvé dans une de ſes caſſettes à Chelles, quand ſes tréſors furent apportez après ſa mort au roi Childebert. Epiphane abbé de ſaint Remi de Reims parut auſſi, & dit que l'évêque Gilles avoit reçu deux mille ſous d'or, & pluſieurs autres preſens, pour conſerver l'amitié du roi Chilperic. Ceux qui l'avoient accompagné à l'ambaſſade vers Chilperic, dépoſerent qu'il lui avoit long-temps parlé ſeul, ſans qu'ils puſſent entendre ce qu'il diſoit L'évêque nia ces faits : mais l'évêque Epiphane, qui avoit toûjours été de la confidence, nomma le lieu & l'homme, par qui l'or avoit été apporté, & toutes les particularitez du traité contre Gontran.

L'évêque Gilles ainſi convaincu confeſſa tout : les évêques du concile ne purent voir ſans gemir leur confrere chargé de tant de crimes : & ils demanderent que le jugement fut differé de trois jours, afin qu'il eut le temps de penſer à lui, & de ſe juſtifier, s'il étoit poſſible. Le troiſiéme jour étant venu ils l'inviterent à propoſer ſes défenſes : mais lui chargé de confuſion, leur dit : Ne differez point

de donner votre ſentence contre un coupable. Je me reconnois digne de mort pour le crime de léſe-majeſté: j'ai toujours agi contre le ſervice de ce roi & de ſa mere, & c'eſt par mon conſeil que ſont arrivées ces guerres, qui ont cauſé tant de ravages dans les Gaules. Les évêques touchez de la honte de leur frere lui obtinrent la vie, & aïant lû les canons le dépoſerent du ſacerdoce. Auſſi tôt il fut envoïé en exil à Straſbourg; & à ſa place le prêtre Romulfe fils du duc Loup, fut ordonné évêque de Reims. On trouva beaucoup d'or & d'argent dans le tréſor de l'évêque Gilles: on laiſſa ce qui venoit des revenus de l'égliſe, & on mit au tréſor du roi, ce qui venoit de ſes crimes. L'abbé Epiphane fut auſſi privé de ſa charge. AN. 590.

En ce même concile de Mets, Baſine proſternée devant les évêques demanda pardon, promettant de ſe reconcilier avec ſon abbeſſe, & de rentrer dans le monaſtere de ſainte Croix de Poitiers, pour y vivre ſelon la regle. Mais Chrodielde proteſta qu'elle n'y rentreroit jamais tant que l'abbeſſe Leuboüere y demeureroit. Le roi Childebert pria qu'on leur pardonnât; elles furent reçûës à la communion, & renvoïées à Poitiers; à condition que Baſine rentreroit dans le monaſtere, & que Chrodielde demeureroit dans une terre que le roi lui accorda. Ainſi fut enfin terminé ce grand ſcandale.

XI. Commencement de ſaint Colomban. *Vita 10. 2. Act. Ben. p. 7.*

C'eſt le tems auquel ſaint Colomban s'établit en Gaule; & il y fonda le fameux monaſtere de Luxeu cette même année 590. Il étoit né en Irlande vers l'an 560. dans la province de Lagenie ou Leinſter.

Il apprit dès sa jeunesse les arts liberaux, la gram-
AN. 590. maire, la rhetorique, la geometrie ; mais comme il étoit fort bienfait, craignant de succomber aux attaques de la volupté, il quitta son païs, malgré la résistance de sa mere ; & passant dans une autre province d'Irlande, il se mit sous la conduite d'un personnage venerable nommé Silen, qui l'instruisit si bien dans les saintes lettres, qu'étant encore jeune il composa un traité sur les Pseaumes & quelques autres ouvrages. Ensuite il entra dans le monastere de Bancor, le plus fameux d'Irlande, gouverné alors par l'abbé Commogel ou Congal ; & y vêcut plusieurs années, s'exerçant à la mortification. Pour se détacher du monde de plus en plus, il se proposa de passer dans une terre étrangere à l'exemple d'Abraham. Il communiqua son dessein à l'abbé, qui eut grande peine à se priver d'un tel secours : mais croïant que c'étoit la volonté de Dieu il y consentit. Saint Colomban aïant reçû sa benediction, sortit de Bancor avec douze autres moines étant
A. 11. âgé de trente ans. Ils passerent dans la grande Bretagne, & de-là en Gaule. La foi y étoit entiere, mais la discipline fort déchûë, soit par les incursions des ennemis étrangers, soit par la negligence des prélats. Il y avoit peu de lieux où on pratiquât la penitence, & où l'on aimât la mortification.

Colomban prêchoit par tout où il passoit, & ses vertus donnoient grand poids à ses instructions. Il étoit si humble qu'il disputoit toujours du dernier rang avec ses compagnons : ils n'avoient

qu'une volonté ; leur modeſtie, leur ſobrieté, leur douceur, leur patience, leur charité les faiſoient admirer de tous. Si quelqu'un faiſoit quelque faute, tous enſemble s'appliquoient à le corriger. Perſonne n'avoit rien en propre : il n'y avoit entr'eux ni contradiction ni paroles dures : quelque part qu'ils s'arrêtaſſent, ils inſpiroient la pieté à tout le monde. La réputation de Colomban vint juſques à la cour du roi de Bourgogne, c'étoit Gontran, qui l'aïant ouï parler le pria de s'arrêter dans ſes états, & lui offrit tout ce qu'il demanderoit. Le ſaint homme le remercia, diſant qu'il ne cherchoit qu'à porter ſa croix après Jeſus-Chriſt, & choiſit pour ſa retraite le vaſte deſert de la Voſge, où il trouva dans les rochers & à l'endroit le plus rude un vieux château ruiné nommé Anagrates, à preſent Anegray ; & s'y établit avec les ſiens. Ce fut ſon premier monaſtere.

Ils n'y vivoient que d'herbes & d'écorces d'arbres ; & un d'entre-eux étant tombé malade ils n'avoient rien pour le ſoulager, quand ils virent à la porte du monaſtere un homme avec des chevaux chargez de pain & d'autres vivres. Il leur dit qu'il avoit été tout d'un coup inſpiré de les ſecourir ; & les pria de demander à Dieu la gueriſon de ſa femme malade de la fiévre depuis un an. Ils prierent, & elle fut guerie à l'inſtant. Une autre fois aïant paſſé neuf jours ſans autre nourriture que des écorces & de herbes ſauvages, Caramtoc abbé du monaſtere de Salice, averti en ſonge de leur beſoin, envoïa Marculfe ſon cellerier leur porter des pro-

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITT. EMANUELE

visions. Celui-ci ne sçachant point le chemin, pria Dieu de conduire les chevaux, qui marchant d'eux-mêmes, allerent droit au monastere d'Anegray. Depuis ce temps il vint beaucoup de peuple chercher saint Colomban, principalement des malades qu'il guérissoit tous. Comme il avoit accoûtumé de se preparer aux fêtes par une solitude plus étroite, il choisit pour cet effet une caverne dont il avoit chassé un ours, à sept milles ou environ d'Anegray : & il y fit sortir une fontaine par ses prieres.

Sa communauté étant déja nombreuse, il chercha un lieu plus commode dans le même desert pour bâtir un monastere ; & trouva un château environ à huit milles d'Anegray, nommé *Luxovium*, ou Luxeu, qui avoit été très fort : & dans le plus épais du bois voisin on voïoit encore des idoles de pierres que les païens avoient adorées. Saint Colomban commença à y bâtir un monastere, qui fut bien-tôt rempli : enforte qu'il fut obligé d'en faire un troisiéme qu'il nomma Fontaines, à cause de l'abondance des eaux. Il donna à chacun de ces monasteres des superieurs dont il connoissoit la pieté : il y résidoit tour à tour, & leur fit une regle qui a été long-temps pratiquée dans les Gaules, & que nous avons encore.

X. Regle de saint Colomban.

Elle est courte, & principalement emploïée à recommander les vertus monastiques, l'obéissance, la pauvreté, & le desintéressement, l'humilité, la chasteté, la mortification exterieure & interieure, le silence, la discretion. Touchant la nourriture il dit, qu'on ne la prendra que vers le soir, c'est-à-dire

* *Cod. reg. to. 2. p. 353*

Reg. c. 1.

à none, & qu'elle ſera pauvre : des herbes, des légumes, de la farine detrempée d'eau, avec un petit pain. Il faut proportionner la nourriture avec le travail ; & faire enſorte que chaque jour on jeûne, on prie, on travaille & on liſe. La pſalmodie y eſt ainſi reglée. Aux heures du jour qui partagent le travail ; ſçavoir tierce, ſexte & none, trois pſeaumes avec des verſets. Au commencement de la nuit, c'eſt-à-dire, à vêpres, douze pſeaumes. L'office de la nuit eſt different, le ſamedi & le dimanche, des jours ordinaires, & ſelon la diverſité des ſaiſons. Les jours ordinaires pendant les ſix mois d'hiver, trente-ſix pſeaumes ſous douze antiennes : pendant les ſix mois d'eſté, vingt-quatre pſeaumes ſous huit antiennes ; car chacune étoit précedée de trois pſeaumes. Le ſamedi & le dimanche pendant les trois mois d'hiver Decembre, Janvier, Février, vingt-cinq antiennes chaque nuit, faiſant ſoixante & quinze pſeaumes : enſorte qu'on diſoit tout le pſeautier en ces deux nuits. Les deux mois d'été Mai & Juin douze antiennes par nuit, c'eſt-à-dire trente-ſix pſeaumes, douze à minuit, vingt-quatre à matines ou laudes. Les trois mois de printems & les quatre mois d'automne on diminuoit ou on augmentoit trois pſeaumes de ſemaine en ſemaine, ſelon que les nuits augmentoient ou diminuoient. C'eſt le meilleur ſens que l'on donne à mon avis, à cet article de la regle de ſaint Colomban, qui eſt aſſez obſcur, & ne ſe peut expliquer par l'uſage qui ne ſubſiſte plus. Saint Colomban dit l'avoir reçû de ſes peres ; c'eſt à-dire des moines d'Irlande. A la fin de

c. 7. V. Menard. conc. reg. Coint. an. 590. n. 43. 44. &c.

Penit. n. 19. chaque pſeaume ils ſe mettoient à genoux. Outre la priere commune il marque l'obligation de prier enſuite chacun dans ſa chambre ; & que l'eſſentiel eſt l'oraiſon du cœur, & l'application continuelle de l'eſprit à Dieu.

c. 20. Après la regle ſuit le penitentiel ; c'eſt-à-dire les corrections des fautes ordinaires des moines ; où l'on voit pluſieurs particularitez remarquables. La punition la plus frequente ſont les coups de foüets, ſix pour les fautes legeres, pour les autres à proportion : *n. 14. 30.* quelquefois juſques à deux cens, mais jamais plus de vingt-cinq à la fois. Souvent on condamne au *Conc. Eliber. c. 23.* ſilence ou à des jeûnes extraordinaires ; ce qui s'appelle ſimplement ſurperpoſition : ſouvent à certain *V. Cang. gloſſ. ſuperp. & Coinc. an. 590. n. 62.* nombre de pſeaumes. Les moines faiſoient le ſigne *n. 3.* de la croix ſur tout ce qu'ils prenoient : une cuilliere, une lampe, & ainſi du reſte. En ſortant ou en entrant dans la maiſon ils demandoient la benediction du ſuperieur, ſe preſentoient devant la croix. *n. 5. 13.* En ſortant ils portoient d'ordinaire ſur eux de l'huile benite pour en oindre les malades ; & le vaiſſeau où ils la portoient ſe nommoit chriſmal : car c'eſt ainſi que j'entend ce mots, qui ſignifie quelquefois un reliquaire. D'autres l'entendent du vaiſ- *n. 19. 28.* ſeau où ils portoient l'euchariſtie : car il y paroît d'ailleurs qu'ils l'a portoient, & il y a des penitences pour ceux qui en laiſſoient corrompre les eſpeces. *Vita S. Col. c. 19.* Saint Colomban ne ſe ſervoit que de vaiſſeaux de cuivre pour celebrer le ſaint ſacrifice : apparemment par eſprit de pauvreté ; & ſes moines faiſoient eux- *n. 13.* mêmes le pain qu'ils y offroient. Ils ſe lavoient ſouvent

ſouvent la tête, puiſqu'il n'eſt permis aux pénitens de la laver que le dimanche. Les pénitens fléchiſſoient les genoux, même le dimanche & pendant le temps paſchal. AN. 590. n. 15.

Il y avoit deux œconomes en chaque monaſtere, un grand & un petit : le grand étoit le prévôt, chargé des affaires exterieures, afin que l'abbé n'eût que le ſoin des ames : le petit œconome étoit chargé du détail de la maiſon. Les moines changeoient d'habit pour la nuit, reprenoient enſuite l'habit de jour, & en demandoient permiſſion à chaque fois. Ils demeuroient aſſis tandis que l'on ſonnoit pour l'office, excepté les pénitens qui ſe tenoient debout. On donne penitence à celui qui aïant achevé ſon ouvrage, n'en demande pas d'autre, ou qui fait quelque choſe ſans en avoir ordre ; & à celui qui couche dans une maiſon où il y a une femme. Saint Colomban diſtingue deux ſortes de pechez : les pechez mortels, que l'on doit confeſſer au prêtre, & les moindres pechez, que l'on confeſſoit ſouvent à l'abbé ou à d'autres qui n'étoient pas prêtres, avant que de ſe mettre à table ou au lit. Pluſieurs articles de ce pénitentiel ſont tirez de Caſſien. Il y a un autre pénitentiel de ſaint Colomban, qui comprend les peines canoniques de toutes ſortes de pechez ; & pour toutes ſortes de perſonnes. n. 16. & ibi. Cotel. n. 17. 24. n. 18. n. 22. n. 25. n. 29. Prolog.

La même année 590. cinquiéme du roi Recarede, Ere 628. le quatriéme de Novembre il ſe tint un concile à Seville compoſé de huit évêques, dont ſaint Leandre étoit le premier. Comme ils furent aſſemblez dans l'égliſe, les diacres de Pegaſe évêque XI. Concile de Seville. to. 5. conc. p. 1518.

d'Astigi leur presenterent un état des esclaves de la
AN. 590. même église ; que Gaudence son prédecesseur avoit affranchis ou donnez à ses parens. Ils consulterent les canons, & trouverent que les donations ou aliénations des biens de l'église faites par l'évêque, étoient nulles, à moins qu'il n'eût donné ses biens propres à l'église : car alors on faisoit compensation. Ils déciderent donc, que hors ce cas les aliénations & les affranchissemens faits par Gaudence, ne devoient point subsister. Toutefois par un sentiment d'humanité ils ordonnerent, que les serfs ainsi affranchis, demeureroient libres, mais sujets de l'église ; qu'ils ne pourroient laisser leur pécule qu'à leurs enfans, qui demeureroient à perpetuité sujets de l'église
c. 2. comme eux, & aux mêmes conditions. Ils déclarerent que cette décision auroit lieu dans toute la pro-
c. 3. vince Betique. Ils ordonnerent encore, en exécution du concile de Tolede, que si les prêtres & les autres clercs, étant avertis par leur évêque, n'éloignoient pas d'avec eux les femmes étrangeres, les juges avec la permission des évêques s'attribuëroient ces mêmes femmes comme esclaves, avec serment de ne les point rendre aux clercs.

Greg. lib. 1. epist. 41. S. Leandre aïant appris l'élection du pape S. Gregoire lui écrivit, lui marquant la solide conversion & la pieté du roi Recarede. Il le consultoit en même temps sur les trois immersions du baptême, dont les Ariens abusoient, pour sçavoir si on devoit les continuer, puisque les coutumes de l'église étoient diverses, sans préjudice de la foi. De plus il lui demandoit plusieurs livres, & entr'autres ses expositions sur Job.

Saint Gregoire ne put répondre à la lettre de ſaint Leandre que long-temps après au mois de Mai de l'année ſuivante 591. & il le fit en ces termes : Je deſirerois de tout mon cœur répondre à vos lettres ; mais je ſuis tellement accablé des ſoins de l'épiſcopat, que j'ai plus envie de pleurer que de parler. Vous le verrez par la négligence avec laquelle je vous écris, à vous que j'aime ſi ardemment. Je ſuis chargé de la conduite d'un vieux bâtiment ſi uſé & ſi battu de la tempête, que je ne puis le conduire au port. Il écrivoit de même l'année précedente à Jean de C. P. lui demandant le ſecours de ſes prieres. Et vous pouvez d'autant mieux prier, ajoûtoit-il, que vous êtes plus éloigné des afflictions que ſouffre ce païs. Ces paroles font voir que par ce vaiſſeau ſi caſſé & ſi maltraité des flots, il n'entend pas l'égliſe, mais la ville de Rome demi ruinée, & continuellement inquietée par les Lombards. Car il ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre ſoin de ſon repos même temporel, & de ſes affaires publiques, comme la ſuite le fera voir. Il continuë de parler ainſi à ſaint Leandre : Je ne puis exprimer la joïe que je ſens de voir le roi Recarede ſi parfaitement converti à la foi catholique. La deſcription que vous faites de ſes mœurs, m'oblige à l'aimer ſans le connoître. C'eſt pourquoi vous devez veiller plus ſoigneuſement ſur lui, afin qu'il ne s'éleve point de ſes bonnes œuvres, & que la pureté de ſa vie réponde à celle de ſa foi. Quant aux trois immerſions du baptême, nous les pratiquons pour exprimer les trois jours de la ſépulture, ou ſi l'on

AN. 591.

XII. Lettre à ſaint Leandre.

1. *Epiſt.* 14.

1. *Epiſt.* 4.

veut les trois perſonnes de la Trinité : comme
AN. 591. l'immerſion unique peut ſignifier l'unité de la nature divine. Mais parce que les héretiques plongeoient trois fois, je ſuis d'avis qu'on ne le faſſe point chez vous ; de peur qu'il ne leur ſemble que nous diviſions comme eux la divinité ; & qu'ils ne ſe vantent que leur coutume l'a emporté ſur la nôtre. Je vous envoïe les livres dont le mémoire eſt ici joint : pour l'explication ſur Job, je l'ai réduite d'homelies en livres ſuivis, & ils ſont entre les mains des écrivains. Cette lettre eſt dattée du mois de Mai indiction neuviéme l'an 591.

XIII. Saint Gregoire ſoutient le cinquiéme concile.

Au mois de Février de la même année ſaint Gregoire tint un concile à Rome, d'où il écrivit ſes lettres ſynodales aux quatre patriarches, ou plutôt la même lettre dont il leur envoïa à chacun un exemplaire : ſçavoir à Jean de C. P. à Eulogе d'Alexandrie, à Gregoire d'Antioche, à Jean de Jeruſalem, & à Anaſtaſe d'Antioche La raiſon de nommer les deux patriarches d'Antioche eſt qu'encore que Gregoire fût en poſſeſſion, le pape ne laiſſoit pas de reconnoître Anaſtaſe ; & il avoit même écrit à l'empereur, pour obtenir, que ſi on ne lui permettoit pas de retourner à ſon ſiege ; du moins on l'envoïât à Rome, avec l'uſage du pallium pour celébrer la meſſe à ſaint Pierre avec le pape. Il commence ſa lettre ſynodale par répreſenter ſon affliction, d'avoir été chargé de l'épiſcopat, en étant auſſi indigne qu'il ſe croit : puis il s'étend ſur les devoirs des paſteurs, & fait preſque l'extrait de ſon paſtoral. Il ſe recommande aux prieres de ceux à qui il écrit ;

1. *Epiſt.* 13.

2. *Epiſt.* 24.

enſuite il fait ſa profeſſion de foi ſuivant la coutume, & declare qu'il reçoit & révere les quatre conciles generaux comme les quatres évangiles. Il ajoûte : Je porte le même reſpect au cinquiéme, où la pretenduë lettre d'Ibas a été condamnée, Theodore convaincu de diviſer la perſonne du médiateur, & les écrits de Theodoret contre ſaint Cyrille réprouvez. Je rejette toutes les perſonnes que ces venérables conciles rejettent, & je reçois toutes celles qu'ils honorent ; parce que comme ils ſont fondez ſur un conſentement univerſel, celui-là ſe détruit ſans leur nuire ; qui préſume lier ceux qu'ils délient, ou délier ceux qu'ils lient. A N. 591.

Ce que S. Gregoire dit ici du cinquiéme concile, & de la neceſſité de condamner les perſonnes que les conciles condamnent, regarde manifeſtement la queſtion des trois chapitres. Auſſi prit-il grand ſoin de la réünion des ſchiſmatiques qui refuſoient de les condamner ; & dès le commencement de ſon pontificat il écrivit à Severe évêque d'Aquilée, qui étoit leur chef en Occident, de venir à Rome avec ſes ſectateurs, ſuivant l'ordre de l'empereur, pour aſſiſter au concile qui s'y devoit tenir ; apparemment le même où il dreſſa ſa lettre ſynodale. Pour éviter de ſe trouver au concile, les évêques d'Iſtrie s'aſſemblerent à Maran, & envoïerent des clercs à l'empereur Maurice avec trois requêtes : l'une au nom des évêques ſujets des Lombards, une au nom de Severe & des autres évêques ſujets des Romains : la troiſiéme au nom de Severe ſeul. Nous avons encore la premiere qui porte les noms de neuf évêques.

1. *Epiſt.* 16.

Ap. Baron. an. 591. *n.* 43. *V. Bol. de S Ingen.* 5. *Feb. to.* 3. *p.* 671.

AN. 591. Bar. ibid. n. 38.

Ils ſe plaignent des violences exercées par l'exarque Smaragde, contre leur archevêque Élie & Severe; Et enfin, diſent-ils, nous venons d'apprendre que le pape Gregoire a envoïé ordre, pour faire amener à Rome notre archevêque. Nous l'avons ſouvent averti, de ne rien décider en notre abſence, touchant la cauſe commune de l'égliſe: car nos peuples ſont tellement échauffez ſur cette affaire, qu'ils ſouffriroient plutôt la mort, que d'être ſéparez de l'ancienne communion catholique. Nous ſommes donc tous réſolus, comme nous avons écrit à notre archevêque, de nous contenter du jugement de Dieu, tant que nous ſerons ſous le joug des barbares, & d'attendre le temps favorable pour nous préſenter à vos pieds; afin que vous jugiez ce differend à l'exemple de vos prédeceſſeurs les deux Thodoſes & Marcien. Car nous ſommes prêts à vous rendre compte de notre foi: mais nous ne pouvons reconnoître pour juge, celui qui eſt notre partie, & dont nous évitons la communion. Ils veulent dire le pape. Que ſi on uſe de violence, continuent-ils, pour conduire notre archevêque à Rome, nous n'eſperons plus d'avoir juſtice; & ſi quelqu'un de nous vient à mourir, nos peuples ne ſouffriront plus qu'il ſe faſſe ordonner par l'archevêque d'Aquilée, mais ils s'adreſſeront aux archevêques des Gaules, qui ſont voiſins. L'empereur Maurice fut touché de ces raiſons, & écrivit à ſaint Gregoire de laiſſer ces évêques en repos juſqu'à ce que l'Italie fut plus tranquille.

ibid. n. 43.

Saint Gregoire n'étoit pas moins zelé pour la

conversion des Héretiques. Autarit roi des Lombards défendit que les enfans de cette nation fussent baptisez dans l'église catholique à la fête de Pâque 590. Il mourut le troisiéme Septembre suivant ; & sa veuve Theodelinde étoit si agréable aux Lombards, qu'ils promirent de reconnoître pour roi celui qu'elle choisiroit pour époux. Ce fut Agilulfe duc de Turin : & il commença de regner au mois de Novembre. Peu de temps après saint Gregoire écrivit à tous les évêques d'Italie, d'avertir les Lombards, dont les enfans avoient été baptisez par les Ariens, de les faire reconcilier à la foi catholique : pour éviter la colere de Dieu, qui se déclaroit par une grande mortalité. Avertissez, dit-il, tous ceux que vous pourrez, & les attirez à la foi par la persuasion. La reine Theodelinde étoit catholique ; & dans la suite elle convertit le roi son époux & toute la nation des Lombards.

Paul. diac. hist. lib. III. cap. ult.

I. Epist. 17.

Paul. hist. lib IV. cap. 16.

XIV. Donatistes en Afrique.

Saint Gregoire prit aussi soin de l'église d'Afrique encore affligée par les restes des Manichéens & des Donatistes. Dès la premiere année de son pontificat il écrivit à Gennade patrice & exarque d'Afrique, dont il loüe extrémement la valeur & la pieté, l'exhortant à réprimer fortement les Héretiques, qui ne manquent jamais, dit il, de s'élever contre l'église, dès qu'ils en trouvent l'occasion. Faites avertir les évêques catholiques, de ne pas choisir leur primat par le rang qu'il tient, sans avoir égard au mérite. Et qu'il ne demeure pas dans des villages à l'ordinaire, mais dans la ville qu'ils choisiront : afin qu'il soit plus en état de ré-

II. Epist. 25.

I. Epist. 71.

ſiſter aux Donatiſtes. Que ſi quelqu'un des évêques de Numidie veut venir vers le ſaint ſiége, permettez-le, & empêchez qu'on ne s'y oppoſe. C'eſt que la coutume de Numidie étoit de prendre pour primat le plus ancien évêque ſelon le rang d'ordination ; & ſouvent c'étoit l'évêque d'un village & un homme peu capable. Les évêques de Numidie avoient demandé au pape Pelage de conſerver leurs anciennes coutumes établies dès le temps de ſaint Pierre : ce que ſaint Gregoire leur accorda. Mais il leur défendit en même temps d'élever à la dignité de primat, les éveques qui avoient été Donatiſtes.

1 *Epiſt.* 75.

Argentius évêque de Lamige étoit accuſé d'avoir pour de l'argent, confié des égliſes à des Donatiſtes. Un autre évêque nommé Maximien, d'avoir permis pour de l'argent, d'établir de nouveau un évêque Donatiſte dans le lieu de ſa réſidence. Saint Gregoire en écrivit en ces termes à Colombe évêque de Numidie : Je vous exhorte, qu'à l'arrivée d'Hilaire notre cartulaire, vous aſſembliez un concile general, où l'affaire ſoit examinée ; & ſi ce fait eſt prouvé, que Maximien ſoit dépoſé abſolument. Nous apprenons auſſi que l'hereſie des Donatiſtes s'étend tous les jours, & que pour de l'argent ils obtiennent la liberté de rebaptiſer grand nombre de Catholiques. Vous voïez la grandeur de ce mal, & combien nous nous rendons coupables, ſi loin d'augmenter le troupeau nous ſouffrons que les loups le ravagent ouvertement. Dominique évêque de Carthage avoit écrit à S. Gregoire pour le feliciter de ſon ordination, & lui demandoit la confirmation

11. *Epiſt.* 82.

11. *Epiſt.* 39.

confirmation de ſes privileges. Saint Gregoire lui répondit : Tenez pour certain, que comme nous défendons nos droits, nous conſervons auſſi à chaque égliſe les ſiens.

XV. Patrimoine de l'égliſe Romaine.

L'égliſe Romaine avoit de grands patrimoines, où l'on envoïoit des recteurs ou intendans, qui recevoient cette charge devant le corps de S. Pierre. Nous avons la formule de leur proviſion entre les lettres de ſaint Gregoire. Le pape écrivoit en même temps aux habitans du patrimonie, de lui obéïr, & au gouverneur & aux autres officiers publics, de le proteger. C'étoit quelquefois un défenſeur, ſouvent un ſoudiacre. Il y avoit de ces patrimoines en Afrique, comme dans les autres provinces; & l'exarque Gennade en avoit pris ſoin, juſques à repeupler les lieux qui manquoient d'habitans, pour les cultiver. Saint Gregoire l'en remercia par une lettre, dont le même Hilaire cartulaire fut le porteur; & il le lui recommandoit en même temps. Le cartulaire n'étoit originairement qu'un ſecretaire gardien des chartres : mais alors il avoit juriſdiction dans les provinces où il étoit envoïé. Saint Gregoire recommanda de même au ſcholiaſtique Paul gouverneur de Sicile, le ſoudiacre Pierre : qu'il y envoïoit, pour gouverner le patrimoine de l'égliſe Romaine; & il étoit très conſiderable en cette iſle, comme il paroît par pluſieurs lettres écrites au même Pierre, & au défenſeur Romain. Pierre étoit en même temps vicaire du pape dans la Sicile, & devoit aſſiſter au concile, que le pape recommande aux évêques de tenir tous les ans. Un abbé voiſin de Pa-

I. ep. 70. VII. ep. 17. 18. 19. 20. 21.

I. ep. 73.

Cang. gloſſ.

I. ep. 3.

I. ep. 41.

I. ep. 9.

lerme, ſe plaignit, que les habitans d'une terre de
AN. 591. l'égliſe Romaine, vouloient s'emparer d'une terre voiſine appartenante à ſon monaſtere. Saint Gregoire écrivit au ſoudiacre d'aller ſur les lieux, & d'abandonner la prétention de l'égliſe Romaine, ſi le monaſtere étoit en paiſible poſſeſſion depuis quarante ans.

Pierre aïant reconnu pluſieurs abus, qui ſe commettoient en l'adminiſtration des patrimoines de Sicile, en envoïa un ample memoire au pape, qui
Ind. 42. lui donna la réſolution exacte de toutes ſes difficultez. Nous avons appris, dit-il, que l'on diminuë aux païſans, ſujets de l'égliſe, le prix du bled dans le temps d'abondance; & nous voulons qu'on leur païe toujours ſuivant le prix courant, ſans déduire le bled qui perit par les naufrages: bien entendu que vous aurez ſoin de faire le tranſport à temps. Il eſt injuſte qu'ils fourniſſent le bled à plus grande meſure, que celle qui entré dans les greniers de l'égliſe. Nous défendons auſſi, que les fermiers païent au-delà du prix de leur bail; & nous retranchons toutes les exactions ſordides, qui excederont la ſomme que vous leur aurez preſcrite, ſelon leurs forces. Et afin qu'après notre mort, on ne puiſſe les charger de nouveau: nous voulons que vous leur donniez une aſſurance par écrit, qui porte la ſomme que chacun d'eux doit païer. Et ce que le recteur du patrimonie prenoit ſur ces menus droit, nous voulons que vous le preniez ſur le prix du bail. Sur tout aïez ſoin qu'on n'uſe point de faux poids, en recevant les païemens

des fermiers, comme le diacre Servuſdei en a trouvé: mais faites les rompre, & en mettez de nouveaux. AN. 591.

Nous avons encore appris, que nos païſans ſont vexez dans le païement du premier terme de leurs rentes: car n'aïant pas encore vendu les fruits, ils ſont obligez d'emprunter à gros interêts. C'eſt pourquoi nous ordonnons, que vous leur donniez du fonds de l'égliſe ce qu'ils auroient emprunté à des étrangers, & que vous le receviez d'eux peu à peu, ſelon qu'ils en auront: de peur que les denrées qui leur ſuffiroient pour s'acquitter, ne ſuffiſent pas, ſi en les preſſant on les oblige de les vendre à vil prix. Nous voïons encore, qu'on prend des droits exceſſifs pour les mariages des païſans; nous voulons que ce droit n'excede point un ſol d'or, même pour les riches; qu'il ſoit moindre pour les pauvres, & qu'il tourne au profit du fermier, ſans entrer dans nos comptes. Ce droit étoit purement ſeigneurial, & une eſpece de tribut ſur ces païſans, qui étoient demi-ſerfs. En general il lui donne cette regle: Nous ne voulons point que les coffres de l'égliſe ſoient ſoüillez par des gains ſordides. Le reſte de la lettre contient de ſemblables reglemens; & fait voir en quel prodigieux détail entroit le pape ſaint Gregoire, nonobſtant ſes autres occupations: la conduite de l'égliſe Romaine, l'inſpection ſur toutes celles d'Italie, & ſur l'égliſe univerſelle. Mais il ne croïoit aucun travail indigne de lui, pour entretenir en valeur les patrimoines de l'égliſe, & ſur tout pour y faire obſerver une juſtice très-exacte.

xii. ep. 30. On voit un détail ſemblable dans une autre lettre que ſaint Gregoire écrivit au même Pierre deux ans après en 593. lorſqu'il étoit prêt de revenir à Rome. Apportez, lui dit-il, entr'autres choſes, les païemens de la neuviéme & de la dixiéme indiction, & tous les comptes. Ces deux indictions marquent les années 591 & 592. Il lui donne pouvoir de laiſſer à ſa place, dans les differens patrimoines, ceux qu'il jugera à propos. C'étoit des défenſeurs, que le recteur emploïoit pour le ſoulager. Il lui recommande de faire aux officiers des lieux, les gratifications ordinaires : mais que ce ſoit, dit-il, par les mains de ceux que vous laiſſez à votre place : afin de leur concilier les bonnes graces des officiers. Et enſuite : Si vous trouvez des laïques craignant Dieu, qui doivent être tonſurez, pour ſervir d'agents ſous le recteur du patrimoine, je le trouve très bon. Ainſi l'on voit qu'on ne ſe ſervoit que de clercs, pour toute cette adminiſtration : mais c'étoit des clercs du moindre rang, dont le chef n'étoit qu'un ſoudiacre. Saint Gregoire ajoûte vers la fin, Vous m'avez envoïé un mauvais cheval & cinq bons ânes. Je ne puis monter le cheval, parce qu'il eſt mauvais, ni les ânes, parce que ce ſont des ânes ; ſi vous voulez aider à notre entretien, envoïez-nous des choſes qui nous conviennent. Ces paroles font juger que l'écurie de ſaint Gregoire n'étoit pas magnifique.

XVI. Liberalitez de ſaint Gregoire. *Joan. diac.* ii. c. 34.

Il n'avoit pas moins de ſoin du bon emploi de ces grands revenus, que de leur conſervation. Comme il aimoit à imiter en tout le pape ſaint Gelaſe,

il ſuivit l'état qu'il avoit dreſſé des patrimoines de l'égliſe, & en eſtima les revenus en argent : dont il faiſoit des diſtributions à tout le clergé, aux officiers de ſa maiſon, aux monaſteres, aux égliſes, aux cimetieres, aux diaconies, aux hôpitaux de Rome & du voiſinage. Il avoit reglé ce que l'on devoit donner à chacun quatre fois l'année : à Pâque, à la ſaint Pierre, à la ſaint André & au jour de ſon ordination ; & cet ordre de diſtribution s'obſervoit encore du temps de Jean, diacre, trois cens ans après. On gardoit au palais de Latran un gros volume, contenant les noms de tous les pauvres que ſaint Gregoire avoit coûtume d'aſſiſter, leur âge, leur condition ; tant à Rome qu'aux environs, & même dans les provinces éloignées. De plus, le jour de Pâques au matin, il étoit aſſis dans l'égliſe du pape Vigile, près laquelle il demeuroit d'ordinaire ; & donnant le baiſer de paix aux évêques, aux prêtres, aux diacres, & aux autres perſonnes conſtituées en dignité, il leur diſtribuoit des pieces d'or. Tous les premiers jours des mois, il diſtribuoit aux pauvres en eſpeces ; ſelon la ſaiſon, du bled, du vin, du fromage, des legumes, du lard, de la chair, du poiſſon, de l'huile ; & aux perſonnes principales, des liqueurs, ou d'autres rafraichiſſemens. Tous les jours il faiſoit diſtribuer dans chaque ruë, aux malades & aux invalides, certaine aumône par des officiers établis exprès ; & avant que de manger, il envoïoit de ſa table des portions à des pauvres honteux. Un pauvre aïant été trouvé mort dans un coin de ruë écartée, on dit qu'il s'abſtint de

AN. 591. la messe pendant quelques jours, se croïant coupable de sa mort.

Voici quelques exemples de ses liberalitez, dès
1. ep. 18. la premiere année de son pontificat. Il avoit ordonné au soudiacre Pierre de donner une pension à un nommé Marcel, enfermé au monastere de saint Adrien de Palerme pour faire penitence. Donnez lui, dit-il, pour son vivre & son vêtement, & pour la nourriture d'un valet, ce que vous jugerez à propos; & il vous sera passé en compte. Dans
1. ep. 44. une autre lettre, il ordonne au même Pierre de donner par an à Godestald, homme de naissance, mais pauvre & aveugle, vingt-quatre boisseaux de bled, douze boisseaux de féves, & certaine quan-
2. ep. 23. tité de vin. Il ordonne au soudiacre Anthemius, recteur des patrimoines d'Italie, de donner à des religieuses de Nole quarante sous d'or, pendant la neuviéme indiction alors courante: c'est-à-dire, l'année 591. & vingt pendant les années suivantes. De plus, deux sous d'or à un prêtre nommé Paulin, & à deux moines servant un oratoire de saint
2. ep. 37. Michel. Il écrit encore au même Anthemius: Je vous ordonnai à votre départ d'avoir soin des pauvres; & je me souviens de vous l'avoir écrit depuis, & de m'instruire par vos lettres de ceux dont vous connoîtriez les besoins. Cependant vous l'avez à peine fait de quelques-uns. Or je veux qu'aussitôt cet ordre reçu, vous offriez à Pateria, ma tante, quarante sous d'or pour la chaussure de ses domestiques, & quatre cens boisseaux de bled: à Palatine veuve d'Urbicus, vingt sols, & trois cent

boiſſeaux ; à Vivienne veuve de Felix, autant. Ce ſont en tout quatre vingt-ſous d'or, qui vous ſeront paſſez en compte. Par une autre lettre, il lui ordonne de donner trente ſous d'or par an à Palatine, femme du rang des illuſtres, ruinée par les guerres. Par une autre, il ordonne de donner à un nommé Paſteur, vingt-trois boiſſeaux de bled & onze de féves, pour lui, ſa femme & deux enfans. Par une autre lettre, il avertit un ſoudiacre nommé Pierre, qu'il fera la dédicace d'un oratoire de ſainte Marie, dans le monaſtere de l'abbé Marinien ; puis il ajoûte : Et parce que cette maiſon eſt pauvre, nous devons contribuer aux frais de la ſolemnité : c'eſt pourquoi nous voulons, que vous donniez pour diſtribuer aux pauvres dix ſols d'or, trente amphores de vin, deux cens boiſſeaux de bled, deux horques d'huile, douze moutons & cent poulles, qui vous ſeront paſſez en compte. On voit ici, que les dédicaces d'égliſes étoient accompagnées de diſtributions, qui tenoient encore des agapes des premiers ſiecles. Toutes ces lettres ſont de la premiere année du pontificat de ſaint Gregoire ; & il ne fut pas moins liberal dans les ſuivantes.

l. ep. 57.

l. ep. 65.

l. ep. 54.

Elie abbé d'Iſaurie, lui avoit demandé cinquante ſous d'or, pour les neceſſitez de ſon monaſtere : puis craignant d'avoir trop demandé, il s'étoit reduit à quarante, & enſuite à moins. Saint Gregoire, pour ne lui pas ceder en deſintereſſement, lui accorda premierement les cinquante : puis il en ajoûta dix, & encore douze : c'eſt-à-dire, qu'il lui

IV. ep. 30.

en donna ſoixante & douze. Sçachant que Felix évêque de Porto, manquoit de domeſtiques, il lui donna un jeune eſclave de dix-huit ans, né dans une terre de l'égliſe. Il envoïa à un autre évêque des habits pour le garantir du froid pendant l'hyver. Il nourriſſoit quantité d'étrangers, tant en divers païs qu'à Rome même : où ils ſe refugioient par la crainte des Lombards. Son ſacellaire, par ſon ordre, invitoit tous les jours à ſa table douze étrangers, entre leſquels on dit, qu'il reçut une fois ſon ange gardien, & une autre fois Jeſus-Chriſt même.

I. ep. 51.

X. ep. 53.

Jo. diac. II. c. 22. 23.

Mais tandis qu'il faiſoit tant de liberalitez, il n'en vouloit point recevoir ; & il écrit ainſi à Felix, évêque de Meſſine : nous devons remettre les coutumes qui ſont à charge aux égliſes ; afin qu'elles ne ſoient pas obligé d'apporter en ce lieu d'où elles doivent plûtôt recevoir. Vous devez garder la coûtume à l'égard des autres clercs, & leur envoïer tous les ans ce qui eſt établi par l'uſage : mais pour nous, nous vous défendons de nous rien envoïer à l'avenir. Et parce que nous n'aimons pas les preſens, quoique nous aïons reçu avec reconnoiſſance les palmes que vous nous avez envoïées, nous les avons fait vendre, & vous en avons renvoïé le prix.

I. ep. 64.

V. Cang. in pal-matiam.

XVII. Union d'évêchez.

Les guerres dont l'Italie étoit affligée depuis plus de ſoixante ans, avoient ruiné pluſieurs villes & deſolé leurs égliſes : Saint Gregoire en prit ſoin dès l'entrée de ſon pontificat ; & afin que le peu qui y reſtoit de peuple ne demeurât pas abandonné,

II. ep. 35.

donné, il reſolut d'en charger les évêques les plus voiſins. Ainſi Baccanda, évêque de Formie, lui demanda d'unir l'égliſe de Minturne, qui n'avoit plus ni peuple, ni clergé, à la ſienne, qui étoit pauvre. Le pape trouva la propoſition raiſonnable, & lui accorda tous les revenus & tous les droits de l'égliſe de Minturne. Aïant appris que l'égliſe de Populonium étoit tellement abandonnée, qu'on n'y adminiſtroit ni la pénitence aux mourans, ni le baptême aux enfans : il ordonna à Balbin évêque de Roſelle, de prendre ſoin de cette égliſe en qualité de viſiteur, d'y établir un prêtre cardinal, & deux diacres ; & trois prêtres dans les paroiſſes de la campagne. On appelloit alors cardinaux les évêques, les prêtres & les diacres titulaires, & attachez à une certaine égliſe : à la difference de ceux qui ne les ſervoient qu'en paſſant & par commiſſion.

1. ep. 8.

1. ep. 15.

Saint Gregoire ordonna de même à Felix évêque de Siponte, d'établir à Canuſe au moins deux prêtres pour les paroiſſes de la campagne. Il unit les égliſes de Miſene & de Cumes, qui étoient voiſines, & n'avoient plus aſſez de peuple pour avoir chacune un évêque. Il les donna toutes deux à Benenatus, avec liberté d'établir ſa réſidence où il jugeroit le plus commode & le plus utile : mais à la charge de prendre également ſoin de l'égliſe où il ne réſidoit pas, & d'y faire celébrer les divins myſteres. Il unit de même l'égliſe des Trois-tabernes, qui étoit ruinée, à l'égliſe de Villery : & il ordonna à Jean évêque de celle-ci, de changer ſa réſidence, & de l'établir dans un lieu plus ſûr, où il fût à couvert

1. ep. 51.

Lib. 11. ep. 31.

11. ep. 35.

11. ep. 11.

des hoſtilitez. Agnel évêque de Fondi aïant été élu
11. *Ind.* 11. *ep.* 59. évêque de Terracine, le pape y conſentit avec joie : &
16. unit à Terracine l'égliſe de Fondi, tellement ruinée par les guerres, qu'on ne pouvoit plus y habiter, ſans toutefois ſupprimer le titre de cette égliſe.
Ib. ep. 25. Jean évêque de Liſſitane en Dalmatie, aïant été chaſſé de ſa ville priſe par les ennemis ; ſaint Gregoire l'établit évêque cardinal de Squillace en Italie : à la charge de retourner à ſa premiere égliſe, ſi elle recouvroit ſa liberté.

Pluſieurs évêques d'Illyrie aïant été chaſſez de
2. *epiſt.* 43. leurs ſiéges par la guerre, l'empereur ordonna qu'ils ſe retireroient chez les évêques qui étoient demeurez en place, & que ceux-ci ſe chargeroient de leur ſubſiſtance. Saint Gregoire en étant averti par le gouverneur de la province, écrivit à tous les évêques d'Illyrie de s'acquitter de ce devoir : non ſeulement pour obéïr à l'empereur ; mais encore plus pour obéïr à Dieu, qui nous oblige de donner les ſecours temporels, même à nos ennemis, quand l'occaſion s'en preſente. Il déclare toutefois
Ib. epiſt. 77. 79. que ces évêques dépoüillez n'auront aucune autorité dans les égliſes qui leur donneront retraite, & ſe contenteront d'y recevoir leur ſubſiſtance. Dans l'iſle de Corſe, Martin évêque de Tamite aïant été chaſſé, & la ville tellement ruinée par la guerre, qu'il n'avoit plus d'eſperance d'y retourner : il demanda l'égliſe d'Alerie dans la même iſle, vacante depuis long-temps, & le pape la lui accorda, l'en établiſſant évêque cardinal. Nous voïons même
Ib. epiſt. 20. un exemple de proviſion à une cure vacante dans

un autre diocéſe que celui de Rome. Le pape écrit à un évêque nommé Importunus, qu'il a deſtiné le prêtre Dominique, porteur de la lettre, à une telle égliſe ; & lui ordonne de le faire joüir des revenus même de l'année précedente. AN. 592.

XVIII. Elections d'évêques.

Saint Gregoire prenoit grand ſoin de l'élection des évêques en Italie & en Sicile, & y exerçoit une grande autorité. Demetrius évêque de Naples, fut dépoſé pour des crimes, qui en rigueur de juſtice, méritoient la mort, ſuivant les loix divines & humaines. Cette égliſe étant ainſi vacante, ſaint Gregoire écrivit au clergé, aux nobles, aux magiſtrats & au peuple, d'élire inceſſamment un évêque : & cependant il envoïa à Naples, pour viſiteur, Paul évêque de Nepi. Le peuple de Naples en fut ſi content, qu'il pria le pape de le leur donner pour évêque titulaire : mais le pape voulut déliberer plus long-temps ſur un choix ſi important : & cependant il recommanda à Paul, l'inſtruction du peuple & du clergé ; lui permit d'ordonner des clercs, & de recevoir dans l'égliſe des affranchiſſemens de ſerfs : lui ordonnant auſſi de païer au clergé, ce que l'on avoit accoûtumé. Paul, après avoir été quelques mois à Naples, prioit le pape de diſpoſer promptement de cette égliſe : aïant impatience de revenir à ſon petit ſiége de Nepi : mais ſaint Gregoire demanda encore du temps pour rétablir ſolidement l'égliſe de Naples ; & enſuite voïant approcher la fête de Pâque, il recommanda l'égliſe de Nepi à un évêque nommé Jean : afin qu'il y celebrât la fête en qualité de viſiteur, pendant l'ab-

II. ep. 3.

II. ep. 6. 7.

II. ep. 12.

II. ep. 20.

AN. 592. sence de Paul. Ainſi ſaint Gregoire ne faiſoit point difficulté de faire quitter à un évêque une petite égliſe dont il étoit titulaire, pour en gouverner par commiſſion une plus importante : ne regardant que l'utilité des fidéles.

n. Ind. 11. ep. 15. Au mois de Decembre de la même année 592. les Napolitains envoïerent au pape un decret d'élection, en faveur de Florentius ſoudiacre de l'égliſe Romaine : mais il le refuſa avec beaucoup de larmes, ne pouvant ſe réſoudre d'aller à Naples. Ce qui donna autant d'affliction à ſaint Gregoire, que cette élection l'avoit conſolé. Il renvoïa donc ceux qui avoient apporté le decret, avec une lettre à Scolaſtique duc de Campanie, par laquelle il le prie d'aſſembler les principaux & le peuple de Naples, pour choiſir un autre évêque. Que ſi, ajoute-t-il, vous ne trouvez perſonne dont vous puiſſiez convenir : choiſiſſez au moins trois hommes, dont la droiture & la ſageſſe ſoient connuës, & les envoïez ici au nom de toute la communauté : peut-être trouveront ils à Rome quelqu'un capable d'être votre évêque. On voit ici un exemple d'élection par compromis.

Hal ep. 35. Cet ordre du pape n'aïant point eu d'effet, il en donna encore un pareil au mois de Mai ſuivant 593. écrivant à Pierre ſoudiacre de Campanie, apparemment recteur du patrimonie : d'exciter le clergé de Naples à députer deux ou trois d'entr'eux, & les envoïer à Rome pour y choiſir un évêque au nom de toute la ville. Avertiſſez-les, ajoute t il, d'apporter tout le veſtiaire de l'évêque, & l'argent qui ſera ne-

Digitized by Google

ceſſaire pour ſa dépenſe. C'eſt qu'il devoit être conſacré à Rome, & en partir pour Naples. Cependant l'évêque Paul demandoit toujours à ſaint Gregoire de le renvoïer à ſon égliſe de Nepi, dont il étoit abſent depuis environ dix-huit mois; ce que le pape jugea raiſonnable, & ordonna au ſoudiacre Pierre, de lui faire donner aux dépens de l'égliſe de Naples, cent ſous d'or, & un petit orphelin à ſon choix; c'eſt-à-dire, un eſclave. Enfin Fortunat fut ordonné évêque de Naples avant le mois d'Août 593. comme il paroît par deux lettres de ſaint Gregoire. AN. 592. 11. *Ind.* 11. *ep.* 59. 61.

Quelques-uns des habitans de Rimini aïant choiſi pour évêque Odeatin, en envoïerent la relation à ſaint Gregoire, pour le conſacrer: mais il le refuſa, & leur ordonna d'en choiſir un autre. Que ſi, ajoute-t-il, vous n'avez perſonne dans votre ville qui y ſoit propre, le porteur des preſens vous en dira un dont vous devez convenir. On voit ici que le pape avoit droit d'exclure les ſujets qui ne lui étoient pas agréables. Enfin preſſé par leurs importunitez, il leur donna Caſtorius, qu'il jugeoit trop ſimple pour gouverner cette égliſe, & qui en effet tomba malade de chagrin, pour le peu de ſoumiſſion de ſon peuple, & les dégoûts qu'il en avoit reçus; ce qui obligea ſaint Gregoire de commettre en ſon abſence, pour viſiteur de l'égliſe de Rimini, Leonce évêque d'Urbin. Quelquefois il donnoit un ſeul viſiteur à pluſieurs égliſes voiſines. Quelquefois il commettoit ſeulement un prêtre, pour avoir ſoin d'une égliſe vacante, & y procurer l'élection. Il vouloit que 11. *Epiſt.* 55. 56. 11. *Ind.* 10. *ep.* 22. 12. *Ind. ep.* 34. 35. 11. *ep.* 29. 1. *ep.* 78.

l'évêque fut élu de la ville même, autant qu'il étoit possible. L'évêque élu venoit à Rome, se faire ordonner, avec le decret d'élection & les lettres du visiteur.

11. ep. 19.
11. ep. 15. 27.

Saint Gregoire ne prenoit pas moins soin des églises de Sicile, que de celles d'Italie. Dès la premiere année de son pontificat, il écrivit au soudiacre Pierre recteur du patrimoine de Sicile, que s'il se trouvoit quelques églises vacantes, par le crime de leurs évêques: il examinât ceux qui pourroient remplir leurs places, soit du clergé des mêmes églises, soit des monasteres, & les envoiât à Rome, après s'être informé de leurs mœurs. Que si, ajoute-t-il, vous ne trouvez personne sur les lieux, ne laissez pas de nous en informer, afin que Dieu y pourvoye. Maximien, moine & abbé de saint André à Rome, ami particulier de saint Gregoire, aïant été ordonné évêque de Siracuse, il l'établit son vicaire sur toute la Sicile, au mois de Decembre de la dixiéme indiction en 591. lui donnant pouvoir de terminer sur les lieux les moindres causes, & se reservant la connoissance des plus difficiles: mais il déclare, que cette prérogative est attachée à sa personne, & non à sa place. Il ordonna ensuite à Maximien, d'établir Paulin évêque de Taur en Calabre, dans le siége vacant de Lipari; & à Paulin, d'obéir absolument: ce qui marque qu'il resistoit à cette translation. Il lui ordonne de visiter l'église de Taur: en sorte toutefois, que Lipari soit sa résidence. Aïant été averti par Felix homme consulaire, qu'il y avoit en Sicile un prêtre digne de l'épiscopat; il écrivit à

11. ep. 28.
11. ep. 4.
11. ep. 26.
11. ep. 13.
11. ep. 18.

Maximien de le faire venir devant lui ; & ſi après l'avoir examiné, ajoûte-t il, vous le trouvez digne de ce rang, envoïez-le nous, pour l'ordonner évêque en quelque lieu.

XIX. Juriſdiction du pape.

Saint Gregoire n'entroit dans ce détail, que pour les égliſes qui dépendoient particulierement du ſaint ſiége, & que par cette raiſon on nommoit ſuburbicaires : ſçavoir celles de la partie meridionale d'Italie où il étoit ſeul archevêque : celles de Sicile & des autres iſles, quoiqu'elle euſſent des métropolitains. Mais on ne trouvera pas, qu'il exercât le même pouvoir immédiat dans les provinces dépendantes de Milan, & d'Aquilée, ni dans l'Eſpagne & les Gaules. Il eſt vrai que dans les Gaules il avoit ſon vicaire, qui étoit l'évêque d'Arles : comme auſſi l'évêque de Theſſalonique l'étoit pour l'Illyrie occidentale. Le pape prenoit ſoin encore des égliſes d'Afrique, pour y faire tenir des conciles : & maintenir les canons : mais nous ne trouvons point qu'il exerçât de juriſdiction particuliere ſur tout ce qui étoit de l'empire d'Orient ; c'eſt-à-dire ſur les quatre patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche, de Jeruſalem & de C. P. Il étoit en communion & en commerce de lettres avec tous ces patriarches : ſans entrer dans la conduite particuliere des égliſes de leur dépendance, ſi ce n'étoit dans quelque cas extraordinaire. La multitude des lettres de ſaint Gregoire nous donne lieu d'obſerver toutes ces diſtinctions : pour ne pas étendre indifferemment les droits, qu'il n'exerçoit que ſur certaines égliſes.

XX. Lettre à Venance.

Venance, homme de qualité, après avoir embraſſé la profeſſion monaſtique, l'avoit quittée, s'étoit marié, & exerçoit la charge de chancelier d'Italie qui deſlors étoit conſiderable; & lui donnoit une inſpection generale ſur la province. Saint Gregoire étoit ſon ami; & pluſieurs croïoient, qu'étant devenu évêque il ne lui écriroit pas ſouvent: mais le ſaint pape crut que ſa place ne lui permettoit pas de ſe taire. Je vous parlerai donc, dit il à Venance, quand vous devriez le trouver mauvais: parce que je deſire de tout mon cœur votre ſalut, & que je ne veux point être coupable de votre perte. Vous ſçavez quel habit vous avez porté, & où vous êtes tombé. Conſiderez ce que vous meriterez au jugement de Dieu: vous qui lui avez ôté non pas quelque argent, mais vous-même, que vous lui aviez dévoüé ſous l'habit monaſtique? Je ſuis ſi accablé de triſteſſe, qu'à peine puis-je vous parler; & toutefois le reproche de votre conſcience vous rend mes paroles inſupportables: vous en rougiſſez; vous en détournez les yeux. Si donc vous ne pouvez ſupporter les paroles d'un homme, qui n'eſt que pouſſiere; que ferez-vous au jugement du Créateur? Je ſçai qu'à la reception de ma lettre vous aſſemblerez vos amis, & vous conſultez ſur votre vie les complices de votre mort: ces gens, qui ne vous diſent que ce qui vous eſt agréable dans l'occaſion, parce qu'ils aiment vos biens, & non pas vous. Si vous cherchez un conſeil, prenez le mien: perſonne ne peut vous en donner un plus fidéle

1. ep. 35.

fidele, que celui qui vous aime, & non pas vos biens. Si mon zele vous eſt ſuſpect, j'appellerai toute l'égliſe au conſeil, & je ſouſcrirai volontiers à ce qui ſera decidé d'un commun conſentement. Venance ne ſe convertit point, mais ſaint Gregoire ne renonça pas à ſon amitié. *v. IX. ep. 25. 31.*

XIX. Converſions des Juifs.

Vers le même temps, en 591. un Juif nommé Joſeph ſe plaignit à ſaint Gregoire, de Pierre évêque de Terracine, qui après avoir chaſſé les Juifs d'un lieu où ils avoient accoutumé de s'aſſembler, & permis qu'ils s'aſſemblaſſent dans un autre, vouloit encore les en chaſſer. S'il eſt ainſi, dit ſaint Gregoire écrivant à l'évêque, nous voulons que vous faſſiez ceſſer ces plaintes. Car c'eſt par la douceur, la bonté, les exhortations, qu'il faut appeller les infideles à la religion chrétienne; & non pas les en éloigner par les menaces & la terreur. *I. ep. 3. 4.*

Les Juifs de Caillari métropole de Sardaigne, vinrent à Rome ſe plaindre en 598. qu'un d'entre-eux nommé Pierre qui s'étoit fait chrétien, le lendemain de ſon baptême, c'eſt-à-dire le jour de Pâque, s'étoit emparé de leur ſynagogue par violence, s'étant fait accompagner d'une troupe d'inſolens; & y avoit mis une image de la ſainte Vierge, une croix: & l'habit blanc qu'il avoit reçu au baptême. Saint Gregoire en écrivit à Janvier évêque de Caillari, le loüant de ce qu'il n'avoit point conſenti à cette violence; & l'exhortant à faire ôter l'image & la croix, avec la veneration qui leur eſt dûë, & rétablir les choſes comme auparavant. Car, ajoûte-t'il, comme les loix ne permettent pas aux Juifs *VII. ep. 5. Ind. 2.*

de bâtir de nouvelles ſynagogues, auſſi leur permettent-t-elles de poſſeder ſans trouble les anciennes. Il faut uſer avec eux d'une telle moderation, qu'ils ne nous réſiſtent pas : mais il ne faut pas les amener
Pſ. CIII. 8. malgré eux : puiſqu'il eſt écrit : Je vous offrirai un ſacrifice volontaire.

XII *ep.* 30. IV. *ep.* 6. Saint Gregoire avoit écrit dans le même eſprit au ſoudiacre Pierre, & au diacre Cyprien, recteurs du patrimoine de Sicile. J'ai appris, dit-il, qu'il y a dans nos terres des Juifs, qui ne veulent point ſe convertir. Je ſuis d'avis que vous envoiïez des lettres par toutes ces terres, pour leur promettre nommément de ma part, que l'on diminuëra la rente à ceux qui ſe convertiront : enſorte que celui qui païe un ſol d'or, aura une remiſe du tiers : celui qui en païe trois ou quatre, en païera un de moins. Et il ne faut pas craindre que cette diminution de nos revenus ſoit inutile : car encore qu'ils ne ſe convertiſſent pas aſſez ſincerement, leurs enfans ſeront baptiſez avec de meilleures diſpoſitions.

II. *ep.* 37. *ind.* II. Toutefois ſaint Gregoire écrivit à Libertin, prefet de Sicile, pour le prier de reprimer l'attentat d'un Juif nommé Naſas, qui avoit oſé élever un autel ſous le nom du prophete Elie : & avoit ſeduit pluſieurs Chrétiens, pour y venir adorer. Il achetoit auſſi des eſclaves Chrétiens au mépris des loix. Ce Juif avoit gagné par argent le gouverneur précedent nommé Juſtin, qui l'avoit laiſſé impuni.

II. *ep.* 45. Dès la premiere année du pontificat de ſaint

Gregoire, pluſieurs Juifs d'Italie que leur trafic appelloit de temps en temps à Marſeille, ſe plaignirent à lui ; que l'on y baptiſoit grand nombre de Juifs, plus par force que par perſuaſion. Saint Gregoire en écrivit à Virgile évêque d'Arles, & à Theodore évêque de Marſeille. Je loüe, dit-il, votre intention, mais ſi elle n'eſt reglée par l'écriture, je crains qu'elle ne nuiſe à ceux mêmes que vous voulez ſauver ; & que venant au baptême par neceſſité, ils ne retournent plus dangereuſement à leur premiere ſuperſtition. Il faut donc ſe contenter de les prêcher & de les inſtruire, pour les éclairer & les convertir ſolidement.

XXII. Saints de Gaule.

Il y avoit trois ans que ſaint Virgile étoit évêque d'Arles, ſon païs étoit l'Aquitaine ; & après avoir quitté ſes biens, qui étoient grands, il embraſſa la vie monaſtique dans l'iſle de Lerins. Il fut abbé de ſaint Simphorien d'Autun ; & de là appellé à l'évêché d'Arles, après la mort de l'évêque Licerius, par les ſoins de Syagrius évêque d'Autun, la treiziéme année du roi Childebert, 588. de Jeſus-Chriſt. Quelques exemples des années précedentes, font voir qu'en Gaule, on ne ne faiſoit pas grande difficulté de contraindre les Juifs à ſe faire chrétiens. Saint Avit évêque de Clermont, en aïant converti un, comme il l'emmenoit à l'égliſe avec les autres nouveaux baptiſez, un Juif lui jetta ſur la tête de l'huile puante. Le peuple irrité abbatit la ſynagogue. Enſuite ſaint Avit leur envoïa dire : Je ne prétends pas vous obliger par force à croire le fils de Dieu, je vous y invite : mais ſi vous ne voulez pas, retirez-

Vita. t. 2. Act. Ben. p. 55.

Greg. Tur. ix. hiſt. c. 23.

Greg. 5. hiſt. c. 11.

vous d'ici. La plûpart témoignerent croire en Jesus-Christ, & furent baptisez jusques au nombre de cinq cens & plus : ceux qui ne voulurent pas, se retirerent à Marseille. Le roi Chilperic fit baptiser plusieurs Juifs l'an 582. vingt-uniéme de son regne, & en leva plusieurs des fonts : mais quelques-uns observoient encore le sabat comme le dimanche. Un d'entr'eux nommé Priscus ne vouloit point se convertir. Le roi irrité le fit mettre en prison ; pour l'obliger du moins malgré lui à écouter les instructions, mais il fut tué ensuite par un Juif converti filleul du roi.

Id. vii. hist. ch. 17.

La même année que saint Gregoire écrivit aux deux évêques de Gaule, c'est à dire, l'an 591. seiziéme de Childebert, S. Sulpice le Severe évêque de Bourges, mourut le vingt-neuviéme de Janvier, jour auquel l'église honore sa memoire. Il avoit tenu le siege sept ans, depuis l'an 584. & eut pour successeur Eustase diacre de l'église d'Autun. La même année 591. mourut Ragnemode évêque de Paris. Le prêtre Faramode son frere prétendoit lui succeder : mais un marchand Syrien, nommé Eusebe, obtint la place à force de presens. Etant en possession de l'évêché, il changea tout le clergé de son predecesseur, & mit les Syriens pour servir la maison de l'église. Toutefois après lui Faramode fut évêque de Paris.

Greg. Tur. x. hist. c. 25.

Martyr. R. 29. Jann.

Greg. ibid.

La même année mourut S. Yrier ou Aredius abbé celebre en Limousin, né à Limoges même, d'une famille distinguée. Il servit à la cour du roi Theodebert, & fut son chancelier : mais saint Ni-

Ibid. c. 29.
Il glor. conf. c. 9. vita P. P. n. 17.
Vita S. Ared. Act. Ben. s. 1. p. 399.

cet de Treves lui perſuada de quitter la cour comme il étoit encore jeune, & l'inſtruiſit dans les ſaintes lettres. Il retourna dans ſon païs; & laiſſant à ſa mere tout le ſoin de ſa famille & de ſes biens, il s'appliqua à bâtir des égliſes, & amaſſer des reliques. Il fonda un monaſtere, où il mit d'abord de ſes ſerfs, & y faiſoit pratiquer les regles de Caſſien, de S. Baſile, & des autres abbez qui ont formé la vie monaſtique: ſa mere Pelagie leur fourniſſoit le vivre & le vêtement, ſans ceſſer de prier, & de ſervir Dieu. Pluſieurs malades s'adreſſoient à ſaint Yrier, & il les gueriſſoit en faiſant ſur eux le ſigne de la croix. Il fit ainſi un très-grand nombre de miracles. Enfin étant venu à Tours, après la fête de ſaint Martin, il prit congé de l'évêque Gregoire, comme devant mourir bien-tôt; & étant de retour à ſon monaſtere, il fit ſon teſtament, où il inſtitua ſes heritiers ſaint Hilaire & S. Martin, & mourut le vingt-cinquiéme d'Août. *Martyr. Uſuard. 25. Aug.* Saint Ferreol, évêque de Limoges, prit ſoin de ſa ſépulture.

Saint Yrier eut un diſciple digne de memoire, le diacre Vulfilaïc. Il étoit de la nation des Lombards; & dès ſon enfance, il eut une devotion particuliere à ſaint Martin, ſans ſçavoir s'il étoit martyr ou confeſſeur, ni en quel païs étoient ſes reliques. S'étant mis ſous la diſcipline de ſaint Yrier, il demeura quelque-temps à ſon monaſtere. Puis il paſſa dans le territoire de Treves, près du château nommé alors Epoſium, à preſent Ivois; & ſur une montagne voiſine il bâtit un monaſtere, dont l'é- *Greg. VIII. hiſt. c. 15.*

gliſe étoit dédiée à ſaint Martin. Il y fit dreſſer une colomne, où il demeuroit debout & nuds pieds ; ſouffrant cruellement l'hyver : enſorte que les ongles lui tomberent pluſieurs fois. Il vivoit d'un peu de pain & d'eau, avec quelques herbes. Le peuple des villages voiſins accouroit à ce ſpectacle ; & le ſaint homme les exhortoit à renoncer au culte de Diane, & aux chanſons profanes qui accompagnoient leurs feſtins. Ils avoient une grande idole de cette déeſſe, dont la ſuperſtition étoit celebre dans ces vaſtes forêts, dès le temps de l'empereur Domitien, ſous le nom de la Diane d'Ardenne. Vulfilaïc fit tant, par ſes exhortations & par ſes prieres, qu'il convertit ces Idolâtres ; & après avoir briſé les petites idoles, il leur perſuada d'abattre auſſi la grande, & de la reduire en poudre.

Inſcr. ap. Bron. antiq. Trev.

Les évêques voïant ſa maniere de vivre, lui dirent : Vous ne devez pas prétendre à imiter le grand Simeon d'Antioche, qui a vécu ſur la colomne ; & la ſituation du païs ne vous permet pas de ſouffrir un ſi grand tourment. Deſcendez plûtôt, & logez avec les freres que vous avez aſſemblez. Il crut que ce ſeroit un crime de ne pas obéïr aux évêques : il deſcendit de ſa colomne, & vécut avec les autres. Un jour l'évêque l'aïant fait venir aſſez loin de ſon monaſtere, envoïa des ouvriers qui abbatirent la colomne. Vulfilaïc revenant le lendemain, ne la trouva plus : Il en répandit beaucoup de larmes ; mais il n'oſa la relever, de peur de déſobeïr aux évêques. Gregoire de Tours, paſſant par ſon monaſtere, apprit tout ceci de ſa propre bouche ; & c'eſt

l'unique exemple de moine ſtylite, que je ſçache en Occident.

AN. 592.

XXIII. Impoſteur en Gaule. *Greg. x. hiſt. c. 25.*

Vers le temps de la mort de ſaint Yrier, parut dans les Gaules un impoſteur dangereux. Il étoit de Berry, & comme il coupoit du bois dans une forêt, un eſſain de mouches l'aïant piqué, il perdit la raiſon & paſſa pour inſenſé pendant deux ans. Enſuite il alla dans la province d'Arles, où il ſe revêtit de peaux, & paroiſſoit appliqué à l'oraiſon. On prétendoit même, qu'il avoit des revelations. Dé-là il paſſa dans le Givaudan, où il commença à dire qu'il étoit le Chriſt; aïant avec lui une femme qu'il nommoit Marie. Beaucoup de peuple lui amenoit des malades, & on prétendoit qu'il les gueriſſoit en les touchant. On lui donnoit de l'or, de l'argent, des habits; qu'il diſtribuoit aux pauvres pour mieux tromper: mais il pilloit auſſi les paſſans, pour faire des aumônes de leurs dépoüilles. Il ſe proſternoit à terre, & prioit avec cette femme; & ſe relevant ſe faiſoit adorer par les aſſiſtans, menaçant de mort ceux qui refuſoient de le faire, même les évêques. Ses prédictions étoient ordinairement des maladies ou des pertes, dont il menaçoit. Il ſeduiſit une multitude infinie de peuple; & non-ſeulement des païſans, mais des eccleſiaſtiques; enſorte qu'il étoit ſuivi de plus de trois mille perſonnes. Etant entré dans le Velay, il s'arrêta près d'Anis, à preſent le Pui, avec toute ſon armée, qu'il rengea en bataille, pour attaquer l'évêque Aurelius. Il envoïa devant lui des hommes nuds, danſant & folâtrant, pour annoncer ſon arrivée. L'évê-

que étonné lui envoïa de braves gens, pour ſçavoir ce qu'il vouloit dire. Le plus conſiderable d'entre-eux ſe baiſſa devant l'impoſteur, comme pour lui baiſer les genoux. L'impoſteur commanda qu'on le prît & qu'on le dépouillât, mais celui ci tira ſon épée, tua l'impoſteur, & le mit en pieces. Auſſi-tôt tous ſes ſectateurs ſe diſſiperent. On prit la prétenduë Marie, & on la mit à la torture, où elle découvrit tous les preſtiges de l'impoſteur. Toutefois ceux qu'il avoit ſéduits ne ſe déſabuſerent point, & ſoûtinrent toujours qu'il étoit le Chriſt, & elle Marie, qui avoit une partie de la divinité. Il y eut par toutes les Gaules des impoſteurs ſemblables, accompagnez de femmes, qui faiſant les folles, publioient que c'étoient des ſaints.

XXIV. Fin de Saint Gregoire de Tours.

C'eſt à cette année 591. ſeiziéme du roi Childebert, que Gregoire de Tours finit ſon hiſtoire: mais il vécut encore quatre ans. Il étoit de petite taille, mais de grande vertu. On lui attribuë pluſieurs miracles qu'il rapportoit à ſaint Martin & à d'autres ſaints, dont il portoit toujours ſur lui des reliques. Des voleurs qui avoient pillé l'égliſe de ſaint Martin, aiant été pris, il craignit que le roi Chilperic ne les fit mourir, & lui écrivit pour leur ſauver la vie: vû qu'il ne les accuſoit pas, lui à qui cette pourſuite appartenoit. Le roi leur fit grace, mais il fit rendre ſoigneuſement tout ce qu'ils avoient pris. Gregoire étoit bien inſtruit de la doctrine de l'égliſe, comme il paroît par pluſieurs diſputes qu'il rapporte lui-même: contre deux Ariens Agilan & Oppila, contre le roi Chilperic, qui donnoit

De Mir. S. Mart. lib. IV. *c.* 5.

Vita ap. Sur. 17. *Nov. c.* 13.

Greg. VI. *hiſt. c.* 10.

V. *hiſt. c.* 44.

VI. *hiſt. c.* 40.

donnoit dans le Sabellianiſme : contre un de ſes prêtres, qui nioit la reſurrection. En toutes ces occaſions, Gregoire emploïe fort à propos les preuves tirées de l'écriture. Dans les derniers temps de ſa vie, il alla à Rome ; & fut très bien reçu du pape ſaint Gregoire, qui même pour honorer l'égliſe de Tours, lui donna une chaire d'or. Gregoire de Tours mourut à cinquante-deux ans, après vingt-deux ans d'épiſcopat, l'an 595. le dix-ſeptiéme de Novembre, jour auquel l'égliſe honore ſa mémoire. Nous avons de lui pluſieurs écrits. Premierement, ſon hiſtoire eccleſiaſtique en dix livres, dont le premier comprend en abregé toute la ſuite des temps, depuis la création du monde juſqu'à la mort de ſaint Martin : dans les ſuivans, il rapporte les faits avec plus d'étenduë principalement ceux de ſon temps, y mêlant beaucoup d'hiſtoire temporelle. Sept livres de miracles : ſçavoir deux de la gloire des martyrs, un de la gloire des confeſſeurs, quatre de ſaint Martin. Un huitiéme livre de la vie des peres. Il avoit auſſi écrit deux livres que nous n'avons plus ; ſçavoir un commentaire ſur les pſeaumes, & un traité des offices eccleſiaſtiques. Le grand nombre de miracles qu'il rapporte, marque plus de credulité, que de critique ; & ſon ſtile, comme il reconnoît lui même, ſe ſent de la barbarie de ſon ſiécle.

v hiſt. c. 45.
x. hiſt. c. 13.
Vita c. 20.
V. Coint. an. 595. n. 26.
Martyr. R. 17. Nov.
Greg. x. hiſt. in fine.
Greg. prolog. hiſt. & præfat. Glor. conf.

XXV. Guerre des Lombards.

Le pape ſaint Gregoire étoit obligé par le malheur des temps, à prendre ſoin même de l'état temporel de Rome. Romain patrice & exarque de Ravenne, avoit rompu la paix avec les Lombards,

& ne pouvoit ſoutenir la guerre. Ariulfe duc de
AN. 592. Spolette venoit juſques à Rome ; tuoit les uns & mutiloit les autres ; ce qui affligea tellement ſaint Gregoire, qu'il en tomba malade, comme il l'écrit à Jean évêque de Ravenne, pendant l'été de l'an 592. J'étois fort étonné, ajoûte-t-il, que vous ne
Lib. II. Ind. 10. Epiſt. 32. fiſſiez rien pour nous, vous dont la vigilance m'eſt ſi connuë : & j'ai vû par vos lettres, que vous agiſſez aſſez, mais que vous n'avez perſonne auprès de qui vous puiſſiez agir. En effet, celui qui y eſt, c'eſt à-dire, l'exarque, neglige de combattre nos ennemis, & nous défend de faire la paix quoiqu'à preſent nous ne pourrions la faire quand il le voudroit : car Ariulfe aïant les troupes d'Autaris & de Nordulfe, veut avoir les contributions qui leur ſont dûës, avant que de parler de paix. Au reſte, l'animoſité du patrice Romain ne doit pas vous allarmer : plus mon rang me met au deſſus de lui, plus je dois avoir de gravité, pour ſouffrir ſes legeretez. Si toutefois vous le trouviez un peu traitable, faites-le conſentir que nous faſſions la paix avec Ariulfe. Car on a ôté les meilleures troupes de Rome, comme il ſçait ; & les Theodoſiens qui reſtent n'étant point païez, veulent à peine garder les murailles. Et enſuite : Quant à Naples, repreſentez auſſi à l'exarque, qu'Arigiſe s'eſt joint avec Ariulfe, & en veut à cette ville : enſorte qu'il la faut compter pour perduë, ſi on n'y envoïe promptement un commandant. Arigiſe étoit le duc de Benevent. Saint Gregoire ajoûte : ſi vous perſuadez à l'exarque de nous laiſſer traiter la paix,

je vous envoïerai une autre perſonne, pour convenir du prix. C'eſt qu'on ne traitoit avec les Lombards, que pour de l'argent. On voit par quelques autres lettres, qui ſemblent regarder la même guerre, le ſoin de ſaint Gregoire, pour exciter les capitaines Romains à reſiſter aux Lombards : mais la plus remarquable eſt celle où il ordonne aux ſoldats de Naples d'obéir au tribun Conſtantius, qu'il envoïoit pour y commander. La négligence de l'exarque l'obligeoit d'en uſer ainſi ; & peut-être payoit-il ces troupes. Car au reſte on ne peut douter de ſa ſoumiſſion, pour les puiſſances temporelles. AN. 592. II. ep. 21. 22. 23.

Jean de Ravenne avoit écrit au pape, touchant les évêques ſchiſmatiques d'Iſtrie : qui avoient obtenu de l'empereur, de faire ceſſer les pourſuites que le pape faiſoit contre eux, alleguant pour raiſon de cette ſurſéance, les ravages des Lombards. Car ils avoient déſolé leur païs, & brûlé Grade, où leur patriarche Severe faiſoit ſa réſidence Jean de Ravenne propoſoit même au pape d'envoïer à Severe quelque aumône en cette occaſion : ſur quoi le pape lui répond : Vous ne parleriez pas ainſi, ſi vous ſçaviez les preſens qu'il envoïe à la cour contre nous. Et quand il ne le feroit pas, nous devons faire la charité à ceux qui ſont fidéles à l'égliſe, avant que de la faire à ſes adverſaires. La ville de Fano eſt proche, d'où on a enlevé pluſieurs captifs ; j'y voulus envoïer l'année paſſée, mais je n'oſai le faire au milieu des ennemis. Je ſuis donc d'avis que vous y envoïiez l'abbé Claude avec quelque ar- I. ep. 24. II. ep. 31.

gent, pour racheter ceux qu'il pourra. Quant à la ſomme, j'approuve tout ce que vous reglerez. Claude étoit abbé de ſaint Jean de Claſſe, près de Ravenne.

XXVI. Affaires de Natalis de Salone.

Dans cette même lettre, ſaint Gregoire parle de Natalis évêque de Salone en Dalmatie, temoignant une grande joïe de ce qu'il s'eſt corrigé. Nous voïons dequoi il s'agiſſoit par les lettres précedentes de ſaint Gregoire. Dès le tems du pape Pelage ſon predeceſſeur, Honorat archidiacre de Salone, s'étoit plaint que l'évêque Natalis le traitoit mal: parce, diſoit-il, que je l'empêche de donner à ſes parens les vaſes ſacrez, dont je ſuis chargé. Le pape Pelage avoit défendu à Natalis de garder du reſſentiment contre Honorat, ni de le faire prêtre malgré lui. Toutefois Natalis aſſembla un concile de la province dont il étoit métropolitain: où il dépoſa Honorat, & ordonna à ſa place un autre archidiacre plus commode pour lui. Puis il ordonna prêtre Honorat contre ſon gré. Ils en écrivirent de part & d'autre à ſaint Gregoire, dès la premiere année de ſon pontificat. Sur quoi il ordonna à Honorat, de continuer à exercer ſes fonctions d'archidiacre. Si vous pouvez finir ce ſcandale, ajoûte-t-il, vous gagnerez beaucoup pour votre ame: ſinon, venez inceſſamment devant nous, & que l'évêque y envoïe pour lui une perſonne bien inſtruite. Sçachez cependant, que nous vous ferons rendre un compte exact des meubles précieux tant dans votre égliſe que des autres que l'on y a raſſemblez de diverſes égliſes. Pour Natalis, il lui écrivit en

11. *Ind.* 10. *ep.* 14. 15.

1. *ep.* 10.

ces termes : les actes que vous m'avez envoïez de votre concile, touchant la condamnation de l'archidiacre Honorat, ne ſont propres qu'à fomenter vos differends; puiſqu'en même temps vous le dépoſez du diaconat, comme indigne, & vous l'élevez malgré lui à la prêtriſe. C'eſt pourquoi nous vous admoneſtons de le rétablir dans ſa fonction ; & s'il reſte encore entre-vous quelque differend, qu'il vienne ici, & quelqu'un pour vous. AN. 592. 1. ep. 10.

Natalis n'aïant point ſatisfait à cette lettre, ſaint Gregoire lui écrivit au mois de Mars de l'année 592. indiction dixiéme. Japprends, dit-il, par pluſieurs perſonnes qui viennent de chez-vous, que vous abandonnez le ſoin de votre troupeau, & que vous êtes occupé à tenir une grande table ; au reſte votre conduite fait voir, que vous ne vous appliquez ni à la lecture, ni à l'exhortation. Il reprend ce qui s'étoit paſſé ſous le pape Pelage, & de ſon temps ; puis il ajoûte : Après tant d'avertiſſemens retabliſſez Honorat en ſa place, ſi tôt que vous aurez reçu cette lettre : ſi vous differez encore, ſçachez que vous êtes privé de l'uſage du pallium, qui vous a été accordé par le ſaint ſiége, & ſi vous continuez dans votre opiniâtreté, vous ſerez privé de la participation du corps & du ſang de N. S. Après quoi nous examinerons juridiquement, ſi vous devez demeurer dans l'épiſcopat. Quant à celui qui s'eſt laiſſé promouvoir à l'archidiaconat au préjudice d'Honorat nous le dépoſons de cette dignité ; & s'il continuë d'en faire les fonctions, il ſera privé de la ſainte communion. Saint Gregoire chargea Ib. Ind. 10. ep. 14. Ibid. ep. 16.

de cette lettre, & de l'execution des ordres qu'elle
AN. 592. contenoit, le ſoudiacre Antonin, qu'il envoïoit pour adminiſtrer le patrimoine de l'égliſe Romaine en Dalmatie. Il le chargea auſſi de deux autres lettres : une aux évêques de la province, pour leur
ep. 15. *ep. 17.* donner part de cette affaire : l'autre au prefet Jobin pour lui recommander Antonin, & le prier de ne point donner à Natalis de protection contre la juſtice.

ep. 32. Natalis ſe rendit enfin : il ſe ſoumit aux ordres
ep. 37. du pape, & corrigea ſes mœurs : toutefois il lui écrivit une lettre où il prétendoit ſe juſtifier : alleguant pour autoriſer ſes feſtins, pluſieurs paſſages de l'écriture mal appliquez, entre-autres celui-ci :
Rom. XIV. 3. Que celui qui ne mange point, ne juge pas celui qui mange. Ce paſſage, dit ſaint Gregoire ne convient point du tout. Car il n'eſt pas vrai que je ne mange point ; & ſaint Paul ne parle ainſi, que pour ceux qui jugent les autres, dont ils ne ſont point chargez. Vous ſouffrez avec peine, que je vous aïe repris de vos grands repas : & moi, qui ſuis au-deſſus de vous par ma place, quoique non par mes mœurs, je ſuis prêt à recevoir la correction de tout le monde. Et je ne compte pour amis, que ceux dont les diſcours me font effacer les taches de mon ame, avant la venuë du juge terrible. Il remet à l'arrivée de ſes députez, à juger ſon different avec Honorat. Mais Natalis mourut environ ſix mois après.

12. ind. 11. ep. 22. Au mois d'Octobre de la même année 592. in-
XXVII. Affaires d'Adrien de Thebes. diction onziéme, ſaint Gregoire rétablit Adrien
l. 4. l. 11. ep. 7. évêque de Thebes injuſtement dépoſé. Il avoit

lui-même dépoſé deux diacres de ſon égliſe nommez Jean & Coſme, l'un pour un peché d'impureté, l'autre pour n'avoir pas adminiſtré fidellement les biens de l'égliſe. L'un & l'autre le pourſuivirent devant l'empereur, pour des cauſes civiles & criminelles. L'empereur ſuivant les canons, renvoïa Adrien devant Jean évêque de Lariſſe ſon métropolitain : pour juger définitivement le civil, & informer du crime, puis en faire ſon rapport à l'empereur. Le premier crime dont les diacres Jean & Coſme accuſerent leur évêque, fut de n'avoir pas dépoſé Etienne diacre de la même égliſe de Thebes, quoiqu'il connut ſa vie infâme. Ils prouverent bien la mauvaiſe vie d'Eſtienne : mais non que l'évêque Adrien en eut eu connoiſſance. Le ſecond chef d'accuſation étoit d'avoir empêché de baptiſer des enfans qui étoient morts ſans baptême. Mais les témoins produits ſur ce fait, ne diſoient point que l'évêque Adrien l'eut ſçû ; & ne parloient que ſur le rapport des meres, dont les maris avoient été excommuniez pour leurs crimes. D'ailleurs il étoit conſtant, que les enfans avoient été baptiſez à Demetriade. Jean archevêque de Lariſſe, ne laiſſa pas de condamner Adrien de Thebes, tant ſur le criminel que ſur le civil. AN. 592.

Adrien appella de cette ſentence à l'empereur : mais nonobſtant ſon appel, Jean de Lariſſe le fit mettre dans une étroite priſon : où il le contraignit de lui donner un libelle, par lequel il acquieſçoit à ſa ſentence, tant pour le criminel que pour le civil. Toutefois il n'avoüoit ces crimes prétendus,

AN. 592. que par des paroles ambiguës, qui lui laiſſoient ouverture à s'en juſtifier. Cependant il fit pourſuivre ſon appel devant l'empereur, & porter tous les actes de la procedure faite par Jean de Lariſſe. L'empereur commit pour examiner cet appel Honorat diacre de l'égliſe Romaine, & nonce à C. P. avec un de ſes principaux ſecretaires nommé Sebaſtien, & le procès aïant été ſoigneuſement examiné, Adrien de Thebes fut renvoïé abſous.

Mais on obtint enſuite un autre ordre de l'empereur par lequel la cauſe fut renvoïée à Jean évêque de la premiere Juſtinienne, primat d'Illyrie
Epiſt. 6. & vicaire du ſaint ſiege. Dans ce nouvel examen, Adrien de Thebes ne ſe trouva convaincu, ni par les dépoſitions des témoins, ni par ſa confeſſion; & neanmoins le primat Jean ne laiſſa pas de le condamner, & de le dépoſer de l'épiſcopat. Adrien de Thebes appella au pape, & ſignifia ſon appel à Jean de Juſtinienne, qui par ſes nonces promit au diacre Honorat nonce du pape à C. P. d'envoïer des gens à Rome pour ſoûtenir ſon jugement. Adrien s'y rendit lui-même, & ſe plaignit au pape des injuſtices qu'il avoit ſouffertes de ſon métropolitain & de ſon primat. Le pape ſaint Gregoire attendit long tems s'ils envoïeroient quelqu'un pour ſoutenir leurs ſentences: mais enfin ne voïant paroître perſonne de leur part, & ne voulant pas toutefois juger ſans connoiſſance de cauſe, il examina les actes des procedures faites, tant devant Jean de Lariſſe, que devant Jean de Juſtinienne, & trouva leurs ſentences irregulieres dans la forme,

&

& injuſte dans le fond. C'eſt pourquoi il caſſa la ſentence du primat, & le condamna à trente jours de penitence, pendant leſquels il ſeroit privé de la ſainte communion : ſous peine d'être puni plus ſeverement, s'il n'obéïſſoit. Le pape rétablit auſſi Adrien dans ſon ſiege, & ſe reſerve à examiner plus amplement, ce qu'il doit ordonner contre Jean de Juſtinienne, qui avoit ainſi abuſé du pouvoir qu'il avoit dans l'Illyrie, comme vicaire du ſaint ſiege. Epiſt. 6.

Quant au métropolitain Jean de Lariſſe, ſaint Gregoire lui parle ainſi : Vous méritez d'être privé de la communion du corps de N. S. pour avoir mépriſé l'admonition de mon prédeceſſeur, par laquelle il exemptoit de votre juriſdiction, Adrien & ſon égliſe de Thebes : toutefois nous nous contentons d'ordonner l'execution de cet ordre : enſorte que ſi vous avez quelque prétention civile ou criminelle contre l'évêque Adrien, elle ſoit décidée par nos nonces à C. P. ſi elle eſt mediocre, ou renvoïée ici au ſaint ſiege, ſi elle eſt conſiderable : le tout ſous peine d'excommunication, dont vous ne pourrez être abſous, que par ordre du pontife Romain, excepté à l'article de la mort. Vous reſtituerez auſſi ſans délai tous les biens ſacrez ou profanes, meubles ou immeubles de l'égliſe de Thebes, que l'on vous accuſe de retenir, & dont l'état eſt ici joint : ſur quoi, s'il y a quelque differend, nous voulons, que notre nonce à C. P. en prenne connoiſſance. C'eſt ainſi que le pape ſaint Gregoire termina cette affaire, où nous voïons un grand détail de la procedure eccleſiaſtique, & un exemple Epiſt. 7.

AN. 593. notable de l'autorité du ſaint ſiege. Saint Gregoire
11. *Ind.* 11. *ep.* 38. aïant appris enſuite par les évêques de la province de Corinthe, qu'Adrien s'étoit reconcilié avec ſes accuſateurs, envoïa ſur les lieux un diacre de l'égliſe Romaine, pour ſçavoir s'il n'y avoit point de prévarication dans cet accord.

XXVIII. Avis à Jean de C. P. Au mois de Juillet 593. ſaint Gregoire envoïa pour nonce à C. P. Sabinien, qui fut depuis ſon
Ibid. ep. 52. ſucceſſeur. Il le chargea de pluſieurs lettres, par
ep. 66. leſquelles il le recommanda aux perſonnes puiſſantes qui étoient de ſes amis, comme au patrice Priſcus qui commandoit les troupes en Orient; & au
ep. 62. medecin Theotime. Il le recommanda auſſi à Jean le Jeûneur, par une lettre qui fait voir le commencement de la froideur entre ſaint Gregoire & ce patriarche. Le pape lui avoit écrit deux fois touchant l'affaire d'un prêtre nommé Jean; & de quelques moines d'Iſaurie accuſez d'hereſie: dont l'un qui étoit prêtre, & ſe nommoit Anaſtaſe, avoit reçu des coups de bâton dans l'égliſe de C. P. Le patriarche Jean écrivit à ſaint Gregoire, qu'il ne ſçavoit ce que c'étoit. Sur quoi ſaint Gregoire lui dit: J'ai été fort ſurpris de cette réponſe. Car, ſi vous dites vrai, qu'y a t'il de pire, que de voir les ſerviteurs de Dieu ainſi traitez, & que le paſteur qui eſt preſent, ne le ſçache pas? Mais ſi vous le
Sap. 1. 11. ſçavez, que répondrai-je à l'écriture, qui dit: La bouche qui ment tuë l'ame? Eſt ce là où ſe termine cette grande abſtinence? Et ne vaudroit-il pas mieux qu'il entrât de la chair dans votre bouche, que d'en voir ſortir un diſcours faux, pour vous mocquer du

prochain ? Dieu me garde d'avoir de vous cette pen- A N. 593.
ſée. Ces lettres portent votre nom, mais je ne croi
pas qu'elles ſoient de vous. Elles ſont plûtôt de ce 11. *Ind.* 11. *ep.* 4.
jeune homme qui eſt auprès de vous : qui ne ſçait
encore rien des choſes de Dieu, qui ne connoît
pas les entrailles de la charité ; que tout le monde
accuſe de pluſieurs crimes : qui tous les jours, dit-
on, cherche à profiter de la mort de quelqu'un par
des teſtamens ſecrets ; n'aïant ni crainte de Dieu,
ni reſpect humain qui le retienne. Croïez-moi,
mon venerable frere, vous devez commencer par
le corriger. Car ſi vous continuez à l'écouter, vous
n'aurez point de paix avec vos freres. Il ſe remet au
diacre Sabinien, pour traiter plus amplement cette
affaire des prêtres offenſez ; & conclut en diſant :
Je ſouhaite qu'il vous trouve tel que je vous ai
autrefois connu à C. P.

Saint Gregoire écrivit de cette même affaire au
patrice Narſés en ces termes : Je vous declare que
je ſuis reſolu de la pourſuivre de tout mon pou-
voir ; & ſi je vois qu'on ne garde pas les canons du
ſaint ſiege, Dieu m'inſpirera ce que je dois faire
contre ceux qui les mépriſent. Je vous prie de me
pardonner, ſi je vous fais une réponſe ſi courte. Je
ſuis ſi accablé d'afflictions, que je n'ai le courage,
ni de lire, ni d'écrire de longues lettres.

XXXI
Préſens de Coſtoës à S. Serge.

Vers le même temps il écrivit à Domitien évê-
que de Melitine métropole d'Armenie, & parent
de l'empereur Maurice : qui avoit écrit à ſaint
Gregoire ſur quelques explications morales de l'é-
criture, & ſur le peu de ſuccès de ſon zele pour la

conversion du roi de Perse. C'étoit Cosroës, dont
AN. 593. le pere Hormisda aïant été tué par les Perses, celui-ci fut reconnu roi, & incontinent après chassé
Evagr. VI. hist. c. 16. 17. par un parti contraire. Il se retira dans les terres
Cap. 18. des Romains : l'empereur Maurice lui donna toutes sortes de secours ; & pour lui faire plus d'honneur, il lui envoïa l'évêque Domitien, qui se trouvoit tout porté par le voisinage de sa ville de Melirine, & que son esprit & sa prudence rendoient capable de conduire les plus grandes affaires. L'empereur envoïa aussi à Cosroës Gregoire évêque d'Antioche, que Cosroës admira, & pour les presens qu'il en reçut, & pour la sagesse de ses conseils. Ce prince s'étant avancé jusques à Hierapolis metropole de la province de l'Eufrate : retourna en
Cap. 19. Perse, & par le secours des Romains, défit ses ennemis & recouvra son roïaume.

Theophil. V. hist. c. 15. Il crut avoir reçu de grands secours du martyr
Evagr. VI. cap. 21. saint Serge, si fameux en ces quartiers-là : c'est pourquoi il envoïa à saint Gregoire évêque d'Antioche une croix ornée d'or & de pierreries : qui avoit autrefois été donnée par l'imperatrice Theodora femme de Justinien, puis enlevée par l'ancien
Sup. l. XXXIII. n. 3. Cosroës avec le reste du trésor de saint Serge. Cosroës le jeune l'accompagna d'une autre croix d'or, où il fit mettre une inscription grecque, qui contenoit en substance : Moi Cosroës, roi des rois, fils d'Hormisda, m'étant retiré chez les Romains à cause de la revolte de Varame ; & sçachant que le malheureux Zadespram vouloit revolter contre moi la cavalerie de Nisibe, j'envoïai de la cava-

ſerie contre lui. Et aïant appris que le fameux ſaint Serge accorde ce qu'on lui demande ; je lui promis le ſeptiéme de Janvier, la premiere année de mon regne, que ſi mes gens tuoient ou prenoient Zadeſpram, j'envoïerois à ſa maiſon en l'honneur de ſon nom, une croix ornée de pierreries. Le neuviéme de Février on m'apporta la tête de Zadeſpram. Aïant donc été exaucé, afin que perſonne n'en doute, je lui envoïe cette croix, avec celle qui avoit été envoïée par l'empereur Juſtinien, & enlevée par Coſroës, roi des rois, fils de Cabad mon pere, & trouvée dans mes tréſors.

Gregoire patriarche d'Antioche, reçut ces croix du conſentement de l'empereur Maurice, & les dépoſa ſolemnellement dans l'égliſe de S. Serge. Peu de temps après Coſroës y envoïa encore d'autres preſens ; ſçavoir une patene & un calice à l'uſage des ſacrez miſteres, une croix pour être dreſſée ſur la ſainte table, & un encenſoir, le tout d'or : avec des rideaux pour la porte de l'égliſe ornez d'or. Sur la patene étoit une inſcription grecque, portant que Coſroës avoit envoïé ces préſens à ſaint Serge, en execution d'un vœu qu'il avoit fait pour obtenir que Sira ſa femme, qui étoit Chrétienne, devint groſſe, comme il étoit arrivé. Ces diſpoſitions de Coſroës, & les converſations qu'il avoit euës avec ces évêques, avoient fait eſperer qu'il ſe feroit Chrétien lui même, & on avoit cru en Eſpagne qu'il l'étoit : comme il paroît par le témoignage de Jean abbé de Biclar ; mais la lettre de ſaint Gregoire à Domitien, fait voir le contraire ; car

Theophil. c. 14.

Chr. in fin.

il lui dit : Quoique je ſois affligé de ce que l'empereur de Perſe ne s'eſt pas converti : je ne laiſſe pas d'avoir une grande joïe, que vous lui aïez prêché la foi Chrétienne, puiſque vous en aurez la recompenſe. Car encore que l'Etiopien ſorte du bain auſſi noir qu'il y eſt entré, le baigneur ne laiſſe pas d'être payé.

Evagr. VI. hiſt. c. 22. Naaman chef des Saraſins ou Arabes du déſert, ſe convertit vers ce tems-là. C'étoit un païen très-cruel, juſqu'à immoler de ſa main des hommes à ſes faux dieux. Il reçut le baptême, convertit tous les ſiens : fondit une idole d'or de Venus, & la diſtribua aux pauvres.

Evagr. VI. hiſt. c. 20. En ce tems vivoit une ſainte Perſienne, nommée Golandouche, que l'on nommoit la martyre vivante. Etant de la race des mages, & attachée à toutes leurs ſuperſtitions, elle fut mariée à un des premiers du ſenat, & en eut deux fils. Trois ans après étant ravie en extaſe, elle apprit d'un ange le miſtere de la religion chrétienne. On la livra aux mages, qui lui firent ſouffrir pluſieurs tourmens : mais elle les ſurmonta, & fit de très-grands miracles. Elle découvroit les choſes cachées, & prédiſoit l'avenir. Elle vint ſur les terres des Romains à Circeſium, à Daras, & juſques à Jeruſalem. L'empereur voulut la faire venir à C. P. mais elle s'en excuſa. Après avoir converti à Jeſus Chriſt tous ceux de ſa famille, & pluſieurs autres, elle mourut à Hierapolis : dont l'évêque Etienne écrivit ſa vie, ſur ce qu'il avoit appris de ſa propre bouche.

Niceph. XVIII. c. 25.

Theophil. V. hiſt. c. 12.

XXX. Mort de Gre-

Le patriarche Gregoire après avoir reçu les pre-

sens de Cosroës, visita les solitudes de la frontiere, où les erreurs de Severe avoient grand cours. Il ramena à l'église plusieurs bourgs, villages & monasteres, & des tribus entieres. Il alla pour assister à la mort de saint Simeon stilite le jeune, qui étoit disciple d'un autre stilite, & passa soixante & huit ans sur deux colomnes, l'une après l'autre. Il faisoit quantité de miracles, principalement sur les malades, prédisoit l'avenir, & connoissoit les pensées secretes. L'historien Evagre dit l'avoir éprouvé lui-même; & ajoûte, qu'il y avoit pour le voir, un grand concours de toutes nations, Romains & barbares. Le patriarche Gregoire aïant donc appris du même Evagre, que Simeon étoit malade à la mort, courut pour lui dire le dernier adieu : mais il arriva trop tard. Gregoire mourut lui-même peu de temps après, & Anastase rentra dans le siege d'Antioche, vingt trois ans après qu'il en avoit été chassé: c'est-à-dire l'an 593. Jean patriarche de Jerusalem mourut la même année 593. & eut pour successeur Amos, qui tint le siege huit ans. C'est à cette année douziéme de l'empereur Maurice, qu'Evagre finit son histoire ecclesiastique, le siege de Jerusalem érant vaquant après la mort de Jean. Depuis Evagre nous n'avons plus d'histoire ecclesiastique suivie, & nous la tirons des vies particulieres des saints, des lettres & des autres écrits de chaque temps, même des histoires profanes.

AN. 593.

gire d'Antioche.

Ibid. c. 23.

Cap. 14.

Sup. l. XXIV *n.* 28.

XXXI.
Loi contre les soldats moines.

L'empereur Maurice avoit fait l'année precedente, une loi, portant defense à ceux qui auroient exercé des charges publiques, d'entrer dans le cler-

gé, ni dans les monaſteres; & à tous ceux qui étoient
AN. 593. marquez à la main, comme ſoldats enrôllez, d'em-
Sup. VII. n. 23. braſſer la vie monaſtique. Saint Gregoire reçut cette loi par un écuïer de l'empereur nommé Longin: & ne put alors faire de réponſe, étant malade.
XI. Ind. ep. 62. Mais ſur la fin de l'indiction onziéme, au mois d'Août 593. il écrivit à l'empereur une lettre, qui commence ainſi: C'eſt ſe rendre coupable devant Dieu, que de ne pas agir avec les princes en toute ſincerité. Je ne vous parle en cette remontrance, ni comme évêque, ni comme miniſtre public, mais comme particulier: parce que j'étois à vous avant que vous fuſſiez le maître de tout le monde. Il rapporte enſuite la diſpoſition de la loi, & louë la premiere partie, qui exclut de la clericature les officiers publics. Car, dit-il, ces gens veulent plûtôt changer d'emploi, que quitter le ſiecle. Mais j'ai été fort étonné de ce que vous defendez par la même loi, à ceux qui ont adminiſtré les affaires publiques, d'embraſſer la vie monaſtique. Car le monaſtere peut rendre leurs comptes & payer leurs dettes. C'eſt que les moines portoient alors leurs biens avec eux dans la communauté & recevoient
Nov. V. c. 3. des ſucceſſions: ainſi le monaſtere qui profitoit de leurs biens, devoit ſe charger de leurs dettes, ou ne les pas recevoir. Saint Gregoire continuë: La défenſe que la loi fait aux ſoldats, d'embraſſer la vie monaſtique, m'épouvante pour vous, je l'avoüe. C'eſt fermer à pluſieurs le chemin du ciel: car encore que l'on puiſſe vivre ſaintement dans le ſiecle, il y en a beaucoup qui ne peuvent être ſauvez ſans

tout

tout quitter. En cette lettre, & en pluſieurs autres, ſaint Gregoire parle des empereurs en plurier : parce que Maurice avoit aſſocié à l'empire Theodoſe ſon fils, le quatorziéme d'Avril 591. il continuë : A N. 593.

Moi, qui parle ainſi à mes maîtres : qui ſuis-je, ſinon un ver de terre ? Toutefois je ne puis m'empêcher de leur parler, voïant cette loi oppoſée à Dieu. Car la puiſſance vous a été donnée d'enhaut ſur tous les hommes, pour aider les bons déſirs, & faire ſervir le roïaume de la terre au roïaume des cieux. Et cependant on dit tout haut, que celui qui ſera une fois engagé au ſervice de la terre, ne pourra ſervir à Jeſus-Chriſt, avant que ſon tems ſoit expiré ; ou qu'il n'ait reçû ſon congé, comme invalide. Voici ce que Jeſus-Chriſt vous répond à cela par ma bouche : De ſecretaire je vous ai fait capitaine des gardes, puis Ceſar, puis empereur & pere d'empereur, j'ai ſoumis à votre puiſſance mes prêtres ; & vous retirez vos ſoldats de mon ſervice ? Repondez, je vous prie, Seigneur, à votre ſerviteur, que répondrez-vous à votre maître, quand il viendra vous juger & vous parler ainſi ? Et enſuite : Je vous conjure par ce juge terrible, de ne pas obſcurcir devant Dieu tant de larmes que vous répandez, tant de prieres, de jeûnes & d'aumônes que vous faites : mais d'adoucir ou de changer cette loi. Pour moi étant ſoûmis à vos ordres, je l'ai envoïée dans les diverſes parties du monde, & je vous ai repreſenté qu'elle ne s'accorde pas avec la loi de Dieu. J'ai donc rempli mon devoir de part & d'autre : puiſque j'ai obéï à l'empereur, & déclaré

mes ſentimens pour l'interêt de Dieu.

AN. 593. Saint Gregoire adreſſa cette lettre à Theodore ſon ami particulier, medecin de l'empereur, auprès duquel il avoit grand crédit, & qui l'emploïa depuis à négocier la paix avec le can des Avares. Saint Gregoire lui dit entre autres choſes : Si le motif de cette loi eſt que les converſions des ſoldats diminuent les armées, l'empereur doit ſonger que c'eſt moins par la force de ſes troupes, que par celle de ſes prieres, qu'il a vaincu les Perſes. Or il me ſemble dur, qu'il détourne ſes ſoldats du ſervice de celui, qui l'a rendu le maître non ſeulement des ſoldats, mais des évêques. Et enſuite : Je vous prie de préſenter ma rémontrance à l'empereur en ſecret, & dans un temps favorable. Je ne veux pas qu'elle lui ſoit rendu publiquement par mon nonce. Comme vous le ſervez avec plus de familiarité, vous pouvez lui parler plus librement de l'interêt de ſa conſcience, au milieu de tant d'occupations qui le détournent. Si vous êtes écouté, vous procurerez le bien de ſon ame & de la votre : ſi vous ne l'êtes pas vous aurez toujours travaillé pour la votre. Nous verrons enſuite comment cette loi fut moderée.

Inf. n. 53.

XXXII. Conſtantius évêque de Milan.

Laurent archevêque de Milan, étant mort vers le mois de Mars de cette année 593. un prêtre de la même égliſe nommé Magnus, ſe plaignit au pape, que Laurent l'avoit excommunié injuſtement. Le pape aïant reconnu qu'il étoit ainſi : permit à Magnus d'exercer ſes fonctions, & de communier : laiſſant à ſa conſcience, s'il ſe ſentoit coupable de

11. Ind. II. ep. 25.

quelque faute, de l'expier en ſecret. En même temps il le charge d'avertir le clergé & le peuple, de proceder unanimement à l'élection d'un évêque. Ils choiſirent en effet Conſtantius diacre de la même égliſe de Milan : & le clergé envoïa le decret de l'élection à ſaint Gregoire, par le même prêtre Magnus, & un clerc nommé Hypolite. Mais parce que ce decret n'étoit pas ſouſcrit, le pape craignit qu'il n'y eut de la ſurpriſe ; & envoïa Jean ſoudiacre de l'égliſe Romaine, avec ordre d'aller à Genes, ou pluſieurs Milanois s'étoient retirez, pour éviter les hoſtilitez des Lombards. Vous les aſſemblerez, dit ſaint Gregoire ; & ſi vous voïez, que tous unanimement s'accordent à l'élection de Conſtantius, vous le ferez conſacrer, de notre conſentement, par les évêques de la province, ſuivant l'ancienne coûtume. Enſorte que le ſaint ſiege conſerve ſon autorité, ſans diminuer les droits des autres. Dans le reſte de l'Italie, les évêques élus ſur les lieux, venoient à Rome pour être ſacrez par le pape, comme nous avons vû par l'exemple de Naples. Dans la province de Milan, l'archevêque les conſacroit, & ils le conſacroient lui-même ; mais avec le conſentement du pape.

AN. 593.

Ibid. ep. 29. 30.

Saint Gregoire chargea le ſoudiacre Jean de deux lettres : l'une, pour le clergé de Milan ; l'autre pour Romain exarque d'Italie, à qui il recommande Conſtantius. Dans la premiere, il dit : Je connois bien le diacre Conſtantius, que vous avez choiſi ; il a été long temps avec moi, quand j'étois nonce à C. P. & je n'y ai rien connu de répréhen-

Ind. II. ep. 29.

AN. 593. sible. Mais parce que j'ai formé la resolution depuis long temps, de ne procurer l'épiscopat à personne, je me contenterai de joindre à votre élection mes prieres vers Dieu, afin qu'il vous donne un digne pasteur. Jugez à present celui qui vous convient, avec d'autant plus de circonspection, que quand il sera une fois consacré il ne vous sera plus permis de le juger : mais seulement de lui obéïr avec une entiere soumission, ou plutôt à Dieu, qui vous l'aura donné. Ce que saint Gregoire dit ici, qu'il ne procure à personne l'épiscopat, se doit entendre des églises, qui ne dépendoient pas immediatement de lui; car en celles-là, il ne faisoit pas difficulté de nommer des évêques, quand le clergé & le peuple avoient peine à s'accorder. Constantius fut élû & consacré évêque de Milan, d'un commun consentement : Saint Gregoire le felicita sur son élection, lui donnant des avis convenables, & lui envoïant le pallium. La lettre est du mois de Septembre 593. au commencement de la douziéme indiction.

III. ep. 1.

XXXIII. Theodelinde séduite par les schismatiques.

Constantius avoit envoïé au pape sa confession de foi selon la coutume ; & quoiqu'il ne fut point parlé des trois chapitres, trois évêques de sa province ne laissoient pas de faire courir le bruit, qu'il s'étoit obligé par écrit à les condamner. Sous ce prétexte ils se séparerent de sa communion, & persuaderent à la reine Theodelinde de s'en séparer aussi. Saint Gregoire l'aïant appris, écrivit en même temps deux lettres à Constantius : la premiere, pour lui seul, où il lui dit : Vous sçavez s'il a été

III. ep. 4.

III. ep. 4.

Id. ep. 2.

parlé entre nous des trois chapitres : quoique Laurent votre prédeceſſeur en eut envoïé au ſaint ſiege une reconnoiſſance très-expreſſe, à laquelle ſouſcrivirent les perſonnes les plus nobles, & moi entr'eux, comme étant alors prêteur de Rome. La ſeconde lettre étoit pour être montrée aux évêques qui s'étoient ſeparez : Le pape y déclare encore, qu'il n'a point été mention des trois chapitres entre lui & Conſtantius, & proteſte en ſa conſcience, qu'il conſerve la foi du concile de Calcedoine, & n'oſe rien ôter ni ajoûter à ſa définition : anathematiſant quiconque croit plus ou moins. Puis il ajoûte : Celui qui n'eſt pas content de cette déclaration, n'aime pas tant le concile de Calcedoine, qu'il hait l'égliſe notre mere. III. ep. 3.

Avec ces lettres ſaint Gregoire en envoïa une troiſiéme à Conſtantius, pour la reine Theodelinde : mais comme il y parloit du cinquiéme concile, Conſtantius ne jugea pas à propos de la rendre à cette princeſſe, de peur de la ſcandaliſer. Saint Gregoire approuva ſa conduite, & lui envoïa une autre lettre pour elle : où il ſe contente de loüer les quatres premiers conciles, ſans parler du cinquiéme, & exhorte la reine à écrire inceſſamment à Conſtantius, pour lui témoigner qu'elle agréé ſon ordination, & qu'elle embraſſe ſa communion. Saint Gregoire écrivant en même tems à Conſtantius, lui dit : Quant au concile de C. P. que pluſieurs nomment le cinquiéme, vous devez ſçavoir qu'il n'a rien décidé contre les quatre precedens. Car on n'y a point traité de la foi, mais III. ep. 37. III. ep. 43. III. ep. 37.

ſeulement de quelques perſonnes, dont il n'y a rien dans le concile de Calcedoine. Seulement après avoir fait les canons, on émeut quelque diſpute ſur ces perſonnes, & on l'examina dans la derniere action. On voit ici, que le pape ſaint Gregoire ne comptoit pour actes du concile de Calcedoine, que les ſept premieres actions, comprenant la définition de foi & les canons; & regardoit tout le reſte comme des affaires particulieres, & ſans conſequence pour l'égliſe univerſelle.

Sup. liv. XXVIII. n. 22. 31.

Epiſt. 37. Dans la même lettre ſaint Gregoire répond à Conſtantius ſur pluſieurs autres articles. L'évêque & les citoïens de Breſſe vouloient que Conſtantius leur déclarât avec ſerment, qu'il n'avoit point condamné les trois chapitres. Sur quoi ſaint Gregoire dit: Si votre prédeceſſeur ne l'a pas fait, on ne doit pas vous le demander: s'il l'a fait, il a fauſſé ſon ſerment, & s'eſt ſéparé de l'égliſe catholique: ce que je ne crois pas. Mais pour ne point ſcandaliſer ceux qui vous ont écrit, envoïez-leur une lettre, où vous déclariez avec anathême, que vous n'affoibliſſez en rien la foi du concile de Calcedoine, ni ne recevez ceux qui l'affoibliſſent: que vous condamnez tous ceux qu'il a condamnez, & juſtifiez tous ceux qu'il a juſtifiez. Quant au ſcandale qu'ils prennent, de ce que vous ne nommez point à la meſſe notre confrere Jean évêque de Ravenne; il faut vous informer de l'ancienne coûtume, & la ſuivre. Sçachez auſſi, s'il vous nomme à l'autel, car, s'il ne le fait pas, je ne voi rien qui vous oblige à le nommer. On voit qu'il étoit

d'uſage alors, de nommer à l'autel les évêques vivans des grands ſieges : comme nous y nommons le pape.

XXXIV. Reprimandes à Jean de Ravenne.

Saint Gregoire n'étoit pas content de Jean évêque de Ravenne, qui ſous prétexte du ſéjour que les empereurs avoient fait en cette ville, & de la réſidence que les exarques y faiſoient encore, vouloit ſe diſtinguer, non ſeulement des autres évêques, mais des métropolitains. Le pape aïant appris, qu'il affectoit de porter le pallium ; même dans les proceſſions, lui en écrivit par Caſtorius notaire de l'égliſe Romaine ; & Jean de Ravenne répondit par une lettre fort ſoumiſe en apparence : mais où il ſoutint ſon uſage, & touchant le pallium dans les proceſſions, & touchant les manipules, que ſes prêtres & ſes diacres portoient même à Rome, à ce qu'il prétend. J'appelle manipule, ce que le Latin nomme *mappula* : c'eſt-à-dire une ſerviette, que les prêtres & les diacres portoient lorſqu'ils ſervoient à l'autel. Saint Gregoire n'érant point content de cette réponſe, écrivit à Jean de Ravenne une lettre, où il dit, parlant des proceſſions : comment ſe peut il faire, que dans ce temps de cendre & de cilice, au milieu des gémiſſemens du peuple ; vous portiez par les ruës cet ornement, que vous vous défendez d'avoir porté dans la ſalle ſecrete de l'égliſe ? Vous devez vous conformer à l'uſage de tous les métropolitains : ou montrer un privilege du pape, ſi vous prétendez en avoir. Or nous avons fait chercher exactement dans nos archives, & nous n'avons rien trouvé. Nous avons

11. Ind. 12. ep. 53.

Ibid. ep. 54.

AN. 593. interrogé Pierre diacre, Gaudioſe défenſeur, & Michel primicier, qui ont été nonces de nos predeceſſeurs à Ravenne ; & ils ont nié abſolument, que vous l'aïez ainſi pratiqué en leur preſence. Notre clergé nie auſſi ce que vous attribuez au vôtre, touchant l'uſage des manipules. Nous le permettons toutefois à vos premiers diacres, mais ſeulement quand ils vous ſervent. Cette lettre eſt du mois de Juillet 593.

v. ep. 11. Jean de Ravenne ne s'y rendit pas, mais il fit ſolliciter le pape par l'exarque, par le prefet d'Italie, & par les autres perſonnes conſiderables qui demeuroient à Ravenne, de lui accorder ſa prétention : & le pape aïant appris qu'effectivement ſes prédeceſſeurs avoient porté le pallium aux proceſſions des fêtes de Saint Jean Baptiſte, de ſaint Pierre & de ſaint Apollinaire premier évêque de Ravenne : lui accorda par proviſion de le porter à ces trois fêtes, & au jour de ſon ordination. Mais comme Jean de Ravenne continua toujours de porter le pallium hors de l'égliſe, ſans obſerver cette reſtriction : le pape lui écrivit une lettre plus forte, qui commence ainſi : La premiere choſe qui m'afflige, eſt, que vous m'écrivez d'un cœur double, des lettres pleines de flatteries, qui ne s'accordent pas avec vos diſcours ordinaires. En ſecond lieu, de ce que vous uſez de railleries, qui ne conviennent qu'à de jeunes écoliers : des diſcours mordans, dont vous vous ſçavez bon gré, & de médiſances contre ceux que vous joüez en leur preſence. En troiſiéme lieu, que quand vous êtes en colere, vous dites à vos domeſtiques

vi. ep. 15.

des

des injures les plus infames. De plus vous ne vous appliquez point à regler les mœurs de votre clergé, & vous ne le traitez qu'en maître. Enfin, ce qui montre le plus de hauteur, que vous portez le pallium hors l'égliſe. Tout cela fait voir, que vous mettez l'honneur de l'épiſcopat dans l'oſtentation exterieure, & non pas dans l'interieur. Il l'exhorte enſuite fortement & tendrement à ſe corriger de ces défauts, principalement de la duplicité; & finit par ces mots : Répondez-moi, non par des paroles, mais par vos mœurs. AN. 593.

XXXV. Dialogues de ſaint Gregoire.

Ce fut vers ce tems-là que ſaint Gregoire compoſa ſes dialogues, la quatriéme année de ſon pontificat, à la priere de ſes freres, c'eſt-à-dire, des clercs & des moines, qui vivoient familierement avec lui, & qui le preſſoient d'écrire quelque choſe des miracles des Saints, dont ils avoient oüi parler en Italie. C'eſt ce qu'il dit dans une lettre écrite vers le mois de Juillet de l'indiction onziéme, en 593. à Maximien évêque de Syracuſe : le priant de lui écrire les faits de cette nature, qui lui reviendront en memoire. Lui-même rapporte ainſi l'occaſion de cet ouvrage : Un jour étant accablé de l'importunité de quelque gens du monde, qui exigent de nous en leurs affaires ce que nous ne leur devons point : je me retirai dans un lieu écarté, où je puſſe conſiderer librement tout ce qui me déplaiſoit dans mes occupations. Ce lieu de retraite, étoit le monaſtere de ſaint André à Rome, que ſaint Gregoire avoit fondé. Il continuë : comme j'y étoit aſſis très-affligé, & gardant un long ſilence, j'avois auprès de moi

11 *Ind.* 11. *ep.* 50. *lib.* 1. *dial. præf.*

Inſer. to. 4. *Anal. ecl.*

AN. 593. le diacre Pierre, mon ami depuis la premiere jeuneſſe, & le compagnon de mes études ſur l'écrire ſainte. Me voïant dans cette affliction, il me demanda ſi j'en avois quelque nouveau ſujet. Je lui répondis: ma douleur eſt vieille par l'habitude que j'en ai formé, & nouvelle en ce qu'elle augmente tous les jours. Je me ſouviens de ce que mon ame étoit dans le monaſtere au-deſſus de toutes les choſes périſſables, uniquement occupée des biens céleſtes, ſortant de la priſon de ſon corps par la contemplation: deſirant la mort, que la plûpart regardent comme un ſupplice, & l'aimant comme l'entrée de la vie & la récompenſe de ſon travail. Maintenant, à l'occaſion du ſoin des ames, je ſuis chargé des affaires ſéculieres; & après m'être répandu au dehors par condeſcendance, je viens plus foible à mon interieur. Le poids de mes ſouffrances augmente, par le ſouvenir de ce que j'ai perdu: mais à peine m'en ſouvient il; car à force de déchoir, l'ame en vient juſques à oublier le bien qu'elle pratiquoit auparavant. Pour ſurcroit de douleur, je me ſouviens de la vie de quelques ſaints perſonnages, qui ont entierement quitté le monde: & leur élevation me fait mieux connoître la profondeur de ma chûte. Je ne ſçais, répondit Pierre, de qui vous voulez parler: car je n'ai pas oüi dire, qu'il y eut en Italie des gens d'une vertu extraordinaire: du moins qui aïent fait des miracles. Saint Gregoire dit: Le jour ne me ſuffiroit pas, ſi je voulois raconter ce que j'en ſçai, ſoit par moi-même, ſoit par des témoins d'une probité & d'une

fidélité reconnuës. Pierre le pria de lui raconter quelques-uns de ces faits, pour l'édification de ceux qui ſont plus touchez des exemples que de la doctrine ; & ſaint Gregoire y conſentit, & ajoûta : Pour ôter tout ſujet de doute, je marquerai à chaque fait ceux de qui je l'ai appris. En quelques-uns je rapporterai leurs propres paroles : en d'autres je me contenterai de rapporter le ſens, parce que leur langage ſeroit trop ruſtique. C'eſt que la langue latine étoit déja fort corrompuë dans la bouche du peuple : enſorte que ces expreſſions auroient été indécentes dans un ouvrage ſérieux. AN. 593.

Saint Gregoire continuë ſon dialogue entre lui & Pierre, lui racontant les hiſtoires merveilleuſes de pluſieurs Saints d'Italie, diſtribuées en quatre livres. Le premier commence à ſaint Honorat, qui établit un monaſtere à Fondi, où il gouverna environ deux cens moines, & mourut vers l'an 550. Il paſſe enſuite à ſaint Libertin, & ſaint Hortulan du même monaſtere : puis il vient à ſaint Equice abbé, dans la province de Valerie, dont j'ai parlé en ſon lieu. Il fait mention de pluſieurs autres ſaints abbez & moines : par où l'on peut juger que dans le ſixiéme ſiécle, le nombre des monaſteres étoit déja grand en Italie. Il parle auſſi de quelques ſaints évêques : Marcellin d'Ancone, Boniface de Ferente, Fortunat de Todi. Le ſecond livre eſt tout entier de la vie de ſaint Benoît : le troiſiéme traite encore de pluſieurs ſaints évêques ; entre autres, des papes Jean premier & Agapet : de ſaint Datius de Milan, ſaint Sabin de Canuſe, ſaint Caſſius de

Sup. l. XXXII. *n.* 20.

1. *Dialog. c.* 6. 9. 10.

Sup. XXXII. *n.* 15. *&c. n.* 47.

AN. 593. Narni, ſaint Sabin de Plaiſance, ſaint Cerbonne de Populonium, ſaint Herculan de Perouſe : de pluſieurs ſaints prêtres & moines. Le quatriéme livre eſt principalement emploïé à prouver l'immortalité de l'ame, dont pluſieurs doutoient même dans le ſein de l'égliſe ; & ſaint Gregoire avoüe dans un de ſes ſermons, que lui-même avoit autrefois douté de la réſurrection. Il prouve donc l'immortalité de l'ame : premierement par l'autorité de l'Eccleſiaſte, qui dit : Quel avantage a le ſage ſur l'inſenſé ; & quel avantage a le pauvre, ſinon qu'il va où eſt la vie ; & en paſſant, il donne la clef de ce livre, en diſtinguant les objections des ſolutions. Enſuite, pour rendre cette verité ſenſible aux hommes les plus groſſiers, il apporte pluſieurs apparitions des ames, ou à la ſortie de leurs corps, ou après la mort. Et à cette occaſion il enſeigne, qu'il y a un purgatoire par le feu, pour purifier les ames des pechez les les plus legers, qu'elles n'ont pas expiez pendant cette vie.

III. diac. c. ult.

Hom. 26. in evang.

IV. Dialog. c. 4.

Eccl. VI. 8.

IV. Dialog. c. 39.

Je ſçais que cet ouvrage de ſaint Gregoire, eſt celui que les critiques modernes ont trouvé plus digne de leur cenſure, & quelques-uns de leurs mépris. Mais ce que j'ai rapporté, & ce que je rapporterai encore des actions & des ſentimens de ce ſaint pape, ne permet pas, ce me ſemble, de le ſoupçonner ni de foibleſſe d'eſprit, ni d'artifice. On voit par tout l'humilité, la candeur, la bonne foi, avec une grande fermeté & une prudence conſommée. Il eſt vrai qu'il avoit plus tourné ſon eſprit aux reflexions morales, & à la conduite des

affaires, qu'à l'étude des ſciences ſpeculatives & des lettres humaines. C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner s'il a ſuivi le goût de ſon ſiécle, de raconter & de recuëillir des faits merveilleux. D'ailleurs ſaint Gregoire n'avoit point à combattre des philoſophes, qui attaquaſſent la religion par raiſonnement. Il ne reſtoit gueres d'autres payens, que des païſans & des ſerfs ruſtiques, ou des ſoldats barbares, que les faits merveilleux perſuadoient mieux que les ſyllogiſmes les plus concluans. Tout ce que ſaint Gregoire a crû devoir faire, eſt de ne rapporter que ceux qu'il croïoit les mieux prouvez : après avoir pris, pour s'en aſſûrer, toutes les précautions poſſibles. Car en general, ſa foi & ſa pieté ne lui permettoient pas de douter de la puiſſance de Dieu. Son intention, en rapportant ces miracles, eſt très-pure : c'eſt de confirmer la foi des foibles ſur l'immortalité de l'ame, & la réſurrection des corps : ſur l'interceſſion des Saints, & la véneration de leurs reliques : ſur l'utilité de la priere pour les morts ; particulierement du ſaint ſacrifice : toutes créances & pratiques établies, comme nous avons vû, dès les premiers tems de l'égliſe. AN. 593.

Auſſi ces dialogues furent reçûs d'abord avec un merveilleux applaudiſſement ; & ont continué d'être eſtimez pendant huit ou neuf cens ans. Saint Gregoire les envoïa à la reine Theodelinde ; & l'on croit qu'elle s'en ſervit pour la converſion des Lombards, qui pouvoient ſçavoir la verité de la plûpart des miracles qu'ils contiennent, puiſqu'ils étoient arrivez ſur des gens de leur nation, *Paul. hiſt. Lang. IV. c. 5.*

AN. 593. qui n'étoient en Italie que depuis environ trente ans. Le pape Zacharie traduisit cet ouvrage en grec environ cent cinquante ans après ; & il fut tellement du goût des Grecs, qu'ils en donnerent à saint Gregoire le surnom de Dialogue. Sur la fin du huitiéme siécle, ces livres furent traduits même en arabe.

XXXVI. Affaire de Maxime de Salone.

Saint Gregoire aïant appris la mort de Natalis évêque de Salone métropole de Dalmatie : écrivit ainsi au soudiacre Antonin, recteur du patrimoine de cette province, au mois de Mars de l'indiction onziéme, l'an 593. Avertissez incessamment le clergé & le peuple de la ville, d'élire unanimement un évêque, & nous envoïez le decret d'élection : afin que l'évêque soit ordonné de notre consentement, comme dans les anciens temps. Prenez garde, sur tout, qu'il n'y ait dans cette action, ni présens donnez, ni protection de personnes puissantes, car celui qui est élû par cette voie, est obligé d'obéïr à ses protecteurs, aux dépens des biens de l'église & de la discipline. Faites faire devant vous un inventaire fidele des biens & des ornemens de cette église, & en donnez la garde au diacre Respectus, & à Estienne primicier des notaires, à la charge d'en répondre en leur propre bien. Mais avertissez l'évêque Malcus de ne se mêler de cette affaire en aucune façon. C'étoit un évêque de Sicile, qui avoit administré le patrimoine de Dalmatie ; mais avec si peu de fidelité, que saint Gregoire n'en étoit pas content. Il continuë de parler ainsi à Antonin : La dépense necessaire sera fournie

Sup. n. 26.

Ll. Ind. 11. ep. 22.

par l'économe, qui s'eſt trouvé en charge à la mort de l'évêque, & il en rendra compte au ſucceſſeur. AN. 593.

Cependant comme Natalis étoit mort avant que d'avoir fait juger à Rome ſon differend avec l'archidiacre Honorat, qu'il avoit dépoſé : Saint Gregoire écrivit à Honorat ; le déclara abſous, & lui ordonnant de continuer ſes fonctions. Il fut élû lui-même par le clergé de Salone ; le pape approuvoit extrêmement cette élection : mais pluſieurs s'y oppoſerent ; & les évêquesde la province préfererent à Honorat un nommé Maxime, qu'ils regardoient comme plus traitable & plus favorable à leurs paſſions. Il obtint un ordre de l'empereur, qui confirmoit ſon élection ; & le fit executer à main armée, par les gens de Romain exarque de Ravenne, qu'il avoit gagné par préſens. Il y eut des prêtres & des diacres battus en cette occaſion ; & le ſoudiacre Antonin recteur du patrimoine cût été tué, s'il n'eût pris la fuite.

11. *Ind.* 12. *ep.* 32.

Ibid. Epiſt. 45.

11. *Epiſt.* 28.

VII. *Epiſt.* 1.

IV. *Epiſt.* 34.

Si-tôt que ſaint Gregoire eut avis de cette entrepriſe, il écrivit aux évêques de Dalmatie : pour leur défendre de l'autorité de ſaint Pierre, d'ordonner un évêque à Salone ſans ſon conſentement, ſous peine d'être privez de la participation du corps & du Sang de N. S. & de nullité de l'élection : excluant nommément la perſonne de Maxime. La lettre eſt du mois d'Octobre, indiction douziéme, en 593. Au mois d'Avril ſuivant l'an 594. ſaint Gregoire informé des violences commiſes à l'intruſion de Maxime, lui écrivit à lui même: décla-

III. *Epiſt.* 15.

II. *Epiſt.* 20.

AN. 593. rant d'abord qu'il tient pour ſubreptice, ou pour faux l'ordre de l'empereur. Car, dit il, nous n'ignorons pas votre vie, & nous ſçavons l'intention de l'empereur, qui n'a pas accoutumé de ſe mêler des affaires des évêques, pour ne ſe pas charger de nos pechez. Nous ne pouvons donc nommer ordination une cérémonie celebrée par des excommuniez; & juſques à ce que nous ſçachions, par les lettres de l'empereur ou de notre nonce, que vous avez été véritablement ordonné par ſon commandement, nous vous défendons à vous & à vos ordinateurs, de faire aucune fonction ſacerdotale: ni d'approcher du ſaint autel, juſqu'à notre réponſe: le tout ſur peine d'anathême. On voit ici le reſpect du
VII. Epiſt. 33. pape pour les ordres de l'empereur. Cette lettre fut affichée publiquement à Salone, mais Maxime la fit déchirer, & continua de faire les fonctions d'évêque, ſans y avoir aucun égard.

XXXVII. Affaires de Sardaigne. Dans le même temps, c'eſt-à-dire au mois de Juin 594. indiction douziéme, ſaint Gregoire travailloit à la converſion des Barbaricins habitans
31. Epiſt. 33. de Sardaigne, encore idolâtres. Il y envoïa Felix évêque en Iralie, & Cyriaque abbé de ſaint André
III. Epiſt. 26. de Rome, parce que Janvier évêque de Caillari métropolitain de la province, n'étoit pas aſſez zelé: juſques-là, que les ſerfs de ſa propre égliſe étoient encore payens. Les autres évêques de l'iſle ne négligeoient pas moins la converſion de ces idolâ-
III. Epiſt. 25. tres. Zabarda, qui commandoit en Sardaigne pour les Romains, ſeconda les intentions de ſaint Gregoire, & offrit la paix aux Barbaricins, en cas qu'ils vouluſſent

vouluſſent être Chrétiens. Leur chef nommé Hoſpiton l'étoit déja, & ſaint Gregoire lui recommanda ſes miſſionnaires : l'exhortant à procurer le ſalut de ſa nation. En general preſque tous les païſans de cette iſle étoient encore païens, comme ſaint Gregoire apprit de Felix & de Cyriaque. Il en fut ſenſiblement affligé ; & en écrivit à tous les nobles & les proprietaires des terres. Conſiderez, dit-il, quel compte vous rendrez à Dieu de vos ſujets. Ils vous ſont confiez pour vous ſervir dans vos interêts temporels, afin que vous procuriez à leurs ames les biens éternels. S'ils font leur devoir, pourquoi ne faites-vous pas le vôtre ?

AN. 594.
III. *Epiſt.* 27.
III. *Epiſt.* 33.

Quant aux païſans ſerfs des égliſes, il dit à l'évêque de Caillari : Que me ſert de vous exhorter à convertir les étrangers, ſi vous negligez de convertir les vôtres ; il faut abſolument vous y appliquer. Car ſi je puis trouver que quelque évêque de Sardaigne ait un païſan païen, j'en punirai ſevérement l'évêque. Que ſi le païſan demeure obſtiné dans ſon infidelité, il faut le charger d'une ſi forte taille, qu'elle l'oblige à entendre raiſon.

Epiſt. 26.

Il ſe plaint en cette même lettre de pluſieurs autre abus. Que les évêques étoient opprimez par les juges laïques : que Janvier ſe laiſſoit mépriſer par ſon clergé, & negligeoit la diſcipline, ſous pretexte de ſimplicité. Et toutefois il l'avoit repris dans une autre lettre, d'avoir excommunié un homme conſiderable, parce qu'il l'avoit injurié. Mais c'eſt le propre des gens foibles, de ſe fâcher

legerement. Saint Gregoire lui dit à ce ſujet, que
AN. 594. les canons défendent à un évêque d'excommunier pour ſon injure perſonnelle. Il ſe plaint encore, qu'en Sardaigne on rétabliſſoit en leurs fonctions, des clercs qui étant dans les ordres ſacrez, étoient tombez en des pechez de la chair: ce qu'il défend abſolument, comme contraire aux canons: quand même ces clercs auroient fait penitence. Pour prevenir ces inconveniens, ajoûte-t-il, il faut bien examiner ceux que l'on ordonne: s'ils ont gardé la continence pendant pluſieurs années, s'ils ſont affectionnez à la priere & à l'aumône.

Lib. Epiſt. 9. Dans une lettre precedente ſaint Gregoire avoit dit au même Janvier de Caillari: Les prêtres ne doivent pas marquer ſur le front avec le ſaint chreme, les enfans baptiſez: mais ſeulement leur faire l'onction ſur la poitrine, afin que les éveques leur faſſent enſuite celle du front. Mais ayant appris que quelques-uns avoient été ſcandaliſez de cette
Lib. Epiſt. 26. défenſe; il lui écrivit enſuite: Nous l'avons fait ſuivant l'ancien uſage de notre égliſe: ſi quelques-uns en ſont ſi fort contriſtez, nous permettons même aux prêtres de faire aux baptiſez l'onction du crême ſur le front, au défaut des évêques. Pluſieurs théologiens concluent de cette autorité de ſaint Gregoire, qu'encore que l'évêque ſoit le miniſtre ordinaire du ſacrement de confirmation, le prêtre peut l'adminiſtrer par diſpenſe; & que les uſages ont été differens ſur ce point, entre les égliſes d'Occident: comme ils le ſont encore entre l'égliſe Grecque, & la Latine.

Digitized by Google

L'imperatrice Conſtantine demanda à ſaint Gregoire le chef de ſaint Paul, ou quelque autre partie de ſon corps : pour mettre dans l'égliſe, que l'on bâtiſſoit à l'honneur de ce ſaint apôtre dans le palais de C. P. Saint Gregoire lui répondit : Vous m'ordonnez ce que je ne puis, ni n'oſe faire. Car les corps des apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul ſont ſi terribles par leurs miracles, que l'on ne peut en approcher, même pour prier, ſans être ſaiſi d'une grande crainte. Mon prédeceſſeur aïant voulu changer un ornement d'argent, qui étoit ſur le corps de ſaint Pierre, éloigné toutefois d'environ quinze pieds, eut une viſion terrible. Moi-même j'ai voulu reparer quelque choſe près le corps de ſaint Paul. Il fallut creuſer un peu avant auprès de ſon ſepulchre : le ſuperieur du lieu trouva quelques os, qui toutefois ne touchoient pas au ſepulchre, & les tranſporta à un autre lieu ; il en mourut ſubitement après une triſte apparition. Mon predeceſſeur voulant faire quelque réparation près le corps de ſaint Laurent, comme on foüilloit ſans ſçavoir préciſement le lieu où il étoit, on ouvrit tout d'un coup le ſépulchre : mais les moines & les manſionnaires qui y travailloient, pour avoir vû le ſaint corps, ſans y avoir touché, moururent tous dans l'eſpace de dix jours.

AN. 594. XXXVIII. Contre les tranſlations des reliques. III. *Epiſt.* 30.

Sçachez donc, madame, que quand les Romains donnent des reliques des ſaints, ils ne touchent pas aux corps : il mettent ſeulement dans une boëte un linge, que l'on dépoſe auprès du corps ſaint ; puis on l'en retire & on l'enferme avec la veneration

convenable dans l'égliſe que l'on doit dédier ; &
AN. 594 il s'y fait autant de miracles, que ſi l'on y avoit transferé le corps. Du temps du pape ſaint Leon, quelques Grecs doutant de la vertu de ces reliques; il ſe fit apporter des ciſeaux, & coupa le linge, dont il ſortit du ſang, comme rapportent nos anciens. Car non ſeulement à Rome, mais dans tout l'occident, on regarde comme un ſacrilege de toucher aux corps des ſaints. C'eſt pourquoi nous ſommes fort étonnez de la coûtume des Grecs, d'enlever, à ce qu'ils diſent, les os des ſaints, & nous avons peine à le croire. Quelques moines Grecs étant venus ici il y a environ deux ans, déterroient de nuit des corps morts dans un champ près l'égliſe de ſaint Paul, & ſerroient les os. Etant pris ſur le fait & interrogez exactement pourquoi ils le faiſoient; ils confeſſerent qu'ils vouloient emporter ces os en Grece comme des reliques. Cet exemple nous a fait d'autant plus douter, s'il eſt vrai ce que l'on dit, que l'on tranſporte effectivement les os des ſaints. C'eſt-à-dire, que ſaint Gregoire ſoupçonnoit toutes les reliques tranſportées d'être fauſſes.

Il ajoûte enſuite, parlant toujours à l'imperatrice: Ce commandement, que je ne puis executer, ne vient pas de vous autant que je puis connoître: mais de ceux qui veulent me faire perdre vos bonnes graces. Je me confie en Dieu, que vous ne vous laiſſerez point ſurprendre. Mais afin de ne pas fruſtrer votre pieux deſir, je vous envoïerai inceſſamment quelque particule des chaînes que ſaint Paul

a portées au cou & aux mains, & qui font beaucoup de miracles : ſi toutefois je puis en emporter quelque choſe avec la lime. On vient ſouvent demander de cette limaille : l'évêque prend la lime, & quelquefois il en tire des particules en un moment : quelquefois il lime long-tems ſans rien tirer. Cette lettre à l'imperatrice eſt du mois de Juin indiction douziéme, en 594. on y voit ce que c'étoit que les reliques des ſaints apôtres, dont parle ſaint Gregoire en pluſieurs autres lettres. C'étoit ordinairement un *brandeum* : ainſi nommoit-on ces linges, qui avoient été mis quelque-temps auprès de leurs ſepulchres, & que l'ignorance des derniers ſiecles faiſoit paſſer pour des corporaux. Quelquefois c'étoit de la limaille des chaînes de ſaint Pierre ou de ſaint Paul, que l'on enfermoit dans des croix ou dans des clefs d'or. Il y a un très-grand nombre de lettres, où il eſt parlé de ces clefs : & de leurs miracles. AN. 594. I. *Epiſt.* 25. 29. 30. *&c.*

XXXIX. Titre d'évêque univerſel.

Ce que dit ſaint Gregoire, que quelques perſonnes lui vouloient nuire dans l'eſprit de l'imperatrice, ſemble ſe rapporter principalement à Jean patriarche de C. P. avec lequel il eut alors un grand differend. Jean envoïa à ſaint Gregoire les actes d'un jugement qu'il avoit rendu contre un prêtre accuſé d'hereſie ; dans leſquels il prenoit preſque à chaque ligne, le titre de patriarche œcumenique. Saint Gregoire voulant garder l'ordre de la correction fraternelle, en fit parler deux fois à Jean par ſon nonce ; & enſuite lui en écrivit le premier de Janvier indiction treiziéme, l'an 595. Sa lettre IV. *Epiſt.* 32. IV. *Epiſt.* 32.

commmence ainſi : Vous ſçavez qu'elle paix vous
AN. 595. avez trouvé dans les égliſes, & je ne ſçai par quel motif vous prétendez-vous attribuer un nouveau nom, capable de ſcandaliſer tous vos freres. Ce qui m'étonne, c'eſt que vous avez voulu fuïr l'épiſcopat ; & maintenant vous en voulez uſer, comme ſi vous l'aviez recherché avec ambition: vous vous déclariez indigne du nom d'évêque, & maintenant vous voulez le porter vous ſeul. Pelage mon prédeceſſeur vous en écrivit des lettres très-fortes : où il caſſa les actes du concile que vous aviez tenu en la cauſe de notre frere l'évêque Gregoire ; & défendit à l'archidiacre, qui étoit ſon nonce auprès de l'empereur, d'aſſiſter à la meſſe avec vous. Depuis que je ſuis appellé au gouvernement de l'égliſe, je vous en ai fait parler par mes autres nonces, & maintenant par le diacre Sabinien. Et parce qu'il faut toucher les plaïes doucement avec la main, avant d'y porter le fer : je vous prie, je vous conjure, je vous demande avec toute la douceur poſſible, de réſiſter à ceux qui vous flatent & vous attribuent ce nom plein d'extravagance & d'orgueil. Ces flateurs du patriarche n'étoient pas ſeulement ſes domeſtiques ou ſes amis particuliers : mais la plûpart des évêques d'Orient, qui n'avoient accès que par lui auprès de l'empereur. Saint Gregoire continuë : Ne ſçavez vous pas que le concile de Calcedoine offrit cet honneur aux évêques de Rome, en les nommant univerſels ? Mais pas un n'a voulu le recevoir, de peur qu'il ne ſemblât s'attribuer ſeul l'épiſcopat, & l'ôter à tous

Sup. liv. XXXIV. n. 29.

ſes freres : Le reſte de la lettre eſt une exhortation vehemente à l'humilité. Nous trouvons en effet dans le concile de Calcedoine des requêtes adreſſées à ſaint Leon, ſous le titre d'archevêque œcumenique. Sçavoir celle de Theodore & d'Iſchirion diacres d'Alexandrie, & d'Athanaſe prêtre, qui le nomme patriarche œcumenique. AN. 595. *Act. III. p. 396. 400. 405.*

Saint Gregoire écrivit en même temps à ſon nonce Sabinien, lui découvrant l'artifice de Jean, qui faiſoit écrire l'empereur pour lui. Il eſpere, dit-il, autoriſer ſa vaine prétention, ſi j'écoute l'empereur : ou l'irriter contre moi ſi je ne l'écoute pas. Mais je marche le droit chemin, ne craignant en cette affaire que Dieu ſeul. Ne craignez rien non plus : mépriſez pour la verité, tout ce qui paroît grand en ce monde : & vous confiant en la grace de Dieu & au ſecours de S. Pierre, agiſſez avec une grande autorité. Puiſqu'ils ne peuvent nous défendre des épées de nos ennemis, & nous ont fait perdre nos biens, pour ſauver l'état : c'eſt une trop grande honte, qu'ils nous faſſent encore perdre la foi, en conſentant à ce titre criminel. Saint Gregoire traite cette conteſtation de queſtion de foi ; parce qu'en effet la foi ne permet pas de ne reconnoître qu'un ſeul évêque, dont les autres ne fuſſent que les vicaires ; & il prévoïoit les ſuites funeſtes de l'ambition des évêques de C. P. qui n'a que trop éclaté dans les ſiécles ſuivans. IV. *Epiſt.* 38.

C'eſt ce qui l'obligea de répondre à la lettre de l'empereur en faveur du patriarche. Il dit qu'il ne faut attribuer les calamitez publiques, qu'à l'ambi- IV. *Ep.* 30

moi un frere entierement dévoüé : ſinon il aura pour adverſaire, celui qui réſiſte aux ſuperbes. AN. 595.

Saint Gregoire écrivit à l'imperatrice Conſtantine ſur le même ſujet, mais avec plus de liberté. Il eſt triſte, dit-il, que l'empereur ſouffre celui qui veut être appellé ſeul évêque, au mépris de tous les autres. Il eſt vrai que les pechez de Gregoire le meritent ; mais ſaint Pierre n'a point de pechez, qui lui attirent un tel traitement de votre temps. Il y a déja vingt-ſept ans que nous vivons entre les épées des Lombards ; & il n'eſt pas beſoin de dire combien cette égliſe leur donne tous les jours. Je dirai en un mot, que comme l'empereur a un tréſorier pour ſon armée de Ravenne, je ſuis à Rome le treſorier des Lombards. Et cette égliſe qui fait continuellement tant d'autre dépenſe, pour les clercs, les monaſteres, les pauvres, le peuple, eſt encore accablée de l'affliction de toutes les égliſes qui gémiſſent de l'orgueil de ce ſeul homme, quoiqu'elles n'oſent en parler. *Jac. IV. 6. IV. Epiſt. 34.*

Comme Maxime de Salone continuoit toujours dans ſon uſurpation & ſa déſobéïſſance, ſaint Gregoire s'en plaint à l'imperatrice dans la même lettre. Il s'appuye, dit-il, ſur quelques perſonnes ſéculieres, à qui on dit qu'il fait de grands preſens, aux dépens de ſon égliſe ; & refuſe de venir me trouver, ſuivant l'ordre de l'empereur. Pour moi j'obéis au prince ; & quoique Maxime ait été ordonné à mon inſçu, je lui pardonne ce mépris de bon cœur. Mais Dieu ne me permet pas de paſſer ſous ſilence ſes autres crimes ; ſçavoir ſes pechez d'impureté, ſon

ordination faite à prix d'argent, & les meſſes qu'il
AN. 595. a oſé dire étant excommunié : dont je prie Dieu qu'il ſe puiſſe juſtifier. Il eſt vrai que l'empereur m'ordonne de le recevoir avec honneur, quand il viendra ici : cela eſt rude à l'égard d'un homme prevenu de tant de crimes ; & ſi les cauſes des évêques, dont je ſuis chargé, ſont reglées auprès de l'empereur par le crédit des autres, que fais-je dans cette égliſe.

IV. Ep. 36. Tous les patriarches étoient intereſſez à reprimer la prétention de Jean de C. P. c'eſt pourquoi ſaint Gregoire en écrivit une lettre commune à S. Euloge d'Alexandrie, & à ſaint Anaſtaſe d'Antioche. Il y reprend le commencement de la conteſtation, qui duroit depuis huit ans : à compter de ce concile de
Sup. XXXIV. n. 58. Jean de C. P. qui fut caſſé par le pape Pelage. Saint Gregoire repete les mêmes raiſons, qu'il avoit emploïées dans les autres lettres ; & ajoûte : Ne donnez donc jamais à perſonne le titre d'univerſel : & n'aïez ſur ce ſujet aucun mauvais ſoupçon de l'empereur. Il craint Dieu, & ne fera rien contre l'évangile & les canons. Et enſuite : Si on permet d'uſer de ce titre, on dégrade tous les patriarches ; & quand celui qu'on nomme évêque univerſel tombera dans l'erreur, il ne ſe trouvera plus d'évêque qui ſoit demeuré dans la verité. Je vous conjure donc d'être conſtans à garder vos égliſes, telles que vous les avez reçuës. Préſervez de cette corruption tous les évêques qui vous ſont ſoumis, & montrez-leur que vous êtes vraiment patriarches de l'égliſe univerſelle. S'il ſurvient quelque adverſité,

demeurons unanimes,& montrons même en mourant, que ce n'eſt pas notre intérêt particulier qui nous fait condamner ce titre. Croyez-moi, comme nous n'avons reçu notre rang que pour prêcher la verité, il eſt plus ſûr de l'abandonner pour elle, s'il eſt beſoin, que de le garder. Priez pour moi, afin que je montre par mes œuvres ce que je prends la liberté de vous dire. Ces cinq lettres de ſaint Gregoire, touchant la prétention de Jean de C. P. ſemblent être de même datte, c'eſt à dire du premier de Janvier 595. & avoir été envoïées enſemble au nonce Sabinien. AN. 595.

Cependant Rome étoit preſſée par les Lombards. Romain patrice & exarque de Ravenne, avoit pris ſur eux, au préjudice des traitez, Perouſe & pluſieurs autres villes. Agilulfe leur roi, en fut irrité; & ſortant de Pavie ſa réſidence ordinaire, il vint avec une puiſſante armée réprendre Perouſe, & s'avança juſques à Rome qu'il aſſiegea. L'exarque l'avoit dégarnie pour prendre Perouſe: enſorte que le prefet Gregoire, & le maître de la milice Caſtorius, eurent bien de la peine à garder Rome, qui manquoit de tout, de pain, de troupes & de peuple. XL. Sermons de S. Gregoire. *Sup. n.* 23. *Paul.* IV. *hiſt. Long. c.* 8. *Greg.* IV. *epiſt.* 31.

Saint Gregoire expliquoit alors dans ſes ſermons le prophete Ezechiel. Car étant ſi appliqué à tous les devoirs d'évêque, il ne manquoit pas au premier de tous, qui eſt la prédication. Dès le commencement de ſon pontificat, il fit les quarante homelies, ſur les évangiles que l'on liſoit à Rome pendant le cours de l'année: les mêmes, pour la plû-

part, que l'on lit encore aux mêmes jours. Il en
AN. 595. avoit dicté vingt, & les avoit enſuite fait lire devant le peuple. Il avoit prononcé les vingt autres, & on les avoit écrites à meſure qu'il parloit. On les recuëillit en deux livres: non ſuivant l'ordre des jours, mais ſelon qu'il les avoit faites, pendant plu-
Prof. in homil. ſieurs années. Depuis qu'elles furent recueillies, il les envoïa à Secondin évêque de Taormite en Sicile: lui marquant qu'elles avoient été dites pendant la meſſe. Car c'étoit la place de la prédication.

Saint Gregoire entreprit enſuite d'expliquer à ſon peuple le prophete Ezechiel; & l'on écrivoit ſes homelies pendant qu'il les prononçoit. Après qu'il
Prof. in lib. 2. en eut fait douze ſur les trois premiers chapitres: ſon peuple voïant que les affaires dont il étoit accablé, ne lui permettoient pas d'achever ainſi tout le livre, le pria de lui expliquer au moins la derniere partie, touchant le retabliſſement du temple, qui eſt la plus difficile. Il faut, dit-il, vous obéïr: mais il y a dans cette entrepriſe deux choſes qui me troublent; l'obſcurité de cette prophetie, & la nouvelle que nous avons reçuë, qu'Agilulfe roi des Lombards a paſſé le Pô, pour venir en diligence nous aſſieger. Jugez, mes chers freres, comment un pauvre eſprit troublé par la crainte & partagé en divers ſoins, pourra penetrer des myſteres ſi cachez. Mais la grace du ciel & l'ardeur de vos deſirs me ſoutiennent. Il commence ainſi une de
Homil. 1. ſes homelies: De peur qu'on ne m'accuſe de temerité; je vous dirai dans quel eſprit j'entreprens de

vous expliquer ces misteres si profonds. Souvent ce que je n'avois pû entendre seul dans les saintes écritures, je l'ai entendu étant en presence de mes freres : d'où j'ai conclu, que c'est pour eux que cette connoissance m'est donnée. Je dois donc attribuer à mon peu de lumiere, ce que je n'entends pas en ce prophete, & à vous ce que j'en entends. AN. 595.

Dans une autre homelie, il décrit ainsi l'état de l'Italie & de Rome : Qu'y a-t-il encore dans le monde, qui nous puisse plaire ? Nous ne voïons que tristesse, nous n'entendons que gemissemens. Les villes sont détruites, les forteresses ruinées, les campagnes ravagées, la terre est réduite en solitude. Et ces petits restes du genre humain, sont continuellement battus des fleaux de Dieu. Nous voïons les uns entraînez en captivité, les autres mutilez, les autres tuez. Rome même, autrefois la maîtresse du monde, nous voïons où elle est réduite : accablée de douleurs, abandonnée par ses citoïens, insultée par ses ennemis, pleine de ruines. Où est le sénat, où est le peuple ? Que dis-je, des hommes ? Les édifices mêmes se détruisent, les murailles tombent. Où sont ceux qui se réjoüissoient de sa gloire ? où est leur pompe & leur orgueil ? Autrefois ses princes & ses chefs se répandoient par toutes les provinces pour les piller : les jeunes gens accouroient de tous côtez, pour s'avancer dans le monde. Maintenant qu'elle est déserte & ruinée, personne n'y vient plus chercher la fortune : il n'y reste plus de puissans capables *Hom. 18. p. 1184 C. edit. Paris. 1640.*

AN. 595. d'opprimer les autres. Cette deſcription de Rome, ne doit pas ſurprendre le lecteur inſtruit ; s'il fait réflexion, que depuis trois cens ans elle n'étoit plus le ſéjour des empereurs. Diocletien demeuroit à Nicomedie : Conſtantin s'établit à Bizance : les empereurs d'Occident demeuroient en Illyrie ou en Gaule ; & s'ils étoient en Italie, ils faiſoient leur ſéjour à Milan, ou à Ravenne : qui fut auſſi la réſidence des rois Gots, & enſuite des exarques. Ainſi comme la cour & le centre des affaires n'étoit plus à Rome, on la quitta inſenſiblement : ſes palais inhabitez tomberent en ruine ; & elle alla toujours déperiſſant juſques à être réduite à cette affreuſe déſolation, que ſaint Jean avoit prédite dans l'Apocalypſe. Saint Gregoire ajoûte : Ce que nous diſons de Rome, nous apprenons qu'il eſt arrivé dans toutes les villes du monde. Quelques lieux ont été ruinez par la famine, par le glaive, par les tremblemens de terre, & par d'autres calamitez. Mépriſons donc de tout notre cœur ce monde, du moins quand il perit : & finiſſons avec lui les déſirs qui nous y attachent. Il étoit effectivement perſuadé, que le fin du monde étoit proche ; & en regardoit comme les préliminaires tant d'incurſions de barbares, tant de guerres & de calamitez publiques, dont ſon ſiécle étoit affligé. Il en parle en toute occaſion, & ne repete rien plus ſouvent dans tous ſes diſcours & toutes ſes lettres, que la venuë du juge terrible & la rigueur de ſon jugement. Il paroît penetré de cette crainte ; & de-là vient que ſon ſtile ne reſpire qu'humilité, componction, & larmes de penitence.

Apoc. XVII. XVIII.

Il ne fit que dix homelies ſur la derniere partie d'Ezechiel, & n'en expliqua qu'un chapitre; après quoi il finit ainſi : Perſonne ne doit trouver mauvais, ſi je ceſſe après ce diſcours. Vous voyez tous comme nos afflictions ſont augmentées, le glaive nous environne de toutes parts : les uns reviennent ayant les mains coupées : nous apprenons que les autres ſont pris, & les autres tuez. Quand on ne peut plus vivre, comment peut-on expliquer les miſteres de l'écriture ? Que reſte-t-il donc, ſinon de rendre graces avec larmes à celui qui nous frappe pour nos pechez ? Ces vingt-deux homelies ſur Ezechiel, *Prefat.* furent huit ans après recueillies en deux livres, comme les homelies ſur les évangiles ; & Saint Gregoire les envoïa à l'évêque Marien, qui les lui avoit demandées. AN. 595.

XLI. Plaintes de ſaint Gregoire à l'empereur.

Saint Gregoire voïant Rome ainſi preſſée, fit faire au roi Agilulfe des propoſitions de paix, qu'il écouta ; & pour les faire agréer à l'exarque, ſaint Gregoire écrivit ainſi au ſcholaſtique Severe, qui étoit de ſon conſeil ; Sçachez que le roi Agilulfe ne *IV ep. 29.* refuſe pas de faire une paix generale, pourvû que l'exarque lui faſſe juſtice de pluſieurs infractions du traité précedent, dont il ſe plaint. Vous ſçavez combien la paix nous eſt neceſſaire : agiſſez donc ſuivant votre prudence ordinaire, pour obliger l'exarque à y conſentir promptement. Autrement le roi promet de faire ſa paix particuliere avec nous : mais nous ſçavons que pluſieurs autres lieux ſeront perdus infailliblement. L'empereur apparemment prévenu par l'exarque, qui n'aimoit pas ſaint Gregoire, n'ap-

prouva pas qu'il voulut traiter avec les Lombards ;
AN. 595. & lui écrivit une lettre, où il traitoit de ſimplicité ſa confiance à leurs paroles. Ce reproche fut ſenſible à ſaint Gregoire ; & il ſe plaignit à l'empereur, que c'étoit l'accuſer de ſottiſe ſous un nom plus hon-
IV. ep. 31. nête. J'avouë, dit il, que je le merite ; car ſi j'avois été ſage, je ne me ſerois pas expoſé à ce que je ſouffre ici au milieu des armes des Lombards. Il ſe plaint enſuite, que l'on ne le croit pas, quand il dit la verité ; & ajoûte : Je paſſerois volontiers ſous ſilence cette mocquerie, ſi je ne voyois la ſervitude de ma patrie croître à tous momens : mais je ſuis ſenſiblement affligé, que faute de croire mes avis on laiſſe augmenter exceſſivement les forces des ennemis. Penſez de moi, ſeigneur, tout le mal qu'il vous plaira ; mais ne prêtez pas facilement l'oreille à tout le monde, ſur l'interêt de l'état & la perte de l'Italie, & croïez aux effets plus qu'aux paroles. Il inſiſte enſuite ſur le reſpect dû aux évêques, même par les princes qui ſont leurs maîtres. Cette lettre eſt du mois de Juin 595.

Dans le même temps il ſe plaignoit ainſi de l'exarque, écrivant à un évêque qui étoit en Orient.
IV. ep. 35. Je ne puis vous exprimer ce que votre ami, le ſeigneur Romain me fait ſouffrir en ce païs. Sa malice eſt au-deſſus des armes des Lombards ; & nous ſommes mieux traitez par les ennemis qui nous tuent, que par les officiers de l'empire, dont les rapines & les fraudes nous conſument d'inquiétudes. Eſtre en même temps chargé du ſoin des évêques, du clergé, des monaſteres & du peuple ; veiller contre les ſurpriſes

priſes des ennemis : être toujours en garde contre les tromperies & les malices des gouverneurs ; quelle peine c'eſt & quelle douleur ; vous le pouvez d'autant mieux comprendre, que vous m'aimez plus ſincerement. AN. 595.

Il exprime des peines ſemblables dans une lettre du même temps à l'imperatrice Conſtantine. Aïant appris, dit-il, qu'il y avoit en Sardaigne pluſieurs idolâtres, & que les évêques de l'iſle négligeoient de les inſtruire ; j'y ai envoïé un des évêques d'Italie, qui en a converti pluſieurs. Mais j'ai appris, que ceux qui ſacrifioient aux idôles, païent au juge un droit pour en avoir la permiſſion ; & qu'il continuë d'exiger le même droit de ceux qui ne ſacrifient plus, & qui ſont baptiſez. L'évêque lui aïant fait des reproches, il a répondu qu'il avoit acheté ſa charge ſi cher, qu'il ne pouvoit la païer que par de tels moïens. L'iſle de Corſe eſt tellement accablée d'impoſitions, que les habitans ont peine à y ſatisfaire en vendant leurs enfans : ce qui leur fait abandonner l'empire, & recourir aux Lombards. Car que peuvent-ils ſouffrir de pire de ces barbares ? En Sicile, un nommé Etienne cartulaire de la marine, eſt accuſé de tant de vexations, s'emparant des biens d'un chacun, & mettant des pannonceaux aux terres & aux maiſons, ſans connoiſſance de cauſe : que j'emplirois un gros volume de ce que j'en ai appris. C'eſt ce que je vous prie de repreſenter à l'empereur. Je ſçai qu'il dira, que ce que l'on tire de ces iſles, eſt emploïé aux dépenſes d'Italie : mais c'eſt peut-être la cauſe du peu de profit, IV. Epiſt. 33.

que ces dépenſes ſont en ce païs ; parce qu'elles ſont
AN. 595. levées avec quelque mélange de peché. Et quand nous devrions être moins ſecourus ; il vaut mieux que nous ſouffrions la mort temporelle, que de vous expoſer à perdre la vie éternelle.

XLII. Marinien évêque de Ravenne.

Saint Gregoire écrivant à Jean de C. P. le premier de Janvier de cette année 595. avoit differé à lui faire réponſe ſur l'affaire des prêtres Jean &
Sup. n. 28. Athanaſe. Ils étoient venus à Rome, & leur affaire
IV. *Epiſt.* 38. y fut examinée dans un concile : apparemment le même, dont nous avons les canons, tenu devant le corps de ſaint Pierre, le cinquiéme de Juillet, la
IV. *Epiſt.* 44 treiziéme année de l'empereur Maurice, indiction treiziéme ; c'eſt-à-dire cette année 595. Vingt-trois évêques y aſſiſterent, en comptant ſaint Gregoire, qui y préſidoit ; & il y avoit trente-trois prêtres, dont tous les titres ſont marquez. Ils étoient aſſis auſſi-bien que les évêques : les diacres debout avec tout le reſte du clergé. Le ſecond des évêques étoit Marinien de Ravenne, qui ne pouvoit tenir ce rang, qu'à cauſe de la dignité de ſa ville : car il étoit nouvellement ordonné. L'évêque Jean, mourut vers le
IV. *epiſt.* 20. 21. mois de Février de la même année. Saint Gregoire commit pour viſiteur Severe évêque de Ficule ou Ficode, aujourd'hui Cervia ; & chargea ſon agent
Epiſt. 23. le notaire Caſtorius de procurer que l'élection ſe fît dans les regles. L'exarque vouloit faire élire l'archidiacre Donat ; mais ſaint Gregoire aïant exa-
Epiſt. 45. miné ſa vie, & trouvé pluſieurs fautes qui le rendoient indigne de l'épiſcopat, refuſa de l'ordonner. Il refuſa auſſi le prêtre Jean, parce qu'il ne ſça-

voit pas les pſeaumes; que cette negligence marquoit peu de ſoin de ſon ame. Enfin tous s'accorderent à choiſir le prêtre Marinien, qu'ils ſçavoient avoir vécu long-temps dans le monaſtere avec ſaint Gregoire. Il chercha divers moïens de s'en excuſer, & on eut bien de la peine à lui perſuader de conſentir. Saint Gregoire, qui connoiſſoit ſa vertu & ſon zele pour le ſalut des ames, l'ordonna ſans délai, & apparemment il aſſiſta au concile, avant que d'aller à Ravenne. Peu de temps après ſaint Gregoire lui donna le pallium: mais à la charge de ne s'en ſervir qu'à la meſſe, & aux quatre proceſſions ſolemnelles. AN. 593.

L'année ſuivante il lui donna quelques avis importans. Parce que je vous aime beaucoup, dit-il, je vous exhorte inſtamment à n'avoir pas plus de ſoin de l'argent, que des ames. C'eſt à quoi il faut s'appliquer entierement, puiſque c'eſt la ſeule choſe dont N. S. demandera compte à un évêque. Et écrivant à l'abbé Secondin, qui étoit à Ravenne, il dit: Eveillez notre frere Marinien; car je croi qu'il eſt endormi. Il eſt venu des gens me trouver, entre leſquels étoient des vieillards mendians. Comme je les ai interrogez, ils m'ont dit en détail ceux qui leur avoient donné par le chemin. Je leur ai demandé avec empreſſement ce que Marinien leur avoit donné. Ils m'ont dit qu'ils lui avoient demandé, mais qu'ils n'en avoient rien reçu, pas même du pain, quoiqu'il ſoit ordinaire à cette égliſe, d'en donner à tout le monde. Je m'étonne que celui qui a des habits, de la vaiſſelle

v. *Epiſt.* 18.

v. *Epiſt.* 19.

d'argent, des celliers remplis, n'ait rien à donner aux
AN. 595. pauvres. Dites lui donc qu'il change d'esprit. Qu'il ne croïe pas, qu'il lui suffise de lire, de prier, & se tenir en retraite, s'il n'est liberal aux pauvres, & ne fait de bonnes œuvres de ses mains, autrement il n'a qu'un vain titre d'évêque.

Le troisiéme évêque du concile de Rome, est Paul de Nepi, celui qui avoit gouverné l'église de Naples comme visiteur, en 592. Fortunat évêque de
Sup. n. 18. Naples est nommé des derniers : tous les autres sont de la partie d'Italie, qui dépendoit particulierement du pape ; & principalement des environs de Rome. Il y en a un de Sicile sçavoir Secondin de Taormine. En ce concile furent faits six canons : tous proposez par le pape, & approuvez par les acclamations des évêques en cette sorte.

XLIII. Concile de Rome.

Le pape Gregoire dit : Une très mauvaise coûtume s'est introduite depuis long-temps dans l'église
tom. 5. conc. p. 1198. Romaine, que l'on choisit des chantres pour le ministere du saint autel ; & qu'étant diacres ils continuent de chanter, au lieu de vaquer à la prédication & à la distribution des aumônes. D'où il arrive le plus souvent, que l'on cherche plûtôt dans les ministres sacrez de belles voix, que de bonnes mœurs ; & que leur vie irrite Dieu, tandis que leur chant plaît au peuple. C'est pourquoi j'ordonne qu'en cette église les ministres du saint autel ne chanteront point : qu'ils liront seulement l'évangile à la messe, & que des soudiacres, ou s'il est besoin, de moindres clercs chanteront les pseaumes, & feront les autres lectures. Si quelqu'un contrevient

à ce decret qu'il ſoit anathême. Tous répondirent : Qu'il ſoit anathême. AN. 595.

Saint Gregoire prit un grand ſoin de regler le chant, & tout l'office de l'égliſe, comme je dirai dans la ſuite. Il continua de propoſer ainſi le ſecond canon : La négligence a introduit une coûtume honteuſe ; que les évêques de ce ſiege emploïent des valets laïques & ſéculiers, pour les ſervices ſecrets de leur chambre : enſorte qu'ils connoiſſoient la vie interieure de l'évêque, tandis que les clercs l'ignorent : quoique la vie du paſteur doive toûjours ſervir d'exemple à ſes diſciples. Sur quoi j'ordonne, que des clercs, ou même des moines choiſis, faſſent le ſervice de la chambre de l'évêque : afin qu'il ait des témoins du ſecret de ſa vie, qui puiſſent profiter de ſon exemple. Ces clercs qui devoient éclairer de ſi près toutes les actions de l'évêque, étoient ceux que les Grecs nommoient, ſyncelles ; & dont la fonction ſe tourna chez eux en dignité. *Sup. l. XXV. n. 5. in fin.*

Au reſte ſaint Gregoire pratiquoit le premier ce qu'il ordonnoit ici. Dès le commencement de ſon pontificat, il retint auprès de lui des clercs & des moines de grand mérite : entre leſquels on remarque Pierre diacre, qui étoit de ſon âge : & qu'il fait parler dans ſes dialogues. Emilien notaire, qui avec d'autres écrivit ſous lui les quarante homelies. Paterius, auſſi notaire ; qui fit un extrait très-utile de ſes ouvrages. Jean défenſeur, qu'il envoïa en Eſpagne, pour rétablir Janvier évêque de Malaga, injuſtement dépoſé. Voila les clercs. Entre les *Jo. diac. l. II. n. 11.* *Inf. XXXIV. n. 49.*

moines on nomme Maximien, abbé de ſon mona-
AN. 595. ſtere, puis évêque de Syracuſe, qui mourut dès
IV. Epiſt. 12. l'année 594. Auguſtin prévôt de ſon monaſtere & Mellitus, qu'il envoïa depuis l'un & l'autre en Angleterre. Marinien, qui fut évêque de Ravenne. Probus, qu'il fit abbé, & l'envoïa bâtir un hôpital
Joan. c. 12. à Jeruſalem. Claude abbé de Claſſe près de Ravenne. Saint Gregoire vivoit en commun avec eux, pratiquant la vie monaſtique dans le palais épiſcopal. Il
c. 13. 14. les conſultoit ſur les affaires de l'égliſe; & attiroit auprès de lui ce qu'il y avoit de plus habiles gens de ſon tems. Tous portoient l'habit Romain, & parloient la langue latine, ſans aucun mélange des
c. 15. mœurs barbares. Il n'emploïoit point de laïques, ni pour le ſervice de ſa maiſon, ni pour l'adminiſtration des patrimoines de l'égliſe.

Le troiſiéme canon du concile Romain, eſt conçu en ces termes: Un nouvel abus s'eſt introduit en cette égliſe, que les recteurs du patrimoine mettent des pannonceaux, comme les officiers du fiſc, aux terres ou aux maiſons qu'ils prétendent appartenir à l'égliſe, & défendent le bien des pauvres par voie de fait. C'eſt pourquoi j'ordonne, ſi quelqu'un des eccleſiaſtiques met des pannonceaux de ſon propre mouvement, qu'il ſoit anathême. Tous répondirent: Qu'il ſoit anathême. Saint Gregoire ajoûta: Et ſi l'évêque l'ordonne, on ne le punit pas, quand on l'aura fait ſans ſon ordre; qu'il ſoit anathême.

Saint Gregoire continua: Plus les fidéles nous honorent pour le reſpect de ſaint Pierre, plus de-

vons nous reconnoître notre foibleſſe, & rejetter les honneurs exceſſifs. Il s'eſt établi une coûtume, que quand on porte en terre les corps des évêques de ce ſiege, le peuple les couvre de dalmatiques, qu'il partage enſuite, & les garde comme des reliques. C'eſt pourquoi j'ordonne, que l'on ne couvre d'aucun habillement le brancard où on porte le corps d'un évêque de Rome; & je charge les prêtres & les diacres de l'execution de ce decret, ſous peine d'anathême. Tous repeterent l'anathême. AN. 595.

Je défens, ajoûta-t il, ſuivant l'ancienne régle, que l'on prenne rien pour les ordinations, le pallium, ni les lettres; même ſous le nouveau prétexte du petit repas nommé *Paſtellum* Car comme l'évêque ne doit point vendre l'impoſition des mains, ni le diacre la lecture de l'évangile qui ſe fait en l'ordination: ainſi le notaire ne doit point vendre la lettre qu'il en délivre. Si donc quelqu'un donne ou reçoit, pour toutes ces choſes, il en ſera reſponſable au jugement de Dieu. Mais ſi ſans aucune demande, exaction, ni convention précedente, celui qui a été ordonné après avoir reçu les lettres & le pallium, veut par honnêteté donner quelque choſe à quelqu'un du clergé, nous ne défendons pas de le recevoir.

Pluſieurs ſerfs des égliſes, ou des ſéculiers, ſe préſentent pour entrer dans le monaſtere. Si nous le ſouffrons indifferemment, nous donnons occaſion à tous les ſerfs de ſe ſouſtraire à l'égliſe: ſi nous les retenons en ſervitude, ſans examen, nous

ôtons quelque chose à Dieu, qui nous a tout donné.
A. N. 595. Il faut donc que celui qui veut se donner à Dieu, soit auparavant éprouvé en habit séculier : afin que si ses mœurs font voir la sincerité de son desir, il soit délivré de la servitude des hommes, pour en embrasser une plus rigoureuse. En effet, la vie monastique étoit alors si pauvre, si laborieuse, si mortifiée, que des esclaves mal convertis n'y auroient pas trouvé leur compte.

XLIV. Jugement pour les prêtres Jean & Athanase.

Dans ce même concile de Rome, l'affaire des prêtres Jean & Athanase, fut examinée & jugée. Athanase étoit d'Isaurie, prêtre & moine du monastere de Tamnac, ou de saint Mile en Lycaonie.
IV. *Dial. c.* 38. Il étoit à Rome dès le temps que saint Gregoire écrivoit ses dialogues, où il rapporte une histoire
VI. *Epist.* 31. sur son récit. Jean de C. P. avoit envoïé à Rome ses députez, chargez de lettres, où il prétendoit
VII. *Epist.* 4°. montrer qu'Athanase & les moines ses confreres, avoient parlé contre la définition du concile d'Ephese ; & il avoit envoïé certains articles comme extraits du même concile : portant entr'autres anathême, à qui diroit que l'ame d'Adam mourut par son peché, & que le diable entra dans le cœur de l'homme : Jean de C. P. avoit aussi envoïé un li-
V. *Epist.* 44. vre, trouvé dans la cellule d'Athanase, & contenant des héresies. Saint Gregoire l'aïant examiné, y remarqua des dogmes Manichéens : mais il découvrit aussi que celui qui avoit fait des notes, pour en montrer les erreurs, étoit tombé dans l'heresie Pélagienne ; & reprenoit comme héretiques, des propositions catholiques : par exemple, que l'ame d'Adam

d'Adam mourut par ſon peché : Saint Gregoire aïant examiné le concile d'Epheſe, n'y trouva rien de ſemblable, & fit apporter de Ravenne un exemplaire très-ancien, qui ſe trouva entierement conforme à celui de Rome. Il expliqua fort au long aux députez de Jean de C. P. comment ces propoſitions attribuées au concile d'Epheſe, étoient hérétiques ; & les ſatisfit pleinement ſur ce ſujet. Il en écrivit depuis au comte Narſez, en ces termes : J'ai examiné le concile d'Epheſe, & n'y ai rien trouvé touchant Adelphius, Sava, & les autres que l'on dit avoir été condamnez ; & nous croïons, que comme le concile de Calcedoine a été falſifié en un endroit par l'égliſe de C. P. on a fait quelque altération ſemblable au concile d'Epheſe. Cherchez donc les plus anciens exemplaires de ce concile, mais ne croïez pas aiſément aux nouveaux. Les Latins ſont bien plus véritables, que les Grecs : car nos gens, qui n'ont pas tant d'eſprit, n'uſent point d'impoſtures. Adelphius & Sava, ou plutôt Sabbas, dont parle ſaint Gregoire, ſemblent être les chefs des Meſſaliens qui furent convaincus & condamnez par Flavien evêque d'Antioche vers l'an 390. & ce qu'il dit de la falſification du concile de Calcedoine, peut ſe rapporter au canon, touchant les prérogatives du ſiége de C. P. Quant à cette définition Pélagienne attribuée au concile d'Epheſe, on croit qu'elle eſt du concile ſchiſmatique, tenu à Epheſe contre ſaint Cyrille, par Jean d'Antioche & les Neſtoriens : ou du concile de C. P. tenu par Neſtorius, en 429.

AN. 595.

Sup. liv. XIX. *n.* 26.

Liv. XXV. *n.* 45.

Sup. XXVIII. *n.* 30.

Sup. XXV. *n.* 10. *Girn. in Merca. 2. p.* 63.

AN. 595. Jean prêtre de Calcedoine, fut accuſé de l'héréſie des Marcianiſtes, & le patriarche de C. P. lui donna des juges : devant leſquels ſes accuſateurs étant interrogez quelle étoit cette héréſie, avoüerent qu'ils n'en ſçavoient rien. Le prêtre Jean de ſon côté, déclaroit qu'il étoit catholique, & préſenta aux juges ſa confeſſion de foi : mais ils ne laiſſerent pas de le condamner. Tout cela fut prouvé au concile de Rome, par les actes du procès ; & ſa profeſſion de foi rapportée, qui fut trouvée orthodoxe : c'eſt pourquoi le pape ſaint Gregoire caſſa le jugement rendu par les juges que le patriarche de C. P. avoit commis ; & renvoïa le prêtre Jean abſous. C'eſt ce qui paroît par les lettres écrites en ſa faveur au patriarche, à l'empereur & à Theoctiſte parent de l'empereur. Dans la lettre à l'empereur, ces paroles ſont remarquables : Ne pas croire celui qui profeſſe la verité, ce n'eſt pas détruire une héréſie, mais l'établir. Il faut auſſi remarquer cet acte de juriſdiction du pape, ſur le patriarche de C. P. dans le temps où il ſe diſoit évêque univerſel : car le patriarche s'y ſoumettoit ; puiſqu'il envoïoit ſes députez avec des lettres & les piéces du procès.

v. *Epiſt.* 15. 16. 17.

XLV. Affaires de Gaules. IV. *Epiſt.* 50.

Peu de temps après le concile de Rome, ſaint Gregoire écrivit à ſaint Virgile d'Arles, lui accordant le vicariat des Gaules, & le pallium. Il lui recommande en même temps la réformation de deux abus, qui regnoient dans les Gaules & la Germanie ; la ſimonie & l'ordination des neophytes : c'eſt à-dire, des laïques, que l'on élevoit tout

d'un coup à l'épiſcopat, ſans avoir mené la vie cleri- AN. 595.
cale. Il conclut ainſi ſa lettre : Nous vous faiſons notre vicaire dans les égliſes de l'obéïſſance du roi Childebert, ſans préjudice du droit des métropolitains. Nous vous envoïons auſſi le pallium dont vous ne vous ſervirez que dans l'égliſe, & pendant la meſſe. Si quelque évêque veut faire un grand voïage, il ne le pourra faire ſans votre permiſſion : s'il ſurvient quelque queſtion de foi, ou quelque autre affaire difficile, vous aſſemblerez douze évêques pour la juger. Si elle ne peut être décidée, vous nous en renvoïerez le jugement. Il écrivit aux évêques de Gaule, & au roi Childebert à même fin, le douziéme d'Août, indiction treiziéme, l'an 595. IV. *Epiſt.* 52. 53.

Childebert regnoit dans l'Auſtraſie, qui s'étendoit fort avant au delà du Rhin : c'eſt pourquoi ſaint Gregoire joint ici la Germanie à la Gaule. Depuis un an Childebert étoit devenu roi de Bourgogne, par le décès du roi Gontran ſon oncle, qui eſt compté entre les Saints ; & en effet il témoigna toujours un grand zèle pour la religion. Il fonda & dota magnifiquement le monaſtere de ſaint Benigne à Dijon, & celui de ſaint Marcel à Challon : il fit tenir pluſieurs conciles : il étoit fort oppoſé aux ordinations ſimoniaques, comme il témoigna après la mort de ſaint Remi archevêque de Bourges, en 584. A l'occaſion de la maladie contagieuſe, qui affligea ſon roïaume en 588. il fit celebrer des prieres & des proceſſions publiques, accompagnées de veilles & de jeûnes au pain & à l'eau, *Boll.* 28. *Mar.* to. 8. p. 718. *Martyr. R. & Vſuard.* *Greg.* VI. *hiſt.* c. 39. *Id.* IX. c. 21.

AN. 595. Il fit des aumônes immenſes. Gregoire de Tours lui attribue des miracles, & dit en avoir été témoin. Lui-même, toutefois, ne peut s'empêcher de blâmer quelques-unes de ſes actions, & ces deux entre autres : La reine Auſtrigilde ſa femme, lui dit en mourant, que ſes médecins l'avoient tuée ; & lui fit promettre de les faire mourir : ce qu'il exécuta fidélement, & les fit tuer tous deux. Chundon ſon chambellan aïant tué un bufle dans la forêt de Voſge, qu'il faiſoit garder : il le fit prendre, & permit un duel pour ce ſujet, où les deux champions ſe tuerent : puis Chundon ſe voulant ſauver, il le fit aſſommer à coups de pierre. Il eſt vrai qu'il ſe repentit de cet emportement. Mais il faut avoüer qu'on trouve rarement dans les Francs, & les autres barbares de ce temps là, des vertus bien ſoûtenuës. Le roi Gontran mourut la trente troiſiéme année de ſon regne, le cinquiéme des calendes d'Avril ; c'eſt-à-dire l'an 594. le vingt-huitiéme de Mars ; & fut enterré à ſaint Marcel de Challon.

Id. v. c. 36.

Id. x. c. 10.

Fredegar. chro. n. 14.

Capitul. Baluz. to. 1. p. 17.

L'année ſuivante 595. vingtiéme du regne de Childebert en Auſtraſie, ce roi fit une ordonnance à Cologne : où il défendit entre autres choſes les nôces inceſtueuſes, même aux nobles Francs, qu'il nommoit chevelus ; & les condamne à être bannis du palais, avec confiſcation de biens, s'ils n'obéïſſent pas aux évêques ſur ce ſujet. Le rapt y eſt défendu, ſous peine de mort. Défenſe de faire autre choſe le dimanche, que ce qui eſt neceſſaire pour la nourriture, ſous peine d'amende pour les libres : quinze ſous d'or pour les Saliens ou Francs : ſept

Art. 2.

Art. 4.

pour les Romains : trois pour les ſerfs, ou punition corporelle. AN. 595.

Au mois de Septembre de la même année 595. où commençoit l'indiction quatorziéme, le pape ſaint Gregoire écrivit au roi Childebert & à la reine Brunehaut ſa mere : pour leur recommander le prêtre Candide, qu'il envoïoit en Gaule gouverner le patrimoine de ſaint Pierre, dont le patrice Dynamius avoit pris ſoin juſqu'alors. Il loue Brunehaut de la bonne éducation qu'elle avoit donnée au roi ſon fils, & dit au roi, qu'il eſt autant au-deſſus des autres rois, que les rois ſont au-deſſus des autres hommes. Il lui envoïe des clefs de ſaint Pierre, où il y avoit du fer de ſes chaînes, pour les porter à ſon cou, comme un préſervatif de tous maux. Le revenu de ce patrimoine étoit emploïé en œuvres de charité ſur les lieux. C'eſt pourquoi ſaint Gregoire recommande au prêtre Candide, d'acheter des habits pour les pauvres, & de jeunes Anglois, depuis l'âge de dix-ſept ou dix-huit ans, pour les mettre dans des monaſteres, & les inſtruire au ſervice de Dieu : mais parce qu'ils étoient païens, il veut qu'on envoïe avec eux un prêtre pour les baptiſer, en cas de maladie dangereuſe. Il préparoit ces jeunes gens pour la miſſion qu'il vouloit envoïer en Angleterre. Le roi Childebert mourut environ ſix mois après, âgé de vingt-ſix ans : en aïant regné vingt en Auſtraſie, & deux en Bourgogne. Ses deux fils lui ſuccederent ſous la conduite de Brunehaut leur ayeule : Theodebert regna en Auſtraſie, & Theodoric en Bourgogne.

v. *Epiſt.* 5.

Epiſt. 6.

v. *Epiſt.* 10.

AN. 596. XLVI. Miſſion de ſaint Auguſtin en Angleterre.

Saint Gregoire leur recommanda le même prêtre Candide, & les miſſionnaires qu'il envoïa en Angleterre, au mois de Juillet de l'an 596. indiction quatorziéme. C'étoit Auguſtin, prévôt de ſon monaſtere de ſaint André de Rome, avec quelques autres moines. Il les recommanda auſſi à pluſieurs évêques de Gaule, qu'ils devoient trouver ſur leur route : Serenus de Marſeille, Virgile d'Arles, Didier de Vienne, Syagrius d'Autun ; & d'un autre côté Pallade de Saintes, & Pelage de Tours, ſucceſſeurs de Gregoire. Le pape ſaint Gregoire envoïa vers le même temps à Pallade de Saintes, des reliques pour dédier quatre autels d'une égliſe qu'il avoit fait bâtir, & où il y en avoit treize. Ce nombre d'autels dans une ſeule égliſe, eſt remarquable : mais il n'en faut pas conclure, que l'on s'en ſervit en même temps.

v. Epiſt. 50.

Auguſtin & ſes compagnons aïant fait quelques journées de chemin, apparemment juſques à Aix ; réſolurent de ne pas paſſer plus avant, découragez par ce qu'ils avoient oüi dire, de la difficulté du voïage, & de l'état de la nation des Anglois, incrédule & barbare : dont ils n'entendoient pas même la langue. Ils réſolurent donc d'un commun accord, de retourner à Rome ; & y renvoïerent Auguſtin, pour prier ſaint Gregoire de ne les pas expoſer à un voïage ſi dangereux, ſi penible, & d'un ſuccès ſi incertain. Mais ſaint Gregoire le renvoïa chargé d'une lettre, où il leur ordonne d'exécuter avec zèle leur entrepriſe, ſans s'arrêter aux diſcours des gens mal intentionnez ; aſſûrant

Beda 1. hiſt. c. 23. V. Coint. an. 596. n. 12.

qu'il voudroit pouvoir lui-même travailler avec eux à cette bonne œuvre. La lettre eſt du dixiéme des calendes d'Août, indiction quatorziéme ; c'eſt-à-dire, du vingt-troiſiéme de Juillet 596. Il écrivit en même temps aux évêques que j'ai nommez, pour leur recommander Auguſtin & ſes compagnons. Il écrivit auſſi à Protais évêque d'Aix, & à Etienne abbé de Lerins, marquant qu'Auguſtin lui avoit apporté de leurs nouvelles : mais il ne le leur recommande point. Ce qui fait juger qu'ils n'étoient pas favorables à ce voïage d'Angleterre. Dans les lettres aux rois & à la reine leur ayeule, ſaint Gregoire dit qu'il a ordonné à ſes miſſionnaires, de mener avec eux des prêtres du païs le plus proche : par leſquels ils puiſſent connoître le genie de la nation.

AN. 596.

v. *Epiſt.* 52. 53. 54.

v. *Epiſt.* 55. 56.

Epiſt. 58. 59.

Cependant Jean patriarche de C. P. mourut en réputation de ſainteté, & l'égliſe Grecque honore encore ſa memoire le ſecond jour de Septembre. L'auſterité de ſa vie lui fit donner le ſurnom de Jeûneur ; & on rapporte cette preuve de ſa pauvreté. L'empereur Maurice lui avoit prêté pluſieurs talens, dont Jean lui avoit fait une obligation, portant hypoteque ſur tout ſon bien. Après ſa mort, l'empereur ne trouva chez lui autre choſe, qu'une couchette de bois, une méchante couverture de laine, & un méchant manteau. L'empereur ravi de la vertu du patriarche, déchira l'obligation ; & fit porter au palais ces pauvres meubles, qu'il eſtimoit plus que des tréſors ; & couchoit ſur ce petit lit pendant le carême. Toutefois l'attachement du

XLVII. Mort de Jean le Jeûneur.

Ménol. 2. *Septem.*

Theophil. VII. *hiſt.* c. 6.

AN. 596. patriarche Jean à conſerver le titre d'évêque universel, l'a fait accuſer d'hypocriſie : & ſon zèle ſemble avoir été trop amer. Car l'empereur Maurice voulant pardonner à des magiciens ſacriléges, pour leur faire faire pénitence : il ſoûtint qu'ils étoient incorrigibles, & preſſa tant l'empereur, qu'ils furent jugez & exécutez à mort. Jean avoit tenu le ſiége de C. P. pendant treize ans & cinq mois : depuis le mois d'Avril 582. juſqu'au mois de Septembre 595.

Theophil. l. hiſt. 11.

Sup. XXIV. n. 47.

XLVIII. Cyriaque patriarche de C. P.

L'empereur Maurice aïant déliberé long-temps ſur le choix d'un patriarche de C. P. il fit ordonner enfin Cyriaque, qui étant depuis long-temps œconome de cette égliſe, avoit toujours conſervé une grande tranquillité de cœur, au milieu de tant d'affaires. Il envoïa au pape ſuivant la coûtume, ſa lettre ſynodale contenant ſa profeſſion de foi ; & elle fut accompagnée d'une lettre de l'empereur, & d'une des évêques, qui avoient ordonné Cyriaque. George prêtre, & Theodore diacre, furent chargez de ces lettres. Saint Gregoire les reçut très bien, & mieux que l'on avoit accoutumé en pareille occaſion. Car encore que Cyriaque prît déja le titre d'évêque univerſel, ſaint Gregoire ne voulut pas pour ce ſujet rompre l'unité de l'égliſe, en rejettant ſa lettre & ſes nonces. Il les eût même retenus plus long-temps, s'ils n'euſſent preſſé leur retour, à cauſe de l'hiver qui approchoit. Car c'étoit au commencement de l'indiction quinziéme ; c'eſt à dire au mois de Septembre 596. Saint Gregoire écrivit deux lettres à Cyriaque : une publique,

Greg. VI. Epiſt. 6. 7.

VI. Epiſt. 14. 30. 38.

XI. Epiſt. 4.

que, pour répondre à la lettre ſynodale, où il approuve ſa confeſſion de foi : mais il dit que pour conſerver la paix, Cyriaque doit renoncer au nom profane & ſuperbe ; c'eſt-à-dire, au titre d'évêque univerſel. L'autre eſt une lettre familiere, remplie de témoignages d'amitié. Car étant à C. P. il avoit connu particulierement le merite de Cyriaque. Saint Gregoire écrivit auſſi à l'empereur & aux évêques, & dans cette derniere lettre il ſe plaint de ce qu'à l'ordination de Cyriaque, on avoit crié ces paroles du pſeaume : Rejoüiſſons nous en ce jour, qu'a fait le Seigneur. Il reprend cette application de l'écriture à la loüange d'un homme encore vivant ſur la terre : mais il l'excuſe par le tranſport de joye qui l'avoit produite.

AN. 596.

VI. *Epiſt.* 5.

VI. *Epiſt.* 7.

Pſ. CXVII. 24.

Quelque-temps après que les nonces de C. P. furent partis, ſaint Gregoire apprit qu'ils avoient dit : Que Jeſus-Chriſt deſcendant aux enfers, avoit délivré des peines tous ceux qui l'avoient reconnu pour Dieu. Il crut les devoir tirer de cette erreur, & leur en écrivit au mois de Mai de la même indiction quinziéme, l'an 597. Notre Seigneur, dit-il, deſcendant aux enfers, n'a délivré par ſa grace, que ceux qui avoient crû qu'il devoit venir, & avoient vêcu ſelon ſes commandemens. Il les renvoye à Philaſtre & à ſaint Auguſtin, qui ont mis cette opinion au rang des hereſies.

VI. *Epiſt.* 15.

Vers le même temps, ſaint Gregoire rappella de C. P. le diacre Sabinien, ſon nonce, qui y étoit depuis quatre ans ; & envoya à ſa place Anatolius, auſſi diacre de l'égliſe Romaine : mais il lui défendit

Sup. n. 14.

VI. *Epiſt.* 24. 28.

de celebrer la meſſe avec Cyriaque, juſques à ce
AN. 597. qu'il eût renoncé au titre d'évêque univerſel. Il ren-
VI. Epiſt. 14. dit raiſon de ſa conduite à Cyriaque, à l'empereur, & aux patriarches d'Alexandrie, & d'Antioche. Il en écrivit premierement en particulier, à Anaſtaſe d'Antioche; qui l'exhortoit, comme l'empereur, à ne pas faire de ſcandale, pour une cauſe de neant. Mais ſaint Gregoire lui répond: qu'il ne faut pas traiter ainſi une affaire, qui tend à corrompre la foi de l'égliſe univerſelle: puiſqu'il étoit ſorti pluſieurs
VI. Epiſt. 30. heréſiarques de l'égliſe de C P. Il dit à l'empereur: J'aurois été bien indiſcret, ſi je n'avois pas ſçu diſtinguer ce qui étoit neceſſaire, pour conſerver l'unité de la foi & la concorde eccleſiaſtique, d'avec ce que je devois faire, pour reprimer la hauteur. Ainſi j'ai reçû les députez de mon confrere, avec une grande affection, & leur ai fait celebrer la meſſe avec moi. Mon diacre à C. P. ne doit point ſervir dans les ſaints myſteres, celui qui s'éleve, ou ne corrige pas la hauteur de ſes predeceſſeurs: mais ſes diacres ont dû aſſiſter à la meſſe avec moi, qui par la grace de Dieu ne ſuis point tombé dans une faute pareille. Il y a des titres frivoles, qui ne laiſſent pas d'être pernicieux, comme quand l'Antechriſt ſe dira Dieu. Or je dis hardiment, que quiconque ſe dit évêque univerſel, eſt un precurſeur de l'Antechriſt; en ſe mettant au-deſſus de tous les autres.

XLIX. Eulogе inconnu à S. Gregoire. VI. Epiſt. 31.

La lettre commune à Euloge d'Alexandrie, & à Anaſtaſe d'Antioche, contient la même diſtinction entre ſes legats & ceux de Cyriaque. Mais il ajoûte,

ce qu'il lui avoit déja écrit à lui-même : il a condamné dans ſa lettre ſynodale un certain Eudoxe, que je ne trouve condamné, ni dans les conciles, ni dans les lettres ſynodales de ſes prédeceſſeurs. Il eſt vrai, que les canons du concile de C. P. condamnent les Eudoxiens ; mais ils ne diſent point, qui étoit leur autheur. Or l'égliſe Romaine n'a point reçû juſques à preſent, les canons ou les actes de ce concile : mais ſeulement ſa définition de foi contre Macedonius. Elle condamne les autres hereſies, qui y ſont mentionnées : mais elle ne connoît point, juſques à preſent, les Eudoxiens. Il eſt vrai encore, que dans l'hiſtoire de Sozomene, il eſt parlé d'un Eudoxe, qui uſurpa le ſiége de C. P. mais le ſaint ſiége ne reçoit point cette hiſtoire, parce qu'elle contient pluſieurs fauſſetez, & louë beaucoup Theodore de Mopſueſte, témoignant, que juſques à ſa mort, il a été un grand docteur dans l'égliſe. Ainſi cette hiſtoire ne peut s'accorder avec le concile, tenu ſous Juſtinien, au ſujet des trois chapitres Chez les Latins, nous n'avons juſqu'ici rien trouvé de cet Eudoxe, ni dans Philaſtre, ni dans ſaint Auguſtin, ni dans les autres peres.

AN. 597.

VI. *Epiſt.* 4.

Eulogе d'Alexandrie ſatisfit depuis ſaint Gregoire, touchant Eudoxe, lui envoyant des paſſages de ſaint Baſile, de ſaint Gregoire de Nazianze, & de ſaint Epiphane, qui le faiſoient connoître. En effet, c'étoit ce même Eudoxe, qui fut le chef des purs Ariens, ſous l'empereur Conſtantius ; & qui ayant été d'abord évêque de Germanicie, puis

VII. *Ind.* 1. *Epiſt.* 30.

Sup. lib. XIV. *n.* 4.

d'Antioche, ſe fit enfin transferer à C. P. en 360.
AN. 597. Il ſemble donc que ſaint Gregoire ne fut pas fort verſé dans l'hiſtoire eccleſiaſtique : d'autant plus, que l'éloge de Theodore de Mopſueſte, qu'il attribuë à Sozomene, ne ſe trouve que dans Theodoret ; & l'hiſtoire Tripartite ne laiſſe pas lieu de croire, que l'hiſtoire de Sozomene fût alors plus entiere qu'aujourd'hui. Mais il y a apparence, que ſaint Gregoire n'avoit vû cet éloge, que dans l'hiſtoire Tripartite.

Ibid. n. 23.

V. not. Baron. in Mart. R. 23. Dec. & Valeſ. not. in c. ult. Theodor.

Quelque-temps après, ſaint Gregoire répondant à une lettre de ſaint Eulogé d'Alexandrie, lui écrivit ces paroles remarquables : Quoiqu'il y ait pluſieurs apôtres, le ſiége du prince des apôtres a prévalu ſeul pour l'autorité, à cauſe de ſa primauté ; & c'eſt le ſiége du même apôtre en trois lieux. Car il a élevé le ſiége où il repoſe, & où il a fini la vie preſente : c'eſt Rome. Il a orné le ſiége, où il a envoyé l'évangeliſte ſon diſciple : c'eſt Alexandrie. Il a affermi le ſiége, qu'il a occupé ſept ans, quoique pour en ſortir : c'eſt Antioche. Ainſi ce n'eſt qu'un ſiége du même apôtre, dans lequel trois évêques préſident maintenant par l'autorité divine. Saint Gregoire vouloit ſans doute, par ces paroles, montrer l'avantage de ces trois grands ſiéges, au-deſſus de celui de C. P.

VI. Epiſt. 37.

L. Loi touchant les ſoldats moines.

Au mois de Decembre de la même année 597. indiction premiere, il écrivit à dix métropolitains, & à tous les évêques de Sicile : pour leur envoyer la loi de l'empereur : portant défenſe à ceux qui étoient engagez dans la milice, ou ſujets à rendre

VIII. Ind. I. Ep. 31.

Sup. n. 31.

des comptes, d'embraſſer la vie clericale, ou monaſtique. Le pape les exhorte à ne pas recevoir prématurément dans le clergé, ceux qui ſont engagez dans des affaires temporelles : de peur qu'ils ne vivent encore en ſeculiers, ſous l'habit eccleſiaſtique. Que s'ils vont dans les monaſteres, il ne les y faut recevoir, qu'après qu'ils auront rendu leurs comptes. Et ſi des gens de guerre veulent embraſſer l'état monaſtique, il faut bien examiner leur vie, avant que de les recevoir ; & les éprouver, ſuivant la regle, pendant trois ans dans leur habit ſeculier. L'empereur eſt content, qu'ils ſoient reçus à ces conditions. Saint Gregoire avoit déja envoyé cette loi, quatre ans auparavant, comme il témoigne lui-même : mais ayant obtenu depuis cette moderation, il crut devoir l'envoyer de nouveau aux évêques qui dépendoient de l'empereur en Occident : c'eſt-à-dire en Italie, en Illyrie & en Sicile. Les dix métropolitains, auſquels il l'adreſſa, ſont Euſebe de Theſſalonique, Urbicus de Dyrrachium, Conſtantius de Milan, André de Nicopolis, Jean de Corinthe, Jean de Juſtiniene, Jean de Crete, Jean de Lariſſe, Marinien de Ravenne, Janvier de Caillari en Sardaigne.

AN. 597.

Sup. n. 30. 11. ind. 11. Epiſt. 62.

Les trois ans de probation, que ſaint Gregoire demande en cette lettre, étoient portez par les novelles de Juſtinien : mais ſaint Gregoire y obligeoit ſeulement les gens de guerre : pour les autres, il ſe contentoit de deux ans. C'eſt ainſi qu'il en écrit à Fortunat évêque de Naples : Défendez étroitement à tous les ſuperieurs de monaſteres, de tonſurer ceux

Nov. 5. c. 2. Nov. 123. c. 33.

111. Epiſt. 23.

qu'ils recevront, avant qu'ils ayent passé deux ans
AN. 597. dans l'état monastique. Que pendant ce temps on éprouve soigneusement leur vie & leurs mœurs, de peur que quelqu'un d'eux ne se repente de son choix. Car si les hommes n'engagent personne à leur service, sans l'éprouver; combien doit-on s'en assurer davantage, pour le service de Dieu? Que si un soldat veut se convertir, il ne faut point le recevoir sans nous en donner avis. Ce qu'il ajoûte, sans
r. Epist. 49. doute, à cause de la loi de l'empereur. Au reste, il vouloit que l'on reçût avec beaucoup de charité & de douceur, ceux qui se presentoient pour entrer dans les monasteres.

LIVRE TRENTE-SIXIE'ME.

AUGUSTIN ayant traverſé toute la Gaule, arriva dans la grande Bretagne, aux côtez de la province de Cant; & prit terre en l'iſle de Tanet, avec ſes compagnons, au nombre d'environ quarante. Les Anglois & les Saxons, peuples de Germanie, étoient venus en Bretagne, environ cent cinquante ans auparavant; appellez par les Bretons, pour les défendre des Ecoſſois & des Piétes. S'étant rendus maîtres de la plus grande partie de l'iſle, ils y établirent pluſieurs royaumes dont le plus puiſſant étoit alors celui de Cant. Il y avoit eu quatre rois; Ethelbert étoit le cinquiéme, qui regnoit depuis trente-ſix ans; & avoit étendu ſa domination juſques à la riviere d'Humbre. La reine ſon épouſe étoit Françoiſe, nommée Berthe, & fille du roi Cherebert. Comme elle étoit chrétienne, & le roi Ethelbert payen, elle ne l'avoit épouſé, qu'à condition de conſerver le libre exercice de ſa religion; & pour cet effet, elle avoit amené avec elle un évêque nommé Luidard.

A N. 597.

1. Auguſtin en Angleterre.

Beda hiſt. liv. 1. c. 25.

Ibid. c. 25.

Greg. Tur. IV. hiſt. c. 26. & IX. c. 26.

Auguſtin étant donc arrivé à l'iſle de Tanet, envoya au roi de Cant des interprêtes François, qu'il avoit pris ſuivant l'ordre de ſaint Gregoire. Car les Francs & les Anglois étant tous Germains, parloient à peu près la même langue; & Auguſtin ne parloit que Latin. Il manda au roi, qu'il étoit venu de Rome, pour lui apporter une bonne nou-

velle : ſçavoir la promeſſe certaine d'une joye éternelle, & d'un regne ſans fin, avec le Dieu vivant & veritable. Le roi ordonna, que les Romains demeuraſſent dans l'iſle où ils étoient, juſques à ce qu'il vît ce qu'il devoit faire pour eux ; & qu'on leur donnât ce qui leur étoit neceſſaire. Car il avoit déja oüi parler de la religion Chrétienne à la reine ſon épouſe. Quelque-temps après il vint à l'iſle de Tanet, & manda Auguſtin avec ſes compagnons : mais il voulut les recevoir au grand air. Car une ancienne prédiction lui faiſoit craindre, que s'il les écoutoit dans une maiſon, ils ne le ſurpriſſent par quelque operation magique. Ils arriverent en proceſſion, portant une croix d'argent, & l'image du Sauveur en un tableau ; & chantant les litanies, pour demander à Dieu leur ſalut & celui du peuple, pour lequel ils étoient venus.

Le roi les fit aſſeoir, & ils commencerent à lui annoncer l'évangile, & à tous les aſſiſtans. Il répondit : Voilà de beaux diſcours & de belles promeſſes : mais comme elles ſont nouvelles & incertaines, je ne puis y conſentir, & laiſſer ce que j'ai obſervé depuis ſi long-temps, avec toute la nation des Anglois. Toutefois parce que vous êtes venus de loin, & qu'il me ſemble avoir reconnu, que vous deſirez nous faire part de ce que vous croyez le plus vrai & le meilleur : loin de vous maltraiter, je veux bien vous recevoir, & vous faire donner ce qui ſera neceſſaire pour votre ſubſiſtance : & je ne vous empêche pas d'attirer à votre religion, tous ceux que vous pourrez perſuader. Il leur donna donc

donc un logement dans la ville de Doroverne, qui étoit ſa capitale : depuis nommée par cette raiſon, Cantorberi. Ils y entrerent en proceſſion, ſuivant leur coutume, & chantoient : Nous vous prions, Seigneur, par votre miſericorde, de délivrer cette ville & cette maiſon de votre colere. Car nous avons peché. Alleluia. AN. 597.

Etant établis en leur nouvelle demeure, ils commencerent à imiter la vie des apôtres, & de la primitive égliſe : s'appliquant continuellement à la priere, aux veilles & aux jeûnes, & mépriſant tous les biens de ce monde. Ils pratiquoient tout ce qu'ils enſeignoient, ne prenant de ceux qu'ils inſtruiſoient, que les choſes neceſſaires à la vie, & diſpoſez à tout ſouffrir, même la mort, pour la verité qu'ils annonçoient. Près de la ville, à l'orient, étoit une égliſe bâtie à l'honneur de ſaint Martin, du temps que les Romains habitoient la grande Bretagne. La reine y faiſoit ſes prieres; & les miſſionnaires s'y aſſembloient auſſi dans ces commencemens, pour chanter les pſeaumes, prier, celebrer la meſſe, prêcher & baptiſer. Car pluſieurs Anglois embraſſerent la foi : touchez de la vie ſimple & innocente des miſſionnaires, & de la douceur de leur doctrine. Le roi lui-même ravi de la pureté de leur vie, & de la beauté de leurs promeſſes, confirmées par pluſieurs miracles, crut & fut baptiſé : après quoi le nombre de ceux qui venoient aux inſtructions, s'accrut de jour en jour; & les converſions furent frequentes. Le roi en avoit une grande joïe : mais il ne contraignoit perſonne ; il ſe contentoit de té- *Chap.* 25.

AN. 597. moigner plus d'amitié à ceux qui se faisoient Chrétiens, comme associez avec lui au roïaume celeste. Car il avoit appris des missionnaires Romains, que le service de Jesus-Christ doit être volontaire. Alors il leur donna dans sa capitale, un lieu convenable, pour établir un siége épiscopal, avec des biens suffisans.

Cap. 7. Cependant Augustin passa en France, & vint à Arles, où il fut ordonné évêque pour la nation des Anglois, par l'archevêque Virgile; & retourna *Greg. VII. Epist. 30. Ind. I.* aussi-tôt en Angleterre, où il baptisa plus de dix mille Anglois à la fête de Noël de la même année 597. indiction premiere. Il envoya à Rome le prêtre Laurent, avec le moine Pierre, porter au pape saint Gregoire les heureuses nouvelles de tout ce qui s'étoit passé; & en même temps plusieurs articles sur lesquels il le consultoit.

II. Lettre de saint Gregoire à Brunehaut.

Avant que saint Gregoire reçût ces nouvelles, il écrivit une grande lettre à la reine Brunehaut, où il la remercie de la charité qu'elle a exercée envers *VII. Ind. I. Epist. 5.* Augustin, qu'il qualifie desors évêque; & la lettre est du mois d'Octobre, indiction premiere, la même année 597. La même lettre contient quatre autres articles. Premierement, saint Gregoire déclare avoir agreable le desir de la reine, qui demandoit le pallium pour Syagrius évêque d'Autun. L'empereur même, ajoûte-t-il, y consent, comme j'ai appris de mon diacre, qui étoit nonce auprès de lui. Mais il s'y est trouvé plusieurs obstacles; celui qui étoit venu pour recevoir le pallium, est enveloppé dans l'erreur des schismatiques: vous n'avez

pas voulu qu'il parût que nous l'euſſions accordé à votre priere : enfin Syagrius ne l'avoit pas demandé, quoique ce ſoit l'ancienne coutume, de n'accorder le pallium, qu'à celui qui le mérite, & qui le demande inſtamment. On voit ici les conditions requiſes pour le pallium ; la demande pour l'impetrant, le conſentement du roi, & même de l'empereur, pour un évêque qui n'étoit point ſon ſujet. Saint Gregoire commit le prêtre Candide, recteur du patrimoine de Gaule, pour achever les formalitez neceſſaires en cette affaire du pallium de Syagrius ; & elle ne fut conſommée, que plus d'un an après. AN. 597. VII. Ind. 2. Epiſt. 113.

Le ſecond article de la lettre de ſaint Gregoire, à Brunehaut, eſt pour réprimer les ordinations ſimoniaques. Le troiſiéme eſt touchant les Schiſmatiques, qui ſous prétexte de défendre le concile de Calcedoine, cherchoient à ſe ſouſtraire à la diſcipline de l'égliſe. Ils croient plus à leur propre ignorance, dit ſaint Gregoire, qu'à l'égliſe univerſelle, & aux quatre patriarches. Mais quand j'ai demandé à celui que vous m'avez envoyé, pourquoi il étoit ſéparé de l'égliſe, il a avoüé qu'il l'ignoroit, & a paru n'entendre, ni ce qu'il ſoutenoit, ni ce qu'on lui diſoit. Le quatriéme article, eſt pour abolir les reſtes de l'idolâtrie, qui ſe trouvoient dans les états des jeunes rois : où grand nombre de Chrétiens frequentans les égliſes, ne laiſſoient pas de rendre un culte aux demons, immolant aux idoles, honorant des arbres, & ſacrifiant des têtes d'animaux. Ces idolâtres étoient apparemment en

Germanie, plus qu'en Gaule : car le roïaume de
AN. 598. Theodebert s'étendoit bien avant au-delà du Rhin. Toutefois on trouvoit des reſtes d'idolâtrie, même auprès de Rome, comme il paroît par une lettre de
VII. *Epiſt.* 29. ſaint Gregoire, à Agnel évêque de Terracine, donnée ſous la même indiction premiere, au mois d'Avril 598. Il l'exhorte à faire une recherche exacte, & une punition ſevere, de ceux qui adoroient des arbres, & commettoient d'autres ſuperſtitions, ajoutant qu'il a écrit au vicomte Maur, de l'appuyer en cette occaſion. Peut-être ces idolâtres d'Italie étoient ils Lombards.

III. Lettre à ſaint Euloge d'Alexandrie.

Saint Gregoire ayant reçû les nouvelles de la converſion des Anglois, en fit part à ſaint Euloge, patriarche d'Alexandrie, qui lui écrivoit de temps en temps. La lettre eſt écrite vers le mois de Juillet de la premiere indiction, l'an 598. & commence
VII. *Epiſt.* 30. ainſi : Le porteur, en me donnant vos écrits, m'a trouvé malade, & m'a laiſſé malade en partant. Mais ç'a été un grand adouciſſement à mes douleurs, de recevoir des nouvelles de la converſion des heretiques. Pour vous rendre la pareille, je vous dirai, que la nation des Anglois étoit demeurée juſques à preſent dans l'infidelité, adorant du bois & des pierres. J'y ai envoyé un moine de mon monaſtere : que les évêques de Germanie aïant ordonné évêque par ma permiſſion, ils l'ont fait conduire chez cette nation, à l'extrémité du monde; & nous venons de recevoir des nouvelles de l'heureux ſuccès de ſes travaux. Car il fait tant de miracles, lui & ceux qui l'ont accompagné, qu'ils ſemblent appro-

cher de ceux des apôtres. Et nous avons appris, qu'à la fête de Noël derniere, ce nouvel évêque a baptiſé plus de dix mille Anglois. Ce que je vous écris, afin que vous voïez les effets de vos prieres. Saint Gregoire appelle ici Germanie, le roïaume de France : ſoit parce qu'il comprenoit en effet une partie de la Germanie ; ſoit parce que la nation des Francs étoit Germanique. AN. 598.

Enſuite parlant du titre d'évêque univerſel, qu'Euloge ne donnoit plus à l'évêque de C. P. il ſe plaint de ce qu'il diſoit : Comme vous me l'avez ordonné. Je vous prie, dit ſaint Gregoire, ôtez ce terme d'ordonner. Je ſçai qui je ſuis & qui vous êtes, vous êtes mon frere par votre place, & mon pere par votre vertu. Je ne vous ai rien ordonné, je vous ai ſeulement repreſenté ce qui m'a ſemblé utile : encore ne l'avez-vous pas obſervé exactement. Car j'avois dit, que vous ne deviez donner ce titre, ni à moi, ni à aucun autre ; & cependant, au commencement de votre lettre, vous me le donnez à moi-même. Je voudrois me diſtinguer par la vertu, & non par des paroles, & je ne tiens point à honneur, ce qui deshonore mes freres. Otons les mots qui enflent la vanité & bleſſent la charité.

Dans une autre lettre du même temps, ſaint Gregoire dit à ſaint Euloge : Vous m'avez mandé de vous envoyer les actes de tous les martyrs, recueillis par Euſebe de Ceſarée : mais avant votre lettre je ne ſçavois pas s'ils avoient été recueillis ; & je vous rends graces de m'avoir inſtruit. Car excepté les actes des martyrs, contenus dans les livres du même VII. *Epiſt.* 20.

AN. 598. Euſebe, je ne ſçache point qu'il y en ait, ni dans les archives de notre égliſe, ni dans les bibliotheques de Rome : ſinon quelque peu recueillis en un volume. Nous avons les noms preſque de tous les martyrs, diſtribuez par chaque jour, & raſſemblez en un livre ; & nous celebrons tous les jours des meſſes en leur honneur. Mais ce volume ne nous apprend pas le détail de leurs ſouffrances. On y voit ſeulement leur nom, le lieu & le jour de leur martyre. C'eſt à-dire, que ce n'étoit qu'un calendrier ou martyrologe, & ce témoignage de ſaint Gregoire montre, quelle foi on doit ajoûter aux actes que nous avons aujourd'hui, ſous le nom des martyrs de l'égliſe Romaine : comme de ſaint Clement, de ſaint Laurent, de ſaint Sebaſtien.

V. Valeſ. diſſert. in fine Euſeb.

IV. Paix avec les Lombards.

Saint Gregoire travailloit depuis long-temps à procurer la paix avec les Lombards. Car il ne vouloit les affoiblir par aucune violence, & il dit dans une de ſes lettres : Si j'avois voulu me mêler de la mort des Lombards, cette nation n'auroit aujourd'hui ni roi, ni ducs, ni comtes ; & ſeroit dans une extrême diviſion. Mais parce que je crains Dieu, je ne veux pas prendre part à la mort de quelque homme que ce ſoit. Tant que l'exarque Romain vécut, la paix ne put être concluë, parce qu'il y étoit oppoſé, & traverſoit les negociations de ſaint Gregoire : juſques là, que l'on afficha de nuit dans Rome une proteſtation, où l'on accuſoit le notaire Caſtorius nonce du pape, qu'il avoit employé à cette negociation, & l'on s'oppoſoit avec artifice aux deſſeins du pape pour la paix. Saint Gregoire

VIII. Epiſt. 1. Ind. 2.

v. Epiſt. 29.

w. Epiſt. 30.

envoya à Ravenne une lettre, adreſſée à l'évêque, au clergé & au peuple ; par laquelle il ſomme l'auteur, ou le complice de la proteſtation, de ſe déclarer & d'approuver ce qu'il avance : ſinon il le déclare privé de la communion du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt ; & s'il eſt aſſez hardi pour communier, il l'anathématiſe, & le retranche du corps de l'égliſe. La lettre eſt du mois d'Avril, indiction quatorziéme, l'an 596. & cette excommunication d'une perſonne inconnuë, eſt remarquable. AN. 598.

Romain étant mort, Callinique lui ſucceda en la charge d'exarque, & conclut avec le roi Agilulfe, une paix pour quelque-temps, c'eſt-à-dire une treve. C'étoit en 598. & l'abbé Probus, que le pape avoit envoyé depuis long-temps à Agilulfe, fit avec lui le traité. Saint Gregoire en écrivit des lettres de remercîment à ce roi, & à la reine Theodelinde ſon épouſe, qui y avoit beaucoup contribué par ſes ſoins. Le roi faiſoit preſſer le pape de ſouſcrire le traité : mais le pape pour n'être pas reſponſable des infractions qu'il prévoyoit, & demeurer toûjours mediateur entre le roi & l'exarque ; s'en excuſa, & offrit ſeulement de faire ſouſcrire un évêque ou un archidiacre. *Paul. diac. lib. IV. hiſt. c. 13.* *Greg. VII. Epiſt. 2. Ind. 2.* *VII. Epiſt. 41. 52. Ind. 2.*

Si-tôt que ſaint Gregoire eut avis de la concluſion de cette paix, il en fit part à Janvier évêque de Cagliari : qui lui avoit écrit les déſordres commis par les Lombards en Sardaigne, que ſaint Gregoire avoit bien prévus. Sçachez, lui dit-il, que l'abbé, que nous avons envoyé il y a long-temps à *VII. Epiſt. 2. Ind. 2.*

AN. 598. Agilulfe, a conclu la paix avec lui. C'eſt pourquoi tenez vous par tout ſur vos gardes, juſqu'à ce que le traité ſoit écrit: de peur que les ennemis ne nous attaquent encore dans cet intervalle.

V. Avis à Janvier de Caillari.

Il lui parle enſuite d'une affaire, ſur laquelle il lui avoit déja fait une forte réprimende. Janvier étoit un vieillard ſimple, foible, & facile à émouvoir. Il ne ſçavoit pas ſe faire craindre par ſon clergé, & toutefois il étoit ſenſible aux injures; & ſe laiſſoit entraîner par de mauvais conſeils, juſques à commettre des violences. Etant donc irrité contre un particulier, il envoïa un dimanche au matin renverſer ſa moiſſon, & y paſſer la charuë: & après avoir celebré la meſſe, il y alla lui-même, & fit arracher les bornes du même champ. Saint Gregoire avoit peine à croire un tel excès: mais en étant aſſuré par l'abbé Cyriaque, il écrivit en ces termes à Janvier: Je pardonne encore à vos cheveux blancs, & je vous exhorte, malheureux vieillard, à rentrer enfin en vous-même, & à vous corriger d'une telle legereté. Plus vous êtes près de la mort, plus vous devez craindre. Vous méritez une ſevere condamnation, ſi la connoiſſance que nous avons de votre ſimplicité & de votre vieilleſſe, ne nous faiſoit diſſimuler, quant à preſent: mais pour ceux, dont vous avez ſuivi le conſeil, nous les déclarons excommuniez pour deux mois.

11. Epiſt. 34.

VII. Epiſt. 1. ad 2.

Saint Gregoire aïant eu, ſans doute, des marques de ſon repentir, lui parle plus doucement dans la ſeconde lettre, & remontant à la ſource du mal, il lui dit: Souvenez-vous que vous êtes chargé, non

du

du ſoin des choſes terreſtres, mais de la conduite des ames. C'eſt-là, qu'il faut attacher votre cœur, & ne penſer qu'à leur avantage : ſçachez, au reſte, que ces reproches ne viennent d'aucune aigreur, mais d'une charité fraternelle. Afin que vous ne portiez pas devant Dieu le ſeul nom d'évêque, qui ne ſerviroit qu'à votre condamnation. Ces lettres à Janvier de Caillari, ſont du mois de Septembre indiction ſeconde an 598. Il vivoit encore cinq ans après en 603. à la fin de la ſixiéme indiction : mais ſi infirme, qu'il ne pouvoit plus agir. C'eſt pourquoi ſaint Gregoire écrivit au défenſeur Vital, ſon agent en Sardaigne, de charger l'œconome & l'archiprêtre de l'égliſe de Caillari, du ſoin des hôpitaux de cette iſle, qui étoient fort négligez. Quant aux égliſes vacantes, ajoûte-t-il, nous avons écrit à notre frere Janvier de les remplir ; mais à condition de ne pas tirer tous les évêques de ſon égliſe, afin de ne les pas priver des perſonnes, qui peuvent y être utiles. Ceux qui ſont tombez en faute, étant ſimples moines, ne doivent pas être faits abbez, avant que d'avoir fait pénitence ; toutefois, s'ils paroiſſent bien corrigez, ils peuvent demeurer en charge.

AN. 598.

XI. *Epiſt.* 59.

Quant à ce que vous nous avez écrit, que notre frere Janvier ſe trouve ſouvent ſi preſſé de mal, pendant le temps qu'il celebre le ſacrifice, qu'à peine, après un long intervalle, peut-il revenir à l'endroit du canon qu'il a laiſſé ; ce qui fait que pluſieurs doutent s'ils doivent communier de ce qu'il a conſacré : il faut les avertir d'en communier hardiment. Car la maladie du celebrant ne

AN. 598. profane pas la benediction du ſacré miſtere. Mais il faut avertir notre frere en particulier, que quand il ſe trouvera mal, il ne paroiſſe point en public : de peur de ſe rendre mépriſable, & de ſcandaliſer les foibles.

VI. Réünions de Schiſmatiques.

L'évêque de Caprite, aujourd'hui Caorla petite iſle au fonds du golfe de Veniſe, aïant été engagé dans le ſchiſme d'Iſtrie, vouloit avec ſon peuple ſe réünir à l'égliſe Romaine ; & preſenta pour cet effet une requête à l'exarque Callinique. Mais Juſtin ſchiſmatique, en qui l'exarque avoit grande confiance, s'y oppoſa ; & l'exarque par ſon conſeil, envoïa au pape copie de l'ordre que l'empereur avoit donné, dès le commencement de ſon pontificat, pour laiſſer en repos les Schiſmatiques. L'évêque s'étant laiſſé gagner, ne voulut pas ſe réünir ; ſon peuple perſeverant dans le deſir de l'union, envoïa au pape demander un autre évêque. Surquoi ſaint Gregoire écrivit à l'exarque Callinique en ces termes : Votre excellence a dû conſiderer, que cet ordre, outre qu'il a été ſurpris, ne vous ordonne pas de rejetter ceux qui veulent ſe réünir à l'égliſe : mais de n'y pas forcer ceux qui ne le veulent pas. Enſuite il prie l'exarque d'éloigner Juſtin de ſes conſeils, s'il ne quitte le ſchiſme. Il écrivit en même-temps à Marinien, évêque de Ravenne, d'exhorter l'évêque de Caprite à ſe réünir à l'égliſe catholique & à ſon peuple : s'il refuſe, ajoûte ſaint Gregoire, ordonnez-y un évêque ; & comptez cette iſle dans votre province, juſques à ce que les évêques d'Iſtrie reviennent à l'union.

Sup. liv. XXXV. *n.* 23.

VII. *Epiſt.* 9. *Ind.* 2.

VII. *Epiſt.* 10

Priez l'exarque d'en inſtruire l'empereur. J'en ai auſſi écrit à Anatolius : c'étoit le nonce du pape à C. P. Ces lettres ſont écrites vers le mois d'Octobre 598. indiction ſeconde. AN. 599. *Sup. liv. XXIV. n. 48.*

Pendant la même indiction, & vers le mois de Juin 599. ſaint Gregoire écrivit à Anatolius, de favoriſer en tout ce qu'il pourroit, quelques perſonnes qui étoient allées à C. P. pour quitter le ſchiſme d'Iſtrie. Il écrivit auſſi à pluſieurs perſonnes puiſſantes, qui s'emploïoient avec zèle, pour la réünion des Schiſmatiques ; entre-autres à Gulfar, Lombard & duc de Treviſe. Il écrivit à Romain défenſeur de l'égliſe Romaine en Sicile, de donner le ſecours neceſſaire à quelques-uns des Iſtriens, pour aller trouver leur évêque, qui deſiroit auſſi ſe réünir, & d'aider en tout l'évêque lui-même ; juſques à le défrayer, s'il vouloit venir à Rome. Quelques Iſtriens étant venus à Rome renoncerent à leur ſchiſme ; le pape en les renvoïant, les recommanda à l'exarque Callinique, & à Marinien évêque de Ravenne : afin que leur converſion ne leur attirât aucun mauvais traitement ; & que la protection qu'ils recevroient, attirât les autres à ſe réünir. Nous voïons deux ans auparavant, une penſion accordée par ſaint Gregoire à un nommé Jean, qui avoit quitté le ſchiſme d'Iſtrie.

VII. *Epiſt.* 63.

VII. *Epiſt.* 94. 96. 99.

Paul. VI. *hiſt. c.* 3.

VII. *Epiſt.* 97.

VII. *Epiſt.* 98. 99.

V. *Epiſt.* 38. *Ind.* 14.

Conſtantius évêque de Milan, exhortoit les clercs de Côme à ſe réünir à l'égliſe. Ils répondirent, que la maniere dont on les traitoit ne les y attiroit pas : que pluſieurs Catholiques retenoient leur bien injuſtement ; entre-autres l'égliſe

AN. 598. Romaine, qui avoit uſurpé ſur eux une certaine terre. Conſtantius en aïant écrit à ſaint Gregoire, il répondit : Si cette terre leur appartient, nous voulons qu'elle leur ſoit renduë, quand même ils ne ſe réüniroient pas à l'égliſe : & s'ils ſe réünifſent, nous ſommes prêts à la leur abandonner, quand même ils n'y auroient aucun droit. Car nous voulons ne leur laiſſer aucun prétexte de demeurer dans le ſchiſme.

XI. Continuation du ſchiſme de Salone.

Maxime de Salone étoit demeuré rebelle pendant quatre ans. Le pape ſaint Gregoire aïant appris, qu'il avoit fait déchirer publiquement les lettres, par leſquelles il lui défendoit de faire fonction d'évêque, en écrivit ainſi à Sabinien qui étoit alors ſon nonce à C. P. Vous ſçavez, comme je le reſſens, moi, qui ſuis prêt à mourir, plutôt que de voir le ſiége de ſaint Pierre abaiſſé de mon temps. Vous connoiſſez mon humeur. Je ſouffre longtemps : mais quand j'ai une fois réſolu de ne plus ſouffrir, j'affronte gaïement tous les périls. J'ai appris qu'il a envoié un de ſes clercs, dire que l'évêque Malchus a été tué en priſon, pour l'argent qu'il devoit. Sur quoi vous n'avez qu'un mot à dire à l'empereur, que ſi j'avois voulu tremper dans la mort des Lombards, ils n'auroient aujourd'hui ni roi, ni duc. L'évêque Malchus n'a été ni empriſonné, ni maltraité : mais le jour qu'il a été jugé & condamné, le notaire Boniface l'emmena dans ſa maiſon à mon inſçu. Il y dîna, & fut traité avec honneur, & mourut ſubitement la nuit. C'eſt ce Malchus, qui avoit été fait évêque en Sicile, après

Sup. xxxv. *n.* 56.

VII. *Epiſt.* 1.

Sup. xxv. *n.* 56.

avoir gouverné peu fidelement le patrimoine de Dalmatie. AN. 599.

Maxime aïant été pluſieurs fois averti par le pape, de venir à Rome rendre compte de ſa conduite, chercha diverſes excuſes; & enfin demanda, que le pape envoïât quelqu'un à Salone, devant qui il pût ſe juſtifier, ſoutenant même que l'empereur l'avoit ordonné. A quoi ſaint Gregoire répond: Nous n'avons reçu ordre, que de vous faire venir ici: mais quand on en auroit ſurpris quelque autre, nous connoiſſons ſi bien le zèle de l'empereur, & ſon reſpect pour les canons, que nous ne laiſſerions pas de faire notre devoir. Quant à ce que vous craignez ſi fort, que nous ne vous puniſſions d'avoir été ordonné ſans notre conſentement: quoique ce ſoit une faute intolerable, nous vous la remettons, ſuivant l'ordre de l'empereur: pourvû que vous ne demeuriez pas davantage dans la déſobéïſſance. Mais on nous a dit d'autres choſes, que nous ne pouvons nous empêcher d'examiner. Il lui réïtere enſuite la défenſe de celebrer la meſſe, & le commandement de venir à Rome, dans le terme de trente jours, prévenant les excuſes qu'il pouvoit alleguer, d'être retenu par les magiſtrats, les ſoldats ou le peuple.

Saint Gregoire écrivit en même-temps au clergé & aux nobles de Salone, & leur dit: Je m'étonne, que dans un ſi grand clergé, & un ſi grand peuple, il ſe ſoit à peine trouvé deux perſonnes, qui aïent refuſé de communiquer avec Maxime, & ſe ſoient ſouvenus, qu'ils ſont Chrétiens: ſçavoir, v. *Epiſt.* 26.

AN. 599. l'évêque Paulin & l'archidiacre Honorat; toutefois parce que nous avons pour vous des entrailles de miſericorde, & que nous ſçavons que quelques-uns ont été contraints par la violence de communiquer avec lui : nous prions le Seigneur tout puiſſant de vous délivrer de tout peché, & de la participation de ceux d'autrui. C'eſt ainſi que ſaint Gregoire, ſuivant l'ancienne diſcipline, marquée par ſaint Auguſtin, n'employe que l'exhortation, à l'égard de la multitude, ſans uſer d'aucune cenſure. Ces deux lettres ſont du mois de Mars, indiction quatorziéme, l'an 596.

Sup. liv. XX. n. 46.

I. *Epiſt.* 48. Au mois de Juillet de la même année, ſaint Gregoire écrivit dans le même ſens au clergé & au peuple de Jadera ou Zara en Dalmatie, dont une partie avoit rejetté la communion de Maxime, une partie l'avoit embraſſée. Sabinien leur évêque étoit de ces derniers: mais enfin il abandonna Maxime, étant touché d'un tel repentir, qu'il voulut même renoncer à l'épiſcopat, & s'enfermer dans un monaſtere pour faire penitence. Saint Gregoire lui écrivit, qu'il le recevoit en ſa communion & en ſes bonnes graces, & l'exhorta à reprendre la conduite de ſon troupeau, & à travailler à faire rentrer dans la communion de l'égliſe tous ceux qui s'en étoient ſéparez.

VII. *Epiſt.* 12. *Ind.* I.

VIII. Maxime de Salone ſe ſoumet.

On peut croire que l'exarque Romain, qui n'aimoit pas ſaint Gregoire, entretenoit Maxime de Salone dans ſa déſobéïſſance. Car il ſe rendit ſous l'exarque Callinique; & ſaint Gregoire en écrivit ainſi à Marinien de Ravenne, vers le mois de No-

VII. *Epiſt.* 10. *Ind.* 2.

vembre 598. indiction ſeconde. L'exarque Callinique m'écrit continuellement pour Maxime. Vaincu par ſon importunité, je n'ai pû faire autre choſe, que de vous renvoyer cette affaire. Si donc Maxime vient devant vous, Honorat archidiacre de la même égliſe, y doit auſſi être amené : afin que vous connoiſſiez ſi Maxime a été ordonné légitimement ; s'il n'eſt point coupable de ſimonie ou d'impureté ; s'il n'a pas ſçû qu'il étoit excommunié, quand il a celebré la meſſe ; & vous ordonnerez ce que vous jugerez à propos devant Dieu, afin que nous puiſſions conſentir à votre jugement. Que ſi vous êtes ſuſpect à l'éxarque, il faut que notre venerable frere Conſtantius évêque de Milan vienne à Ravenne, pour juger avec vous, & ſoïez aſſurez que le jugement que vous aurez prononcé enſemble, ſera le mien. Il en écrivit auſſi à Conſtantius de Milan. AN. 599. VII. Epiſt. 69.

Maxime ſe rendit à Ravenne, & ſaint Gregoire y envoïa Caſtorius cartulaire de l'égliſe Romaine, avec cette commiſſion : Si Maxime déclare par ſerment, qu'il n'eſt point coupable de ſimonie, & des autres crimes, en étant requis devant le corps de ſaint Apollinaire : & s'il fait penitence de ſa déſobéiſſance, vous lui donnerez pour le conſoler, la lettre que nous lui avons écrite. Vous prendrez auſſi un grand ſoin, qu'il ne garde aucun reſſentiment contre Savinien évêque de Zara, contre l'archidiacre Honorat, & les autres qui ont eu recours au ſaint ſiége. Le pape laiſſoit à Marinien le jugement de la penitence, que Maxime devoit faire, VII. Epiſt. 81.

AN. 599. pour avoir celebré la messe étant excommunié. Ces lettres sont du mois de Juillet, indiction seconde : c'est-à-dire l'an 599.

Castorius étant arrivé à Ravenne, & aïant déclaré sa commission, Maxime de Salone se prosterna sur le pavé au milieu de la ville, en criant : J'ai
Ind. lib. VII. Ep. peché contre Dieu, & contre le bienheureux pape Gregoire ; & demeura ainsi en posture de pénitent, pendant trois heures. L'exarque Callinique, le cartulaire Castorius, & l'évêque Marinien, y accoururent ; & Maxime s'étant relevé, il témoigna encore devant eux de plus grands sentimens de pénitence. On le mena au corps de saint Apollinaire, où il jura, qu'il étoit innocent de tout ce qui lui avoit été reproché, touchant les femmes, ou la simonie. Alors Castorius lui donna la lettre du pape, par laquelle il lui rendoit sa communion & ses bonnes graces, & lui accordoit le pallium, à la charge d'envoïer quelqu'un pour le recevoir, suivant la coûtume : lui déclarant l'obligation qu'il avoit à l'exarque Callinique. Castorius revint à Rome, amenant un diacre de Maxime qui fit au pape la relation de tout ce qui s'étoit passé ; & reçut
VII. Epist. 130. le pallium, avec une lettre pour Maxime, où le pape témoigne être pleinement satisfait ; & l'exhorte à une parfaite réconciliation avec l'évêque Sabinien, l'archidiacre Honorat, & un clerc nommé Messien, qui s'étoit refugié à Rome. Ainsi fut terminée cette affaire, le septiéme des calendes de Septembre, indiction seconde : c'est-à-dire, le vingt-sixiéme d'Août 599.

Cette

Cette année 599. ſaint Gregoire envoya en Gaule Cyriaque abbé de ſon monaſtere de Rome, pour faire tenir un concile. Comme il devoit paſſer à Marſeille, il le recommanda à l'évêque Serenus, à qui il dit dans la même lettre: J'ai appris il y a long temps, que voyant quelques perſonnes adorer les images de l'égliſe, vous les aviez briſées & jettées dehors. Je loüe votre zele pour empêcher que ce qui eſt fait de main d'homme, ne ſoit adoré: mais je croi que vous ne deviez pas briſer ces images. Car on met des peintures dans les égliſes, afin que ceux qui ne ſçavent pas lire, voient ſur les murailles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les livres. Vous deviez donc les garder: & détourner le peuple de pecher en adorant la peinture. Ces images étoient apparemment ſur du bois, comme la plûpart des anciens tableaux.

AN. 599. IX. Lettres à Serenus. Images. VII. *Epiſt.* 110.

Serenus ne ſe rendit pas à cette lettre, & écrivit à ſaint Gregoire: comme doutant qu'elle fut de lui. Sur quoi ſaint Gregoire lui répondit l'année ſuivante 600. au commencement de l'indiction quatriéme. Vous ne deviez avoir aucun ſoupçon de l'abbé Cyriaque, qui étoit porteur de mes lettres. Et enſuite parlant des images qu'il avoit briſées: Dites-moi, mon frere, quel évêque avez-vous jamais oüi-dire, qui en ait fait autant? Cette ſeule conſideration ne devoit-elle pas vous retenir, afin de ne paroître pas ſeul pieux & ſage, au mépris de vos freres? Et enſuite: On dit qu'en briſant ces images vous avez tellement ſcandaliſé votre peuple; que la plûpart s'eſt ſeparé de votre commu-

IX. *Epiſt.* 9

AN. 599.

nion. Il faut les appeller & leur montrer par l'écriture ſainte, qu'il n'eſt pas permis d'adorer ce qui eſt fait de main d'homme. Puis ajoûter, que voïant l'uſage légitime des images, tourné en adoration, vous en avez été indigné, & les avez fait briſer. Vous ajouterez : Si vous voulez avoir des images dans l'égliſe, pour votre inſtruction, pour laquelle on les a faites anciennement, je vous le permets volontiers. Ainſi vous les adoucirez, & les ramenerez à l'union. Si quelqu'un veut faire des images, ne l'empêchez pas : défendez ſeulement de les adorer. La vûë des hiſtoires doit exciter en eux la componction : mais ils ne doivent ſe proſterner, que pour adorer la ſainte Trinité. Je vous dit tout ceci par l'amour que j'ai pour l'égliſe : non pour affoiblir votre zele, mais pour vous encourager dans votre devoir.

X. Cyriaque envoïé en Gaule.

L'abbé Cyriaque étoit renvoïé pour la reformation des abus, dont ſaint Gregoire s'étoit plaint à ſaint Virgile d'Arles, & à la reine Brunehaut. Le pape écrivit pour cet effet une lettre circulaire à quatre des plus conſiderables évêques des Gaules, Syagrius d'Autun, Etherius de Lion, Virgile d'Arles & Didier de Vienne. J'ai appris, dit-il, que dans les Gaules on confere les ordres ſacrez par ſimonie. C'eſt chercher ſeulement le vain titre du ſacerdoce, & non pas la charge : car il s'enſuit delà, que ſans examiner les mœurs, l'on ne juge digne, que celui qui offre de l'argent, & qui pour cela même, en eſt plus indigne. Comme il faut amener au ſaint autel celui qui s'en éloigne, étant

Sup. XXXV. *n.* 45. XXXVI. *n.* 2.

VII. *Epiſt.* 111.

recherché : ainſi il en faut chaſſer bien loin celui qui s'empreſſe de lui-même. Après avoir ainſi acheté, on eſt obligé de revendre ; on ne ſonge plus à cette parole divine : Vous avez reçû gratuitement, donnez gratuitement. Souvent le démon ſurprend par une apparence de pieté, perſuadant de recevoir de la main des riches, pour donner aux pauvres. Mais ce n'eſt pas une aumône, de diſtribuer aux pauvres le bien mal acquis ; & il n'y a aucun merite à bâtir des monaſteres ou des hôpitaux, du prix des ordinations. Autre choſe eſt de faire l'aumône pour reparer ſes pechez ; autre choſe de commettre des pechez pour faire l'aumône.

AN. 599.

Matth. 1. 8.

J'ai appris auſſi que quelques ambitieux ſe font couper les cheveux, ſi-tôt qu'un évêque eſt mort, & de laïques deviennent tout d'un coup évêques. Quel bien peuvent faire à leur troupeau, ceux qui oſent prendre la place de maîtres, avant que d'avoir été diſciples. Quelque merite qu'ait un homme, il faut qu'il ſoit auparavant exercé aux fonctions eccleſiaſtiques, dans tous les ordres differens. Il eſt écrit, que les diacres doivent être éprouvez, avant que de ſervir : combien plus celui qui doit prier pour le peuple ? Il n'y a donc aucune excuſe contre le précepte de ſaint Paul, qui défend d'ordonner un néophyte, ou de ſe hâter d'impoſer les mains. Car il faut à preſent tenir pour neophyte, celui qui eſt nouveau dans l'habit de la religion. Et il ne faut point alleguer de coûtume : puiſque ce qui eſt mauvais doit être corrigé, & non pas pris pour exemple. L'habit de religion,

1. *Tim.* III. 10.

1. *Tim.* VII. 6. v. 22.

dont parle ſaint Gregoire, eſt l'habit eccleſiaſtique,
AN. 599. qui commençoit à être diſtingué de l'habit laïque, depuis l'établiſſement des nations barbares : car les clercs garderent l'habit Romain.

Saint Gregoire demande encore, que l'on défende aux clercs, qui ſont dans les ordres ſacrez, de loger avec des femmes, autres que celles qui ſont exceptées par les canons. Il recommande la tenuë des conciles, pour terminer les differends des évêques, entre eux ou avec leurs oüailles, & pour conferer enſemble de la diſcipline. Vous ſçavez, dit-il, qu'il eſt ordonné par les canons, de tenir le concile deux fois l'an ; mais de peur qu'il n'y ait quelque empêchement neceſſaire, nous ordonnons, toute excuſe ceſſante, qu'il ſe tienne une fois l'an ; afin que chacun ſoit retenu dans ſon devoir par l'attente du concile. Aſſemblez donc un concile, pour toutes ces choſes, à la diligence de l'évêque Syagrius, & de l'abbé Cyriaque, & condamnez, ſous peine d'anathême, tout ce qui eſt contraire aux canons. L'évêque Syagrius nous envoïera par l'abbé Cyriaque, la relation de ce qui ſe ſera paſſé dans le concile.

Il eſt remarquable, que l'évêque d'Autun ſoit chargé de la tenuë de ce concile, plûtôt que celui de Lion ou d'Arles. Mais c'eſt que le pape ſçavoit l'affection que les rois & la reine lui portoient ; comme il le marque dans une lettre particuliere au
xi. Epiſt. 113. même Syagrius. Elle commence par des remerciemens des bons offices qu'il a rendus à l'évêque Auguſtin d'Angleterre, pour reconnoiſſance de ſ-

quels le pape lui accorde enfin le pallium, qu'il demandoit depuis ſi long-temps. Et pour en ſoutenir la dignité, il donne à l'égliſe d'Autun le premier rang dans la province, ſans préjudice de Lion, qui en eſt la métropole, & l'égliſe d'Autun joüit encore de cette prérogative. Saint Gregoire écrivit à la reine Brunehaut, & aux rois Theodoric & Theodebert ſes petits-fils, touchant ce concile, auquel l'abbé Cyriaque devoit aſſiſter; dans la lettre aux rois, il ſe plaint, que les terres de l'égliſe payent des tributs: & Gregoire de Tours fait connoître, que cet abus regnoit de ſon temps lorſqu'il dit, que le roi Childebert remit toutes ſortes de tributs, tant aux égiſes qu'aux monaſteres de Clermont en Auvergne.

AN. 599. *Sup. n.*

VII. *Epiſt.* 114. 115.

Greg. x. hiſt. 6. 7.

Saint Gregoire ordonna en particulier à ſaint Arige évêque de Gap, d'aſſiſter au concile & de lui en envoyer la relation, parce qu'il avoit en lui une parfaite confiance. Saint Arige ou Aridius, avoit été élû évêque de Gap, vingt ans auparavant en 579. après la dépoſition de Sagittaire. Il aſſiſta au concile de Valence, & au ſecond de Mâcon, en 595. En même tems ſaint Gregoire lui envoya par l'abbé Cyriaque des dalmatiques, pour lui & pour ſon archidiacre, leur en accordant l'uſage comme ſaint Arige l'avoit demandé, étant à Rome. Il eſt à croire que les évêques de Gaule ne portoient pas encore ce vêtement: car ſaint Gregoire en parle, comme d'une grace qui ne s'accordoit pas legerement. L'archidiacre de Gap ſe nommoit Valaton & fut ſucceſſeur de ſaint Arige dans le ſiege de cette égliſe.

VII. *Epiſt.* 112.

Sup. XXXIV. *n.* 42. *n.* 52.

V. Coint. an. 599. n. 22.

Vita S. Arig. ap. Boll. 1. Maii. p. 110.

A N. 599.

Vers le même temps, ſaint Gregoire écrivit encore à Syagrius d'Autun, & aux deux jeunes rois, en faveur d'Urſicin évêque de Turin, à qui on avoit ôté quelques égliſes de ſon dioceſe. Les Lombards ayant fait une irruption dans les Gaules, furent battus & repouſſez par le duc Monmol, & obligez de ceder au roi Gontran, les villes d'Aouſte & de Seguſium ou Suſe, avec tout le territoire. Le roi Gontran ſoûmit le païs de Suſe à l'égliſe de Maurienne. On y avoit même ordonné un nouvel évêque; & on avoit enlevé des biens de l'égliſe de Turin. C'eſt de tous ces griefs, que ſaint Gregoire demande la réparation.

VII. *Epiſt.* 120. 121. *Sirm. ad. Ep.* 120. *Fredeg.* c. 45.

Didier évêque de Vienne, prétendoit que le ſaint ſiege avoit autrefois accordé quelques privileges à ſon égliſe, & entre autres l'uſage du pallium, & en demandoit le rétabliſſement. Saint Gregoire lui répond: Nous avons fait chercher dans les archives de notre égliſe, & on n'a rien pû trouver. Faites chercher entre les titres de la votre; & ſi vous trouvez quelque piece qui nous puiſſe inſtruire, aïez ſoin de nous l'envoïer.

VII. *Epiſt.* 117.

XI. Cyriaque en Eſpagne.

De Gaule, l'abbé Cyriaque paſſa en Eſpagne, apparemment pour y faire auſſi tenir un concile. Il portoit des lettres à ſaint Leandre, au roi Recarede, & à Claude grand capitaine, très-vertueux, & en qui le roi avoit grande confiance. Dans la lettre à ſaint Leandre, ſaint Gregoire ſe plaint de la charge de l'épiſcopat, comme il faiſoit dès le commencement. Je ne ſuis plus, dit-il, celui que vous avez connu. En montant au dehors, je ſuis

VII. *Epiſt.* 125. VII. *Epiſt.* 126.

déchu au-dedans. J'avois desiré, suivant les traces de mon divin chef, d'être l'opprobre des hommes, & l'abjection du peuple. Maintenant je suis accablé de cette dignité onereuse, une infinité de soins m'étourdissent & me déchirent. Mon cœur n'a point de repos; il est toujours plongé dans des pensées basses, sans pouvoir presque s'élever un moment à la contemplation. Mon ame est engourdie & presque réduite à la stupidité: étant contrainte à s'appliquer aux choses terrestres; & quelquefois même, à faire des fautes par dégoût. Il finit sa lettre en marquant, qu'il lui envoïe le pallium; & il ajoûte dans la lettre au roi, qu'il le fait en consideration de l'ancienne coutume, & du mérite de Leandre. A N. 599.

Cette lettre au roi Recarede est pleine de loüanges, du zele qu'il avoit montré en procurant la conversion des Gots ses sujets; mais saint Gregoire y ajoute des avis modestes, l'exhortant aux deux vertus les plus rares dans les princes, l'humilité & la pureté du corps. Aïez soin, ajoute-t-il, de ne vous pas laisser surprendre à la colere, & de ne pas faire promptement tout ce qui vous est permis. La colere même en punissant les coupables, ne doit marcher qu'après la raison, & lui obéïr comme un esclave. Quand elle est la maîtresse, elle fait passer pour justice la cruauté même. Saint Gregoire loüe aussi le roi, de ce qu'aïant fait une constitution contre les Juifs, il avoit refusé une grande somme d'argent, qu'ils offroient, pour en obtenir la revocation. Il avoit envoïé des presens à l'église de saint Pierre; VII. *Epist.* 127.

& saint Gregoire lui en envoïe de son côté, sçavoir une petite clef contenant du fer des chaînes de saint Pierre ; & une croix, où il y avoit du bois de la vraïe croix, & des cheveux de saint Jean-Baptiste, & une autre clef de saint Pierre.

XII. Conciles d'Espagne.

Il s'étoit déja tenu trois conciles en Espagne, depuis que saint Gregoire étoit pape, un à Sarragoce, un à Tolede, un à Huesca. Le concile de Sarragoce fut tenu le premier jour de Novembre 592. l'an 630. la septiéme année de Recarede ; il y assista onze évêques, & deux diacres pour deux évêques absens. Artemius évêque de Tarragone, & metropolitain de la province, y présida ; & les évêques étoient presque les mêmes du troisiéme concile de Tolede, tenu trois ans auparavant. En celui-ci on fit seulement trois canons, qui portent que les prêtres Ariens convertis, qui seront purs dans la foi & dans les mœurs, pourront servir, après avoir reçû de nouveau la benediction des prêtres, & de même des diacres. C'est que la plûpart de ces prêtres heretiques, ne gardoient pas la continence.

Tom. 5. conc. p. 1600.

Sup. liv. XXXIV. n. 56. Can. 1.

c. 2. Les reliques trouvées chez les Ariens, seront presentées aux évêques, & éprouvées par le feu. Si quelqu'un est convaincu de les avoir cachées, il sera excommunié. Cette épreuve par le feu, semble montrer que l'on ne croïoit pas, que les vraïes reliques pussent brûler. Si les évêques Ariens convertis ont consacré des églises, avant que de recevoir la benediction ; elles seront de nouveau consacrées, par un évêque catholiques. Ces canons sont suivis d'une lettre de quatre évêques du concile, qui

c. 3.

qui conſentent, que les receveurs du fiſc, prennent un certain droit par boiſſeau de grain : apparemment ſur les terres de l'égliſe.

Le concile de Tolede fut tenu le dix-ſeptiéme de Mai 597. Ere 635. la douziéme année de Recarede; l'inſcription porte, qu'il y aſſiſta ſeize évêques ; mais il n'y a les ſouſcriptions que de treize : dont le premier eſt Maſſona de Merida, le ſecond Migece de Narbonne, & Adelphius de Tolede n'eſt que le troiſiéme. On y fit ſeulement deux canons : dont le premier porte, que les évêques feront obſerver la continence aux prêtres & aux diacres : & pourront dépoſer & enfermer les contrevenans, pour faire penitence. Le ſecond défend aux évêques, de s'attribuer le revenu des égliſes bâties dans leur dioceſe; mais ordonne, qu'il appartiendra au prêtre qui y fait le ſervice : s'il ne ſuffit pas pour entretenir un prêtre, que l'on y mette un diacre, ou du moins un portier, pour tenir l'égliſe nette & allumer tous les ſoirs le luminaire devant les reliques. p. 1603.

Le concile d'Hueſca, tenu en 598. fit auſſi deux canons ; dont le premier ordonne aux évêques, d'aſſembler tous les ans les abbez, les prêtres & les diacres de leurs dioceſes : pour leur enſeigner la regle de vie, qu'ils doivent ſuivre, principalement ſur la frugalité & la continence. Le ſecond canon ordonne aux évêques de s'informer exactement, ſi les prêtres, les diacres & les ſoudiacres obſervent la continence : afin de rejetter également les ſoupçons mal fondez, & les mauvaiſes excuſes. p. 1604.

L'année ſuivante 599. quatorziéme du roi Reca- p. 1605.

rede, Ere 636. le premier jour de Novembre on tint
AN. 599. un concile à Barcelone : vrai-ſemblablement à la pourſuite de l'abbé Cyriaque, envoïé par le pape ; car on y condamna les mêmes abus, contre leſquels il avoit ordonné le concile de Gaule. A celui-ci aſſiſterent douze évêques, & Aſiatique archevêque de Tarragone y préſida. On y fit quatre canons : dont les deux premiers ſont contre la ſimonie, & défendent de rien prendre, ni pour les ordinations, ni pour le ſaint chrême. Le troiſiéme défend d'élever tout d'un coup des laïques à l'épiſcopat, même par ordre du roi. Il veut que le clergé & le peuple éliſent deux ou trois ſujets, entre leſquels le metropolitain, avec ſes ſuffragans, choiſiſſe par le ſort celui qui ſera conſacré.

Le dernier canon condamne les vierges conſacrées à Dieu & les penitens de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe ſeront mariez : même les femmes, qui aïant été enlevées, ne ſe ſeront pas ſeparées de leurs raviſſeurs. Ils ſeront excommuniez & exclus de la compagnie des fideles, ſans avoir la conſolation de parler à perſonne. Saint Gregoire fit de grands
VII. *Epiſt.* 119. reproches cette même année, à deux des premiers évêques de Gaule, Virgile d'Arles & Syagrius d'Autun, du peu de zele qu'ils avoient témoigné contre cet abus ; à l'occaſion d'une femme nommée Syagria, qui après avoir embraſſé la vie religieuſe, avoit été mariée par violence.

XIII. Egliſe d'Afrique. Saint Gregoire prenoit toûjours grand ſoin de l'égliſe d'Afrique. Dès l'année 593 indiction onziéme, il écrivit à Adeodat primat de Numidie, &

à Colomb évêque de la même province, en qui il avoit une particuliere confiance, pour empêcher que l'on n'élevât aux ordres ſacrez de jeunes gens, & qu'il n'y eût de la ſimonie dans les ordinations : les priant de l'inſtruire exactement de ce qui ſe ſeroit paſſé dans le concile, qu'ils alloient tenir. Mais au commencement de la douziéme indiction, c'eſt-à-dire au mois de Septembre 593. aïant appris qu'il ſe commettoit pluſieurs abus contre les canons dans cette province de Numidie, il chargea l'évêque Colomb d'en informer ; & écrivit à Gennade exarque d'Afrique, de lui donner protection en tout ce qui regardoit la diſcipline eccleſiaſtique. III. *Epiſt.* 71.

Au moïs de Juin de l'année 594. aïant appris, que l'audace des Donatiſtes s'étoit accruë juſques à rebaptiſer les Catholiques, & chaſſer les évêques de leurs égliſes ; il en écrivit fortement à Pantaleon prefet d'Afrique, pour l'exhorter à faire executer les loix : tant pour ſa réputation, que par la crainte de Dieu, qui lui demanderoit compte de ces ames, s'il ne faiſoit pas tout ſon poſſible pour en empêcher la perte. En même temps, il en écrivit à Colomb, & à un autre évêque nommé Victor : les exhortant à chercher enſemble les moïens d'étouffer ce mal dans ſa naiſſance. III. *Epiſt.* 32. III. *Epiſt.* 33.

Dominique évêque de Carthage, voulant y remedier, obtint un ordre de l'empereur, contre les Donatiſtes ; & pour en procurer l'exécution, tint un concile, où il fut réſolu, que tous les évêques veilleroient à la recherche de ces héretiques, ſous

peine de perdre leur bien & leur dignité. Il envoïa les actes de ce concile à saint Gregoire qui loüa
IX. *Epist.* 3. beaucoup son zele. Mais, ajoûta-il, je crains que ce décret ne scandalise les primats des autres provinces. Or avant que de corriger ceux qui sont hors de l'église, il faut avoir soin de conserver au dedans l'union des évêques, qui vous donnera bien plus de forces contre les héretiques. C'est que les évêques des autres provinces d'Afrique, n'étoient pas obligez à executer les decrets de la province particuliere de Carthage Cette lettre est du commencement de l'indiction treiziéme, en Septembre 594.

V. *Epist.* 36. Les ordres de l'empereur Maurice contre les Donatistes, furent mal executez; & il se trouvoit des Catholiques, & même des clercs qui leur laissoient baptiser leurs enfans, leurs esclaves, & les autres personnes de leur dépendance. Ils gagnoient tout par argent, & la foi se vendoit publiquement en Afrique. Des évêques du païs étant venus à Rome, s'en plaignirent à saint Gregoire; entre-autres un nommé Paul, qui avec deux autres, prétendoit être persecuté par le patrice Gennade, excité par les Do-
V. *Epist.* 61. natistes. Le pape les renvoïa tous trois à l'empereur,
VI. *Epist.* 2. à cause de l'interêt que le patrice avoit en cette
V. *Epist.* 63. affaire. La lettre est de la fin de l'indiction quatorziéme, au mois d'Août 596.

Le primat de la province de Byzacene, étant accusé d'un crime, l'empereur ordonna par deux fois
VII. *Epist.* 65. que le pape le jugeât suivant les canons: mais saint Gregoire voïant les oppositions de quelques personnes, ne voulut point prendre connoissance

de cette affaire : comme il déclara à Jean évêque de Syracuſe, qui lui en avoit écrit. Il ajoûte, parlant de ce primat : Quant à ce qu'il dit, qu'il eſt ſoumis au ſaint ſiége ; je ne ſçai quel évêque n'y eſt pas ſoumis, lorſqu'il ſe trouve en faute : quoique hors de ce cas tous les évêques ſont égaux ſelon les loix de l'humilité. Ces paroles de ſaint Gregoire marquent préciſément les bornes de la puiſſance du chef de l'égliſe. Tant que les évêques font leur devoir, il les traite d'égaux : mais il eſt le ſuperieur de tous, quand il s'agit de les corriger. Cette lettre eſt environ du mois de Juin, indiction ſeconde en 599. A N. 599.

XIV. Ceremonies introduites par S. Gregoire.

Vers le même temps, ſaint Gregoire écrivit à Jean de Syracuſe une lettre importante, touchant pluſieurs cérémonies. Elle commence ainſi : Un homme venant de Sicile m'a dit, que quelques-uns de ſes amis Grecs & Latins, murmuroient de mes reglemens, ſous prétexte de zele pour l'égliſe Romaine, & diſoient : Comment prétend-il abaiſſer l'égliſe de C. P. lui qui en ſuit en tout les coûtumes ? Je lui ai demandé, quelles étoient ces coûtumes, & il m'a répondu : Vous avez ordonné de dire *Alleluia* à la meſſe, hors le temps paſcal : vous faites marcher les ſoudiacres ſans tuniques : vous faites dire *Kyrie eleiſon* : vous dites l'oraiſon dominicale, incontinent après le canon. Je lui ai répondu, qu'en tout cela je n'imite aucune autre égliſe. VII. *Epiſt.* 64.

On dit que ſaint Jerôme a introduit ici, du temps du pape Damaſe, de chanter *Alleluia*, ſuivant l'uſage de l'égliſe de Jeruſalem. C'eſt pourquoi, nous

AN. 599.

avons plûtôt retranché dans notre égliſe, la coûtume que les Grecs y avoient introduite. Peut-être étoit-ce de chanter *Alleluia* aux enterremens & en carême.

V. Mabill. comm. in ord. R. c. 15.

Saint Gregoire continuë : C'étoit l'ancienne coutume, que les ſoudiacres ne portaſſent que l'aube, comme il paroît par vos égliſes, qui n'ont pas reçu cette coûtume des Grecs, mais de l'égliſe Romaine leur mere : & quelqu'un de nos évêques les avoit fait marcher revêtus de tuniques. Nous ne diſons pas *Kyrie eleiſon*, comme les Grecs. Chez eux, tous le diſent enſemble ; chez nous, il n'y a que les clercs, le peuple répond ſeulement ; & nous diſons autant de fois *Chriſte eleiſon*, que les Grecs ne diſent point du tout. Au reſte on accuſoit à tort ſaint Gregoire, d'avoir introduit le *Kyrie eleiſon* : puiſque ſoixante & dix ans auparavant, le concile de Vaiſon témoignoit, que cette priere étoit reçuë par le ſaint ſiege. On la nommoit auſſi la litanie. Saint Gregoire continuë : Nous diſons l'oraiſon dominicale auſſi-tôt après le canon, parce que la coutume des apôtres étoit de n'en dire point d'autre pour la conſecration ; & il m'a paru peu convenable d'y dire une priere compoſée par un ſçavant, & n'y pas dire celle que N. Seigneur y a compoſée lui même. Saint Gregoire, en diſant que pour la conſecration de l'euchariſtie, on ne diſoit point d'autre priere, que l'oraiſon dominicale, ne nie pas, que l'on rapportât les paroles de l'évangile, qui en contiennent l'inſtitution ; & quant à l'oraiſon dominicale, il faut croire qu'elle avoit été omiſe ſeulement depuis quelque temps, & peut-être en cer-

Conf. Vaſ. 11. 6. c. Sup. lib. XXXII. n. 41.

V. Bona liturg. lib. 2 c. 5. 21. c. 25.

V. Mabill. comm. in ord. R. f. 7.

tains jours : comme il ſe voit par un concile tenu trente ans après, qu'en quelques égliſes d'Eſpagne on ne la diſoit que les dimanches. *Conc. Tol. VI. c. 1.*

Saint Gregoire continuë : chez les Grecs tous le peuple dit l'oraiſon dominicale ; chez nous, il n'y a que le prêtre. En quoi donc avons nous ſuivi les coutumes des Grecs ? Nous n'avons fait que rétablir nos anciennes coutumes, ou en introduire de nouvelles, que nous croyons utiles. Et enſuite : Quant à ce qu'ils diſent de l'égliſe de C. P. perſonne ne doute, qu'elle ne ſoit ſoumiſe au ſaint ſiege, comme l'empereur & l'évêque de la même ville le déclarent continuellement. Toutefois ſi cette égliſe, ou quelque autre a quelque choſe de bon, je ſuis prêt à imiter, dans le bien, mes inferieurs mêmes : car ce ſeroit une ſottiſe de mettre la primauté dans le mépris d'apprendre ce qui eſt meilleur.

XV. Reformation de l'office.

On voit par cette lettre, que ſaint Gregoire avoit déja reformé l'office de l'égliſe Romaine en 599. & comme c'eſt une des plus celebres actions de ſon pontificat, elle merite d'être rapportée plus au long. Le pape Gelaſe avoit fait un recuëil de l'office des meſſes, dont ſaint Gregoire retrancha pluſieurs choſes, en changea quelques-unes, & en ajoûta d'autres. Il recuëillit le tout en un volume, qui eſt ſon ſacramentaire. Ainſi nommoit-on autrefois le livre, qui contenoit les prieres que le prêtre devoit dire en l'adminiſtration des ſacremens, & principalement en la célébration du ſaint ſacrifice ; tout ce qui ſe devoit chanter étoit marqué *Jo. diac. II. vit. c. 17. Sup. XXX. n. 42.*

dans un autre volume nommé antiphonaire, parce que l'on chantoit alternativement ; d'où vient le nom d'antiphones ou antiennes, comme il a été expliqué. Les leçons étoient compriſes dans un autre volume, nommé lectionnaire : les pſeaumes étoient à part dans le pſeautier, & pour montrer les regles que l'on devoit obſerver dans la pratique, & que nous nommerions rubriques, il y avoit un autre volume nommé ordre. Les Grecs ont encore ainſi pluſieurs livres ſéparez, pour les differentes parties de l'office. Les Latins avoient pluſieurs ordres, pour les differentes fonctions, comme l'ordre de la meſſe pontificale, l'ordre du baptême, l'ordre de l'ordination. Les écrits que nous avons, ſous le nom d'ordre Romain, ſont les plus anciens qui nous reſtent en ce genre ; & on les croit au moins du temps de ſaint Gregoire. On les nomme ordres Romains, parce que les égliſes de chaque païs avoient leurs ordres differens, pour la liturgie & les autres parties de l'office. Non ſeulement la Grece & l'Orient, mais les égliſes latines : l'Afrique, l'Eſpagne, la Gaule & la partie d'Italie, qui dépendoit de Milan, avoient leurs liturgies ; comme il ſera expliqué dans la ſuite.

Sup. XIX. n. 46.

V. Mabill. comm. in ord. R. c. 2.

XVI. Egliſe & ſtations.

Pour entendre quelle étoit à Rome la meſſe pontificale des jours ſolemnels, il faut premierement expliquer la diſtribution des égliſes & du clergé. Rome avoit été diviſée par Auguſte en quatorze regions ou quartiers ; mais l'uſage eccleſiaſtique les avoit réduites à ſept, ſuivant leſquelles étoient diſtribuées toutes les égliſes & tout le clergé de la

Ordo Rom. 1. & 3.

ville,

ville ; & ils ſervoient tour à tour, à commencer par les clercs de la troiſiéme region, pour le dimanche, puis ceux de la quatriéme, pour le lundi, & ainſi des autres.

D'ailleurs, il y avoit à Rome quatre ſortes d'égliſes, patriarcales, titulaires, diaconies, oratoires. Les égliſes patriarcales, nommées particulierement baſiliques, appartenoient proprement au pape : comme S. Jean de Latran, S. Pierre du Vatican, ſainte Marie majeure, S. Laurent hors la ville, ſainte Croix de Jeruſalem. Elles avoient des manſionnaires ou gardiens, chargez de les nettoïer ou les orner. Les titres étoient comme des paroiſſes, chacune attribuée à un prêtre cardinal, avec un certain quartier qui en dépendoit ; & des fonts pour adminiſtrer le baptême, en cas de neceſſité. Dès le temps du pape Symmaque, l'an 499. on trouve ſoixante-ſix prêtres de trente titres : car ils étoient deux ou trois en la plûpart, dont le principal étoit le prêtre cardinal. Les diaconies étoient des hôpitaux ou des bureaux, pour la diſtribution des aumônes. Elles étoient gouvernées par les ſept diacres regionaires, un pour chaque région, dont le chef étoit l'archidiacre. L'hôpital, joint à l'égliſe de la diaconie, avoit pour le temporel un adminiſtrateur nommé le pere de la diaconie, qui étoit tantôt clerc, tantôt laïque. Saint Gregoire donna ainſi des adminiſtrateurs à chaque diaconie ou hôpital ; & il les diſpenſoit de rendre compte, parce qu'il connoiſſoit leur fidelité. Mais regulierement les adminiſtrateurs des hôpitaux rendoient compte à leur évêque ; & S. Gregoire vouloit

Mabill. comm. c. 3.

Sup. t. xxx. n. 48.

Jo. diac. liv. 11. c. 51.

Greg. 1x. Ep. 24.

111. Epiſt. 24.

qu'ils fuſſent clercs, & exempts de la juriſdiction ſeculiere : afin que les magiſtrats n'euſſent aucun prétexte de piller le bien des pauvres. Outre les ſept diacres regionaires, il y en avoit d'autres dans les titres, qui étoient ſoumis au prêtre titulaire. Les oratoires étoient ſouvent dans les cimetieres ; & n'avoient ni baptiſtere, comme les titres, ni office public, ni prêtre cardinal : c'étoit comme des chapelles. L'évêque y envoïoit un prêtre, quand il jugeoit à propos d'y faire celebrer la meſſe. Il y avoit des oratoires même dans les maiſons particulieres ; & ſaint Gregoire reprend Jean évêque de Syracuſe, d'avoir défendu de dire la meſſe chez le patrice Venance, à cauſe d'un différend qu'ils avoient enſemble. Enfin quelques oratoires avoient un prêtre cardinal pour y celebrer la meſſe, quand le fondateur le deſiroit, ou quand le concours des fideles le demandoit : c'étoit comme de moindres titres.

Greg. II. Epiſt. p. Ind. 10.

I. Epiſt. 12.

VII. Epiſt. 42. 43.

Joan. diac. II. c. 18.

Ce fut ſaint Gregoire, qui regla les ſtations à Rome : c'eſt-à-dire les égliſes où ſe devoit faire l'office chaque jour de carême, des quatre-temps, ou des fêtes ſolemnelles. Car les fêtes des Saints ſe celebroient aux égliſes où étoient leurs reliques. Il marqua donc ces ſtations dans ſon ſacramentaire, comme elles ſont encore dans le meſſel Romain ; & les attacha principalement aux égliſes patriarcales & aux titulaires : mais quoique les ſtations fuſſent fixées, l'archidiacre ne laiſſoit pas, après que le pape avoit communié, d'annoncer au peuple la ſtation ſuivante.

Ordo Rom. I.

XVII. Commencement de la meſſe.

Maintenant, pour repreſenter la meſſe pontificale, je prendrai l'exemple du jour de pâque, ſuivant les plus anciens ordres Romains. Dès le matin tous les acolytes de la troiſiéme région, & les défenſeurs de toutes les régions, ſe rendoient au palais de Latran, qui étoit la demeure du pape. Les défenſeurs étoient des clercs deſtinez à exécuter les ordres de l'évêque, pour l'utilité des pauvres; & nous avons la formule de leur commiſſion entre les lettres de ſaint Gregoire. Tout le reſte du clergé de Rome, ſe rendoit dès le grand matin à l'égliſe de la ſtation, comme le jour de pâque à ſainte Marie majeure. Il s'y trouvoit auſſi toujours quelques évêques. Le pape & les principaux officiers marchoient à cheval, ce que la grandeur de Rome rendoit neceſſaire : les acolytes & les défenſeurs l'accompagnoient à pied; en cette marche on apportoit du palais de Latran, les livres & les vaſes neceſſaires pour le ſervice; & un acolyte portoit à ſa main le ſaint chrême, en une fiole couverte d'une ſerviette.

Ordo Rom. I. 3.

IX. *Epiſt.* 35.

Ordo I. 2. 31

Ordo 3.

Quand le pape approchoit, les acolytes & les défenſeurs de jour alloient au-devant avec le prêtre titulaire de la ſtation : les diacres lui aidoient à deſcendre de cheval, & il entroit d'abord dans la ſacriſtie : à la porte de laquelle les diacres changeoient d'habit; & celui qui devoit lire l'évangile, en ouvroit le ſceau, & préparoit l'endroit : puis un acolyte le porroit dans le ſanctuaire, & un ſoudiacre le poſoit ſur l'autel avec reſpect. Cependant le pape changeoit d'habits par les mains des ſou-

Ordo I. 2. 3.

Ordo Rom. 51. diacres, l'un lui donnoit l'aube, qui ſe mettoit ſur la chemiſe, ou une autre ceinture, l'amict, la dalmatique de toile, la grande dalmatique, & enfin la chaſuble. Le primicier & le ſecondicier ajuſtoient ſur lui tous ces vêtemens. Un diacre lui mettoit le pallium. Puis un ſoudiacre regionaire lui préſentoit le manipule, en diſant: Un tel lira l'épitre, un tel chantera; & ſi tôt que le pape lui avoit fait ſigne pour commencer, il ſortoit à la porte de la ſacriſtie, & diſoit: Allumez.

Alors les chantres ſe rangeoient dans le chœur, & leur chef commençoit l'antienne pour l'introïte, qui étoit ſuivie du pſeaume entier, dont on ne dit plus qu'un verſet. Ces antiennes, avec le commencement des pſeaumes, ſont remarquées dans l'antiphonier de ſaint Gregoire, telles que nous les diſons encore: commençant au premier dimanche de l'avent, & continuant toute l'année. On les appelloit introïtes, parce qu'on les chantoit, pendant que l'on entroit dans l'égliſe, & que chacun y prenoit ſa place. Si-tôt que l'on entendoit chanter, le pape ſortoit de la ſacriſtie, s'appuïant à droite ſur l'archidiacre, & à gauche ſur le diacre ſuivant, précedé de l'encens & de ſept chandeliers portez par ſept acolytes. Avant qu'il fût à l'autel, les diacres qui étoient déja dans le ſanctuaire, ôtoient leurs planettes ou chaſubles; car tous en portoient, juſqu'aux acolytes.

V. Mabill. comm. c. 6. En allant, deux acolytes préſentoient au pape une boëte ouverte, avec le ſaint Sacrement. Le pape après l'avoir ſalué d'une inclination de tête, regar-

doit s'il y en avoit plus qu'il ne falloit pour mettre dans le calice, comme il ſera dit ; & en ce cas il le faiſoit mettre dans la reſerve. Etant arrivé à l'autel, il faiſoit ſigne de dire *Gloria Patri*, & de finir le pſoaume de l'introïte. Les diacres baiſoient les côtez de l'autel ; & le pape après avoir prié quelque temps incliné, pour demander la remiſſion de ſes pechez, baiſoit l'évangile & l'autel au milieu, & montoit à ſon ſiége, devant lequel il demeuroit debout, tournant le viſage à l'Orient, & le dos au peuple ; car le ſiége étoit au milieu, derriere l'autel.

Alors on chantoit *Kyrie eleiſon*, & on continuoit juſques à ce que le pape fît ſigne de le finir. Puis le pape retourné vers le peuple, commençoit *Gloria in excelſis* : & il ſe retournoit à l'Orient, juſques à ce qu'il fût fini. Suivant le ſacramentaire de ſaint Gregoire, il n'y avoit que l'évêque qui dît *Gloria*, encore n'étoit-ce que les dimanches & les fêtes : les prêtres ne le diſoient qu'à pâque. Enſuite le pape ſaluoit le peuple, en diſant : La paix ſoit avec vous ; puis il ſe retournoit à l'Orient, & diſoit l'oraiſon ou collecte du jour. Nous les diſons encore telles qu'elles ſont dans le ſacramentaire de S. Gregoire. Après cette oraiſon le pape s'aſſeïoit tourné vers le peuple, & faiſoit ſigne aux évêques & aux prêtres de s'aſſeoir. Ils étoient à ſes côtez, les évêques à droite, les prêtres à gauche, dans le demi cercle qui enfermoit l'autel par derriere. *Sacrament. init.*

XVIII. Lectures & offrande.

Le ſoudiacre, qui devoit lire l'épitre, ſi-tôt qu'il les voïoit aſſis, montoit ſur l'ambon, qui étoit un

pupitre, ou petite tribune élevée de quelques marches au côté du chœur. On en trouve juſques à trois dans les anciennes égliſes de Rome : à droite, un pour l'épitre, tourné vers l'autel ; un pour les propheties, tourné vers le peuple : un troiſiéme à gauche, plus élevé & plus orné, pour l'évangile.

Mabill. comm. 3.

Après la lecture de l'épitre, le chantre montoit ſur l'ambon avec ſon livre nommé graduel, ou antiphonier, & chantoit le répons, que nous nommons graduel, à cauſe des degrez de l'ambon ; & répons, à cauſe que le chœur répond au chantre. On chantoit enſuite ſelon le temps, *Alleluia*, ou le trait : ainſi nommé, à cauſe de la maniere dont il ſe chante en traînant. Toutes ces prieres ſont encore telles, que nous les voïons marquées chaque jour dans l'antiphonier de ſaint Gregoire.

Enſuite le diacre venoit baiſer les pieds du pape, qui lui donnoit ſa benediction pour l'évangile, en diſant : Le Seigneur ſoit dans ton cœur, & le reſte. Puis le diacre venoit devant l'autel, où aïant baiſé l'évangile, il le prenoit entre ſes mains, & marchoit avec deux ſoudiacres, dont l'un portoit l'encenſoir, & deux acolytes devant portoient des chandeliers. Le diacre montoit ſeul ſur l'ambon, & liſoit tourné vers le midy, qui étoit le côté des hommes : car ils étoient ſéparez des femmes dans l'égliſe. Nous voïons par les quarante homelies de ſaint Gregoire, qu'on liſoit les mêmes évangiles qu'à preſent, aux mêmes jours. Après la lecture de l'évangile, un ſoudiacre le portoit à baiſer à tout le monde : puis il étoit remis dans ſa boëte, &

ſcellé. Ce qui ſemble marquer, que ce n'étoit pas un livre relié comme les nôtres, mais un rouleau, à l'antique.

On ne diſoit point encore alors le ſymbole à la meſſe dans l'égliſe Romaine, qui n'aïant jamais été infectée d'aucune hereſie, n'avoit pas beſoin de faire profeſſion de ſa foi. Si le pape prêchoit, comme ſaint Gregoire faiſoit ſouvent, c'étoit après l'évangile. *Mabill. comm. 6. 6. n. 3.*

Enſuite le pape aïant ſalué le peuple par *Dominus vobiſcum*, & dit, *Oremus*, le diacre marchoit vers l'autel, accompagné d'un acolyte, portant le calice & un corporal deſſus, qu'il preſentoit au diacre; & le diacre le mettoit ſur l'autel, & jettoit l'autre bout à un autre diacre pour l'étendre. Car c'étoit une grande nappe qui couvroit tout l'autel. Alors le pape deſcendoit du ſanctuaire, ſoutenu par les deux primiciers des notaires & des défenſeurs; & marchoit vers la place du ſénat, pour recevoir les offrandes des grands, ſelon leur rang: c'eſt à dire, le pain & le vin, pour le ſacrifice. Le pape prenoit les pains, qu'il donnoit au ſoudiacre regionaire, & on les mettoit dans une nappe que tenoient deux acolytes. L'archidiacre ſuivoit le pape, prenoit les burettes, & verſoit le vin dans un grand calice, que tenoit un ſoudiacre, ſuivi d'un acolyte, portant un autre vaſe, pour vuider le calice, quand il étoit plein. Après le pape, l'évêque ſemainier recevoit les autres pains, ſuivi d'un diacre, qui recevoit le vin, & des prêtres aidoient encore, s'il étoit beſoin. Le pape paſſoit enſuite du côté des femmes, & rece- *Ordo 6. n. 71*

voit leurs offrandes. Ainſi tout le peuple demeuroit rangé à ſa place. Les pains que l'on offroit étoient ronds, comme il paroît ; en ce que ſaint
4. dial. c. 55. Gregoire les nomme des couronnes ; & chacun les faiſoit lui-même. On le voit par l'hiſtoire d'une dame Romaine, qui en recevant la communion de
Vita per Paul. diac. n. 18. per. Jo. lib. 11. c. 41. la main de S. Gregoire, & lui entendant dire les paroles ordinaires, ne put s'empêcher de ſourire, de ce qu'il nommoit le corps de Jeſus-Chriſt, ce pain qu'elle avoit fait de ſes mains. Paul diacre, qui rapporte le premier ce fait, ajoute que ſaint Gregoire fit garder cette particule de l'euchariſtie, & que s'étant mis en priere, il la fit voir à cette femme changée en chair, en preſence de tout le peuple.

Le pape revenoit à ſon ſiége, lavoit ſes mains, & l'archidiacre auſſi : puis quand le pape lui faiſoit ſigne, il approchoit de l'autel, & arrangeoit deſſus
Ordo 3. n. 13. les pains, que les ſoudiacres lui fourniſſoient : & en mettoit autant qu'il jugeoit ſuffire pour la communion du peuple. Puis il prenoit la burette du pape, de la main du ſoudiacre oblationaire, & la verſoit dans le calice par une couloire, afin que le vin fût plus pur. Il recevoit auſſi celles des diacres. Un ſoudiacre deſcendoit au chœur, & recevoit de la main du premier chantre le vaſe d'eau, qu'il apportoit à l'archidiacre ; & celui-ci en verſoit en forme de croix dans le calice. Alors le pape deſcendoit de ſon ſiége à l'autel, qu'il baiſoit, & recevoit les offrandes des prêtres, des diacres, & enfin la ſienne, que l'archidiacre lui preſentoit. Ainſi

tout

tout le monde offroit : le peuple, le clergé, le pape même. Enſuite l'archidiacre prenoit le calice de la main du ſoudiacre, & le mettoit ſur l'autel auprès de l'hoſtie du pape, mais à droite : ce calice avoit deux anſes enveloppées d'un linge, que l'on nommoit offertoire.

Cependant on chantoit l'offertoire, c'eſt-à-dire un pſeaume avec ſon antienne ; & quand il étoit temps le pape regardoit le chœur, & faiſoit ſigne de finir ; puis incliné vers l'autel, les évêques derriere lui, avec les prêtres & les diacres tout au tour, il diſoit l'oraiſon ſur les offrandes, que nous appellons ſecrete, parce qu'elle ſe dit bas : puis il commençoit la préface du ſacrifice. Le ſacramentaire de ſaint Gregoire en met de differentes preſque à toutes les meſſes : mais nous n'en avons gardé que neuf.

XIX. Canon de la meſſe & communion.

Le pape attendoit que le chœur eût chanté *Sanctus*, pour commencer le Canon : qui ſe trouve auſſi nommé ſecrette, parce qu'il ſe diſoit tout bas. Le pape le diſoit ſeul, étant droit devant l'autel : & cependant les évêques, les prêtres & les ſoudiacres demeuroient dans le ſanctuaire, debout & inclinez. C'étoit la poſture la plus reſpectueuſe pour les dimanches & les autres jours, où il n'étoit pas permis de fléchir le genoux. Le canon de la meſſe eſt dans le ſacramentaire de ſaint Gregoire, tel, mot pour mot, que nous le diſons encore ; & la tradition eſt, qu'il ajoûta ces paroles à la ſeconde oraiſon, qui le compoſe : Et que vous diſpoſiez nos jours dans votre paix. L'auteur du traité des ſacre-

mens, attribué à saint Ambroise, qui est certainement très-ancien, rapporte le canon presque entier, conforme au notre, avec très peu de difference.

Lib. IV. c. 5. 6.

On ne voit point dans les anciens ordres, d'autre élevation de l'hostie, que celle qui se fait à la fin du canon, en disant: *Per ipsum & cum ipso.* Alors l'archidiacre prenoit le calice par les anses, & l'élevoit auprès du pape, qui le touchoit par le côté, avec les hosties, puis il les remettoit à leur place. Dès le commencement du canon, on donnoit la patene à garder à un acolyte, qui la tenoit devant sa poitrine, dans un linge attaché à son col en écharpe. On la portoit à l'autel à la fin du canon, & après l'oraison dominicale, & celle qui se dit ensuite, le pape ayant dit: La paix du Seigneur soit toûjours avec vous, faisoit de la main trois signes de croix sur le calice, & y mettoit l'hostie consacrée: ce que l'on entend de celle du sacrifice précedent, qui lui avoit été présentée d'abord. Alors l'archidiacre donnoit la paix, c'est à-dire le baiser, au premier évêque, qui la donnoit au suivant, & ainsi les autres par ordre. Le peuple en faisoit de même, les hommes & les femmes séparément. L'église Romaine ne donnoit la paix, qu'après la consecration, comme un témoignage du consentement, que le peuple y avoit donné. Le pape Innocent premier reprend ceux qui donnoient la paix auparavant.

Mabill. comm. c. 6. n. 1.

Inn. Ep. 2. ad Decent. c. 1. 2. Sup. l. XXIII. n. 32.

Ordo R. 1. 19.

Ensuite la fraction de l'eucharistie se faisoit en cette sorte. Premierement le pape rompoit une de ses hosties du côté droit, & laissoit sur l'autel

la particule, qu'il avoit rompuë : mettant ſes autres hoſties ſur la patene, que tenoit un diacre : puis il retournoit à ſon ſiege. L'archidiacre prenoit le calice, & le donnoit à tenir au coin de l'autel du côté droit, par un ſoudiacre : puis il prenoit des hoſties, & les mettoit dans des ſacs, tenus par des acolytes, qui les portoient aux évêques & aux prêtres, pour rompre les hoſties : mais deux ſoudiacres marchoient devant, portant au pape la patene, où étoient les hoſties du pape, & deux diacres les rompoient, lorſqu'il leur en faiſoit ſigne. L'archidiacre vuidoit l'autel, n'y laiſſant que la particule, que le pape avoit rompuë : car on obſervoit pendant toute la meſſe, que l'autel ne fut point ſans ſacrifice. L'archidiacre faiſoit ſigne au chœur de chanter *Agnus Dei*, & ſe rangeoit auprès du pape, à qui un diacre portoit la patene avec les hoſties rompuës. Le pape toujours à ſon ſiege, communioit debout & tourné à l'Orient ; & de la même hoſtie, qu'il avoit morduë, il en mettoit dans le calice que tenoit l'archidiacre, en diſant les mêmes paroles, que dit encore le prêtre en mêlant les deux eſpeces. Ainſi on mettoit dans le calice deux particules conſacrées, une du ſacrifice précedent, une du préſent. Enſuite le pape prenoit le précieux ſang de la main de l'archidiacre : qui tenant le calice, venoit au coin de l'autel, & annonçoit la ſtation pour le jour ſuivant. Puis il verſoit un peu du calice dans un vaſe plein de vin, que tenoit un acolyte : car on croyoit que le vin étoit entierement conſacré par le mélange du ſang de

V. Mabill. comm. c. 6. n. 1.

Ordo 2 n. 15. Mabill. comm. c. 14.

N. Seigneur. Alors les évêques s'approchoient du siege pour communier de la main du pape, & ensuite les prêtres : l'archidiacre les communioit du calice : ce que l'on appelloit confirmer. Après la communion de ceux qui étoient dans le sanctuaire, l'archidiacre versoit le reste du précieux sang dans le même vase où il en avoit déja versé, & donnoit à un soudiacre le calice vuide pour le serrer.

Alors le pape descendoit de son siége, pour communier ceux qui étoient du rang du sénat; & l'archidiacre suivoit pour leur donner l'espece du vin, qu'ils prenoient avec un chalumeau d'or. Les évêques & les prêtres portoient ensuite la communion au peuple, suivis de diacres, pour les especes du vin; & après avoir communié les hommes du côté droit, ils passoient du côté des femmes. Dès que le pape commençoit à donner la communion au sénat, le chœur entonnoit l'antienne pour la communion, avec le pseaume qu'il continuoit de chanter, jusques à ce que tout le peuple eut communié. Le pape étant venu à son siege, communioit encore quelques personnes du clergé : puis il regardoit si tout le peuple avoit communié, & faisoit signe au soudiacre, pour donner au chœur le signal de dire *Gloria Patri* : après quoi ils répetoient l'antienne, & cessoient. Ces antiennes sont marquées dans l'antiphonier de saint Gregoire, comme nous les disons encore ; mais nous ne disons plus les pseaumes, qui toutefois y sont marquez.

XX. Fin de la messe. L'antienne finie, le pape se levoit de son siége, & venoit à l'autel, où il disoit le dernier *Dominus vobis-*

eum, ſans ſe tourner vers le peuple, & l'oraiſon que nous appellons poſt communion, & que l'on appelloit alors la concluſion. Elle eſt marquée dans le ſacramentaire de ſaint Gregoire, telle que nous la diſons à chaque meſſe : avec quelques autres, pour changer. Enſuite un diacre choiſi par l'archidiacre, regardoit le pape ; & quand il lui faiſoit ſigne, il diſoit au peuple : *Ite miſſa eſt*, pour le congedier. Le pape retournoit à la ſacriſtie, précedé de l'encens, & des ſept chandeliers. En deſcendant de ſon ſiege, il donnoit ſa benediction aux évêques, aux prêtres, & aux autres ordres, à meſure qu'ils la lui demandoient : mais je ne voi point d'autre benediction dans cette meſſe pontificale. Si un autre évêque officioit à Rome en l'abſence du pape, on obſervoit les mêmes céremonies, avec quelques differences : entre-autres, qu'il ne ſe mettoit pas dans le ſiege du pape, & que la premiere particule, qu'il mettoit dans le calice, devoit être conſacrée par le pape. Mais l'évêque officiant dans ſon égliſe, faiſoit tout comme le pape.

Outre les prieres marquées dans le ſacramentaire, il y en avoit d'autres moins ſolemnels : que le célebrant diſoit en ſon particulier, ſoit avant, ſoit pendant la meſſe. Auparavant il faiſoit les préparations, qui étoient longues, & conſiſtoient en pluſieurs pſeaumes, verſets & oraiſons ; qu'il diſoit avec ſes miniſtres : tant avant que de ſe revêtir, qu'en prenant les ornemens. Il prioit en marchant à l'autel ; & quand il y étoit arrivé, il faiſoit la confeſſion avec ſes miniſtres. Il faiſoit d'autres prie-

Ordo 5. & 6. Miſſa Illyric. V. Menard ſacram. p. 266. & not. p. 380.

V. Mabill. comm. in fine.

res, tandis que le chœur chantoit *Kyrie*, *Gloria in excelsis*, le graduel & le reſte. Il prioit avant que de recevoir les offrandes, en les recevant, & après : en beniſſant l'encens, & en encenſant. Il ſe recommandoit aux aſſiſtans, en diſant : *Orate fratres*. Le celebrant prioit encore à la communion, & pour lui & pour les autres. Enfin il faiſoit ſes actions de graces, à peu près, telles que nous les faiſons encore. Il reſte des recueils anciens de toutes ces prieres ; mais on ne croit pas qu'ils ſoient du temps de ſaint Gregoire.

XXI. Chant Grégorien.

Outre la meſſe, & ce qui regarde l'euchariſtie, on voit dans le ſacramentaire de ſaint Gregoire, & dans l'ordre Romain, l'adminiſtration du baptême, & l'ordination : dont j'ai déja rapporté les principales cérémonies. Saint Gregoire ne ſe contenta pas de regler les prieres, que l'on devoit chanter : il en regla auſſi le chant ; & pour en conſerver la tradition, il établit à Rome une école de chantres, qui ſubſiſtoit encore trois cens ans après, du temps de Jean diacre. Il lui avoit donné quelques terres avec deux maiſons, l'une auprès de ſaint Pierre, l'autre auprès de ſaint Jean de Latran : ou du temps de Jean diacre, on gardoit avec reſpect l'original de ſon antiphonier, avec le lit où il ſe repoſoit en chantant, & le foüet dont il menaçoit les enfans. Auguſtin allant en Bretagne, emmena des chantres de cette école Romaine, qui inſtruiſirent auſſi les Gaulois. On nommoit école, non ſeulement le lieu où on apprenoit à chanter ; mais le chœur de l'égliſe, & la compagnie même des chantres ; & en

Sup. liv. XXX. n. 41. 43 44.

Joann. diac. l. 1. c. 6.

c. 7.

general, l'uſage de ce temps-là, avoit donné le nom d'école, ou *ſchola*, à toutes les compagnies, mêmes à celles des gens de guerre. *V. Garg. gloſſ.*

XXII. Superſtitions reprimées.

Au reſte ſaint Gregoire n'avoit pas moins de ſoin de reprimer les ſuperſtitions, que de conſerver les ſaintes céremonies. On le voit par un mandement adreſſé aux citoyens Romains, en ces termes: J'ai appris, que quelques-uns ſement des erreurs parmi vous, & défendent de travailler le ſamedi. S'il faut garder à la lettre le précepte du ſabat, il faut donc auſſi obſerver la circonciſion, contre la défenſe de ſaint Paul. Mais l'un & l'autre n'eſt plus obſervé, que ſpirituellement. Ils prétendent auſſi, que l'on ne doit pas ſe baigner le dimanche. Si on le veut faire par volupté, nous ne le permettons en aucun jour: mais ſi c'eſt par néceſſité, nous ne le défendons pas même le dimanche; autrement il ne faudroit pas en ce jour ſe laver même le viſage. Il faut donc pendant le dimanche s'abſtenir du travail corporel, & s'appliquer à la priere, pour expier les négligences des ſix autres jours de la ſemaine. *XI. Epiſt. 3.* *Gal. v. 2.*

Il vouloit que l'on pourſuivît les enchanteurs & les ſorciers. Il loüa le zele que le notaire Adrien avoit témoigné contre-eux, l'aſſurant qu'il ſeroit autoriſé, & l'exhortant à les rechercher, & les punir ſévérement. Maximien évêque de Syracuſe, avoit trouvé chez lui des gens infectez d'un malefice nommé Canterme, & les avoit fait empriſonner; mais il mourut avant que d'avoir pû les punir. C'eſt pourquoi ſaint Gregoire écrivit au diacre Cyprien, recteur du patrimoine de Sicile, de con- *IX. Epiſt. 47.*

AN. 599. tinuer cette pourſuite. Envoyez-nous ici les coupables, ajoute-t-il, ſi l'on peut les y convaincre: mais comme je le croi impoſſible, vous devez les punir ſévérement ſur les lieux. J'eſpere que le préteur Libertin vous prêtera ſecours; mais quand le juge ſéculier s'y oppoſeroit, vous ne devriez pas mollir en une telle occaſion. On ne ſçait de quelle eſpece ſont les peines rigoureuſes, dont parle ici ſaint Gregoire; toujours paroît-il, que les évêques faiſoient empriſonner pour certains crimes.

XXIII. Précaution contre le concile de C. P.

VII. *Epiſt.* 7. *ind.* 2.

Saint Gregoire ayant appris, qu'il ſe devoit tenir un concile à C. P. craignit que l'évêque Cyriaque ne s'en prévalut: pour faire autoriſer ſa prétention de titre d'évêque univerſel. C'eſt pourquoi il écrivit aux principaux évêques, qui devoient aſſiſter à ce concile: ſçavoir Euſebe de Theſſalonique, Urbicus de Duras, André de Nicopoli, Jean de Corinthe, Jean de Juſtinienne, Jean de Crete, Jean de Lariſſe, tous métropolitains: & à pluſieurs autres. Il reprend dès l'origine, la prétention de Jean le jeûneur, & ajoute: Je vous exhorte & vous conſeil qu'aucun de vous ne conſente jamais à ce titre, ne reçoive aucun écrit où il ſoit, & ne l'autoriſe par ſa ſouſcription. Car ſi un évêque eſt univerſel, comme il prétend, il reſte que vous ne ſoyez point évêques. De plus, nous avons appris que vous êtes appellez à C. P. C'eſt pourquoi, de peur qu'on ne prenne occaſion de votre concile, pour vous ſurprendre; quoique l'on ne puiſſe rien faire de valable, ſans l'autorité du ſaint ſiege: toutefois je vous avertis & vous conjure devant Dieu, de ne ceder

ni

ni aux perſuaſions, ni aux careſſes, ni aux promeſſes, ni aux menaces : mais d'avoir devant les yeux le jugement éternel, & de réſiſter avec une fermeté paſtorale, à celui qui voudroit diviſer l'égliſe. Et quand même il ne ſeroit point queſtion de ce titre odieux, ſoïez vigilans, pour empêcher que l'on n'ordonne rien au préjudice de quelque ſiége, ou de quelque perſonne : & que les canons ne ſoient point bleſſez. Car ſi quelqu'un manquoit à quelque choſe du contenu en cette lettre, il ſeroit retranché de la communion de S. Pierre. Cette lettre eſt de l'indiction ſeconde, en 599. AN. 599.

XXIV. Aumônes envoïées de C. P. VIII. *Epiſt.* 2.

Au commencement de l'indiction troiſiéme, c'eſt-à-dire, au mois de Septembre de la même année 599. ſaint Gregoire écrivit à l'empereur Maurice, pour le remercier de trente livres d'or, qu'il avoit envoïées aux pauvres de Rome, par un de ſes officiers. Il les a fidelement diſtribuées, dit ſaint Gregoire, aux évêques & aux autres pauvres. Et parce que pluſieurs religieuſes ſont venuës en cette ville, fuïant de diverſes provinces : nous avons mis dans des monaſteres, celles qui ont pû y trouver place, les autres demeurent à part, & vivent fort pauvrement. Nous avons donc cru leur devoir donner ce qui reſtoit, après avoir aſſiſté les aveugles, les eſtropiez, & les autres invalides. On a auſſi diſtribué la paye aux ſoldats : ce qui a fait ceſſer les murmures, & attiré des actions de graces. Ces évêques comptez entre les pauvres, étoient apparemment ceux qui étant chaſſez de leurs ſiéges par les Lombards, ſe réfugioient à Rome. Quant

AN. 599.

aux religieuſes, ſaint Gregoire en parle auſſi dans une lettre à Theoctiſta ſœur de l'empereur & gouvernante de ſes enfans : qui deux ans auparavant lui envoïa une pareille ſomme de trente livres d'or. Je m'en réjoüis pour vous, dit-il, mais je crains pour moi : parce que je dois rendre compte à Dieu, non ſeulement du bien de ſaint Pierre, mais du vôtre. La ville de Crotône, ſur la mer, fut priſe l'année paſſée par les Lombards, & ils en emmenerent captifs pluſieurs perſonnes nobles, dont quelques-uns ont été rachetez : mais pluſieurs ſont demeurez entre leurs mains, parce qu'ils les mettent à trop haut prix. J'ai envoïé auſſi-tôt la moitié de votre argent pour les racheter. J'ai deſtiné l'autre moitié, pour acheter des couvertures de lits aux religieuſes, qui ſouffrent beaucoup de froid dans la rigueur de cet hiver. Elles ſont au nombre de trois mille, & reçoivent quatre-vingt livres par an, des biens de ſaint Pierre : mais qu'eſt-ce que cela, pour une ſi grande multitude ? principalement en cette ville, où tout eſt fort cher ? Au reſte, elles menent une telle vie, dans une ſi grande abſtinence, & tant de larmes, que nous leur devons, ſans doute, notre conſervation entre les glaives des Lombards. Cette lettre à Theoctiſta, eſt de l'Indiction quinziéme, l'an 597.

VI. Epiſt. 23.

XXV. Conſeils à Theoctiſta, & à Gregoria.

Quatre ans après, il lui écrivit une lettre de conſolation, ſur ce qu'il apprit, qu'on l'accuſoit à tort de quelques erreurs, & qu'elle en étoit ſenſiblement affligée. Celui, dit-il, qui a dans le ciel le témoin de ſa vie, ne doit pas craindre les juge-

IX. Epiſt. 39.

mens des hommes ſur la terre. Les bons ne peuvent éviter ici bas, d'être mêlez avec les méchans ; & comme pluſieurs loüent les bons plus qu'ils ne doivent : Dieu permet, pour les humilier, que les méchans les calomnient. Vous ne devez donc pas vous en affliger le moins du monde. Mais parce que vous pouvez faire ceſſer ce murmure, je croi que ce ſeroit un peché de le negliger. Nous devons mépriſer le ſcandale de ceux que nous ne pouvons contenter : mais quand nous le pouvons arrêter ſans pecher, nous le devons.

Vous devez donc appeller en ſecret les principaux de ceux qui murmurent contre vous : leur rendre raiſon de votre créance, & anathématiſer devant eux, les erreurs qu'ils vous imputent. Et s'ils croïent, comme on dit, que votre anathême n'eſt pas ſincere, vous devez même y ajouter le ſerment. Et vous ne devez point trouver cette ſatisfaction indigne de votre rang : puiſque nous ſommes tous freres, créez & rachetez par un même maître. Saint Pierre aïant reçu le pouvoir de lier & de délier, & de faire des miracles, n'oppoſa point ſon autorité à ceux qui ſe plaignoient de ce qu'il étoit entré chez Corneille ; & ne leur dit point, que ce n'étoit point aux oüailles à reprendre leur paſteur : mais il les appaiſa en leur rendant humblement raiſon. Il eſt bon de ſe ſouvenir, que c'eſt un pape qui parle ainſi. Il continuë : Quand j'étois à C. P. pluſieurs accuſez de ces erreurs, venoient ſouvent me trouver. Mais je proteſte, en ma conſcience, que je n'y ai jamais rien trouvé, de ce que l'on diſoit. C'eſt

pourquoi, je mépriſois ces diſcours, je recevois familierement ces perſonnes, & m'appliquois à les défendre contre les perſécuteurs.

On diſoit qu'ils rompoient les mariages ſous prétexte de religion : qu'ils ſoûtenoient que le baptême n'ôtoit pas entierement les péchez ; & que ſi quelqu'un faiſoit pénitence pendant trois ans, il pouvoit enſuite s'abandonner au péché. Enfin, que ſi on les contraignoit d'anathématiſer quelqu'une de ces erreurs : ils prétendoient, que cet anathême ne les obligeoit point. S'il y a des gens dans ces ſentimens, il eſt certain qu'ils ne ſont pas Chrétiens. Je les anathématiſe, moi, & tous évêques Catholiques, & toute l'égliſe. Enſuite ſaint Gregoire refute ſolidement ces erreurs par l'écriture, & repete qu'il n'a trouvé perſonne, qui les ſoûtînt à C. P. Je ne croi pas même, ajoûte-t-il, qu'il y en eût : car je les aurois reconnus. Mais pluſieurs fideles ſont échauffez d'un zèle indiſcret ; & ſouvent font des hereſies, en pourſuivant de prétendus heretiques. C'eſt pourquoi il faut avoir égard à leur foibleſſe, & les appaiſer par raiſon & par douceur.

Cap. 4.

Saint Gregoire écrivit en 597. à Gregoria, une des dames de la chambre de l'imperatrice ; & lui dit entre autres choſes : Vous dites, que vous ne ceſſerez point de m'importuner, juſques à ce que je vous écrive, qu'il m'a été revelé, que vos péchez vous ſont remis : vous me demandez une choſe difficile & inutile. Difficile, parce que je ſuis indigne d'avoir des revelations : inutile, parce que vous ne

II. Epiſt. 22.

devez point être ſans inquiétude de vos péchez, juſques à la fin de votre vie, où vous ne pourrez plus les pleurer. La ſecurité eſt la mere de la négligence: il faut que vous ſoïez en crainte pendant le peu de temps de cette vie; pour arriver à la ſecurité & à la joïe éternelle.

XXVI. Saint Theodore Siceote quitte l'épiſcopat.

C'eſt environ ce temps, où ſaint Theodore Siceote fut appellé à C. P. Après dix ans d'épiſcopat, il exécuta le deſſein qu'il avoit depuis long-temps, de quitter l'égliſe, dont il ne s'étoit chargé, que malgré lui. En ſon troiſiéme voïage de Jeruſalem, il avoit réſolu de demeurer dans la laure de ſaint Sabas; mais ſaint George lui apparut en ſonge, & lui ordonna de retourner en ſon païs. Un ſaint ermite de la haute Syrie, nommé Antiochus, paſſa chez lui revenant de C. P. Il étoit âgé de cent ans; il y en avoit ſoixante, qu'il n'uſoit ni de vin, ni d'huile; & trente qu'il ne mangeoit point de pain, ne vivant que d'herbes cruës, avec du ſel & du vinaigre. Etant conſulté par ſaint Theodore ſur ſon deſſein de retraite; il lui conſeilla de l'exécuter au plutôt, & mourut peu après l'avoir quitté. Saint Theodore ſouffroit étrangement dans l'épiſcopat: ne pouvant ſe réſoudre à quitter la contemplation, pour les affaires temporelles. Il avoit affermé les terres de l'égliſe à un citoïen nommé Theodoſe. Les laboureurs vinrent ſe plaindre avec larmes, qu'il les maltraitoit: le Saint exhorta Theodoſe à ſe corriger: mais celui-ci fit encore pis; enſorte que les païſans s'aſſemblerent, armez d'épées & de frondes, menaçant de le tuer. Il revint à la ville

Vita ap. Boll. 22. Apr. cap. 3. Cap. 8.

Cap. 7.

chercher du ſecours : ce que le ſaint évêque aïant appris, il paſſa le jour en prieres & en larmes, craignant qu'il n'arrivât quelque meurtre ; & aïant fait venir Theodoſe, il lui défendit de retourner en ce lieu-là. Celui-ci ſe plaignit, que c'étoit l'évêque, qui rendoit ces païſans inſolens : lui dit beaucoup d'injures, & pouſſa du pied ſon ſiége ſi rudement, qu'il le fit tomber à la renverſe, ajoûtant, qu'il lui demanderoit deux livres d'or de dédommagement, pour n'avoir pas achevé le temps de ſon bail. Le ſaint évêque ſe releva, & ſans s'émouvoir, fit ſerment, qu'il ne ſeroit plus leur évêque, & qu'il retourneroit à ſon monaſtere. Il fut même empoiſonné, & demeura trois jours comme mort : mais la ſainte Vierge lui apparut, lui donna trois grains, qui le guérirent, & lui découvrit les auteurs du crime, qu'il ne déclara jamais : ſeulement il pria Dieu pour eux. On l'accuſoit de s'appliquer trop à ſon monaſtere, de lui donner au préjudice de ſon égliſe ; & toutefois de trois cens ſoixante-cinq ſous d'or, qu'il avoit par an pour ſa table, il n'en dépenſoit que quarante, & donnoit le reſte à l'égliſe. Il voïoit, que les citoïens ne profitoient point de ſes inſtructions, & demeuroient dans leur vie corrompuë ; & que d'ailleurs, ſes moines ſe relâchant par ſon abſence, penſoient à quitter les monaſteres.

Enfin après avoir beaucoup prié, & s'être aſſuré que ſa retraite étoit agréable à Dieu, il aſſembla ſon clergé & ſon peuple, & leur dit : Vous ſçavez, mes freres, que vous m'avez impoſé ce joug malgré

moi ; & quoi que je puiſſe dire de mon incapacité, vous avez voulu vous ſatisfaire : voici l'onziéme année que je vous fatigue, & que vous me fatiguez. C'eſt pourquoi, je vous prie de vous chercher un paſteur. Pour moi, je ne le veux plus être, mais je retournerai à mon couvent, comme un pauvre moine, pour y ſervir Dieu toute ma vie. Aïant ainſi parlé, il prit avec lui Jean archidiacre de ſon monaſtere, & s'en alla à Ancyre, où il pria l'évêque Paul, ſon métropolitain, de lui donner un ſucceſſeur. Paul ne pouvoit s'y réſoudre ; & après une grande conteſtation, ils convinrent de s'en rapporter à Cyriaque patriarche de C. P. Saint Theodore ſupplia donc l'empereur & le patriarche de lui donner un ſucceſſeur : Paul d'Ancyre expliqua les raiſons de ſon oppoſition. Mais Cyriaque lui répondit par ordre de l'empereur qu'il devoit recevoir la démiſſion de Theodore ; lui laiſſant toutefois les marques de l'épiſcopat, en conſideration de ſa vertu ; ce qui fut exécuté.

Quelque-temps après ſa retraite, l'empereur Maurice, le patriarche Cyriaque, & les grands, le prierent par lettres de venir à C. P. pour leur donner ſa benediction. Dans le peu de temps qu'il y demeura, il fit de grands miracles : entre-autres, il guérit de la lépre un des enfans de l'empereur. Il obtint de grands privileges pour ſes monaſteres ; & ils furent exemptez de la juriſdiction de tout autre évêque, & ſoûmis ſeulement à l'égliſe de C. P. Ces commencemens d'exemptions des moines, ſont remarquables ; & nous en avons déja vû quelque exemple en Afrique. *Cap. 10.*

Sup. liv. XXXIV. n. 4.

AN. 599.

XXVII. Patriarches d'Antioche & de Jeruſalem.

Sup. l. XXXIV. *n.* 10. *n.* 22. XXXV. *n.* 50.

Anaſtaſe patriarche d'Antioche, mourut vers le même temps, c'eſt-à-dire vers la fin de l'an 598. après avoir tenu ce ſiége pendant ſeize ans à deux repriſes : premierement onze ans depuis 561. juſques à 572. qu'il fut chaſſé, & Gregoire mis à ſa place ; puis cinq ans depuis ſon rétabliſſement, en 593. ainſi il devoit être fort âgé. Il laiſſa pluſieurs lettres & pluſieurs ſermons, dont quelques-uns ſe trouvent encore. Mais il faut bien ſe garder de confondre ſes écrits, ou ſa perſonne avec ſaint Anaſtaſe Sinaïte, prêtre & moine, qui vivoit encore vingt ans après : ni avec Anaſtaſe d'Antioche ſon ſucceſſeur, que l'on ſurnomme le jeune, pour le diſtinguer, & qui tint le ſiége neuf ans. C'eſt à ce dernier, que ſaint Gregoire écrivit, vers le mois de Mai de la ſeconde indiction, l'an 599. témoignant être content de ſa profeſſion de foi ; & l'exhortant, pour premiere offrande de ſon ſacerdoce, à purger les égliſes de ſa dépendance, de la ſimonie, dont elles étoient infectées.

V. Boll. 21. *April. p.* 810. *&c. In l.* XXXVII. *n.* 20.

XI. Epiſt. 48.

Saint Gregoire écrivit la même choſe à Heſychius patriarche de Jeruſalem, ſucceſſeur d'Amos, en 601. indiction quatriéme, par où l'on voit, que la ſimonie avoit grand cours en Orient. Dans la même lettre, il rend ce témoignage à l'empereur Maurice, que les heretiques n'oſoient ouvrir la bouche ſous ſon regne.

XI. Epiſt. 40.

XXVIII. Ecrits de ſaint Euloge d'Alexandrie.

Saint Euloge patriarche d'Alexandrie, compoſa pluſieurs écrits contre les diverſes ſectes d'heretiques, dont ſon égliſe étoit affligée. Il écrivit ſix livres contre les Novatiens : dans les quatre premiers,

AN. 599.

miers, il combattoit leur héreſie en general; dans le cinquiéme, il prouvoit, que l'on devoit honorer les martyrs contre la prétention des Novatiens d'Alexandrie: dans le ſixiéme il refutoit un livre plein de fables: intitulé: Combat de l'évêque Novat. Il fit un traité en deux livres, pour la lettre de ſaint Leon, contre Timothée & Severe, & le dédia à Domitien évêque de Melitine. Il traita le même ſujet dans un autre livre, & il fit une invective contre les Gaïnites & les Acephales: où il combattoit la fauſſe union qu'ils avoient faite entre-eux pour un temps, en trahiſſant leur créance; & marquoit combien elle étoit éloignée de la ſage œconomie, dont l'égliſe uſe quelquefois, & dont il donnoit d'excellentes regles. En un mot, il avoit beaucoup travaillé pour la défenſe du concile de Calcedoine, de ſaint Leon & de ſaint Cyrille. Mais de tous ces ouvrages de ſaint Eulogе, il ne nous reſte que de grands extraits dans la biblioteque de Photius.

Phot. bibl. cod. 182. pag. 411. Cod. 208. pag. 527.

Cod. p. 225. p. 779.

Cod. 226. pag. 767.

Cod. 227. pag. 778.

Cod. 230. pag. 831.

Il avoit particulierement combattu les Agnoïtes, qui attribuoient l'ignorance à Jeſus-Chriſt, abuſant des paſſages de l'évangile, où il parle, comme ignorant quelque choſe: & il envoya ces écrits au pape ſaint Gregoire, qui lui répondit: Je n'y ai rien trouvé, qu'à admirer. Car votre doctrine eſt tellement conforme aux peres Latins, que je ne m'étonne point que le Saint Eſprit ait été le même dans la diverſité des langues. Il confirme enſuite les réponſes de ſaint Eulogе, aux paſſages dont les Agnoïtes abuſoient; ſçavoir, que Jeſus-Chriſt avoit cher-

VIII. *Epiſt.* 42.

Marc. XI. 13. XIII. 32.

ché des figues hors de la saison. Qu'il dit, qu'il ignore le jour & l'heure du jugement. Qu'il dit à la Vierge sa mere: Qu'y a-t il entre vous & moi? mon heure n'est pas encore venuë. Qu'il disoit, parlant de Lazare mort; où l'avez-vous mis? Surquoi saint Gregoire rapporte principalement les autoritez de saint Augustin. Il ajoûte: Il est très-manifeste, que quiconque n'est pas Nestorien, ne peut être Agnoïte. En quoi il montre l'absurdité de cette héresie. Car les Agnoïtes faisoient partie des Eutychéens, qui accusoient les Catholiques de Nestorianisme, & toutefois retomboient dans cette héresie, dont ils avoient le plus d'horreur. Saint Gregoire dit ensuite, que le diacre Anatolius, son nonce à C. P. lui avoit proposé une autre question, en disant: Que répondrai-je, si l'on m'objecte, que comme Jesus-Christ étant immortel, a bien voulu mourir pour nous; & étant éternel, a bien voulu se soumettre au temps: ainsi la sagesse de Dieu s'est chargée de notre ignorance, pour nous délivrer de l'ignorance? Je ne lui ai pas encore répondu sur ce point, dit saint Gregoire, ayant été retenu jusques ici par une griéve maladie: mais je commence par le secours de vos prieres, à recouvrer la santé. Au reste, je vous avertis, que nous manquons fort ici de bons interpretes. Nous n'en avons point qui sachent rendre le sens, ils veulent toujours traduire mot à mot: ensorte que nous avons bien de la peine à entendre leurs traductions. Cette lettre est du mois de Février, indiction troisiéme, c'est à-dire 600.

AN. 600.
Joan. XI. 4.
Joan. XI. 34.

XXIX.
Maladie de S. Gregoire.

Dans une autre du mois de Juillet de la même

année, il dit à ſaint Euloge : Il y a près de deux ans que je ſuis au lit ayant la goute aux pieds, avec de ſi grandes douleurs, qu'à peine les jours de fête, puis-je être levé pendant trois heures, & celebrer la meſſe. Nous avons vû que la meſſe étoit longue, ſelon l'ordre Romain ; & quelquefois on comprenoit ſous ce nom tous les offices divins. Saint Gregoire continuë : Auſſi-tôt après, je ſuis contraint de me recoucher avec une douleur violente. Elle eſt quelquefois moindre, quelquefois exceſſive ; mais jamais ſi foible, qu'elle ceſſe ; ni ſi forte, qu'elle me faſſe mourir. Il en écrivoit ſix mois après à ſon ami Venance : qui avoit quitté l'état monaſtique pour ſe marier, & qui étoit auſſi tourmenté des goutes. Que devons-nous faire, dit-il, dans ces douleurs, ſinon nous ſouvenir de nos pechez, & rendre graces à Dieu ? puiſqu'il nous purifie en affligeant cette chair, qui nous a tant fait pecher. La peine preſente, ſi elle nous convertit, eſt la fin de la faute précedente, ſinon c'eſt le commencement de la peine ſuivante. Il faut donc bien prendre garde, que nous ne paſſions d'un tourment à d'autres ; & conſiderer la bonté de Dieu, qui nous menace de la mort, que nous meritons, ſans nous la donner : pour nous imprimer une crainte ſalutaire de ſes jugemens. Combien de pecheurs ſont demeurez plongez dans leurs crimes juſques à la mort ſans ſouffrir ſeulement un mal de tête ; & ont été tout d'un coup frappez & livrez au feu de l'enfer ? C'eſt ainſi que ſaint Gregoire profitoit de ſa maladie, & de celle de ſon ami, pour l'exciter à

A N. 600.
VIII. *Epiſt.* 35.

Sup. n. 27. & 60.

VII. *Epiſt.* 118. *Sup. liv.* XXX. *n.* 20.

IX. *Epiſt.* 24.

penitence. Quelque-temps après ſçachant qu'il étoit
AN. 601. à l'extrémité, il écrivit à Jean évêque de Syracuſe,
IX. Epiſt. 31. où étoit Venance, de l'exhorter à reprendre l'habit monaſtique, du moins en cet état: ſous peine d'être condamné éternellement au jugement de Dieu.
IX. Epiſt. 30. Mais en même temps ſaint Gregoire conſole les deux filles de Venance, Barbara & Antonia, & en prend un ſoin paternel.

Au mois de Février de la même année 601. il
IX. Epiſt. 27. parloit ainſi de ſes maux: Il y a long temps, que je ne puis me lever. Car tantôt je ſuis tourmenté de la goute, tantôt un certain feu douloureux ſe répand par tout mon corps, & me fait perdre courage. Je ſens tant d'autres incommoditez, que je ne puis les compter. Je le dis ſeulement en un mot, que je ſuis tellement imbibé de cette humeur pernicieuſe, que la vie m'eſt une peine; j'âttens & je déſire la mort comme mon unique remede. Il en parle
IX. Epiſt. 38. encore ainſi, à une dame nommée Ruſticienne, qui étoit auſſi affligée de la goute: Je crains que vous ne ſouffriez de trop grandes douleurs, pour la délicateſſe de votre corps. Vous ſçavez comme j'étois, & cependant l'amertume de cœur, l'affliction continuelle & la douleur de la goute, m'a réduit à tel point, que mon corps eſt deſſeché comme dans la ſepulture; enſorte que je ne puis plus gueres ſortir du lit. Si donc la goute a pû conſumer la maſſe de mon corps, que ſera-ce du vôtre, déja ſi ſec auparavant? Ces paroles font juger, que ſaint Gregoire étoit naturellement grand & puiſſant. Il marque auparavant, qu'à l'arrivée de celui que Ruſti-

cienne envoyoit, il étoit ſi mal, qu'on deſeſperoit preſque de ſa vie. AN. 601.

Il n'y comptoit gueres lui-même, comme il paroît par ce qu'il écrivoit vers le même temps à Marinien évêque de Ravenne. J'ai appris, dit-il, avec une ſenſible douleur, que vous êtes malade d'un vomiſſement de ſang. J'ai fait conſulter les medecins, que nous connoiſſons ici pour les plus ſçavans, & je vous envoye leur avis par écrit. Ils ordonnent tous le ſilence & le repos; mais je doute fort, que vous puiſſiez le garder dans votre égliſe. C'eſt pourquoi je ſuis d'avis, que vous commettiez des perſonnes qui puiſſent célebrer les meſſes, prendre ſoin de l'évêché, exercer l'hoſpitalité, & gouverner les monaſteres; & que vous veniez ici avant l'été: afin que je prenne moi-même ſoin de vous, autant que j'en ſuis capable. Car les medecins diſent, que l'été eſt fort contraire à cette maladie. Il eſt très-important, que vous retourniez en ſanté à votre égliſe: ou, ſi Dieu vous appelle à lui, que ce ſoit entre les mains de vos amis. Et moi, qui me vois proche de la mort, ſi Dieu m'appelle avant vous, il eſt bon que ce ſoit entre vos mains. Si vous venez, amenez peu de gens: car vous demeurerez avec moi dans l'évêché, & cette égliſe vous fournira les ſecours néceſſaires. Au reſte, je ne vous exhorte point, mais je vous ordonne expreſſement de ne pas entreprendre de jeûner: car les medecins diſent, que le jeûne eſt très-contraire à ce mal: je vous le permets ſeulement cinq fois l'année, aux grandes ſolemnitez. Vous devez auſſi vous abſtenir

XXX. Avis à Marinien de Ravenne.

IX. *Epiſt.* 28.

des veilles, & faire prononcer par un autre la benediction du cierge, & les explications de l'évangile que les évêques font à Pâques. Cette lettre eſt du mois de Février 601.

AN. 601.

XXXI. Mort de Conſtantius de Milan

Conſtantius évêque de Milan, étant mort l'année précedente, ſaint Gregoire fut ſenſiblement affligé : parce qu'il étoit très-vigilant à maintenir la diſcipline, & à défendre ſa ville. C'eſt ainſi qu'il en écrit au peuple & au clergé de Milan; & il ajoute, que l'élection qu'ils ont faite du diacre Deuſdedit, lui eſt fort agréable. Mais, continuë-t-il, je ne connois que ſon viſage, & non pas ſes mœurs. C'eſt pourquoi, tant pour l'interêt de Dieu, que pour le votre, examinez ſoigneuſement, s'il n'y a point dans ſa vie paſſée quelque reproche, qui le puiſſe exclure ſelon les canons, & s'il eſt propre pour le gouvernement & le maintien de la diſcipline, auquel cas nous voulons qu'il ſoit ordonné en vertu de cette lettre.

XII. Epiſt. 65.

Quant à ce que vous a écrit Agilulfe, c'étoit le roi des Lombards, n'en ſoyez point en peine ; car nous ne conſentirons jamais à l'ordination d'un homme élû par d'autres que par des Catholiques, & principalement par des Lombards ; il ſeroit trop indigne d'être ſucceſſeur de ſaint Ambroiſe. Et vous n'avez rien à craindre, puiſque les terres de l'égliſe de Milan ne ſont point, Dieu merci, ſous la domination des ennemis ; mais en Sicile, & en d'autres païs ſujets de l'empire. Afin donc qu'il n'y ait point de retardement, nous avons envoyé notre notaire Pantaleon, pour faire ſacrer Deuſdedit de

XII. Epiſt. 21.

notre conſentement, ſelon la coutume.

L'égliſe de Naples vaqua vers le même temps, par la mort de Fortunat; & dans l'élection du ſucceſſeur, le peuple ſe partagea entre deux diacres, Jean & Pierre. En ayant écrit au pape ſaint Gregoire, il leur répondit: Ce partage n'eſt ni nouveau, ni reprehenſible: mais j'ai appris que le diacre Jean a une fille encore petite; ainſi il ne devoit ni être élû, ni conſentir à ſon élection: puiſqu'il ne s'eſt pas encore aſſez long temps exercé à la continence. Pour le diacre Pierre, on dit qu'il eſt fort ſimple; & vous ſçavez qu'en ce temps, on a beſoin dans la premiere place, d'un homme qui ait ſoin non ſeulement du ſalut des ames, mais de la ſureté & de l'utilité exterieure de ſon troupeau. C'eſt-à-dire, que depuis la chûte de l'empire en Italie, les évêques étoient obligez de prendre part au gouvernement temporel. Tout le monde étoit employé pour ſe défendre des Lombards; & les moines n'étoient pas exemps de faire la garde aux murailles des villes: comme ſaint Gregoire reconnoît lui-même. Il ajoute, parlant du diacre Pierre: J'ai encore oüi dire, qu'il a donné de l'argent à uſure: de quoi je vous prie de vous informer exactement, & s'il eſt ainſi, d'en élire un autre: car nous n'impoſons point les mains aux uſuriers: Si ce reproche eſt faux, qu'il vienne avec le décret de votre élection: afin qu'en nous informant de ſa vie & de ſes mœurs, nous puiſſions auſſi connoître ſa capacité. Mais preparez-en encore un autre. Car ce ſeroit une grande honte pour vo-

A N. 601.

XXXII.

Mort de Fortunat de Naples.

VII. *Epiſt.* 75.

VIII. *Epiſt.* 40.

tre clergé, de n'avoir perſonne que vous puſſiez éli-
AN. 601. re, en cas que celui-ci fût refuſé. Cette lettre eſt du mois d'Août 600. indiction troiſiéme.

Encore que ſaint Gregoire crût, que le malheur des temps obligeoit les évêques de prendre part aux affaires publiques, comme il faiſoit lui-même : il ne laiſſoit pas de les avertir, de ne ſe point trop appliquer au temporel. Sachez, diſoit-il à Janvier
VII. Epiſt. 2. ind. 11. de Caillari, que vous êtes chargé non du ſoin des choſes de la terre, mais de la conduite des ames. Mettez-y votre cœur, votre ſollicitude, votre application. En écrivant à Romain recteur du patri-
VIII. Epiſt. 11. moine de Sicile : J'ai appris, que l'évêque Baſile s'occupe d'affaires ſéculieres, comme un laïque, & rend au prétoire un ſervice inutile : c'eſt-à-dire, ſuivant l'explication la plus vraiſemblable, qu'il ſervoit de conſeiller aux magiſtrats Saint Gregoire continuë : Parce que cette fonction l'avilit lui-même, & anéantit le reſpect du ſacerdoce, vous l'obligerez à s'en retirer dans cinq jours.

Les deux diacres, Jean & Pierre ayant été exclus, Paſcaſe fut conſacré évêque de Naples ; & ſaint Gregoire ordonna que l'argent de cette égliſe, que ſon predeceſſeur Fortunat n'avoit pas diſtribué aux clercs & aux pauvres, comme il devoit, montant à quatre cens ſous d'or ; ſeroit mis à part, pour leur être diſtribué. Quelque-temps après, il lui envoya l'état de cette diſtribution, à laquelle devoit être appellé le ſoudiacre Anthemius, recteur du patrimoine de Campanie. La lettre eſt de l'an 601. vers le mois de Février.

Le

Le cinquiéme d'Avril ſuivant, indiction quatriéme, le pape ſaint Gregoire tint un concile à Rome, où ſouſcrivirent vingt-un évêques & ſeize prêtres. Marinien de Ravenne y eſt nommé le premier : ce qui montre qu'il étoit venu à Rome, ſuivant le conſeil du pape. En ce concile ſaint Gregoire fit une conſtitution en faveur des moines, qui n'eſt preſque qu'une extenſion du privilege accordé trois ans auparavant au monaſtere de Claſſe, près de Ravenne, dédié à ſaint Jean & à ſaint Eſtienne, & gouverné par l'abbé Claude. Ce privilege eſt adreſſé à l'évêque Marinien, & marque que le monaſtere avoit ſouffert beaucoup de vexations de ſes prédeceſſeurs. Saint Gregoire dans ſon concile dit d'abord ; qu'ayant lui-même gouverné des monaſteres, il ſçait combien il eſt néceſſaire de pourvoir à leur repos. C'eſt pourquoi, ajoute-t-il, nous défendons à aucun évêque de rien diminuer des biens, terres, revenus, ou titres des monaſteres. S'ils ont quelque differend, pour des terres qu'ils prétendent appartenir à leurs égliſes, qu'ils choiſiſſent des abbez ou d'autres arbitres craignant Dieu, pour le terminer promptement, en préſence des ſaints Evangiles. Après la mort de l'abbé, le ſucceſſeur ſera choiſi par le conſentement libre & unanime de la communauté, & tiré de ſon corps. S'il ne s'y en trouve point de capable, on le prendra dans les autres monaſteres. L'élû ſera ordonné, ſans fraude & ſans venalité ; après quoi, on ne pourra commettre à un autre le gouvernement du monaſtere, ſinon en cas que l'abbé ſoit coupable ſelon les canons. On

AN. 601. XXXIII. Privileges des moines. *Tom. 5. Conc. p. 1607.*

VII. *Epiſt. 18. ind. 1.*

AN. 601. ne pourra ôter à l'abbé aucun de ſes moines malgré lui pour gouverner d'autres monaſteres, ou pour entrer dans le clergé. Mais ſi le nombre des moines eſt plus que ſuffiſant, pour l'office divin & le ſervice du monaſtere : l'abbé pourra offrir pour le ſervice de l'égliſe, ceux qu'il en croira dignes ; & celui qui aura paſſé à l'état eccleſiaſtique, ne pourra plus demeurer dans le monaſtere. Saint Gregoire établit encore ailleurs cette diſtinction, entre l'état clerical & le monaſtique. Il permet à un évêque d'ordonner prêtres des moines, pour le ſervice de ſon égliſe, du conſentement de l'abbé. Mais il défend de donner des clercs pour abbez, aux monaſteres. Il veut que l'on choiſiſſe entre la clericature & la vie monaſtique. Car, dit-il, chacune eſt ſi grande, que perſonne ne peut s'en acquitter dignement ; loin qu'il puiſſe exercer l'une & l'autre enſemble, elles ſe nuiſent mutuellement. Et ailleurs : Perſonne ne peut ſervir aux fonctions eccleſiaſtiques, & garder exactement la regle monaſtique. Il faut donc croire, qu'il ne ſe comptoit plus pour moine, ni Auguſtin & les autres, qui avoient été tirez du cloître, pour entrer dans le clergé ; quoiqu'ils pratiquaſſent, autant qu'ils pouvoient, les obſervances monaſtiques.

v. *Epiſt.* 27.
III. *Epiſt.* 11.
IV. *Epiſt.* 1.

Saint Gregoire continuë dans le concile de Rome : Nous défendons auſſi à l'évêque de faire inventaire des biens ou des titres du monaſtere, même après la mort de l'abbé. Mais s'il eſt néceſſaire, l'abbé le fera de l'avis des moines. Nous défendons à l'évêque de célebrer des meſſes publiques

dans le monaſtere, de peur de donner occaſion au peuple, & même aux femmes de s'aſſembler dans les retraites des moines : ce qui n'eſt pas expedient pour leurs ames. Que l'évêque ne prétende pas y mettre ſa chaire, ou y faire le moindre reglement, ſinon à la priere de l'abbé, qui doit toujours avoir les moines en ſa puiſſance. Nous voulons que ce décret ſoit obſervé à l'avenir par les évêques ; enſorte que les moines ne ſoient détournez du ſervice divin, par aucun trouble, ni aucune vexation de la part des eccleſiaſtiques ou des ſeculiers. Après que ſaint Gregoire eut ainſi parlé, tous les évêques répondirent : Nous nous conjoüiſſons de la liberté des moines, & nous confirmons ce que votre ſainteté vient d'ordonner. Ce concile peut être regardé comme le modele des premiers privileges accordez aux monaſteres. AN. 601.

XXXIV. Reglemens pour les moines.

Saint Gregoire avoit déja fait les mêmes reglemens en diverſes occaſions particulieres. Sur la requête de l'abbé Luminoſus, il défendit à Caſtorius évêque de Rimini, de célebrer des meſſes publiques dans ſon monaſtere, ni de faire inventaire de ſes biens : lui laiſſant ſeulement le droit d'ordonner l'abbé élû par la communauté. Il reprit Felix évêque de Peſaro, de ce que, contre la défenſe du pape ſon prédeceſſeur, il avoit célebré la meſſe ſolemnelle à la dédicace d'un monaſtere, & y avoit mis ſa chaire. Il lui ordonne de l'ôter, & d'y envoyer un prêtre, ſi les moines veulent qu'on y celebre la meſſe. Il ordonne à Secondin évêque de Taormine en Sicile, d'ôter le baptiſtaire d'un mo-

IV. *Epiſt.* 41. 43.

V. *Epiſt.* 46.

VI. *Epiſt.* 12.

XI. *Epiſt.* 57.

naſtere, & de mettre un autel à la place où ſont
III. *Epiſt.* 3 les fonts. Il ordonna à Fortunat évêque de Naples, de conſacrer l'égliſe d'un monaſtere, mais ſans meſſes publiques, & à la charge qu'on n'y conſtruiroit jamais de baptiſtere, & qu'il n'y auroit point de prêtre cardinal. Mais, ajoute-t-il, toutes les fois que les moines voudront qu'on y célebre la meſſe, ils vous demanderont un prêtre.

III. *Epiſt.* 18. L'égliſe de ſaint Pancrace de Rome avoit été confiée à des prêtres, qui la negligoient tellement, que ſouvent le peuple y venant le dimanche pour entendre la meſſe, & n'y trouvant point de prêtre, ſe retiroient en murmurant. Ce qui montre qu'à Rome on diſoit la meſſe en pluſieurs égliſes. Saint Gregoire ôta ces prêtres négligens, & mit en leur place une communauté de moines: à la charge d'y
V. *Epiſt.* 41. avoir un prêtre étranger, pour celebrer la meſſe, qui ſeroit logé & nourri dans le monaſtere. Toutefois, il y avoit des moines prêtres; & ſaint Gregoire ordonne à Victor évêque de Palerme, d'ordonner prêtre dans le monaſtere de ſaint Hermes, celui qui ſera choiſi de la communauté, & qui en ſera digne: mais à la charge que ce ne lui ſera pas une
V. *Epiſt.* 22. cauſe d'en ſortir. Il reprend Jean évêque d'Orviete, de ce qu'il défendoit de célebrer la meſſe dans un monaſtere, & d'y enterrer les morts.

En protegeant les moines, ſaint Gregoire ne
IV. *Epiſt.* 42. prétendoit pas autoriſer le relâchement. Soyez, dit-il, ſoigneux du ſervice divin, & continuellement appliquez à la priere, de peur qu'il ne ſemble, que vous ayez moins cherché à vous mettre

l'eſprit en repos, qu'à éviter la correction de l'évêque. Auſſi écrivant à Jean évêque de Squillace, en faveur du monaſtere de Caſtel, il ajoute: Veillez avec ſoin ſur la conduite des moines; & ſi vous en voyez quelqu'un qui vive mal, ou qui tombe, ce qu'à Dieu ne plaiſe, dans quelque peché honteux; corrigez-le ſuivant la rigueur de la regle. Au contraire, il trouvoit fort mauvais, que les moines fugitifs ou excommuniez par leurs abbez, trouvaſſent de la protection chez les évêques. Il en écrit à Dominique évêque de Carthage, & à Chryſante évêque de Spolete. VII. *Epiſt.* 33. *Ind.* 1. VI. *Epiſt.* 32. VII. *Epiſt.* 36. *Ind.* 2.

Il ordonna que pluſieurs monaſteres ruinez par les guerres & abandonnez, fuſſent unis à d'autres qui ſubſiſtoient; mais à la charge, que l'abbé envoyeroit dans les premiers, des moines pour y faire le ſervice; & ſans préjudice de la juriſdiction des évêques, quand les monaſteres unis ſeroient en differens dioceſes. VIII. *Epiſt.* 30. IX. *Epiſt.* 67. XI. *Epiſt.* 4.

On trouve dans les lettres de ſaint Gregoire pluſieurs autres reglemens touchant les moines. Il louë Janvier évêque de Caillari, d'avoir empêché de fonder un monaſtere d'hommes, dans une maiſon attenante à un monaſtere de filles. Il eut grand ſoin de réprimer les moines fugitifs & vagabonds. Dès le commencement de ſon pontificat, il ordonna au ſoudiacre Pierre, recteur du patrimoine de Sicile, de raſſembler dans un monaſtere de Meſſine, des moines de Calabre, qui fuyant l'incurſion des barbares, s'étoient diſperſez par toute la Sicile, & vivoient ſans ſuperieur & ſans IX. *Epiſt.* 20. I. *Epiſt.* 37.

I. *Epiſt.* 40. diſcipline. Il ordonna à Anthemius recteur des patrimoines de Campanie, d'empêcher les moines de paſſer d'un monaſtere à l'autre ; & de les renfermer dans leurs monaſteres, avec le châtiment

XII. *Epiſt.* 20. convenable : particulierement ceux qui s'étoient mariez, ce qu'il traite d'abomination. On voit le même ſoin la derniere année de ſon pontificat, pour faire renfermer deux moines, dont l'un s'étoit marié. Les habitans de pluſieurs terres d'Italie fuyant les barbares, s'étoient retirez avec les femmes dans

I. *Epiſt.* 48. l'iſle Ophiaria, habitée par des moines. Saint Gregoire écrivit au même Anthemius, d'en bannir les femmes abſolument. Et parce que la vie étoit dure dans ces monaſteres des iſles, il défendit d'y recevoir de jeunes gens au-deſſous de dix-huit ans.

X. *Epiſt.* 22. Saint Gregoire ne ſouffroit aux moines, ni de ſortir ſeuls, ni de poſſeder rien en propre. L'un & l'autre paroît par une lettre du mois de Février, indiction cinquiéme, l'an 602. Claude abbé de Claſſe étant mort, les moines demanderent au pape pour abbé, un d'entre-eux nommé Conſtantius. J'en ai eu horreur, dit-il, parce que je ſçai qu'il aime la proprieté : ce qui montre clairement qu'il n'a point le cœur d'un moine. Je ſçai de plus, qu'il a oſé aller ſeul à un monaſtere de la province de Picenum, ſans aucun de ſes freres. Or celui qui marche ſans témoins, ne vit pas bien. Il recommande enſuite très-expreſſement de bannir la proprieté de ce monaſtere. Car, dit-il, ſi elle demeure, il n'y aura ni concorde ni charité. Qu'eſt-ce que la vie monaſtique, ſinon le mépris du monde ? Et comment

peut-on dire qu'on le mépriſe, quand on cherche l'argent ? Il obligeoit les parens de donner penſion à un moine qui ne pouvoit travailler. VII. *Epiſt.* 1. *ind.* 2.

Comme les moines ne poſſedoient rien en propre, il ne leur étoit pas permis de faire teſtament ; & les loix le défendoient. Toutefois ſaint Gregoire diſpenſa de cette regle Probus abbé de ſon monaſtere de ſaint André : mais il n'accorda cette diſpenſe, que dans un concile de cinq évêques & dix prêtres, tenu à Rome le cinquiéme d'Octobre, l'an 600. indiction quatriéme. On y lut la requête de Probus, où il diſoit : Vous ſçavez, qu'ayant quitté le monde depuis quelques années, j'avois réſolu de demeurer dans ma cellule en particulier, pour ce qui me reſte à vivre. C'eſt pourquoi je n'ai point diſpoſé du peu que j'avois : ſçachant que mon fils me ſuccederoit auſſi bien *ab inteſtat*, que par teſtament. Mais un jour étant venu avec les autres vous rendre mes devoirs, vous m'ordonnâtes d'entrer dans le monaſtere, & de prendre la charge d'abbé : & je fus obligé d'obéïr auſſi tôt, ſans avoir eu le temps de diſpoſer de mon bien. C'eſt pourquoi je vous ſupplie de me le permettre, afin que mon obéïſſance ne ſoit pas préjudiciable à mon fils, qui eſt pauvre. VII. *Epiſt.* 7. *ind.* 2. IX. *Epiſt.* 12.

Saint Gregoire ayant fait retirer l'abbé Probus, pour déliberer ſur ſa requête, le fit rentrer, & dit : Tout ce que vous avez expoſé eſt vrai : nous vous avons fait abbé malgré vous, & pour vous empêcher de vous en dédire, nous avons été obligez de vous envoyer ſur le champ à ce monaſtere, dont

vous n'étiez pas seulement moine. C'est pourquoi, nous vous accordons la liberté de disposer de tous vos biens, comme si vous n'étiez point entré dans le monastere.

1. Epist. 47. Pour ôter aux abbez, aussi-bien qu'aux moines.
11. Epist. 3. ind. 11. tout prétexte de sortir : saint Gregoire veut, que pour la poursuite de leurs affaires, ils ayent un procureur séculier, à qui ils donnent un salaire raisonnable. On ne devoit point élire abbé, celui qui
Ibid. Epist. 23. étoit tombé dans un péché d'impureté. Les abbez
11. Epist. 24. devoient être soûmis aux évêques. L'abbé Eusebe
XII. Epist. 26. avoit été excommunié par Maximien évêque de Syracuse, qui depuis lui avoit rendu sa communion : ayant été repris séverement par saint Gregoire, de l'avoir fait par passion ; mais Eusebe ne vouloit pas accepter la communion, qui lui étoit offerte. Saint Gregoire lui écrit : Quoiqu'il ne dût pas en user ainsi, vous deviez le souffrir humblement. C'est peu de nous humilier devant ceux qui nous honorent : les séculiers en font bien autant. Après cette correction, il ajoute ; J'ai mandé au soudiacre Pierre, de vous donner cent sous d'or ; & je vous
1. Epist. 23. prie de ne le pas prendre à injure. Il assistoit vo-
11. Epist. 1. ind. 10. lontiers les monasteres pauvres : mais pourvû qu'il fut bien informé de la regularité des moines. Et leur donnoit même la joüissance pour un temps, de
X. Epist. 51. quelque terre de l'église Romaine. Il vouloit que
11. Epist. 3. ind. les moines s'appliquassent à la lecture ; & dit à ce sujet : Considerez combien c'est un grand peché, que vous négligiez d'apprendre les commandemens de Dieu, tandis qu'il vous nourrit des offrandes d'autrui.

d'autrui. Ce qui montre qu'il ne leur demande que des lectures de pieté.

S'il ne vouloit pas que les moines ſortiſſent pour leurs affaires, à plus forte raiſon les religieuſes. Auſſi reprend-il ſeverement Janvier de Caillari, de ce qu'il n'entretenoit pas le ſage reglement de ſes prédeceſſeurs; portant que quelques hommes éprouvez d'entre le clergé, ſe chargeaſſent des affaires des religieuſes : enſorte qu'elles n'euſſent aucun prétexte d'en ſortir. Et ſi quelqu'une, ajoute-t il, par la licence paſſée, eſt tombée dans quelque crime : nous voulons qu'elle ſoit renfermée pour faire penitence, dans un monaſtere de filles, d'une obſervance plus reguliere. Il ordonne de prendre une religieuſe qui avoit quitté ſon habit, & la renfermer dans un monaſtere, où elle ſoit gardée ſurement; & reprend avec grande ſeverité, l'évêque du lieu, & le défenſeur de l'égliſe Romaine, de n'avoir pas empêché ce ſcandale. Il défend de faire de jeunes abbeſſes, & veut qu'elles ayent ſoixante ans: qu'elles ſoient de la maiſon, choiſies par la communauté, & établies par l'évêque. C'eſt ainſi qu'il en écrivit à Reſpecta abbeſſe de ſaint Caſſien de Marſeille, en confirmant ſes privileges. Il vouloit que les monaſteres de filles fuſſent ſuffiſamment fondez. C'eſt ce que j'ai trouvé dans les lettres de ſaint Gregoire, touchant les perſonnes religieuſes de l'un & de l'autre ſexe.

III. *Epiſt.* 9.

VII. *Epiſt.* 31. 10. *Ind.* 1.

III. *Epiſt.* 11.

VI. *Epiſt.* 12.

II. *Epiſt.* 59. *ind.* 11.

VII. *Epiſt.* 6. *ind.* 1.

VIII. *Epiſt.* 13.

XXXV. Seconde miſſion en Angleterre.

Le prêtre Laurent que ſaint Auguſtin d'Angleterre avoit envoyé à Rome trois ans auparavant, fut renvoyé par ſaint Gregoire en 601. avec plu-

Sup. n. 1.

AN. 601. *Beda 1. hist. c. 29.* ſieurs autres moines, pour ſoutenir cette miſſion, dont les principaux étoient Mellitus, Juſte, Paulin & Rufinien. Il les chargea de réponſes aux conſultations d'Auguſtin, & de pluſieurs autres lettres : deux à Auguſtin même, quinze pour le recommander aux évêques de Gaule & aux princes. Il y en a deux à ſaint Virgile d'Arles : dans l'une deſquelles ſaint Gregoire lui recommande Auguſtin, en cas qu'il aille le trouver ; & ajoute : Comme il arrive ſouvent, que ceux qui ſont ſur les lieux ſont plûtôt avertis des déſordres, ſi vous apprenez les fautes de quelques évêques, ou d'autres, examinez les ſoigneuſement avec lui, & y apportez le remede convenable. Cette lettre eſt du dixiéme des calendes de Juillet, indiction quatriéme : c'eſt-à-dire du vingt-deuxiéme de Juin 601.

xx. Epiſt. 49.

ix. Epiſt. 63. ap. Bed. 1. hiſt. c. 28.

ix. Epiſt. 50. 51. Saint Gregoire écrivit auſſi à Etherius de Lion, & à Aregius de Gap, pour les exhorter, comme Virgile, à tenir un concile contre la ſimonie, & leur recommander les mêmes moines. Dans la lettre à Etherius, il ajoute : Quant à ce que vous prétendez à l'avantage de votre égliſe, nous avons fait chercher dans nos archives, & il ne s'eſt rien trouvé. Envoyez-nous donc les lettres que vous dites avoir, afin que nous voiyons ce qu'il faut vous accorder. Quant aux actes & aux écrits de ſaint Irenée, nous les avons cherché ſoigneuſement, & il y a long-temps : mais on n'en a rien pû trouver juſques à préſent. Ainſi il paroît que l'on n'avoit rien alors de ſaint Irenée, ni à Lion, ni à Rome. Comme les miſſionnaires d'Angleterre devoient paſſer à

Vienne, ſaint Gregoire les recommanda encore à l'évêque Didier. Mais dans la même lettre, il le reprend ſeverement de ce qu'il enſeignoit la grammaire. Une même bouche, dit il, ne peut prononcer les loüanges de Jupiter & de Jeſus-Chriſt ; & il eſt horrible, qu'un évêque chante ce qui ne convient pas même à un laïque pieux. C'eſt ce qui m'oblige à m'en informer exactement : car ſi je trouve que ce bruit eſt faux, j'en rendrai graces à Dieu. Pour enſeigner la grammaire, il faiſoit expliquer les poëtes profanes, avec quelque péril de favoriſer l'idolâtrie. Mais cet éloignement des lettres humaines contribuoit à l'ignorance, qui commençoit à regner chez les Romains.

AN. 601.

IX. *Epiſt.* 48.

Enfin il y a une autre lettre generale à pluſieurs évêques des Gaules, chez leſquels les miſſionnaires pouvoient paſſer ; ſçavoir Mennas de Toulouſe, Serenus de Marſeille, Simplicius de Paris, & Licinius d'Angers. L'adreſſe de la lettre porte auſſi les noms de Loup de Challon, d'Agilius, ou plûtôt Aigulfe de Metz, de Melantius de Roüen : mais on prétend qu'ils n'occupoient pas ces ſieges en 601. Simplicius de Paris avoit ſuccedé à Faramode. Licinius d'Angers eſt plus connu ſous le nom de ſaint Leſin. Il étoit de la famille royale & parent du roi Clotaire, dont il fut comte d'étable, ou premier écuyer. Enſuite il fut comte d'Angers : puis il renonça au monde, entra dans le clergé, & fut enfin ordonné évêque de la même ville. On lui attribuë pluſieurs miracles. Saint Gregoire écrivant à ces évêques, leur dit : Il ſe convertit une ſi gran-

IX. *Epiſt.* 52.

V. Coint. an. 601. *n.* 38.

Vita ap. Bell. 13. *Feb. pag.* 678. *tom.* 4.

de multitude d'Anglois, que notre frere Auguſtin
AN. 601. aſſure, que ceux qu'il a emmenez avec lui pour cette œuvre, ne peuvent ſuffire pour aller en tant de lieux : c'eſt pourquoi nous lui envoyons quelques moines avec le prêtre Laurent & l'abbé Mellitus. Nous vous prions d'exercer envers eux la charité convenable ; enſorte que rien ne retarde leur voyage, & que vous ayez part au merite de cette bonne œuvre.

XXXVI. Lettres aux princes.

Quant aux princes, ſaint Gregoire écrivit à Theodoric roi de Bourgogne, à ſon frere Theodebert roi d'Auſtraſie, & à leur ayeule Brunehaut ; & d'ailleurs au jeune Clotaire, qui regnoit en Neuſtrie, & avoit perdu ſa mere Fredegonde quatre ans auparavant, en 597. Les lettres à ces trois rois contiennent en ſubſtance la même choſe. Ils les exhorte à faire aſſembler un concile contre la ſimonie, & les remercie des faveurs qu'ils ont faites à Auguſtin : les priant d'en uſer de même à l'égard de ceux qu'il lui envoye. Il y a deux lettres à Brunehaut, où ſaint Gregoire loue extrêmement ſa foi, & ſon amour pour la religion : mais il lui écrivit enſuite une autre lettre, pour l'exhorter à corriger quelques évêques, dont il avoit appris que la vie étoit ſcandaleuſe. Puiſque ceux, dit-il, qui devroient y remédier, n'en ont pas le zele, il entend les métropolitains : écrivez-moi, afin que j'envoye de votre conſentement une perſonne, qui puiſſe avec les autres évêques, rechercher exactement ces déſordres. Car, quand on peut les corriger, on ne peut les diſſimuler, ſans s'en rendre complice.

IX. *Epiſt.* 53. 54. 55.

IX. *Epiſt.* 56. 57.

IX. *Epiſt.* 64.

Ayez donc ſoin de votre ame, & de vos petits-fils, ſi vous voulez qu'ils regnent heureuſement; & avant que le Créateur leve la main pour frapper, appliquez-vous ſerieuſement à reprimer ces crimes. Il ſemble que ſaint Gregoire prévît les malheurs, dont cette reine & ſa famille étoit menacée. AN. 601.

Il ne manqua pas d'écrire au roi des Anglois, & à la reine ſon épouſe, qu'il nomme Aldiberge, quoique d'autres la nomment Berthe. Saint Gregoire commence par la remercier de la protection qu'elle a donnée à Auguſtin. Il la compare à ſainte Helene mere de Conſtantin; dont Dieu s'eſt ſervi, dit-il, pour exciter les Romains à la foi chrétienne. Il l'exhorte à affermir le roi ſon époux dans le zele de la religion, & à reparer ainſi le long-temps qu'elle a differé de travailler à ſa converſion; il l'excite à procurer celle de tous ſes ſujets, & ajoute: Vos bonnes œuvres ſont connuës non ſeulement à Rome, où l'on prie avec ardeur pour votre conſervation, mais en divers lieux, juſques à C. P. & la renommée les a portées juſques aux oreilles de l'empereur: Quant au roi Ethelbert, qu'il nomme Aldibert, il l'exhorte à conſerver fidelement la grace qu'il a reçûë, à étendre la foi dans ſes ſujets, abolir le culte des Idoles, détruire leurs temples; & établir les bonnes mœurs par les exhortations, les careſſes, les menaces, mais principalement par ſon exemple, lui propoſant celui de Conſtantin. Il l'exhorte à ſuivre en tout les inſtructions de l'évêque Auguſtin, & à s'unir à lui étroitement; enfin il lui envoye des preſens de la part de ſaint Pierre, IX. *Epiſt.* 57.

IX. *Epiſt.* 60.

qu'il nomme petits; quoiqu'ils fuſſent magnifiques; pour toucher ce roi barbare par des choſes ſenſibles. La lettre ſe trouve dattée du même jour que celle à Saint Virgile d'Arles, c'eſt à-dire du vingt-deuxiéme de Juin 601.

AN. 601.

Beda l. hiſt. c. 32.

XXXVII. Lettre à Auguſtin.

Enfin ſaint Gregoire écrivit à ſaint Auguſtin deux lettres, dont la derniere eſt dattée du même jour. Dans la premiere qui étoit pour lui ſeul, il commence par le feliciter de la converſion des Anglois; puis il ajoute : dans cette joye, mon chere frere, il y a grand ſujet de crainte; car je ſçai que Dieu a fait par vous de grands miracles dans cette nation. Souvenons nous donc, que quand les diſciples d[illegible] ſoient avec joye à leur divin Maître : Seigneur, en votre nom les démons mêmes nous ſont ſoumis; il leur répondit : Ne vous en réjoüiſſez pas, réjoüiſſez-vous plûtôt de ce que vos noms ſont écrits au ciel. Les noms de tous les élûs y ſont écrits; & toutefois ils ne font pas tous des miracles. Or les diſciples de la verité ne doivent pas ſe réjouir d'un bien paſſager & particulier pour eux : mais du bien qui leur eſt commun avec tous, & dont ils ſe réjouiſſent éternellement. Tandis que Dieu agit ainſi par vous au dehors, vous devez, mon cher frere, vous juger ſeverement au-dedans, & bien connoître qui vous êtes. Si vous vous ſouvenez d'avoir offenſé Dieu par la langue, ou par les œuvres : ayez toujours ces fautes préſentes à l'eſprit pour réprimer la gloire qui s'éleveroit dans votre cœur, & ſongez que ce don des miracles ne vous eſt pas donné pour vous, mais pour ceux dont vous devez procurer le

IX. *Epiſt. 58.*

Luc X. 17. 20.

ſalut. Moïſe ce grand ſerviteur de Dieu, après tant de miracles étant arrivé à la terre promiſe, Dieu lui reprocha la faute qu'il avoit faite trente-huit ans auparavant, en doutant s'il pourroit tirer l'eau de la roche. Combien donc devons nous trembler, nous qui ne ſçavons pas encore ſi nous ſommes élûs? Vous ſçavez ce que dit la verité même dans l'évangile. Pluſieurs me viendront dire en ce jour-là: Seigneur nous avons prophetiſé en votre nom; nous avons chaſſé les démons, & fait pluſieurs miracles: & je leur déclarerai, que je ne les ai jamais connus. Je vous parle ainſi pour vous humilier: mais votre humilité doit être accompagnée de confiance. Car tout pecheur que je ſuis, j'ai une eſperance certaine, que tous vos pechez vous ſeront remis, puiſque vous avez été choiſi pour procurer la remiſſion aux autres, & donner au ciel la joie de la converſion d'un ſi grand peuple. Rien ne prouve mieux la verité des miracles d'Auguſtin, que ces avis ſi ſerieux de ſaint Gregoire.

A N. 601.
Num. xxvii. 12.

Matth. vii. 22.

L'autre lettre, qui devoit être publique, pour l'établiſſement des évêchez en Angleterre. Nous vous accordons, dit-il, l'uſage du pallium, ſeulement pour la meſſe; à la charge d'établir douze évêques, qui vous ſeront ſoumis: enſorte que l'évêque de Londres ſoit toujours à l'avenir conſacré par ſon propre concile, & reçoive le pallium du ſaint ſiege. Vous envoyerez pour évêque à Yorc, celui que vous jugerez à propos: à condition que ſi cette ville & les lieux voiſins reçoivent la parole de Dieu, il ordonnera auſſi douze évêques, & ſera

xii. *Epiſt.* 15.

metropolitain. Nous nous proposons de lui donner le pallium ; & nous voulons qu'il soit soumis à votre conduite : mais après votre mort, il sera le superieur des évêques qu'il aura ordonnez, sans qu'il dépende en aucune maniere de l'évêque de Londres. Le rang entre l'évêque de Londres & celui d'Yorc, se reglera suivant l'ordination; & ils agiront de concert pour le bien de la religion. Outre les évêques ordonnez par vous & par celui d'Yorc, nous voulons aussi que tous les évêques de Bretagne vous soient soumis.

XXXVIII. Réponses aux questions d'Augustin.

Outre ces lettres le pape saint Gregoire envoya un grand memoire, pour répondre à onze articles de difficultez proposées par Augustin, dont voici la substance. De tout le revenu de l'église, on doit faire quatre portions : la premiere pour l'évêque & sa famille, à cause de l'hospitalité ; la seconde pour le clergé, la troisiéme pour les pauvres, la quattiéme pour les réparations. Pour vous, qui êtes instruit dans la vie monastique, vous ne devez pas vivre séparé de vos clercs ; mais établir dans la nouvelle église des Anglois, la vie commune, à l'exemple de l'église naissante.

XII. *Epist.* 31. *Inter.* 1.

Inter. 2. Les clercs qui ne sont pas dans les ordres sacrez, & qui ne peuvent garder la continence, doivent se marier & recevoir leurs gages hors de la communauté. Comme dans la primitive église il est écrit que l'on distribuoit à chacun selon son besoin. Mais il faut avoir soin qu'ils vivent suivant la regle de l'église; qu'ils chantent les pseaumes & pratiquent les bonnes mœurs. Quant à ceux qui vivent en commun, il

Act. IV. 35.

n'y

n'y a point de portions à faire pour l'hoſpitalité, ou pour les pauvres : mais tout ce qui reſte après avoir pris le neceſſaire, doit être emploïé en œuvres pies. Saint Gregoire ſuppoſe ici la continence dans tous les ordres ſacrez. En effet, Pelage ſon prédeceſſeur, ſçachant qu'en Sicile on permettoit aux ſoudiacres l'uſage de leurs femmes, ordonna que cette coutume ſeroit abolie ; & ſaint Gregoire confirma ce reglement, ordonnant à Leon évêque de Catane, de faire obſerver la continence aux ſoudiacres ſuivant l'uſage du ſaint ſiége. AN. 601. *Greg. III. Epiſt.* 34.

Saint Gregoire continuë : Dans l'égliſe des Anglois, où vous êtes encore ſeul évêque, il faut bien que vous en ordonniez, ſans être aſſiſté d'autres évêques. Mais quand il viendra des évêques des Gaules, ils aſſiſteront comme témoins de l'ordination. Pour les évêques que vous ordonnerez en Angleterre, nous prétendons qu'ils ne ſoient point éloignez : enſorte que rien ne les empêche de s'aſſembler, pour en ordonner d'autres, au nombre de trois ou quatre : comme dans le monde, on aſſemble des perſonnes déja mariées, pour prendre part à la joïe des nôces. *Inter.* 3.

Nous ne vous attribuons aucune autorité ſur les évêques des Gaules, au préjudice de l'évêque d'Arles : qui depuis long-temps a reçû le pallium de nos prédeceſſeurs. Si donc il vous arrive de paſſer en Gaule, vous devez agir auprès de lui, pour corriger les évêques, & l'exciter, s'il n'étoit pas aſſez fervent. Nous lui avons écrit de concourir avec *Inter.* 9.

AN. 601. vous pour cet effet. Mais vous n'avez point de juriſdiction ſur les évêques de Gaule : & ne pouvez les réformer que par la perſuaſion & le bon exemple. Car il eſt écrit dans la loi, que celui qui paſſe dans la moiſſon d'autrui, ne doit pas y mettre la faucille. Quant aux évêques de Bretagne, nous vous en commettons entierement le ſoin pour inſtruire les ignorans, fortifier les foibles, & corriger les mauvais. C'étoit les évêques des Bretons, anciens habitans de l'iſle, Chrétiens depuis long temps : mais tombez dans l'ignorance & la corruption des mœurs.

Deut. XXIII. 25.

Inter. 3. La foi étant une, diſoit Auguſtin, pourquoi les coutumes des égliſes ſont-elles ſi différentes : comme celles de l'égliſe Romaine & des égliſes des Gaules, dans la celebration des meſſes ? Saint Gregoire répond : Vous ſçavez la coutume de l'égliſe Romaine, où vous avez été nourri : mais je ſuis d'avis, que ſi vous trouvez, ſoit dans l'égliſe Romaine, ſoit dans celles des Gaules, ſoit dans quelqu'autre, quelque choſe qui ſoit plus agréable à Dieu : vous le choiſiſſiez avec ſoin pour l'établir dans la nouvelle égliſe des Anglois. Car nous ne devons pas aimer les choſes à cauſe des lieux, mais les lieux à cauſe des bonnes choſes.

Inter. 4. Celui qui aura dérobé quelque choſe à l'égliſe, doit être puni, ſelon la qualité de la perſonne, mais toûjours avec une charité paternelle, qui ait pour but de corriger le coupable, & lui faire éviter les peines de l'enfer. Il faut qu'il reſtituë la choſe

dérobée : mais ſans augmentation, afin qu'il ne ſemble pas que l'égliſe veüille profiter de ſa perte. AN. 601.
Saint Gregoire ajoûte ceci, à cauſe de la reſtitution du double, ou du quadruple, ordonnée par les loix Romaines, & même par la loi de Dieu. *Ex. XXIII.*

Touchant les degrez de parenté ou d'affinité, qui empêchent le mariage, ſaint Gregoire décide, que deux freres peuvent épouſer les deux ſœurs. C'eſt un crime d'épouſer la femme de ſon pere ou de ſon frere. La loi Romaine permet les mariages des couſins germains, mais l'égliſe les défend, comptant ce degré pour le ſecond, & permet de ſe marier au troiſiéme & au quatriéme. Les nouveaux Chrétiens, qui avant leur converſion ont contracté des mariages illicites, doivent être avertis de ſe ſéparer, par la crainte du jugement de Dieu : ſans toutefois les priver de la communion du corps & du ſang de Notre Seigneur, de peur qu'on ne ſemble les punir de ce qu'ils ont fait par ignorance. Car l'égliſe diſſimule quelques abus, pour les corriger plus facilement. Mais il faut avertir tous ceux qui ſe convertiſſent, de s'abſtenir de ces conjonctions illicites ; & s'ils y tombent enſuite avec connoiſſance, les priver de la communion. *Interr. 5. 6.* *Interr. 7.*

Rien n'empêche de baptiſer une femme enceinte, puiſque la fecondité eſt un don de Dieu. On peut auſſi la baptiſer, ſi tôt qu'elle eſt délivrée, & l'enfant ſi-tôt qu'il eſt né, s'il y a péril de mort. Il n'y a point de temps reglé après les couches, où la femme doive s'abſtenir d'entrer dans l'égliſe ; & ce qui en eſt dit dans l'ancienne loi, doit être pris *Interr. 10.* *Levit. XII.*

AN. 601. dans un ſens myſterieux. Les maris doivent s'abſtenir de leurs femmes tant qu'elles ſont nourrices, & elles ne doivent point ſe diſpenſer de nourrir elles-mêmes leurs enfans. Saint Gregoire ajoûte quelques déciſions, ſur l'uſage du mariage, & ſur certains accidens naturels de l'un & de l'autre ſexe, par rapport à l'entrée de l'égliſe, & à la ſainte communion : parce qu'il étoit neceſſaire d'inſtruire ſur tous ces points, l'égliſe naiſſante des Anglois.

Interr. 11.

XXXIV. Liturgie Gallicane.

Ce que dit Auguſtin de la différence entre les Gaules & Rome, pour la celebration des meſſes, m'engage à dire un mot de la liturgie Gallicane. On croit qu'elle commençoit comme la Romaine, par l'antienne que nous nommons introïte ; & il eſt certain que l'on y diſoit *Kyrie eleiſon*. Le prêtre prononçoit ce que l'on nomme preface, qui étoit une courte exhortation au peuple, à paſſer ſaintement ce ſaint jour : puis on liſoit une prophetie, ou une autre leçon de l'ancien teſtament, qui étoit ſuivie d'un pſeaume ou répons revenant à notre graduel. Le diacre faiſoit faire ſilence, & le prêtre diſoit la premiere oraiſon ou collecte : avant laquelle quelquefois on fléchiſſoit les genoux. Le ſoudiacre liſoit l'épitre : puis le diacre s'avançoit avec le livre de l'évangile, & le liſoit ſur l'ambon. Aux fêtes des Saints, on liſoit leurs actes, avant ces trois lectures de l'écriture. Si l'on prêchoit, c'étoit après l'évangile. Puis on faiſoit ſortir les excommuniez, le diacre apportoit de la ſacriſtie les vaſes ſacrez, & tous les fideles, tant hommes que femmes, offroient du pain & du vin. Le prêtre en aïant

Interr. 3.

Mabill. 1 *Liturg. Gall. c.* 5.

Conc. Vaſ. II. *c.* 3.

Conc. Matiſ. II. *c.* 4.

mis ce qu'il falloit ſur l'autel, le couvroit de la palle qui étoit un tapis ou toilette de ſoye, aſſez grande pour couvrir l'autel entier. On liſoit enſuite les diptyques, qui contenoient les noms des Saints, dont on honoroit la mémoire par ce ſacrifice, & de ceux pour qui on l'offroit, tant vivans que morts. Puis le prêtre diſoit une oraiſon, que l'on appelloit pour ce ſujet la collecte, après les noms. Les fideles ſe donnoient alors le baiſer de paix, & le prêtre diſoit une autre oraiſon, nommée la collecte, après la paix. AN. 601.

Le prêtre diſoit enſuite ce que nous appellons la preface, que l'on nommoit conteſtation, illation ou immolation. On y rapportoit en abregé le myſtere ou la vie du Saint; & elle changeoit à chaque meſſe, comme les autres oraiſons. Elle étoit toujours précedée de ces paroles ſolemnelles: Elevez vos cœurs, & le reſte que nous trouvons uſité en tout temps, par toutes les égliſes du monde: & elle finiſſoit par le *Sanctus*, ou triſagion chanté par tout le peuple. Après le *Sanctus*, & à la place du canon, ſuivoit une autre collecte ou oraiſon très-courte, & différente pour chaque meſſe. Elle étoit jointe à l'action du ſacrifice, ou conſecration, par ces paroles: Qui la veille de ſa paſſion. La conſecration du calice étoit ſuivie d'une priere nommée collecte, après la ſecrete, ou après le myſtere: parce que la conſecration ſe faiſoit tout bas. On diſoit enſuite une autre collecte, pour ſervir de preface à l'oraiſon dominicale, qui étoit chantée par tout le peuple, comme en Orient; & ſuivie d'une autre collecte.

Greg. in mir. S. Mart. c. 14.

Conc. Vaſ. II. c. 3.

Greg. II. mir. Mart. c. 3.

AN. 601. Le diacre disoit alors : Inclinez-vous pour la benediction, & l'évêque prononçoit une benediction à plusieurs repriſes : telle que nos évêques en disent encore aux fêtes les plus solemnelles. Suivoit la communion, que tout le monde venoit recevoir à l'autel, même les femmes. On donnoit aux hommes l'eucharistie dans la main, & ils la portoient eux-mêmes à leur bouche. Les diacres donnoient la communion du calice. Ceux qui ne recevoient pas l'eucharistie, recevoient des eulogies, ou pains benis : pour marque qu'ils ne laissoient pas d'être dans la communion de l'église.

Mabill. liturg. t. c. 5. n. 14.

Greg. x. hist. c. 8.

Id. v. hist. c. 14.

Telle étoit la liturgie Gallicane au sixiéme siécle, & pendant les deux suivans : autant qu'on la peut connoître par le témoignage des auteurs du temps ; & encore plus sûrement par l'ancien lectionaire, publié en 1685. & par trois anciens messels ou sacramentaires, publiez en 1680. L'antiphonier n'a pas encore été retrouvé. Les principales différences d'avec la liturgie Romaine, sont la premiere preface : la leçon de l'ancien testament avant l'épitre : les trois collectes, après les noms, après la paix, & après la consécration : la breveté du canon, & la benediction solemnelle avant la communion. Les auteurs de la liturgie Gallicane étoient, comme l'on croit, saint Hilaire, qui outre le livre des himnes, en avoit fait un des misteres : Musée prêtre de Marseille, qui par ordre de l'évêque Venetius, tira de l'écriture sainte les leçons pour les fêtes de toute l'année, avec les répons & les capitules convenables. Il composa ensuite un livre des sacremens, qui

V. Mabill. lit. G. t. c. 4. n. 5.

Hier. script. c. 100.

Genn. illustr. c. 99.

outre les prieres, & les conteſtations ou prefaces, contenoit auſſi les pſeaumes, que l'on devoit chanter, ſuivant les leçons. Il mourut ſous Leon & Majoriens après le milieu du cinquiéme ſiécle. Sidonius avoit auſſi compoſé un livre des meſſes, auquel Gregoire de Tours fit une preface. A N. 600. *Greg. 11. hiſt. c. 23.*

XL. Suite de la Miſſion d'Angleterre.

Saint Auguſtin avoit prié ſaint Gregoire, de lui envoïer des reliques de ſaint Sixte martyr; parce qu'il y avoit un lieu où l'on prétendoit avoir ſon corps, mais ſaint Auguſtin n'en étoit pas perſuadé. Saint Gregoire lui en envoïe, & ajoûte: Si ce corps que le peuple croit être d'un martyr, n'éclate par aucun miracle, & ſi perſonne des anciens ne témoigne avoir appris l'hiſtoire de ſon martyre: je ſuis d'avis, que vous bouchiez entierement le lieu où eſt ce corps, & que vous mettiez ailleurs les reliques que vous avez demandées; afin de ne permettre pas au peuple de quitter le certain pour honorer l'incertain. *Poſt. interr. 30*

Après que Mellitus & ſes compagnons furent partis de Rome, comme ils étoient encore en chemin, ſaint Gregoire lui écrivit en ces termes: Quand vous ſerez arrivé auprès de notre frere Auguſtin, dites lui, qu'après avoir long-temps examiné en moi-même l'affaire des Anglois, j'ai penſé qu'il ne faut pas abattre leurs temples, mais ſeulement les idoles qui y ſont. Il faut faire de l'eau benite, les arroſer, dreſſer des autels, & y mettre des reliques. Car ſi ces temples ſont bien bâtis, il faut les faire paſſer du culte des démons, au ſervice du vrai Dieu: afin que cette nation voïant, que l'on *IX. Epiſt. 71.*

AN. 601. conſerve les lieux auſquels elle eſt accoûtumée, y vienne plus volontiers. Et parce qu'ils ont accoûtumé de tuer beaucoup de bœufs en ſacrifiant aux démons: il faut leur établir quelque ſolemnité, comme de la dédicâce, ou des martyrs, dont on y met les reliques. Qu'ils faſſent des feüillées autour des temples changez en égliſes, & qu'ils celebrent la fête par des repas modeſtes. Au lieu d'immoler des animaux au démon, qu'ils les tuent pour les manger, & rendre graces à Dieu, qui les raſſaſie de ces viandes. Afin que leur laiſſant quelques réjoüiſſances ſenſibles, on puiſſe leur inſinuer plus aiſément les joïes intérieures. Car il eſt impoſſible d'ôter à des eſprits durs toutes leurs coutumes à la fois: on ne s'éleve pas en un lieu haut en ſautant, on y monte pas à pas.

Beda l. hiſt. c. 29. Saint Gregoire avoit chargé Mellitus & ſes compagnons, de porter en Angleterre generalement tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice des égliſes. Des vaſes ſacrez, des tapis d'autel, des ornemens d'égliſes, des habits pour les évêques & pour les clercs, des reliques des apôtres & des martyrs, & quantité de livres. Auguſtin de ſon côté, aïant établi ſon ſiége épiſcopal dans la capitale du roïaume de Cant, nommée alors Doroverne, & depuis Cantorberi: par la protection du roi, ſe mit en poſſeſſion d'une égliſe, que les Romains y avoient autrefois bâtie: la dédia au nom de ſaint Sauveur, & y établit ſon habitation pour lui & ſes ſucceſſeurs. Ainſi le projet de ſaint Gregoire ne fut pas entierement exécuté: ce ne fut pas l'évêque de Londres,

Ibid. c. 33.

Londres, mais celui de Cantorberi, qui fut métropolitain de la partie meridionale d'Angleterre. Auguſtin fit auſſi un monaſtere près de Cantorberi, à l'Orient : où à ſa ſollicitation le roi Edelbert bâtit de fond en comble, une égliſe en l'honneur des apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, & l'enrichit de grands dons. Elle étoit deſtinée à la ſepulture d'Auguſtin, & des évêques de Doroverne ſes ſucceſſeurs, & auſſi des rois de Cant. Toutefois ce ne fut pas Auguſtin, mais Laurent ſon ſucceſſeur, qui dédia cette égliſe. Le premier abbé de ce monaſtere, fut le prêtre Pierre, qui avoit fait le voyage de Rome avec Laurent. Mais la cathédrale de ſaint Auguſtin étoit auſſi une eſpece de monaſtere : puiſqu'il vivoit en commun avec ſon clergé, compoſé de moines comme lui. AN. 601.

XLI. Réponſes aux Iberiens.

Vers le même temps que ſaint Gregoire envoyoit Mellitus en Angleterre, il fut conſulté par Quirice évêque d'Iberie près le pont Euxin, au nom de tous les Catholiques de la province : ſi on devoit baptiſer les évêques & les peuples, qui quittoient l'hereſie Neſtorienne ; pour rentrer dans l'égliſe catholique : ou s'il falloit ſe contenter de leur confeſſion de foi. Saint Gregoire lui répondit : Nous avons appris de nos peres, que ceux qui ont été baptiſez dans l'hereſie au nom de la Trinité, ſont reçus au ſein de l'égliſe par l'onction du crême, par l'impoſition des mains, ou par la ſeule profeſſion de foi. C'eſt pourquoi on reçoit les Ariens en Orient, par l'impoſition des mains, en Occident par l'onction : les Monophyſites & les autres, par

IX. *Epiſt.* 62.

AN. 601. la ſeule profeſſion de foi. On appelloit en Grec Monophyſites, ceux qui ne reconnoiſſoient qu'une nature en Jeſus-Chriſt, comme les Eutychéens. Saint Gregoire continuë : Mais on baptiſe les heretiques, qui ne ſont pas baptiſez au nom de la Trinité ; comme les Bonoſiens, qui ne croyent pas Jeſus-Chriſt Dieu, les Cataphyges, qui croyent que Montan eſt le ſaint Eſprit. Et il ne faut point craindre de leur réïterer le baptême, qu'ils n'ont pas reçû. Les Neſtoriens ſont baptiſez au nom de la ſainte Trinité. C'eſt pourquoi il faut ſeulement les inſtruire ſur la verité de l'incarnation: afin qu'ils croyent que le même Jeſus-Chriſt eſt fils de Dieu & fils de l'homme, qu'ils confeſſent publiquement cette verité, qu'ils anathematiſent Neſtorius, avec tous ſes ſectateurs, & qu'ils promettent de recevoir les conciles que l'égliſe reçoit. Alors vous devez les admettre ſans difficulté, conſervant même leur rang dans leurs égliſes, pour les ramener plus facilement.

XLII. Affaires d'Afrique.

1. *Epiſt.* 8. Un diacre de Numidie ſe plaignit à ſaint Gregoire, que ſon évêque l'avoit dépoſé injuſtement : mais ſaint Gregoire averti que c'étoit pour un crime d'impureté, en écrivit à Colomb évêque de cette province, en qui il avoit une confiance particuliere, & lui dit : S'il eſt coupable : qu'il ſoit enfermé pour faire pénitence : s'il eſt innocent, qu'il ſoit rétabli dans ſon ordre, & l'évêque ſeverement puni. La lettre eſt du mois d'Octobre indiction cinquiéme, c'eſt-à-dire en 601. On voit par d'autres lettres de ſaint Gregoire, qu'il étoit fortement

attaché à l'ancienne regle, de priver de leurs fonctions les clercs tombez dans des péchez d'impureté, ſans qu'ils puſſent jamais être rétablis. Paulin évêque de la même province, fut accuſé devant ſaint Gregoire d'avoir frappé & outragé quelques-uns de ſes clercs. Il en écrivit encore à Colomb & à Victor primat de Numidie; les exhortant à examiner l'affaire en concile, & à punir ſeverement Paulin, s'il ſe trouvoit coupable. Il avertit Victor de ne pas ſouffrir, que Paulin mépriſe ſa dignité. J'ai ordonné, ajoute-il, à Hilaire notre cartulaire, d'aſſiſter à votre jugement, ſi l'affaire le demande. C'étoit apparemment le recteur du patrimoine de ſaint Pierre en cette province. Ces lettres ſont de la même indiction cinquiéme, mais plus avancée, c'eſt-à-dire en 602.

A N. 601.
IV. *Epiſt.* 16. 17.
VII. *Epiſt.* 25. *ind.* 1.
X. *Epiſt.* 32. 33.

Il écrivit auſſi à tous les évêques de la province Byzacene en ces termes: Il eſt loüable de reſpecter les ſuperieurs, mais la crainte de Dieu ne permet pas de diſſimuler leurs fautes. Il y a long-temps que j'ai appris des choſes touchant Clementin votre primat, qui m'ont percé le cœur: divers embarras, & principalement les ennemis qui nous environnent, ne m'ont pas donné le loiſir de m'en informer. Mais comme des plaintes ſi conſiderables ne doivent pas demeurer ſans examen, nous vous exhortons à vous en informer, avec tout le ſoin & toute la vigueur poſſible: afin que ſi notre frere eſt veritablement coupable, il ſoit puni ſelon les canons, & que s'il eſt innocent, il ne ſoit pas expoſé plus long temps à des reproches ſi infames. Que ſi

X. *Epiſt.* 36.

AN. 602. quelqu'un de vous montre en cette occaſion de la lâcheté ou de la foibleſſe · qu'il ſçache que devant Dieu il ſe rend coupable des mêmes crimes. C'eſt ainſi que ſaint Gregoire prenoit ſoin des égliſes d'Afrique, & y exerçoit ſon autorité.

XLIII. Affaires de France.

La reine Brunehaut & le roi Theodoric ſon petit-fils, envoïerent à Rome Burgoalde & Varmaricaire leurs ambaſſadeurs, pour traiter de pluſieurs affaires avec le pape ſaint Gregoire; entre autres de la IX. *Epiſt.* 8. paix, qu'ils vouloient faire avec l'empire. Ils lui parlerent auſſi d'un certain évêque ſujet à des maux de tête, qui alloient juſques au délire; & par conſequent ne lui permettoient pas de faire ſes fonctions. Sur quoi ſaint Gregoire écrivit ainſi à Etherius archevêque de Lion, qui ſans doute étoit XI. *Epiſt.* 7. le métropolitain: Il n'eſt pas permis d'ordonner un autre évêque à la place d'un évêque vivant, & malgré lui: quand c'eſt la maladie & non le crime, qui le rend incapable de ſes fonctions. Mais ſi ſa maladie a des intervalles, il doit lui-même preſenter requête, pour demander un ſucceſſeur: auquel cas on le pourra ordonner, à la charge de donner à l'ancien ſa ſubſiſtance, aux dépens de la même égliſe. Que s'il ne revient jamais en ſon bon ſens: il faut choiſir une perſonne fidelle & capable, pour prendre ſoin du gouvernement des ames, de la diſcipline & du temporel de l'égliſe; & s'il ſurvit à l'évêque malade, il ſera ordonné à ſa place. Quant aux ordinations des prêtres & des clercs, s'il eſt neceſſaire d'en faire dans cette égliſe, elles vous ſeront reſervées. On voit ici, que le coadjuteur, mê-

me avec l'eſperance de ſucceder, n'étoit pas pour cela ordonné évêque. AN. 602.

A la fin de la lettre à Brunehaut, ſaint Gregoire déclare, qu'il a donné les privileges qu'elle lui avoit demandé pour les deux monaſteres & l'hôpital qu'elle avoit fondez à Autun. Mais, ajoute-t-il, de peur que les évêques des lieux ne ſuppriment quelque jour ces decrets, qui leur defendent certaines choſes : vous devez les faire inſerer aux actes publics, & les conſerver dans vos archives royales, comme ils ſont dans les nôtres. Cette lettre eſt du mois de Novembre 602. indiction ſixiéme. Enſuite ſont trois privileges. Le premier adreſſé à Senateur prêtre adminiſtrateur de l'hôpital, fondé à Autun par l'évêque Syagrius & la reine Brunehaut, & abbé du monaſtere qui y étoit joint. Saint Gregoire défend à qui que ce ſoit ; même aux rois & aux évêques de diminuer en rien les biens de cet hôpital, ou d'en détourner l'uſage. Après la mort de l'abbé, le roi choiſira le ſucceſſeur du conſentement des moines, mais gratuitement. L'abbé ne pourra être dépoſé par l'évêque d'Autun, qu'il ne ſoit aſſiſté pour le juger, de ſix autres évêques, & il ne pourra lui-même être élû évêque, demeurant abbé, de peur qu'il ne détourne les biens de l'hôpital. Il y a enſuite une menace de privation de toute dignité, contre ceux qui donneront atteinte à ce privilege. Quelques-uns croyent que cette clauſe a été ajoûtée depuis ; car il eſt bien certain que ſaint Gregoire ne ſongeoit pas à s'attribuer juriſdiction ſur les puiſſances ſéculieres ;

11. *Epiſt.* 8.

10. *Epiſt.* 10.

v. Mabill. in Append. tom. 2. 9.

d'autres regardent cette clause, comme une simple
AN. 602. menace de la punition divine, même temporelle.
a. Epist. 11. 12. Le second privilege est adressé à Thessalie, abbesse du monastere de sainte Marie : le troisiéme à Luppon abbé de saint Martin ; & ils sont semblables au premier.

XLIV. Lettres de saint Colomban sur la pâque.

Saint Colomban étoit toujours à Luxeu, où il conservoit son usage d'Irlande, de celebrer la pâque le quatorziéme de la lune. Mais il étoit inquieté sur ce sujet par les évêques de France, & par le prêtre
ep. 5. 10. 12. Bibl. PP. Lug. p. 31. Candide, que le pape avoit envoyé en Gaule. Il écrivit donc au pape saint Gregoire une lettre, où il soutient son usage avec une grande liberté : s'appuyant sur l'autorité d'Anatholius, approuvée par
Sup. liv. VIII. n. 5. saint Jerôme ; & rejettant le calcul de Victorius
Sup. XXVIII. n. 51. avec mépris. Il prie le pape de lui envoyer sa décision : mais il l'avertit, que quiconque viendra contre l'autorité de saint Jerôme, sera rejetté comme heretique dans les églises d'Occident, c'est-à-dire d'Irlande, suivant son style. Il demande au pape si l'on doit communiquer avec les évêques ordonnez par simonie ; ou qui depuis le diaconat, ont peché contre la continence, quoiqu'en secret. Enfin comment il en faut user à l'égard des moines, qui par le désir d'une plus grande perfection, quittent leurs monasteres malgré leurs abbez, & au préjudice de leurs vœux, & se retirent dans les déserts. On voit ici, que le vœu monastique consistoit principalement dans la stabilité, comme selon la regle de saint Benoît. Saint Colomban témoigne qu'il fut allé consulter saint Gregoire de vive

voix, s'il n'eût été retenu par la foibleſſe de ſa ſanté, & par le ſoin de ſon troupeau. Il dit avoir lû ſon paſtoral avec grande ſatisfaction, & lui demande ſes commentaires ſur Ezéchiel. AN. 602.

Quoique ſaint Colomban eût envoyé par deux fois à ſaint Gregoire, ſes lettres ne lui furent point renduës; mais il écrivit vers le même temps ſur le même ſujet à pluſieurs évêques de Gaule, aſſemblez en concile pour cette affaire. Il remercie Dieu de ce qu'ils ſont aſſemblez à cauſe de lui, & ajoute: Plût à Dieu, que vous le fuſſiez plus ſouvent: & que ſi les troubles de notre temps ne vous permettent pas de tenir vos conciles, ſuivant les canons, une ou deux fois l'année: vous le fiſſiez au moins le plus qu'il ſeroit poſſible, pour tenir les foibles dans la crainte, & exciter le zele des plus fervents. Il les exhorte à examiner avec humilité & douceur, quelle eſt la meilleure tradition touchant la pâque; & les renvoye, pour le fonds de la queſtion, à la réponſe qu'il leur a faite trois ans auparavant, aux trois écrits qu'il a adreſſez au pape, & au memoire qu'il a écrit à l'évêque Arigius, on croit que c'étoit l'archevêque de Lion, puis il ajoute: Je demande ſeulement que vous ſupportiez mon ignorance avec paix & charité; & puiſque je ne ſuis pas l'auteur de cette diverſité, qu'il me ſoit permis de vivre en ſilence dans ces bois, auprès des os de dix-ſept de nos freres morts; comme nous avons déja vêcu douze ans. Ceci montre que la lettre eſt écrite en 602. puiſque le monaſtere de Luxeu fut fondé en 590. Il ajoute: Nous ſouhaitons de ſuivre juſques

Epiſt. 1. p. 24

Epiſt. 2.

Sup. xxxv. 3.

à la mort l'uſage de nos anciens. Voyez ce que vous
AN. 602. ferez à de pauvres vieillards étrangers : Je croi qu'il vous ſera plus avantageux de les conſoler, que de les inquieter. Je n'ai oſé vous aller trouver, de peur de diſputer en votre préſence, contre la défenſe de
2. Tim. II. l'Apôtre. Car ſi Dieu veut que vous me chaſſiez de ce déſert, où je ſuis venu de ſi loin pour l'amour
Jonas I. de Jeſus-Chriſt ; je dirai comme le prophete : Si je ſuis cauſe de cette tempête, faites-la ceſſer en me jettant dans la mer.

XLV. Mort de Maurice. Phocas empereur.

L'empereur Maurice ayant rompu mal-à-propos la paix avec le Cagan, ou Can des Avares, fut battu & réduit à la demander de nouveau. Mais il
Theoph. Simoc. VII. hiſt. c. 15. refuſa de payer la rançon des priſonniers : quoique le Can n'eût d'abord demandé qu'un ſous d'or par
Theophan. an. 18. p. 235. C. tête, ſe fût réduit à la moitié, & enfin un ſixiéme, c'eſt-à-dire à quatre oboles. Ce refus mit le barbare en fureur, & il les fit tous mourir. Alors
Id. an. 20. p. 239. 8. Simoc. VIII. c. 11. l'empereur ſe repentit de ſa dureté, & envoya des requêtes par écrit aux principales égliſes, & aux principaux monaſteres, avec de l'argent, des cierges & des parfums : afin que l'on priât Dieu de le punir en cette vie plûtôt qu'en l'autre. Depuis long temps ſon avarice le rendoit odieux. La derniere année de ſon regne, il voulut obliger ſes trou-
Simoc. VIII. c. 6. pes à hiverner au-delà du Danube : pour épargner
Theophan. p. 240. D. leur ſubſiſtance, en les faiſant vivre aux dépens de l'ennemi. Elles ſe mutinerent, & mettant ſur un bouclier le centurion Phocas, le proclamerent exarque des centurions. La faction des verds, qui étoit la plus forte à C. P. prit ſon parti ; & l'empereur

pereur Maurice fut reduit à quitter les marques de ſa dignité, & ſe mettre en mer, pour s'enfuir au milieu de la nuit, tandis que le peuple chantoit des chanſons contre lui. Le mauvais temps l'obligea à s'arrêter près de Prenete, à cent cinquante ſtades ou ſept lieuës de C. P. Cependant Phocas arriva à l'Hebdomon, & y fut couronné empereur par le patriarche Cyriaque, dans l'égliſe de ſaint Jean, le vendredi vingt-troiſiéme de Novembre, indiction ſixiéme, l'an 602. Le dimanche vingt-cinquiéme, il entra à C. P. ſur un chariot, comme un triomphe. Il fit auſſi couronner ſa femme Leontia: mais la faction des bleus s'y oppoſoit, & cria en tumulte, que Maurice n'étoit pas mort.

AN. 602.

Simoc. VIII. c. 10. Chr. paſch. p. 378.

Phocas l'ayant oüi, envoya après Maurice, qui fut arrêté à ſaint Antoine près de Prenete, avec ſa femme & huit de ſes enfans, cinq fils & trois filles: l'aîné de ſes fils, nommé Theodoſe, s'étoit ſauvé. Maurice & ſes cinq fils furent égorgez près de Calcedoine, & on commença par les enfans, pour les faire mourir à ſes yeux. Il y en avoit un encore à la mamelle, que ſa nourrice voulut ſauver, & mettre le ſien à la place: mais Maurice l'empêcha, & découvrit ſon fils aux meurtriers. Pendant ce maſſacre il repetoit ſouvent ces paroles du pſeaume: Vous êtes juſte, Seigneur, & votre jugement eſt équitable. Il mourut ainſi le mardi vingt-ſeptiéme de Novembre 602. après avoir regné vingt-ans & trois mois; & on fit mourir avec lui ſon frere, & pluſieurs autres perſonnes conſiderables. On jetta les corps dans la mer, mais les têtes furent portées

Pſ. 118. Chr. paſch.

Sup. XXXIV. n. 48. Simoc. c. 12. 13.

AN. 602. à C. P. & expoſées dans une place près de la ville. Theodoſe fils aîné de Maurice, fut auſſi pris enſuite & mis à mort. L'égliſe honore entre les ſaints Sopatra fille de Maurice ; & ſa ſœur Damiene ſe retira à Jeruſalem, où elle fut abbeſſe, & paſſa ſaintement ſa vie avec une de ſes niéces.

Martyr. R. 9. Nov. Prat. ſp. c. 127.

L'image de l'empereur Phocas, & de l'imperatrice Leontia, fut apportée à Rome le ſeptiéme des calendes de Mai de la même indiction ſixiéme ; c'eſt à dire le vingt-cinquiéme d'Avril 603. Le clergé & le ſenat leur fit les acclamations ordinaires, à Latran & à la Baſilique de Jules, en diſant : Chriſt, exaucez nous ; Vive l'empereur Phocas & l'imperatrice Leontia. Saint Gregoire fit mettre leur image dans l'oratoire de ſaint Ceſaire au palais. Au mois de Juin ſuivant, il écrivit à l'empereur Phocas, pour le ſaluer ſur ſon avenement à la couronne. Dieu, dit-il, arbitre ſouverain de la vie des hommes, en éleve quelquefois un pour punir les crimes de pluſieurs, comme nous avons éprouvé dans notre longue affliction : & quelquefois, pour conſoler pluſieurs affligez, il en éleve un autre dont la miſericorde les remplit de joye, comme nous eſperons de votre pieté. Il l'exhorte à faire ceſſer tous les déſordres du regne paſſé : les teſtamens ſuggerez, les donations extorquées ; enſorte que chacun joüiſſe paiſiblement de ſon bien & de ſa liberté. Car, dit-il, il y a cette difference entre les empereurs Romains, & les rois des autres nations, qu'ils commandent à des eſclaves, & vous à des hommes libres. On voit par cette lettre, combien

Greg. VI. epiſt. c. 1.

11. Epiſt. 38.

ſaint Gregoire étoit peu content du gouvernement de Maurice. On le voit auſſi par la ſuivante. Car Phocas lui ayant écrit qu'il s'étonnoit de n'avoir point trouvé à C. P. de nonce de ſa part, il répondit : Ce n'eſt pas l'effet de ma négligence, mais d'une dure neceſſité. Tous les miniſtres de notre égliſe fuyoient avec terreur une ſi rude domination ; enſorte qu'il n'étoit pas poſſible d'en obliger aucun d'aller à C. P. pour demeurer dans le palais. Il lui recommande le diacre Boniface, qu'il lui envoye, & lui demande inſtamment du ſecours contre les Lombards, qui nous tourmentent, dit-il, depuis trente-cinq ans, au-delà de ce qu'on peut exprimer. Il écrivit auſſi à l'imperatrice Leontia, l'exhortant à imiter ſainte Pulquerie & ſainte Helene, & à prendre la protection de l'égliſe de ſaint Pierre. Enfin il écrivit au patriarche Cyriaque, pour lui recommander le diacre Boniface : mais il n'oublie pas de l'exhorter à renoncer au titre ſuperbe d'évêque œcumenique.

A N. 603.

XI. *Epiſt.* 45.

ep. 46.

ep. 47.

XLVI. Entrepriſe de Jean d'Evrie.

Quelque-temps après ſaint Gregoire reçut des plaintes d'Alcyſon évêque de Corcyre, aujourd'hui Corfou, contre Jean évêque d'Evrie ou Evorie en Epire : qui ayant été contraint de quitter ſon ſiege par les courſes des barbares, s'étoit retiré avec ſon clergé dans la ville de Caſſiope en l'iſle de Corfou. Il y avoit même apporté le corps de ſaint Donat évêque d'Evrie, ſous Theodoſe le grand, illuſtre par ſes miracles. Enſuite, non content de la retraite qu'on lui avoit donnée, il voulut ſouſtraire Caſſiope à la juriſdiction d'Alcyſon, & y exercer l'autorité épiſcopale ; & ſurprit même un ordre de

XII. *Epiſt.* 2.

Sozom. VII. *c.* 26.

l'empereur, qui autoriſoit ſa prétention. Quoique
AN. 603. cet ordre n'eût point eu d'effet, Alcyſon ſe plaignit à l'empereur, qui renvoya l'affaire à André archevêque de Nicopoli metropolitain de l'un & de l'autre ; celui-ci, avec connoiſſance de cauſe, maintint Alcyſon dans ſa juriſdiction ſur la ville de Caſſiope. Saint Gregoire confirma ce jugement ; & quoique l'ingratitude de Jean dût le faire chaſſer de Caſſiope : il voulut qu'Alcyſon en uſât plus humainement, & qu'il y laiſſât demeurer Jean, à condition qu'il renonceroit par ecrit à ſa vaine prétention : & que quand la paix ſeroit rétablie, il retourneroit à ſon égliſe.

XII. *Epiſt.* 3. Saint Gregoire inſtruiſit de cette affaire Boniface ſon nonce à C. P. & lui dit : Parce que l'empereur a été ſurpris en cette affaire, nous avons jugé à propos de ne point délivrer notre ſentence, de peur qu'il ne ſemble que nous mépriſions ſon ordre : ce qu'à Dieu ne plaiſe. Vous l'inſtruirez donc ſoigneuſement de toute l'affaire ; & vous ferez enſorte que notre ſentence ſoit envoyée ſur les lieux de ſon conſentement ; & s'il ſe peut, avec un ordre de ſa part pour la faire executer. Ce reſpect de ſaint Gregoire pour un ordre même injuſte de l'empereur, eſt digne de conſideration. La lettre eſt du mois de Decembre indiction ſeptiéme : l'an 603.

XLVII. Affaires de Trieſte & d'Ancone.

Firmin évêque de Trieſte en Iſtrie, quitta le ſchiſme, & en écrivit à ſaint Gregoire, qui le reçut avec joye, & l'exhorta à demeurer ferme ; lui promettant ſa protection. Et il lui tint parole : car

2. *Epiſt.* 37.

Severe évêque de Grade, chef du schisme d'Istrie, ne manqua pas de tenter Firmin ; & ne pouvant l'ébranler par les promesses, il excita contre lui une sédition. Saint Gregoire en écrivit ainsi au patrice Smaragde exarque de Ravenne successeur de Callinique : Vous pouvez mieux apprendre de près, les violences que notre frere Firmin a souffertes. C'est pourquoi je vous prie d'envoyer vos ordres à vos lieutenans en Istrie, pour lui procurer un repos, qui en excitera plusieurs autres à suivre son exemple. AN. 603. XI. Epist. 40.

L'église d'Ancone étant vacante, on élut trois sujets pour la remplir : Florentin archidiacre, Rustique diacre de la même église, & Florentius diacre de Ravenne ; surquoi saint Gregoire écrivit ainsi à un évêque : On nous a dit que l'archidiacre Florentin sçait l'écriture ; mais qu'il est accablé de vieillesse, & si menager, que jamais un ami n'entre chez lui pour y manger. De plus, qu'il a fait serment sur les évangiles de n'être jamais évêque. On dit que le diacre Rustique est un homme vigilant, mais qu'il ne sçait pas les pseaumes. Pour Florentius nous sçavons qu'il est appliqué ; mais nous ne connoissons pas son interieur. C'est pourquoi, rendez-vous promptement à Ancone avec notre frere Armenius, visiteur de la même église : pour vous en informer exactement. Si on élit Florentius, il faut avoir le consentement de son évêque : mais il ne doit pas le donner en vertu de notre mandement, de peur qu'il ne semble que ce soit malgré lui. Telle étoit la circonspection de saint XII. Epist. 6.

Gregoire à l'égard de ſes confreres.

A N. 603. XLVIII. Affaires d'Eſpagne.

Deux évêques d'Eſpagne, Janvier de Malaca, & Eſtienne d'une autre égliſe, ſe plaignirent au pape ſaint Gregoire d'avoir été dépoſez & chaſſez de leurs ſieges par injuſtice & par violence. Il envoya ſur les lieux le défenſeur Jean pour juger ces deux affaires, comme délegué du ſaint ſiege ; & lui donna deux capitulaires ou memoires inſtructifs dont le premier porte : S'il n'y a aucun crime prouvé contre l'évêque Janvier, il doit être rétabli dans ſon ſiege ; & celui qui a été ordonné à ſa place, étant privé de tout miniſtere eccleſiaſtique, lui ſera livré pour le tenir en priſon, ou nous l'envoyer. Les évêques qui ont eu part à ſon ordination, ſeront privez pour ſix mois de la communion du corps & du ſang de Notre Seigneur, & feront penitence dans un monaſtere : mais s'ils viennent en peril de mort, on ne leur refuſera pas le viatique. Que ſi les évêques diſent, que la crainte du magiſtrat les a fait conſentir à cette dépoſition, on abregera le temps de leur penitence. Si celui qui a uſurpé le ſiege de Janvier eſt mort, & qu'un autre ait été ordonné à ſa place, ſa faute eſt moindre, parce qu'il ſemble avoir ſuccedé à un mort : il pourra être évêque dans une autre égliſe vacante, & ſera ſeulement exclu de celle de Malaca, ſans pouvoir jamais y revenir. Comitiolus, c'eſt le magiſtrat dont on ſe plaignoit, ſera condamné à reparer tout le dommage que l'évêque Janvier a ſouffert par ſa violence, & l'évêque en ſera cru ſur ſon ſerment.

41. Epiſt. 52.

Qant à l'évêque Eſtienne, il faut premierement examiner ſi le jugement a été rendu dans les formes. Si les témoins ont été differens des accuſateurs, s'ils ont dépoſé en ſa préſence & avec ferment ; ſi l'on a écrit le procès, s'il a eu la liberté de ſe défendre. Il faut examiner les perſonnes des accuſateurs & des témoins : leur vie, leur condition, leur réputation. Si ce ne ſont point des gens de néant, ou des ennemis de l'accuſé ; s'ils ont parlé par oüidire, ou de ſcience certaine : ſi l'on a prononcé la ſentence en préſence des parties. Que ſi quelques-uns des chefs d'accuſation n'ont pas été prononcez, il faut examiner ſi ce ſont les plus legers, ou les plus griefs. Le reſte eſt ſemblable à ce qui regarde Janvier. Mais ces regles de procedure ſont remarquables. AN. 601.

Le ſecond memoire, dont le défenſeur Jean fut chargé, contient les extraits de pluſieurs loix, pour établir le droit ſur les principaux articles de ſa commiſſion. Sçavoir qu'un prêtre ne doit être jugé que par ſon évêque : que la violence commiſe contre un évêque dans ſon égliſe, eſt un crime capital & public, comme celui de leze-majeſté : que l'évêque ne doit point être traduit malgré lui devant le juge laïque, ni jugé par les évêques d'une autre province. Sur quoi le memoire ajoute : Si l'on dit que l'évêque Eſtienne n'avoit ni metropolitain, ni patriarche ; il faut répondre, qu'il devoit être jugé, comme il l'a demandé, par le ſaint ſiege, qui eſt le chef de toutes les égliſes. Avec ces memoires eſt la ſentence en faveur de l'évêque Janvier, par la- XI. Epiſt. 56. XI. Epiſt. 53.

Bourgogne & remarquable par une éclipſe de ſoleil, il y eut un concile à Challon ſur Saône, où Didier évêque de Vienne fut dépoſé, à la pourſuite d'Aridius évêque de Lion, & de la reine Brunehaut, & Domnole mis en ſa place. Didier fut relegué dans une iſle : d'où étant revenu le roi Theodoric le fit lapider quatre ans après, par le conſeil du même Aridius & de la reine. Il fut tué le vingt-troiſiéme de Mai 607. dans le territoire de Lion, au lieu qui porte encore ſon nom ſur la riviere de Chalorone ; l'égliſe honore ſa memoire comme d'un ſaint martyr, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau.

ANN. 603. *Fredeg. chr. c. 24.* *Id. c. 32.* *Jonas vita S. Columb. c. 54.* *Boll. to. 16. p. 251.* *Martyr. Rom. 23. Maii.*

La guerre s'étoit encore renouvellée en Italie entre les Romains & les Lombards, & au mois de Novembre de la même année 603. ils avoient fait une tréve juſques au premier d'Avril de l'indiction huitiéme : c'eſt-à-dire 605. Quelque-temps après le pape reçut des lettres de la reine Theodelinde, par leſquelles elle lui faiſoit part de la naiſſance & du baptême de ſon fils Aldoalde. Elle l'avoit fait baptiſer dans l'égliſe de ſaint Jean de Modece, le jour de pâques, ſeptiéme d'Avril la même année 603. & l'avoit fait lever ſur les fonts par l'abbé Secondin, dont elle honoroit la pieté. Elle envoyoit au pape quelques écrits, qu'ils avoient faits ſur le cinquiéme concile, & le prioit d'y répondre. Saint Gregoire la felicite d'avoir fait baptiſer dans l'égliſe Catholique, ce petit prince deſtiné à regner ſur les Lombards : Quant aux écrits de Secondin, il s'excuſe d'y répondre ſur ſa maladie. Je ſuis tellement affligé de

L. Lettres à Theodelinde. *Paul. diac. iv. hiſt. Long. c. 29.* *Ibid. 28.* XII. *Epiſt. 7.*

la goute, dit-il, que je ne puis même parler; comme
AN. 606. l'ont vû vos envoyez. Ils m'ont trouvé malade en arrivant, & en partant ils m'ont laiſſé dans un grand peril. Si Dieu me rend la ſanté, je répondrai exactement à tout ce que m'a écrit l'abbé Secondin. Cependant je vous envoye le concile, qui fut tenu du temps de l'empereur Juſtinien: afin qu'en le liſant il puiſſe reconnoître la fauſſeté de tout ce qu'il a oüi dire contre le ſaint ſiege, & contre l'égliſe Catholique. Dieu nous garde de recevoir les ſentimens d'aucun heretique, ou de nous écarter en quoi que ce ſoit de la lettre de ſaint Leon, & des quatre conciles.

J'envoye au prince Aldoalde votre fils une croix avec du bois de la vraye croix, & un évangile dans une boëte d Perſe; & à votre fille trois bagues, que je vous prie de leur donner de votre main, pour faire valoir le preſent. Je vous prie auſſi de rendre graces pour moi au roi votre époux, de la paix qu'il a faite pour nous, & de l'exciter à la conſerver, comme vous avez déja fait: la lettre eſt du mois de Janvier 604. indiction ſeptiéme; & c'eſt la derniere de ſaint Gregoire qui ſe trouve dattée.

LI. Fin de ſaint Gregoire. *Jo. diac. IV. vit. c. 82.*

Car étant enfin conſumé par ſes maladies & ſes travaux, il mourut le douziéme de Mars de la même année 604. après avoir tenu le ſaint ſiege treize ans, ſix mois & dix jours. Il fut enterré au bout de la gallerie de la baſilique de ſaint Pierre, devant une ſale où ſaint Leon & quelques autres papes étoient enterrez. Il ne bâtit point de nouvelles égliſes, mais il eut grand ſoin de reparer les.

anciennes. Il fit dans l'égliſe de ſaint Pierre, un ciboire d'argent ſoutenu de quatre colomnes. On appelloit alors *ciborium* ou *faſtigium*, ce que l'on appelleroit aujourd'hui un baldaquin : c'eſt-à-dire un dais, pour couvrir & orner l'autel. Saint Gregoire en mit encore un dans l'égliſe de ſaint Paul. Il deſtina pour le luminaire de la même égliſe, pluſieurs fonds de terre ſituez aux environs : par où l'on voit, que les égliſes devoient être magnifiquement éclairées. L'acte de cette donation ſe trouve entre les lettres de ſaint Gregoire, & ſur un marbre dans cette égliſe, avec la datte du 25. de Janvier 604. Saint Gregoire fit deux ordinations : l'une en carême, l'autre au mois de Septembre, & ordonna trente neuf prêtres, cinq diacres, & ſoixante & douze évêques.

AN. 606. *Lib. Pontif. in Greg.*

XII. *Epiſt.* 5. *in ſer. inter op. Greg.*

C'eſt de tous les papes, celui dont il nous reſte le plus d'écrits. L'eſtime qu'on en faiſoit dès ſon vivant, l'affligeoit ; & ayant appris que Marinien évêque de Ravenne faiſoit lire publiquement à l'office de la nuit ſes commentaires ſur Job, il s'en plaignit à ſon nonce. Car, dit-il, ce n'eſt pas un ouvrage populaire ; & il eſt plus capable de nuire, que de profiter aux commençans. Dites lui qu'il faſſe lire les commentaires ſur les pſeaumes, qui ſont propres à former les mœurs des ſéculiers. Il entend, ſans doute, ceux de ſaint Auguſtin : car nous ne voïons point que ſaint Gregoire ait expliqué les pſeaumes. Claude abbé de Claſſe, avoit rédigé par écrit, ce qu'il avoit oüi-dire à ſaint Gregoire ſur les proverbes, le cantique, les prophetes, les livres

X. *Epiſt.* 28.

AN. 606. des rois, & l'Heptateuque ; saint Gregoire trouva qu'il avoit alteré son sens en beaucoup d'endroits : c'est pourquoi, après la mort de l'abbé Claude, il fit retirer tous ces écrits. Quelques-uns croyent, que le commentaire sur les livres des rois, & sur le cantique que nous avons entre les œuvres de saint Gregoire, sont l'ouvrage de l'abbé Claude.

Ibid.

Ceux de saint Gregoire sont les morales sur Job, divisées en trente-cinq livres : le pastoral : les vingt-deux homelies sur Ezechiel : les quarante homelies sur les évangiles : les quatre livres des dialogues : les lettres au nombre d'environ 840. divisées en douze livres, suivant quatorze indictions : car le second & le septiéme en comprennent chacun d'eux. Les anciens comptent ainsi les écrits de saint Gregoire, & il ne paroît pas que nous en ayons perdu. Pour l'antiphonaire & le sacramentaire, ils sont veritablement de lui ; mais on ne peut nier, que l'on n'y ait fait quelques additions, comme il est ordinaire dans ces sortes d'ouvrages. Le style de saint Gregoire se sent du mauvais goût de son siécle ; il témoigne lui-même, qu'il mépriſoit l'art de bien parler ; & croyoit indigne d'assujettir la parole de Dieu aux regles de la grammaire.

Vid. illustr. c. 27.

Ep. ad. Leand. in Job. c. 5.

On conserva avec son corps son pallium, le reliquaire qu'il portoit au col, sa ceinture ; & tout cela montroit à la posterité la pauvreté & la simplicité de ses habits. Le reliquaire que l'on croit avoir été la croix pectorale, étoit d'argent & fort mince. Il s'étoit fait peindre dans le monastere de saint An-

Joan. diacr. v. vit. c. 70.

c. 83.

dré, avec ſon pere Gregoire, & ſa mere Silvie. Près le Nymphée, c'eſt à-dire le lieu de ce monaſtere, où les femmes entroient ; on voyoit d'un côté ſaint Pierre aſſis, qui tenoit par la main Gordien debout, revêtu d'une chaſuble de couleur de chataigne, avec une dalmatique par deſſous. Il étoit de grande taille, le viſage long, d'une phyſionomie grave, la barbe médiocre, les cheveux épais. De l'autre côté étoit Silvie aſſiſe : un voile blanc la couvroit, prenant depuis l'épaule droite, & enveloppant le côté gauche, où la main étoit arrêtée ſous le manteau : par deſſous elle portoit une grande tunique d'un blanc plus ſale. Elle avoit le viſage rond, & dans ſa vieilleſſe des reſtes d'une grande beauté. Sur ſa tête étoit une mitre de femme, arrêtée avec un ruban blanc. Elle étendoit deux doigts de la main droite, comme pour faire ſur elle le ſigne de la croix, & de la main gauche elle tenoit un pſeautier ouvert. Dans un autre endroit, au-dedans du monaſtere, ſaint Gregoire étoit peint de la main du même maître. Il étoit de belle taille, ſon viſage tenoit de la longueur du pere, & de la rondeur de la mere, la barbe étoit médiocre, les cheveux aſſez noirs & friſez, chauve ſur le devant avec deux petits toupets, la couronne grande. Il avoit un beau front, la phiſionomie noble & douce, les mains belles, ſon habit étoit comme celui de ſon pere, une planette châtaigne ſur une dalmatique : mais il portoit de plus le pallium entortillé ſimplement autour des épaules, & pendant ſur le côté. De la main gauche il tenoit l'évangile, & de la

AN. 606.

c. 842.

droite, il faiſoit le ſigne de la croix. Saint Gregoire
AN. 606. s'étoit ainſi fait peindre dans ſon monaſtere, pour retenir les moines dans la ferveur de l'obſervance, par la vûë de ſon image. On voyoit encore ces peintures du temps de Jean diacre, qui les décrit
l. 30. exactement. Il témoigne auſſi, que l'on avoit accoutumé de peindre le Saint Eſprit en forme de colombe ſur la tête de ſaint Gregoire écrivant.

LII. Sabinien & Boniface III. papes.

Le ſaint ſiege vacqua cinq mois & demi, & Sabinien fut ordonné pape le premier Septembre 604. mais il ne tint le ſiege que cinq mois & dix neuf
Anaſt. jours. Il étoit de Toſcane fils de Bonus, & avoit été nonce à C. P. près de l'empereur Maurice; de ſon temps Rome fut affligé d'une grande famine, pendant laquelle il fit ouvrir le grenier de l'égliſe, & vendre le bled au peuple, donnant trente boiſſeaux pour un ſou d'or. Il ordonna vingt-ſix évêques en divers lieux, & donna du luminaire à l'égliſe de ſaint Pierre, où il fut enterré le vingt-deuxiéme de Fevrier 605. Le ſaint ſiege vacqua près d'un an; & enfin le vingt-cinquiéme de Février 606. on ordonna pape Boniface troiſiéme, qui tint le ſiege huit mois & vingt-trois jours, juſques au douziéme de Novembre, qu'il mourut. Il étoit natif de Rome fils de Jean Caraudioce; & avoit été auſſi nonce à C. P. du temps de Phocas.

Anaſt. Paul. diac. IV. hiſt. c. 37. Le pape Boniface obtint de cet empereur la conſervation de la primauté du ſaint ſiege de Rome, contre les prétentions du patriarche de C. P. ce que l'on entend du titre de patriarche œcumenique, que Phocas lui ait défendu de prendre: quoique

Maurice eût toujours ſoutenu cette prétention contre les inſtances de ſaint Gregoire. Cyriaque, qui étoit alors patriarche de C. P. avoit irrité Phocas, en l'empêchant de tirer de la grande égliſe l'imperatrice Conſtantine & ſes trois filles, qui ayant conſpiré contre lui, s'y étoient refugiées. Cyriaque mourut la même année le ſamedi vingt-neuviéme d'Octobre, & fut enterré le lendemain dans l'egliſe des ſaints apôtres, ſelon la coutume. Le ſiege de C. P. vaqua près de trois mois; & le vingt-troiſiéme de Janvier indiction dixiéme, c'eſt-à-dire en 607. on élut patriarche Thomas diacre de la grande égliſe, ſacellaire ou tréſorier du patriarche, & prefet des ordinations, qui tint le ſiege trois ans & deux mois.

AN. 606.
Sup. l. XXXV. n. 39.
Theoph. an. 4. Ph. p. 246.
Chr. paſc. p. 381.

Le pape Boniface aſſembla un concile à Rome dans l'égliſe de ſaint Pierre, où ſe trouverent ſoixante & douze évêques, trente-quatre prêtres, les diacres & tout le clergé de Rome. Il y fut défendu ſous peine d'anathême, que du vivant du pape, ou de quelque autre évêque, perſonne ne fût aſſez hardi pour parler de ſon ſucceſſeur : mais trois jours après ſes funerailles, le clergé & les enfans de l'égliſe doivent s'aſſembler, pour proceder à l'élection. Le pape ayant ordonné vingt & un évêques en divers lieux, mourut la même année 606. & fut enterré en l'égliſe de ſaint Pierre le douziéme de Novembre. Le ſaint ſiege vacqua dix mois & ſix jours.

Anaſt.

LIII. Schiſme d'Aquilée.

Severe patriarche d'Aquilée étant mort l'abbé Jean fut ordonné à ſa place, dans l'ancienne ville

Paul. diac. rer. hiſt. c. 30.

d'Aquilée, du conſentement d'Agilulfe roi des Lombards, & du duc Giſulfe. Mais les Romains ordonnerent à Grade un autre patriarche nommé Candidien. Car depuis l'invaſion des Lombards, les évêques d'Aquilée s'étoient refugiez à Grade, petite iſle dans la mer d'Iſtrie, & y avoient établi leur ſiege. Le patriarche Jean s'en plaignit au roi Agilulfe, ſoutenant que les évêques d'Iſtrie ſujets des Grecs n'avoient élû Candidien, que par les violences de l'exarque : qui les avoit fait mener par force de Grade à Ravenne, & leur avoit montré l'épée & le bâton, les menaçant de priſon & d'exil, ſans leur laiſſer la liberté de parler. Candidien ajoutoit-il, eſt indigne, s'étant engagé ſous peine d'anathême, envers Severe mon predeceſſeur, à ne jamais monter à un plus haut rang. Faites donc enſorte, que la foi Catholique ſoit augmentée ſous votre regne, & qu'après la mort de Candidien, on ne faſſe plus d'ordination à Grade. Cette remontrance fut ſans effet : car après la mort de Candidien, les évêques ſujets des Romains ordonnerent à Grade Epiphane, auparavant primicier des notaires, & depuis ce temps il y eut deux patriarches d'Aquilée. Comme il eſt certain que les Romains étoient Catholiques, on croit que Jean, qui les traite d'heretiques, étoit ſchiſmatique lui-même, & défenſeur des trois chapitres.

Epiſt. ap. Bar. an. 605. n. 6.

Paul. ibid.

LIV. Bretons ſchiſmatiques.

Les anciens habitans de la grande Bretagne, étoient auſſi dans le ſchiſme, obſervant la pâque le quatorziéme de la lune, & pluſieurs autres pratiques contraires à l'unité de l'égliſe. Saint Auguſtin

Beda 11. hiſt. c. 2.

de

de Cantorberi, voulant les y ramener, emploïa l'autorité du roi Ethelbert, pour faire venir à une conference les évêques & les docteurs de la province des Bretons, la plus proche de ſon roïaume : c'eſt-à-dire du pays de Galles. La conference ſe tint ſur la frontiere des Saxons & des Bretons, au lieu nommé depuis en Anglois Auguſtineizat : c'eſt-à dire la force d'Auguſtin. Il commença à les exhorter fraternellement à ſe réünir à l'égliſe, afin qu'ils puſſent tous enſemble travailler à prêcher l'évangile aux infideles. Après une longue diſpute Auguſtin voïant qu'ils ne ſe rendoient ni aux prieres, ni aux exhortations, ni aux reproches, & qu'ils préferoient toujours leurs traditions à celle de l'égliſe univerſelle ; il leur dit enfin : Prions Dieu, qui fait habiter enſembler les unanimes, qu'il nous montre par *Pſ. LXVII. 1.* des ſignes céleſtes, quelle tradition on doit ſuivre. Qu'on amene un malade, & celui dont les prieres l'auront gueri, on croira qu'il faut ſuivre ſa foi. Les Bretons y conſentirent, bien qu'à regret ; & on amena un Anglois aveugle, que l'on preſenta d'abord à leurs évêques, mais ils ne purent le guérir. Alors Auguſtin ſe mit à genoux, & pria Dieu, qu'en rendant la vûë à cet homme, il éclairât les cœurs de pluſieurs fideles. Auſſi-tôt l'aveugle recouvra la vûë, & tous les aſſiſtans reconnurent qu'Auguſtin enſeignoit la verité. Les Bretons même le confeſſerent : mais ils dirent qu'ils ne pouvoient renoncer à leurs anciennes coutumes, ſans la permiſſion des leurs ; & demanderent que l'on aſſemblât un ſecond concile plus nombreux.

On en convint, & à ce concile se trouverent sept évêques Bretons, & plusieurs hommes très-sçavans de leur plus fameux monastere nommé Bancor, dont Dinoth étoit alors abbé. Ce monastere étoit si nombreux, qu'il étoit divisé en sept parties, dont la moindre contenoit trois cens moines : & ils vivoient tous du travail de leurs mains. Il étoit situé dans le païs de Galles : & il ne faut pas le confondre avec un autre monastere du même nom de Bancor, situé en Irlande en la province d'Ultone.

V. Men. conc. reg. p. 337. & Mabill. to. 1. Act. p. 522.

Avant que de venir au concile, les Bretons allerent consulter un anacorete, qui étoit entre-eux en grande réputation de sageſſe & de sainteté ; & lui demanderent s'ils devoient écouter Auguſtin, & quitter leurs traditions. Il répondit : Si c'eſt un homme de Dieu, suivez-le. Et comment le connoîtrons nous, dirent-ils ? L'anacorete répondit : Le Seigneur a dit : Soumettez-vous à mon joug, & apprenez de moi, que je suis doux & humble de cœur. Si cet Auguſtin eſt tel, il faut croire qu'il porte le joug de Jesus-Christ, & qu'il vous y voudra soumettre : s'il eſt superbe, il eſt clair qu'il n'eſt pas de Dieu, & vous ne devez point vous mettre en peine de ses discours. Comment le distinguerons-nous, dirent-ils ? Faites ensorte, répondit-il, qu'il vienne le premier avec les siens au lieu du concile : s'il se leve quand vous approcherez, sçachez que c'eſt un serviteur de Jesus-Christ, & lui obéïſſez : s'il ne se leve pas, quoique vous soyez en plus grand nombre, mépriſez-le, comme il vous mépriſera. En arrivant au concile, ils trouverent

Matth. xi. 29.

Auguſtin aſſis : alors emportez de colere ils le jugerent orgueilleux, ſuivant le diſcours de leur anacorete, & s'étudierent à le contredire en tout. Il leur dit : Quoique vous ayez bien des pratiques contraires à notre uſage, qui eſt celui de l'égliſe univerſelle, je ſerai content ſi vous voulez me croire ſur trois points : de celebrer la pâque en ſon temps, d'adminiſtrer le baptême, ſuivant l'uſage de l'égliſe Romaine, & de prêcher avec nous aux Anglois la parole de Dieu : à ces conditions nous tolerons tout le reſte. Les Bretons répondirent, qu'ils n'en feroient rien, & ne le reconnoîtroient jamais pour archevêque, diſant entre-eux : Si maintenant il n'a daigné ſe lever devant nous, quand nous lui ſerons une fois ſoumis, il nous comptera pour rien. Saint Auguſtin leur dit : Vous n'avez pas voulu avoir la paix avec vos freres, vous aurez la guerre avec vos ennemis, & vous recevrez la mort par les mains des Anglois, à qui vous n'avez pas voulu enſeigner le chemin de la vie. La prophetie fut accomplie long-temps après la mort de ſaint Auguſtin ; car Edilfrid roi des Anglois, marcha avec une grande armée contre la ville de Caerlon, & fit un grand carnage de Bretons, commençant par les évêques & les moines, qui prioient pour les combattans, & dont il y eut environ douze cens de tuez.

LV. Fin de ſaint Auguſtin de Cantorberi.

Dès l'année 604. l'archevêque Auguſtin avoit ordonné deux évêques Mellit & Juſte. Il envoya Mellit prêcher dans la province des Saxons orientaux, ſéparée de celle de Cant par la Tamiſe. Lon-

Beda. 11. hiſt. c. 5;

AN. 607. dres en étoit la capitale, & il s'y faiſoit deſlors un très grand commerce par terre & par mer. Mellit ayant rétabli la religion dans ce païs, le roi Ethelbert fit bâtir à Londres l'égliſe de l'apôtre ſaint Paul, pour en être la cathedrale, comme elle eſt encore. Juſte fut évêque dans la province de Cant, & ſon ſiege fut la ville de Rocheſter, à vingt milles de Cantorberi, vers le couchant : où le roi Ethelbert fit bâtir une égliſe de ſaint André, & donna de grands biens à ces deux égliſes, auſſi-bien
c. 4. qu'à celle de Doroverne ou Cantorberi. Saint Auguſtin craignant qu'après ſa mort l'état de cette nouvelle égliſe ne fut ébranlé, ſi la metropole demeuroit un moment ſans paſteur, crut devoir ſe diſpenſer de la rigueur des canons : & ayant choiſi pour ſucceſſeur Laurent, un des premiers compagnons de ſa miſſion, il l'ordonna de ſon vivant évêque de Cantorberi. Enſuite il mourut le vingt-ſixiéme de
c. 3. Mai, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire ; & comme l'on croit l'an 607. Il fut enterré à Cantorberi, près de l'égliſe de S. Pierre & S. Paul, parce qu'elle n'étoit pas encore achevée : mais ſi-tôt qu'elle fut dédiée, on l'y transfera ſur la galerie du côté du ſeptentrion, où fut depuis la ſepulture de ſes ſucceſſeurs. Bede rapporte ſon épitaphe en ces termes : Ici repoſe le ſeigneur Auguſtin, premier archevêque de Doroverne, qui ayant été envoyé par le bien-heureux Gregoire pontife de Rome, & ſoutenu de Dieu par l'operation des miracles : convertit le roi Ethelbert & ſon peuple, du culte des Idoles, à la foi de Jeſus-Chriſt : & ayant

Martyr. R. 26. Mai.
V. Mabill. to. 1. Act. p. 532.

achevé en paix le temps de ſon miniſtere, déceda le ſeptiéme des calendes de Juin, ſous le regne du même roi. AN. 607.

LVI. Boniface IV. pape.

A Rome après que le ſaint ſiege eut vaqué plus de dix mois, on élut Boniface IV. le dix-huitiéme de Septembre, l'an 607. il étoit de Valerie au pays des Marſes, fils de Jean medecin; & tint le ſaint ſiege plus de ſix ans. Il demanda à l'empereur Phocas, le temple nommé Pantheon, parce qu'il étoit dédié à tous les dieux. Agrippa gendre de l'empereur Auguſte, l'avoit fait bâtir ſous ſon troiſiéme conſulat, l'an de Rome 729. vingt-cinq ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt; & l'empereur Pertinax l'avoit reparé. Le pape Boniface l'ayant obtenu, en fit une égliſe ſans changer le bâtiment, & la dédia en l'honneur de la ſainte vierge Marie, & de tous les martyrs. Elle ſubſiſte encore à Rome, ſous le nom de N. Dame de la Rotonde. De cette dédicace eſt venuë la fête de tous les ſaints le premier jour de Novembre, qui étoit auparavant un jour de jeûne; & cette fête fut deſlors obſervée à Rome.

Anaſt.

Inſcrip. Grut.

Iſid. de eccleſ. off. c. 39.

Ce fut à ce pape ou à ſon prédeceſſeur, que ſaint Colomban eut recours, étant toujours inquieté par les Gaulois, ſur l'obſervation de la pâque. Il luy envoya copie des lettres qu'il avoit écrites à ſaint Gregoire, & qui ne lui avoient point été renduës; & demanda qu'il lui fût permis d'obſerver la tradition de ſes anciens, ſi elle n'étoit point contre la foi. Nous ſommes, dit-il, chez nous, puiſque nous ne recevons point les regles de ces Gau-

Epiſt. 1. Colomb. to. 1. Bibl. PP. Lug. p. 24.

AN. 607.
Sup. l. III. n. 43. liv. XVIII. n. 7.

lois ; & que nous demeurons dans des deſerts, ſans inquieter perſonne. Nous demandons de conſerver la paix & l'unité eccleſiaſtique, comme S. Polycarpe avec le pape Anicet ; & que ſuivant les canons des cent cinquante peres du concile de C. P. les égliſes qui ſont chez les barbares, puiſſent vivre ſelon leurs loix. On voit ici que ſaint Colomban n'étoit pas ignorant de l'antiquité eccleſiaſtique.

Can. 2. Conſt.

LVII. Saint Colomban perſecuté.

Jonas vita S. Col. c. 32. to. 2. Act. Ben. p. 17.

Theodoric roi de Bourgogne avoit un grand reſpect pour ſaint Colomban, dont les monaſteres étoient dans ſes états : il le viſitoit ſouvent, & ſe recommandoit humblement à ſes prieres. Mais le ſaint homme lui faiſoit des reproches, de ce qu'il entretenoit des concubines : au lieu d'épouſer une reine, qui lui donnât des enfans légitimes. Le roi touché de ſes avis, lui promit de ſe retenir de ce déſordre : mais Brunehaut craignant qu'une reine ne lui fit perdre le crédit qu'elle avoit ſur ſon petit-fils, en fut violemment irritée contre le ſaint abbé. Un jour il vint la voir à Bourchereſſe, entre Challon & Autun, & elle fit venir les enfans naturels de Theodoric : car il en avoit déja quatre. Saint Colomban demanda qui ils étoient : ce ſont, dit Brunehaut, les enfans du roi : donnez-leur votre benediction. Saint Colomban répondit : Ils ne ſuccederont point au roïaume, ce ſont des fruits de la débauche. Brunehaut encore plus aigrie, envoïa défendre aux voiſins du monaſtere, de laiſſer ſortir aucun des moines, & de leur donner ni retraite, ni ſecours. Car elle étoit d'ailleurs offenſée, de ce que

Vita S. Agilis, to. 2. Act.

ſaint Colomban lui avoit refuſé l'entrée de ſon monaſtere, comme il la refuſoit non ſeulement à toutes les femmes, mais à tous les ſéculiers. Saint Colomban voulant eſſaïer de l'appaiſer, vint à Eſpoiſes entre Semur & Montreal, où elle étoit avec le roi ſon petit-fils. Il y arriva au ſoleil couchant, & déclara qu'il ne vouloit point loger chez le roi. Mais ce prince craignant d'attirer ſur lui la colere de Dieu, ordonna que l'on préparât avec une magnificence roïale, tout ce qui étoit néceſſaire pour le bien traiter, & le lui envoïa à ſon logis. Saint Colomban voyant des mets exquis, demanda ce que cela vouloit dire. C'eſt le roi, dit-on, qui vous les envoye. Il les refuſa avec dédain, en diſant: Il eſt écrit, que le Très-haut rejette les preſens des impies. La bouche des ſerviteurs de Dieu ne doit pas être ſoüillée des viandes de celui qui leur refuſe l'entrée, non ſeulement de ſon logis, mais des autres. A ces mots les vaſes ſe caſſerent en morceaux, le vin & la bierre ſe répandirent par terre, les viandes ſe diſperſerent. Les officiers épouvantez, en firent leur rapport au roi: qui vint le lendemain matin, avec la reine ſon ayeule demander pardon au ſaint abbé, lui promettant de ſe corriger. Mais comme on ne lui tint pas parole, il écrivit au roi des lettres pleines de reproches, & le menaça d'excommunication, s'il ne changeoit de vie. Alors Brunehaut rallumant ſa colere, excita de nouveau le roi contre le ſaint homme. Elle y employa les premiers de ſa cour, & même les évêques, voulant qu'ils trouvaſſent à reprendre dans ſa regle. Peut-

Prov. xv. 8.

AN. 609. *Sup. n. 43.*

être le trouva-t-elle mal disposé contre lui, à cause de la question de la pâque. Le roi vint donc à Luxeu, & se plaignit de ce que Colomban s'écartoit de l'usage des moines de la province, en ne donnant pas libre entrée à tous les Chrétiens au dedans de son monastere. Il suffit, répondit le saint abbé, que j'aye des lieux disposez pour y recevoir tous les hôtes. Et comme le roi étoit entré jusques dans le refectoire, le saint ajouta: si vous êtes venu ici pour renverser les communautez des serviteurs de Dieu, & la discipline monastique: sçachez que nous nous passerons de vos secours & de vos bienfaits, mais que votre royaume sera détruit avec toute votre race. Le roi épouvanté de cette menace, se retira en diligence.

Comme saint Colomban continuoit à lui faire des reproches: Vous prétendez, dit il, que je vous donnerai la couronne du martyre. Je ne suis pas assez insensé: mais puisque vous êtes si éloigné de notre maniere de vivre, retournez-d'où vous êtes venu. Saint Colomban, dit qu'il ne sortiroit point de son monastere, s'il n'en étoit chassé par force. Le roi l'envoya à Besançon, où n'étant point gardé par le respect qu'on lui portoit, il en sortit & retourna à son monastere. C'étoit environ la quatorziéme année du regne de Theodoric, c'est-à-dire l'an 609.

Fredeg. c. 36.

AN. 610.

LIVRE TRENTE-SEPTIE'ME.

THOMAS patriarche de C. P. apprit un prodige arrivé en plusieurs villes de Galatie, où les croix que l'on portoit en procession, s'agiterent d'elles-mêmes extraordinairement. En étant allarmé, il fit venir à C. P. saint Theodore Siceote, qui lui présenta le prêtre Jean son disciple, le priant de le faire superieur general de ses monasteres: ce que le patriarche lui accorda, lui donna le pallium, & l'envoïa exercer sa charge. L'empereur Phocas aïant la goute aux mains & aux pieds, appella saint Theodore, qui lui imposa les mains, & pria pour lui. L'empereur fut soulagé, & se recommanda à ses prieres. Saint Theodore l'avertit, que s'il vouloit être exaucé, il s'abstînt de tourmenter les autres, & de répandre du sang. En effet, il venoit de faire mourir Constantine veuve de l'empereur Maurice, & plusieurs autres personnes considerables, à l'occasion des conjurations qui s'élevoient contre lui.

L. Pin de saint Theodore Siceote. *Vita Theod. c. 14. ap. Boll. to. 11. p. 58.*

Theoph. an. 5. p. 247. Chr. pasc.

Le patriarche Thomas pria saint Theodore de lui dire, si ce mouvement extraordinaire des croix, étoit véritable: & le saint homme l'en ayant assuré, le patriarche le pressa de lui découvrir ce que signifioit ce prodige. Comme il en faisoit difficulté, il se jetta à ses pieds, protestant de ne se point lever, qu'il ne l'eût satisfait. Alors saint Theodore lui dit: Je ne voulois point vous affliger; & il ne vous

AN. 610.

eſt pas avantageux de ſçavoir ce que vous deſirez : mais puiſque vous le voulez, ſçachez que cette agitation de croix nous prédit de grands maux. Pluſieurs abandonneront notre religion : il y aura des incurſions de barbares, une grande effuſion de ſang, une grande deſtruction ; & des ſéditions par tout le monde. Les égliſes ſeront abandonnées : la ruine du ſervice divin & de l'empire, & l'avenement de l'ennemi approche. Il vous reſte de prier Dieu, comme un bon paſteur, qu'il modere tous ces maux par ſa miſericorde. Cette prophetie de ſaint Theodore, ſemble regarder les ravages des Perſes ; qui commencerent l'année ſuivante, & peut être ceux des Arabes Muſulmans, qui ſuivirent bien tôt après.

Le patriarche fondant en larmes, commença à prier le ſaint abbé de demander à Dieu, qu'il l'ôtât du monde avant ces déſaſtres ; & comme ſaint Theodore vouloit retourner en ſon païs, parce que le temps de ſa retraite approchoit : le patriarche l'obligea à paſſer l'hiver à C. P. à cauſe que le bruit couroit qu'elle alloit bien-tôt être abîmée ; & il eſperoit que le ſaint homme obtiendroit de Dieu quelque délai. Comme il déſira de loger à part, le patriarche le mit au monaſtere de ſaint Eſtienne des Romains, où il paſſa la fête de Noël en retraite. Cependant le patriarche tomba malade, & envoya prier ſaint Theodore de demander à Dieu, qu'il lui accordât la fin de ſa vie. Le ſaint répondit, qu'il prieroit plûtôt que Dieu le conſervât pour le bien de ſon peuple : mais le patriarche

renvoya lui faire la même priere. Alors le ſaint lui fit dire par ſon diacre Epiphane : Puiſque vous deſirez ſi ardemment d'être délivré & d'aller à Jeſus-Chriſt, je lui ai demandé & obtenu ; c'eſt pourquoi, ſi vous voulez que je vous aille trouver, j'irai auſſitôt : ſinon nous nous verrons avec Jeſus-Chriſt. Le patriarche comblé de joye ne voulut point le tirer de ſa retraite ; & ayant été viſité par l'empereur Phocas, & donné ſa benediction à tout le monde, il mourut avec une grande conſtance, le vendredi vingtiéme de Mars 610. indiction treiziéme. AN. 610. *Boll. to. 2. p. 91. Chr. paſch. p. 382.*

Le dix-huitiéme d'Avril ſuivant, qui étoit le ſamedi ſaint, on ordonna patriarche de C. P. Sergius diacre de la grande égliſe, & hoſpitalier, qui tint le ſiege vingt-neuf ans. Il alla porter lui-même à ſaint Theodore Siceote, la nouvelle de ſon ordination : & l'ayant trouvé chantant des pſeaumes, il ſe jetta à ſes pieds, & le pria de demander à Dieu la grace dont il avoit beſoin pour s'acquitter de ſa charge, ſe reconnoiſſant jeune, & de peu d'experience. Le ſaint l'embraſſa, & lui dit ; Dieu vous a chargé ſi jeune de ce fardeau, afin que vous aïez plus de force, pour ſouffrir les malheurs qui nous menacent. Prenez courage & vous confiez en lui, votre gouvernement ſera long & illuſtre. Saint Theodore Siceote étant à C. P. reprenoit ceux qui alloient au bain après la ſainte communion : diſant, qu'un homme bien parfumé ne ſe laveroit point pour ôter l'odeur des parfums. Les moines du monaſtere où il demeuroit, le firent peindre ſans qu'il

AN. 610. s'en apperçût, puis le prierent de benir l'image. Il leur dit en ſoûriant : Vous êtes des voleurs, mais il ne laiſſa pas de la benir. Il fit pluſieurs miracles à C. P. & étant retourné à ſon monaſtere, il mourut trois ans après l'an 613. le vingt-deuxiéme d'Avril : jour auquel l'égliſe honore ſa memoire ; ſa vie a été écrite par Eleuſius ſon diſciple, qui avoit demeuré douze ans avec lui, & vû pluſieurs de ſes miracles.

Vita c. 15.

Martyr. R. 22. April.

II. Succeſſions de patriarches.

Saint Euloge d'Alexandrie étoit mort, comme l'on croit, dès l'an 606. après avoir rempli ce ſiege vingt ſept ans. L'égliſe honore ſa memoire le treiziéme de Septembre ; ſon ſucceſſeur fut Theodore ſurnommé Scribon, qui ayant tenu le ſiege deux ans, fut égorgé par les heretiques, la ſeptiéme année de Phocas indiction douziéme, c'eſt-à dire l'an 609. le ſiége d'Alexandrie fut enſuite rempli par Jean natif de Chipre, fils d'Epiphane gouverneur de l'Iſle. Il avoit été marié : mais ayant perdu ſes enfans & enſuite ſa femme, il ſe donna tout à Dieu, & faiſoit de très grandes aumônes. Ainſi, quoiqu'il n'eût ni mené la vie monaſtique, ni demeuré dans le clergé, il fut jugé digne du ſacerdoce. Il eſt connu ſous le nom de ſaint Jean l'aumonier.

Martyr. R 13. Sept.

Chr. Niceph. Chr. paſch. p. 382.

Metaphr. c. 1. ap. Boll. 22. Jan. to. 2. p. 527.

Leont. c. 13. n. 82. ibid. p. 514.

Chr. paſch. p. 2.

La même année 609 mourut Heſychius, ou plûtôt Iſaac patriarche de Jeruſalem, & eut pour ſucceſſeur Zacharie prêtre, & tréſorier de C. P. L'année ſuivante 610. ſur la fin de Septembre, l'indiction quatorziéme étant déja commencée, il vint nouvelle à C. P. qu'Anaſtaſe patriarche d'Antio-

che, avoit été tué par les Juifs, dans une ſédition qu'ils exciterent contre les Chrétiens. Ils le traînerent honteuſement par la ville : tuerent avec lui pluſieurs des principaux citoyens, & les brûlerent. Phocas declara Bonoſe comte d'Orient, & Cotton general d'armée, & les envoïa contre ces ſéditieux: dont ils tuerent & mutilerent pluſieurs, & les chaſſerent de la ville. L'égliſe honore Anaſtaſe comme martyr, le vingt-uniéme de Décembre.

ANN. 610.

Theophan. an. 7. p. 248.

Martyr. R. 22. Dec.

III. Mort de Phocas. Heraclius empereur.

Ces deux patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, maſſacrez en ſi peu de temps, font voir la foibleſſe du gouvernement de Phocas : attaqué au dehors par les Perſes, qui ravageoient l'Orient ; & au-dedans, par les conjurations qui ſe formoient contre lui de jour en jour. Enfin il fut accablé par celle d'Heraclius gouverneur d'Afrique : qui preſſé par le ſenat, envoya ſon fils Heraclius à C. P avec une flotte. Il y arriva le dimanche quatriéme d'Octobre indiction quatorziéme ; c'eſt-à-dire l'an 610. aïant aux mats de ſes vaiſſeaux des images de la ſainte Vierge. Le lendemain Phocas fut tiré de l'égliſe de l'Archange dans le palais, où il s'étoit refugié. On l'amena à Heraclius, on lui coupa la main droite, puis la tête, & on les porta par la ville : on traîna le corps, & enfin on le brûla. Le même jour lundi cinquiéme d'Octobre, Heraclius fut couronné empereur par le patriarche Sergius. En même-temps il fut marié avec Eudocie, fille de Rogat Africain qui lui étoit fiancée, & s'étoit renduë devant à C. P. Ainſi ils reçurent enſemble la couronne imperiale & celle d'époux, ſuivant l'u-

Theoph. p. 248. 249. Chr. paſch. 382.

AN. 610. sage de l'égliſe Greeque. Heraclius regna trente ans entiers. On dit que Phocas vouloit faire honorer comme martyrs, ceux qui étoient tuez en guerre: mais les évêques s'y oppoſerent: fondez principalement ſur l'autorité de ſaint Baſile, qui conſeille à ceux qui ont tué en guerre, de s'abſtenir trois ans de la communion.

Theod. Bal. in can. 13. ep. Baſil. ad Amphil. p. 949.

Sup. l. XVII. n. 15.

IV. Egliſe d'Angleterre.

En Angleterre, après la mort de ſaint Auguſtin de Cantorberi, Laurent ſon ſucceſſeur continua à travailler avec un grand zele à l'accroiſſement de cette nouvelle égliſe. Non content de procurer le ſalut des Anglois, il prit ſoin encore des Bretons, anciens habitans du pays, & des Ecoſſois, habitans de l'Hibernie, nommez depuis Irlandois. Les uns & les autres avoient des uſages particuliers, principalement touchant la pâque. Pour les ramener à la pratique de l'égliſe univerſelle, il leur écrivit conjointement avec ſes confreres Mellit & Juſte. La lettre étoit adreſſée aux évêques & aux abbez de toute l'Ecoſſe, c'eſt à-dire d'Irlande, & commençoit ainſi: Quand nous ſommes entrez en l'iſle de Bretagne, nous avons eu un grand reſpect pour les Bretons & les Ecoſſois, croyant qu'ils ſuivoient l'uſage de l'égliſe univerſelle: après avoir connu les Bretons, nous avons cru que les Ecoſſois étoient meilleurs: mais nous avons reconnu enſuite par la maniere de vivre de l'évêque Dagam, qui eſt venu en cette ville, & de l'abbé Colomban, qui a paſſé en Gaule, qu'ils ne ſont pas differens des Bretons. Car l'évêque Dagam a refuſé de manger non ſeulement avec nous, mais dans le logis où nous man-

Beda II. hiſt. c. 4.

gions. L'archevêque Laurent écrivit de même avec ſes confreres aux évêques des Bretons, pour les inviter à l'unité : mais l'une & l'autre lettre fut ſans effet. AN. 610.

Enſuite Mellit évêque de Londres, alla à Rome pour traiter avec le pape Boniface IV. des affaires de l'égliſe d'Angleterre. Le pape aſſembla un concile la huitiéme année de Phocas, indiction treiziéme, le troiſiéme des calendes de Mars : c'eſt-à-dire le vingt-ſeptiéme de Février 610. Mellit y prit place entre les évêques d'Italie, & on y regla ce qui concernoit la vie & le repos des moines. Mellit en rapporta les decrets en Angleterre, avec les lettres du pape, à l'archevêque Laurent, au clergé, au roi Edilbert, & à toute la nation des Anglois. Saint Mellit fonda près de Londres un monaſtere en l'iſle nommée Thornei au couchant de la ville : l'égliſe fut dediée en l'honneur de ſaint Pierre, & ſa ſituation l'a fait nommer Weſtminſter : c'eſt-à-dire monaſtere d'Oüeſt.

En Eſpagne la même année 610. le roi Gondemar ſucceda à Viteric, & la premiere année de ſon regne, le dixiéme des calendes de Novembre, Ere 648. c'eſt à dire le vingt-troiſiéme d'Octobre 610. Les évêques de la province de Carthagene s'aſſemblerent à Tolede : dont ils reconnurent l'évêque pour leur métropolitain, déclarant qu'il l'avoit toujours été, & renvoyant au II. concile de Tolede où l'évêque Montan avoit preſidé en 531. Ce decret fut ſouſcrit par quinze évêques, entre leſquels celui de Tolede ne paroît point, comme ne pou-

V. Tolede metropole.

Sup. liv. XXXVI. n. 48.

to. 5. conc. p. 16. 20.

Sup. l. XXXII. n. 22.

AN. 610.

vant être juge en ſa cauſe. Le roi Gondemar donna ſon décret en confirmation de celui du concile: où il déclare que la Carpetanie, dont l'évêque de Tolede paſſoit autrefois pour métropolitain, n'eſt point une province particuliere, mais ſeulement une partie de la province Carthaginoiſe. Ce décret eſt ſouſcrir du roi & de vingt-ſix évêques, dont le premier eſt ſaint Iſidore de Seville: enſuite ſont les archevêques de Merida, de Tarragone & de Narbone. La raiſon de cette conſtitution, en faveur de l'évêque de Tolede, eſt que cette ville étoit la réſidence des rois Gots.

VI. Second exil de S. Colomban.

En France ſaint Colomban étant revenu de Beſançon, ne demeura pas long-temps en repos. Le roi Theodoric envoya pluſieurs fois de ſes gens, pour l'obliger à ſortir de ſon monaſtere de Luxeu, & retourner en ſon païs. Le ſaint abbé avoit réſolu de ne point obéïr, & de ſe faire plûtôt tirer de force du lieu où il étoit venu par la volonté de Dieu: toutefois voyant que ſa réſiſtance mettoit les autres en péril, il ſortit volontairement, la vingtiéme année de ſon ſéjour en ce déſert, c'eſt-à-dire la même année 610. Ses freres l'accompagnoient en pleurant, comme s'ils euſſent marché à ſes funerailles; encore les gardes que le roi lui avoit donnez, ne permirent-ils pas à tous de le ſuivre: mais ſeulement à ceux qu'il avoit amenez d'Irlande ou de Bretagne; & firent demeurer tous ceux qui étoient nez dans les Gaules. Le ſaint homme les recommanda à Dieu, & ſentit cette ſeparation, comme ſi on lui eût arraché les membres. Le principal de ces chers diſciples étoit

Joan. vita. c. 35. &c.

Sup. liv. XXXV. n. 9.

étoit Euſtaſe, qui fut depuis abbé de Luxeu, & dont Mietius évêque de Langres ſon oncle, prit un ſoin particulier. AN. 610.

On menoit ſaint Colomban à Nantes, pour s'embarquer. Etant à Auxerre, il dit à Ragamond, que le roi Theodoric avoit chargé de ſa conduite : Souvenez-vous que Clotaire, que vous mépriſez maintenant, ſera dans trois ans votre maître. Sur cette route il fit pluſieurs miracles ; & étant arrivé à Nevers, on l'embarqua ſur la Loire. A Orleans, ſes gardes ne lui permirent pas d'entrer dans la ville pour viſiter les égliſes, & il campa ſur le rivage. On refuſa même des vivres à ſes diſciples dans la ville, tant on craignoit les ordres du roi. Mais une femme Syrienne en eut pitié, les mena chez elle, & leur donna ce dont ils avoient beſoin. En récompenſe, ils amenerent ſon mari aveugle depuis pluſieurs années à ſaint Colomban, qui le guérit. A Tours le ſaint homme n'ayant pû obtenir la permiſſion de deſcendre pour viſiter le ſepulche de ſaint Martin, le batteau s'arrêta devant le port, & il ſatisfit à ſa dévotion en paſſant la nuit en prieres près des reliques du Saint. Le lendemain l'évêque de Tours Leoparius, l'ayant prié à diner, il s'y trouva un ſeigneur allié du roi Theodoric, à qui ſaint Colomban déclara, que dans trois ans ce roi & ſes enfans périroient, & toute ſa race ſeroit éteinte.

Etant arrivé à Nantes, il y fit quelque ſéjour ; & ce fut apparemment de là, qu'il écrivit à ſes moines de Luxeu une lettre pleine de prudence & de charité. Il les exhorte à la patience en cette perſecu- *Epiſ. 3. to. 12. Bibl. PP. Lug. p. 26.*

tion, & à l'union entre eux. Il leur ordonne d'o-
AN. 610. béïr à ſon diſciple Attale, à qui toutefois il laiſſe la liberté de demeurer avec eux ou de le venir trouver, & en ce cas qu'il vienne, il leur donne Valdolen pour ſuperieur. Puis adreſſant la parole à Attale ſeul, il lui enjoint de demeurer, s'il voit le profit des ames. Mais, ajoute-t-il, ſi vous voyez du péril, venez : or je parle des périls de la diviſion ; car je crains qu'il n'y en ait auſſi chez vous, à cauſe de la pâque, & que vous ne ſoyez plus foibles en mon abſence. Vers la fin il ajoute : Pendant que j'écris on vient de m'avertir, qu'on prépare un vaiſſeau pour me mener malgré moi en mon pays : mais ſi je veux m'enfuir, je n'ai point de gardes qui m'en empêchent : au contraire ils ſemblent vouloir que je me retire. La fin du parchemin m'oblige à finir ma lettre : l'amour n'a point d'ordre, c'eſt ce qui la rend confuſe. Voyez vos conſciences, ſi vous êtes plus purs & plus ſaints en mon abſence, ne me cherchez pas : mais auſſi que cette ſeparation ne vous faſſe pas chercher une liberté, qui vous ſoumettroit à la ſervitude des vices. Si vous voyez la perfection s'éloigner de vous, que quelque avanture me ſepare, & qu'Attale ne ſuffiſe pas pour vous gouverner ; aſſemblez-vous tous, & choiſiſſez un ſuperieur.

Tandis que ſaint Colomban demeura à Nantes, il n'y reçut aucune conſolation de Sofrone, qui en étoit évêque ; au contraire, il ſe joignit au comte Theobalde, pour le preſſer de partir, ſuivant les ordres du roi. Mais le vaiſſeau qui le devoit porter

en Irlande, ayant été repouſſé par le vent : celui à qui il appartenoit, crut que les meubles du Saint & ſes compagnons embarquez avant lui, en étoient cauſe, & refuſa de le mener. Ainſi il revint à ſon logis ; & on lui laiſſa la liberté d'aller où il voudroit : lui donnant même de quoi continuer ſon voyage. AN. 610.

VII. Saint Colomban en Auſtraſie.

Il alla trouver le roi Clotaire II. fils de Chilperic, qui regnoit alors ſur les François de Neuſtrie, & qui ſe trouvoit ſur la coſte de l'Océan. Il ſçavoit la perſecution que ſouffroit ſaint Colomban, de la part de Brunehaut & de Theodoric : ainſi il le reçut comme un preſent du ciel & lui offrit toute ſorte de ſecours, s'il vouloit demeurer dans ſon royaume ; mais ſaint Colomban ne l'accepta pas, craignant d'augmenter l'inimitié entre les deux rois. Clotaire le retint autant qu'il put, & en reçut des avis ſalutaires, pour la correction de ſa cour, dont il promit de profiter. Pendant ſon ſéjour, il s'émut un differend entre les deux freres Theodebert & Theodoric, touchant les limites de leurs états, la même année 610. quinziéme de leur regne. Ils envoïerent l'un & l'autre des ambaſſadeurs au roi Clotaire pour lui demander du ſecours. Il conſulta ſaint Colomban, qui lui conſeilla de ne point prendre parti ; parce que dans trois ans leurs deux royaumes tomberoient ſous ſa puiſſance. C'eſt la troiſiéme fois qu'il fit cette prédiction, à laquelle Clotaire ajouta foi, & en attendit avec patience l'accompliſſement. *Fredeg. c. 37.*

Enſuite ſaint Colomban obtint de lui une

eſcorte, pour le conduire dans le royaume de Theodebert, d'où il vouloit paſſer en Italie. Entrant à Paris, il trouva à la porte un poſſedé, qu'il délivra. A Meaux il fut reçu par Chagneric, homme noble, en qui le roi Theodebert avoit grande confiance, & qui ſe chargea de le faire conduire à ſa cour. Le ſaint homme benit ſa maiſon, & conſacra à Dieu ſa fille encore fort jeune nommée Fare, & depuis illuſtre par ſa vertu. De là il paſſa à un village nommé Ulciac, à preſent Euſſy, où il fut reçu par un ſeigneur nommé Authaire, & ſa femme Aiga, dont il benit les enfans encore petits, nommez Adon & Dadon, qui devinrent fameux par leur ſainteté.

Enfin ſaint Colomban arriva près le roi Theodebert, qui le reçut avec joïe. Déja pluſieurs moines l'avoient ſuivi de Luxeu, & il les recevoit comme échappez d'entre les ennemis. Theodebert promit de lui trouver dans ſon païs des lieux commodes pour ſes diſciples, proche des nations auſquelles il pourroit prêcher la foi : car c'étoit ce qu'il deſiroit le plus dans ſes voyages. Le ſaint homme ayant accepté l'offre, s'embarqua ſur le Rhin, paſſa à Mayence, & remontant toujours le fleuve, entra dans l'Aar, de-là dans le Leinat, & s'avança juſques à l'extrêmité du lac de Zuric. Etant venu à Zug, il trouva cette ſolitude ſi agréable, qu'il réſolut de s'y arrêter. Les habitans étoient cruels & impies, ils adoroient des idoles, leur offroient des ſacrifices, & obſervoient les augures & les divinations. Saint Colomban ayant commencé à leur

prêcher le vrai Dieu, les trouva un jour qui préparoient un ſacrifice, & avoient mis au milieu du peuple aſſemblé une grande cuve pleine de biere. Il leur demanda ce qu'ils en vouloient faire. Ils répondirent que c'étoit pour l'offrir à leur dieu Vodan, que les uns expliquoient en latin Mercure, les autres Mars. Saint Colomban ſouffla deſſus, & auſſitôt le vaiſſeau ſe rompit en éclats avec un grand fracas, & toute la biere ſe répandit. Les barbares étonnez, diſoient qu'il avoit bonne haleine. Il les exhorta à quitter ces ſuperſtitions, & ſe retirer chacun chez eux. Pluſieurs ſe convertirent & reçurent le baptême : d'autres déja baptiſez revinrent à la pratique de l'évangile, qu'ils avoient quittée. Saint Gal pouſſé de zele, brûla leurs temples, & jetta dans le lac toutes les offrandes qu'il y trouva. Dequoi les barbares irritez réſolurent de le tuer, & de chaſſer de leur païs ſaint Colomban, après l'avoir foüetté & maltraité.

Vita S. Gal. c. 4. tom. 2.

Act. Ben. pag. 232.

V. Coint. an. 610. n. 11.

Vita Col. n. 53.

Le ſaint homme en étant informé, quitta ces endurcis, & paſſa avec les ſiens à un bourg nommé Arbon ſur le lac de Conſtance. Là il trouva un prêtre vertueux nommé Villimar, qui lui indiqua un lieu fertile & agréable environné de montagnes, où étoient les ruines d'une petite ville nommée Brigantium, ou Bregents. Saint Colomban y étant arrivé avec ſes compagnons, y trouva un oratoire dédié à ſainte Aurelie, auprès duquel ils ſe firent de petits logemens. Dans cette égliſe ils trouverent trois images d'airain dorées & attachées à la muraille, que le peuple adoroit, laiſſant l'autel de

l'égliſe : & leur offroit des ſacrifices, diſant que c'étoit les anciens dieux tutelaires de ce lieu. Saint Colomban ordonna à ſaint Gal, qui ſçavoit la langue du païs, d'exhorter le peuple à quitter l'idolâtrie pour adorer le vrai Dieu. Le jour de la fête de cette égliſe étant venu, il y eut un grand concours de peuple, non ſeulement pour la fête, mais par curioſité, pour voir ces étrangers. Alors ſaint Gal commença à leur prêcher la foi, & les exhorter à ſe convertir. Puis prenant les idoles devant tout le monde, il les mit en pieces à coup de pierres, & les jetta dans le lac. Quelques-uns ſe convertirent, d'autres ſe retirerent en colere. Saint Colomban fit apporter de l'eau, qu'il benit, en aſpergea l'égliſe, & tournant autour avec les ſiens, en chantant des pſeaumes, il en fit la dédicace : Puis ayant invoqué le nom de Dieu, il fit les fonctions ſur l'autel, y mit les reliques de ſainte Aurelie ; le revêtit & y celebra la meſſe ; ce qui étant fait, le peuple s'en retourna avec grande joye.

Saint Colomban demeura à Bregents environ trois ans ; il y bâtit un petit monaſtere où ſes diſciples travailloient les uns au jardin potager, d'autres à cultiver des arbres fruitiers, d'autres à pêcher ; & lui-même faiſoit des filets. Saint Colomban eut en penſée d'aller prêcher la foi aux Venedes ou Sclaves, qui étoient dans le voiſinage ; mais un ange lui apparut, & l'avertit qu'il n'y feroit aucun progrès : c'eſt pourquoi il demeura en repos, juſques à ce qu'il pût entrer en Italie.

Vita n. 56.

n. 57.

Cependant la meſintelligence recommença entre

les deux freres Theodoric & Theodebert ; & saint Colomban alla trouver ce dernier & lui conseilla de se faire clerc, ou plûtôt moine, de peur de perdre la vie éternelle avec son royaume. La proposition parut ridicule au roi & à tous les assistans : & ils dirent, que jamais ils n'avoient oüi parler, qu'un roi Merovingien eût été clerc volontairement. Il semble qu'ils ne connoissoient pas S Cloud. Si vous ne le faites de gré, dit Saint Colomban, vous le ferez bien tôt de force : & il s'en retourna à son monastere. En effet, Theodoric fit la guerre à Theodebert la dix-septiéme année de leur regne, c'est-à dire l'an 612. & le battit deux fois. Pendant la seconde bataille, qui se donna à Tolbiac, saint Colomban étoit dans sa solitude, qui lisoit assis sur un vieux tronc de chêne. Il s'endormit ; puis étant éveillé, il appella le moine Chagnoald, qui le servoit ; & lui dit en soupirant, que les deux rois étoient aux mains, & qu'il y avoit bien du sang répandu. Mon pere, dit Chagnoald, aidez Theodebert de vos prieres, afin qu'il défasse notre commun ennemi Theodoric. Saint Colomban lui dit : Vous me donnez un mauvais conseil : ce n'est pas ce que veut Nôtre Seigneur, qui nous a commandé de prier pour nos ennemis : le juste juge est le maître de faire de ces princes ce qui lui plaira. Theodoric après sa victoire poursuivit Theodebert ; & l'ayant pris par la trahison des siens, l'envoya à Brunehaut leur ayeule ; qui étant du parti de Theodoric, fit entrer Theodebert dans le clergé ; & peu de jours après le fit mourir.

AN. 612.

Sup. l. XXXII. n. 45.

Fredeg. c. 38.

VIII. Saint Colomban en Italie.

Vita S. Gal. c. 8.

Saint Colomban voïant Theodoric devenu maître du païs où il demeuroit, crut n'y pouvoir plus être en ſureté. D'ailleurs les habitans irritez de ce qu'il leur avoit ôté leurs idoles, ſe plaignirent au duc nommé Gunzon, que ces étrangers nuiſoient à la chaſſe : & le duc leur envoya ordre de ſe retirer. Ils réſolurent donc d'un commun accord de paſſer en Italie, eſperant de la protection d'Agilulfe roi des Lombards. Ainſi ils partirent de Bregents, excepté ſaint Gal, qui avoit la fievre, & demeura avec la benediction de ſaint Colomban. Il bâtit enſuite près de là un autre monaſtere, qui porte encore ſon nom. Saint Colomban fut très-bien reçu par le roi Agilulfe, qui lui donna le choix de demeurer en tel lieu de ſes états qu'il voudroit. Le ſaint abbé étant à Milan, combattit les Ariens par les ſaintes écritures, & écrivit même contre eux. Cependant un nommé Jocondus vint trouver le roi Agilulfe, & lui dit, que dans le déſert de l'Appennin, en un lieu nommé Bobium, près de la Trebia, il y avoit une égliſe de ſaint Pierre, où il ſe faiſoit des miracles : que les environs étoient fertiles, bien arroſez & pleins de poiſſons. Saint Colomban choiſit ce lieu pour ſa retraite : il rétablit l'égliſe qu'il trouva demi-ruinée, & bâtit un monaſtere, qui ſubſiſte encore.

Ep. 4. tom. 12. Bibl. PP. Lugd. p. 28. c. 9.

On doit rapporter à ce temps la lettre qu'il écrivit au pape Boniface IV. ſur la queſtion des trois chapitres, à la priere du roi Agilulfe, qui en favoriſoit les défenſeurs. Saint Colomban mal inſtruit du fait, & prévenu par les ſchiſmatiques, ſuppoſe que

que le pape Vigile eſt mort héretique : & s'étonne que l'on recite ſon nom avec ceux des évêques Catholiques. Il exhorte le pape à ſe purger du ſoupçon d'héreſie, lui & ſon égliſe ; en aſſemblant un concile, où il faſſe une expoſition préciſe de la foi : car il rejette le cinquiéme concile, comme ayant approuvé l'erreur d'Eutichez. Il exhorte auſſi le pape, à remedier au déreglement des mœurs qu'il trouvoit en Italie, & dont il attribuë la cauſe principalement au ſchiſme. AN. 613.

Le roi Theodoric mourut quelques mois après ſon frere Theodebert ; la dix neuviéme année de ſon regne, 613. de Jeſus-Chriſt ; & ſon fils Sigebert, encore enfant, lui ſucceda ſous la conduite de Brunehaut ſa biſayeule. Le roi Clotaire leur fit la guerre, prit Sigebert, & deux de ſes freres Corbon & Meroüée, qu'il fit mourir tous trois : le quatriéme nommé Childebert, s'enfuit. Il prit auſſi Brunehaut, & la fit mourir cruellement : ainſi il demeura ſeul roi des François, comme Clotaire ſon aïeul, l'an 614. trente-uniéme de ſon regne. Alors voïant la prophetie de ſaint Colomban ſi bien accomplie, il envoïa querir le venerable Euſtaſe, qui gouvernoit le monaſtere de Luxeu ; & le pria d'aller trouver ſaint Colomban de ſa part, menant avec lui ceux qu'il voudroit de ſa nobleſſe, pour être les cautions de ſa bonne volonté, & inviter le ſaint homme à le venir trouver. *Vita Col. n. 58. Fredeg. c. 39. 40. &c.* *Vitam. 61.*

Euſtaſe fit le voïage, étant défraïé aux dépens du public : & aïant trouvé ſaint Colomban, il s'acquitta de ſa commiſſion. Le ſaint vieillard eut une

AN. 614. grande joïe de voir ſon cher diſciple, & le retint quelque-temps : en le congédiant, il lui recommanda de maintenir la diſcipline dans ſon monaſtere, & le chargea de faire ſes excuſes au roi Clotaire ; de lui dire qu'il lui étoit impoſſible de retourner ; & qu'il lui recommandoit ſeulement de proteger le monaſtere de Luxeu. Il donna à Euſtaſe une lettre pour le roi, qui la reçut avec une extrême joïe, quoiqu'elle fût pleine d'avis pour le corriger. Il donna une puiſſante protection au monaſtere, l'enrichit de grands revenus, & en étendit les limites autant que ſaint Euſtaſe le déſira. Saint Colomban ayant demeuré un an au monaſtere de Bobio, y mourut l'onziéme des calendes de Decembre : c'eſt-à-dire le vingt-uniéme de Novembre : jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. On croit que c'étoit l'an 615. Ses reliques demeurerent à Bobio, & il s'y fit quantité de miracles. Sa vie fut écrite vingt-huit ans après par Jonas moine du même monaſtere.

Martyr. R. 22. Nov.

Acta B. tom. 2. p. 123.

Le ſucceſſeur de ſaint Colomban à Bobio, fut Attale ſon diſciple. Il étoit né en Bourgogne ; & ſon pere l'avoit mis, pour le faire inſtruire, auprès de ſaint Arige évêque de Gap. Le déſir d'une vie plus parfaite le fit paſſer au monaſtere de Lerins : mais voïant que l'obſervance s'y relâchoit, il vint à Luxeu ſe mettre ſous la diſcipline de ſaint Colomban. Il gouverna après lui le monaſtere de Bobio pendant douze ans, & mourut l'an 627.

IX. Mort de Boniface IV. Deuſdedit pape.

Anaſt.

Le pape Boniface IV. mourut l'année 614. & fut enterré à ſaint Pierre le vingt-cinquiéme de Mai, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Il avoit fait

de ſa maiſon un monaſtere, il lui avoit donné de grands biens. En deux ordinations, au mois de Decembre, il fit huit diacres ; & en d'autres occaſions il ordonna trente-cinq évêques, pour diverſes égliſes. Il tint le ſaint ſiege pendant ſix ans & huit mois, & eut pour ſucceſſeur Deuſdedit, qui fut ordonné le treiziéme de Novembre de la même année 614. & tint le ſaint ſiege près de trois ans. Il étoit Romain fils d'Eſtienne ſoudiacre : il aima fort la clergé, & y rétablit l'ordre ancien.

AN. 614. *Martyr. R. 251 Mai.*

X. Jeruſalem priſe par les Perſes.

Cependant les Perſes ravageoient l'Orient. Dès le temps de Phocas, ils rompirent la paix ſous prétexte de venger la mort de Maurice & de ſes enfans. La premiere année du regne d'Heraclius · ils prirent Edeſſe & Apamée, & vinrent juſques à Antioche : la ſeconde, ils prirent Ceſarée de Cappadoce : la quatriéme Damas : la cinquiéme qui eſt cette année 614. indiction ſeconde, au mois de Juin, ils paſſerent le Jourdain, & conquirent la Paleſtine & la ville de Jeruſalem. On tua pluſieurs milliers de clercs, de moines, de religieuſes & de vierges. On brûla les égliſes, & même le ſaint ſepulcre : on emporta tout ce qu'il y avoit de précieux, des vaſes ſacrez ſans nombre ; & entre autres reliques, le bois de la vraïe croix : le patriarche Zacharie fut emmené captif, avec un grand peuple ; & tout cela en peu de jours. Les Juifs acheterent un grand nombre de ces captifs, pour les tuer : enſorte que quelques-uns en comptoient juſques à quatre-vingts-dix mille ainſi maſſacrez. Le patrice Nicetas trouva moïen de ſauver deux précieuſes reliques,

Theoph. p. 250. D. 251. 254.

Chr. paſch.

par un de ſes amis de Sabara chef des Perſes : ſçavoir
AN. 614. l'éponge & la lance de la paſſion, & les envoïa à C. P. La ſainte éponge y fut expoſée à la vûë du peuple dans la grande égliſe, étant attachée à la ſainte Croix, à la fête de l'exaltation, le quatorziéme de Septembre de la même année. La ſainte lance fut apportée le ſamedi vingt ſixiéme d'Octobre : ce qui fut publié le lendemain dans la grande égliſe, & elle fut adorée le mardi & le mercredi par les hommes, le jeudi & le vendredi par les femmes.

Antioch. epiſt. ad Euſtach. tom. I.

Anct. bibl. PP. p. 1022. cod.

Huit jours avant la priſe de Jeruſalem, la laure de ſaint Sabas fut attaquée par les Arabes : ſoit qu'ils fuſſent de l'armée des Perſes, ſoit qu'à l'occaſion de cette guerre ils fiſſent plus librement leurs courſes ordinaires. La plupart des moines s'enfuirent auſſi-tôt ; il en demeura ſeulement quarante-quatre, des plus anciens & des plus vertueux. Aïant embraſſé la vie monaſtique depuis la jeuneſſe, ils avoient blanchi dans ces exercices : quelques-uns n'étoient point ſortis de la laure depuis cinquante ou ſoixante ans : quelques-uns, depuis leur entrée dans le monaſtere, n'avoient point vû la ville Ainſi ils ne voulurent point abandonner la laure en cette occaſion. Les barbares en aïant pillé l'égliſe, prirent ces ſaints vieillards, & les tourmenterent ſans miſericorde pendant pluſieurs jours, croïant qu'ils leur découvriroient quelques richeſſes : mais enfin ſe voïant fruſtrez de leur eſperance, ils entrerent en fureur & les mirent en pieces. Ces ſaints reçurent la mort d'un viſage gai, & avec action de graces, comme déſirant depuis long-temps d'être délivrez.

de cette vie, & d'aller avec Jesus-Christ.

Leurs corps demeurerent plusieurs jours sans sepulture, mais les autres moines de la Laure étant revenus d'Arabie, où ils s'étoient retirez, en prirent soin. Un d'eux nommé Nicomede voïant leurs membres épars fut tellement saisi de l'horreur de ce spectacle, qu'il tomba en défaillance, & fut enlevé comme mort. Modeste abbé du monastere de saint Theodose, rassembla tous les corps de ces saints, & les lava en répandant beaucoup de larmes : puis les ayant baisez il les mit dans les sepulcres de leurs peres ; & fit sur eux les prieres ordinaires. L'église honore ces quarante quatre saints le seiziéme de Mai. L'abbé Modeste exhorta ensuite tous les moines de la laure de saint Sabas, à ne la point quitter : mais à souffrir courageusement les persecutions. Suivant son conseil, ils demeurerent dans la laure environ deux mois : ensuite sur le bruit qui courut d'une autre incursion de barbares, ils se refugierent dans le monastere de l'abbé Anastase, à vingt stades ou une lieuë de Jerusalem, où il n'y avoit alors personne ; & ils y demeurerent environ deux ans. L'abbé Modeste gouverna l'église de Jerusalem en l'absence du patriarche Zacharie ; il prit soin non seulement de la ville, où il fit depuis rétablir les églises brûlées, mais encore du diocese, & de tous les monasteres du désert.

Martyr. R. 16. Mai. Boll. 10. 14. p. 616.

XI. Charité de S. Jean l'aumônier.

Il reçut de grands secours de saint Jean l'aumônier patriarche d'Alexandrie, dont la charité éclata en cette occasion. Les Perses aïant ravagé toute la Syrie, ceux qui purent échapper de leurs mains,

clercs, laïques, magiſtrats, particuliers, même les évêques, ſe refugierent à Alexandrie. Jean les reçut tous, & leur donnoit tous les jours liberalement ce qui leur étoit néceſſaire, ſans regarder à leur multitude. Aïant ſçû la priſe de Jeruſalem, il y envoïa un homme pieux nommé Creſippe, avec beaucoup d'argent, de bled, d'autres vivres & des habits; tant pour voir cette déſolation, que pour aſſiſter ceux qui étoient demeurez. Il envoïa d'ailleurs Theodore évêque d'Amathonte, Anaſtaſe abbé du mont ſaint Antoine, & Gregoire évêque de Rinocoture, avec de très-grandes ſommes, pour retirer ceux qui avoient eté emmenez captifs. Le ſaint patriarche recevoit tous ceux qui venoient à lui, & les conſoloit comme ſes freres. Il fit mettre les bleſſez & les malades dans des hôpitaux, où ils étoient traitez gratuitement, & n'en ſortoient que quand ils vouloient; & il les viſitoit deux ou trois fois la ſemaine. Quant à ceux qui ſe portoient bien, & qui venoient recevoir l'aumône: il donnoit aux hommes chacun un ſilique, valant environ huit ſols de notre monnoye, aux femmes, comme plus foibles, le double. Quelques-unes portant des bracelets & des ornemens d'or, ne laiſſoient pas de demander l'aumône; ceux qui en étoient chargez, s'en plaignirent au patriarche: mais il leur dit d'un ton & d'un œil ſevere contre ſa coutume: Si vous voulez être mes œconomes, ou plutôt de Jeſus-Chriſt, obéïſſez ſimplement à ſon precepte, de donner à quiconque nous demande. Il n'a pas beſoin, ni moi non plus, de miniſtres curieux. Si ce que je don-

Vita S. Joan. per Leont. c. 2. n. 10. ap. Boll. to. 2. p. 500. Item vita Metaphr. c. 1. n. 6. ibid. p. 518.

V. Cang. gloſſ.

Luc. VI. 30.

ne étoit à moi, j'aurois quelque raiſon de le ménager: mais s'il eſt à Dieu, il veut que l'on exécute ſes ordres dans la diſtribution de ſes biens. Je ne veux pas prendre part à votre peu de foi: car quand tout le monde s'aſſembleroit à Alexandrie, pour demander, ils n'épuiſeront pas les tréſors immenſes de Dieu.

L'année ſe trouva ſterile, parce que le Nil n'étoit pas monté à l'ordinaire: ainſi la cherté des vivres, & la multitude de ceux qui fuïoient les Perſes, aïant épuiſé tout le tréſor de l'égliſe, le ſaint patriarche emprunta à pluſieurs bons Chrétiens, environ mille livres d'or. Comme il les eut conſommées & que la cherté duroit toujours, perſonne ne vouloit plus lui rien prêter: parce que chacun craignoit pour ſoi. Preſſé par le beſoin des pauvres, qu'il nourriſſoit, il étoit dans une grande inquietude, & redoubloit ſes prieres. Alors un habitant de la ville, qui déſiroit être diacre, quoiqu'il eût été marié deux fois, voulut profiter de l'occaſion, & n'oſant faire la propoſition en face, il lui préſenta une requête, par laquelle il lui offroit pour les beſoins des pauvres, deux cens boiſſeaux de bled, & cent quatre-vingt livres d'or, s'il vouloit l'ordonner diacre: alleguant un paſſage de ſaint Paul, pour prouver que la néceſſité doit faire paſſer par deſſus la loi. Le ſaint patriarche le fit venir, & lui dit en particulier: Votre offrande eſt grande & vient fort à propos, mais elle n'eſt pas pure. Quant à mes freres les pauvres, Dieu qui les a nourris, avant que nous fuſſions nez vous & moi, les nourrira bien encore à preſent, pourvû que nous obſervions

c. 4. n. 22.

Heb. VII. 11.

ſes commandemens : comme il a multiplié les cinq pains, il peut benir les dix boiſſeaux de mon grenier. Ainſi il le renvoïa confus : & auſſi tôt on lui vint dire l'arrivée de deux des grands vaiſſeaux de l'égliſe, qu'il avoit envoïez en Sicile querir du bled. Il ſe proſterna, & dit : Je vous rends graces, Seigneur, de n'avoir pas permis à votre ſerviteur de vendre votre grace pour de l'argent.

c. 6. n. 33. Aïant appris que l'abbé Modeſte étoit dans un grand beſoin des choſes néceſſaires, pour le rétabliſſement des ſaints lieux : il lui envoïa mille pieces d'or, mille ſacs de froment, mille de legumes, mille livres de fer, mille paquets de poiſſons ſecs, mille vaiſſeaux de vin, & mille ouvriers Egyptiens, avec une lettre, où il diſoit : Pardonnez-moi, ſi je ne vous envoïe rien qui ſoit digne des temples de Jeſus-Chriſt, je voudrois aller moi-même travailler *Antioch. pref.* à la maiſon de ſa ſainte réſurrection. Avec ces ſecours l'abbé Modeſte rétablit l'égliſe du Calvaire, celle de la Reſurrection, celle de la Croix & celle de l'Aſcenſion. Il rebâtit de fond en comble cette derniere, que l'on nommoit la mere des égliſes.

XII. Gouvernement de S. Jean l'aumônier.

Dès que ſaint Jean l'aumônier fut aſſis dans la chaire d'Alexandrie, il aſſembla les œconomes de l'égliſe, & leur dit : Allez par toute la ville, & m'écrivez tous mes maîtres, juſques au dernier. Ils lui demanderent avec étonnement, qui étoient ſes maîtres ? Ce ſont, dit-il, ceux que vous appellez les *Vit. c. 2. n. 5. n. 6.* pauvres. Il s'en trouva plus de ſept mille cinq cens, à qui il faiſoit donner l'aumône tous les jours. Il eut ſoin d'empêcher, que par toute la ville d'Alexandrie,

xandrie, on n'usât ni de faux poids, ni de fausses mesures; & en publia une ordonnance en son nom, portant peine de confiscation de tous les biens des contrevenans, au profit des pauvres; par là on voit quelle étoit l'autorité du patriarche d'Alexandrie, même sur le temporel. Aïant appris que les officiers n. 7. c. 2. de l'église recevoient des presens, pour donner la préférence à quelques personnes dans le rachat des captifs: il les assembla, & sans leur faire de reproches, il augmenta leurs gages, avec défense de rien prendre de qui que ce fût. Ils s'en trouverent si bien, que quelques uns même remirent cette augmentation de gages.

Il sçut que plusieurs personnes n'osoient lui porter leurs plaintes par la crainte des chanceliers ou secretaires, des défenseurs de l'église, & des autres officiers qui l'environnoient. Ce qui lui fit prendre la résolution de donner deux fois la semaine audience publique, le mercredi & le vendredi. On lui mettoit un siege devant la porte de l'église, avec deux bancs pour les hommes de merite avec lesquels il s'entretenoit, aïant l'évangile entre les mains; & il ne laissoit approcher de lui aucun de ses officiers, qu'un seul défenseur, afin que les particuliers se presentassent avec plus de confiance. Mais il faisoit executer ses ordres par les défenseurs: voulant qu'ils s'en acquittassent avant que de manger. Car, disoit-il, si Dieu nous donne la liberté d'entrer à toute heure dans sa maison, & de lui offrir nos prieres, & si nous voulons qu'il nous exauce promptement: comment devons-nous en user à n. 8.

l'égard de nos freres ? Un jour comme il ſortoit de la ville pour aller à une égliſe des martirs, une femme ſe proſterna devant lui, demandant juſtice de ſon gendre. Ceux qui accompagnoient le ſaint patriarche lui conſeilloient d'attendre au retour. Mais il répondit : Et comme Dieu recevra-t-il notre priere, ſi je remets à écouter cette femme ? Qui m'a promis que je ſerai demain en vie ? Et il l'expedia ſur le champ. Une autre fois aïant attendu juſques à la cinquiéme heure, c'eſt-à-dire onze heures du matin, ſans que perſonne ſe preſentât à ſon audience, il ſe retira verſant des larmes. S. Sophrone lui en demanda tout bas la cauſe. C'eſt, dit-il, que je n'ai rien aujourd'hui à offrir à J. C. pour mes pechez. Au contraire, dit Sophrone, vous devez vous rejoüir d'avoir ſi bien pacifié votre troupeau, qu'ils vivent enſemble ſans differend, comme les anges.

c. 10. n. 59.

c. 2. n. 9.

Il étudioit continuellement l'écriture, non pour l'oſtentation, mais pour la pratique ; & dans ſes converſations particulieres, il n'y avoit point de diſcours inutiles : mais ou l'on parloit d'affaires neceſſaires, ou l'on racontoit quelques hiſtoires des ſaints, ou l'on traitoit quelque paſſage de l'écriture, ou quelque dogme, à cauſe de la multitude d'heretiques dont le païs étoit infecté ; ſi quelqu'un médiſoit d'un autre, le ſaint patriarche détournoit adroitement le diſcours : s'il continuoit, il ne lui diſoit rien, mais défendoit à l'officier de ſemaine de le laiſſer entrer une autre fois. Les hiſtoires qu'il aimoit le plus, étoient les exemples de charité envers les pauvres.

c. 8. n. 43. 44. &c.

Enfin ſes plus confidens étoient deux moines de grand merite, Jean Moſch & Sophrone. Il les reſpectoit comme ſes peres, & leur obéiſſoit ſans reſerve. Comme ils étoient ſçavans, il s'en ſervoit utilement, pour combattre les Severiens & les autres heretiques; & ils y travaillerent avec tant de fruit, qu'ils retirerent de l'hereſie grand nombre de bourgades, d'égliſes & de monaſteres. Le ſaint patriarche recommandoit ſoigneuſement à ſon peuple, de ne communiquer jamais avec les heretiques: quand même ils ſe trouveroient privez toute leur vie de la communion catholique; c'eſt-à-dire de la liberté d'exercice dans les lieux où les heretiques étoient les maîtres. C'eſt, diſoit-il, comme un mari long temps abſent de ſa femme, à qui il n'eſt pas permis pour cela d'en épouſer une autre. c. 10. n. 60. c. 13. n. 83. n. 79.

Un jour voïant que pluſieurs ſortoient de l'égliſe après la lecture de l'évangile, il ſortit auſſi, & s'aſſit au milieu d'eux. Comme ils en furent ſurpris, il leur dit: Mes enfans, où ſont les oüailles, là doit être le paſteur. C'eſt pour vous que je deſcens à l'égliſe; car je pourrois dire la meſſe pour moi dans l'évêché. En aïant ainſi uſé deux fois, il les corrigea. Si quelqu'un parloit dans l'égliſe, il le chaſſoit devant tout le monde, en diſant: Si vous êtes venu pour prier, vaquez à la priere, ſinon ſçachez qu'il eſt écrit: Ma maiſon eſt la maiſon d'oraiſon. Il eſt parlé encore en deux autres occaſiõns, de l'oratoire domeſtique du ſaint patriarche, & il paroît même qu'il y celebroit quelquefois la meſſe avec un ſeul miniſtre, en preſence d'un ſeul laïque. On peut n. 82. *Matth.* xxi. 13. c. 9. n. 50. c. 12. n. 73.

croire que tous les évêques avoient deſlors de tels oratoires ; & nous en avons vû un exemple dès le quatriéme ſiecle, en ſaint Gregoire de Nazianze le pere. Saint Jean l'aumônier éleva à la prêtriſe un lecteur de grande vertu, qui faiſoit des ſouliers, & de ſon travail nourriſſoit ſes enfans, qui étoient en grand nombre, ſa femme, ſon pere & ſa mere, & néanmoins étoit fort aſſidu à l'égliſe. Par où l'on voit, qu'il y avoit à Alexandrie des clercs mariez & artiſans.

Sup. liv. XVI. n. 16.

c. 13. n. 87.

Le ſaint homme honoroit particulierement les moines, & n'écoutoit pas volontiers le mal que l'on diſoit de quelques-uns, y aïant été trompé lui-même. Il bâtit un hoſpice particulier pour les moines étrangers ; & fonda deux monaſteres auprès de deux oratoires qu'il avoit bâtis, l'un de la ſainte Vierge, l'autre de ſaint Jean. Il leur donna des terres de ſon patrimoine, & leur dit : Je pourvoïerai à vos beſoins corporels, aïez ſoin de mon ſalut. Vos prieres du ſoir & de la nuit ſeront pour moi : celles que vous ferez le jour dans vos cellules ſeront pour vous. Il vouloit ainſi reparer ce qui lui manquoit, n'aïant pas pratiqué lui-même la vie monaſtique. L'exemple de ces deux monaſteres excita pluſieurs ſeculiers à prier la nuit en divers endroits de la ville, qui devint comme un monaſtere. Ce que j'entends de la ville d'Amathonte dans l'iſle de Chipre, où il étoit né. Il avoit auſſi bâti des hôpitaux pour les étrangers, les vieillards & les malades. On peut juger des richeſſes de l'égliſe d'Alexandrie, par une perte qu'elle fit en un jour, de treize

c. 8. n. 47.

c. 13. n. 82.

c. 14. n. 91.

c. 9. n. 52.

n. 83. 4. 55.

vaiſſeaux, du port de dix mille boiſſeaux chacun: c. 14 n. 90.
& par la ſomme que le ſaint patriarche trouva dans l'évêché à ſon ordination, qui étoit de huit mille livres d'or. Cette conſideration peut rendre plus vrai ſemblables ſes aumônes immenſes, & ce qu'on voit dans ſa conduite contre les regles de la prudence ordinaire: car il perdoit volontiers de l'argent, n. 13. 63. 72.
pour donner l'exemple de déſintereſſement & de patience.

Cependant il vivoit pauvrement & couchoit ſur c. 6. n. 34.
un petit lit, avec une méchante couverture de laine déchirée. Un homme riche lui en aïant donné une précieuſe, il la prit pour l'amour de lui: mais elle l'empêcha de dormir, ſongeant aux pauvres, qui cependant mouroient de froid & de miſere. Il l'envoïa vendre le lendemain: le riche la racheta, & la lui rendit, le ſaint homme la vendit encore; & la troiſiéme fois il lui dit: Nous verrons qui s'en ennuïera le premier. Il faiſoit travailler à ſon tom- n. 23.
beau, le laiſſant toujours imparfait, afin qu'aux grandes fêtes on vînt l'avertir de le faire achever, à cauſe de l'incertitude de la mort. Pendant une maladie contagieuſe, il alloit ſouvent voir les enterremens, c. 8. n. 48.
diſant que cette vûë & celle des ſepulchres, étoit fort utile; ſouvent il alloit aſſiſter les mourans, & leur fermoit les yeux de ſes propres mains. Il recommandoit fort de celebrer pour eux des collectes, c'eſt-à-dire des meſſes; & racontoit une hiſ- n. 49.
toire merveilleuſe, pour montrer qu'ils en recevoient du ſoulagement.

Jean ſurnommé Moſch, dont ſaint Jean l'aumô- XLII. Voyages de

Jean Moſch. *Prolog. in prat. ſpir.* nier ſe ſervit utilement pour combattre les heretiques, avoit premierement embraſſé la profeſſion monaſtique dans la communauté de ſaint Theodoſe en Paleſtine. Son abbé l'aïant envoïé en Egypte, pour quelques affaires de la maiſon, au commencement du regne de l'empereur Tibere : c'eſt-à-dire vers l'an 578. il alla juſques dans le deſert d'Oaſis, pour y voir un moine de Cappadoce, nommé Leon, dont il avoit oui dire de grandes choſes, & qui donna ſa vie pour délivrer trois autres moines pris par les barbares. Jean Moſch étant retourné en Paleſtine, demeura dix ans dans la laure des Eliotes : puis dans le deſert près du Jourdain, & dans la nouvelle laure de ſaint Sabas. Mais ſur le bruit des courſes que faiſoient les Perſes, il ſe retira du côté d'Antioche. Delà il paſſa à Seleucie ſur l'Oronte, & y vit l'abbé Theodore qui en étoit évêque. Il viſita auſſi le monaſtere de ſaint Theodoſe du rocher, entre Seleucie & Roſe de Cilicie. Puis il repaſſa en Paleſtine, & ſans s'y arrêter, il alla au mont Sinaï, & delà à Raïthe. Il retourna enſuite en Egypte, & s'arrêta à Alexandrie.

Prat. c. 112.
c. 67. 134.
Prolog.
c. 79.
c. 1. 9. 122. &c.

c. 9. 33. Sophrone qui l'accompagnoit, étoit natif de Damas, & avoit ſi bien étudié les lettres humaines, qu'on lui donnoit le titre de ſophiſte. Il étoit attaché à Jean Moſch avant que d'avoir renoncé au ſiecle ; ils demeurerent enſemble auprès de Gregoire abbé de ſaint Theodoſe, & vinrent enſemble à Alexandrie. Une incurſion de barbares avoit diſperſé les moines de Scetis : mais Jean & Sophrone en trouverent encore quelques-uns en divers en-

Boll. 11. Mart. p. 65.
Prat. c. 69. 77. 110.
c. 152.

droits, qui leur raconterent les vertus qui s'y pratiquoient. L'abbé Theodore leur dit, que pluſieurs de ces moines ne mangeoient, que quand on les alloit voir. C'eſt pourquoi, ajoutoit-il, j'allois viſiter tous les ſamedis un vieillard nommé Ammonius mon voiſin, afin qu'il prît la nourriture. L'abbé Jean de la Pierre leur dit: Quand j'étois à Scétis, dans ma jeuneſſe, un des peres aïant mal à la rate, on chercha pour lui du vinaigre dans les quatre laures, où il y avoit environ trois mille cinq cens moines, & il ne s'en trouva point: telle étoit leur pauvreté. c. 54. c. 113.

Jean & Sophrone allerent auſſi en Thebaïde, & virent près la ville de Lycos une montagne, où pluſieurs moines demeuroient, les uns dans des cavernes, les autres dans des cellules. A Antinoüs ils apprirent la converſion merveilleuſe d'un chef de voleurs, nommé David. A Alexandrie ils virent l'abbé Pallade, natif de Theſſalonique: Theodore philoſophe, Zoïle lecteur, & Coſme ſophiſte, c'eſt-à-dire homme de lettres, tous trois vivans dans une grande pauvreté, & pratiquant toutes les vertus chrétiennes. Ils virent auſſi près d'Alexandrie, l'abbé Jean l'eunuque, moine depuis quatre-vingts ans, & quelques autres fameux ſolitaires. Ainſi la vie monaſtique ſe conſervoit en Egypte avec la même ferveur que du temps de Caſſien, deux cens ans auparavant. c. 44. 161. c. 143. c. 69. 70. &c. c. 171. 172. c. 145. 184. *Sup. liv. xx. n. 32. 4. &c.*

XIV. Concile de Paris.

La même année de la priſe de Jeruſalem, c'eſt-à-dire 614. il ſe tint à Paris un concile de toutes les provinces de Gaule, nouvellement réünies ſous la *Tom. 5. conc. p.* 1549.

puiſſance du roi Clotaire. Les évêques aſſemblez
AN. 614. par ſon ordre, y firent quinze canons dont le premier porte, qu'à la place d'un évêque mort, on ordonnera celui qui ſera choiſi par le metropolitain avec ſes comprovinciaux, le clergé & le peuple de la ville, & gratuitement. S'il arrive autrement par la puiſſance de quelqu'un, ou par negligence, l'é-
c. 2. lection ſera nulle. Ce canon tend principalement à réprimer l'autorité que les rois s'attribuoient dans l'élection des évêques. Aucun évêque n'élira ſon ſucceſſeur, & perſonne ne cherchera d'être mis à ſa place de ſon vivant : ſi ce n'eſt dans le cas où il ne pourroit plus gouverner ſon égliſe, comme s'il tom-
c. 3. be dans une maladie incurable, ou s'il eſt dépoſé pour crime. Aucun clerc ne ſe retirera vers le prince, ou autre perſonne puiſſante au mépris de ſon
c. 4. évêque. Aucun juge n'entreprendra de punir ou condamner un clerc ſans le conſentement de ſon évêque.

c. 7. Après la mort d'un évêque, d'un prêtre, ou d'un autre clerc, perſonne ne touchera aux biens de l'égliſe, ou à leurs biens propres, ni par ordre du prince, ni par autorité du juge : mais ils ſeront conſervez par l'archidiacre & le clergé, juſques à ce
c. 8. que l'on connoiſſe comment il en a diſpoſé. D'ailleurs il eſt défendu à l'évêque & à l'archidiacre, après la mort d'un abbé, d'un prêtre ou d'un autre titulaire, d'enlever ce qu'ils ont laiſſé à leur égliſe : ſous prétexte d'augmenter le bien du dioceſe, ou
c. 10. de l'évêque. Toutes les donations faites à l'égliſe par les évêques & les clercs, auront leur effet, quand

quand même les formalitez des loix n'y ſeroient pas exactement obſervées. Les évêques n'uſurperont point les uns ſur les autres, & encore moins les ſéculiers ſur les clercs, ſous prétexte de la défenſe ou de la ſeparation des royaumes. La France, depuis un ſiecle, avoit preſque toûjours été diviſée en pluſieurs royaumes : étant réunie ſous Clotaire, on pourvoit à ces inconveniens, pour l'avenir. Il eſt défendu aux Juifs, d'exercer aucune charge ni fonction publique ſur les Chrétiens : autrement ils recevront la grace du baptême de l'évêque des lieux, avec toute leur famille. C'eſt une ſimple menace : ou bien cette démarche d'un Juif, eſt priſe pour un ſigne de converſion. Siſebut roi des Viſigots en Eſpagne, l'année ſuivante 615. quatriéme de ſon regne, fit convertir tous les Juifs de ſon royaume : excepté ceux qui s'enfuirent chez les Francs. Soixante & dix neuf évêques ſouſcrivirent à ce concile de Paris, qui par conſequent eſt le plus nombreux que nous aïons encore vû dans les Gaules.

AN. 614.

V. Coint. an. 614. n. 28.

c. 15.

V. Coint. an. 591. n. 21.
Sup. l. XXXV. n 21.
App. ad Marſ. Cor.

Le roi Clotaire donna ſon édit pour l'execution de ces canons, mais avec quelque modification. Sur le premier, il dit que l'évêque élu par les évêques, le clergé & le peuple, ſera ordonné par ordre du prince : & que s'il eſt tiré du palais, il ne ſera ordonné que pour ſon merite. Il y a pluſieurs canons expliquez plus au long dans cet édit : il contient même quelques diſpoſitions, qui ne ſe trouvent pas dans les canons, & qui donnent ſujet de croire, que nous ne les avons pas entiers : il eſt vrai que ces diſpoſitions ne regardent gueres que les affaires

AN. 614.

temporelles. Il eſt dit à la fin, que cet édit a été fait dans le concile par le conſeil des évêques, des grands & d'autres perſonnes fidelles au roi ; & il eſt daté de Paris le quinziéme des calendes de Novembre, la trente-uniéme année de ſon regne. C'eſt-à-dire le dix-huitiéme d'Octobre 614. Ces canons & cet édit furent approuvez dans un concile tenu peu de tems après ; mais on ne ſçait ni le tems précis, ni le lieu.

c. 5. conc. p. 1655.

XV. Saints à la cour de Clotaire.

Le roi Clotaire avoit alors à ſa cour pluſieurs ſaints perſonnages, comme ſaint Arnoul, ſaint Romaric, ſaint Didier, ſaint Faron, ſaint Goëric. Saint Arnoul étoit né François, de parens très-nobles & très riches. Ayant bien étudié dans ſa premiere jeuneſſe, il fut mis à la cour du roi Theodebert, ſous la conduite de Giondulfe maire du Palais, & devint ſi habile dans les affaires, qu'il eut la premiere place auprès du prince, & gouverna ſeul ſix terres, que ſix officiers nommez domeſtiques avoient coûtume de gouverner. Il n'étoit pas moins homme de guerre. Mais il ne laiſſoit pas de s'appliquer dèſlors à la priere, aux jeûnes, & au ſoulagement des pauvres. Il épouſa une fille très-noble nommée Dode, & en eut deux fils, Clodulfe & Anſegiſe. Arnoul étoit joint d'amitié avec un autre ſeigneur nommé Romaric, attaché au ſervice du même roi Theodebert ; & ils avoient reſolu enſemble de tout quitter, pour ſe retirer au monaſtere de Lerins : mais Dieu ne permit pas qu'ils exécutaſſent ce deſſein.

Acta SS. B. to. 2. p. 150.

Ibid p. 417. vita S. Romar. n. 4.

Ils paſſerent tous deux au ſervice du roi Clotaire

& dès la premiere année, qu'il regna ſeul en France, le ſiége de Metz ayant vacqué par la mort de Pappoul, le peuple demanda ſaint Arnoul tout d'une voix : & il fut contraint d'accepter l'épiſcopat, quoiqu'il ne fût que ſimple laïque. C'étoit l'an 614. comme l'on croit. Dode ſon épouſe ſe retira à Treves, & prit le voile de religieuſe. Saint Arnoul, tout évêque qu'il étoit demeura malgré lui attaché à la cour du roi Clotaire, où il tenoit le premier rang : mais il augmenta tellement ſes aumônes, que les pauvres venoient le trouver en foule, même des païs éloignez. Il paſſoit quelquefois trois jours & plus ſans manger : encore ſa nourriture n'étoit que du pain d'orge & de l'eau : il portoit toûjours un cilice ſous ſes habits. *Ibid. p. 1044. V. S. Clod. n. 2.*

Saint Goëric ſurnommé Abdon, étoit parent de ſaint Arnoul, & lui ſucceda en l'évêché de Metz. Tandis qu'il étoit à la cour du roi Clotaire, il fut lié d'une étroite amitié avec ſaint Didier treſorier du roi, qui étoit natif d'Albi, & avoit à la même cour ſes deux freres Ruſtique & Syagrius : leurs noms montrent qu'ils étoient Romains. Saint Didier étoit ſçavant, habile, laborieux, toûjours occupé, fuyant la compagnie des gens du monde, cherchant les moines & les perſonnes de pieté. *Coin. ann. 614. n. 39.* *n. 38.*

Saint Faron étoit fils d'Agneric, ce pieux ſeigneur qui reçut ſaint Colomban paſſant en Brie. Il fut d'abord à la cour du roi Theodebert : & après ſa mort il paſſa en celle du roi Clotaire, qu'il ſervit de ſes conſeils, & fut protecteur des affligez. Son frere Chanoalde fut moine à Luxeu, & depuis éve- *Act. SS. Ben. tom. 2. p. 612. Sup. n. 7.*

que de Laon. Leur ſœur ſainte Fare ayant été dès ſon enfance conſacrée à Dieu par ſaint Colomban fonda un monaſtere nommé Eboriac, dont elle fut la premiere abbeſſe ; & qui ſubſiſte encore ſous le nom de Faremonſtier. Les anciens la nomment Burgondofare, comme qui diroit noble Bourguignone.

Act. SS. to. 2. p. 438.

Sup. 11.

XVI. Saint Loup de Sens.

Saint Loup archevêque de Sens, avoit ſoûtenu tant qu'il avoit pû le parti du jeune Sigebert, après la mort de Theodoric ſon pere ; & lorſque Clotaire, prenant poſſeſſion de la Bourgogne, envoya attaquer Sens ; ſaint Loup entra dans l'égliſe cathedrale dédiée à ſaint Eſtienne, & ſonna la cloche pour appeller le peuple. Alors les ennemis furent tellement épouvantez, qu'ils ne ſongerent qu'à s'enfuir. Enſuite le roi Clotaire étant devenu maître de la Bourgogne, y envoya Farulfe pour prendre ſoin de ſes affaires. Quand il s'approcha de Sens il fut indigné, que l'archevêque ne vînt pas au-devant de lui avec des preſens : & lorſqu'il fut entré il le regardoit de travers. Mais ſaint Loup lui dit ; Le devoir d'un évêque eſt de gouverner le peuple, & d'enſeigner aux grands du ſiecle les commandemens de Dieu : ainſi c'eſt plûtôt à eux à venir à lui. Farulfe encore plus irrité, rapporta au roi beaucoup de fauſſetez contre le Saint, & fut aidé dans ſes calomnies par Medegiſile abbé du monaſtere de ſaint Remi au fauxbourg de Sens, qui vouloit être archevêque à la place de ſaint Loup.

Vita apud Sur. Sept. Coint. an. 613. n. 4.

Le roi Clotaire ſéduit par leurs artifices, envoya

faint Loup en exil à Auſene, village dans le Vimeu ſur la riviere de Breſle, où il fut conduit par un duc payen nommé Landegiſile. Le ſaint évêque y étant arrivé ; trouva des temples profanes, où les gens du païs ſervoient les faux dieux. Il crut être envoyé de Dieu pour les convertir : ce qui le conſola de ſon exil. En effet ayant gueri un aveugle, il convertit Landegiſile & le baptiſa avec pluſieurs de l'armée des Francs qui étoient encore payens. Cependant les citoyens de Sens indignez de ce qu'on leur avoit enlevé leur paſteur, tuerent l'abbé Medegiſile dans l'égliſe de ſaint Remi & le punirent ainſi de ſa trahiſon. Enſuite ils prierent l'archidiacre Ragnegiſile, d'aller trouver Vinebaud abbé de ſaint Loup à Troyes, celebre par ſa ſainteté, pour le prier de demander au roi Clotaire le rappel de ſaint Loup de Sens. Saint Vinebaud alla trouver le roi, qui étoit près de Roüen, & obtint la liberté non ſeulement de ſaint Loup, mais de pluſieurs autres, que ſes ducs & ſes comtes tenoient dans les priſons. Quand ſaint Loup fut venu, il le preſenta au roi ; qui le voyant maigre & défiguré, par le chagrin de ſon exil, en fut touché, déteſta ſes calomniateurs, le fit manger à ſa table, ſe proſterna pour lui demander pardon, & le renvoya à ſon égliſe avec de grands preſens. Saint Vinebaud l'accompagna juſques à Sens, & mourut vers l'an 613. le ſixiéme d'Avril. AN. 616. *Boll. 6. Apr. to. 9. p. 572.*

Saint Loup étoit né à Orleans, d'une famille alliée aux rois : ſa mere Auſtregilde ou Agia, étoit ſœur de ſaint Aunacaire évêque d'Auxerre, & de

ANN. 616.

saint Austrene évêque d'Orleans, qui formerent leur neveu dans la clericature. Il succeda l'an 609. à Artemius archevêque de Sens, & mourut à la terre de Brinon, qui appartient encore à son église : mais il fut rapporté à Sens, & enterré, comme il l'avoit ordonné, aux pieds de sainte Colombe. Sa mort arriva vers l'an 623. le premier de Septembre, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 1. Sep.

XVII. Eglise d'Angleterre.

Beda 11. hist. c. 5. & epit. Martyr Rom. 24. Febr. Boll. tom. 5. pag 470.

Cependant la nouvelle église d'Angleterre fut violemment ébranlée. Le roi Edelbert mourut l'an 616. la vingt-uniéme année depuis la mission de saint Augustin, après en avoir regné cinquante six. Il est compté entre les Saints, & l'église honore sa memoire le vingt-quatriéme de Février, qui fut le jour de sa mort. Il fut enterré dans la galerie de saint Martin, de l'église des apôtres saint Pierre & saint Paul à Cantorberi ; & ce fut aussi la sepulture de la reine Berthe son épouse. Il fit des loix pour son peuple, qui commençoient par les amendes, contre ceux qui auroient dérobé quelque chose à l'église, à l'évêque, ou à quelqu'un du clergé. Son fils Ebdald lui succeda dans le royaume de Cant : mais il étoit encore payen & déreglé dans ses mœurs, jusqu'à entretenir la femme de son pere. Son exemple fut une occasion d'apostasie à ceux qui n'avoient embrassé la religion Chrétienne, que par complaisance pour son pere, ou par crainte : & ils retournerent à l'idolatrie & à la débauche. Mais le nouveau roi, en punition de ses crimes, étoit souvent aliené de son esprit, & tourmenté du démon.

Digitized by Google

Sabereth ou Saba roi des Saxons Orientaux, mourut vers le même temps, laiſſant ſes trois fils, qui étoient demeurez payens. Ils commencerent à exercer publiquement l'idolâtrie, qu'ils avoient un peu interrompuë de ſon vivant, & donnerent pleine liberté à leurs ſujets de ſervir les idoles. Comme ils voyoient Mellit évêque de Londres, diſtribuer au peuple dans l'égliſe l'euchariſtie à la fin de la meſſe, ils lui diſoient : Pourquoi ne nous donnez-vous pas auſſi ce pain blanc, que vous donniez à notre pere Saba, & que vous continuez encore à donner au peuple ? Il leur répondit : Si vous voulez être lavez dans cette fontaine, où votre pere l'a été, vous pourrez participer comme lui à ce pain ſacré ; autrement il eſt impoſſible. Nous ne voulons point, dirent-ils, entrer dans cette fontaine, nous n'en avons que faire : mais nous voulons manger de ce pain. Et quoi que l'évêque leur pût dire pour leur faire entendre qu'il falloit être purifié, avant que de participer au ſaint ſacrifice, ils entrerent en fureur, & lui dirent enfin : Si vous ne voulez pas nous contenter dans une choſe ſi facile, vous ne demeurerez plus dans notre province. Et ils lui ordonnerent de ſortir de leur royaume avec les ſiens. On voit ici que le ſecret des myſteres ne s'obſervoit plus alors ; & l'on voit auſſi l'inconvenient d'avoir negligé cette diſcipline. L'évêque Mellit ainſi chaſſé, paſſa dans le royaume de Cant, pour conſulter avec les évêques Laurent & Juſte ce qu'il avoit à faire ; & ils conclurent tous trois, qu'il valoit mieux retourner en leur païs : pour y ſervir

Dieu en liberté, que de demeurer inutilement chez ces barbares revoltez contre la foi. Mellit & Juſte partirent les premiers, & ſe retirerent en Gaule pour y attendre l'évenement. Les rois qui avoient chaſſé Mellit, furent tuez quelque-temps après tous trois dans un combat contre la nation des Geniſſes : mais leur peuple ne laiſſa pas de perſeverer dans l'idolâtrie.

Bed. 11. c. 6. Laurent étant reſolu à ſuivre Mellit & Juſte, & à quitter la Bretagne, ſe fit préparer un lit la veille de ſon départ dans l'égliſe des apôtres à Cantorberi, où après avoir répandu beaucoup de larmes en priant pour l'état de cette égliſe, il ſe coucha & s'endormit. Alors ſaint Pierre lui apparut ; & l'ayant frappé long-temps & rudement à coups de foüet, lui dit d'un ton ſevere : Pourquoi abandonnez-vous le troupeau que je vous ai confié ? A quel paſteur laiſſez vous ces brebis expoſées au milieu des loups ? Avez-vous oublié mon exemple, & que pour ceux dont Jeſus-Chriſt m'avoit chargé, j'ai ſouffert les chaînes, les coups, les priſons & enfin la mort, & la mort de la croix ? L'évêque Laurent encouragé par cette correction, alla dès le matin trouver le roi ; & s'étant découvert lui montra comme il étoit déchiré de coups. Le roi fort étonné demanda qui avoit oſé maltraiter ainſi un homme comme lui. L'évêque lui dit ; C'eſt ſaint Pierre qui m'a fait ſouffrir tous ces coups pour votre ſalut. Alors le roi ſaiſi de frayeur, renonça à l'idolâtrie & à ſon mariage inceſtueux, reçut la foi de Jeſus-Chriſt & le baptême, & procura tant qu'il

put

put l'avantage de l'égliſe. Il envoïa auſſi en Gaule rappeller Mellite & Juſte, & les renvoïa à leurs égliſes, pour les rétablir en toute liberté. Ils revinrent donc un an après leur ſortie : Juſte retourna à la ville de Roffe, où avoit été ſon ſiege : mais les habitans de Londres ne voulurent point recevoir Mellit, aimant mieux obéir aux pontifes des idoles. Le roi Edblad plus foible que ſon pere, n'avoit pas aſſez d'autorité pour les obliger à recevoir l'évêque : mais quant à lui, depuis ſa converſion, il continua à ſervir Dieu avec ſon peuple ; & bâtit dans le monaſtere de ſaint Pierre à Cantorberi, une égliſe de la Vierge, qui fut conſacrée par l'archevêque Mellit : car Laurent mourut peu de temps après ſon rétabliſſement, & fut enterré auprès de ſaint Auguſtin ſon prédéceſſeur, dans l'égliſe de S. Pierre, le ſecond jour de Février 619. & Mellit auparavant évêque de Londres, lui ſucceda dans le ſiege de Doroverne ou Cantorberi, dont il fut le troiſiéme évêque. Juſte cependant gouvernoit l'égliſe de Roffe, & reçut des lettres du pape Boniface V. ſucceſſeur de Deuſdedit, qui l'exhortoit avec Laurent, à continuer leurs travaux pour l'égliſe des Anglois. Car ces lettres furent écrites en 618. lorſque Laurent vivoit encore.

Acta SS. B. to. 2. p. 62. n. 9.

Le pape Deuſdedit étoit mort, aïant tenu le ſaint ſiege près de trois ans, & avoit été enterré à ſaint Pierre, le huitiéme de Novembre 617. En trois ordinations il fit neuf prêtres & cinq diacres ; & d'ailleurs vingt-neuf évêques pour diverſes égliſes. Son ſucceſſeur fut Boniface V. natif de Naples, qui fut

Anaſt.

ordonné le vingt-neuviéme Decembre de la même année 617. & tint le ſiege ſept ans.

XVIII. Fin de ſaint Jean l'aumônier.

C'eſt à peu près le temps où Jean Moſch & Sophrone vinrent à Rome, aïant été obligez à quitter Alexandrie par la crainte des Perſes. Saint Jean l'aumônier en ſortit lui-même, la voïant prête à leur être livrée, & réſolut de ſe retirer chez lui en Chipre. Le patrice Nicetas ſon ami, voulant profiter de l'occaſion, le pria de venir juſques à C. P. prier pour les empereurs, c'eſt-à-dire Heraclius & ſon fils. Le ſaint patriarche y conſentit. Mais étant arrivé à Rhodes, il vit un eunuque éclatant de lumiere, tenant un ſceptre d'or, qui lui dit: Venez, le roi des rois vous demande. Alors il dit au patrice Nicetas: Vous m'appellez à l'empereur de la terre; mais l'empereur du ciel vous a prévenu; & après lui avoir raconté ſa viſion il ſe ſepara de lui, paſſa en Chipre, & arriva à Amatonte ville de ſa naiſſance. Là il dicta ſon teſtament en ces termes: Je vous rends graces, mon Dieu, de ce que vous avez exaucé ma priere, & qu'il ne me reſte qu'un tiers de ſou: quoiqu'à mon ordination j'aïe trouvé dans la maiſon épiſcopale d'Alexandrie environ quatre mille livres d'or, outre les ſommes innombrables que j'ai reçuës des amis de Jeſus-Chriſt. C'eſt pourquoi j'ordonne que ce peu qui reſte ſoit donné à vos ſerviteurs.

Prolog. p. ſpir.

Leont. c. 14. n. 89. Apud Boll. to. 2. p. 515.

Il mourut enſuite, & fut enterré dans l'oratoire de ſaint Tychon, qui avoit été évêque de la même ville d'Amatonte, du temps de Theodoſe le jeune, & dont l'égliſe honore la memoire le ſeiziéme de

Mart. R. 16. Juin.

Juin. On mit le corps de ſaint Jean l'aumônier entre ceux de deux évêques, qui ſe retirerent de part & d'autre, pour lui faire place, à la vûë de tous les aſſiſtans ; il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau ; & ſa vie fut écrite incontinent après par Leonce, évêque de Naples, dans la même iſle de Chipre, qui l'avoit appriſe principalement de Mennas, vidame, ou œconome de l'égliſe d'Alexandrie. Jean Moſch & Sophrone en avoient écrit auparavant une autre, que nous n'avons plus. S. Jean l'aumônier mourut le jour de S. Mennas, onziéme de Novembre : mais l'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa tranſlation vingt-troiſiéme de Janvier. Il avoit tenu dix ans le ſiege d'Alexandrie, & eut George pour ſucceſſeur. Mais depuis ſon temps on ne connoît plus gueres l'hiſtoire de cette égliſe.

Poem.

Boll. p. 495.

Mart. R 23 Jan.

XIX. Pré ſpirituel.

Jean Moſch aïant quitté Alexandrie, paſſa dans l'iſle de Chipre, puis dans celle de Samos, & arriva enfin à Rome avec douze diſciples, dont le principal étoit Sophrone. Là il compoſa ſon livre appellé le Pré ſpirituel, comme étant tout ſemé de fleurs, c'eſt-à-dire de miracles ou d'exemples rares de vertu, qu'il avoit appris dans ſes divers voïages. Ils ſont diſtribuez en deux cens dix-neuf chapitres, & rangez plûtôt ſuivant l'ordre des matieres, que du temps. Il cite par tout les auteurs, de la bouche deſquels il avoit appris ces hiſtoires, & de qui eux-mêmes les ſçavoient. Le ſtile en eſt ſimple, mais vif & ſolide ; & il rapporte naïvement les faits, comme il les avoit ouis rapporter, laiſſant au lecteur à y faire les reflexions. Tout y tend à l'édification, tout

Prolog. præſpir.

Phot. cod. 199. p. 120.

reſpire la pieté : mais on y peut remarquer en paſſant pluſieurs preuves de la foi & de la diſcipline de l'égliſe.

L'abbé Jean prêtre, & depuis évêque de Ceſarée, avoit accoutumé de voir le Saint-Eſprit deſcendre
c. 27. ſur l'autel à l'heure du ſacrifice. Dans un village de Cilicie, il y avoit un prêtre qui recevoit la même grace, & ne pouvoit ſe réſoudre à celebrer la meſſe, qu'il n'eût vû le Saint-Eſprit venir ſur l'autel : enſorte que le dimanche il attendoit quelquefois à celebrer juſques à none, contre les canons.
c. 196 Près d'Apamée en Syrie, des enfans gardant des troupeaux voulurent par jeu repreſenter les ſaints miſteres. Une grande pierre polie leur ſervit d'autel ; un d'entr'eux, qui ſçavoit les paroles de l'oblation, fit le prêtre, & deux autres les diacres. Or ils ſçavoient ces prieres, parce qu'à l'égliſe les enfans étoient proche de l'autel, & communioient les premiers après le clergé : & qu'en quelques lieux les prêtres prononçoient tout haut les paroles de la conſecration. Ces enfans aïant donc mis des pains ſur la pierre, & dans un vaiſſeau de terre du vin : ils obſerverent tout ſuivant la coutume de l'égliſe. Mais avant qu'ils rompiſſent les pains, il tomba un feu du ciel, qui conſuma non ſeulement toute l'oblation, mais la pierre même : & les enfans demeurerent par terre, tellement ſaiſis de fraïeur, qu'ils n'en revinrent que le lendemain. L'évêque en étant inſtruit, les mit dans un monaſtere, qu'il fonda ſur le lieu de ce miracle.
c. 29. Près d'Egine en Cilicie, il y avoit deux ſtilites ;

un Catholique & un Severien. Le Catholique pria celui-ci de lui envoïer l'euchariſtie de ſa communion : ce que l'autre fit avec joïe, croïant l'avoir gagné à ſon parti. Le catholique mit cette euchariſtie dans une chaudiere boüillante, où elle fondit à l'inſtant. Puis il y mit une particule de l'euchariſtie Catholique, qui refroidit l'eau & demeura entiere, ſans être ſeulement moüillée. Un nommé Iſidore c. 20. de la même ſecte des Severiens, voïant que ſa femme avoit reçu l'euchariſtie Catholique de ſa voiſine : prit ſa femme à la gorge, & la força de rejetter l'euchariſtie, qu'il jetta dans la bouë, mais un éclair l'enleva. Deux jours après il vit un Ethiopien couvert de haillons, qui lui dit : Nous ſommes tous deux condamnez au même ſupplice. Je ſuis celui qui frappa Jeſus-Chriſt ſur la joüe. Iſidore ſe fit moine, & ne ceſſa toute ſa vie de pleurer ſon peché. Ces hiſtoires prouvent au moins la créance de Jean Moſch touchant l'euchariſtie.

Touchant le baptême, il parle d'un ſaint moine c. 3. de Paleſtine, qui étant prêtre & chargé de baptiſer, ne pouvoit ſe réſoudre à faire ſur les femmes les onctions ordinaires. Ce qui montre que les Grecs les faiſoient deſlors en pluſieurs parties du corps, comme ils font encore. Car avant le baptême, ils font avec l'huile des onctions en forme de croix au front, à la poitrine, au dos, aux oreilles, aux pieds & aux mains. Après le baptême ils font des onctions avec le ſaint chrême, au front, aux yeux, aux narines, à la bouche, aux oreilles, à la poitrine, aux mains & aux pieds. *Euchol. Arcleuth. bapt. fol. 63.*

AN. 619. Dix jeunes hommes voïageant dans un deſert de Paleſtine, un d'eux, qui étoit Juif, tomba malade, & ſe voïant prêt à mourir, conjura les autres de lui donner le baptême. Il ne nous eſt pas permis, dirent-ils; nous ne ſommes que des laïques, & d'ailleurs nous n'avons point d'eau. Comme il les preſſoit, un d'eux nommé Philopone, le fit dépoüiller & tenir debout, & lui verſa par trois fois du ſable ſur la tête, en prononçant les paroles du baptême, ſuivant l'uſage des Grecs. Auſſi-tôt le Juif fut entierement gueri. Etant arrivez à Aſcalon, ils raconterent la choſe à l'évêque, qui aſſembla ſon clergé, pour examiner ſi l'on devoit approuver ce baptême, que Dieu ſembloit avoir approuvé par une gueriſon miraculeuſe. On conclut, qu'il n'y avoit rien dans l'écriture, ni dans les peres, qui le pût autoriſer. Ainſi l'évêque envoïa le Juif au Jourdain pour y être baptiſé, & ordonna diacre Philopone. On voit par une autre hiſtoire, que les parains ſervoient de cautions pour le baptême des perſonnes inconnuës, & dont la converſion étoit ſuſpecte.

c. 176.

c. 267.

XX. Fin de Jean Moſch & de S. Anaſtaſe Sinaïte.

Jean Moſch adreſſa ſon Pré ſpirituel à Sophrone ſon cher diſciple : ce qui l'a fait citer ſous ſon nom ; & il eſt aiſé à croire qu'il avoit grande part à cet ouvrage. Jean le lui laiſſa en mourant, & lui recommanda de ne point laiſſer ſon corps à Rome, mais de l'emporter dans un coffre de bois, pour l'enterrer au mont Sinaï avec les moines du lieu. Que ſi les incurſions des barbares ne permettoient pas de l'emporter ſi loin, qu'il l'enterrât au mona-

ſtere de ſaint Theodoſe où il avoit premierement renoncé au monde. Sophrone executa cet ordre, & étant parti de Rome avec les autres onze diſciples de Jean, il arriva à Aſcalon, où il apprit qu'il étoit impoſſible d'aller au mont Sinaï, à cauſe de la revolte des Arabes. Il vint à Jeruſalem au commencement de la huitiéme indiction : c'eſt-à-dire au mois de Septembre 619. & y ayant trouvé l'abbé de ſaint Theodoſe, il tranſporta le corps du bienheureux Jean en ce monaſtere. AN. 619.

C'eſt environ le temps de la mort de ſaint Anaſtaſe Sinaïte, fameux par ſes écrits, dont le plus conſiderable eſt l'Hodegos ou Guide, qui eſt une methode de controverſe contre les heretiques, particulierement contre les Acephales. Il y a encore de lui onze livres de conſiderations anagogiques ſur la création du monde. Cinq livres dogmatiques de theologie, & quelques ſermons. Il ne faut pas le confondre avec ſaint Anaſtaſe patriarche d'Antioche, qui mourut vingt ans auparavant, vers l'an 598.

Boll. 21. Apr. to. 10. p. 850.

Bibl. PP. to. 1. p. 147.

p. 293.

Auct. bibl. to. 1. p. 882.

Sup. l. XXXVI.

En Eſpagne on tint un concile à Seville ſous le roi Siſebut, le treiziéme de Novembre 619. Ere 657. Le concile s'aſſembla dans la ſalle ſecrete de l'égliſe nommée Jeruſalem ; & huit évêques y aſſiſterent, tous de la province Betique, dont le premier eſt ſaint Iſidore archevêque de Seville. Le clergé de la ville y étoit preſent, & deux ſeculiers portant le titre d'illuſtres. Siſiſcle gouverneur de la province, & Suanila intendant du fiſc. Les decrets de ce concile ſont diviſez en treize actions ou chapitres,

XXI.
Second concile de Seville.

Tom. 5. conc. p. 663.

selon les matieres : mais le tout fut expedié en trois
AN. 619. séances. Ce sont des reglemens generaux à l'occasion de diverses affaires particulieres.

Ar. 1. Théodulfe évêque de Malaga, se plaignoit qu'à l'occasion des guerres, trois évêques voisins avoient empieté sur son diocese : sur quoi il fut ordonné, que l'on rendît à chaque église ce qu'elle prouveroit avoir possedé avant les hostilitez, sans que l'on pût
Ar. 2. alleguer de prescription, puisque la guerre avoit empêché d'agir. Hors ce cas on declara que la prescription de trente ans auroit lieu, suivant les édits des princes, & les decrets des papes, entre deux évêques qui disputoient la possession de quelques églises particulieres. C'est ce qui fut reglé en la cause de Fulgence d'Astigite & d'Honorius de Cordoüe, touchant les limites de leurs dioceses ; & on donna des commissaires pour visiter les lieux.

Ar. 5. Un évêque aïant mal aux yeux, avoit prétendu ordonner un prêtre & deux diacres, leur imposant seulement la main, & faisant prononcer par un prêtre la benediction, c'est-à-dire la formule de l'ordination. Ces ordinations furent declarées nul-
Ar. 6. les. Aucun évêque ne peut déposer un prêtre ou un diacre, que dans un concile, quoiqu'il puisse
Ar. 7. les ordonner seul. Les prêtres ne peuvent, même par commission de l'évêque, consacrer des autels ou des églises, non plus qu'ordonner des prêtres ou des diacres, consacrer des vierges, imposer les mains aux fideles baptisez ou convertis de l'heresie, & leur donner le Saint Esprit : faire le saint chrême, ou en marquer les baptisez sur le front, reconcilier publiquement

publiquement un penitent à la meſſe, donner des lettres formées ou eccleſiaſtiques. Tout cela eſt reſervé aux évêques. Aujourd'hui quelques-unes de ces fonctions ſont communiquées aux prêtres. Le prêtre ne doit pas faire en preſence de l'évêque, les fonctions ſuivantes ſans ſon ordre : entrer dans le baptiſtere, baptiſer, ou faire un catecumene, reconcilier des penitens, conſacrer l'euchariſtie, inſtruire le peuple, le benir, le ſaluer. Chaque évêque doit ſe choiſir un œconome du corps du clergé, ſuivant le concile de Calcedoine : & il eſt défendu d'employer des laïques à cette fonction, qui rendoit en quelque maniere vicaire de l'évêque, & donnoit juriſdiction. Il eſt auſſi défendu aux évêques d'adminiſtrer les biens de l'égliſe, ſans avoir un œconome pour témoin de leur conduite. Il eſt marqué que les clercs étoient diſtinguez des laïques par leur habit.

AN. 619.

Act. 9.

Can. 26. Chalc. Sup. liv. XXIII. n. 29.

Comme il y avoit pluſieurs monaſteres dans la province Betique : le concile, à la priere des abbez, ordonne que les nouveaux ſeront maintenant comme les anciens, ſans qu'il ſoit permis aux évêques d'en ſupprimer aucun, ou de les dépouiller de leurs biens. Les monaſteres de filles ſeront gouvernez par des moines, mais à la charge que leurs demeures ſeront éloignées ; que les moines ne viendront pas même au veſtibule des religieuſes, hors l'abbé ou celui qui ſera leur ſuperieur. Encore ne pourra-t'il parler, qu'à la ſuperieure, & en preſence de deux ou trois ſœurs : enſorte que les viſites ſoient rares, & les converſations courtes. On choiſira un moine

Act. 10.

Act. 11.

très-éprouvé au jugement de l'évêque, pour avoir ſoin des terres, des maiſons, des bâtimens, & de tous les beſoins du monaſtere des filles : enſorte qu'elles n'aïent ſoin que de leurs ames, & ne s'occupent que du ſervice de Dieu, & de leurs ouvrages, entre leſquels on compte de faire les habits des moines, qui les ſoulagent.

Act. 12. A ce concile ſe preſenta un évêque Syrien de la ſecte des Acephales, qui nioit la diſtinction des natures en Jeſus-Chriſt, & ſoûtenoit que la divinité étoit paſſible. Il reſiſta long-temps aux inſtructions des évêques Catholiques ; mais enfin il ſe convertit, *Act.* 13. & fut reçu à leur communion. Ce qui les obligea à ajoûter à leurs decrets, une ample refutation de cette hereſie par l'écriture & les peres. On compte ce concile pour le ſecond de Seville.

XXII. Regle de ſaint Iſidore. Entre les monaſteres nouveaux de la province Betique, dont il eſt parlé dans ce concile, on doit ſans doute compter celui d'Honori, pour lequel ſaint Iſidore écrivit ſa regle. Elle nous fait voir combien il entendoit & cheriſſoit la vie monaſtique, & peut bien ſervir à l'intelligence des autres, particulierement de la regle de ſaint Benoît. Saint Iſidore veut que la clôture du monaſtere ſoit exacte, & que la métairie en ſoit éloignée ; que les cellules des freres ſoient près de l'égliſe, l'infirmerie plus loin, le jardin dans l'enclos. On éprouvera les novices pendant trois mois dans le logement des hôtes : ils donneront tous leurs biens aux pauvres, ou au monaſtere ; & promettront par écrit de demeurer dans la maiſon. Ceux que leurs parens y auront don-

tom. 2. cod. reg. p. 198.

c. 1.

c. 4.

nez, ſeront engagez pour toûjours. On n'aura aucun égard à la condition precedente : car on doit recevoir toutes ſortes de perſonnes, même des eſclaves, ſi leur maître y conſent : & des hommes mariez, pourvû que la femme de ſon côté faſſe vœu de continence. Les moines feront tous les ans, à la c. 21
Pentecôte, leur déclaration, qu'ils ne gardent rien en propre. Aucun ne ſe retirera pour vivre reclus dans un logis ſeparé, de peur qu'il ne le faſſe par pareſſe ou par vanité : aucun ne ſe chargera des affaires de ſes parens.

Un moine doit toûjours travailler de ſes mains, c. 6.
ſuivant le precepte de ſaint Paul, & l'exemple des 2. Theſſ. 111.
patriarches, de ſaint Joſeph, & des apôtres. Chacun doit travailler, non ſeulement pour ſa ſubſiſtance, mais pour celle des pauvres. Ceux qui ſe portant bien ne travaillent point, pechent doublement par l'oiſiveté & par le mauvais exemple. Ceux qui veulent lire ſans travailler, démentent la lecture, qui leur ordonne le travail. Ceux qui feignent d'être malades, pour ne point travailler ſont plus à plaindre que les vrais malades, puiſqu'ils ſont malades de l'eſprit ; & ils doivent être châtiez, ſi on les découvre. Cette regle preſcrit pour chaque jour environ ſix heures de travail, & trois heures de lecture. Les moines travailleront au jardin, & à préparer leur nourriture ; & laiſſeront aux ſerfs les bâtimens & la culture des terres.

L'abbé doit être d'un âge meur, éprouvé dans c. 2.
toutes les vertus. Il pratiquera le premier tout ce qu'il preſcrit aux autres. Il fera des conferences c. 3.

trois fois la ſemaine après tierce. Il mangera toûjours
c. 10. en communauté, & ſans diſtinction, auſſi pauvrement que les autres. Leur nourriture ſera d'herbes & de legumes; & aux jours ſolemnels, quelquefois avec les herbes, de la chair la plus legere, ce que j'entends des volailles. Celui qui voudra s'abſtenir de chair & de vin, le pourra. C'eſt qu'il y avoit des reſtes de Priſcillianiſtes en Eſpagne. On dînera depuis la Pentecôte juſques au commencement de l'automne: le reſte du temps, il n'y aura que le ſoupper: le carême on jeûnera au pain & à l'eau. Il ſera permis de jeûner en tout temps, hors le dimanche. Les
c. 13. moines ne porteront point de linge, & n'auront en
c. 20. leurs habits ni propreté, ni négligence affectée. Ils
c. 14. n'uſeront du pain, que par neceſſité en maladie. Ils coucheront tous en même chambre, s'il eſt poſſible; au moins dix enſemble, & la chambre ſera toûjours éclairée.

c. 15. On ne chaſſera point un moine, pour quelques fautes & quelques rechûtes que ce ſoit, de peur de l'expoſer à de plus grandes tentations: mais on lui
c. 16. fera faire penitence dans le monaſtere. Cette regle fait un grand dénombrement des fautes plus legeres ou plus graves. Les premieres ſont de ſurpriſe & de foibleſſe, les autres de malice. Celles-ci ſont punies à la diſcretion de l'abbé: au lieu que pour les plus legeres, il n'y a que l'excommunica-
c. 17. tion de trois jours. C'étoit, comme dans la regle
Sup. liv. XXII. c. 18. de ſaint Benoît, une ſeparation de la communauté: pendant laquelle le moine coupable demeuroit enfermé, ſans qu'il fut permis à perſonne de l'aller

voir, de lui parler, de prier, ou manger avec lui. Son temps étant fini, l'abbé lui donnoit l'abſolution ſolemnellement dans l'égliſe.

Cette regle marque aſſez en détail, les fonctions de tous les officiers du monaſtere. Le prevôt étoit comme un procureur pour les affaires du dehors : le cuſtode ou ſacriſtain avoit le ſoin de l'égliſe : un autre du veſtiaire & des meubles : le portier des hôtes : le cellerier, des proviſions de bouche, des greniers & du bétail : les ſemainiers, du ſervice des tables : un autre, des travaux du jardin : un autre, d'inſtruire les enfans donnez au monaſtere : un autre, de diſtribuer les aumônes. Le monaſtere avoit une maiſon dans la ville, où réſidoit un ancien avec deux jeunes. Le moine envoyé dans un autre monaſtere, ſe conformera à l'obſervance qui s'y pratique, pour ne point donner de ſcandale. Avant que d'enterrer les morts on offrira le ſacrifice pour leurs pechez ; & le lendemain de la Pentecôte, on l'offrira pour tous les deffunts. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans la regle de ſaint Iſidore. c. 13. c. 22. c. 23.

XXIII. S. Hella de Tolede. *Act. SS. B. to. 2. p. 136. Ildef. de vir. ill. c. 7.*

Dans le même temps, il y avoit près de Tolede un fameux monaſtere nommé Agali, dont on tira pluſieurs évêques pour ce grand ſiege : entre autres ſaint Hellade. Il etoit très-conſiderable à la cour des rois Gots, dont la reſidence étoit à Tolede, & avoit le gouvernement des affaires publiques ; toutefois deſlors il pratiquoit la vie monaſtique, autant qu'il pouvoit, ſous l'habit ſeculier. Car quand ſes affaires lui laiſſoient le loiſir de paſſer au mo-

naſtere d'Agali : il écartoit toute ſa ſuite pour ſe joindre aux troupes des moines, & prendre part à quelqu'un de leurs travaux, comme de porter au four des bottes de paille. Enfin il quitta entierement le monde, & ſe retira dans cette ſainte communauté, dont il fut enſuite abbé ; & outre le ſoin du ſpirituel, il la combla de richeſſes. Il en fut tiré dans ſa vieilleſſe malgré lui, pour gouverner l'égliſe de To-
Id. c. 5. lede, après Auſarius ſucceſſeur d'Adelpius. Saint Hellade entra dans ce ſiege ſous le roi Siſebut, vers l'an 614. & y demeura dix-huit ans, juſques à l'an 632. Etant évêque il donna encore plus d'exemples de vertu, qu'étant moine, & ſe diſtingua particulierement par ſa charitée pour les pauvres. Mais il ne voulut point écrire, aimant mieux inſtruire par ſes actions.

XXIV. Homelies de S. Antiochus.

Theoph. an. 10. *p.* 53.
Ep. Antiochi. to. 1.
Auct. bibl. PP. p. 1021.

En Orient les monaſteres étoient déſolez par la crainte des Perſes. L'an 619. dixiéme d'Heraclius, ils prirent Ancyre capitale de Galatie, prés de laquelle étoit le monaſtere d'Attaline. Les moines avec leur abbé Euſtathe, furent obligez d'abandonner le païs, & de changer ſouvent de place, par la crainte des infideles. Comme ils ne pouvoient, dans ces frequens voyages, porter avec eux beaucoup de livres ; l'abbé Euſtathe écrivit à Antiochus moine de la laure de ſaint Sabas en Paleſtine, de lui faire un abregé de toute l'écriture ſainte, contenant en un ſeul volume facile à porter, tout ce qui eſt neceſſaire au ſalut. En même temps il le pria de lui mander la verité, touchant la mort & les vertus des moines de la même laure, tuez par les Arabes, cinq ans

auparavant. Antiochus ſatisfit à la priere de l'abbé Euſtathe, par un extrait moral de l'écriture ſainte, diſtribué en cent trente chapitres ou homelies, à la tête deſquelles eſt une lettre, où il raconte le martyre des quarante-quatre moines ſes confreres, comme je l'ai rapporté. *Sup. n. 10.*

Dans le dernier chapitre, il met le catalogue des heretiques depuis Simon le magicien, juſques à ſon temps, finiſſant aux Severiens & aux Jacobites. Ces derniers avoient pris leur nom d'un certain Jacob ſurnommé Zanzale, ou Bardaï, qui étoit un moine Syrien diſciple de Severe. Il prêcha l'hereſie d'Eutichés, dans la Meſopotamie & l'Armenie, & deſſors on nomma en Syrie Melquites les Catholiques, qui recevoient le concile de Calcedoine, comme qui diroit royaux ou imperiaux, parce qu'ils ſuivoient la religion de l'empereur. Antiochus parle d'un certain Athanaſe Jacobite, qui vouloit uſurper le ſiege d'Antioche. A la fin de l'ouvrage eſt une grande priere, pour appaiſer la colere de Dieu, & obtenir le rétabliſſement des lieux ſaints. Dans la lettre à l'abbé Euſtathe, Antiochus raconte ce qui lui eſt arrivé, & aux autres moines ſes confreres, depuis l'incurſion des Arabes, & comme ils demeurerent deux ans au monaſtere de ſaint Anaſtaſe près de Jeruſalem. Enſuite, ajoûte-t-il, le ſaint abbé Modeſte nous conſeilla de retourner à la laure notre ancienne demeure. Quelques-uns ſuivirent ſon conſeil; d'autres demeurerent dans le monaſtere de ſaint Anaſtaſe, ſous la conduite du ſaint abbé Juſtin, qui après

p. 1145. D. Nicep. XVIII. hiſt c. 32. Demetr. Cyriac. to. 2. Anct. bibl. PP. p. 202. Bibl. Orient. p. 469. Antioch. p. 1244.

Sup. n. 10.

p. 1023. D.

AN. 620.

avoir demeuré plusieurs années dans la laure, étant ordonné prêtre pour son merite, avoit assemblé une grande communauté dans ce monastere, & y gardoit les observances de la laure : enforte qu'aucun n'étoit mieux reglé dans toute la Palestine.

XXV. S. Anastase Persan.

Vitae. t. Boll. to. 2. p. 426. & 432.

Dans ce même monastere étoit alors un jeune Persan nouvellement converti. Il se nommoit Magundat, natif de la province de Razech, & fils d'un mage, qui l'instruisit dès l'enfance dans l'art magique. Etant devenu grand il porta les armes, & se trouva dans la ville capitale des Perses, lorsqu'ils prirent Jerusalem. Comme il oüit parler que l'on avoit apporté la croix, à laquelle avoit été attaché le Dieu des Chrétiens ; & dont on racontoit plusieurs merveilles : il s'informa du mystere de cette croix. Il trouva des fideles qui l'en instruisirent ; & réflechissant en lui-même, il disoit : comment se peut il faire, que ce grand Dieu qui habite le ciel, & que les Chrétiens adorent, soit descendu ici-bas ? A mesure qu'il s'instruisoit il goûtoit la verité, & rejettoit les erreurs de la magie. Quelque-temps après il quitta le service, & se trouvant à Hieraple dans la haute Syrie, il se retira chez un Persan, Chrétien & ouvrier de monnoye, qui lui apprit son métier. Il le prioit souvent de le faire baptiser : mais celui-ci craignant les Perses differoit toujours. Cependant il le menoit aux égliſes, où Magundat voyant les histoires des martyrs, en demandoit l'explication, & admiroit leurs souffrances & leurs miracles. Il ne demeura

demeura pas long-temps avec ce monnoïeur, & s'en alla à Jeruſalem, touché d'un grand déſir d'y recevoir le baptême. AN. 620.

Il s'y logea chez un autre monnoïeur, qui le mena à Elie, prêtre du ſaint ſepulcre : & celui-ci l'aïant reçu comme envoïé de Dieu, le préſenta au prêtre Modeſte, vicaire du ſiege de Jeruſalem, pendant la captivité du patriarche Zacharie. Modeſte le fit baptiſer avec un autre, converti de la même ſuperſtition, & dans les mêmes diſpoſitions. Magondat reçut au baptême le nom d'Anaſtaſe, & paſſa les huit premiers jours chez le prêtre Elie, qui lui demanda quel genre de vie il vouloit embraſſer. Anaſtaſe le pria de le faire moine : ainſi dès qu'il eut quitté l'habit blanc, Elie le mena au monaſtere de ſaint Anaſtaſe, à quatre milles de Jeruſalem, & le mit entre les mains de l'abbé Juſtin, qui le reçut la dixiéme année d'Heraclius, indiction huitiéme, c'eſt-à-dire l'an 620. Juſtin lui donna pour maître un de ſes diſciples, qui lui apprit les lettres grecques & le pſeautier, lui coupa les cheveux, le revêtit de l'habit monaſtique, & l'éleva comme ſon fils. Il rendoit divers ſervices dans le monaſtere, particulierement à la cuiſine & aux jardins. Il étoit fort appliqué à l'office, à la lecture de l'écriture ſainte, & des vies des ſaints : mais celles des martyrs le touchoient le plus. Le démon lui ramenoit ſouvent en la memoire les paroles des enchantemens qu'il avoit appris de ſon pere. Mais aïant découvert cette peine à ſon abbé, il en fut délivré par ſes prieres, & par celles de la communauté. C'eſt

ainſi qu'Anaſtaſe vivoit dans le monaſtere ; où il
AN. 620. paſſa ſept ans.

n. 13. *p.* 427. XXVI. Agreſtin moine ſchiſmatique. *V. S. Euſtaſ. n.* 6.

En Occident la diſcipline monaſtique fleuriſſoit entre les diſciples de ſaint Colomban, lorſque leur paix fut troublée par l'inquiétude d'un moine nommé Agreſte ou Agreſtin. Il avoit été ſecretaire du roi Theodoric, & touché de quelque mouvement de pieté, il quitta tous ſes biens & vint à Luxeu, où il ſe mit ſous la conduite de ſaint Euſtaſe, qui en fut le ſecond abbé. Quelque-temps après, ſous prétexte de zele, il demanda congé d'aller prêcher l'évangile aux païens : car il y en avoit encore au voiſinage du monaſtere, dans le Sequanois, & plus avant en Baviere, & ſaint Euſtaſe travailloit avec ſuccès à leur converſion. Mais ne jugeant pas Agreſtin propre à cette œuvre, il le reprit de ſa témerité, & lui repreſenta, qu'il n'étoit pas encore aſſez avancé dans la religion. Enfin ne pouvant le retenir, il le laiſſa aller. Agreſtin aïant été juſques en Baviere, ſans y faire aucun fruit, paſſa à Aquilée, où il s'engagea dans le ſchiſme des trois chapitres, qu'il avoit auparavant condamné, & écrivit une lettre pleine d'aigreur & de reproches à ſaint Attale ſecond abbé de Bobio. Enſuite il revint à Luxeu, & s'efforça d'attirer dans le ſchiſme ſaint Euſtaſe, qui au contraire eſſaïa de le convertir ; & le voïant opiniâtre, il le chaſſa de ſa communauté.

tom. 2. *Act. pag.* 218.

Ibid. n. 3.

n. 7.

Agreſtin ainſi rejetté ſe tourna de divers côtez pour groſſir ſon parti, & n'avançant rien, il inventa diverſes calomnies contre la regle de ſaint Colom-

n. 8.

ban, étant appuïé par Abellen évêque de Geneve ſon parent. Celui-ci s'efforça d'engager les évêques voiſins à proteger Agreſtin, & voulut gagner même le roi Clotaire; mais ce prince connoiſſant par lui-même la ſainteté de ſaint Colomban, & de ſes diſciples : après avoir eſſaïé envain de ramener Agreſtin à la raiſon, convoqua un concile, ne doutant point que ſaint Euſtaſe n'y ſçut bien défendre ſa regle. Pluſieurs évêques de Bourgogne s'aſſemblerent donc par ordre du roi au fauxbourg de Mâcon : Agreſtin parut au milieu du concile, & on l'obligea à propoſer ſes reproches contre la regle de ſaint Colomban. Il dit qu'elle contenoit des obſervances ſuperfluës & contraires aux canons. De faire en mangeant le ſigne de la croix ſur la cuillere; de demander la benediction toutes les fois que l'on entroit, ou que l'on ſortoit d'une maiſon, dans l'enceinte du monaſtere. C'eſt que ces monaſteres étoient ſi nombreux, que tous les moines ne pouvoient loger ſous un même toit. Les évêques ne jugeant pas ces reproches dignes de l'examen d'un concile, demanderent ſi Agreſtin avoit autre choſe à objecter. Il dit que ſaint Colomban avoit multiplié à la meſſe le nombre des oraiſons : qu'il avoit des uſages ſinguliers ; & il l'accuſa même d'heréſie. Alors ſaint Euſtaſe s'adreſſa aux évêques, & dit : C'eſt à vous à juger ceux qui enſeignent la verité dans l'égliſe, ou qui s'en éloignent. Ils lui dirent : Nous voulons apprendre vos réponſes de votre bouche. Il répondit : Je ne croi point contraire à la religion, qu'un chrétien faſſe le ſigne de la croix ſur

ſa cuillere, ou ſur tel autre vaiſſeau dont il ſe ſert pour boire & manger : puiſque ce ſigne détourne les attaques de l'ennemi. De s'armer de la benediction du Seigneur en entrant & en ſortant, le
Pſ. cxx. 8. pſeaume l'autoriſe, en diſant : Le Seigneur garde ton entrée & ta ſortie. Quant à la multiplication des oraiſons dans les offices divins, je croi qu'elle eſt utile à toutes les égliſes : puiſque plus on cherche Dieu, plus on le trouve ; & qu'il nous
v. 12. eſt ordonné de prier ſans ceſſe. Agreſtin confondu par ces réponſes, ajouta que les diſciples de ſaint Colomban ſe coupoient les cheveux d'une maniere ſinguliere. C'eſt qu'ils portoient la tonſure Hibernoiſe, qui conſiſtoit en une demie couronne : aïant les cheveux coupez ſur le front, & plus longs d'une oreille à l'autre au derriere de la tête. Alors ſaint Fuſtaſe lui dit : En préſence de ces évêques, moi qui ſuis le diſciple & le ſucceſſeur de celui dont tu condamnes l'inſtitut, je te cite au jugement de Dieu dans cette année, pour plaider ta cauſe avec lui. Ces paroles frapperent quelques-uns des partiſans d'Agreſtin, & tous exhorterent les deux partis à la paix. Ils preſſerent tant Agreſtin, qu'il la demanda ; & ſaint Euſtaſe le reçut au baiſer, quoique perſuadé qu'il n'agiſſoit pas ſincerement.

En effet, il recommença à troubler les monaſteres pour s'attirer des partiſans. Il s'adreſſa à Romaric, qui après avoir été des premiers de la cour du roi Theodebert, s'étoit rendu moine à Luxeu : puis du conſentement de ſaint Euſtaſe, il avoit bâti un monaſtere de filles dans une de ſes terres nommée

Habende au dioceſe de Toul. Ce monaſtere a depuis gardé ſon nom, en Allemand Roberg, en François Remiremont. On croit qu'il étoit double, d'hommes & de filles : on y gardoit la regle de ſaint Colomban ; & ſaint Euſtaſe y avoit mis pour premier abbé Amart ou Amé, qu'il avoit amené à Luxeu, après avoir été quelque-temps moine à Agaune, & depuis anacorette : la premiere abbeſſe des filles, fut ſainte Macteſlede. Agreſtin s'adreſſa donc à ces deux ſaints perſonnages Amé & Romaric, qu'il trouva irritez contre ſaint Euſtaſe, parce qu'il les avoit repris de quelque négligence. Il les porta à mépriſer la regle de ſaint Colomban, & à introduire une nouvelle obſervance. Il alla auſſi trouver ſainte Fare, qui le repouſſa vigoureuſement : ainſi il revint à Remiremont. Mais la vengeance divine s'y fit ſentir ſur ceux qui favoriſoient ſon parti. Deux furent déchirez par des loups enragez, qui entrerent de nuit dans le monaſtere. Un autre nommé Plauterius ſe pendit : la foudre tomba ſur la maiſon, & en tua vingt d'abord, il en mourut d'autres de fraïeur, & en tout plus de cinquante. Enfin Agreſtin lui-même fut tué d'un coup de hache par ſon valet, à cauſe qu'il abuſoit de ſa femme. Il perit ainſi un mois avant la fin de l'année, dans laquelle ſaint Euſtaſe l'avoit cité au jugement de Dieu. Alors Amé & Romaric ſe reconcilierent avec ſaint Euſtaſe : Abellen de Geneve, & les autres évêques des Gaules devinrent les protecteurs de la regle de ſaint Colomban, & on fonda dans la ſuite pluſieurs nouveaux monaſteres où elle fut établie.

A N. 625.

V. to. 2. AA. B. p. 129. Ibid. n. 18. p. 133.

AN. 625.
XXVII.
Diſciples de S. Colomban.

Saint Euſtaſe mourut quelque-temps après, ſçavoir l'an 625. le vingt-neuviéme de Mars, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Après ſa mort les moines de Luxeu réſolurent de rappeller ſaint Gal, & ſe ſoumettre à ſa conduite. Pour cet effet, ils lui envoïerent ſix de leurs freres, autrefois venus d'Hibernie: mais ils ne purent lui perſuader de quitter ſa ſolitude près le lac de Conſtance. On élut donc pour troiſiéme abbé de Luxeu, ſaint Valdebert diſciple de ſaint Euſtaſe, frere de ſaint Faron & de ſaint Chagnoald; & il gouverna ce monaſtere pendant quarante ans.

Martyr. Rom. 29. Mart.
V. S. Gal. c. 38.
Act. Ben. 1. 2. p. 245.

De l'abbaye de Luxeu, & de la diſcipline de ſaint Colomban, ſortirent pluſieurs autres ſaints abbez ou fondateurs de monaſteres, & pluſieurs ſaints évêques. Saint Deïcole n'aïant pû ſuivre ſaint Colomban dans ſon voïage d'Italie, demeura en Bourgogne, & fonda le monaſtere de Lutte ou Lure, dans le dioceſe de Beſançon. Il mourut vers l'an 625. le dix-huitiéme de Janvier, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Il eſt connu du peuple ſous le nom de ſaint Dié. J'ai parlé de ſaint Amé & de ſaint Romaric fondateurs de Remiremont, & je parlerai de quelques autres en leur temps.

Act. Ben. tom. 2. p. 503.
Act. tom. 2. p. 103.
Martyr. Rom. 18. Janu.

Saint Valeri né en Auvergne, demeura premierement dans un monaſtere du païs, puis il alla à Auxerre près l'évêque Aunacaire, qui le mit dans ſon monaſtere de ſaint Germain. Il en ſortit enſuite avec un nommé Bobon, qu'il avoit converti, & ils allerent enſemble à Luxeu, ſe mettre ſous la conduite de ſaint Colomban. Un de ſes moines nom-

Act. Ben. tom. 2. p. 76.
p. 19.

mé Valdolen, aïant obtenu la permiſſion d'aller prêcher la foi aux infideles, demanda Valeri pour compagnon : Saint Colomban le lui accorda, & le lui recommanda comme un grand ſerviteur de Dieu. Ils paſſerent en Neuſtrie, où ils furent bien reçûs par le roi Clotaire, & il leur donna une terre nommée Leucone dans le territoire d'Amiens, où ils commencerent un petit monaſtere. On remarque que ſaint Valeri diſoit deux offices, le Gallican & le monaſtique, c'eſt-à-dire, celui de ſaint Colomban. Saint Valeri mourut le dimanche douziéme de Decembre, & comme on croit, l'an 622. Quelque-temps après on perſecuta ſes diſciples, & on les obligea d'abandonner le monaſtere. Saint Blimond, l'un d'entre-eux, ſe retira à Bobio ſous ſaint Attale. Mais enſuite il revint en France, & étant protegé par le roi Clotaire, il ſe rétablit à Leucone, renverſa des idoles, abolit les reſtes du paganiſme, & rebâtit le monaſtere, qui ſubſiſte encore ſous le nom de ſaint Valeri.

c. 6.

c. 29.

On compte cinq évêques tirez de Luxeu : ſaint Donat de Beſançon, ſaint Ragnacaire d'Augt & de Baſle : ſaint Chagnoald de Laon, ſaint Achard de Noyon & de Tournai, ſaint Audomar ou Omer de Bologne & de Teroüane. Saint Donat étoit fils de Vandalen duc de la Bourgogne Transjurane, & ſaint Colomban lui donna ce nom en le levant des fonts, parce que Dieu l'avoit accordé à ſes prieres. Il fut élevé ſous ſa conduite au monaſtere de Luxeu, & y vêcut enſuite ſous ſaint Euſtaſe juſques à ce qu'il en fut tiré pour remplir le ſiege de Beſançon :

Vita S. Eust. ap. Ss. to. 2. p. 118.

Ibid. p. 339.

AN. 625. mais dans cette dignité, il garda l'habit & la vie monaſtique. Il fonda dans la ville le monaſtere de ſaint Paul, lui donna pluſieurs terres, & y mit des moines, qui vivoient ſous la regle de ſaint Benoît & de ſaint Colomban. Sa mere Flavie fonda un monaſtere de filles en l'honneur de la ſainte Vierge, pour lequel ſaint Donat fit une regle tirée de celles de ſaint Ceſaire, de ſaint Benoît & de ſaint Colomban. Ce monaſtere de Notre-Dame de Beſançon, a paſſé depuis à l'ordre de Cluni, & enfin aux Minimes. Saint Chagnoald étoit fils de Chagneric, & frere de ſaint Faron & de ſaint Valdebert abbé de Luxeu. Saint Chagnoald fut un des plus fideles diſciples de ſaint Colomban, & depuis évêque de Laon.

Tom. 3. cod. reg. pag. 78.

Sup. num. 7. V. S. Euſtaſ. n. 1.

XXVIII. Concile de Reims. *Tom. 5. conc. p. 1688.*

Il aſſiſta avec ſaint Donat au concile tenu à Reims ſous l'archevêque Sonnace, l'an 625. où ſe trouverent plus de quarante évêques de toutes les provinces de Gaule ſujettes au roi Clotaire; & on y fit vingt-cinq canons. Les plus remarquables ſont: Que l'on obſervera ceux du concile de Paris, tenu environ dix ans auparavant qui eſt qualifié general. On ne pourra tirer des égliſes ceux qui s'y ſeront refugiez, qu'en leur promettant avec ſerment de les garantir de la mort, des tourmens & de la mutilation: mais auſſi le refugié ne ſera délivré, qu'en promettant d'accomplir la penitence canonique dûë à ſon crime. L'homicide volontaire ſera excommunié toute ſa vie: mais s'il fait penitence, il recevra le viatique à la mort. Défenſe d'obſerver les augures, ou les cérémonies des payens, de manger

Can. 8. *Sup. n. 14.* *c. 6.* *c. 7.* *c. 14.*

manger avec eux des viandes ſuperſtitieuſes, ou d'aſſiſter à leurs ſacrifices. Ceux qui l'auront fait, après être avertis, ſeront mis en pénitence. Défenſe ſous peine d'excommunication, de pourſuivre les perſonnes libres pour les réduire en ſervitude. On n'ordonnera point d'évêque qui ne ſoit natif du lieu, & choiſi par tout le peuple du conſentement des comprovinciaux. La principale raiſon que ſaint Gal apporta quelques années auparavant, pour refuſer l'évêché de Conſtance, c'eſt qu'il étoit étranger; & il fit ordonner Jean ſon diacre natif du païs.

ANN. 625. c. 4.

Vita S. Gal. c. 24.

A ce concile aſſiſterent ſix métropolitains, Sonnace de Reims, qui y préſidoit, Theodoric de Lion, Sindulfe de Vienne, Sulpice de Bourges, Modegiſile de Tours, Senoc d'Eauſe ou Auch. Sindulfe eſt honoré le dixiéme de Decembre, & connu ſous les noms de ſaint Drieuls & de ſaint Sandoux. Saint Sulpice eſt ſurnommé le pieux, pour le diſtinguer d'un plus ancien, ſurnommé le ſevere, auſſi archevêque de Bourges. Celui-ci étoit de Bourges même, & le roi Clotaire l'avoit demandé à ſon évêque, pour faire la fonction d'abbé dans ſes armées: ce qui montre que les rois menoient des moines à leur ſuite, pour faire l'office divin. En 624. il ſucceda à ſaint Auſtregile dans le ſiege de Bourges; & après avoir fait pluſieurs miracles, il mourut vers l'an 644. le dix-ſeptiéme de Janvier. Entre les évêques du concile de Reims, il y en a pluſieurs autres honorez comme ſaints. Les plus connus ſont, ſaint Arnoul de Mets, & ſaint Cunibert de Cologne.

Martyr. R. 19. Dec. Act. B. to. 2. p. 167.

Ibid. p. 99. p. 179.

Martyr. R. 17. Jan.

AN. 625. Vers le temps de ce concile, ſaint Riquier fonda le fameux monaſtere de Centule, qui porte aujourd'hui ſon nom. Il étoit natif du lieu même dans le Ponthieu, d'une famille noble, & fut converti par deux ſaints prêtres Hibernois nommez Caidoc & Fricor, qu'il reçut chez lui, comme ils entroient en France. Il embraſſa la penitence ſi ſerieuſement, qu'il ne mangeoit que deux fois la ſemaine, & encore du pain d'orge ſemé de cendre. Il donna la liberté à tous ſes eſclaves. Aïant été ordonné prêtre, il prêcha avec grand fruit, même dans la grande Bretagne. Le roi Dagobert le vint voir pour recevoir ſes inſtructions; & le ſaint homme lui parla fortement de la vanité des grandeurs, & du compte terrible que rendront ceux qui gouvernent. Il mourut vers l'an 625. le vingt-ſixiéme d'Avril.

Vita 10 n. Ad. B. p. 187.

Martyr. R. 26. April. an. 624.

XXIX. Egliſe d'Angleterre.

En Angleterre, ſaint Mellit archevêque de Cantorberi, aïant rempli ce ſiege pendant cinq ans, mourut l'an 624. le vingt-quatriéme d'Avril. Son ſucceſſeur fut Juſte, auparavant évêque de Roſſe, où il mit à ſa place Romain, ſuivant le pouvoir qu'il avoit reçu du pape Boniface. Car ce pape aïant reçu des lettres de Juſte & du roi Ethelbalde, lui en écrivit une, par laquelle après l'avoir felicité du ſuccès de ſes travaux apoſtoliques, & exhorté à continuer: il déclare qu'il lui envoïe le pallium, & lui accorde le pouvoir d'ordonner des évêques, pour faciliter la propagation de l'évangile.

Beda 11. hiſt. c. 7. ſup. n. 24.

Ibid. c. 8.

cap.

La ſœur d'Ethelbalde roi de Cant épouſa Edoüin cinquiéme roi de Northumbre, & alors le plus puiſſant des Anglois. Cette princeſſe nommée Edelbur-

ge, autrement Tate, fut cauſe de la converſion du roi ſon époux, & de ſes ſujets. Car quand le roi Edoüin l'envoïa demander en mariage, on lui répondit, qu'il n'étoit pas permis de donner une fille chrétienne à un païen. Edoüin promit de la laiſſer en pleine liberté de l'exercice de ſa religion, avec tous ceux de ſa ſuite, même les prêtres & les clercs : & déclara que lui-même ne refuſoit pas d'embraſſer la religion Chrétienne, ſi après avoir été examinée par des gens ſages, elle ſe trouvoit la plus ſainte & la plus digne de Dieu. Sur cette réponſe on lui envoïa la princeſſe accompagnée de Paulin, qui fut ordonné évêque pour cet effet, par l'archevêque Juſte, le dimanche vingt-uniéme de Juillet 625. Etant arrivé dans le païs de Northumbre ; il travailla à ſoutenir dans la foi, ceux qui étoient avec lui ; il eſſaïa même de convertir des païens : mais ce fut d'abord ſans ſuccès. AN. 625.

Cependant le pape Boniface ſçachant les bonnes diſpoſitions du roi Edoüin, lui écrivit une lettre c. 10. pour l'exhorter à ſe faire Chrétien, par la conſideration de la grandeur du vrai Dieu, de la vanité des idoles, & l'exemple de tous les autres princes : de l'empereur même, & du roi Edbalde ſon voiſin. Il en écrivit en même temps à la reine Edelburge, c. 11. pour la feliciter de ſa converſion, qu'il avoit appriſe avec celle du roi ſon frere : & l'exhorter à s'appliquer fortement à gagner à Dieu le roi ſon époux, & lui en faire ſçavoir des nouvelles. Avec ces lettres, il leur envoïe des préſens de la part de ſaint Pierre, qu'il nomme leur protecteur : ſçavoir au roi, une

AN. 625. chemiſe ornée d'or & un manteau ; à la reine un miroir d'argent, & un peigne d'yvoir garni d'or.

Mais le pape Boniface n'eut pas la joïe d'apprendre l'effet de ces lettres ; car il mourut la même année 625. le vingt-cinquiéme d'Octobre, après avoir tenu le ſaint ſiege ſept ans & dix mois. En deux ordinations au mois de Decembre, Il avoit fait vingt-ſept prêtres & quatre diacres ; & d'ailleurs vingt-neuf évêques pour divers lieux. Il aima le clergé ; & lui donna une diſtribution entiere : mais il défendit aux acolytes de lever les reliques des ſaints martyrs, ou de baptiſer avec les diacres, voulant qu'ils fuſſent aidez en cette fonction par les ſoudiacres, & que les reliques fuſſent levées par des prêtres. Il acheva le cimetiere de ſaint Nicomede, & le dédia. Après ſa mort le ſaint ſiege vaqua ſix mois, & dix-huit jours : & on ordonna le quatorziéme de Mai 626. Honorius de Campanie fils de Petrone conſul, qui tint le ſaint ſiege douze ans.

An. 626.

XXX. Converſion du roi Edoüin.

Beda 11. hiſt. c. 9.

De ſon temps arriva la converſion du roi Edoüin de Northumbre. La nuit de Pâques la reine ſa femme accoucha d'une fille, & le jour de la fête vingtiéme d'Avril 626. un aſſaſſin envoyé par le roi des Saxons occidentaux, attaqua le roi Edoüin, tua deux de ſes gens, & le bleſſa lui-même. Il rendoit graces à ſes dieux de l'avoir délivré de ce péril : mais l'évêque Paulin, qui étoit preſent, remercioit Dieu de l'heureux accouchement de la reine, & diſoit au roi, que c'étoit l'effet des prieres qu'elle

lui avoit adreſſées. Le roi prit plaiſir à ce diſcours, & promit de renoncer à ſes idoles pour adorer Jeſus-Chriſt, s'il lui donnoit la victoire contre ce roi qui l'avoit voulu faire aſſaſſiner : & pour gage de ſa promeſſe, il permit à l'évêque Paulin de baptiſer ſa fille. Ce qui fut executé le jour de la Pentecôte, & cette princeſſe nommée Enflede, fut baptiſée la premiere de la nation des Northumbre, avec douze perſonnes de ſa famille. AN. 626.

Le roi Edoüin étant guéri de ſa bleſſure, aſſembla ſon armée, & marcha contre le roi des Saxons occidentaux, qu'il vainquit ; & prit, ou fit mourir tous ceux qui avoient conjuré ſa mort. Etant revenu chez lui, il ne voulut pas ſe faire baptiſer ſi-tôt, quoiqu'il eut quitté le culte des idoles dès qu'il avoit promis de ſe faire Chrétien : mais il ſe faiſoit inſtruire exactement par l'évêque Paulin, & conſultoit ſur cette grande affaire avec ceux qu'il connoiſſoit pour les plus ſages entre les grands de ſon royaume ; & lui-même il méditoit ſouvent ſeul ſur ce choix de religon. En ce temps il reçut les lettres du pape Boniface, mort dès l'année précedente. c. 12.
L'évêque Paulin ne ſe contentoit pas d'exhorter le roi, il prioit beaucoup pour lui, & l'on croit qu'il apprit par révelation, une merveille qui lui étoit autrefois arrivée.

Edoüin étant jeune avoit été long-temps perſecuté par Edelfrid ſon prédeceſſeur, & s'étoit enfin refugié chez un autre Anglois, nommé Reduald. Celui-ci, après l'avoir reçu chez lui, ſe laiſſa ébranler par les menaces & les promeſſes d'Edelfrid, &

promit de livrer Edoüin : qui en étant averti la nuit, par un ami fidele, ſortit hors du palais, & s'aſſit à la porte ſur une pierre, fort embaraſſé du parti qu'il devoit prendre. Alors il vit un homme, dont le viſage & l'habit lui étoit inconnu, qui lui demanda ce qu'il faiſoit là ſeul à une telle heure, & ajouta : Que donneriez-vous à celui qui vous délivreroit de cette inquiétude, en perſuadant à Reduald de ne vous point livrer, & de ne vous faire aucun mal ? Edoüin promit de donner tout ce qui dépendroit de lui, & l'inconnu ajouta : Et ſi on vous promettoit de vous délivrer de vos ennemis, & vous faire roi, & plus puiſſant que tous les rois Anglois qui vous ont précedé. Enfin il ajouta pour la troiſiéme fois : Et ſi celui qui vous aura prédit de ſi grands biens vous donne des conſeils plus utiles pour votre ſalut, & pour la conduite de votre vie, qu'aucun de vos peres ou de vos parens n'en a jamais reçus ; promettez-vous de les recevoir ? Edoüin le promit, & auſſi tôt l'inconnu lui mit la main ſur la tête, en diſant : Quand la choſe ſera arrivée, ſouvenez-vous de ce que nous diſons aujourd'hui, & ne manquez pas d'accomplir votre promeſſe. Il diſparut incontinent : Edoüin demeura fort conſolé ; & ſon ami vint lui dire, qu'il étoit en ſeureté, & que le roi Edelfrid, à la perſuaſion de la reine ſa femme avoit réſolu de le défendre. Il le fit en effet, attaqua même Reduald, & le défit ; ainſi Edoüin parvint à la couronne.

L'évêque Paulin ſçachant donc cette prédiction, entra chez le roi Edoüin, comme il penſoit au parti

qu'il devoit prendre ſur la religion, lui mit la main ſur la tête, & lui demanda s'il reconnoiſſoit ce ſignal. Le roi tremblant, voulut ſe jetter aux pieds de l'évêque, qui le releva, & lui dit doucement : Vous voyez que Dieu vous a délivré de vos ennemis, & quil vous a donné le royaume que vous deſiriez ; ſouvenez-vous d'accomplir la troiſiéme choſe, que vous avez promiſe, qui eſt de recevoir la foi, & garder ſes commandemens. Le roi demanda encore du temps, pour conferer avec ceux de ſon conſeil, afin qu'ils fuſſent baptiſez tous enſemble, & l'évêque y conſentit. Le roi ayant donc aſſemblé ſon conſeil, & demandé les avis, Coïfi le premier de ſes pontifes, dit : C'eſt à vous, ſeigneur, de voir quelle eſt cette doctrine, qu'on vous prêche maintenant : pour moi je puis vous aſſurer très-certainement, que la religion que nous avons ſuivie juſques ici n'eſt d'aucune utilité. Car aucun des votres n'a ſervi nos dieux plus exactement que moi ; & toutefois il y en a pluſieurs qui ont reçu de vous de plus grands bienfaits & de plus grandes dignitez, & qui réuſſiſſent mieux en toutes leurs affaires. Un autre ajouta : La vie preſente me paroît ſemblable au vol d'un petit oiſeau, qui paſſe en hiver dans une ſalle où vous faites bonne cher près d'un grand feu. Cet oiſeau traverſant d'une porte à l'autre, ſe ſent un moment de la chaleur de la ſale, & diſparoît à vos yeux. Il en eſt ainſi de la vie humaine, & nous ne ſçavons ce qui la précede, ni ce qui la ſuit. Si cette nouvelle doctrine nous en apprend quelque

chose de plus certain, il est raisonnable de la suivre.

A N. 627. Le pontife Coïfi, dit qu'il vouloit apprendre plus exactement de Paulin, ce qu'il disoit de son Dieu, & après l'avoir oüi, il s'écria: Je voyois bien depuis long-temps, que ce que nous adorions n'étoit rien: car plus je cherchois la verité dans notre religion, moins je la trouvois. Maintenant je la vois briller dans cette doctrine, qui nous peut donner la vie, le salut & la felicité éternelle. C'est pourquoi je suis d'avis, seigneur, que nous brûlions au plûtôt ces temples & ces autels, que nous avons consacrez sans utilité. Le roi déclara publiquement, qu'il renonçoit à l'idolâtrie pour embrasser la foi de Jesus-Christ, & comme il demandoit au pontife Coïfi, qui seroit le premier à profaner les temples & les idoles avec leurs enceintes, Coïfi répondit: Moi-même. Qui pourroit mieux que moi donner cet exemple aux autres? Aussi tôt il pria le roi de lui donner des armes & un cheval entier: au lieu que selon leur superstition, le pontife ne devoit, ni porter des armes, ni monter qu'une cavalle. Etant donc monté sur ce cheval, l'épée au côté, la lance à la main, il marchoit vers les idoles. Le peuple le voyant passer, croyoit qu'il avoit perdu le sens. Quand il fut arrivé au temple, il commença à le profaner en y jettant sa lance, & commanda à ceux qui l'accompagnoient, de l'abattre & le brûler avec toute son enceinte.

Le roi Edoüin fut donc baptisé l'onziéme année de son regne, qui étoit l'an 627. avec toute sa noblesse, & une grande quantité de peuple, à Eborac,

ou

ou Yorc, le jour de Pâques douziéme d'Avril, dans l'égliſe de ſaint Pierre, qu'il avoit fait bâtir de bois à la hâte, pendant qu'on le préparoit au baptême. Mais ſi-tôt qu'il fut baptiſé, l'évêque Paulin lui perſuada de bâtir au même lieu une égliſe de pierre, plus grande & plus auguſte, au milieu de laquelle étoit enfermé ce premier oratoire; mais elle ne fut achevée qu'après la mort d'Edoüin, par Oſoüald ſon ſucceſſeur. L'évêque Paulin établit donc ſon ſiege dans la ville d'Yorc, du conſentement du roi Edoüin, & continua à prêcher librement pendant les ſix années qu'il regna encore. Il baptiſa entre autres les enfans du roi, ſçavoir quatre fils, une fille, & un petit-fils. Il baptiſa beaucoup de nobles & de perſonnes conſiderables. La ferveur de ce peuple étoit ſi grande, que Paulin étant venu une fois avec le roi & la reine en une terre nommée Adregin, y demeura trente jours occupé à cathechiſer & à baptiſer, ſans faire autre choſe depuis le matin juſques au ſoir. En ces commencemens il baptiſoit dans les rivieres, parce qu'on n'avoit pas encore pû bâtir des oratoires & des baptiſteres. Ce qui montre que l'on baptiſoit par immerſion. AN. 627.

XXXI. Victoires d'Heraclius.

Cependant l'empereur Heraclius continuoit la guerre contre les Perſes. Après Jeruſalem ils prirent l'Egypte & Alexandrie: la Libye, & juſques à l'Ethiopie, emmenant quantité de captifs, & un grand butin. Dès l'année 615. indiction troiſiéme, Saën leur general s'avança juſques à Calcedoine, enſorte qu'on le voyoit de deça la mer. L'empereur

Sup. n. 16. Theoph. an. 6. p. 252. Chr. Paſch. 386.

AN. 627. Heraclius alla le trouver lui-même, & lui persuada à force de presens de se retirer. Comme Saën donnoit de grandes esperances de paix, Heraclius envoya des ambassadeurs, & écrivit à Cosroës une lettre très-soumise pour la demander, rejettant sur Focas toute la haine de la guerre; mais cette lettre fut sans effet: les Perses se retirant de Calcedoine, laisserent des troupes pour l'assieger, & la prirent l'année suivante 616. septiéme d'Heraclius. Il envoya encore une fois des ambassadeurs en Perse, pour demander la paix; mais Cosroës répondit: Je ne vous épargnerai point, jusques à ce que vous renonciez au Crucifié, que vous dites être Dieu, & que vous adoriez le Soleil.

Theoph. an. 7. an. 8.

Heraclius se résolut donc à la guerre; & pour ne point laisser d'ennemis derriere, il fit la paix avec le Cagan ou Can des Avares, qui l'attaquoit du côté de la Thrace. Ne trouvant point d'argent à emprunter, il prit les biens des égliſes, & jusques aux chandeliers & aux autres vases de sainte Sophie, pour en faire de la monnoye: puis ayant celebré la Pâque le quatriéme d'Avril, indiction dixi me, la douziéme année de son regne, c'est-à-dire l'an 622. il partit le lendemain pour marcher en Perse. Etant arrivé à son armée, il prit entre ses mains l'image de Jesus-Christ, que l'on croyoit n'avoir point été peinte de main d'homme; & il fit serment à ses troupes de combattre avec eux jusques à la mort, & de leur être uni comme à ses enfans. Puis il leur dit: Vous voyez comme les ennemis de Dieu ont foulé aux pieds notre pays, rendu nos villes désertes,

an. 12.

Chr. Pasch. p. 390. B.

brûlé les ſanctuaires, profané de ſang les tables deſtinées aux ſacrifices non ſanglans, & ſoüillé par les plus ſales voluptez la pureté des égliſes. Heraclius ayant ainſi encouragé ſes troupes, eut dès cette premiere année de l'avantage ſur les Perſes, & les battit en Armenie. An. 627.

Mais l'année ſuivante 623. indiction onziéme, il s'avança juſques en Perſe, & obligea Coſroës à abandonner la ville de Gazac, où étoit le temple du feu. Heraclius étant entré dans cette ville, trouva la ſtatuë de Coſroës dans le palais aſſiſe ſous un dôme, qui repreſentoit le ciel : autour de lui étoient le ſoleil, la lune & les étoiles, & des anges debout, portant des ſceptres. On y faiſoit tomber par machines, des goutes comme de pluye, & entendre des bruits qui repreſentoient le tonnerre. L'empereur fit brûler, & ce palais & le temple du feu, & toute la ville. Puis pour ſçavoir où il devoit hyverner, il purifia ſon armée pendant trois jours ; & ayant ouvert les évangiles, il trouva qu'ils lui ordonnoient d'hyverner en Albanie. Ainſi la ſuperſtition des ſorts des ſaints, né regnoient pas moins chez les Chrétiens d'Orient, que d'Occident : on peut voir ce que j'en ai dit à l'occaſion du concile d'Agde & ailleurs. Heraclius étant arrivé en Albanie, délivra par compaſſion cinquante mille captifs, qu'il amenoit avec lui, & leur donna les ſecours néceſſaires : ce qui les porta à faire tous des vœux pour lui, en demandant avec larmes, qu'il fût le libérateur de la Perſe, & qu'il fît périr Coſroës, qu'ils nommoient le deſtructeur du genre humain,

Theoph. an. 15. p. 258.

Cedr. an. 15. p. 412.

Sup. l. XXXI. n. 1. XXXIV. n. 32.

tant il s'étoit rendu odieux par ſes exactions & ſes cruautez.

AN. 624.

L'année ſuivante 624. Heraclius continua ſes progrès; & voyant ſes troupes étonnées du grand nombre des ennemis, il leur diſoit : Mes freres, avec l'aide de Dieu, un de vous en battra mille. Immolons-nous à Dieu pour le ſalut de nos freres. Prenons la couronne du martyre; pour être loüez dans les ſiecles à venir, & recevoir de Dieu la récompenſe. A la fin de la campagne il ſurprit Sarbazara, qui commandoit l'armée ennemie, & l'obligea à s'enfuir en déſordre. La campagne ſuivante fut encore heureuſe; Coſroës en fureur, envoya prendre les tréſors de toutes les égliſes ſujettes des Perſes; & contraignit les Chrétiens à embraſſer la ſecte de Neſtorius, pour faire dépit à l'empereur. Cependant Conſtantinople fut en grand péril. Sarbazara étoit à Calcedoine avec une armée de Perſes; & d'un autre côté le Cagan des Avares rompant le traité, s'approcha de CP. & lui donna l'aſſaut, étant d'intelligence avec les Perſes. Toutefois les Romains ſe défendirent ſi bien, qu'ils l'obligerent de ſe retirer; c'étoit au mois de Juillet 626. & cette délivrance fut regardée comme un miracle obtenu par les prieres de la ſainte Vierge. A la fin de l'année 627. le ſamedi douziéme de Decembre, Heraclius donna aux Perſes une bataille, qui dura onze heures, où il ne perdit que ſoixante Romains, & les Perſes furent entierement défaits. Enſuite l'empereur entra au milieu de la Perſe, & pourſuivant toûjours Coſroës, prit & brûla pluſieurs de ſes palais.

Theoph. an. 14. p. 260.

p. 262.

p. 264. Chr. paſch. p. 391.

Theoph. p. 266.

AN. 627.

XXXII. Martyre de S. Anaſtaſe.

V. S. Anaſt. c. 2. ap. Boll. tom. 2. p. 433.

Cependant ſaint Anaſtaſe, qui de mage Perſan étoit devenu moine, pouſſé du deſir du martyre, ſortit de ſon monaſtere près de Jeruſalem, & vint à Ceſarée de Paleſtine. Comme les Perſes en étoient les maîtres, il vit en paſſant quelques-uns de leurs mages, qui pratiquoient leurs ſuperſtitions. Il les en reprit, & leur parla avec tant de force, qu'ils le prierent de ne les pas découvrir. Enſuite il rencontra des cavaliers, qui le prirent pour un eſpion. Il fut arrêté & preſenté au gouverneur nommé Marzaban, qui l'ayant interrogé & trouvé ferme dans la confeſſion de Jeſus-Chriſt, le fit enchaîner avec un autre, & travailler à porter de groſſes pierres. Quelques Perſes de ſa Province le voyant en cet état, le maltraitoient encore; diſant, qu'il deshonoroit leur pays. Marzaban le fit ramener devant lui, & le voyant toûjours conſtant, le fit battre en ſa preſence à coups de bâton. Anaſtaſe prioit ſeulement, qu'on lui ôtât ſon habit monaſtique, pour ne le pas profaner. Après avoir ainſi confeſſé Jeſus-Chriſt par trois fois, il fut remis en priſon, où il ne ceſſoit point de loüer Dieu, & de celebrer ſon office le jour & la nuit, prenant garde ſeulement de ne pas troubler le repos du jeune homme qui étoit attaché à la même chaîne. L'abbé de ſon monaſtere ayant appris le commencement de ſes ſouffrances, fit faire des prieres pour lui par toute la communauté, & envoya deux moines à Ceſarée, avec des lettres pour l'encourager. Marzaban avoit écrit au roi Coſroës, pour ſçavoir ce qu'il devoit faire d'Anaſtaſe; & ayant reçu la réponſe, il lui fit encore

AN. 627. parler, l'exhortant à renoncer à Jesus-Christ, au moins en secret, devant lui & deux autres témoins. Le voyant inébranlable, il lui déclara l'ordre du roi, de le mener en Perse chargé de fers; le fit mettre dans la prison publique, pour partir dans cinq jours avec deux autres Chrétiens. La fête de l'exaltation de la sainte Croix arriva dans ces jours-là, le quatorziéme de Septembre 627. & Anastase avec ses deux compagnons, les deux moines de son monastere, & quelques hommes pieux de la ville, celebrerent la veille dans la prison, passant la nuit en prieres. Un receveur des tributs, qui étoit Chrétien, obtint même du gouverneur la liberté de tirer Anastase hors de ses fers, pour le mener en l'église le jour de la fête: ce qui donna une grande consolation à tous les fideles. Ils encourageoient le martyr, baisoient ses chaînes, & lui rendoient tous les honneurs possibles.

§. 5. Les cinq jours étant passez, les prisonniers partirent, & furent conduits par plusieurs Chrétiens de Césarée, tant des Perses que d'autres nations. Un des deux moines du monastere d'Anastase l'accompagna en ce voyage, suivant l'ordre de l'abbé, pour lui rendre tous les services possibles, & rapporter une relation exacte de ce qui lui seroit arrivé. Par tout où le martyr passoit, il étoit reçu avec grande joye & grand honneur; comme il l'écrivit par deux fois à son abbé. Etant arrivé en Perse, il fut mis en prison à six milles du lieu où demeuroit le roi, qui en étant averti, envoya un de ses officiers pour l'examiner. Anastase répondit par inter-

prête, ne voulant plus parler la langue Perſienne : confeſſa librement Jeſus-Chriſt, & refuſa les offres qu'on lui faiſoit d'une grande fortune. Le roi l'ayant appris, renvoya le lendemain le même officier, qui fit étendre le martyr couché ſur le dos, puis on lui mit ſur les jambes une piece de bois, ſur les bouts de laquelle monterent deux hommes robuſtes. Après ce tourment on le remit en priſon : mais au bout de quelques jours le même officier revint, & lui fit donner quantité de coups de bâton : ce qu'il réitera juſques à trois fois en divers jours. Puis il le fit pendre par une main avec une groſſe pierre à un pied, & le laiſſa ainſi pendant deux heures. AN. 628.

Cinq jous après le roi renvoya le même officier pour faire mourir Anaſtaſe, avec d'autres Chrétiens captifs. On les tira de la ville, & on commença par etrangler tous les autres, qui étoient environ ſoixante & dix, & entre eux les deux qui avoient été amenez de Ceſarée avec ſaint Anaſtaſe. Enſuite on lui demanda s'il vouloit périr malheureuſement comme eux, ou obéïr au roi, & devenir un des plus grands de ſa cour. Le martyr regardant le ciel, rendit graces à Dieu, de ce que ſon deſir étoit accompli, & leur dit : J'eſperois que vous me feriez mettre en pieces pour l'amour de Jeſus-Chriſt ; mais ſi c'eſt-là cette mort, dont vous me ménacez, je remercie mon Dieu de me faire participer à la gloire de ſes martyrs par une peine ſi légere. On l'étrangla comme les autres ; mais enſuite on lui coupa la tête, & on l'envoya au roi : c'étoit le vingt- 16.

AN. 628. deuxiéme de Janvier, la dix-huitiéme année de l'empereur Heraclius; c'eſt-à-dire l'an 628. Le corps du Saint fut racheté, & mis dans le monaſtere de ſaint Serge, à un mille de-là, par le moine qui l'avoit ſuivi.

Environ dix jours après, & le premier de Février, l'empereur Heraclius arriva avec ſon armée, ſuivant la prédiction du Saint, qui avoit dit la veille de ſon martyre : Sçachez, mes freres, que demain je finirai par la grace de Dieu, vous ſerez délivrez dans peu de jours, & ce roi injuſte ſera mis à mort. Le moine qui l'avoit ſuivi revint au bout d'un an au monaſtere, rapportant la tunique du martyr. Il raconta à l'abbé toute ſon hiſtoire, qui fut écrite dès-lors, comme nous l'avons. Le corps de ſaint Anaſtaſe fut depuis apporté par le même moine à Conſtantinople, & enſuite en Paleſtine à ſon monaſtere. Enfin l'image de ſa tête & ſa tête même, furent apportées à Rome, où on les voit encore au monaſtere nommé *Ad aquas Salvias*, qui porte le nom de ſaint Vincent & de ſaint Anaſtaſe. Car l'égliſe Romaine les honore enſemble, le vingt-deuxiéme de Janvier.

Mirac. S. Anaſt. Boll. p. 436.

V. Mabill. Iter. Ital. p. 142. Martyr. Rom. 22. Janu.

XXXIII. Mort de Coſroës.

Coſroës s'étoit rendu odieux aux ſiens, non-ſeulement par ſon avarice & ſa cruauté, mais parce qu'il avoit refuſé pluſieurs fois la paix, que l'empereur Heraclius lui avoit offerte, comme il fit encore au commencement de cette année 628. étant déja preſque maître de la Perſe. Sarbazara qui étoit à Calcedoine, lui étant devenu ſuſpect, il voulut le faire mourir : mais celui-ci en fut averti, traita avec

Theoph. p. 270.

avec les Romains, & se déclara contre Cosroës. D'ailleurs Cosroës dans la suite, étant tombé malade de dysenterie, voulut faire couronner Mardesan, qu'il avoit eu de Sirem sa femme bien-aimée. Siroës ou Siroüyé son fils aîné, en fut tellement irrité, qu'il se revolta ouvertement, se fit reconnoître roi, & traita avec l'empereur Heraclius. Cosroës fut pris, chargé de chaînes & mis dans la maison de tenebres, que lui-même avoit fait bâtir pour y mettre ses tresors. Là on lui faisoit souffrir la faim, ne lui donnant qu'un peu de pain & de l'eau. Qu'il mange l'or qu'il a amassé en vain, disoit Siroës, & pour lequel il a fait mourir de faim tant d'innocens. Il envoya les Satrapes & tous ses ennemis lui insulter, & cracher sur lui. Il fit égorger devant lui Mardesan, qu'il avoit voulu couronner, & tous ses autres enfans. Il fut traité de la sorte cinq jours durant; & cependant on le perçoit de fléches pour le faire mourir petit à petit. Ainsi perit Cosroës roi de Perse, par les ordres de son propre fils. AN. 629.

L'empereur Heraclius en écrivit la nouvelle à C. P. par une lettre, où il marque le jour de la mort de Cosroës, le vingt-huitiéme de Février indiction premiere, qui est cette année 628. & envoye copie de la lettre de Siroës, par laquelle il fait part à l'empereur de son couronnement, & témoigne desirer la paix. Cette lettre d'Heraclius fut lûë à C. P. sur l'ambon de la grande église, le jour de la Pentecôte, quinziéme Mai de la même année, dix-huitiéme de son regne. *Chr. pasch. p. 398.*

AN. 629.

XXXIV. La ſainte Croix apportée.

Theoph p. 272. Sup. n. 10.

S. Nicéph. hiſt. p. 11. Suid. Heracl.

Siroës fit en effet une paix ſolide avec Heraclius ; & lui rendit tous les Chrétiens qui étoient captifs en Perſe, entre autres Zacharie patriarche de Jeruſalem, avec la vraie croix, que Sarbazara en avoit enlevée, quand la ville fut priſe, quatorze ans auparavant. Elle fut d'abord apportée à C. P. mais l'année ſuivante 629. au commencement du printems, l'empereur Heraclius s'embarqua, pour la rapporter à Jeruſalem, & rendre graces à Dieu de ſes victoires. Etant arrivé il établit le patriarche Zacharie, & remit la croix à ſa place. Elle étoit demeurée dans ſon étui, comme elle avoit été emportée, le patriarche avec ſon clergé en reconnut les ſeaux entiers, l'ouvrit avec la clef, l'adora & la montra au peuple. Les auteurs originaux diſent toûjours au plurier les bois de la croix, *Ta xyla* : ce qui montre qu'elle étoit partagée en pluſieurs pieces. L'égliſe latine celebre la memoire de la ſainte croix rapportée par Heraclius le quatorziéme de Septembre : mais les Grecs n'y font memoire, que de l'apparition faite à Conſtantin, quoique les uns & les autres nomment cette fête l'exaltation de la croix ; & il eſt certain, que l'on celebroit cette fête au même jour long-tems avant Heraclius. Il chaſſa les Juifs de Jeruſalem, leur défendant d'en approcher de trois milles ; & étant à Edeſſe, il rendit aux Catholiques l'égliſe que Coſroës avoit donnée aux Neſtoriens. Il continua à la grande égliſe de C. P. & à ſon clergé une rente annuelle, en payement des ſommes qu'il en avoit priſes pour les frais de cette guerre.

Sup liv. IX. n. 43. V. Baron. in Mart. R. 14. Sept Theoph. an. 19. Suid. Heracl.

L'empereur Heraclius confirma la paix avec le roi des François, dont les ambaſſadeurs revinrent en France cette année 629. C'étoit Dagobert qui regnoit alors : car Clotaire ſecond mourut l'année précedente 628. quarante-cinquiéme de ſon regne, depuis la mort de ſon pere Chilperic, & fut enterré à ſaint Vincent près de Paris, c'eſt-à-dire, à ſaint Germain des prez. Six ans auparavant, il avoit donné le royaume d'Auſtraſie à ſon fils Dagobert, avec Arnoul évêque des Mets, & Pepin maire du palais, pour l'aider de leurs conſeils ; & tant qu'il les ſuivit ſon regne fut accompagné de proſperité & de gloire. Mais ſaint Arnoul quitta vers ce tems-là ſon ſiége & la cour, malgré la reſiſtance du roi Dagobert, qui fit tous ſes efforts pour le retenir, juſques à le menacer de couper la tête de ſon fils. Le ſaint prelat ſe retira dans la ſolitude de Voſge, près les monaſteres de Remiremont, ſur la montagne en un lieu où l'on voit encore un hermitage. Il y mourut vers l'an 640. & ſes reliques furent rapportées à Mets, où elles ſont encore dans la celebre abbaye de ſon nom. L'égliſe honore ſa memoire le dix-huitiéme de Juillet.

AN. 629. XXXV. Dagobert roi de France.

Freg. c. 62.

c. 56.

c. 47.

c. 58.

Vita S. Arn. n. 17. act. B. to. 2. p. 154.

Martyr. R. 28. Jul.

Après la retraite de ſaint Arnould, Dagobert continua de gouverner ſon royaume d'Auſtraſie avec beaucoup de juſtice, par les conſeils de Pepin maire du palais, & de ſaint Cunibert évêque de Cologne. Mais après la mort de Clotaire, Dagobert vint reſider en Neuſtrie, & commença à s'éloigner de la juſtice, qu'il avoit obſervée juſques alors, prenant les biens de ſes ſujets, & même des égliſes,

Fred. c. 58.

c. 60.

pour en remplir ſes tréſors. Il s'abandonna ſans
c. 58. meſure à l'amour des femmes. Dès l'année 628. il quitta Gomatrude, qu'il avoit épouſée du vivant de ſon pere, & prit à ſa place Nantilde, une des filles qui ſervoient dans le palais. L'année ſuivante huitiéme de ſon regne, il prit encore une autre
c. 59. fille nommée Ragnetrude. Enfin il avoit trois femmes à titres de reines, Nantilde, Ulfigunde, & Berchilde, & des concubines en ſi grand nombre, que l'hiſtorien n'a daigné en mettre les noms.

XXXVI. Exil de ſaint Amand. *V. S. Aman. 15. to. Act. B. p. 715.*

Saint Amand, plus hardi que tous les autres évêques, reprocha ces crimes au roi Dagobert, qui le fit chaſſer honteuſement de ſon royaume, & le ſaint évêque s'en alla dans des païs éloignez prêcher la foi aux infideles. Cependant le roi n'avoit point encore d'enfans de tant de femmes, & en demandoit à Dieu, quand il apprit avec une extrême joye, qu'il lui étoit né un fils de Ragnetrude; & ſongeant par qui il le feroit baptiſer, il envoya chercher ſaint Amand. Les officiers du roi l'ayant enfin trouvé, il revint par obeïſſance, & le trouva à Clichi près de Paris. Le roi ravi de le voir, ſe jetta à ſes pieds, lui demanda pardon, & le pria de baptiſer l'enfant, & de le prendre pour ſon fils ſpirituel: mais ſaint Amand craignant que cette éducation ne l'engageât dans les affaires ſéculieres, contre le preçepte de l'Apôtre, ſe retira de la preſence du roi. Dagobert lui envoya auſſi-tôt deux des principaux de ſa cour, Dadon & Eloi encore laïques, mais déja diſtinguez par leur ſainteté, qui

lui repreſenterent que cette familiarité avec le roi, lui procureroit plus de liberté pour prêcher par tout où il lui plairoit dans ſon royaume, & convertir plus d'infideles. Saint Amand ſe rendit à leurs prieres, & le roi Dagobert fit porter ſon fils à Orleans, où ſe rendit ſon frere Cherebert qui regnoit ſur une partie de l'Aquitaine, & qui fut le parrain de l'enfant. Saint Amand l'ayant pris entre ſes mains, & lui ayant donné la benediction pour le faire catécumene, comme perſonne ne répondoit, l'enfant qui n'avoit que quarante jours, répondit clairement, *Amen*. Auſſi-tôt il fut baptiſé & nommé Sigebert, & devint enſuite plus illuſtre par ſa ſainteté, que par ſa naiſſance. C'étoit la huitiéme année du regne de Dagobert : c'eſt-à-dire l'an 630.

AN. 630.

Fredeg. c. 61.

XXXVII. Commencement de ſaint Amand. *Vita c. 1.*

Saint Amand étoit né à Herbauge près de Nantes, que l'on mettoit alors en Aquitaine, comme étant de l'autre côté de la Loire. Son pere ſe nommoit Serenus, ſa mere Amantia ; ce qui marque une famille Romaine. Ayant été bien inſtruit dès l'enfance dans les ſaintes lettres, ſi-tôt qu'il eut paſſé la premiere jeuneſſe, le deſir de la perfection lui fit quitter ſon païs, pour ſe retirer dans un monaſtere en l'iſle d'Oye, ſur la côte de Poitou, près de l'iſle de Ré, ſon pere ayant fait de vains efforts pour le faire rentrer dans le monde : il vint à Tours, & priant au tombeau de ſaint Martin, il demanda à Dieu de ne revoir jamais ſa patrie, mais de paſſer ſa vie en changeant de païs comme étranger. Là il coupa ſes cheveux, & fut reçu dans le clergé de cette égliſe. Puis

avec la benediction de l'abbé & des freres, il alla à Bourges, où ſaint Auſtregiſile, qui en étoit évêque, & ſaint Sulpice alors archidiacre, le reçurent favorablement, & lui firent bâtir une cellule près de l'égliſe. Il y demeura environ quinze ans, couvert d'un cilice & de cendre, jeûnant & vivant ſeulement d'un pain d'orge & d'eau.

Enſuite il alla à Rome, où voulant paſſer la nuit en priere dans l'égliſe de ſaint Pierre, les officiers qui la gardoient l'en chaſſerent avec injures ; & comme il étoit aſſis en dehors ſur les degrez, ſaint Pierre lui apparut & l'exhorta à retourner dans les Gaules pour prêcher. Il obéit, & quelque tems après, vers l'an 626. le roi Clotaire & les évêques le contraignirent d'accepter l'épiſcopat, mais ſans réſidence déterminée. Etant ainſi ordonné évêque, il commença à prêcher la foi aux infideles, dans les territoires de Tournai & de Gand, & dans le Brabant il rachetoit autant qu'il pouvoit de jeunes captifs, & après les avoir baptiſez, il les laiſſoit en diverſes égliſes : & pluſieurs devinrent depuis, prêtres, abbez ou évêques.

Juſques-là perſonne n'avoit oſé prêcher dans le
« 11. païs de Gand, tant à cauſe de la ſtérilité de la terre, que de la ferocité des habitans, qui adoroient des arbres & des idoles. Saint Amand touché de compaſſion pour eux alla trouver ſaint Acaire de Noyon, comme l'évêque le plus proche, & le pria d'aller au plutôt vers le roi Dagobert, & de prendre ſes ordres par écrit, pour contraindre à recevoir le baptême ceux qui le refuſeroient. Ce qui fut exe-

cuté : & c'eſt le premier exemple de pareille conduite, que j'aye remarqué à l'égard des payens. Car j'en ai déja rapporté quelques-uns pour les Juifs ; & Dagobert lui-même ordonna, que tous ceux de ſon royaume ſe feroient baptiſer. Ce qui ſemble difficile à accorder avec la maxime rapportée par ſaint Gregoire, que les converſions doivent eſtre volontaires. Saint Amand ayant reçu cet ordre du roi, & la benediction de l'évêque, marcha hardiment chez les Gantois : mais il ne laiſſa pas d'y ſouffrir des peines incroyables. Il fut ſouvent repouſſé avec injures par les femmes ou les païſans : ſouvent battu ou jetté dans la riviere. Ceux même qui l'avoient accompagné l'abandonnerent pour la ſterilité du lieu : mais il continuoit de prêcher, vivant du travail de ſes mains. Un miracle rendit les barbares plus traitables. Totton comte François rendant juſtice à Tournai, ſaint Amand lui demanda la grace d'un voleur, qu'il avoit condamné à mort : mais il ne laiſſa pas de le faire executer & attacher au gibet, où il expira. Saint Amand fit apporter le corps dans la chambre, où il avoit accoûtumé de prier. Le matin il demanda de l'eau, & les freres qui croyoient que c'étoit pour laver le corps avant que de l'enſevelir, furent bien ſurpris de trouver un homme vivant, aſſis & parlant avec le ſaint. Il fit laver le reſſuſcité, & referma tellement ſes playes, qu'il n'y paroiſſoit plus, puis il le renvoya chez lui. Baudemont qui rapporte ce fait, dit l'avoir appris du preſtre Bon, qui diſoit y avoir été preſent. Le bruit de ce miracle s'étant répan-

Sup. XXXV. *n.* 2. 22. *Fredeg.* 6. 64.

du, les habitans accoururent en foule, priant humblement le ſaint évêque de les faire Chrétiens. Ils détruiſirent leurs temples de leurs propres mains, & à la place ſaint Amand bâtiſſoit des égliſes & des monaſteres, par les liberalitez du roi & des perſonnes de pieté. Le ſaint évêque voyant que la foi commençoit à s'établir en ces quartiers, alla prêcher aux Sclaves, qui nouvellement venus du Nord, faiſoient de grands progrés en Germanie. Ayant donc paſſé le Danube, il annonça l'évangile à ces barbares avec grande liberté, eſperant même remporter la couronne du martyre : mais voyant qu'il y faiſoit peu de fruit, il revint à ſon troupeau.

XXXVIII. Commencemens de ſaint Eloi.

Parlons maintenant de ces deux vertueux laïques Dadon & Eloi, qui tenoient un ſi grand rang à la cour du roi Dagobert. Le plus âgé étoit Eloi né près de Limoges, d'une famille qui comptoit une longue ſuite de Chrétiens, & qui ſans doute étoit Romaine, comme fait voir ſon nom Latin Eligius, & celui de ſon pere Eucher. Celui-cy l'ayant bien inſtruit dans la religion, & lui voyant une induſtrie ſinguliere, le donna à un homme conſiderable nommé Albon orfévre & maître de la monnoye à Limoges, dont il apprit l'art en peu de tems. Ayant eu quelque occaſion de venir en France, c'eſt-à-dire au-deça de la Loire, il fut connu de Bobbon tréſorier du roi Clotaire II. & ſe mit ſous ſa conduite. Le roi voulant faire faire un ſiege magnifique orné d'or & de pierreries, ne trouvoit point d'ouvrier dans ſon palais, qui pût executer ſa penſée. Le tréſorier

Vita ap. Sur. 1. Dec. & tom. 5. Spic. p. 147.

ſorier lui indiqua Eloi, que le roi accepta avec joye, & remit au tréſorier une grande quantité d'or pour l'execution de ſon deſſein. Eloi travailla diligemment, & apporta au roi la chaiſe qu'il lui avoit donnée à orner, dont le roi fut très-content; & ayant loüé hautement l'élegance de l'ouvrage, il ordonna que l'ouvrier fût dignement recompenſé. Alors Eloi découvrit une ſeconde chaiſe toute ſemblable à la premiere, & dit, qu'il l'avoit faite de l'or qui étoit reſté. Le roi admira ſa fidelité & ſon induſtrie; & par ſes réponſes lui trouvant beaucoup d'eſprit, lui donna grande part à ſa confiance. Depuis il fut lui-même monetaire: & l'on voit encore ſon nom en pluſieurs monoyes d'or frappées à Paris ſous Dagobert & ſon fils Clovis. *Le Blanc. hiſt. mon. p. 50. 54.*

Eloi étant venu en âge meur, & voulant mettre ſa conſcience en repos, confeſſa devant un prêtre tout ce qu'il avoit fait depuis ſa jeuneſſe, & s'impoſa une ſevere penitence. C'eſt le premier exemple que je ſçache de confeſſion génerale. Après la mort de Clotaire, il fut en ſi grand crédit auprès du roi Dagobert, qu'il attira l'envie des méchans, auſquels il s'oppoſoit. Cependant il continuoit toûjours à travailler de ſon art, à divers ouvrages d'or & de pierreries pour le roi. Il avoit près de lui un eſclave Saxon nommé Tillon, qu'il forma dans la vertu, enſorte qu'il devint un grand perſonnage, connu ſous le nom de ſaint Theau, & honoré le ſept de Janvier. En travaillant ſaint Eloi avoit devant les yeux un livre ouvert, pour s'inſtruire en même tems dans la loi de Dieu. Autour de ſa chambre *Vita c. 7.* *c. 9.* *c. 10.* *Acta Ben. to. 2. p. 294.* *c. 12.*

étoient quantité de livres ſur les planches, principalement la ſainte écriture, qu'il liſoit après la pſalmodie & l'oraiſon; & pluſieurs de ſes domeſtiques chantoient avec lui l'office canonial le jour & la nuit. On nomme entre eux Bauderic ſon affranchi, Tituen ſon valet de chambre de la nation des Sueves, qui fut martyr. Buchin qui avoit été payen & devint abbé de Ferrieres: André, Martin & Jean, qui par ſes ſoins devinrent clercs. Au haut de ſa chambre étoient ſuſpenduës pluſieurs reliques des ſaints, ſous leſquelles il ſe proſternoit ſur un cilice pour prier, & paſſoit quelquefois ainſi toute la nuit. Après l'oraiſon il chantoit des pſeaumes pour ſe ſoulager, puis il prenoit la lecture, qu'il interrompoit ſouvent en levant les yeux au ciel, en ſoupirant & en pleurant abondamment: car il avoit un grand don de larmes. Quoique le roi le mandât & lui envoyât meſſage ſur meſſage, il n'alloit point qu'il n'eût achevé ſes exercices de pieté. Il ne ſortoit jamais de chez lui, ſans prier & faire le ſigne de la croix; & en rentrant il commençoit toûjours par la priere.

Il étoit de grande taille, avoit la tête belle, les cheveux friſez, le teint rouge: la ſimplicité & la prudence éclatoient dans ſes regards. Du commencement il portoit des habits magnifiques, & quelquefois tout de ſoie, quoiqu'encore rare, des chemiſes brodées d'or, des ceintures & des bourſes garnies d'or & de pierreries. Mais ayant fait un plus grand progrez dans la vertu, il donna tous ces ornemens aux pauvres, & s'habilloit ſi negli-

gemment, qu'on le voyoit ſouvent ceint d'une corde. Le roi le voyant ainſi, lui donnoit quelquefois ſon habit & ſa ceinture. Les aumônes d'Eloi étoient immenſes: il donnoit aux pauvres tout ce qu'il recevoit des bienfaits du roi. Si quelque étranger demandoit ſon logis, on lui diſoit: Allez à une telle ruë, à l'endroit où vous trouverez quantité de pauvres aſſemblez. Ils le ſuivoient toûjours en foule, & il leur donnoit ou de ſa main, ou par un domeſtique, de la nourriture & de l'argent. Tous les jours il en nourriſſoit chez lui un grand nombre, qu'il ſervoit de ſes propres mains, & mangeoit leurs reſtes. Il leur donnoit du vin & de la chair, quoiqu'il n'en uſât point lui-même; & il jeûnoit quelquefois deux ou trois jours de ſuite. Quelquefois l'heure étant venuë & la table miſe, il n'avoit rien à donner à ſes pauvres, ayant tout diſtribué auparavant: mais il ſe confioit en la providence, qui jamais ne lui manqua, par la liberalité du roi ou d'autres perſonnes pieuſes. Il prenoit ſoin de faire enterrer les corps des ſuppliciez. c. 11. c. 12. c. 31.

Il avoit une devotion particuliere à racheter les captifs. Quand il ſçavoit que l'on alloit vendre quelque part un eſclave, il y couroit, & il en rachetoit des cinquante & cent à la fois, principalement des Saxons, que l'on vendoit à grandes troupes. Il les mettoit en liberté, puis il leur donnoit le choix de retourner chez eux, de demeurer avec lui: ou d'entrer dans des monaſteres, & prenoit un grand ſoin de ces derniers. Il fonda deux monaſteres celebres, un près de Limoges, l'autre c. 10. c. 15. 16.

Act. Ben. to. 2. p. 1097. à Paris. Le premier eſt celui de Solignac, où il mit des moines tirez de Luxeu, ſous la conduite de ſaint Remacle depuis évêque de Maſtric. L'abbé de Luxeu avoit inſpection ſur ce monaſtere, pour y conſerver la regle : & ſaint Eloi obtint du roi la terre où il étoit bâti, comme il paroît par l'acte de ceſſion, datté de la dixiéme année de Dagobert, qui eſt l'an 631. Cette communauté s'accrut bien-tôt juſqu'au nombre de cent cinquante moines de divers païs, qui exerçoient pluſieurs métiers, & vivoient dans une grande regularité. Saint Eloi y donnoit tout ce qu'il pouvoit, & s'y vouloit retirer lui-même, mais la providence le deſtinoit ailleurs. Après avoir bien établi ce monaſtere, il *Vita c. 17.* en fonda un de filles à Paris, dans la maiſon que le roi lui avoit donnée, où il établit une diſcipline très-éxacte, y aſſembla juſques à trois cens filles, tant de ſes eſclaves que de la nobleſſe de France, & leur donna pour abbeſſe ſainte Aure. Cette abbaye a ſubſiſté long-tems ſous le nom de ſaint Eloi : mais enfin le revenu a été uni à la manſe épiſcopale de Paris, & la maiſon donnée aux prêtres nommez Barnabites. Saint Eloi fit hors *c. 18.* la ville un cimetiere pour les religieuſes, avec une égliſe dédiée à ſaint Paul, qui eſt devenuë une grande paroiſſe. Il employa ſon art, pour orner d'or & de pierreries, les chaſſes de pluſieurs ſaints. De ſaint *c. 32.* Germain de Paris, de ſaint Severin, de ſaint Piat, de ſaint Quentin, de ſaint Lucien, ſainte Genevieve, ſainte Colombe & pluſieurs autres : mais il orna particulierement les tombeaux de ſaint Martin de

Tours, & de ſaint Denis de Paris. Le roi Dagobert en fit la dépenſe, & de plus en l'honneur de ſaint Martin, & à la priere de ſaint Eloi, il donna à l'égliſe de Tours tous les revenus publics de cette ville, & accorda à l'évêque le droit d'y établir le comte par ſes lettres.

Saint Eloi fit auſſi pluſieurs miracles. Etant à ſaint Denis la nuit de la fête, il guérit par ſes prieres un homme, qui avoit tous les membres retirez : mais il attribuoit ce miracle au ſaint martyr. Dans l'égliſe de ſaint Germain à Paris, il guérit un boiteux, qui ne marchoit point depuis neuf ans : un autre à Gamaches ; & ſur le pont de Paris un aveugle, qui lui demanda au lieu d'aumône, de faire le ſigne de la croix ſur ſes yeux. *c. 25.* *c. 26.* *c. 29.*

Le meilleur ami de ſaint Eloi, étoit ſaint Oüen ou Audoën, autrement nommé Dadon, fils d'Autaire ou Aldecaire ſeigneur François établi en Brie, qui reçut chez lui ſaint Colomban, comme il a été dit. Il avoit un autre fils nommé Adon, & les mit tous deux dès leur jeuneſſe à la cour du roi Clotaire, où Dadon ayant fait amitié avec ſaint Eloi, conçut à ſon exemple un grand mépris pour le monde, & prit la reſolution avec ſon frere, de ſe donner à Dieu. Adon l'executa quelque tems après, & fonda dans une terre qu'il avoit ſur la Marne, le Monaſtere de Joüare, nommé alors Jotrum, qu'il enrichit de ſes biens, y établit une grande communauté ſous la regle de ſaint Colomban, & s'y retira lui-même. Ce qui fait croire qu'il fonda deux monaſteres, un d'hommes & un de filles. Ce

XXXIX. Monaſtere de Brie.

Sup. n. 7. *Jonas vita Col. c. 50.* *Aud. vita Elig. c. 8.* *V. S. Agili. to. 2. Act. Ben. p. 322.*

que chaſſé d'outremer, vint en Gaule; & s'étant arrêté à Autun, commença d'y ſemer artificieuſement ſes erreurs. La nouvelle en étant venuë à la cour, ſaint Eloi toûjours vigilant pour la foi, concerta avec ſaint Oüen, & avec d'autres perſonnages Catholiques; & ne ceſſa point d'exhoter les évêques & les ſeigneurs, juſques à ce que par ordre du roi il s'aſſembla un concile à Orleans, où cet heretique fut amené. Il fut interrogé par pluſieurs hommes doctes: mais il répondoit avec tant d'art, que lorſqu'on penſoit le ſerrer de plus près, il s'echapoit comme un ſerpent, & revenoit à la charge plus vigoureuſement. Enfin Salvius évêque de Valence, comme l'on croit, découvrit ſes artifices. L'heretique ainſi convaincu, fut condamné par tous les évêques, & chaſſé de Gaule honteuſement.

Vita S. Aud. c. 8. Vita S. Elig. c. 35.

Coint. an. 654. n. 9.

Saint Eloi fit de même chaſſer de Paris un apoſtat qui ſéduiſoit le peuple: & bannir du royaume de France après une longue priſon, un qui feignoit d'être évêque. Il pourſuivit avec grande autorité pluſieurs autres impoſteurs ſemblables, & tous ceux qui s'écartoient de la doctrine Catholique.

Vita. c. 36.

XLI. Commencement des Monothelites.

On compte ce concile d'Orleans pour le ſixiéme, & on croit que l'heretique qui y fut condamné étoit un Monothelite: car c'eſt le tems où commença cette nouvelle ſecte, & en voici l'origine. Quelques évêques recevant le concile de Calcedoine, & reconnoiſſant deux natures en Jeſus-Chriſt, ſoûtenoient toutefois, que l'on ne devoit lui attribuer qu'une ſeule operation, comme une ſuite de l'unité de perſonne. Theodore évêque de Pharan en Arabie, fut

Conc. Later. to. 6. p. 162. C.

le premier auteur de cette opinion, & elle fut reçuë par Sergius patriarche de C. P. né en Syrie, & de parens Jacobites. Il en écrivit à Theodore, lui envoyant un écrit prétendu de Menas patriarche de C. P. au pape Vigile, qui contenoit la même opinion, qu'en Jesus-Christ il n'y avoit qu'une opération & une volonté : & Theodore ne manqua pas de répondre à Sergius, qu'il recevoit cette doctrine. Ce prétendu écrit de Menas fut depuis convaincu de faux ; & on a cru que Sergius même en étoit l'auteur.

Max. disp. cum Pyr. to. 2. op. p. 185.

Theoph. p. 274.

Conc. VI. act. 14. inf. l. XL. n. 4.

Ensuite il écrivit à Paul le borgne, de la secte des Severiens, lui envoyant l'écrit de Menas & l'approbation de Theodore de Pharan, apparemment pour ramener Paul à la communion de l'église. Sergius écrivit aussi à George surnommé Arsan Paulianiste, de lui envoyer des passages touchant l'unique opération qu'ils soutenoient. Ajoûtant dans sa lettre, que ses passages lui serviroient pour réünir l'église avec eux. Car les sectateurs de Paul de Samosate, ne croyant Jesus-Christ qu'un pur homme, ne pouvoient lui attribuer qu'une operation. Saint Jean l'aumônier, alors patriarche d'Alexandrie, ôta de sa main cette lettre à Arsan, & voulut le déposer pour ce sujet ; mais il en fut empêché par l'incursion que les Perses firent alors en Egypte.

Ep. Serg. conc. VI. Act. 12. p. 910. B.

Pendant cette guerre de Perse l'empereur Heraclius étant en Armenie, le chef des Severiens lui presenta un discours pour soûtenir son erreur, & l'empereur lui ferma la bouche, en lui opposant la doctrine de l'église. Mais en cette dispute il parla

parla d'une operation en Jeſus-Chriſt, dont peut-être il avoit oüi dire quelque choſe à Sergius de CP. Il en écrivit même à Arcade archevêque de Chipre, défendant que l'on parlât de deux operations en Jeſus-Chriſt après l'union. Mais Arcade, ſans avoir égard à cette lettre, conſerva toûjours la doctrine catholique. Quelque tems après l'empereur ſe trouvant dans le pays de Lazes, raconta cette diſpute à Cyrus évêque de Phaſide, & métropolitain du pays, & lui fit lire la lettre qu'il avoit écrite à Arcade. Cyrus faiſoit difficulté de ne reconnoître qu'une operation en Jeſus-Chriſt, & produiſoit la lettre de ſaint Leon à Flavien, qui enſeigne manifeſtement deux operations. Etant entrez là-deſſus en diſcours, l'empereur lui fit encore lire la réponſe de Sergius, patriarche de CP. qui approuvoit ſa lettre à Arcade. Alors Cyrus n'oſa plus contredire : mais il écrivit à Sergius, pour lui demander comment on pouvoit ſoutenir, ſuivant les écritures, qu'il n'y avoit plus en Jeſus-Chriſt après l'union deux operations, mais ſeulement une operation principale. La lettre de Cyrus à Sergius, eſt de la quatorziéme indiction, c'eſt à-dire de l'an 626. Sergius lui répondit : Les conciles œcumeniques n'ont rien défini ſur cette queſtion, & elle n'y a pas même été agitée. Mais nous connoiſſons quelques-uns des peres, principalement ſaint Cyrille, qui ont dit en quelques-uns de leurs écrits, qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'une operation vivifiante. Menas autrefois archevêque de CP. a auſſi compoſé un diſcous adreſſe à Vi-

Epiſt. Serg. Cypr. conc. Lat. ſecr. 2. p. 123. E.

Epiſt. Cyr. act. 13. conc. 6. p. 949. C.

Conc. 6. act. 12. p. 915.

gile papé de l'ancienne Rome, où il a enſeigné une ſeule volonté, & une ſeule operation en Jeſus-Chriſt; & afin que vous le voyiez vous-même, je l'ai fait tranſcrire avec pluſieurs paſſages, pour prouver cette verité, & je vous les envoye. Et par ce que vous dites, que ſaint Leon diſant que chaque nature opere en Jeſus-Chriſt, établit deux operations: vous devez ſçavoir, que comme la lettre de ſaint Leon, qui eſt en effet la colonne de la verité, étoit combattuë par les Severiens, pluſieurs docteurs catholiques ont entrepris ſa défenſe; & nous n'en connoiſſons aucun qui ait dit, qu'en ce paſſage ſaint Leon ait enſeigné deux operations. Mais afin de ne pas faire cet écrit trop long, en vous les rapportant tous, je me contente de vous envoïer un paſſage de ſaint Euloge d'Alexandrie, qui a fait un diſcours entier pour la lettre de ſaint Leon. Nous ne connoiſſons aucun des peres qui juſques ici ait enſeigné deux operations en Jeſus-Chriſt. Si quelqu'un plus inſtruit peut montrer qu'ils l'ayent dit, il faut abſolument les ſuivre. Car il eſt néceſſaire de ſe conformer à la doctrine des peres, non-ſeulement quant au ſens, mais encore quant aux paroles, ſans innover quoi que ce ſoit. Sergius finit, en demandant à Cyrus une prompte réponſe.

Theoph. p. 274. Enſuite l'empereur Heraclius étant à Hieraple dans la haute Syrie, la vingtiéme année de ſon regne, c'eſt-à-dire en 629. Athanaſe patriarche des Jacobites, vint le trouver. Il étoit ruſé & malin, comme étoient alors la plûpart des Syriens; & étant

entré en diſcours touchant la foi, l'empereur lui promit de le faire patriarche d'Antioche, s'il recevoit le concile de Calcedoine. Athanaſe feignit de le recevoir, & confeſſa les deux natures en Jeſus-Chriſt. Puis il interrogea l'empereur touchant l'operation & les volontez, & lui demanda s'il en falloit reconnoître une ou deux en Jeſus-Chriſt. L'empereur embarraſſé de cette queſtion, en écrivit à Sergius de CP. & fit venir Cyrus évêque de Phaſide, qu'il trouva de même avis que Sergius; ſçavoir, qu'il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'une volonté naturelle, & une operation. Ainſi ils étoient d'accord avec Athanaſe, qui ſçavoit bien qu'en ne connoiſſant qu'une operation, on ne connoiſſoit qu'une nature. George patriarche d'Alexandrie étant mort en 630. après avoir tenu le ſiege dix ans, Cyrus fut envoyé à ſa place; & s'unit avec Theodore évêque de Pharan, qui étoit auſſi dans les mêmes ſentimens. On donna à cette ſecte le nom de Monothelites, des deux mots Grecs *Monos* ſeul, & *Theliſis*, ou plûtôt, *Theleſis*, volonté. AN. 633.

Cyrus étant patriarche d'Alexandrie, travailla à réünir les Theodoſiens, eſpeces d'Eutyquiens, qui y étoient en grand nombre: ce qui ne fut pas difficile, en ſe contentant qu'ils reconnuſſent une ſeule operation en Jeſus-Chriſt. L'acte de réünion fut fait au mois Egyptien Paüni, indiction ſixiéme, autrement le quatriéme de Mai 633. Il contient neuf articles ou canons, accompagnez d'anathêmes, qui expriment la doctrine catholique ſur la Trinité & l'Incarnation: mais le venin eſt dans le ſeptiéme, XLII. Articles de Cyrus. *Conc. 6. act. 13. p. 959.*

AN. 633. où il eſt dit, que c'eſt le même Chriſt & le même Fils qui produit les operations divines & les humaines par une ſeule operation Théandrique, ſelon ſaint Denys; c'eſt-à-dire, Deïvirile, ou divine & humaine tout enſemble; en ſorte que la diſtinction n'eſt que de la part de notre entendement.

Epiſt. Cyr. p. 952.

Sup. n. 13 Epiſt. Max. ad Petr. to. 2. p. 15.

Le moine Sophrone, ſi fameux ſous ſaint Jean l'Aumônier, étant alors à Alexandrie, le patriarche Cyrus lui donna à examiner les articles de réünion: mais dès la premiere lecture Sophrone ſe récria, en verſant beaucoup de larmes, & ſe jetta à ſes pieds, le conjurant inſtamment de ne les pas faire publier, puiſqu'ils étoient contraires à la foi de l'égliſe catholique, & contenoient clairement la doctrine d'Apolinaire. Mais Cyrus n'eut aucun égard à ces remontrances; & le troiſiéme de Juin la réünion ſe fit ſolemnellement ſur ces neuf articles. Les Theodoſiens vinrent tous dans l'égliſe d'Alexandrie, les clercs, les magiſtrats, les officiers, le peuple, & y participerent aux ſaints myſteres. Cyrus envoya à l'empereur une relation exacte de cette réünion par le diacre Jean, & en écrivit en même tems au patriarche Sergius. Les Jacobites & les Theodoſiens triomphoient, diſant, que ce n'étoit pas eux qui avoient reçû le concile de Calcedoine, mais le concile qui étoit venu à eux; & que par une ſeule operation on reconnoiſſoit une ſeule nature en Jeſus-Chriſt.

Theoph. p. 274. D.

Sophrone voyant qu'il n'avoit pû rien gagner à Alexandrie, en partit pour aller à CP: agir auprès

de Sergius, & y arriva en même tems que les lettres de Cyrus. Il fit ſes remontrances à Sergius, ſoutenant que l'on devoit ôter des articles de Cyrus, le mot d'une operation après l'union des natures. Mais Sergius le plus zelé pour cette erreur, n'avoit garde de l'écouter; & prenant prétexte de la réünion des herétiques d'Egypte, à laquelle il diſoit qu'il ſeroit dur de donner atteinte, il prouva entierement la conduite & la doctrine de Cyrus; comme il paroît par ſa réponſe, où il ſoûtient le Monotheliſme encore plus expreſſément que lui. Car voici comme parle Sergius:

AN.° 633. *Epiſt. Serg. ad Honor. t.9.21.E.*

Concil. Lat. Ser. 3. p. 178. D.

Le même Jeſus-Chriſt opere les choſes divines & les humaines par une ſeule operation. Car toute operation divine & humaine venoit d'un ſeul & même Verbe incarné. C'eſt le ſens de ſaint Leon, quand il dit, que chaque nature opere avec la participation de l'autre. C'eſt pourquoi vous avez fort bien enſeigné, ſelon ſaint Cyrille, une nature du Verbe incarné, & une hypoſtaſe compoſée: diſtinguant ſeulement par la penſée, les parties qui entrent dans l'union. Et enſuite: Après avoir expoſé cette pieuſe doctrine avec une très-grande exactitude, vous avez anathematiſé tous les auteurs des heréſies. Enfin il comble de loüanges & Cyrus & l'empereur, qui l'a fait patriarche d'Alexandrie.

XLIII. Lettre de Sergius à Honorius.

Cependant Sophrone étant retourné en Orient, fut élû malgré lui patriarche de Jeruſalem, après la mort de Modeſte, cette même année 633. vingt-quatriéme d'Heraclius. Sergius l'ayant appris, vou-

AN. 633. lut prévenir le pape Honorius, & lui écrivit une grande lettre, où il proteſte d'abord, qu'il ne veut rien faire qu'en parfaite union avec lui : puis entrant en matiere, il raconte ainſi l'origine de l'affaire : Il y a quelque tems que l'empereur étant en Arménie, pendant la guerre de Perſe, un des chefs du parti de Severe nommé Paul, lui preſenta un diſcours pour ſoutenir ſon heréſie. L'empereur le réfuta, & le confondit, en lui oppoſant la doctrine de l'égliſe ; & dans cette conference, il fit mention d'une operation en Jeſus-Chriſt. Quelque temps après l'empereur étant dans le pays des Lazes, il parla de la conference qu'il avoit euë avec Paul en preſence de Cyrus, alors métropolitain du pays, & maintenant patriarche d'Alexandrie. Il répondit, qu'il ne ſçavoit pas bien, s'il falloit enſeigner qu'il y eût en Jeſus-Chriſt une operation ou deux ; & par ordre de l'empereur, il m'écrivit pour me conſulter ſur cette queſtion, & me demander ſi je connoiſſois quelques peres qui euſſent parlé d'une operation. Je lui répondis ce que j'en ſçavois, & lui envoyai un diſcours de Menas, jadis patriarche de cette ville ; à Vigile votre prédeceſſeur, qui contient divers paſſages des peres, touchant l'unique operation & l'unique volonté de Jeſus-Chriſt. Mais dans cette réponſe, je ne dis abſolument rien de moi-même, comme vous le pourrez voir par la copie que je vous envoye. C'eſt ainſi que parle Sergius : mais ce que j'ai dit de ſa conduite, & particulierement la lettre de Cyrus, & ſa réponſe, que j'ai rapportées, font voir le peu de ſincerité de ce récit.

Conc. 6 act. 12. t. 617. E.

Sup. n. 40.

Il continuë ainſi : Depuis ce tems on ne parla plus de cet article : mais depuis peu Cyrus patriarche d'Alexandrie, excité par la grace de Dieu, & par le zele de l'empereur, a exhorté à la réünion les ſectateurs d'Eutychès, de Dioſcore, de Severe & de Julien, qui ſe trouvoient à Alexandrie ; & après pluſieurs conferences, il y a réüſſi avec bien de la peine. On a dreſſé entre les deux partis quelques articles dogmatiques, ſur leſquels la réünion a été faite, non-ſeulement à Alexandrie, mais preſque par toute l'Egypte, la Thebaïde, la Libye, & les autres provinces de la diocèſe d'Egypte. Cependant le ſaint moine Sophrone, maintenant patriarche de Jeruſalem, comme j'ai appris ſeulement par oüi dire ; car je n'ai pas encore reçu ſes lettres ſynodiques, ſelon la coûtume : Sophrone, dis-je, ſe trouvant alors à Alexandrie avec le patriarche Cyrus, s'oppoſa à un des articles de la réünion, qui parloit d'une operation en Jeſus-Chriſt, ſoûtenant qu'il falloit reconnoître deux operations. Cyrus lui montra quelques paſſages des peres, qui avoient dit une operation dans quelques-uns de leurs écrits : mais de plus, il lui repreſenta, que ſouvent pour gagner à Dieu un grand nombre d'ames, nos peres ont uſé de ménagement & de condeſcendance, ſans rien relâcher de l'exactitude des dogmes. Qu'ainſi, dans l'occaſion preſente, il ne falloit point chicaner ſur cet article, qui ne bleſſoit en rien la foi, puiſque quelques-uns des peres avoient uſé de cette expreſſion. Mais Sophrone ne voulut en aucune maniere recevoir ce ménagement ; & étant venu à

AN. 633.

AN. 633. CP. il nous a preſſez de faire ôter cet article, ce qui nous a paru dur : comme rompant la réünion de tant de peuples, qui juſques ici ne pouvoient ſouffrir le nom de ſaint Leon, ni du concile de Calcedoine, & à preſent le recitent à haute voix dans les ſaints myſteres.

Après donc avoir beaucoup parlé ſur ce ſujet avec Sophrone, nous l'avons enfin preſſé de nous rapporter des paſſages des peres, qui nous enſeignaſſent expreſſément & en propres termes, qu'il faut reconnoître deux operations en Jeſus-Chriſt : ce qu'il n'a pû faire. Ainſi voyant que cette diſpute commençoit à s'échauffer, & ſçachant que tels ſont ordinairement les commencemens des heréſies, nous avons crû néceſſaire d'appliquer tous nos ſoins, pour faire ceſſer ces combats inutiles de paroles. Nous avons donc écrit au patriarche d'Alexandrie, que la réünion des Schiſmatiques étant executée, il ne permît plus à perſonne de parler d'une ou de deux operations en Jeſus-Chriſt; mais qu'il ordonnât de dire plûtôt comme les conciles œcumeniques, qu'un ſeul & même Jeſus-Chriſt opere les choſes divines & les choſes humaines; & que toutes ſes operations procedent indiviſiblement du même Verbe incarné, & ſe rapportent à lui ſeul. Car l'expreſſion d'une operation, quoiqu'elle ſe trouve dans quelques-uns des peres, ſemble toutefois étrange à quelques-uns, qui craignent qu'elle ne tende à la ſuppreſſion des deux natures, ce qu'à Dieu ne plaiſe; & pluſieurs ſont ſcandaliſez du terme de deux operations, parce qu'il ne ſe trouve dans

dans aucun des peres ; & qu'il s'enſuit qu'on doit reconnoître deux volontez contraires : enſorte que le Verbe voulut l'accompliſſement de la paſſion, & que l'humanité s'y opposât. Il faudroit donc reconnoître deux principes de ces deux volontez, ce qui eſt impie. Car il eſt impoſſible que le même ſujet ait tout enſemble, à l'égard du même objet, deux volontez contraires. Or les peres nous enſeignent, que la chair du Seigneur animée d'une ame raiſonnable, n'a jamais eu aucun mouvement naturel, ſéparé ou contraire à l'ordre du Verbe ; & pour le dire plus clairement, comme notre corps eſt gouverné & reglé par l'ame raiſonnable, ainſi tout le compoſé de l'humanité de Jeſus-Chriſt étoit toûjours & en tout, ſoûmis à la divinité du Verbe, & conduit de Dieu. AN. 633.

Et enſuite : Enfin nous ſommes convenus, que Sophrone ne parleroit plus d'une ni de deux volontez ; mais qu'il ſe contenteroit de ſuivre le chemin battu, & la doctrine ſûre des peres. Nous ayant donc promis d'en uſer ainſi, il nous a demandé ſur ce ſujet votre réponſe par écrit, afin qu'il pût la montrer à ceux qui l'interrogeroient ſur cette queſtion : ce que nous lui avons accordé volontiers, & il s'eſt embarqué pour s'en retourner. Depuis peu l'empereur étant à Edeſſe, nous a écrit d'extraire les paſſages des peres, contenus dans l'écrit dogmatique de Menas à Vigile, touchant une operation, & une volonté, & de les lui envoyer : ce que nous avons executé. Nous avons auſſi écrit à l'empereur, & à ſon ſacellaire, tout le détail p. 925. e.

AN. 633. de ce que nous avons fait sur ce sujet ; & l'importance de ne point aprofondir cette question : mais de s'en tenir à la doctrine constante des peres. Sur quoi nous avons reçu de l'empereur une réponse digne de lui. Nous avons cru necessaire de vous donner connoissance de tout ceci par les copies que nous vous envoyons. Nous vous prions de les lire toutes : si quelque chose manque à nos discours d'y suppléer, & de nous faire reponse pour declarer vôtre sentiment.

Sup. n. 40. Max. disp. to. 2. ep. p. 183.

Telle est la lettre de Sergius de C. P. au pape Honorius, toute remplie d'artifice & de deguisement. Il ne parle point de ses écrits à Theodore de Pharan, à Paul le borgne, & à George Arsa : ni de la lettre de l'empereur à Arcade de Chipre, & fait l'ignorant de la question de deux volontez, avant que Cyrus lui écrivît de Phasis. Il appuye toûjours sur le prétendu écrit de Menas à Vigile, fabriqué exprès pour soûtenir le Monotheliſme. Il impose aux peres, en disant que quelques-uns ont enseigné une operation, & qu'aucun n'a parlé de deux : car le contraire sera prouvé dans la suite. Enfin l'on va voir, qu'il impose aussi à saint Sophrone, en disant qu'il étoit convenu de garder le silence sur cette question.

XLIV. Réponse d'Honorius.

Conc. 6. act. 12. p. 928.

Mais le pape Honorius ne découvrant pas ces artifices de Sergius, lui répondit ainsi : Nous avons reçu vôtre lettre, par laquelle nous avons appris, qu'il y a eu quelques disputes & quelques nouvelles questions de mots, introduites par un certain Sophrone, alors moine, & maintenant évê-

que de Jeruſalem, contre nôtre frere Cyrus évêque d'Alexandrie : qui enſeigne aux heretiques convertis, qu'il n'y a qu'une operation en Jeſus-Chriſt. Que Sophrone étant venu vers vous a renoncé à ſes plaintes par vos inſtructions, & vous les a demandees par écrit. Conſiderant la copie de cette lettre à Sophrone, nous voyons que vous lui avez écrit avec beaucoup de prévoyance & de circonſpection ; & nous vous loüons d'avoir ôté cette nouveauté de paroles, qui pouvoit ſcandaliſer les ſimples. Et enſuite : Nous confeſſons une ſeule volonté en Jeſus-Chriſt, parce que la divinité a pris, non pas nôtre peché, mais nôtre nature : telle qu'elle a été créée, avant que le peché l'eût corrompue. Et enſuite : Nous ne voyons point, que les conciles ni l'écriture nous autoriſe à enſeigner une ou deux operations. Mais peut-être quelqu'un a parlé ainſi en bégayant & s'accommodant aux foibles : ce qui ne doit point être tiré en dogme. Car que Jeſus-Chriſt ſoit un ſeul operant par la divinité & l'humanité, les écritures en ſont pleines ; mais de ſçavoir ſi à cauſe des œuvres de la divinité & de l'humanité, on doit dire ou entendre une operation ou deux, c'eſt ce qui ne nous doit point importer, & nous le laiſſons aux grammairiens. Et encore : Nous devons rejetter ces mots nouveaux, qui ſcandaliſent les égliſes. De peur que les ſimples, choquez de l'expreſſion de deux operations, ne nous croyent Neſtoriens, ou ne nous croyent Eutichéens, ſi nous ne reconnoiſſons en Jeſus-Chriſt, qu'une ſeule operation. Il conclut en

AN. 633.

p. 929. B.

p. 932. A

Ibid. D.

AN. 633. disant : Enseignez ceci avec nous, comme nous l'enseignons unanimement avec vous. C'est la fameuse lettre du pape Honorius, sur la consultation du patriarche Sergius.

p. 933. B.

XLV. Eglise d'Angleterre.

Sup. n. 37. Beda II. hist. c. 17.

Le même pape ayant appris la conversion d'Edoüin roi de Northumbre en Angleterre, lui écrivit pour l'exhorter à la perseverance. Il lui recommande la lecture des œuvres de saint Gregoire : puis il ajoûte : Quant à ce que vous nous avez demandé pour l'ordination de vos évêques, nous vous l'accordons volontiers, & nous envoyons aux deux métropolitains, Honorius & Paulin, à chacun un pallium : afin que quand Dieu retirera l'un des deux, l'autre puisse lui donner un successeur, en vertu de

c. 18. cette lettre. Ce que nous donnons à la distance des lieux ; c'est-à-dire, afin qu'il ne fallut pas recourir à Rome. La lettre est de l'onziéme de Juin 634. indiction septiéme. Juste archevêque de Cantorbery, étoit mort, & Honorius ayant été élû à sa place, vint trouver saint Paulin d'Yorc, qui le sacra cinquiéme évêque de Doroverne ou Cantorbery, de-

c. 19. puis saint Augustin. Le pape Honorius écrivit aux Ecossois, c'est-à-dire aux Hibernois, pour les exhorter à quitter leur observance singuliere touchant la Pâque ; mais sa lettre fut sans effet.

n. 15. Le roi Edoüin étoit si zelé pour la foi, qu'il persuada à Carpuad roi d'Estangle ou des Anglois Orientaux, de l'embrasser avec tout son peuple. Reduald, pere de ce roi, avoit autrefois reçu le baptême dans le pays de Cant : mais étant revenu chez lui, il fut séduit par sa femme & par quelques

mauvais docteurs; enſorte qu'il joignoit le culte de ſes anciens dieux à celui de Jeſus-Chriſt, & que dans le même temple il avoit deux autels, un pour le ſacrifice de Jeſus-Chriſt, & un pour les victimes du démon. Son fils Carpuald fut tué peu de tems après ſa converſion, & la province demeura trois ans dans l'erreur, juſques au regne de Sibert ſon frere, qui s'étoit fait Chrétien en Gaule, y étant exilé. Si-tôt qu'il fut roi, il travailla à convertir toute la province: en quoi il fut bien ſecondé par l'évêque Félix, né & ordonné en Bourgogne. Etant venu trouver Honorius archevêque de Cantorbery, & lui ayant découvert le deſſein qu'il avoit de prêcher aux Infideles, l'archevêque l'envoya à cette nation des Anglois Orientaux, où il travailla avec tant de ſuccès, qu'il convertit toute la province, établit ſon ſiege épiſcopal en la ville de Dummoc, & au bout de dix-ſept ans y mourut en paix. AN. 633.

Saint Paulin d'Yorc prêcha auſſi dans la province de Lindiſi, au midi de la riviere d'Humbre ſur la mer, & convertit le gouverneur de Lincolne, où il fit bâtir une égliſe. La paix étoit ſi grande en Angleterre, dans les états du roi Edoüin, qu'elle paſſa en proverbe: & l'on diſoit qu'une femme avec ſon enfant nouveau né, auroit pû traverſer ſûrement d'une mer à l'autre. Auprès des fontaines qui ſe trouvoient ſur les grands chemins, le roi avoit fait attacher des coupes de cuivre, que perſonne n'oſoit ôter. Mais ce bon roi ne regna que dix-ſept ans, & n'en vêcut que quarante-ſept: car le treiziéme d'Octobre 633. il fut tué en combattant c. 16. c. 20.

AN. 633. contre Carduella roi des Bretons, qui s'étoit revolté & joint à Penda prince Anglois de la nation des Merciens. Leur victoire fut la ruine de l'église naissante de Northumbre : car Penda étoit payen, comme tous les Merciens, & Carduella, quoique Chrétien de profession étoit plus barbare que les payens. Il faisoit mourir dans les tourmens, jusques aux femmes & aux enfans, voulant exterminer de la Bretagne toute la nation des Anglois : sans aucun respect pour la religion Chrétienne, qu'ils avoient embrassée. Car les Bretons ne la comptoient pour rien, & n'avoient pas plus de commerce avec eux, qu'avec des payens : ce qui duroit encore du tems de Bede, c'est-à-dire cent ans après. La tête du roi Edoüin fut apportée à Yorc, & mise depuis dans l'église de saint Pierre, qu'il avoit commencée.

Dans cette desolation de l'église & du royaume de Northumbre, saint Paulin fut réduit à s'enfuir avec la reine Edelburge, qu'il avoit autrefois amenée, & avec ses enfans. Ils retournerent par mer dans le Cant, & furent reçus avec honneur par l'archevêque Honorius & le roi Edulbald. Ils inviterent saint Paulin à se charger de l'église de Rof, qui se trouvoit sans pasteur après la mort de l'évêque romain : il l'accepta & la gouverna jusques à sa mort. Il avoit laissé à Yorc le diacre Jacques, qui instruisit & baptisa plusieurs personnes ; puis quand la paix fut renduë à cette église, il y enseigna le chant à la Romaine, dont il étoit fort instruit ; & vêcut jusques au tems de Bede.

En Eſpagne le quatriéme concile de Tolede s'aſſembla le neuviéme dé Decembre, la troiſiéme année du roi Siſenand, Ere 671. c'eſt-à-dire en 633. Il s'y trouva ſoixante & deux évêques, auſquels preſidoit ſaint Iſidore de Seville: enſuite étoient ſix autres Metropolitains, de Narbonne, de Merida, de Brague, de Tolede & de Tarragone. Car ce concile étoit national, & comprenoit toute l'Eſpagne, & la partie de la Gaule ſujette aux Goths. L'archevêque de Tolede étoit alors ſaint Juſt, auparavant abbé du monaſtere d'Agali, où il avoit été élevé dès l'enfance, ſous la conduite de ſaint Hellade ſon prédeceſſeur. Il étoit très-bien fait de corps, d'un grand eſprit & fort éloquent. Mais il ne vécut que trois ans dans l'épiſcopat. Les autres évêques les plus illuſtres de ce concile ſont, Braulion évêque de Sarragoce, ſucceſſeur de ſon frere Jean. Il tint ce ſiege environ vingt ans, & laiſſa quelques écrits. Nonnit de Gironne qui avoit été moine, & fut élû évêque, comme par inſpiration: il étoit d'une grande ſimplicité, & gouvernoit ſon égliſe par ſes exemples, plus que par ſes paroles. Conantius de Palence, qui remplit ce ſiege plus de trente ans. Il avoit beaucoup de gravité dans ſon interieur & dans ſes diſcours, & s'appliquoit à regler l'office & le chant eccleſiaſtique. Outre les ſoixante & deux évêques, il y eut à ce concile ſept députez des évêques abſens.

AN. 633.

XLVI. Quatriéme concile de Tolede.

Tb. 5. p. 1702.

Sup. n. 23. Ilde. ſonſ. illuſt. c. 8.

Acta SS. B to. 2. p. 147.

Ilde. c. 11.

c. 9.

c. 14.

Quand ils furent tous aſſemblez dans l'égliſe de ſainte Leocadie, le roi Siſenand y entra avec quelques ſeigneurs, & s'étant proſterné à terre devant

AN. 653. les évêques, il leur demanda avec larmes & gemiſſemens, de prier Dieu pour lui: puis il les exhorta à conſerver les droits de l'égliſe, & à corriger les abus. Ils firent ſoixante & quinze canons, dont le premier eſt une profeſſion de foi, où les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation ſont expliquez diſtinctement contre les principales heréſies. Il y eſt dit expreſſément, que le Saint-Eſprit procede du Pere & du Fils. La négligence des évêques à tenir des conciles, eſt blâmée, comme la principale cauſe du relâchement de la diſcipline; & il eſt ordonné de les tenir au moins une fois l'année. S'il s'agit de la foi ou d'une affaire commune, le concile ſera general de toute l'Eſpagne & la Gaule: pour les affaires particulieres, on tiendra des conciles en chaque province, au lieu déſigné par le métropolitain, le quinziéme des calendes de Juin; c'eſt-à-dire, vers la mi-Mai, quand la terre eſt couverte d'herbes.

Can. 3.

XLVII. Forme des conciles. La forme de tenir les conciles eſt preſcrite ici en détail, ce qui ne ſe trouve point ailleurs, que je ſçache, & il ne faut pas douter qu'elle ne vint, d'une tradition ancienne. A la premiere heure du jour, avant le lever du ſoleil, on fera ſortir tout le monde de l'égliſe, & on en fermera les portes. Tous les portiers ſe tiendront à celle par où doivent entrer les évêques, qui entreront tous enſemble, & prendront ſéance ſuivant le rang d'ordination. Après les évêques on appellera les prêtres, que quelque raiſon obligera de faire entrer; puis les diacres avec le même choix. Les évêques ſeront aſſis

C. 4.

aſſis en rond, les prêtres aſſis derriere eux, & les diacres de bout devant les évêques. Puis entreront les laïques, que le concile en jugera dignes. On fera auſſi entrer les notaires pour lire & écrire ce qui ſera neceſſaire : & l'on gardera les portes. Après que les évêques auront été long-tems aſſis en ſilence & appliquez à Dieu, l'archidiacre dira : Priez. Auſſi-tôt, ils ſe proſterneront tous à terre, prieront long-tems en ſilence avec larmes & gemiſſemens, & un des plus anciens évêques ſe levera pour faire tout haut une priere : les autres demeurant proſternez. Après qu'il aura fini l'oraiſon, & que tous auront répondu *Amen*, l'archidiacre dira : Levez-vous. Tous ſe leveront, & les évêques & les prêtres s'aſſeoiront avec crainte de Dieu & modeſtie.

Tous garderont le ſilence : un diacre revêtu d'aube apportera au milieu de l'aſſemblée, le livre des canons, & lira ceux qui parlent de la tenuë des conciles. Puis l'évêque métropolitain prendra la parole, & exhortera ceux qui auront quelque affaire à la propoſer. Si quelqu'un forme quelque plainte, on ne paſſera point à une autre affaire, que la premiere ne ſoit expediée. Si quelqu'un de dehors, prêtre, clerc ou laïque, veut s'adreſſer au concile, pour quelque affaire : il la déclarera à l'archidiacre de la métropole, qui la dénoncera au concile. Alors on permettra à la partie, d'entrer & de propoſer ſon affaire. Aucun évêque ne ſortira de la ſéance avant l'heure de la finir : aucun ne quittera le concile, que tout ne ſoit terminé, afin

AN. 633. de pouvoir ſouſcrire aux déciſions. Car on doit croire que Dieu eſt préſent au concile, quand les affaires eccleſiaſtiques ſe terminent ſans tumulte, avec application & tranquilité.

XLVIII. Canons ſur les titres.

Le concile ordonne, qu'il n'y aura plus de diverſité pour les offices entre les egliſes particulieres, de peur qu'il ne ſemble aux hommes groſſiers que
c. 2. ce ſoit un ſchiſme. Donc, ajoûtent les peres, nous obſerverons un même ordre de prier & de pſalmodier dans toute l'Eſpagne & la Gaule, une même forme pour la célebration des meſſes & les offices du ſoir & du matin. Car les anciens canons ont ordonné que chaque province garde le même uſage dans les prieres & l'adminiſtration des Sacremens.

Mabill. liturg. Gall. c. 4. n. 8. S. Iſidore étoit l'ame de ce concile : & on voit par ſes œuvres combien il étoit inſtruit des offices eccleſiaſtiques : auſſi eſt-il regardé comme le prin-
Iſid. ſcript. c. 42. cipal auteur de l'ancienne liturgie d'Eſpagne, nommé depuis Moſarabique, Toutefois il témoigne lui-même, que ſaint Leandre ſon frere, y avoit beaucoup travaillé.

Conc. Tol. c. 5. Donc pour éviter en Eſpagne la diverſité de ceremonies, il eſt ordonné premierement, que trois mois avant l'Epiphanie, les métropolitains s'inſtruiront l'un l'autre du jour de la Pâque, afin d'en
c. 6. avertir leurs comprovinciaux, & que tous la celebreront en même tems. En Eſpagne on donnera le baptême par une ſeule immerſion, ſuivant la dé-
c. epiſt. 41. Sup. l. XXV. n. 12. ciſion de ſaint Gregoire, afin que l'on ne ſemble pas approuver la doctrine des Ariens, qui plongoient trois fois : parce que la foi de la Trinité eſt

assez marquée par les paroles. Les églises ne demeureront point fermées le vendredi saint, mais on celebrera l'office, on instruira le peuple de la passion de N. Seigneur, & on l'exhortera à demander à haute voix, pardon de ses pechez. On observera le jeûne en ce jour-là, non-seulement jusques à none, mais jusques à ce que l'on ait fini l'office & les prieres de l'indulgence. C'étoit apparemment ce que nous appellons l'absoute. On observera par tout, même dans les églises de Gaule, la benediction du cierge la veille de Pâque, pour honorer la sainte nuit de la résurrection. On ne chantera point *Alleluia* tout le carême, parce que c'est un tems de tristesse & de penitence. On ne le chantera point non plus le premier jour de Janvier, & on gardera l'abstinence de chair : pour s'éloigner de la superstition des payens. A la messe on dira les loüanges après l'évangile, non après l'épitre. Par ces loüanges ou laudes, il faut entendre, suivant saint Isidore, l'*Alleluia*, qui se trouve encore après l'évangile dans le Messel Mosarabique. On ne fera point de difficulté de chanter dans les églises les hymnes composées par les peres, comme par S. Hilaire & S. Ambroise : quoiqu'elles ne soient point de l'écriture-sainte, non plus que les messes & les autres prieres ecclesiastiques. Les dimanches & les fêtes de martyrs, on chantera à la messe l'hymne des trois enfans dans la fournaise. On ne la voit plus dans le messel Mosarabique : mais on y voit encore *Gloria & honor Patri*, comme ordonne le concile de Tolede, & non pas

AN. 633.

c. 7.

c. 8.

c. 9.

c. 11.

Inf. XXXVIII. n. 13.

c. 12.

v. Mabill. 1. *liturg.* c. 4. n. 12. & *pag.* 443. *Isid.* 1. *eccles. off.* c. 13.

c. 13.

c. 14.

AN. 633. simplement *Gloria Patri*, comme nous le disons. A la messe on doit donner la benediction immédiatement après l'oraison dominicale, & avant la communion, que les prêtres & les diacres recevront devant l'autel, les autres clercs dans le chœur, & le peuple hors du chœur. C'est-à-dire; que l'on portoit à chacun la communion à sa place, comme à Rome. La benediction dont il est ici parlé, est la benediction épiscopale, encore pratiquée en plusieurs églises de France. Quelques évêques d'Espagne ne disoient l'oraison dominicale, que le dimanche. Le concile ordonne de la dire tous les jours, dans l'office public ou particulier, & en prouve l'obligation par l'autorité de saint Cyprien, de saint Hilaire & de saint Augustin. Il ordonne aussi de lire publiquement à l'office depuis Pâques jusques à la Pentecôte le livre de l'Apocalypse, que quelques-uns ne reconnoissent pas encore pour canonique. Les diacres ne porteront qu'un orarium ou étole, & non pas deux; & il ne sera orné ni d'or, ni d'aucunes couleurs. Ces ornemens l'ont enfin emporté, & l'étole qui n'étoit que de linge, n'est plus que d'étofe. Les diacres la doivent porter sur l'épaule gauche, afin d'avoir le côté droit libre pour le service. Tous les clercs porteront la couronne d'une même façon, c'est-à-dire, une couronne de cheveux avec la tête rase au-dessus. Au lieu que les lecteurs en Galice, portoient les cheveux longs comme les laïques, rasant seulement un petit rond au haut de la tête.

c. 15. *c.* 18. *Sup. liv.* XXXVI. *n.* 19. *c.* 19. *c.* 20 *c.* 17. *c.* 40. *c.* 41.

On renouvelle les regles des ordinations des évêques, particulierement pour la liberté des élections, & on exprime toutes les irregularitez. On ordonne aux évêques, aux prêtres & aux diacres, d'avoir des syncelles : c'est-à-dire des personnes de vie exemplaire, qui couchent en même chambre. Les jeunes clercs logeront ensemble en une chambre sous les yeux d'un sage vieillard ; & s'ils sont orfelins l'évêque prendra soin non-seulement de leurs biens, mais de leurs mœurs. Les clercs qui auront pris les armes en une sédition, seront degradez & mis en penitence dans un monastere. On traitera de même ceux qui auront consulté les magiciens, les aruspices, les augures ou les autres devins. Un évêque ou un clerc dépose, même injustement, ne pourra rentrer dans ses fonctions, qu'il ne reçoive les marques solemnellement comme à son ordination. C'est-à-dire, pour l'évêque l'orarium, l'anneau & le bâton pastoral : pour le prêtre l'orarium & la chasuble : pour le diacre, l'orarium & l'aube, pour le soudiacre, la patene & le calice.

AN. 633.

XLIX. Autres canons.

c. 19.

c. 22. 23.

c. 24.

c. 45.

c. 29.

c. 28.

Les évêques n'accepteront la commission d'examiner les criminels, qu'après qu'on leur aura promis par serment de leur faire grace, sous peine de déposition, s'ils ont part à l'efusion du sang. Ils avertiront les juges qui abusent de leur pouvoir, & s'ils ne se corrigent ils les dénonceront au roi.

c. 31.

c. 32.

Les clercs qui se voudront faire moines, n'en doivent pas estre empêchez par les évêques. Les

c. 50.

tout leur bien reviendra à l'égliſe: & ils ne pourront porter témoignage contre elle, non plus que les affranchis. L'égliſe prendra la protection des affranchis des particuliers, qui les lui auront recommandez. On ne peut ordonner clercs les affranchis, ſi leurs patrons ne leur remettent tous les devoirs. AN. 633. c. 72. c. 75.

On ne contraindra point déſormais les Juifs à profeſſer la foi, qui doit être embraſſée volontairement & par la ſeule perſuaſion: mais ceux qui ont été contraints à ſe faire Chrétiens du tems du roi Siſebut: parce qu'ils ont déja reçu les ſacremens: ſçavoir le baptême, l'onction du ſaint chrême, le corps & le ſang de N. ſeigneur, il faut les contraindre à garder la foi qu'ils ont reçuë par force, de peur qu'elle ne ſoit expoſée au mépris, & le nom de Dieu blaſphemé. Perſonne ni clercs ni laïques ne donnera protection aux Juifs contre les interêts de la foi, ſous peine d'excommunication. C'eſt qu'il y avoit même des évêques, qui ſe laiſſoient corrompre par leurs preſens. Les Juifs apoſtats perdront les eſclaves qu'ils auront circoncis, & on les mettra en liberté. Tous les enfans des Juifs ſeront ſeparez de leurs parens & mis dans des monaſteres, ou avec des perſonnes de pieté: pour être inſtruits dans la religion chrétienne. c. 57. c. 58. c. 59. c. 6.

Le dernier canon du concile de Tolede regarde l'obéïſſance dûë aux princes, & pour le bien entendre, il faut ſçavoir comment le roi Siſenand étoit parvenu à la couronne. Siſebut étant mort en 621. eut pour ſucceſſeur Recarede ſecond ſon fils, qui ne regna que trois mois. Après ſa mort les Goths

L. Fidelité au prince.

Mariana. l. 7. c. 13.

AN. 633. élurent pour roi Suintila, qui du commencement ſe fit aimer par de grandes actions. Car il acheva de chaſſer les Romains d'Eſpagne, & fut le premier qui la réünit toute entiere ſous ſa domination. Mais en 625. ayant fait reconnoître roi ſon fils Ricimer encore enfant; il ſe rendit odieux aux grands, & l'un d'entre eux nommé Siſenand ſecouru par le roi de France Dagobert, ſe fit reconnoître roi des Goths en 631. Ainſi Suintila fut dépoſé après avoir regné dix ans. Siſenand voulant autoriſer ſa domination, fit faire ce dernier canon du concile de Tolede, & peut-être étoit-ce ſon principal motif pour aſſembler tant d'évêques.

Iſid. chr. tom. 1. bibl. Lab. p. 69.

Ce canon déclame contre l'injuſtice des peuples qui violent le ſerment fait à leurs rois, & attentent contre leur autorité & contre leur vie. Puis il ajoûte: Que perſonne donc n'uſurpe le royaume ou n'excite des ſéditions; mais quand le prince ſera mort, les grands de toute la nation, avec les évêques lui donneront un ſucceſſeur. On voit ici que le royaume des Goths étoit électif, & que les évêques étoient appellez à l'élection. Enſuite de cette exhortation, le concile prononce un anathême terrible contre quiconque oſera violer le ſerment fait au roi. Il repete juſques à trois fois, & tout le peuple répond: Anathême Maranatha, & que ſon partage ſoit avec Judas Iſcarioth. Enſuite les évêques prient le roi Siſenand preſent, & ſes ſucceſſeurs, d'obſerver la juſtice & la moderation, declarant que ſi quelqu'un d'eux à l'avenir exerce une puiſſance tyrannique, il ſera anathematiſé par Jeſus-Chriſt,

Jeſus-Chriſt, & ſeparé de Dieu. Puis ils ajoûtent : Quant à Suintila, qui s'eſt lui-même privé du royaume par la crainte de ſes crimes : nous déclarons de l'avis de la nation, que nous n'aurons jamais de ſocieté avec lui, ſa femme, ni ſes enfans, que nous ne les éleverons à aucun honneur, & qu'ils perdront même leurs biens, excepté ce que la bonté du roi leur en laiſſera. La même peine eſt prononcée contre Gela frere de Suintila. Tel eſt le quatriéme concile de Tolede : & c'eſt le premier que je ſçache, où les évêques entrent en part de ce qui regarde le gouvernement temporel. AN. 633.

LIVRE TRENTE-HUITIE'ME.

I. Commencemens de Mahomet.

CEpendant l'Orient étoit ravagé par les Arabes Muſulmans, ſectateurs de Mahomet; dont les progrés nous obligent à expliquer leur origine. Dans l'Hejas ou Arabie Petrée, qui borde la mer rouge, & la Meque, ville ancienne, où habitoit alors entre autres une tribu d'Arabes, nommez les Coraïſites ou Coriſiens, qui ſe pretendoient deſcendus d'Iſmaël par Cedar ſon fils aîné. De cette tribu étoit la famille d'Haſchem, de laquelle vint Mahomet, ou plûtôt Mahommed : car c'eſt ainſi que les Arabes prononcent ſon nom, qui ſignifie Deſiré. Il nâquit l'an d'Alexandre 882. ſuivant les Egyptiens : c'eſt-à-dire l'an de Jeſus-Chriſt. 568. Il perdit ſon pere Abdalla à l'âge de deux ans, & ſon ayeul Abdelmouleb ne lui ayant rien laiſſé, il ſe trouva dans une grande pauvreté : mais Aboutalib, un de ſes oncles paternels, prit ſoin de ſon éducation. Il l'employa au trafic, qui étoit l'occupation des habitans de la Meque à cauſe de la ſterilité du païs; & à cette occaſion Mahomet voyagea fort jeune en Syrie juſques à Damas. Une riche veuve nommée Cadija le prit pour ſon facteur, & enſuite l'épouſa; quoiqu'il n'eut que vingt-huit ans & elle quarante; il ne laiſſa pas d'en avoir pluſieurs enfans, entre autres ſa fille Phatima.

Elmac. c. 1.

Abulfarag. Dyn. 9. p. 101.

A l'âge de quarante ans, & l'an de Jeſus-

Chriſt 608. Mahomet commença à ſe déclarer prophete & inſpiré de Dieu pour rétablir la religion; & le perſuada premierement à ſa femme Cadija, puis à Zeide ſon eſclave, à ſon couſin Ali fils d'Aboutalib, & à Aboubecre homme de grande reputation pour ſa vertu & ſes richeſſes. Il gagna encore cinq autres perſonnes, neuf en tout; & quatre ans après il fit ouvertement le prophete & prêcha ſa religion. Il ne prétendoit pas qu'elle fût nouvelle: mais il ſe vantoit de rétablir dans ſa pureté celle d'Abraham & d'Iſmaël, plus ancienne, diſoit-il, que celle des Juifs ou des Chrétiens. Voici l'abregé de ſa doctrine. Il n'y a qu'un Dieu ſouverainement parfait & créateur de l'univers. Il a envoyé en divers tems des prophetes pour inſtruire les hommes; ſçavoir Noé, Abraham, Moïſe, & les autres, que les Juifs reconnoiſſent: auſquels il ajoûtoit quelques Arabes, ſuivant la tradition de ſon païs. Le plus grand de tous les prophetes, ajoûtoit-il, a été Jeſus fils de Marie, né d'elle quoique vierge, par miracle. C'eſt le Meſſie, le Verbe, l'Eſprit de Dieu. Les Juifs le voulurent faire mourir par envie, mais Dieu le ſauva par miracle. Jean fils de Zacharie, les apôtres de Jeſus & les martyrs, ſont auſſi des ſaints. La loi de Moïſe & l'évangile, ſont des livres divins. Mais les hommes ont toûjours abuſé des graces de Dieu: les Juifs & les Chrétiens ont alteré la verité & corrompu les ſaintes écritures. C'eſt pourquoi Dieu m'a envoyé pour inſtruire les Arabes par un homme de leur nation. Il faut donc renoncer à l'idolâtrie, n'adorer qu'un

ſeul Dieu, ſans lui attribuer ni fils ni filles, ni perſonne, qui partage avec lui l'honneur qui lui eſt dû. Il faut reconnoître Mahomet pour ſon prophete, croire la reſurrection, le jugement univerſel, l'enfer, où les méchans brûleront éternellement, & le paradis, qui eſt un jardin délicieux arroſé de pluſieurs fleuves, où les bons joüiront éternellement de toutes ſortes de plaiſirs, avec grand nombre de belles femmes. Mahomet ordonnoit de renoncer à l'idolâtrie, parce qu'elle regnoit encore dans ſon païs. Il défénd d'attribuer à Dieu de fils égal à lui pour exclure la doctrine de la Trinité; il fait mention de filles, à cauſe de trois prétenduës déeſſes des Arabes idolâtres.

Quant aux pratiques exterieures de la religion, il ordonna la priere cinq fois le jour à certaines heures: & la pureté du corps, comme une diſpoſition neceſſaire à la priere. La purification conſiſte à ſe laver le viſage, les pieds & les mains; & quelquefois tout le corps: la circonciſion s'y rapporte. Mahomet ordonne encore l'abſtinence du vin, du ſang, de la chair de porc; le jeûne du mois Arabe Ramadan, & la ſanctification du vendredi entre les jours de la ſemaine. Il recommanda le pelerinage à la Meque, pour y viſiter le temple carré nommé Caaba, qui étoit deſlors en grande veneration chez les Arabes: car ils diſoient que Dieu l'avoit choiſi pour y être adoré; & en attribuoient la fondation à Abraham, mais il étoit alors rempli d'idoles. On y gardoit une pierre noire, que Mahomet recommanda auſſi de reſpecter, & il ordonna

que l'on ſe tournât toûjours vers ce temple, pour faire la priere en quelque lieu que l'on fût. Il recommandoit particulierement l'aumône, & le payement de la dixme. Il exhortoit à prendre les armes pour la défenſe de la religion, aſſurant le paradis à ceux qui mourroient en ces combats ; & menaçant de l'enfer, ceux qui demeureroient cependant en repos dans leurs maiſons : ſi du moins ils ne contribuoient de leurs biens aux frais de la guerre. Il commandoit d'exterminer les idolâtres, & de faire mourir ceux qui renonçoient à ſa religion aprés l'avoir embraſſée. Sur toutes choſes, il prêchoit l'abandon à la volonté de Dieu, ſans reſerve & ſans crainte d'aucun peril : ſe fondant ſur la predeſtination, mal entenduë & regardée comme une deſtinée fatale. Du verbe *ſalama*, qui ſignifie ſe reſigner ainſi à la volonté de Dieu, eſt venu le nom d'*Iſlam*, qui eſt le propre nom de la religion de Mahomet, & celui de *Moſlemin*, pour ſignifier ceux qui la profeſſent. Nous l'exprimons par celui de Muſulmans, & je les nommerai toûjours ainſi.

II. Alcoran.

Mahomet faiſoit écrire à meſure les inſtructions qu'il donnoit à ſes diſciples, & nommoit ſes écrits d'un nom general *Al-coran* ; c'eſt-à-dire la lecture : ou, comme nous dirons, l'écriture. Il diſoit que ces écrits lui étoient envoyez du ciel, par le miniſtere de l'ange Gabriël, avec lequel il prétendoit avoir de frequentes conferences. On dit même qu'il tomboit du mal caduc ; & que pour conſoler ſa femme Cadija, qui en étoit affligée, il lui per-

Theoph. an. 21. Heracl. p. 272.

ſuada que ſes convulſions étoient des extaſes, pendant leſquels il s'entretenoit avec l'ange. Les diſcours de l'Alcoran ſont ſans raiſonnement, ſans ſuite, & ſans liaiſon: mais ils ne ſont pas ſans deſſein. Ils tendent à autoriſer la prétenduë miſſion de Mahomet : en aſſurant avec une hardieſſe extrême, qu'il parle de la part de Dieu, & rapportant les exemples de Moïſe, des autres prophetes, de Jeſus-Chriſt même, qui ont toûjours trouvé de la reſiſtance de la part des hommes. Il raconte quantité d'hiſtoires de l'ancien & du nouveau teſtament, mais preſque toutes alterées & mêlées de fable. Il y a des ignorances groſſieres : comme quand il confond Marie ſœur de Moïſe avec la vierge Marie. Il y a des contradictions manifeſtes, & une infinité de redites. Cependant il donne de tems en tems des preceptes de morales : preſcrit des ceremonies de religion, ou de loix pour le commerce de la vie : mais le tout ſans aucun ordre. Quelquefois il fait ſon apologie, s'efforçant de répondre aux approches qu'on lui faiſoit : quelquefois il encourage les ſiens, abbatus par une défaite, ou par quelque autre accident : & par tout il répand de grands lieux communs, ſur la majeſté de Dieu, ſa puiſſance & ſa bonté : l'ingratitude des hommes, les peines & les récompenſes de l'autre vie, imitant autant qu'il peut, par un ſtile pompeux & figuré, l'eloquence ſublime des vrais prophetes.

III. Etat des Arabes.

La doctrine qu'il enſeignoit & les pratiques qu'il propoſoit, n'étoient pas nouvelles à la plûpart des

Arabes. Car encore qu'il y eût entre eux un grand nombre d'idolâtres, il y avoit auſſi beaucoup de Juifs & de Chrétiens. Les Chrétiens étoient principalement aux extrémitez de l'Arabie, vers la Syrie & la Perſe : & toutefois au milieu de la province de Nageran, il y avoit une égliſe, & un ſiege épiſcopal dont il a été parlé. Quelques Arabes étoient mages de religion : c'eſt-à-dire adorateurs du feu, ſuivant la doctrine des Perſes. Mais la plûpart étoient Sabiens, & adoroient les intelligences & les aſtres. Leur doctrine venoit des anciens Caldéens, qui enſeignoient que l'on ne pouvoit s'approcher de Dieu, que par les eſprits : ni des eſprits, que par le moyen des corps qu'ils habitoient & qui étoient premierement les aſtres, puis les ſtatuës. Auſſi croyent-ils aux influences des corps celeſtes, à la vertu des Taliſmans & des enchantemens : & leur doctrine étoit la même dans le fond, que celle des nouveaux Platoniciens, que ſuivoit Julien l'apoſtat.

Sup. l. XXXI. n. 60.

Sup. l. 15. n. 46.

Mais de quelque religion que fuſſent les Arabes, ils étoient communément fort ignorans : particulierement dans le Hejaz ou Arabie Petrée, païs peu frequenté des étrangers pour la ſterilité & la difficulté de naviger ſur la mer rouge. C'eſt la province où l'uſage des lettres étoit le plus nouveau ; du tems de Mahomet, il n'y avoit pas long-tems que les Coriſiens l'avoient reçû ; & pour lui il ne ſçavoit ni lire ni ecrire. Avant que les Arabes euſſent l'uſage des lettres, ils ne conſervoient leurs genealogies & leurs hiſtoires, que par des vers, comme

Alcor. c. d'Arnf. p. 139.

toutes les autres nations : mais ces traditions n'étant point fixées par l'écriture, étoient mêlées de quantité de fables. Outre leur poësie ils avoient une espece d'éloquence, qui consistoit en des pensées brillantes, des figures hardies, quelque choix de paroles & quelque cadence de periodes. Mais rien de solide ne soûtenoit ces discours, qui n'avoient ni ordre ni justesse de raisonnement. Cependant, comme Mahomet excelloit en ce genre d'éloquence : ayant affaire à des gens aussi ignorans que lui, il leur persuada ce qu'il voulut. Car il parloit d'une maniere proportionnée à leurs idées & à leurs préjugez. Les Juifs & les Chrétiens leur prêchoient depuis long-tems l'unité de Dieu : les Sabiens même reconnoissoient un premier être souverainement parfait. Plusieurs d'entre les idolâtres croïoient la resurrection non-seulement des hommes, mais des bêtes : & les faisoient enterrer avec eux pour s'en servir en l'autre vie. La circoncision, les ablutions frequentes, le pelerinage au temple de la Meque étoient des traditions anciennes chez les Arabes. L'abstinence du sang étoit encore observée, non-seulement par les Juifs, mais par les Chrétiens, dont plusieurs s'abstenoient aussi du vin par pieté. D'ailleurs il est rare dans ce païs sterile, où il faut l'apporter de loin, & la chaleur fait que l'eau y est plus d'usage : enfin il est dangereux à des gens toûjours armez. On étoit accoûtumé à voir les Chrétiens prier sept fois le jour & une partie de la nuit ; jeûner le carême, donner la dixme, & faire de grandes aumônes. Il ne restoit presque plus, que

que d'abolir chez les Arabes l'idolâtrie déja éteinte dans tout l'empire Romain, décriée par tout le monde.

IV. Hegire.

Mahomet ne laiſſa pas de trouver une grande reſiſtance, principalement dans ceux de ſa tribu, c'eſt-à-dire les Corſiens. On le traitoit d'inſenſé, de démoniaque & d'impoſteur; & ſur tout on lui demandoit des miracles, pour preuve de ſa miſſion. Il répondoit: Dieu vous a fait voir pluſieurs miracles, mais la plûpart d'entre vous ne les connoiſſent pas: les animaux qui marchent ſur la terre & les oiſeaux qui volent en l'air, ſont du nombre de ſes créatures. Et enſuite: les miracles viennent de Dieu: les hommes ne ſçavent pas le tems où il les fera paroître: quand ils verroient des miracles ils ne ſe convertiroient pas. Et ailleurs: Ils ont dit: Nous ne croirons pas au prophete, ſi nous ne voïons quelque miracle. Dis leur: Je ne ſuis envoyé, que pour prêcher la parole de Dieu. Il diſoit que Dieu avoit fait aſſez de miracles par Moïſe, par Jeſus & par les autres prophetes. Enfin il ſe jettoit dans ſes lieux communs, qu'il repetoit ſans ceſſe: de la puiſſance de Dieu, du jugement, de l'enfer & du paradis. Les Coriſiens, après s'être déclarez contre Mahomet, le proſcrivirent enfin, par un écrit affiché dans le temple de la Meque: défendant au reſte de leur tribu d'avoir aucun commerce avec les enfans d'Haſchem; c'étoit la branche de Mahomet, & de ſes trois oncles, qui ſoûtenoient ſon parti. Sa doctrine avoit déja fait quelque progrès dans le reſte de l'Arabie: particu-

Alcor. c. des gratifie. p. 146. 158. c. de Jan. p. 235. c. du tonnerre. p. 279. Edit. 1651. in 12.

lierement à Yatrib, ancienne ville de commerce, environ à ſoixante lieuës de la Meque tirant vers l'Egypte & la Syrie. Mahomet ſe reſolut donc de s'y établir; & après y avoir envoyé devant ſes diſciples de la Meque, il s'y retira lui-même, pour ſe mettre à couvert de ſes ennemis. C'eſt cette retraite fameuſe, que les Muſulmans nomment l'Hegire, c'eſt-à-dire la perſecution, & depuis laquelle ils comptent leurs années. Elle commence le ſeiziéme de Juillet l'an 622. de Jeſus-Chriſt. Ils nomment Yatrib la ville du prophete *Medinat-al-nabi*, & elle eſt plus connuë ſous le nom ſimple de Medine.

Depuis cette retraite, le parti de Mahomet s'accrut merveilleuſement. Il défit en pluſieurs rencontres les Juifs & les Coriſiens: qui firent enfin treve avec lui la ſixiéme année de l'Hegire, qui eſt l'an 627. La même année les Muſulmans le reconnurent pour ſeigneur, & en firent la ceremonie ſous un arbre. Car il ne prétendoit pas ſeulement leur enſeigner la religion: mais encore les gouverner, & être leur legiſlateur & leur prince, auſſi bien que leur prophete. Voici le ſommaire des loix qu'il leur donna, répanduës en divers endroits de l'Alcoran. Pour les mariages, il leur laiſſa, ſuivant leur ancienne coûtume, la pluralité des femmes: avec la liberté de les repudier & les reprendre pluſieurs fois: ſans compter les concubines eſclaves. Mahomet lui-même montroit l'exemple, & on lui donne au moins quinze femmes. Il abolit la coûtume barbare de quelques Arabes, qui faiſoient mourir leurs filles, & n'élevoient que les mâles. Il recom-

manda l'éducation des enfans & le ſoin des orfelins ; regla les ſucceſſions, ordonna d'écrire les contrats & d'y garder la bonne foi. Il fit pluſieurs loix, pour regler la diſcipline militaire & le partage du butin ; & la juſtice qu'il y obſervoit, lui attiroit ſans doute grand nombre de ſectateurs. Il ſe donna des officiers, ſçavoir trois cadis ou juges, pluſieurs ſecretaires, un principal huiſſier, & un capitaine des gardes. La huitiéme année de l'Hegire 629. de Jeſus-Chriſt, les Coriſiens ayant rompu la tréve, Mahomet marcha contre eux avec une armée de dix mille Muſulmans, entra dans la Meque ſans réſiſtance, & y fut reconnu de tous pour prophete, & pour ſouverain. Il ſe contenta de faire mourir ſes plus grands ennemis : mais il fit toûjours ſa réſidence à Medine, & revint ſeulement à la Meque en pelerinage, la dixiéme année de l'Hégire. La même année & la ſuivante s'éleverent en divers lieux de l'Arabie deux autres prophetes, Mouſeleïma & Aſoüad. Enfin l'onziéme année de l'Hegire, 631. de Jeſus-Chriſt, Mahomet mourut âgé de ſoixante & trois ans, après en avoir regné environ neuf : ne laiſſant de tant de femmes autres enfans, que Fatima, femme d'Ali ſon couſin, fils d'Aboutalib. Mahomet avoit conquis preſque toute l'Arabie, & étendu ſa domination à quatre cens lieuës de Medine, tant au levant qu'au midi.

V. Aboubecre & Omar, califes.

Le même jour qu'il mourut, les Muſulmans reconnurent pour ſon ſucceſſeur Aboubecre, un de ſes premiers ſectateurs, & pere d'Aïcha, la plus cherie de ſes femmes. Il prit le titre de calife, c'eſt-à-dire,

vicaire ou lieutenant; ſe diſant le vicaire du prophete. Ce fut lui qui recueillit & fit écrire de ſuite en un ſeul volume l'Alcoran que Mahomet avoit prononcé & fait écrire en divers tems & en divers lieux, ſelon les occaſions : ainſi il n'étoit qu'en des feüilles volantes & dans la memoire des Muſulmans, qu'ils apprenoient par cœur. Aboubecre étoit âgé de plus de ſoixante ans, & n'en regna que deux. On loüoit particulierement ſon deſintereſſement & ſa juſtice. Tous les vendredis, qui ſont les jours de repos pour les Muſulmans, il leur diſtribuoit tout l'argent du treſor public; ne prenant pour lui que trois dracmes d'argent par jour, qui font environ vingt-quatre ſols de notre monnoye.

Il y eut d'abord quelques revoltes à appaiſer, principalement de la part des prétendus prophetes Aſoüad & Mouſeleïma. Il en parut un troiſiéme nommé Talitla : mais ils furent tous défaits, & leurs partis diſſipez Aboubecre, dans le peu de tems qu'il regna, ne laiſſa pas de faire de grandes conquêtes. Vers l'Irac, qui eſt l'ancienne Chaldée, il ſubjugua les Arabes ſujets des Perſes; & vers la Syrie il attaqua les Arabes ſujets des Romains, qui en étant maltraitez ſe joignirent volontiers aux Muſulmans, & leur ſervirent de guides pour entrer au territoire de Gaze, l'an treiziéme de l'Hegire 634. de Jeſus-Chriſt. Le gouverneur de Gaze, voyant ſa ville aſſiegée, demanda quelqu'un à qui il pût parler. Amrou, qui commandoit les Muſulmans, y alla lui-même. Le gouverneur lui dit : Pourquoi nous attaquez-vous? Amrou répondit : Nous venons par

Theoph. an. 22.

Elmac. lib. 1. c. 2 p. 19.

ordre de notre prince vous propoſer notre religion. Si vous l'embraſſez nous ſerons vos freres : ſinon, payez-nous tribut, & vous ſerez nos alliez : ſi vous ne faites ni l'un ni l'autre, il n'y aura entre nous que le glaive, & nous vous ferons la guerre, pour executer l'ordre de Dieu. AN. 634.

Cependant Aboubecre mourut la même année treiziéme de l'Hegire 634. de Jeſus-Chriſt, après avoir regné deux ans & quatre mois. Son ſucceſſeur & le ſecond calife après Mahomet, fut Omar, qui prit auſſi le titre d'*Emir-al-moumenin*, c'eſt-à-dire, commandant des infideles : & ces titres paſſerent à ſes ſucceſſeurs. Il obſerva exactement la juſtice, entre les ſiens, & ſuivit la coûtume d'Aboubecre, de leur diſtribuer tous les vendredis le fonds du treſor : mais avec cette difference, qu'Aboubecre avoit égard à la qualité des perſonnes, & Omar conſideroit le beſoin : diſant que les biens de ce monde n'étoient donnez, que pour ſubvenir aux neceſſitez de la vie. Ces premiers califes, accoûtumez à leur ancienne pauvreté, menoient une vie ſimple & frugale. Omar regna dix ans, pendant leſquels les Muſulmans ruinerent l'empire des Perſes, & conquirent ſur les Romains la Syrie & l'Egypte.

La quatorziéme année de l'Hegire 635. de Jeſus-Chriſt, ils prirent Damas, & s'établirent dans la Phenicie. L'empereur Heraclius abandonna la Syrie, & ſe retira à C. P. où il fit même porter le précieux bois de la croix : voyant que Jeruſalem ſeroit bien-tôt priſe, comme elle fut en effet au bout *Theoph. an. 24. p. 280.*

de deux ans. Saint Sophrone exhortoit ſon peuple
AN. 635. à profiter de cette calamité, pour ſe convertir, com-
Bibl. P. P. to. 2. p. 554. B. me nous voyons par un ſermon, qu'il fit en ce tems-là le jour de Noël, où il ſe plaint amerement, de ce que l'incurſion des barbares ne permet pas aux fideles d'aller en ce ſaint jour à Bethléem, ſi proche de Jeruſalem, pour ſatisfaire à leur pieté.

VI. Lettre ſynodale de S. Sophrone.

Sitôt que ſaint Sophrone fut établi dans le ſiege de Jeruſalem, il aſſembla ſon concile, & écrivit une lettre ſynodale ſuivant la coûtume : pour rendre compte de ſa foi aux évêques des grands ſieges. Elle eſt adreſſée à Sergius patriarche de C. P. & ſelon d'autres exemplaires au pape Honorius ; & on ne doute pas qu'elle n'ait été envoyée à l'un & à l'autre. Elle eſt très longue, & commence par les plaintes que fait ſaint Sophrone d'avoir été tiré de ſa retraite, pour être placé ſur un ſi grand ſiege. Puis il fait ſa confeſſion de foi, où il explique fort au long le myſtere de la Trinité : refutant les hereſies contraires. Il en fait de même ſur l'incarnation, & s'étend principalement à prouver l'unité de perſonne, contre Neſtorius, & la diſtinction des natures, contre Eutichez ; puis il ajoûte : De là vient, que le même Jeſus Chriſt operoit réellement ce qui convenoit à l'une & à l'autre ſubſtance ; ce qu'il n'auroit pas fait, s'il n'avoit eu qu'une nature. Enſuite : comme en Jeſus-Chriſt chaque nature conſerve ſa proprieté, ainſi chacune opere ce qui lui eſt propre. Et encore : Nous ſçavons que chacune des deux natures a ſon operation réelle, na-

Conc. 6. act. 11. p. 852. D. Phot. cod. 231. p. 887.

Conc. p. 856. D.

p. 864. B.

p. 869. D.

p. 871. A.

Ibid. E.

turelle & convenable. Et encore : C'eſt pourquoi ; 873. B.
nous ne diſons point, qu'elles ayent une ſeule operation réelle, naturelle & indiſtincte, pour ne les pas réduire à une ſeule ſubſtance & une ſeule nature, ſuivant l'erreur des Acephales. Car on ne connoît les natures que par les operations.

Pour rendre plus ſenſible la diſtinction des operations, il les rapporte en détail. Premierement les Ibid. B
operations humaines. Jeſus-Chriſt naît comme nous, il eſt nourri de lait, il croît, il paſſe par les differens âges, juſques à ce qu'il ſoit homme parfait. Il ſouffre la faim ; la ſoif, la fatigue des voyages : marchant comme les autres hommes, & paſſant d'un lieu à un autre. Car il étoit veritable- c. 876.
ment homme, avec un corps borné & déterminé à une certaine figure. Ainſi étant enfant, il étoit porté entre les bras de la Vierge ſa mere, & repoſoit ſur ſon ſein. Ainſi quand il étoit las, il s'aſſeïoit, & dormoit quand il en avoit beſoin. Il ſentoit même la douleur, quand on le frappoit, quand on le flagelloit, quand on lui perçoit les pieds & les mains ſur la croix. Il donnoit quand il vouloit à la nature humaine, l'occaſion de faire ou de ſouffrir ce qui lui eſt propre, de peur que ſon incarnation ne parût une imagination & un vain ſpectacle. Car aucune de ces actions, ou de ces ſouffrances n'étoit involontaire, quoiqu'elle fût humaine & naturelle. Dieu nous garde d'une penſée ſi déteſtable. C'étoit un Dieu, qui vouloit bien ſouffrir ainſi par ſa chair, pour nous ſauver & nous meriter l'impaſſibilité. Il étoit revêtu d'un

corps paſſible, mortel & corruptible, ſujet à nos paſſions naturelles & innocentes; & il lui permettoit d'agir & de ſouffrir ſelon ſa nature, juſques à
Id p. 880. C. ſa reſurrection, où il s'affranchit de tout ce qui eſt en nous de corruptible, pour nous en délivrer nous-mêmes. Comme il s'étoit fait homme volontairement, auſſi c'étoit volontairement qu'il ſouffroit : non pas comme nous involontairement, par neceſſité & par une eſpece de tyrannie; mais quand & autant qu'il vouloit.

p. 876. F. Quant aux operations divines : c'eſt premierement ſa conception miraculeuſe : le treſſaillement de ſaint Jean dans le ſein de ſa mere : la naiſſance de Jeſus, pendant laquelle & après laquelle ſa ſainte mere eſt demeurée vierge comme devant. Les bergers inſtruits par une voix celeſte, les mages attirez par l'étoile, leurs preſens, leur adoration. D'avoir ſçu les lettres ſans les avoir appriſes. L'eau changée en vin : la gueriſon des malades, des aveugles, des paralitiques, des lépreux; tous les autres miracles, qui bien qu'executez par le corps; ſont des preuves
p. 880. A. de la nature divine. Saint Sophrone ajoûte, qu'il y a en Jeſus-Chriſt des operations d'un moyen ordre, tout enſemble divines & humaines; & c'eſt à ce genre, qu'il rapporte l'operation Theandrique de ſaint
Sup liv. XXXII. n. 33. Denis, qui étoit le fort des Monothelites. Car on ne conteſtoit déja plus l'autorité des livres attribuez à ſaint Denis Areopagite, inconnus cent ans auparavant.

p. 818. B. Saint Sophrone condamne enſuite les erreurs
p. 884. E. d'Origene : puis il déclare, qu'il reçoit les cinq conciles

conciles generaux de Nicée, de C. P. d'Epheſe, de Calcedoine, & le ſecond de C. P. Il reçoit tous les écrits de ſaint Cyrille, & la lettre de ſaint Leon, comme les déciſions de ſainit Pierre & de ſaint Marc. Il anathematiſe tous les heretiques, dont il rapporte les noms depuis Simon le magicien juſques à ceux de ſon tems, entre leſquels il nomme deux Origenes, le ſecond ſurnommé Adamantius : & il joint Magnus Apollinaire. Entre les derniers il nomme Jacques le Syrien, que l'on croit être le chef des Jacobites; & enſuite Athanaſe le Syrien, que l'on croit être leur patriarche, que l'empereur Heraclius trouva à Hieraple, comme j'ai dit. Il lui joint un certain Anaſtaſe, & tous ceux qu'ils ont engagez à une fauſſe condeſcendance : ce qui peut s'entendre de Cyrus, de Sergius & de l'empereur même. Toutefois ſaint Sophrone ſoûmet ſa doctrine à la correction de Sergius, à qui il écrit, & ſe recommande à ſes prieres. Puis il ajoûte : Priez auſſi pour nos empereurs, c'eſt Heraclius, & ſon fils ; afin que Dieu leur donne la victoire ſur tous les barbares, mais principalement, qu'il abbaiſſe l'orgueil des Sarraſins ; qui pour nos pechez viennent de s'élever contre nous inopinement, & ravagent tout avec une cruauté feroce & une audace impie.

p. 888. C. Phot. cod. 231. p. 887.

Conc. p. 890. C.

Sup. liv. XXXVIII. n. 49.

p. 869. B.

p. 897. B.

Cette lettre n'empêcha pas que le pape Honorius ne perſiſtât dans ſa premiere reſolution, d'impoſer ſilence aux deux parties. Il écrivit donc à Cyrus patriarche d'Alexandrie ; qu'il falloit rejetter la nouvelle invention de ce terme, d'une ou de deux

VII. Seconde lettre du pape Honorius.

Conc. c. 6. act. 14. p. 968. D.

operations : & ne point obſcurcir la doctrine de l'égliſe, par les nuages de ces diſputes : mais bannir de l'explication de la foi, ces mots nouvellement introduits. Il écrivit auſſi une ſeconde lettre à Sergius de C. P. où il diſoit : Ceux qui parlent ainſi, ne s'imaginent-ils pas, que ſuivant que l'on attribuë à J. C. une ou deux natures, on reconnoît
p. 969. C. auſſi une ou deux operations ? Ce qui eſt tres-impertinent à penſer ou à dire. Il ajoûtoit : J'ai cru vous le devoir déclarer, pour vous montrer la conformité de ma foi avec la vôtre : afin que nous ſoyons animez d'un même eſprit. Nous avons auſſi écrit à nos freres Cyrus & Sophrone, qu'ils n'inſiſtent point ſur ce nouveau terme d'une ou de deux volontez : mais qu'ils diſent avec nous, que c'eſt un ſeul Jeſus-Chriſt, qui en deux natures opere ce qui eſt divin & ce qui eſt humain. Nous avons même inſtruit ceux que Sophrone nous a envoyez, de ne point parler à l'avenir de deux operations, & ils ont promis tres-expreſſement, qu'ils le feroient, pourvû que Cyrus s'abſtînt auſſi de parler d'une operation. Telle eſt la ſeconde lettre d'Honorius à Sergius, où il ſe declare entierement d'accord avec lui ; & traite également l'expreſſion de deux operations & d'une ſeule de nouveautez ſcandaleuſes. Quant à la promeſſe des envoyez de ſaint Sophrone, il ne paroît pas qu'ils euſſent le pouvoir de la faire ; & il eſt certain qu'elle n'eut aucun effet.

VIII. Saint Sophrone envoyé à Rome.

Au contraire ſaint Sophrone continua à s'oppoſer aux Monothelites, & recueillit en deux volu-

mes ſix cens paſſages des peres, pour les convaincre, & tâcher à les ramener. Mais il ne fit que les aigrir, & attirer leurs calomnies. C'eſt pourquoi voyant le mal gagner toûjours, il crut devoir envoyer à Rome; & prenant Etienne évêque de Dore, le premier de ſes ſuffragans, il le mena au calvaire, & lui dit: Vous rendrez compte à celui qui a été crucifié en ce ſaint lieu, quand il viendra juger les vivans & les morts, ſi vous négligez le péril où la foi ſe trouve. Faites donc ce que je ne puis faire en perſonne, à cauſe de l'incurſion des Sarraſins. Allez promptement de cette extrémité de la terre, vous préſenter au ſiege apoſtolique, où ſont les fondemens de la ſaine doctrine: faites connoître aux ſaints perſonnages qui y ſont, tout ce qui ſe paſſe ici, & ne ceſſez point de les prier, juſques à ce qu'ils jugent cette nouvelle doctrine, & la condamnent canoniquement. Eſtienne effrayé de cette conjuration, & preſſé par les prieres de la plûpart des évêques & de peuples catholiques d'Orient, ſe mit auſſi tôt en chemin. Mais les Monothelites l'ayant appris, lui ſuſciterent de grandes traverſes; & envoyerent des ordres en divers lieux, pour le prendre & le renvoyer chargé de chaînes. Toutefois il évita ces périls & arriva à Rome: peut-être après la mort du pape Honorius.

AN. 636.

Sup. Steph. to. 6. Conc. p. 104. C

IX. Omar prend Jeruſalem.

Saint Sophrone mourut le premier, peu de tems après la priſe de Jeruſalem par les Muſulmans, qui arriva l'an 636. Elle avoit ſoutenu le ſiege pendant deux ans, & ſe rendit enfin par compoſition au calife Omar, preſent en perſonne. Il entra dans la

AN. 636. *Elmac. l. 1. c. 3. p. 28.*

sainte cité, vêtu comme par devotion d'un cilice crasseux, tissu de poil de chameau ; & s'étant fait montrer la place du temple de Salomon, il commença lui-même à emporter les immondices, dont elle étoit pleine, & résolut d'y bâtir un lieu de priere pour ceux de sa secte. Saint Sophrone crut voir alors, suivant la prophetie de Daniel, l'abomination de la désolation dans le lieu saint. Le calife donna à Jerusalem une lettre de sauvegarde en ces termes : Au nom de Dieu, clement & misericordieux. De par Omar fils de Hittab, sûreté est accordée au peuple de la ville d'Elia, tant pour leurs personnes, que pour leurs enfans, leurs femmes, leurs biens, & pour toutes leurs égliſes ; elles ne seront ni abbatuës, ni fermées. Omar alla aussi à Béthléem, & fit sa priere dans la grotte de la nativité. Cependant les Musulmans s'étendoient à droite & à gauche en Syrie & en Egypte. Quelques années après Omar fit bâtir une mosquée à Jerusalem à la place du temple de Salomon : mais l'édifice ne pouvoit se soûtenir. Il en demanda la cause, & les Juifs lui dirent : Ce bâtiment tombera toûjours, si vous n'ôtez la croix, qui est sur le mont des olives. La croix étant ôtée, le bâtiment demeura ferme ; & ce fut une raison aux ennemis de Jesus-Christ, pour abbattre plusieurs autres croix.

Theoph. an. 25. 26.

Theoph. p. 284.

X. Cinquiéme concile de Tolede.

to. 5. p. 1735.

L'an 636. Ere 674. fut tenu en Espagne le cinquiéme concile de Tolede. C'étoit la premiere année du roi Cinthila, qui avoit succedé à son frere Sisenand, & qui assista au concile avec les princi-

paux seigneurs de sa cour. On y fit neuf canons, qui presque tous regardent sa sûreté & l'affermissement de sa puissance. On recommanda l'exécution du concile précedent, qui est nommé grand & universel: & on ordonne que son decret touchant la sûreté du prince, sera lû en tous les conciles d'Espagne. Il est dit que la posterité du roi Cinthila sera cherie & honorée, sans que personne ose attenter à ses biens. C'est que le royaume étant électif, les enfans du roi mort étoient souvent matraitez par le successeur. Il est aussi défendu de révoquer les donations du prédecesseur. Défense à tout autre qu'aux nobles Goths, d'aspirer à la couronne. Défense pendant la vie du roi, de rechercher superstitieusement qui sera son successeur, ou de le charger de malediction. Toutes ces défenses sont sous peine d'anathême: mais il est permis au roi de faire grace. Le roi Cinthila confirma tous les decrets de ce concile, par un édit du dernier de Juin de la même année.

AN. 636.

c. 2. Sup. liv. XXXVII. n. 56.

c. 7.

c. 2.

c. 6.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

c. 8.

Ce concile étoit de toute l'Espagne, comme il paroît par les suscriptions des évêques, au nombre de vingt-deux, avec deux députez d'absens. Le premier est Eugene archevêque de Tolede, successeur de saint Juste, avec lequel il avoit été disciple de saint Hellade, & élevé dès l'enfance dans le monastere. Mais saint Hellade l'en tira, quand il fut fait évêque, & le forma dans la vie clericale. La gravité de ses mœurs paroissoit dans sa démarche: il avoit beaucoup d'esprit, & étoit savant dans l'astronomie. Il gouverna l'église de Tolede environ onze ans.

p. 1759.

Sup. liv. XXXVII. n. 45. Idelf. III. c. 12.

AN. 636.

XI. Mort de saint Isidore de Seville.

Redempt. ap. Boll. to. 9. p. 349. & init. Isid.

Saint Isidore de Seville mourut cette même année 636. après avoir gouverné son église pendant près de quarante ans. Se voyant près de sa fin, il redoubla tellement ses aumônes, que pendant environ six mois, on voyoit une foule de pauvres chez lui depuis le matin jusques au soir. Sentant augmenter son mal, il fit venir deux évêques, Jean & Eparchius; apparemment l'évêque d'Italique, qui souscrit au sixiéme concile de Tolede. Saint Isidore sortit de son logis, pour aller à l'église de saint Vincent, suivi d'une grande multitude de clercs, de religieux & de peuple, qui jettoient des cris capables de fendre les cœurs. Etant arrivé dans l'église, il se tint au milieu du chœur, devant le balustre de l'autel, & fit retirer les femmes plus loin. Un des évêques mit sur lui le cilice, un autre la cendre, puis étendant les mains au ciel, il fit tout haut sa priere, pour demander le pardon de ses pechez. Ensuite il reçut de la main des évêques le corps & le sang de Notre-Seigneur; puis il se recommanda aux prieres de tous les assistans, leur demanda pardon, remit les obligations à ses débiteurs, recommanda à tous la charité réciproque, & fit distribuer aux pauvres ce qui lui restoit d'argent. C'étoit le samedi saint; & étant retourné à son logis, il mourut en paix quatre jours après, le dix-neuviéme de la lune, Ere 674. c'est-à-dire l'an 636. le jeudi quatriéme d'Avril, jour auquel l'église honore sa mémoire.

Martyr. Rom. 4. Apr.

Braulion évêque de Saragosse, nous a laissé l'éloge de saint Isidore, où il dit: Je croi que Dieu

l'a ſuſcité dans ces derniers temps, pour relever l'Eſpagne tombée en décadence, rétablir les monumens des anciens, & nous préſerver d'être entierement gâtez par la ruſticité. En effet, ſaint Iſidore laiſſa grand nombre d'écrits, qui ne ſont guéres que des extraits des anciens, & montrent plus d'érudition & de travail, que d'invention & de choix. Le plus grand ouvrage & le plus fameux, eſt celui des origines ou étymologies, compoſé à la priere du même Braulion, qui le diviſa en vingt livres: car ſaint Iſidore l'avoit laiſſé imparfait. Il traite preſque de tous les arts & de toutes les ſciences: commençant par la grammaire & les autres arts liberaux; & conſiſte en courtes définitions, accompagnées d'étymologies, qui ne ſont pas toûjours heureuſes. Mais on y apprend le vrai ſens de pluſieurs mots Grecs & Latins, dont la tradition étoit encore vivante.

L'ouvrage le plus utile, par rapport à la diſcipline, eſt celui des offices eccleſiaſtiques. Il décrit toutes les heures & toutes les parties de l'office, qui ſont les mêmes qu'aujourd'hui: & attribuë les hymnes à ſaint Hilaire & à ſaint Ambroiſe. Il marque ainſi l'ordre des oraiſons de la meſſe. La premiere eſt pour avertir le peuple & l'exciter à prier. La ſeconde eſt une invocation, afin que Dieu reçoive favorablement les prieres & l'oblation des fideles. La troiſiéme eſt pour ceux qui offrent, & pour les trépaſſez, afin qu'ils obtiennent le pardon par ce ſacrifice. La quatriéme pour le baiſer de paix & de charité, afin que tous étant réconciliez, s'unif- 1. off. c. 15.

ſent par le ſacrement du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt. La cinquiéme nous prépare à ſanctifier l'oblation, en invitant les créatures terreſtres, & les troupes celeſtes des anges à loüer Dieu. C'eſt ce que nous appellons la préface. Saint Iſidore continuë : La ſixiéme eſt la confirmation de l'offrande ſanctifiée par le Saint-Eſprit. La derniere eſt l'oraiſon dominicale. Après ces ſept oraiſons du ſacrifice, il met le ſymbole de Nicée, puis la benediction du peuple.

c. 16. 17.

XII. Liturgie d'Eſpagne. *Mabill. 1 Liturg. Gall. c. 2. n.* 10. *Bona. 1. Liturg. c.* 11. *p.* 888. C.

Toutes ces prieres ſe trouvent encore & en même ordre dans la meſſe Moſarabique, qui eſt l'ancienne liturgie d'Eſpagne, dont ſaint Iſidore eſt reconnu pour le principal auteur. Elle commence comme la nôtre par l'introïte, avec quelques verſets du pſeaume, puis *Gloria in excelſis*, hors l'Avent & le Carême, & la premiere oraiſon. Enſuite une prophetie ou lecture de l'ancien teſtament : un graduel, puis l'épître & l'évangile : enſuite duquel on chante *Alleluia.* Alors ſe fait l'offrande, que le prêtre accompagne de quelques prieres ſemblables aux nôtres : puis on chante l'offertoire, qu'ils nomment ſacrifice ; & juſques-là c'eſt la meſſe des cathécumenes. Le prêtre ayant lavé ſes mains, & dit tout bas l'oraiſon ſecrette, ſaluë le peuple, & dit tout haut l'oraiſon, qui s'appelle proprement meſſe : comme étant le commencement de la meſſe des fideles, & qui eſt la premiere des ſept marquées par ſaint Iſidore : c'eſt une exhortation au peuple, pour celebrer ſaintement la fête ; après laquelle le peuple dit trois fois *Agios*, c'eſt-à-dire Saint en Grec.

Dans

Dans la ſeconde oraiſon le prêtre demande à Dieu, que ſans avoir égard à nos péchez, il reçoive favorablement nos prieres: puis il ajoûte: Nos évêques, ſçavoir le pape de Rome & les autres, préſentent à Dieu leur offrande pour eux, pour leur clergé, & leur peuple. Tous les prêtres, les diacres, les clercs & le peuple offrent auſſi, faiſant mémoire des ſaints Apôtres & Martyrs. Alors on recite leurs noms tout haut. Le prêtre ajoûte, & pour les ames des défunts Hilaire, Athanaſe, Martin, Ambroiſe, Auguſtin, Fulgence, Léandre, Iſidore, auſquels on a joint les noms de pluſieurs autres évêques de Tolede. On croit que cet uſage de nommer les ſaints évêques avec le commun des fideles trépaſſez, vient de ce que dans les premiers temps, on n'invoquoit publiquement que les martyrs. *Bona rr. liturg. 4. c. 14. n.*

Suit la troiſiéme oraiſon nommée *Après les noms*, en laquelle le prêtre prie pour les vivans & pour les morts. La quatriéme eſt l'oraiſon pour la paix; par laquelle le prêtre exhorte les aſſiſtans à une union parfaite, & auſſi-tôt ils ſe donnent le ſaint baiſer. Enſuite le prêtre dit: J'entrerai à l'autel de Dieu; & étendant les mains jointes; il prononce à haute voix la cinquiéme oraiſon, nommée Illation, qui répond à notre preface, & contient ſommairement le myſtere ou l'hiſtoire de la fête: à la fin on dit *Sanctus*, comme parmi nous. Enſuite le prêtre étant incliné, dit la priere de la conſecration, que nous appellons le canon, & dont ſaint Iſidore ne parle point, peut-être parce qu'elle ſe prononce

bas. Elle eſt differente à la plûpart des meſſes, & quelquefois plus courte que la preface. Suit la ſixiéme oraiſon, nommée *Poſtpridie*: où le prêtre demande la ſanctification de l'hoſtie, & de ceux qui devoient y participer. Ce n'eſt pas qu'elle ne ſoit déja ſanctifiée par les paroles de la conſécration: mais toutes ces prieres ne ſont qu'une: c'eſt pourquoi les diverſes liturgies mettent celle-ci devant ou après, comme j'ai déja marqué.

Sup. liv. XXXI. n. 36.

Enſuite le prêtre dit l'antienne pour la fraction de l'hoſtie; & la tenant ſur le calice pour la montrer au peuple, il dit: Diſons de bouche ce que nous croyons de cœur. Alors le chœur chante le ſymbole de Nicée, ou plûtôt de CP. Cependant le prêtre romp l'hoſtie en neuf particules, qu'il arrange ſur la patene en forme de croix. Elles ont toutes leurs noms; ſçavoir, corporation ou incarnation, nativité, circonciſion, apparition, paſſion, mort, reſurrection, gloire, regne. Enſuite le prêtre fait memoire des vivans, & dit le *Pater*; mais à la plûpart des demandes le peuple répond *Amen*. Puis il met dans le calice la particule nommée regne, en diſant: Les choſes ſaintes aux ſaints, & marquant comme nous la conjonction du corps & du ſang. Auſſi-tôt il donne la benediction ſemblable à nos benedictions épiſcopales des jours ſolemnels. Puis il prend la particule nommée gloire, & la tenant ſur le calice, il fait memoire des défunts. Il conſume cette particule, puis toutes les autres, & le précieux ſang. On chante la communion, le prêtre dit l'oraiſon, que nous appellons Poſt-communion, le

diacre congedie le peuple. Telle eſt la meſſe Moſarabique, qui ne ſe dit plus, qu'en une chapelle de l'égliſe de Tolede.

XLII. Diſcipline de ce ſiecle.

Le livre des offices de ſaint Iſidore contient encore d'autres points remarquables de diſcipline, entre autres ceux-ci. Par toute l'égliſe on reçoit l'euchariſtie à jeun; & le vin y doit être mêlé d'eau. 1. off. c. 18. Ceux qui ſont morts à la grace par le peché, doivent faire pénitence, avant que de s'en approcher, les autres ne doivent pas s'en éloigner long-tems: mais les mariez doivent garder la continence, quelques jours avant que de communier. Par toute l'égliſe on offre le ſacrifice pour les morts: ce qui fait croire que c'eſt une tradition apoſtolique. c. 14. 15. 16. Les fêtes de l'égliſe ſont tous les dimanches, Noël, l'Epiphanie, le dimanche des Rameaux, le jeudi, le vendredi & le ſamedi Saint, Pâque, l'Aſcenſion, la Pentecôte; les fêtes des Apôtres & des Martyrs, la dédicace des égliſes. Ces fêtes ont été ſagement inſtituées, afin que les fideles s'aſſemblant ſouvent, s'excitent à la foi & ſe réjoüiſſent ſaintement. c. 34. Nous celebrons les fêtes des Martyrs, pour nous exciter à les imiter, & nous recommander à leurs prieres: mais nous ne les honorons point du culte de latrie, qui ne convient qu'à Dieu: c'eſt pourquoi nous ne leur offrons point le ſacrifice. Nous leur rendons des honneurs de charité, non de ſervitude.

Les jeûnes de l'égliſe, ſont le Carême, qui eſt la dixme de l'année; les jeûnes de la Pentecôte & du ſeptiéme mois, c'eſt-à-dire les Quatre-Tems. Saint c. 36. Sup. liv. XX. n. c. 37. 38.

Iſidore ne parle point de ceux de Decembre, qui toutefois étoient en uſage dès le temps de S. Leon. Mais il en marque deux que nous ne pratiquons plus, le premier jour de Novembre & le premier de Janvier. Celui-ci pour abolir les ſuperſtitions des payens, qui en l'honneur de Janus, faiſoient des feſtins, des danſes & des déguiſemens, comme des maſcarades. Il marque auſſi, que le jeûne du vendredi étoit univerſel, & que la plûpart y joignoient le ſamedi, comme nous faiſons, ayant reduit ce jeûne en abſtinence. Enfin il obſerve que les uſages des égliſes ſont differens, & que chacun ſe doit conformer à celle où il ſe rencontre.

c. 39. 40.
Sup. liv. XXXVII. n. 47.
n. 44.
n. 43.

Il tient que la tonſure clericale vient des Apôtres, & qu'ils l'avoient priſe des Nazaréens. Il dit, qu'elle eſt en forme de couronne, pour marquer le royaume & le ſacerdoce unis dans l'égliſe. Il marque, qu'en ordonnant l'évêque, on lui donne le bâton & l'anneau. Il parle des corévêques, comme étant encore en uſage, pour être les vicaires des évêques à la campagne; & dit, qu'ils ont le pouvoir d'établir des lecteurs, des ſoûdiacres & des exorciſtes. Les pénitens laiſſent croître leur barbe & leurs cheveux, ſe proſternent ſur un cilice, & ſe couvrent de cendre. Les prêtres & les diacres ne font pénitence, que devant Dieu, les autres la font publiquement en préſence de l'évêque. On ne fait point de difficulté de donner la pénitence à la fin de la vie: mais il eſt rare qu'on ſe convertiſſe ſi tard, & il ne s'y faut pas fier. Les competens ſont

Lib. II. c. 4.
c. 6.
n. 16.

ceux qui demandent le baptême, distinguez des simples cathécuménes. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les œuvres de saint Isidore de Seville. AN. 638. c. 21.

Honorat son successeur, souscrivit au sixiéme concile de Tolede, tenu dix-huit mois après le cinquiéme; sçavoir le neuviéme de Janvier 638. Ere 676. la seconde année du roi Cinthila; qui avoit convoqué ce concile. On y ordonne, avec son consentement & celui des grands, qu'à l'avenir aucun roi ne montera sur le trône, qu'il ne promette de conserver la foi catholique. Si le roi viole son serment, qu'il soit anathême, & condamné au feu éternel, avec les évêques, & tous les autres, qui participeront à son péché. Plusieurs autres ordonnances de ce concile, s'étendent sur le temporel. Quiconque aura eu recours aux ennemis, étant réduit sous l'obéissance du roi, sera excommunié & enfermé; pour faire une longue pénitence. On repete les défenses d'attenter à la vie du prince, ou de conjurer contre lui, & plusieurs autres decrets semblables du concile précedent. Mais ces canons, & les vœux pour le roi Cinthila, sont moins des preuves de l'affection des évêques, que de la crainte qu'avoit le roi, & de la fragilité de sa puissance.

XLV. Sixiéme concile de Tolede. To. 5. p. 17. 501

c. 3.

c. 12.

c. 18.

c. 19.

Ceux qui après avoir reçu la pénitence publique, la quittent & reprennent l'habit séculier, seront arrêtez par l'évêque, soumis malgré eux aux loix de la pénitence, & enfermez dans des monasteres. Si l'exécution en est difficile, à cause de quelque force majeure, ils seront excommuniez suivant

c. 7.

AN. 638. les anciens canons, juſques à ce qu'ils rentrent dans leur état. C'eſt la premiere fois, que je trouve de ces pénitences forcées : car les anciens canons, comme marque celui-ci, ſe contentoient d'excommunier les pécheurs ſcandaleux, qui ne demandoient pas la pénitence, ou qui l'abandonnoient après l'avoir commencé. Les affranchis des égliſes renouvelleront leur declaration à toutes les mutations d'évêques. Leurs enfans ſeront inſtruits, & élevez par les évêques, & leur rendront les ſervices convenables, ſans préjudice de leur liberté. A ce concile de Tolede aſſiſterent quarante-deux évêques d'Eſpagne & de Gaule, & cinq députez d'abſens. Les quatre premiers évêques ſont Sylva de Narbonne, Julien de Brague, Eugene de Tolede, & Honorat de Seville.

c. 9.

& 10.

XV. Mort de Dagobert. Clovis II. roi.

Mabill to. 3. Analect. p. 524. Id. Diplom. p. 99. 626.

En France le roi Dagobert étant tombé maladé au village d'Epinay ſur la Seine, ſe fit porter à l'égliſe de ſaint Denys, qu'il avoit ornée & enrichie, pour s'attirer la protection du ſaint martyr. Il n'en eſt pas toutefois le fondateur, puiſque l'egliſe & le monaſtere ſubſiſtoit dès l'an 627. avant qu'il regnât en Neuſtrie. Il orna l'égliſe d'or & de pierreries, y fit pluſieurs riches offrandes, augmenta les bâtimens du monaſtere, & lui donna quantité de terres en divers lieux. Il y établit même la pſalmodie continuelle, à l'exemple du monaſtere d'Agaune. Le roi Dagobert mourut le dix-huitiéme de Janvier l'an 638. ſeiziéme de ſon regne, à compter depuis l'an 622. que ſon pere lui donna le royaume d'Auſtraſie. Il fut enterré à ſaint Denys ; & à ſon

exemple la plûpart des rois ſes ſucceſſeurs. Il laiſſa deux fils, Sigebert III. qu'il avoit établi roi d'Auſtraſie dès l'an 632. & Clovis II. âgé ſeulement de quatre ans, qui regna en Neuſtrie & en Bourgogne, ſous la conduite de ſa mere la reine Nantilde, & d'Ega maire du palais. AN. 638.

XVI. Loix barbares, *Præf. leg. Ripuar.*

Le roi Dagobert avoit fait recueïllir & rediger plus correctement les loix de tous les peuples barbares de ſon obéïſſance, c'eſt-à-dire des Francs, tant Saliens que Ripuariens, des Bavarois, & des Allemands : c'étoient les peuples qui habitoient vers le haut Rhin. Les Bourguignons avoient auſſi leurs loix redigées dès l'an 501. par leur roi Gondebaut. La loi Salique l'avoit été par Childebert & Clotaire premier, qui en avoit ôté ce qui reſſentoit le paganiſme. Theodoric leur frere fit écrire celles des Ripuariens, des Allemans & des Bavarois, avec des corrections ſemblables. Je marquerai les articles de ces loix, qui regardent la religion. *Præf. leg. Sal.*

La loi Salique reprime ainſi les ſacrileges : Si quelqu'un brûle une égliſe conſacrée, ou dans laquelle repoſent des reliques : ou s'il a dépoüillé l'autel, ou emporté quelque choſe de l'égliſe, il payera deux cens ſols d'or, outre la reſtitution du capital & l'interêt, pour la demeure. Pour avoir tué un ſoûdiacre, trois cens ſols : pour un diacre, quatre cens : pour un prêtre, ſix cens : pour un évêque, neuf cens. La loi de Ripuariens ordonne à peu près les mêmes compoſitions, pour les meurtres des clercs majeurs : mais pour les moindres clercs, la compoſition eſt reglée ſuivant leur naiſſance, comme des *tit. 58.* *c. 38. art. 6. 7. &c.* *art. 5.*

autres libres ou ſerfs. En cet article les ſerfs de l'égliſe ſont nommez eccleſiaſtiques, comme en pluſieurs
t. 60. autres lieux, dans ces loix barbares. La même loi regle au long les droits des affranchis, nommez Tabulaires, parce qu'en leur donnant la liberté dans l'égliſe, on en écrivoit l'acte dans des tables, dont l'archidiacre étoit chargé. Ils étoient eux & toute leur race, ſous la protection de l'égliſe, qui leur ſuccedoit au défaut d'enfans. Il eſt ſouvent parlé de
IV. conc. Tol. c. 70. 71. VI conc. c. 9 10. Alam. tit. 1. ces affranchis de l'égliſe dans les conciles d'Eſpagne du même tems.

La loi des Allemans, & celle des Bavarois ſont
Bajuar. tit. 1. aſſez ſemblables. Il eſt permis à un homme libre de donner ſes biens ou ſa perſonne à l'égliſe, par un acte qu'il mettra ſur l'autel; & ſi ſon heritier, même ſon fils, veut conteſter la donation, il n'y ſera pas reçu. Ce dernier point n'eſt pas conforme aux maximes de ſaint Auguſtin. Le droit des aſyles eſt
Serm. 356. n. 5. Sup. l. XXIV. n. 39. 40. donné aux égliſes, en faveur des coupables ou des ſerfs, dont toutefois les prêtres ſont reſponſables,
Alam. 3. Baju. 7 s'ils les laiſſent fuïr. L'aſyle délivre de la peine de mort: mais celui qui le viole, eſt condamné à une
Alam. 45. Baju. 4. 5. amende envers l'égliſe, outre celle du prince. Les autres ſacrileges ſont auſſi punis par des amendes envers l'égliſe, hors le dedommagement de la partie. Pour les meurtres des ſoudiacres, des clercs
Baju. tit. 8. inferieurs ou des moines, la compoſition eſt dou-
tit. 9. ble de celle de leurs parens. Pour un diacre, deux cens ſols d'or: pour un prêtre, trois cens; & ſoixante ſols d'or d'amende envers le public. Mais ſi quelqu'un tuë un évêque, on lui fera une tunique

de

de plomb ſuivant ſa taille, & il en payera le poids en or, ou la valeur ſur ſes biens: s'ils ne ſuffiſent pas, il ſe livrera, lui, ſa femme & ſes enfans au ſervice de l'égliſe. Cette peine eſt de la loi des Bavarois. Celle des Allemands punit le meurtre de l'évêque, comme celui du duc ou gouverneur de la province; c'eſt-à-dire de mort ou de compoſition arbitraire. Car en ces loix barbares, on ne puniſſoit de mort que le crime d'état; pour tous les autres, on ſe contentoit des compoſitions ou amendes pécuniaires. Celui qui entre armé dans la cour de l'évêque ou du curé, eſt condamné à dix-huit ſols d'or, & au double, s'il entre dans la maiſon. On peut juger par ces loix, que les évêques & les clercs n'étoient encore guéres en ſûreté chez ces peuples: car nous ne voïons rien de ſemblable dans les loix Romaines. L'obſervation du dimanche eſt recommandée, ſous peine de punition corporelle, pour les ſerfs, & pour les libres, ſous peine après trois corrections, d'être réduits en ſervitude. Les mariages entre parens ſont défendus, juſques aux couſins germains, ſous peine de confiſcation des biens; & pour les plus pauvres, de perte de la liberté. On voit dans ces mêmes loix, de quelles redevances étoient chargez les ſerfs de l'égliſe. Ils rendoient une partie des fruits, ordinairement la dixme, & travailloient par corvée, la moitié de la ſemaine; trois jours pour l'égliſe, trois pour eux. Outre les ſefs, l'égliſe avoit des ſujets libres nommez Colons; qui devoient certain tribut ou certain travail, quand ils étoient commandez.

Alam. tit. 14.

tit. 24.

tit. 10. 11.

tit 38.

Baj. tit. 6 c. 4.

c. 1.

tit. 1. c. 13.

Alam. tit. 22.

AN. 638.

XVII. Mort du pape Honorius. *Anaſt.*

Le pape Honorius mourut la même année que le roi Dagobert; c'eſt-à-dire en 638. après avoir tenu le ſaint ſiége douze ans & près de cinq mois. Il fit en trois ordinations, au mois de Decembre, trente-un prêtres, & douze diacres, outre quatre-vingt-un évêques pour divers lieux. Il renouvella les vaſes ſacrez de ſaint Pierre, y fit de grandes réparations, & à pluſieurs autres égliſes; & en bâtit pluſieurs de fond en comble. L'argent qu'il donna à ces égliſes, & dont le poids eſt marqué, monte à plus de trois mille livres Romaines.

Sup. liv. XXXIII. n. 54.

ap. Baron. an. 638. n. 6. 7. Honor. ep. 2. to. 5. conc. p. 1681. E.

Ce pape réünit à l'égliſe, Aquilée & toute l'Iſtrie, ſéparée par le ſchiſme des trois chapitres, depuis ſoixante & dix ans, à remonter juſques au pape Pelage; & l'on peut rapporter à cette réünion, une lettre à tous les évêques de la Venetie & de l'Iſtrie, pour ordonner évêque de Grade Primigenius, ſoûdiacre regionaire de l'égliſe Romaine, à la place de Fortunat, ſchiſmatique & déſerteur, qui avoit paſſé chez les payens; c'eſt-à-dire apparemment les Sclaves. Honorius fut enterré à ſaint Pierre le douziéme d'Octobre 638. & le ſaint ſiege vacqua plus de dix-huit mois.

Paul. lib. IV. c. 45.

La même année 638. mourut Ariovalde roi des Lombards, après avoir regné douze ans. Son ſucceſſeur fut Rotharis, brave & juſticier, mais Arien: ainſi preſque toutes les villes de ſon royaume avoient deux évêques, un Catholique & un heretique. A Pavie, qui étoit la capitale, l'évêque Arien nommé Anaſtaſe, réſidoit à l'égliſe de ſaint Euſebe, & y avoit un baptiſtere: mais il ſe convertit, & gou-

verna depuis les Catholiques. Ce fut le roi Rotharis, qui redigea par écrit les loix des Lombards, ſoixante & dix-ſept ans après leur entrée en Italie. AN. 638.

XVIII. Egliſe d'Angleterre.

Le pape Honorius avoit envoyé en Angleterre ſaint Birin, qui promettoit d'aller dans le fond du pays, où perſonne n'avoit encore prêché l'évangile. Pour cet effet, il fut ordonné évêque par Aſterius évêque de Genes : mais étant arrivé en Bretagne chez les Geviſſes ou Saxons occidentaux, & les trouvant tous payens, il crut inutile d'aller chercher plus loin d'autres infideles. Il convertit le roi nommé Cinegiſle, & après l'avoir inſtruit, le baptiſa avec ſon peuple. Oſoüald roi de Northumbre ſe trouva preſent, & leva des fonts le roi, dont enſuite il épouſa la fille. Les deux rois donnerent à ſaint Birin la ville de Dorcinque, aujourd'hui Dorceſtre, pour y mettre ſon ſiege épiſcopal. Il y bâtit & dédia pluſieurs égliſes, & y mourut après avoir par ſes travaux converti beaucoup de peuple. De ſon tems Meidulf, pieux & ſçavant ſolitaire, fonda le monaſtere fameux de Malmeſbury. *Bed III. hiſt. c. 5.*

Oſoüald roi de Northumbre, étoit neveu du ſaint roi Edoüin. Mais il ne lui ſucceda pas immédiatement. D'abord le royaume fut partagé entre deux rois, qui après avoir reçu le baptême, retomberent dans l'idolâtrie. Ils regnerent peu, & furent défaits & tuez l'un & l'autre par Cedualla roi des Bretons. Oſoüald frere d'un de ces rois, vengea ſa mort, & avec une petite armée défit les troupes immenſes de Cedualla, qui fut tué lui-même. On at- *Ibid. c. 6. Sup. liv. XXXVII. n. 44. c. 1.*

c. 2. tribua cette victoire à la pieté du roi Oſoüald. Car pour ſe préparer au combat, il planta une croix, & fit crier par toute l'armée: Mettons-nous à genoux, & prions Dieu tous enſemble, qu'il nous défende contre ce ſuperbe ennemi, puiſqu'il connoît la juſtice de cette guerre. Ce lieu fut depuis nommé le champ celeſte: il s'y fit pluſieurs miracles; & l'on coupoit de petits brins de cette croix, que l'on mettoit dans l'eau, pour guérir les hommes ou les beſtiaux.

c. 3. Si-tôt que le roi Oſoüald fut établi dans ſon royaume, il ſongea à rendre Chrétien tout ſon peuple; & pour cet effet, il envoya aux anciens des Ecoſſois; c'eſt-à-dire des Irlandois, chez leſquels il avoit reçu le baptême, demandant un évêque pour inſtruire les Anglois ſes ſujets. On lui en-

c. 5. voya d'abord un homme auſtere, qui ayant prêché quelque tems ſans fruit, revint en ſon pays, & dit dans l'aſſemblée des anciens, qu'il n'avoit pû rien faire, parce qu'on l'avoit envoyé à des barbares, d'un eſprit dur & indomptable. On tint conſeil là-deſſus, avec un grand deſir de procurer le ſalut à cette nation. Un des aſſiſtans nommé Aïdan, dit au prêtre qui avoit été envoyé: Il me ſemble, mon frere, que vous avez été plus dur qu'il ne falloit à ce peuple groſſier; & que vous

1. Cor. III. 2. n'avez pas commencé ſuivant la doctrine de l'Apôtre, par leur donner le lait d'une inſtruction douce, juſques à ce qu'ils fuſſent capables de préceptes plus parfaits. Tous les aſſiſtans tournerent les yeux ſur Aïdan, & après avoir bien examiné ſes paroles, ils

réſolurent de l'envoyer, pour l'inſtruction de ces peuples, comme excellent en diſcretion, qui eſt la mere des vertus.

XIX. Saint Aïdan évêque.

Ces Ecoſſois, à qui le roi Oſoüald s'adreſſa, étoient les moines de l'iſle de Hi, & du monaſtere fondé par ſaint Colomb ou Colomban l'ancien, dans le ſiecle précedent. Segene prêtre, en étoit alors abbé, & ce fut lui qui envoya ſaint Aidan au roi Oſoüald, avec quelques autres moines, après l'avoir fait ordonner évêque. Il obtint du roi pour ſon ſiege épiſcopal Lindisfarne peninſule, que le flux de la mer réduiſoit en iſle deux fois le jour. On la nomma depuis l'Iſle Sainte, & elle eſt à quatre milles de Varvic en Ecoſſe. Le ſaint évêque commença donc à prêcher & établir cette nouvelle égliſe: mais comme il ne ſçavoit pas bien l'Anglois, le roi, qui dans le long ſéjour de ſon exil, avoit appris parfaitement la langue des Irlandois, lui ſervoit ſouvent d'interpréte, avec ſes capitaines & ſes officiers: ce qui donnoit au peuple un agréable ſpectacle. Depuis ce tems pluſieurs Irlandois venoient de jour en jour prêcher la foi avec un grand zele, dans les provinces de l'obéiſſance du roi Oſoüald; & ceux qui étoient prêtres adminiſtroient le baptême. On bâtiſſoit des égliſes en divers lieux; & le roi donnoit liberalement des terres, pour fonder des monaſteres, où les jeunes Anglois apprenoient les lettres & la diſcipline reguliere. Car ces miſſionnaires Irlandois étoient moines pour la plûpart, auſſi-bien que ſaint Aïdan leur évêque.

Sup. liv. XXXIV. n. 14 Beda III. c. 3. c. 3.

c. 5. Il pratiquoit le premier ce qu'il enſeignoit. Détaché de tous les biens de ce monde, ſi-tôt que les rois ou les riches lui avoient donné quelque choſe, il ſe plaiſoit à le diſtribuer aux pauvres qu'il rencontroit. Il alloit ordinairement à pied, non-ſeulement dans les villes, mais par la campagne, & s'arrêtoit chez ceux qu'il rencontroit, pauvres ou riches, pour les inviter à recevoir le baptême, s'ils étoient infideles, ou s'ils étoient Chrétiens, pour les fortifier dans la foi, & les exciter à l'aumône & aux bonnes œuvres. Il vouloit que tous ceux qui l'accompagnoient, clercs ou laïques, s'appliquaſſent tous les jours à lire l'écriture, & à apprendre les pſeaumes. Si le roi l'invitoit à manger, ce qui étoit rare, il entroit avec un ou deux clercs; & après avoir pris un peu de nourriture, il ſe hâtoit de ſortir, pour vaquer avec les ſiens à la lecture ou à la priere. A ſon exemple les perſonnes pieuſes de l'un & de l'autre ſéxe, prirent la coûtume de jeûner toute l'année les mercredis & les vendredis juſques à none. Ni le reſpect ni la crainte n'empêchoit ſaint Aïdan de reprendre avec vigueur les perſonnes puiſſantes: & quand il les recevoit chez lui, il ne leur faiſoit point de preſent en argent, mais ſeulement en vivres; & s'ils lui donnoient de l'argent, il en rachetoit des captifs. Pluſieurs de ceux qu'il avoit ainſi délivrez, furent ſes diſciples, & il en éleva quelques-uns juſques à l'épiſcopat. Il y avoit un point, dans lequel le zele de ſaint Aïdan n'étoit pas aſſez éclairé. C'eſt que ſuivant la tradition des Hibernois ſeptentrionaux, il celebroit la

Pâque le quatorziéme de la lune, pourvû que ce fût un dimanche. AN. 640.

Oſoüald étoit le plus puiſſant roi de Bretagne, commandant aux quatre nations qui habitoient cette iſle, & qui parloient chacune leur langue, Bretons, Pictes, Ecoſſois & Anglois : toutefois il profita ſi bien des inſtructions de ſaint Aïdan, qu'il devint humble, doux aux pauvres & aux étrangers, & très-liberal. Un jour de Pâque, comme il étoit à table avec le ſaint évêque, & qu'ils alloient étendre la main pour benir le pain, l'officier chargé de recevoir les pauvres, entra tout d'un coup, & lui dit : qu'il en étoit venu de tous côtez une grande multitude, qui étoient aſſis dans les ruës, attendant ſon aumône. Oſoüald commanda auſſi-tôt qu'on leur portât un plat d'argent, que l'on avoit ſervi devant lui, & qu'on le mît en pieces pour leur diſtribuer. 6. 6.

Après la mort du pape Honorius, les évêques des Ecoſſois, d'Irlande, écrivirent au pape Severin ſon ſucceſſeur, qui fut ordonné le vingt-neuviéme de Mai 640. après que le ſaint ſiege eut vacqué un an, ſept mois & dix-ſept jours. Severin étoit fils d'Avienus, & avoit été élu quelque tems avant ſa conſecration. Pendant cet intervalle, le palais épiſcopal de Latran fut pillé par les officiers de l'empereur. Car Maurice cartulaire, de concert avec quelques méchans, excita les ſoldats Romains, en diſant : A quoi ſert que le pape Honorius ait amaſſé de ſi grandes ſommes d'argent, retenant même ce que l'empereur a envoyé pour votre paye, XX. Severin pape. Puis Jean IV. *Anaſt. in Honor. & Sever.*

AN. 640.

à diverſes fois ? Animez par ce diſcours, ils vinrent tous en arme au palais de Latran; mais ils ne purent y entrer, par la réſiſtance de ceux qui étoient avec Severin. Ce que voyant Maurice, il y fit demeurer ſes troupes pendant trois jours, au bout deſquels il entra avec les juges, qui étoient de ſon conſeil, & ils ſcellerent tout le veſtiaire & le tréſor de l'évêché; compoſé de ce que les empereurs, les patrices & les conſuls avoient laiſſé à ſaint Pierre, pour être employé à la nourriture des pauvres, & à la redemption des captifs.

Enſuite Maurice écrivit au patrice Iſaac, exarque de Ravenne, lui rendant compte de ce qu'il avoit fait, & l'avertiſſant qu'il pouvoit ſans péril ſe rendre maître de toutes ſes richeſſes. Sur cet avis Iſaac vint à Rome; & d'abord, afin de ne point trouver de réſiſtance dans le clergé, il en éloigna les chefs, & les envoya en exil, ſéparez en differentes villes. Quelques jours après il entra dans le palais Latran, & y demeura huit jours, juſques à ce qu'il en eut enlevé tout le tréſor, dont il envoya une partie à CP. à l'empereur. Enſuite Severin fut ordonné pape, & Iſaac s'en retourna à Ravenne.

Severin ne gouverna l'égliſe Romaine, que deux mois & quatre jours; & dans ce peu de tems, il ſe fit eſtimer pour ſa vertu, ſa douceur extrême, ſon amour pour les pauvres & le clergé, à qui il fit une diſtribution entiere, & des preſens. Il renouvella de moſaïque l'abſide de ſaint Pierre, qui étoit ruinée, & ordonna quatre évêques pour diverſes égliſes. Il fut enterré à ſaint Pierre, le ſecond jour d'Aouſt, la

la même année 640. & le ſaint ſiege vacqua pendant quatre mois & vingt-neuf jours, après leſquels on ordonna pape Jean IV. le dernier jour de Decembre. Il étoit de Dalmatie fils de Venance ſcolaſtique, & tint le ſaint ſiege un an, neuf mois & quelques jours. AN. 640. *Anaſt. in ſo.*

Entre ſon élection & ſon ſacre, le clergé de Rome fit réponſe à la lettre des Ecoſſois d'Irlande, adreſſée au pape Severin. Cette réponſe porte les noms d'Hilaire archiprêtre & lieutenant du ſaint ſiege apoſtolique, de Jean diacre & élû évêque, de Jean primicier & lieutenant du ſaint ſiege, & de Jean conſeiller du ſaint ſiege. On voit ici ceux qui avoient la principale authorité pendant la vacance, qui ſont les chefs des trois ordres du clergé, l'archiprêtre, l'archidiacre, & le primicier, pour les clercs inferieurs. Le clergé de Rome reprend les Ecoſſois, de ce que quelques-uns d'entre eux obſervoient la pâque le quatorziéme de la lune avec les Juifs, & de ce que l'hereſie de Pelage ſe renouvelloit chez eux. Car quelques-uns ſoutenoient, que l'homme pouvoit être ſans peché par ſa propre volonté, & par la grace de Dieu : ce qu'il réfute, en ce qu'il n'y a que Jeſus-Chriſt ſeul exempt de peché : tous les autres ont du moins le peché originel. *Beda 11, hiſt. c. 19.*

XXI. Ecthese d'Heraclius.

Le pape Jean ayant aſſemblé un concile, condamna l'hereſie des Monothelites, que l'empereur Heraclius vouloit appuyer par ſon Ecthese. C'étoit un édit ; que Sergius patriarche de C. P. avoit compoſé, ſous le nom de l'empereur l'an 639. indiction *Theoph. an. 20. p. 75. C. Conc. Later. ſect. 1. to. conc. p. 83. E.*

AN. 640. douziéme. On la nomma en Grec *Ecthesis*; c'eſt-à-dire expoſition, comme n'étant qu'une explication de la foi Catholique, à l'occaſion de la diſpute, touchant une ou deux operations en Jeſus-Chriſt. Elle commence par une confeſſion de foi ſur la Trinité, qui ne contient rien que d'orthodoxe. Elle s'explique enſuite ſur l'incarnation, marquant nettement la diſtinction des deux natures, & inſiſtant ſur l'unité de perſonne; d'où l'auteur conclut : Nous attribuons toutes les operations de Jeſus-Chriſt divines & humaines, au Verbe incarné, & ne permettons aucunement de dire ou d'enſeigner une ou deux operations, mais plûtôt, ſuivant la doctrine des conciles œcumeniques, nous diſons que c'eſt un ſeul & même Jeſus-Chriſt, qui opere les choſes divines & humaines, & que les unes & les autres operations procedent du même Verbe incarné, ſans diviſion ni confuſion. Car l'expreſſion d'une ſeule operation, quoiqu'elle ait été employée par quelques-uns des peres, paroît étrange à certaines perſonnes, qui craignent qu'on ne s'en ſerve pour détruire les deux natures unies en Jeſus-Chriſt. De même le terme de deux operations ſcandaliſe pluſieurs perſonnes, comme n'ayant été employé par aucun des principaux docteurs de l'égliſe; & parce qu'il s'enſuit, qu'il faut reconnoître en Jeſus-Chriſt deux volontez contraires : comme ſi le Verbe avoit voulu l'accompliſſement de la paſſion, & que ſon humanité s'y fût oppoſée : en ſorte que l'on admît deux perſonnes voulant des choſes contraires : ce qui eſt impie &

Ibid. ſect. 3. p. 195.

p. 198. B.

éloigné de la doctrine Chrétienne. Car ſi l'infame Neſtorius, quoique diviſant l'incarnation, & introduiſant deux fils, n'a oſé dire qu'ils euſſent deux volontez, & au contraire a reconnu une même volonté dans les deux perſonnes qu'il imaginoit : comment les Catholiques, qui reconnoiſſent un ſeul Jeſus-Chriſt, peuvent-ils admettre en lui deux volontez, & même contraires ? C'eſt pourquoi, ſuivant en tout les ſaints peres, nous confeſſons une ſeule volonté en Jeſus-Chriſt, & croyons que ſa chair, animée d'une ame raiſonnable n'a jamais fait aucun mouvement naturel ſeparément & d'elle-même, contraire à l'eſprit du Verbe, qui lui étoit uni ſelon l'hypoſtaſe. Telle eſt la fameuſe ectheſe d'Heraclius : où, quoiqu'il défende d'abord de dire une ni deux operations, il ſoûtient expreſſément une ſeule volonté, qui eſt l'hereſie formelle des Monothelites.

XXII. Ectheſe reçuë par Sergius & par Cyrus. *Conc. Later. ſecr. 3. p. 202. E.*

Le patriarche Sergius, qui étoit le véritable auteur de l'ectheſe, ne manqua pas de la confirmer, dans un concile qu'il tint à C. P. Il la fit lire par Eſtienne prêtre, ſyncelle & garde des chartes : puis il demanda l'avis au concile, qui répondit : L'ectheſe de notre grand & ſage empereur, qui vient d'être lûë, eſt vraiment conforme à la doctrine des apôtres. Ce ſont les dogmes des peres, les rempars de l'égliſe, le ſoûtien de la foi orthodoxe. C'eſt ce que diſent les ſymboles des cinq conciles. C'eſt ainſi que nous croyons. Sergius donna auſſi ſon approbation ſolemnelle, & ajoûta : Si quelqu'un au mépris des défenſes de l'empereur, de ce ſaint *p. 103. C.*

concile, ose enseigner ou avancer une ou deux volontez en Jesus-Christ : s'il est évêque, prêtre ou clerc, nous ordonnons qu'il soit interdit de toute fonction du sacerdoce ou du ministere: s'il est moine ou laïque, nous le séparons de la communion du corps & du sang de Jesus-Christ, jusques à ce qu'il rentre dans son devoir.

L'ectheſe fut aussi envoyée au pape Severin, & à Cyrus patriarche d'Alexandrie : comme il paroît par la lettre de ce dernier à Sergius de C. P. qui commençoit ainsi : Comme j'étois prest d'envoyer
Ibid. p. 107. B. mes réponses à C. P. Eustathe maître de la milice est arrivé, & m'a apporté vos lettres, contenant la copie de l'exposition de la foi, faite si à propos & si prudemment, par notre très-pieux empereur, & envoyée à Isaac très-excellent patrice & exarque d'Italie : comme devant être approuvée par notre très-saint frere Severin, qui doit, Dieu aidant, être ordonné à Rome. Je l'ai lûë avec soin, non pas une ou deux fois, mais plusieurs ; & cette lecture m'a réjoui, & ceux qui étoient avec moi, voyant une explication qui brille comme le soleil, & enseigne nettement la pureté de notre foi. J'ai rendu graces à Dieu qui nous a donné un conducteur si sage. Plaise à celui qui l'a rendu tel dans les choses spirituelles, de lui donner la force contre ses ennemis, afin que nous puissions dire : Il nous a délivré trois fois : sçavoir de la puissance du tyran, c'est Phocas : de l'orgueil des Perses, & de l'insolence des Sarrazins. Au reste vous sçavez que je tiens votre doctrine, que je m'y conforme entie-

rement: & par conſequent, que j'embraſſe avec joye l'expoſition de l'empereur. Soit que le pape Severin reçût l'ecthese, ſoit qu'il fut déja mort quand elle arriva à Rome: il eſt certain qu'elle ne fut jamais approuvée par le ſaint ſiege; mais au contraire condamnée & anathematiſée; particulierement par le pape Jean IV. Le patriarche Sergius ne ſurvêcut gueres à la publication de l'ecthese: car il mourut la même année 639. indiction douziéme, après avoir tenu près de trente ans le ſiege de C. P. L'empereur Heraclius lui fit donner pour ſucceſſeur Pyrrus, prêtre & moine de Chryſopolis près de Calcedoine, déja lié avec Sergius d'une étroite familiarité. L'empereur lui-même le nommoit ſon frere, parce qu'il avoit levé des fonts ſa ſœur. Si-tôt que Pyrrus fut Patriarche, il ne manqua pas d'approuver l'ecthese d'Heraclius. Il tint pour cet effet un concile à la hâte, & ſans obſerver les formalitez neceſſaires: où après avoir donné de grandes loüanges à l'empereur, il ordonna que l'ecthese ſeroit ſouſcrite par tous les évêques, tant préſens qu'abſens, ſous peine d'exommunication.

Conc. Later. ſecr. 3. p. 210. B.

Diſput. Max. cum Pyr. p. 183. Conc. Lattr. ſecr. 3. p. 206.

XXIII. Conquêtes des Muſulmans.

Les vœux de Cyrus contre les Muſulmans, ne furent pas exaucez, & jamais ils ne pouſſerent leurs conquêtes avec plus de rapidité. Dès l'an 638. ils prirent Antioche; le calife Omar envoya Moavia fils d'Aboufophian, en qualité d'émir, pour commander à tout ce qu'ils poſſedoient depuis l'Egypte juſques à l'Eufrate. Ainſi la Syrie paſſa ſous leur puiſſance, après avoir été ſous celle des Romains pendant 704. ans depuis que Pompée en fit la conquête.

Theoph. an. 28. p. 282.

l'an de Rome 688. Damas devint la capitale de cette province ; & Antioche, qui l'avoit été depuis sa fondation pendant 950. ans, diminua peu à peu, & n'est plus aujourd'hui qu'un petit village. L'année suivante 639. les Musulmans passerent l'Eufrate, & prirent Edesse & toute la Mésopotamie : puis ils conquirent la plus grande partie de l'empire des Perses, ayant défait en bataille & chassé de ses états, leur roi Isdegerd, ou Yezdegird. Il fut le dernier de la race des Sassaniens ; & l'on compte un époque chronologique depuis le commencement de son regne, qui est l'an onziéme de l'Hegire, 632. de Jesus-Christ. La conquête de la Perse apporta aux Musulmans des richesses immenses.

Abulf. p. 112. 113.

Bibl. or. p 762. p. 485.

Elmac. p. 25. 29.

Après la conquête de la Palestine, le calife Omar envoya une grande armée en Egypte, sous la conduite d'Amrou. Il assiegea premierement Mescra, qui est l'ancienne Memphis, & l'ayant prise il imposa un tribut à l'Egypte, que Cyrus patriarche d'Alexandrie promit de payer. Il en fut accusé auprès d'Heraclius, comme ayant livré l'Egypte aux Sarrazins ; & l'empereur irrité le fit venir à C. P. & l'ayant accusé devant le peuple le menaça de le faire mourir. Cependant il envoya pour gouverneur d'Egypte un Armenien nommé Manuel : qui ayant refusé de payer le tribut aux Arabes, & en étant venu aux mains avec eux, fut battu & se sauva à Alexandrie. Heraclius l'ayant appris, renvoya Cyrus, pour persuader aux Musulmans de s'en tenir au premier traité, & se retirer d'Egypte : mais

S. Nicéph. 18. Theoph. an. 25. p. 280. D.

il n'étoit plus tems, au contraire, après avoir pris encore quelqu'autres places, ils aſſiegerent Alexandrie. Le ſiege dura quatorze mois; & la ville fut priſe le vendredy ſecond jour du mois Arabe Mouharran, la vingtiéme année de l'Hegire, c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme de Decembre, l'an 640. de Jeſus-Chriſt. Ainſi les Muſulmans furent maîtres de l'Egypte, après qu'elle eût été ſujette aux Romains pendant 666. ans, depuis la bataille d'Actium, où Auguſte défit Antoine & Cleopatre. Alexandrie ceſſa d'être la capitale, mais elle n'a pas laiſſé de ſubſiſter par ſon port & ſon commerce. *Elm. p. 24.*

Amrou donna des lettres de ſauvegarde à Benjamin patriarche des Jacobites, qui avoit été caché dix ans ſous le regne d'Heraclius. Il entra donc à Alexandrie avec grande joye; & depuis ce tems, il y eut toûjours un patriarche Jacobite, outre le Melquite, c'eſt-à-dire celui qui ſuivoit la religion de l'empereur, comme étoit alors Cyrus. Les Jacobites donnent à Benjamin le ſurnom de Meriout ou de la Mareoté, & le comptent pour le trente-huitiéme patriarche d'Alexandrie. Ils lui donnent près de trente-neuf ans de ſiege depuis l'an 325. de l'Ere des martyrs ou de Diocletien, juſques à l'an 364. c'eſt-à-dire depuis l'an de Jeſus-Chriſt 609. juſques à l'an 648. Entre les Jacobites ou Severiens d'Alexandrie, Jean ſurnommé le Grammairien, étoit eſtimé pour ſa doctrine, Amrou même le conſideroit. Jean lui demanda les livres, qui étoient dans les bibliotheques d'Alexandrie com- *Elm. p. 30. Hiſt. d'Alex. Vanſl.* *Abulfarag. 114.*

AN. 641. me inutiles aux Muſulmans. Amrou répondit, qu'il ne pouvoit en diſpoſer ſans ordre du calife. Il lui écrivit donc, & en reçut cette réponſe : Si ce que ces livres contiennent s'accorde avec le livre de Dieu, le livre de Dieu nous ſuffit : s'ils contiennent quelque choſe qui y ſoit contraire, nous n'en avons point beſoin. Ainſi il faut s'en défaire. Amrou fit donc diſtribuer ces livres dans les bains d'Alexandrie, & on les en chauffa pendant ſix mois, quoiqu'il y eût quatre mille bains.

XXIV. Mort d'Heraclius. Conſtantin empereur. *Acta S. Max. to. 11 p. 38.*

Le pape Jean condamna encore l'ecthеſe en écrivant à Pyrrus patriarche de C. P. Ce que voyant l'empereur Heraclius il écrivit au pape en ces termes : L'ecthеſe n'eſt point de moi : je ne l'ai ni dictée ni commandée : mais le patriarche Sergius l'ayant compoſée cinq ans avant que je revinſſe d'Orient : il me pria, quand je fus à C. P. qu'elle fut publiée en mon nom avec ma ſouſcription : & je me rendis à ſa priere. Maintenant voyant que c'eſt un ſujet de diſpute, je déclare à tout le monde, que je n'en ſuis point l'auteur. Depuis ce tems tout le monde attribua l'ecthеſe à Sergius. Elle ne cauſa pas moins de ſcandale en Orient, qu'en Occident. Les Severiens l'ayant lûë ſe moquoient de l'égliſe catholique dans les bains & les cabarets, en diſant : Les Calcedoniens, après avoir été Neſtoriens s'étoient deſabuſez, & avoient reconnu la verité confeſſant avec nous une ſeule operation, & par conſequent une ſeule nature en Jeſus-Chriſt. Maintenant ils ſe repentent d'avoir bien fait, ne confeſſant en Jeſus-Chriſt ni une ni deux operations.

Theoph. p 275. 16.

Cependant

Cependant l'empereur Heraclius tomba malade d'hydropisi'e, & devint tellement enflé que l'urine en sortant lui rejailliſſoit contre le visage. Ce qui fut regardé comme une punition divine, du mariage inceſtueux, qu'il avoit contracté avec Martine sa niece, malgré la réſiſtance du patriarche Sergius. Il mourut enfin l'onziéme de Mars l'an 641. indiction quatorziéme, après avoir vécu ſoixante-ſix ans, & en avoir regné trente. Il fut enterré dans l'égliſe des apôtres; & le ſépulcre demeura trois jours découvert, & gardé par des eunuques, comme il l'avoit ordonné; craignant apparemment d'être enterré tout vivant.

AN. 641.

S. Niceph. hiſt. p. 18. Theoph. an. 31. p. 283.

Après ſa mort Conſtantin ſon fils aîné, qu'il avoit eu de ſa premiere femme Eudocie, fut reconnu ſeul empereur. Le tréſorier Philagre lui donna avis, que pendant la maladie d'Heraclius, on avoit mis en dépôt chez le patriarche Pyrrus des ſommes d'argent, pour ſervir à l'imperatrice Martine: en cas que l'empereur ſon beau-fils la chaſſât du palais. Conſtantin fit venir Pyrrus, qui fut obligé, malgré lui, de rendre l'argent. Mais Conſtantin étant tombé malade, mourut à l'âge de vingt-neuf ans, en ayant regné vingt-huit avec ſon pere, & après ſa mort, ſeulement cent trois jours, qui ſont un peu plus de trois mois. Il mourut donc le vingt-deuxiéme de Juin la même année 641. & on crut qu'il avoit été empoiſonné par Martine ſa belle mere.

Elle regna quelques mois avec ſon fils Heraclius, ou Heracleonas. Mais il y avoit toûjours un parti

AN. 641. qui soûtenoient un autre Heraclius fils de Constantin ; ensorte qu'Heracleonas fut obligé de le faire couronner par le patriarche Pyrrus ; & on le nomma Constantin, comme son pere, ou plûtôt Constant : car il est plus connu sous ce nom. Pyrrus craignant la populace animée contre lui, entra de nuit dans l'église, & après avoir salué toutes les choses saintes, ôta son pallium & le mit sur l'autel, disant : Je quitte un peuple indocile sans renoncer au sacerdoce. Il se cacha chez une femme pieuse, & prenant son tems il passa en Calcedoine, & ensuite en Afrique. A sa place on fit patriarche de C. P. Paul prêtre & œconome de la grande église, au mois d'Octobre de la quinziéme indiction la même année 641. Il étoit aussi Monothelite, & tint le siege treize ans. Peu de tems après le senat fit couper la langue à Martine, & le nez à Heracleonas, & les exila tous deux. Ainsi Constant petit fils d'Heraclius demeura seul empereur, & regna vingt-sept ans.

XXV. Apologie d'Honorius par Jean IV.

Quand le pape Jean eut appris que Constantin avoit succédé à son pere Heraclius, il lui écrivit une apologie, pour le pape Honorius, où il parle ainsi : Nous recevons grand nombre d'avis de divers côtez, qui nous apprennent, que tout l'Occident est scandalisé, par les lettres que répand nôtre frere le patriarche Pyrrus : enseignant des choses nouvelles contre la foi, & prétendant tirer à son sentiment notre predecesseur Honorius, quoiqu'il en ait été entierement éloigné. Le patriarche Sergius de venerable memoire, lui écrivit que quelques-

to. 5. conc. p. 1758.

uns admettoient en Jesus-Christ deux volontez contraires : à quoi Honorius répondit que Jesus-Christ est tout ensemble Dieu parfait & homme parfait ; mais qu'étant venu réparer la nature humaine, il est seul conçu & né sans peché. C'est pourquoi il n'a jamais eu deux volontez contraires, & la volonté de sa chair n'a point combattu contre la volonté de de son esprit. Nous avons ces deux volontez en consequence du peché d'Adam ; ensorte que l'aiguillon de la chair resiste quelquefois à l'esprit, & quelquefois la volonté de l'esprit s'efforce de combattre celle de la chair : Mais N. Seigneur n'a pris qu'une volonté naturelle de l'humanité, dont il étoit absolument le maître, comme Dieu à qui tout obéit. Mon prédecesseur a donc enseigné, qu'il n'y a point en Jesus-Christ deux volontez contraires, comme en nous autres pecheurs : ce que quelques-uns tournant leur propre sens, l'ont soupçonné d'avoir enseigné une seule volonté de sa divinité & de son humanité : ce qui est entierement contraire à la verité.

AN. 641.

p. 1760 A

p. 1761.

Je voudrois qu'ils me répondissent selon quelle nature ils disent que Jesus-Christ n'a qu'une volonté. Si c'est seulement selon la nature divine, que diront-ils de son humanité ? Car il faut reconnoître qu'il est homme parfait, pour n'être pas Manichéen. Mais si c'est selon l'humanité de Jesus-Christ, qu'ils lui attribuent cette unique volonté ; qu'ils prennent garde d'être condamnez avec Photin & Ebion. Que s'ils disent que les deux natures n'ont qu'une volonté, ils confondent non-seulement les volontez,

AN. 641. mais les natures. Car en soutenant une seule volonté & une seule operation de la divinité & de l'humanité de Jesus-Christ, n'est-ce pas lui attribuer une seule nature, comme les Eutyquiens & les Severiens?

Au reste nous avons appris que l'on a envoyé un écrit, auquel on contraint les évêques de souscrire contre la lettre de saint Leon, & le concile de Calcedoine. Il parle de l'ecteſe d'Heraclius. C'est pourquoi, ajoûte-il, nous souhaitons que Dieu vous inspire, comme au défenseur de la foi, de faire ôter & déchirer cet écrit, qui a été affiché publiquement. Car tout les Occidentaux & le peuple même de C. P. en ont été scandalisez. Faites ce présent à l'église votre mere au commencement de votre regne. La mort precipité de l'empereur Constantin, rendit apparemment inutile cette remontrance du pape.

XXIV. Mort de Jean IV. Theodore pape. *Anast.*

Lui-même ne survêcut pas long-tems; car il mourut l'année suivante 642. & fut enterré à saint Pierre le douziéme d'Octobre, après avoir tenu le saint siége un an, neuf mois & quelques jours. Pendant son pontificat il envoya de grandes sommes d'argent en Dalmatie & en Istrie, par l'abbé Martin, homme très-saint & très-fidele, pour racheter les captifs pris par les Sclaves. Il fit apporter des mêmes pays les reliques des saints martyrs Venance, Anastase & Maur, & de plusieurs autres; & leur fit bâtir une église près le baptistere de Latran, où il fit de grands présens. En deux ordinations au mois de Decembre, il fit dix-huit prêtres & cinq diacres; &

pour diverſes égliſes dix-huit évêques. Après la mort du pape Jean IV. le ſaint ſiege vaqua un mois & treize jours : puis on ordonna le vingt-cinquiéme de Novembre, la même année 642. Theodore Grec de nation, natif de Jeruſalem & fils d'un évêque de même nom. Il tint le ſaint ſiege ſix ans, cinq mois & dix-huit jours. AN. 642.

XXVII. Egliſe d'Angleterre.

La même année 642. ſaint Oſoüald roi de Northumbre en Angleterre fut tué en bataille par la même nation des Merciens, encore payenne, & le même roi Penda, qui avoit tué ſaint Edoüin ſon predeceſſeur, neuf ans auparavant. L'égliſe honore ſaint Oſoüald le cinquiéme d'Août jour de ſa mort: & au lieu où il fut tué, il ſe fit pluſieurs miracles. On en emportoit même la terre, & l'eau où elle avoit trempé gueriſſoit les malades. Ses os furent transferez à Bardenei, monaſtere celebre de la province de Lincolne, par les ſoins de la reine Offride ſa piéce. Quoique ce prince n'eût que trente-huit ans, il étoit déja bien avancé dans la vertu. Il ne ceſſoit d'aſſiſter les malades & les pauvres, & de faire des aumônes. Il prioit continuellement : & quelque part qu'il fût aſſis, il avoit les mains renverſées ſur ſes genoux. Depuis les matines il demeuroit en prieres juſques au jour. Se voyant preſt de mourir, il pria pour les ames de ſes gens : d'où vient ce proverbe chez les Anglois: Mon Dieu ayez pitiez des ames, diſoit Oſoüald tombant par terre. Il eut pour ſucceſſeur ſon frere Oſoüin, qui regna huit ans.

Beda III. hiſt. c. 9. & epiſt.

Sup. liv. XXXVII. n. 54.

Martyr. R. 5. Aug.

Bed. c. 18.

c. 12.

c. 14.

La ſeconde année de ſon regne 644. de Jeſus-

AN. 644. Chriſt, mourut ſaint Paulin, auparavant archevêque d'Yorck, & alors évêque de Rof ou Rocheſter dans le royaume de Cant. Il étoit de grande taille, un peu courbé, les cheveux noirs, le viſage maigre, le nez aquilain & mince: ſon regard imprimoit le reſpect & la crainte. L'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort dixiéme d'Octobre. Son ſucceſſeur dans l'égliſe de Rocheſter, fut Ithamar natif du païs, mais comparable à ſes prédeceſſeurs en vertu & en ſcience. Il fut ordonné par Honorius archevêque de Cantorbery.

Be. II. hiſt. 6. 16.

Martyr. R. 10. Oct.

Be. III. hiſt. 3. Edbald roi de Cant étoit mort dès l'an 640. laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Ecombert, qui regna vingt-quatre ans. Ce fut le premier des rois Anglois qui ordonna par édit dans tout ſon royaume, d'abatre les idoles & d'obſerver le jeûne du carême; impoſant des peines aux contrevenans. Sa fille Ercongothe ſe conſacra à Dieu: paſſa en France, & ſe fit religieuſe au monaſtere de ſainte Fare, qui en étoit encore abbeſſe. Car, comme il n'y avoit pas beaucoup de monaſteres dans le pays des Anglois: pluſieurs paſſoient de la grande Bretagne dans les monaſteres de Gaule, y envoyoient leurs filles pour être inſtruites dans la pieté: principalement à Faremouſtier, à Chelles & à Andely. Mais ce dernier monaſtere n'a pas ſubſiſté comme les deux autres. Ercongothe fut abbeſſe de Faremouſtier, & après elle ſa tante Edilburge, & toutes deux y ſont honorées comme ſaintes.

Mabill. to. 2. Act. p. 740.

XXVIII. Saint Furſi. En ce même tems, c'eſt-à-dire, vers l'an 644. Erchinoald maire du palais du roi Clovis II. fonda

un nouveau monaſtere à Lagni, dans le voiſinage de Chelles en faveur de ſaint Furſi. Ce ſaint homme étoit né en Irlande d'une famille très-noble, & avoit été inſtruit par des évêques dans les ſaintes lettres & la diſcipline monaſtique. Le deſir de la perfection lui fit quitter ſon païs, & paſſer dans un autre quartier d'Irlande, où il bâtit un monaſtere & attira pluſieurs diſciples. Etant retourné chez lui pour convertir ſes parens, il tomba malade, & fut réduit en tel état, qu'on le crut mort; ce qui arriva pluſieurs fois. Il eut cependant des viſions merveilleuſes, touchant l'état de l'autre vie, & reçut d'excellentes inſtructions, par des anges & des ſaints évêques, qui lui apparurent. Bede dit avoir appris ces viſions d'un ancien moine de ſon monaſtere, qui le tenoit d'un homme pieux & digne de foi, à qui ſaint Furſi les avoit racontées de ſa propre bouche. Il lui fut dit entre autres choſes, que pluſieurs s'attachoient trop au jeûne & aux autres mortifications corporelles; & ne faiſoient pas aſſez d'attention aux pechez ſpirituels, comme l'orgueil, l'avarice, l'envie, la médiſance. On lui donna pour regle, que ceux qui ne font penitence qu'à la mort, ne doivent point être enterrez en lieu ſaint, & qu'il ne faut rien recevoir de leurs biens.

AN. 644. *Act. p. 300.*

III. *hiſt. c. 19.*

n. 21.

n. 28.

L'effet montra que ces viſions n'étoient pas vaines; car ſaint Furſi en fut tellement éclairé & fortifié, qu'il prêcha avec grand fruit la penitence pendant dix ans. Enfin ne pouvant plus ſouffrir la foule du peuple, qui l'accabloit; & voyant même que quelques-uns, par envie, étoient aigris contre lui: il ſe

n. 23.

retira dans une petite iſle de la mer: d'où quelque tems après quittant l'Irlande, il paſſa dans la grande Bretagne & chez les Saxons: & le roi Sigebert le reçut avec grand honneur.

Bed. III. c. 18. Ce prince régnoit en Eſtangle, c'eſt-à-dire, ſur les Anglois Orientaux. Mais ſous un roi precedent, il avoit été obligé de ſe refugier en Gaule & y avoit reçû le baptême. Etant roi il voulut imiter le bon ordre qu'il avoit vû dans les Gaules, & établit une école pour inſtruire les enfans. Il laiſſa ſon royaume à un de ſes parens, & ſe conſacra à Dieu dans un monaſtere qu'il avoit fait bâtir. Il y avoit demeuré long-tems, quand Penda roi des Merciens fit la guerre aux Anglois Orientaux: qui ſe ſentant les plus foibles, prierent le roi Sigebert de venir au combat pour encourager les ſoldats par ſa préſence, & par le ſouvenir de ſon ancienne valeur. Ils le tirerent donc malgré lui de ſa retraite: mais pour montrer qu'il ne renonçoit pas à ſa profeſſion, il ne voulut porter au milieu de l'armée, qu'une baguette à la main. Les payens eurent l'avantage, Sigebert & le roi ſon ſucceſſeur furent tuez, & leur armée défaite.

Vita S. Furſ. n. 33. Tel étoit donc Sigebert, qui reçut ſaint Furſi dans ſes états, & lui donna une terre où il bâtit un

n. 34. monaſtere. Après l'avoir gouverné quelque tems, il en laiſſa la conduite à Foillan ſon frere, & ſe retira dans le deſert avec ſon autre frere nommé Ultan. Il y paſſa une année dans la priere, ſoûtenuë par le travail. Mais comme on le tiroit ſouvent de ſa ſolitude, par le beſoin que l'on avoit de

de ſes conſeils, & qu'il voyoit le pays troublé par l'invaſion des payens; il réſolut de paſſer en Gaule, & y fut reçû avec honneur par le roi Clovis & le patrice Erchinoald maire de ſon palais. Celui-ci lui donna la terre de Latiniac ou Lagny ſur la Marne, à ſix lieuës de Paris; & ſaint Furſi y fonda un monaſtere, qui ſubſiſte encore. Il voulut enſuite repaſſer en Angleterre, mais il mourut en chemin; & Erchinoald fit tranſporter ſon corps à Petrone, terre de ſon domaine, où il faiſoit bâtir une égliſe magnifique. C'eſt aujourd'hui une collegiale, qui garde encore les reliques de ſaint Furſi. L'égliſe honore ſa memoire le ſeiziéme de Janvier, & on croit qu'il mourut l'an 650. Son corps fut tranſferé quatre ans après, en une chapelle bâtie exprès dans la même égliſe: la tranſlation ſe fit par ſaint Eloi évêque de Noyon, & ſaint Aubert de Cambray.

Martyr. Rom. 16. Jan.

XXIX. Epiſcopat de ſaint Eloi.

Saint Acaire évêque de Noyon étant mort, on élut pour lui ſucceder ſaint Eloi; & en même tems ſaint Oüen ſon ami, pour l'égliſe de Roüen, à la place de ſaint Romain. Les diocèſes de Noyon & de Tournay étoient unis depuis ſaint Medard, plus de cent ans auparavant, & la Flandre avec les pays de Gand & de Courtray en dépendoient: or une grande partie de ces peuples étoient encore payens, & ſi farouches, qu'ils ne vouloient point écouter la prédication de l'évangile. C'étoit la principale raiſon, de leur donner un paſteur auſſi zelé que ſaint Eloi.

Aud. vita S. Eligii l. 1 c. 2. Sup liv. XXXII. n. 45.

Qand il vit qu'il ne pouvoit en aucune maniere

éviter l'épiſcopat ; il voulut au moins obſerver les regles, & ne ſe laiſſa point conſacrer qu'il n'eût paſſé quelque tems à mener la vie clericale. Saint Oüen en uſa de même : il fit un voyage au-delà de la Loire, & fut ordonné prêtre par Deodat évêque de Mâcon. Les deux amis convinrent de recevoir tous deux la benediction épiſcopale en même jour ; & en effet, ils furent ordonnez enſemble à Roüen, le dimanche d'avant les Rogations, la troiſiéme année du regne de Clovis ſecond ; c'eſt-à-dire l'an 640. Saint Eloi étant évêque, ne relâcha rien de ſes pratiques de vertu. C'étoit la même charité : il aimoit toûjours la compagnie des pauvres, & quittoit quelquefois ſes clercs & ſes domeſtiques, pour s'enfermer avec eux. Il avoit un lieu ſeparé, où il les faiſoit entrer à certains jours les uns après les autres, pour leur laver & leur raſer la tête de ſes propres mains, les revêtir & leur donner à manger. A certains jours il en avoit douze à ſa table.

V. Coint. an. 640 n. 10. Mabill. tom. 3. Annal. p. 514

v. 38. Son zele éclata principalement dans la converſion des infideles. Il viſitoit avec grand ſoin les villes de ſon vaſte diocêſe, & tant de peuples, qui n'avoient point encore reçu l'évangile : les Flamands, les Antuerpiens, ou habitans d'Anvers, les Friſons, les Sueves, qui demeuroient près de Courtray, & les autres juſques à la mer, qui ſembloient être à l'extrémité du monde. D'abord c'étoit comme des bêtes feroces, qui vouloient le mettre en pieces ; mais il ne ſouhaitoit rien tant que le martyre. Enſuite ces barbares conſidérant ſa bonté, ſa douceur, ſa vie frugale, commençoient à l'admirer, & déſi-

roient même de l'imiter. Pluſieurs ſe convertiſſoient, on abattoit les temples, on détruiſoit l'idolâtrie. Le ſaint évêque excitoit par ſes diſcours les eſprits pareſſeux de ces barbares, pour les porter à l'amour des choſes celeſtes, & leur inſpirer la paix & la douceur. Tous les ans il en baptiſoit à Pâques de grandes troupes, qu'il avoit gagnées à Dieu pendant toute l'année. On y voyoit avec une foule d'enfans, des hommes & des femmes dans la derniere vieilleſſe, la tête blanche, le corps tremblant, renaître dans les ſacrez fonts, & recevoir l'habit blanc de néophytes. On voyoit pluſieurs pécheurs courir à la pénitence par la confeſſion de leurs pechez. Car le ſaint évêque prenoit un très-grand ſoin de leur converſion. Il exhortoit tant les anciens que les nouveaux Chrétiens à fréquenter les égliſes, à donner l'aumône, à mettre leurs eſclaves en liberté, & faire toutes ſortes de bonnes œuvres. Il perſuada à pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, d'embraſſer la vie monaſtique. n. 4.

XXX. Saint Omer, *Sup. l. XXXVII. n. 25. Act. to. 2. p. 659.*

Dans le même tems ſaint Amand & ſaint Omer, travailloient auſſi dans les Pays-Bas, à la converſion des infideles. J'ai parlé de ſaint Amand. Saint Omer ou Audomar étoit né près de Conſtance, & ſe retira avec ſon pere dans le monaſtere de Luxeu, ſous la conduite de ſaint Euſtaſe. Sa réputation vint juſques au roi Dagobert, & comme les peuples de Bologne & de Terroüane étoient la plûpart retombez dans l'idolâtrie, depuis le tems de ſaint Fuſcien, de ſaint Victoric & de ſaint Quentin, qui y avoient annoncé la foi; ils avoient beſoin d'un

paſteur apoſtolique. Saint Acaire évêque de Noyon, qui avoit été moine à Luxeu, ſous le même abbé ſaint Euſtaſe, agit ſi puiſſamment auprès du roi Dagobert & des grands, que l'on tira ſaint Omer du monaſtere, & on l'ordonna évêque de Teroüane vers l'an 636. Il travailla puiſſamment à la converſion des infideles, ruina les temples, abolit l'idolâtrie, & fit quantité de miracles. Quelque tems après trois moines de Luxeu ſes compatriotes, vinrent travailler avec lui : ſçavoir Mommolin, Ebertran & Bertin, tous trois prêtres, & bien inſtruits dans les ſaintes écritures & la diſcipline de l'égliſe. Un ſeigneur très-riche, converti par ſaint Omer, lui donna la terre de Sithiu, où ces trois ſaints prêtres fonderent un monaſtere l'an 648. onziéme de Clovis. Saint Mommolin en fut le premier abbé : puis ſaint Bertin, dont l'abbaye garde encore le nom. Saint Ebertran fut abbé du monaſtere de ſaint Quentin en Vermandois.

XXXI. Troiſiéme concile de Châlon. *Coint. an. 644. n. 2. to. 6. conc. p. 387.*

Saint Eloi & ſaint Oüen étant évêques, aſſiſterent au troiſiéme concile de Châlon, tenu par ordre de Clovis II. le vingt-cinquiéme d'Octobre, & comme l'on croit, l'an 644. On y fit vingt canons. Le premier ordonne la conſervation de la foi de Nicée, confirmée à Calcedoine : ce qui ſemble être une précaution contre les nouveautez des Monothelites. Il eſt défendu aux ſéculiers de ſe charger du gouvernement des biens des égliſes ; & à toute perſonne de s'en mettre en poſſeſſion, avant un jugement légitime. Après la mort d'un prêtre ou d'un abbé, l'évêque ni l'archidiacre ne prendront rien

Ca. 5.
c. 6.
c. 7.

des biens de la paroiſſe, de l'hôpital, ou du monaſtere. Ce canon fait croire, que la plûpart des hôpitaux étoient gouvernez par des prêtres. L'élection d'un évêque ſera faite par les comprovinciaux, le clergé & les citoyens, ſous peine de nullité. Il n'y aura ni deux évêques dans une cité, ni deux abbez dans un monaſtere. Perſonne ne recevra les ordres ſacrez pour de l'argent, ſous peine de dépoſition. Saint Eloi & ſaint Oüen étant encore laïques, avoient puiſſamment travaillé, pour examiner la ſimonie. Quelques évêques ſe plaignirent au concile que les ſeigneurs leur diſputoient la diſpoſition des oratoires bâtis dans leurs terres, & des biens qui leur étoient attribuez, & la correction des clercs qui les deſſervoient. Sur quoi il fut reglé, que ces clercs & l'emploi de ces biens ſeroient en la puiſſance de l'évêque.

c. 10. c. 11. c. 12. c. 16. c. 14.

Il eſt défendu, ſous peine d'excommunication, aux juges publics, d'aller par les paroiſſes de la campagne, & de contraindre les clercs ou les abbez de leur préparer des repas ou des logemens. Défenſes à tous les ſéculiers de faire des querelles, ou tirer leurs armes pour bleſſer quelqu'un dans les égliſes & leurs enceintes. Défenſes de ſouffrir aux fêtes, que des femmes chantent des chanſons deshonnêtes dans l'enceinte des égliſes. Défenſes de vendre des eſclaves, pour les envoyer hors le royaume de Clovis: de peur qu'ils ne demeurent toûjours en ſervitude, ou qu'étant Chrétiens ils ne viennent au pouvoir des Juifs. Le dernier canon regarde une affaire particuliere, & dépoſe de l'epiſcopat Aga-

c. 13. c. 17. c. 19. c. 9.

pius & Bobon évêques de Dignes, pour les fautes qu'ils ont commises. On croit qu'ils prétendoient tous deux être évêque de ce même siege, & que ce fut le motif qui fit renouveller en ce concile la dé-
n. 4. fense d'avoir deux évêques en même ville.

p. 364. Le concile écrivit à Theodose évêque d'Arles, en ces termes : Nous nous attendions que vous viendriez au concile, sçachant que vous étiez d ja dans cette ville. Mais nous voyons bien, que vous avez été retenu, par ce que l'on publie de votre vie indécente & de vos excès contre les canons. Nous avons même vû un écrit de votre main, souscrit de vos comprovinciaux, portant que vous vous êtes engagé à la penitence : après quoi, vous sçavez qu'on ne peut plus garder la chaire épiscopale. C'est pourquoi nous vous déclarons que vous devez vous abstenir de vos fonctions, & de l'administration des biens de votre eglise, jusqu'à ce que vous vous soïez presenté à un autre concile.

Le concile de Châlon est souscrit par trente-neuf évêques, six députez d'absens, six abbez, & un archidiacre. Les dix premiers sont des archevêques; sçavoir Canderic de Lyon, saint Landalen ou Dodolen de Vienne, saint Oüen de Roüen, Armentarius de Sens, saint Vulfolend de Bourges, saint Donat de Besançon. Saint Vulfolend avoit succedé à saint Sulpice II. qui ne pouvant plus, à cause de son grand âge, suffire aux travaux de l'épiscopat, le demanda pour coadjuteur, & mourut quelques années après. L'église honore saint Sulpice le dix-septiéme de Janvier. Les autres évêques

lès plus remarquables, ſont Deodat de Mâcon, Pallade d'Auxerre, Malard de Chartres, Gratus de Châlon, Magnus d'Avignon, Chadoind du Mans, honorez comme ſaints dans leurs diocèſes. Betton y eſt qualifié évêque de Juliobone, qui eſt Lillebonne dans le pays de Caux: mais cet évêché eſt un de ceux qui n'ont ſubſiſté que peu de tems. Ce concile de Châlon étoit aſſemblé de toutes les provinces du royaume de Clovis: mais il n'y avoit perſonne de l'Auſtraſie, où regnoit ſon frere Sigebert.

XXXII. Saint Diſier de Cahors. *tom. 5. conc. p.* 1848.

On voit par une lettre de ce prince, combien les rois étoient dès-lors jaloux, qu'il ne ſe tint point de concile ſans leur permiſſion. Elle eſt adreſſée à ſaint Diſier évêque de Cahors, & conçuë à peu près en ces termes: Nous avons appris que vous avez été appellé par l'évêque Vulfolend, pour le premier de Septembre, dans notre royaume: mais nous ne ſçavons en quel lieu. Quelque deſir que nous ayons de conſerver les canons, nous ſommes convenus avec les ſeigneurs, qu'il ne ſe tiendra point de concile dans notre royaume, ſans notre participation. Nous ne refuſons pas de l'accorder, quand il ſera jugé néceſſaire, pour le bien de l'égliſe ou de l'état, pourvû que nous en ſoyons avertis. C'eſt pourquoi nous vous prions de ne point vous trouver à cette aſſemblée, que vous ne connoiſſiez notre volonté. Telle eſt la lettre du roi Sigebert.

Saint Diſier avoit paſſé ſa jeuneſſe à la cour de Clotaire II. & de Dagobert. Il y avoit fait amitié

Sup. T. XXXVII. n. 15. Vita Gall. Chriſt. to. 2 & ap Coint. to. 2. 30.

V. Coint. an. 620 n. 3. to. 1. Capit. Baluz. p. 141.

avec ſaint Eloi, ſaint Oüen, ſaint Faron & ſaint Sulpice, depuis archevêque de Bourges, qui l'ordonna évêque de Cahors, après Ruſtique ſon frere, tué par des citoyens impies. Nous avons les lettres que Dagobert écrivit au ſujet de l'ordination de ſaint Diſier, à ſaint Sulpice, & aux autres de la province, où le roi marque le conſentement du peuple. Elles ſont de la huitiéme année de ſon regne, qui eſt l'an 629. Saint Diſier enrichit ſon égliſe, lui laiſſant par ſon teſtament dix terres en Quercy, & vingt-quatre en Albigeois, outre une maiſon magnifique qu'il avoit dans la ville d'Alby ſa patrie. Il donna plus de quarante terres à divers monaſteres dans ces deux provinces, & on tient que l'egliſe cathedrale de Cahors, eſt encore la même qu'il fit bâtir. Il mourut vers l'an 650. & ſon égliſe l'honore le quinziéme de Novembre. Il reſte pluſieurs de ſes lettres à des évêques & à diverſes perſonnes. Nous avons auſſi le teſtament de Chadoind évêque du Mans, en date du ſixiéme de Février, la cinquiéme année de Clovis, qui eſt l'an 642 par lequel il inſtituë ſon égliſe heritiere, laiſſe à diverſes égliſes particulieres, dix-ſept terres, qui y ſont ſpecifiées, & dont quelques unes avoient été données en benefice, c'eſt-à-dire en uſufruit à quelques particuliers.

Can. an. 648. n. 27.

to. 1. hiſt. F. Duch. p. 875.

Ap. Coint. an. 642. n. 1.

XXXIII. Lettre du pape à Paul de CP.

Le pape Theodore ayant reçû les lettres ſynodales de Paul, nouveau patriarche de CP. & des évêques qui l'avoient ordonn , écrivit à Paul en ces termes: La lecture de vos lettres nous a fait connoître, que votre foi eſt pure & conforme à la nôtre.

tom. 5. conc. p. 1777. p. 1778. B.

D'où

D'où vient donc que vous n'avez point ôté des lieux publics, l'écrit qui y étoit affiché, au grand ſcandale des égliſes ? c'eſt l'ecthese d'Heraclius. Le pape continuë : Si vous approuvez cet écrit, pourquoi ne nous l'avez-vous pas declaré par vos lettres ſynodales ? Si la foi confirmée par tant de conciles, eſt corrigée par Heraclius & par Pyrrus : c'eſt en vain que les peres l'ont examinée avec tant de ſoin, & les morts ont été fruſtrez de la beatitude qu'ils eſperoient.

Au reſte nous ſommes étonnez, que les évêques qui vous ont conſacré, ayent donné à Pyrrus le titre de très-ſaint ; declarant qu'il avoit renoncé à l'égliſe de C. P. à cauſe du trouble & de la haine populaire. Ce qui nous fait douter ſi nous ne devions point differer à recevoir vos lettres, juſques à ce que Pyrrus fût dépoſé. Car le tumulte & la haine du peuple, n'ôte pas l'épiſcopat. Tant que Pyrrus eſt vivant & n'eſt point condamné, on doit craindre un ſchiſme ; & pour affermir vôtre ordination, il faut aſſembler contre lui un concile des évêques les plus proches. Nous avons donné nos ordres pour cet effet à l'archidiacre Serius, & à Martin diacre & apocriſiaire, que nous avons deleguez, pour tenir nôtre place, & examiner canoniquement avec vous la cauſe de Pyrrus. Car ſa preſence n'eſt pas neceſſaire, puiſque l'on a ſes écrits, & que ſes excès ſont notoires. *Sup. n. 24.*

Premierement il a donné de grandes loüanges à Heraclius, qui a condamné la foi des peres : il a approuvé par ſa ſouſcription la lettre ſophiſtique,

AN. 645. qui contient un prétendu ſymbole : c'eſt l'ecthese : il l'a fait ſouſcrire ſeparément chez lui par quelques évêques qu'il a ſurpris, il l'a fait inſolemment afficher en public : & n'a tenu compte de l'admonition de nôtre prédéceſſeur, pour reparer ce ſcandale. Tout celá étant examiné dans vôtre concile, vous devez le dépoüiller du ſacerdoce, non ſeulement pour la conſervation de la foi, mais pour la ſûreté de votre ordination. Que ſi les partiſans de Pyrrus apportent du retardement à cette affaire, & veulent exciter un ſchiſme : on peut rendre vains leurs artifices, en obtenant un ordre de l'empereur, pour envoyer Pyrrus à Rome, comme nous l'en avons déja prié, afin qu'il y ſoit jugé par nôtre concile. On voit par cette lettre, que Pyrrus n'avoit encore été condamné par aucun jugement canonique. Le diacre Martin apocriſiaire à C. P. eſt celui qui fut depuis pape.

V. Combef. hiſt. Monoth. 6. 13.

epiſt. 2. p. 1781.

Le pape Theodore écrivit en ſubſtance les mêmes choſes aux évêques, qui avoient ordonné Paul ; & envoya à C. P. un decret pour être propoſé publiquement : par lequel il rejette tout ce que Pyrrus a avancé de nouveau contre la foi, & anathematiſe l'écrit affiché publiquement, c'eſt-à-dire l'ecthese qu'il affecte, ce ſemble, de ne point nommer.

p. 1780.

XXXIV. Plaintes contre Paul de C. P.

Conc. Later. ſecr. 2. p. 121. E

Le patriarche Paul ne profita point des avis du pape, à qui il en vint des plaintes de divers lieux. Sergius métropolitain de l'iſle de Chipre, lui preſenta une requête pendant la premiere indiction, c'eſt-à-dire l'an 643. par laquelle il reconnoît l'autorité du ſaint ſiege, fondée ſur le pouvoir donné à

ſaint Pierre, & déclare ſon attachement à la foi de ſaint Leon. Il anathematiſe l'ecthese, & ſe plaint de ce qu'elle eſt toûjours affichée publiquement à C. P. Juſques ici, ajoûte-t'il, nous avons uſé de ménagement & gardé le ſilence : eſperant qu'ils reviendroient à la ſaine doctrine. Mais nous voulons de tout notre pouvoir, ſuivre les traces d'Arcade notre ſaint oncle, en nous conformant à la doctrine orthodoxe de votre ſainteté. Ce ſont les ſentimens de toute notre province. AN. 645.

Sup. liv. XXXVII. n. 46.

Eſtienne évêque de Dore, & premier ſuffragant de Jeruſalem, qui avoit été envoyé à Rome par ſaint Sophrone, porta auſſi ſes plaintes au pape Theodore, du deſordre que cauſoit en Paleſtine le parti de Paul de C. P. Car diſoit-il, Sergius évêque de Joppé, après la retraite des Perſes, s'eſt emparé du vicariat du ſiege de Jeruſalem, ſans aucune forme eccleſiaſtique, mais ſeulement par la puiſſance ſéculiere, & il a ordonné contre les canons, quelques évêques de la dépendance de Jeruſalem. Ceux-ci connoiſſant bien l'invalidité de leur ordination, ſe ſont attachez à Paul de C. P. & ont approuvé par écrit, la nouvelle doctrine qu'il ſoûtient; afin d'être maintenu par ſon credit. Sur cette remontrance d'Eſtienne de Dore, le pape le fit lui-même ſon vicaire en Paleſtine; & lui en donna ſes lettres portant pouvoir de regler les affaires eccleſiaſtiques, & de dépoſer les évêques que Sergius de Joppé avoit irrégulierement ordonnez, s'ils ne ſe corrigeoient. Eſtienne executa ſa commiſſion; & ne reçut que ceux qui renoncerent par écrit à l'er-

Sup. n. 81.

Conc. Later. p. 109. B.

Mart. epiſt. 5. to. 6. conc. p. 21. C.

reur. Il eſt vrai que des gens mal intentionnez lui
AN. 645. cacherent le pouvoir que le pape lui donnoit, de
Epiſt. 9 p. 35. 8. faire élire des évêques à la place de ceux qu'il avoit dépoſez: ainſi pluſieurs égliſes demeurerent vacantes. Les évêques d'Afrique ſe plaignirent auſſi au pape Theodore, & ſe déclarerent contre les Monothelites : à l'occaſion, comme l'on croit, de la diſpute de Pyrrus avec ſaint Maxime ; mais avant que de la rapporter, il faut dire qui étoit ce ſaint.

XXXV. Commencemens de ſaint Maxime. *Vita c. 1. ap. n. 23.*

Saint Maxime nâquit à C. P. d'une ancienne nobleſſe, & ſes parens avoient peu de perſonnes au-deſſus d'eux. Ils le firent baptiſer dès l'enfance, & l'éleverent ſi bien, qu'il devint un des plus ſçavans hommes de ſon ſiécle, couvrant ſa capacité d'une ſinguliere modeſtie. L'empereur Heraclius l'engagea malgré lui à ſon ſervice, & le fit le premier de ſes ſecretaires. Mais l'amour de la retraite, & peut-être auſſi le commencement de la nouvelle hereſie, l'obligerent à quitter la cour, & à ſe renfermer dans le monaſtere de Chryſopolis, près de *Epiſt. ad Jo. prot. 2. p. 68.* Calcedoine : où après avoir pratiqué exactement les obſervances regulieres, il en fut élû abbé. La crainte des barbares, qui tenoit l'Orient en des allarmes continuelles, ſoit des Perſes, ſoit des Arabes, le fit *Ad Hegum Sicil. t. 2. p. 68.* paſſer en Occident, & il s'arrêta en Afrique. Il connoiſſoit depuis long-tems Pyrrus, qui étant encore abbé, lui envoïa un fort long écrit; où il traitoit la *Ibid p. 543.* queſtion d'une ou de deux operations, par maniere d'examen, ſans rien décider. Saint Maxime lui répondit, par une lettre, où il lui donne de grandes

loüanges, & à Sergius, qui tenoit encore le ſiege de C. P. mais il s'excuſe de décider ce qu'il entendoit par le terme d'operation, & en combien de ſens on le pouvoit employer. AN. 645.

XXXVI. Conference avec Pyrrus. *Ibid. p. 159.*

Saint Maxime ſe trouvant donc en Afrique avec Pyrrus, le patrice Gregoire gouverneur de la province, les engagea à une conference, qui ſe tint en ſa preſence, & des évêques qui s'y trouverent, devant pluſieurs perſonnes conſiderables, au mois de Juillet de la troiſiéme indiction : c'eſt-à-dire, l'an 645. Pyrrus commença, & parla ainſi : Quel mal vous avons-nous fait, ſeigneur abbé Maxime, mon predeceſſeur & moi, pour nous décrier par tout, en nous rendant ſuſpects d'hereſie ; & qui vous a plus honoré & plus reſpecté que moi, ſans connoître votre viſage ? Saint Maxime répondit : Puiſque Dieu nous entend, j'avouë, pour me ſervir de vos paroles, que perſonne ne m'a plus honoré ni plus reſpecté que vous. Mais voyant maintenant, que vous avez rejetté la foi Chrétienne, il m'a paru terrible de preferer vos bonnes graces à la verité. Et en quoi, dit Pyrrus, avons-nous rejetté la foi Chrétienne ? C'eſt, dit ſaint Maxime, que vous croyez une ſeule volonté de la divinité de Jeſus-Chriſt & de ſon humanité ; & non content de la croire, vous l'avez propoſée publiquement par une nouvelle expoſition, au préjudice de toute l'égliſe. Il entend l'ecthese d'Heraclius. Pyrrus reprit : Quoi donc, en croyant une volonté, trouvez-vous que l'on ébranle quelque article de foi ? Sans doute, dit ſaint Maxime. Car y a-t-il une plus grande im-

AN. 645.

pieté, que de dire: C'eſt par une ſeule & même volonté, que le même, avant l'incarnation, a tout fait de rien, le conſerve & le gouverne: & qu'après l'incarnation il a deſiré de boire & de manger, de paſſer d'un lieu à un autre, & de faire toutes les autres actions innocentes, qui prouvoient la réalité de ſon incarnation.

Pyrrus demanda: Jeſus-Chriſt eſt-il un, ou non? Un ſans doute, répondit ſaint Maxime. Si donc il eſt un, ajoûta Pyrrus, il vouloit comme une ſeule perſonne, & par conſequent il n'avoit qu'une volonté. Saint Maxime répondit: Quand on avance une propoſition, ſans en diſtinguer les ſens, on ne fait que confondre & embroüiller la queſtion: ce qui eſt indigne d'un homme inſtruit. Dites-moi donc: Jeſus-Chriſt qui eſt un, eſt-il ſeulement Dieu ou ſeulement homme: ou Dieu & homme tout enſemble? Aſſurément, dit Pyrrus, il eſt Dieu & homme. Saint Maxime ajoûta: Etant donc par nature Dieu & homme, vouloit-il comme Dieu & comme homme, ou ſeulement comme Chriſt? s'il vouloit comme Dieu & comme homme, il eſt clair qu'il vouloit en deux manieres, & non pas en une ſeule, quoiqu'il ne fût qu'un. Car ſi Jeſus-Chriſt n'eſt autre choſe que les natures dont il eſt compoſé: il eſt évident qu'il vouloit & qu'il operoit conformément à ſes natures, puiſqu'aucune n'étoit ſans volonté ou ſans operation. Or ſi Jeſus-Chriſt vouloit & operoit conformément à ſes natures; comme elles ſont deux, il faut abſolument qu'il ait auſſi deux volontez naturelles, & autant

d'operations eſſentielles. Car comme le nombre de ſes natures, bien entendu ne le diviſe point : ainſi le nombre des volontez & des operations, qui conviennent eſſentiellement à ſes natures, n'induit point de diviſion : mais fait voir ſeulement qu'elles ſubſiſtent en leur entier, même étant unies. AN. 645.

Pyrrus dit : il eſt impoſſible, qu'il n'y ait autant de perſonnes qui veulent, que de volontez. Saint Maxime dit : Vous avez mis cette abſurdité dans vos écrits, & l'avez fait dire à Heraclius. Mais ſi l'on acccorde, qu'il y a autant de perſonnes qui veulent que de volontez, reciproquement il y aura autant de volontez que de perſonnes. Ainſi, ſelon vous il n'y aura en Dieu qu'une perſonne, ſuivant Sabellius, puiſqu'il n'y a qu'une volonté : ou bien puiſqu'il y a trois perſonnes il y aura trois volontez ; & par conſéquent trois natures, ſuivant Arius: puiſque ſelon les regles des peres, la difference des volontez emporte auſſi la difference des natures. Pyrrus ajoûta : il eſt impoſſible que deux volontez ſubſiſtent enſemble en une même perſonne, ſans contrarieté. Saint Maxime répondit : Elles peuvent donc y être avec contrarieté : & nous ſommes d'accord ſur le nombre des volontez. Il reſte à chercher qu'elle eſt la cauſe du combat. Diriez-vous que c'eſt la volonté, ou le peché ? Mais nous ne connoiſſons point d'autre auteur de la volonté naturelle, que Dieu, il ſera donc, ſelon vous, l'auteur de ce combat. Si vous dites que c'eſt le peché: Jeſus-Chriſt n'en a point fait. Il n'a donc eu aucune contrarieté

To. 160.

1. Pet. II. 22.

AN. 645. en ſes volontez naturelles. Car ôtant la cauſe on ôte l'effet,

Pyrrus dit : Puiſque la volonté appartient à la nature, & que les peres les plus celebres ont dit, que les ſaints n'ont point d'autre volonté que Dieu, ils n'auront donc point auſſi d'autre nature. J'ai déja dit, reprit ſaint Maxime, que quand on cherche la verité, il faut diſtinguer les ſignifications des mots, pour éviter les équivoques. Je vous demande à mon tour : Quand les peres ont dit que les ſaints avoient la même volonté que Dieu, avoient-ils en vûë, la volonté ſubſtantielle & toute-puiſſante de Dieu, ou l'objet de ſa volonté ? Car il y a grande difference : l'une eſt au-dedans l'autre au-dehors. S'ils ont eû égard à la volonté ſubſtantielle, ils auront fait les ſaints de même nature que Dieu, & createurs comme lui ; & ſe ſeront contredits eux-mêmes : puiſqu'ils ont dit, que les choſes de diverſe nature ne peuvent avoir une volonté commune. Mais s'ils ont parlé de l'objet de la volonté, ils l'ont nommé volonté improprement, comme on donne à l'effet le nom de ſa cauſe.

XXXVII. Si l'on peut dire une volonté compoſée. p. 164.

Après quelques autres objections, Pyrrus convint que Jeſus-Chriſt avoit des volontez naturelles; puis il ajoûta : Comme nous diſons, qu'il y a un compoſé des deux natures : on peut dire auſſi qu'il y a un compoſé des deux volontez naturelles. Afin que ceux qui diſent deux volontez, à cauſe de la difference des natures ; & ceux qui diſent une volonté, à cauſe de l'union parfaite, ne ſoient plus diviſez pour de ſimples paroles. Car, comme dit

ſaint

ſaint Gregoire le theologien, la verité n'eſt pas dans les mots, mais dans les choſes. Saint Maxime répondit: Voyez comme vous vous trompez tous, pour ne ſçavoir pas que les compoſitions ſe font de ce qui ſubſiſte par ſoi-même, & non dans un autre ſujet: ce qui eſt une opinion communément reçûë de tous; non ſeulement des philoſophes payens, mais des docteurs eccleſiaſtiques. Que ſi vous admettez une compoſition des volontez, vous ſerez auſſi forcez d'admettre une compoſition de toutes les proprietez naturelles, ſi vous voulez parler conſequemment: c'eſt-à-dire du créé & de l'incréé, du fini & de l'infini, du mortel & de l'immortel; & vous tomberez dans de grandes abſurditez. Mais comment nommera-t'on volonté le compoſé de deux volontez? car le compoſé ne peut pas avoir le même nom que ſes parties. Ou tout de même on nommera nature le compoſé des natures, ſuivant les anciens heretiques. De plus, vous ſepararez Jeſus-Chriſt de la volonté de ſon pere, en marquant par cette volonté compoſée, une nature compoſée & ſinguliere. AN. 645.

Pyrrus dit enſuite: Quoi donc les mouvemens p. 165.
de la chair ne dépendoient-ils pas du Verbe qui lui étoit uni? Saint Maxime répondit: Vous diviſez Jeſus-Chriſt en parlant ainſi. Car il gouvernoit auſſi Moïſe & David, & tous ceux qui ont reçu l'operation divine, en renonçant aux proprietez humaines & charnelles. Mais pour nous, ſuivant les peres, nous diſons que Dieu s'étant fait homme vouloit non ſeulement par ſa divinité, mais encore

AN. 645. par ſon humanité ; ce qui étoit convenable à l'une & à l'autre nature. Car comme il eſt naturel à la creature de chercher ſa conſervation, le Verbe ayant pris l'humanité, a pris auſſi la puiſſance de la conſerver, & l'a fait voir par les operations : tantôt par les appetits naturels & innocens, qui faiſoient croire aux infideles, qu'il n'étoit pas Dieu : tantôt par l'averſion, comme dans le tems de ſa paſſion. L'égliſe n'a donc rien fait d'étrange, en reconnoiſſant en lui avec la nature humaine, les proprietez qui en ſont inſeparables.

p. 166. Pyrrus reprit : Si la crainte nous eſt naturelle, & ſi elle eſt blâmable : donc, ſelon vous, ce qui eſt blâmable nous eſt naturel, & par conſequent le peché. Vous vous trompez encore par une équivoque, dit ſaint Maxime. Car il y a une crainte naturelle & une qui ne l'eſt pas : La naturelle, n'eſt qu'un reſſerrement pour la conſervation de l'être, l'autre eſt un reſſerrement ſans raiſon. Notre Seigneur n'a point admis cette derniere eſpece de crainte qui trahit la raiſon : mais il a reçû volontairement la premiere, comme un effet de la faculté qui eſt en la nature pour la conſervation de ſon être. Car en lui les appetits naturels ne prévenoient pas la volonté, comme en nous : il avoit faim & ſoif veritablement, mais d'une maniere plus excellente que nous, car c'étoit volontairement. Ainſi il craignoit veritablement, mais non pas comme nous. Et en general, tout ce qui étoit naturel en Jeſus-Chriſt, avoit une maniere ſurnaturelle jointe à ſon eſſence : afin que l'eſſence prouvât la nature, & que la maniere prouvât le myſtere.

AN. 645.

XXXVIII. Ne dire ni une ni deux volontez.

Donc, reprit Pyrrus, laiſſons ces ſubtilitez que le commun n'entend point ; & diſons qu'il eſt Dieu parfait, & tout enſemble homme parfait, ſans nous embaraſſer de tout le reſte. S'il eſt ainſi, dit ſaint Maxime, il faut anathematiſer les conciles & les peres, qui nous ont ordonné de confeſſer non-ſeulement les natures, mais les proprietez de chacune: comme d'être viſible & inviſible, mortel & immortel, créé & incréé. Ils nous ont enſeigné de même, qu'il y a deux volontez, & qu'elles ſont differentes, l'une divine & l'autre humaine. Contentons-nous, dit Pyrrus, de ce qu'ont dit les conciles; & ne parlons ni d'une ni de deux volontez. Saint Maxime répondit entre autres choſes: Les conciles ont condamné Apollinaire & Arius, à cauſe du terme d'une volonté: dont chacun ſe ſervoit pour établir ſon hereſie. Apollinaire, pour montrer que la chair étoit conſubſtantielle au Verbe: Arius pour montrer que le fils étoit d'une autre ſubſtance que le pere. Comment donc pouvons-nous être catholiques, ſi nous ne confeſſons le contraire de ce qu'ont dit les heretiques?

p. 1674

Enſuite pour montrer que Jeſus-Chriſt a une volonté humaine, qui lui eſt naturelle: ſaint Maxime fit voir, que la difference eſſentielle de l'ame raiſonnable, eſt le libre arbitre, qui enferme neceſſairement la volonté: & par conſequent, que le Verbe, lorſqu'il s'eſt fait chair animée d'une ame raiſonnable, s'eſt neceſſairement fait capable de vouloir en tant qu'homme. Pyrrus fut obligé d'en convenir. Mais ajoûta-t'il, les Byſantins ne pouvant recon-

p. 1684

AN. 645. noître des volontez naturelles, ont dit que les peres avoient attribué à Jesus-Christ la volonté humaine par appropriation. Saint Maxime l'ayant fait expliquer sur cette appropriation, lui fit avoüer, qu'ils ne la mettoient que dans l'affection; comme les amis s'approprient les biens & les maux les uns
f. 165. des autres, sans les sentir effectivement en eux-mêmes. Ensuite il prouva facilement, que la volonté est naturelle à l'homme, puisqu'il n'apprend point à vouloir, & qu'il est libre, comme étant créé à l'image de Dieu; d'où il conclut ainsi: Puisque la volonté est naturelle à l'homme, si Jesus-Christ ne s'est approprié la volonté humaine que par simple affection, il s'ensuit necessairement, qu'il n'a pris les autres proprietez de la nature humaine, que de la même maniere; & par consequent, que tout le mystere de l'Incarnation est imaginaire. De plus, la sentence de Sergius condamne ceux qui disent les volontez, en quelque maniere que ce soit: or ils en admettent deux par cette appropriation. De plus, ils soutiennent qu'en mettant deux volontez, on met deux personnes: or ils mettent deux volontez, quoique fauſſement par cette appropriation; donc ils mettent aussi deux personnes.

Pyrrus dit ensuite: Ce n'est pas à mauvaise intention, qu'ils ont ainsi parlé, mais pour montrer l'union parfaite. Saint Maxime répondit: Les Severiens diront aussi, que ce n'est pas à mauvaise intention, qu'ils soûtiennent une seule nature, mais pour montrer l'union parfaite, & vous combat-

tront avec vos propres armes. Après quelques autres diſcours, il preſſa Pyrrus par ce raiſonnement: En ſoûtenant qu'il n'y a qu'une volonté, il faut qu'ils la reconnoiſſent ou divine, ou angelique, ou humaine: & par conſequent, qu'ils reconnoiſſent Jeſus-Chriſt ou Dieu ſeulement, ou d'une nature angelique, ou purement homme. Pour ſe retirer de cet embarras, dit Pyrrus, ils diſent que la volonté n'eſt pas naturelle, mais ſeulement que la nature en eſt capable. Ils ne gagnent rien à ce détour, dit ſaint Maxime. Car la volonté ſera donc une habitude qui peut s'acquerir: Jeſus-Chriſt l'aura donc acquiſe en l'apprenant & y profitant, & ils retombent dans l'erreur de Neſtorius. Puis pour montrer que la volonté eſt le fond de la nature, il ajoûta: Je leur demanderois volontiers, ſi le pere éternel veut en tant que pere, ou en tant que Dieu. Si c'eſt en tant que pere, ſa volonté eſt autre que celle de ſon fils: que s'il veut en tant que Dieu, la volonté appartient donc à la nature.

AN. 645.

p. 173.

p. 174.

Après quelques objections tirées des peres, & reſoluës par ſaint Maxime, Pyrrus lui dit: Peut-on prouver cette doctrine par l'ancien & le nouveau teſtament? Sans doute, reprit ſaint Maxime. Car les peres n'ont pas parlé d'eux-mêmes, mais par la grace du ſaint Eſprit, dont ils étoient remplis. Puis il apporta ces paſſages de l'évangile: Le lendemain Jeſus voulut aller en Galilée. Je veux que ceux-ci ſoient où je ſuis. Il dit: J'ai ſoif: on lui donna du vin mêlé de fiel, & en ayant goûté, il ne voulut pas en boire, Jeſus marchoit en Galilée; car il

p. 177.

Joan. I. 43.
Joan. XVII. 24.
Mat. XXVII. 33.

AN. 646. ne voulut pas marcher en Judée. Et quelques autres paſſages ſemblables : qui prouvent la volonté humaine, puiſque ce que Jeſus-Chriſt vouloit en ces occaſions, comme de boire, de marcher, d'être en un lieu plûtôt qu'en un autre, ne convient qu'à la nature humaine. Il apporta enſuite ce paſſage de ſaint Paul : Il s'eſt rendu obéiſſant juſques à la mort. Or l'obéiſſance appartient à la volonté. Et celui de David, appliqué par ſaint Paul à Jeſus-Chriſt : Je ſuis écrit à la tête du livre pour faire vôtre volonté : Je le veux mon Dieu. Pour la volonté divine : Jeruſalem combien de fois ai-je voulu raſſembler tes enfans, comme une poule raſſemble ſes pouſſins ? comme le pere reſſuſcite les morts, ainſi le fils donne la vie à qui il veut. Et il inſiſta ſur le *comme* : qui marque la même nature & la même volonté du Pere & du fils.

Joan. VII. I.

p. 179.

Philip. II. 8.

Pſ. XXXIX. 8. 9.

Hebr. X. 9.

Mat. XXII. 37.

Luc. XIII. 34.

Joan. V. 21.

XXXIX. Défenſe de Menas d'Honorius & de S. Sophrone.

Pyrrus avoüa que rien n'étoit plus clair, pour montrer que les volontez en Jeſus-Chriſt ſont naturelles. Comment donc, ajoûta-t'il, le pape Vigile reçut-il l'écrit qui lui fut preſenté par Menas évêque de C. P. contenant une volonté ; & cela dans la ſale ſecrette de l'empereur, & en preſence du ſenat ? Saint Maxime répondit : Je m'étonne comment vous oſez dire des fauſſetez, vous qui êtes des patriarches. Vôtre predeceſſeur écrivant à Honorius, a dit, que ce libelle fut adreſſé à l'empereur, mais non pas preſenté ni publié ; & vous dans vôtre lettre au pape Jean, vous avez dit, qu'il fut preſenté & publié, étant lû par le quêteur Conſtantin. A qui croirons-nous donc ? à vous, ou à vôtre predeceſſeur ?

p. 181.

Car vous ne pouvez avoir dit vrai tous deux. Mon predeceſſeur l'a-t-il écrit, dit Pyrrus? Il l'a écrit, dit Maxime. AN. 645.

Pyrrus reprit : Soit pour Vigile ; qu'avez-vous à dire à Honorius, qui en écrivant à mon predeceſſeur, enſeigna clairement une volonté en Jeſus-Chriſt? Saint Maxime répondit : A qui faut-il plûtôt croire, touchant l'explication de cette lettre, à celui qui l'a compoſé ſous le nom d'Honorius, à lui, dis-je, qui vit encore & qui éclaire tout l'Occident par ſa ſaine doctrine : ou à ceux qui parlent, comme il leur plaît, à C. P? Pyrrus dit : Il en faut croire celui qui a compoſé la lettre. Saint Maxime reprit : Le même donc a écrit ainſi à l'empereur Conſtantin d'heureuſe memoire au nom du pape Jean : Nous avons dit, qu'il y a une volonté de Jeſus-Chriſt, non de ſa divinité & de ſon humanité ſeule. Car Sergius ayant écrit, que quelques-uns admettent en Jeſus-Chriſt deux volontez contraires, nous avons répondu : que Jeſus-Chriſt n'a point eu deux volontez contraires de la chair & de l'eſprit comme nous les avons depuis le peché : mais une ſeule volonté, qui caracteriſeroit ſon humanité. Et ce qui le prouve clairement, c'eſt qu'il parle de membres & de chair, ce qui ne convient point à la divinité. Puis prévenant l'objection, il dit : Si quelqu'un demande pourquoi, en parlant de l'humanité de Jeſus-Chriſt, nous n'avons point fait mention de la divinité, nous dirons premierement, que nous avons fait réponſe ſuivant la queſtion : enſuite, que nous avons ſuivi la coutume de l'écri-

Sup. n. 25.

p. 182.

AN. 645. ture, qui parle tantôt de sa divinité, & tantôt de son humanité. C'est ainsi que saint Maxime excuse le pape Honorius. Le secretaire de ce pape & de Jean IV. dont saint Maxime parle ici, étoit un abbé nommé Jean.

Pyrrus sembla se contenter de cette réponse, en disant: Mon predecesseur a pris cela trop simplement, en s'attachant aux paroles. A quoi saint Maxime répondit : Je vous dis en verité, rien ne m'a tant aliené de votre predecesseur, que ses variations. Tantôt il approuvoit, que l'on nommât divine cette unique volonté, & faisoit ainsi le Verbe incarné Dieu seulement. Tantôt il disoit, que c'étoit une volonté consultative; & supposoit un pur homme, qui déliberoit comme nous, & ne differoit en rien de vous & de moi. Tantôt il disoit, que cette volonté étoit hypostatique : ainsi suivant la difference des hypostases, il introduisoit differentes volontez entre les personnes consubstantielles. Tantôt approuvant quel'on nommât cette volonté protestative, il introduisoit une union habituelle. Car la puissance, l'autorité, la liberté, viennent du choix, & non pas de la nature. Quelquefois se joignant à ceux qui disoient, que cette volonté est non seulement libre, mais arbitraire, il faisoit de Jesus-Christ un pur homme, & même un homme changeant & pecheur : puisque le libre-arbitre fait juger des contraires, chercher ce que l'on ignore, & déliberer sur ce qui est incertain.
p. 183. D'autres fois, trouvant bon que l'on nommât cette volonté œconomique : il donnoit lieu de dire

dire qu'avant l'œconomie ; c'eſt-à-dire l'Incarnation, le Verbe n'avoit point de volonté, & d'autres abſurditez ſemblables. AN. 645.

Pyrrus voulut enſuite rejetter la faute de cette diviſion ſur ſaint Sophrone de Jeruſalem, comme ayant remué à contre-temps la queſtion des deux operations : à quoi ſaint Maxime répondit ainſi : Je ne comprends pas quelle excuſe vous pouvez apporter, d'accuſer ſi aigrement un innocent. Car dites-moi par la verité même, quand Sergius écrivit à Theodore de Pharan, & lui envoya l'écrit prétendu de Ménas, par le moyen de Sergius Macaronas évêque d'Arſinoé, lui demandant ſon avis, touchant la doctrine d'une operation & d'une volonté contenuë en ce libelle, & en reçut une réponſe, qui l'approuvoit : où étoit alors Sophrone ? Et quand il écrivit de Theodoſiopole à Paul le borgne Severin, lui envoyant l'écrit de Ménas, & l'approbation de Theodore de Pharan ? Ou quand il écrivit à Georges Arſan Pauliniſte, de lui envoyer des paſſages touchant l'unique operation : ajoûtant dans ſa lettre, qu'il s'en ſerviroit pour réünir l'égliſe avec eux ? Ou quand il écrivit à Cyrus de Phaſis, qui l'avoit conſulté ſur la queſtion d'une ou deux operations, & lui envoya l'écrit de Ménas ? Et quand Sergius ayant commencé à publier ſon erreur, & à pervertir la plus grande partie de l'égliſe : le bienheureux Sophrone l'avertit avec l'humilité convenable à ſa profeſſion, ſe jettant à ſes pieds, & le conjurant par la paſſion de Jeſus-Chriſt, de ne pas renouveller un diſcours des he-

V. Sup. liv. XXXVII. n. 40.

p. 148.

AN. 645. rétiques, que les peres avoient eu tant de raiſon d'étouffer : Sophrone étoit-il l'auteur du ſcandale ?

XL. Preuves des deux operations.

Pyrrus reconnut que la queſtion des volontez étoit ſuffiſamment éclaircie ; & qu'enſuite il étoit inutile d'examiner celle des operations. Mais ſaint Maxime lui repreſenta, que la charité demandoit d'examiner quelques paſſages, qui pouvoient tromper les ſimples. Il commença par les écrits de Pyrrus lui-même, & montra, qu'il ne devoit pas dire
237. que Jeſus-Chriſt, conſideré comme un tout, n'a qu'une operation. Pour rendre cette verité ſenſible, il employa la comparaiſon d'un couteau rougi au feu, qui coupe & brûle tout enſemble : ainſi ce ſont dans un même ſujet deux operations diſtinctes,
p. 189. t. 4. in Joan. quoi qu'inſéparables. Il expliqua enſuite un paſſage de ſaint Cyrille, où il dit que Jeſus-Chriſt montroit une ſeule operation par ſes deux natures. Car il fit voir que ſaint Cyrille ne parle que des operations divines, comme les miracles, auſquels la nature humaine concouroit : puiſqu'il parloit, ou
p. 191. touchoit les malades, ou faiſoit quelque mouvement du corps. Enfin ſaint Maxime vient aux fameux paſſage de ſaint Denys, touchant l'operation nouvelle & théandrique. Il ne conteſte point l'autorité de cet écrivain, & il en étoit ſi bien perſuadé, qu'il a fait un commentaire ſur tous ſes ouvrages. Mais il montre que le mot de nouvelle ſignifie ſeulement, que la maniere en laquelle Jeſus-Chriſt operoit étoit extraordinaire, & au-deſſus du cours de la nature, & que le mot de théandrique enfermant les

deux natures, enferme auſſi les deux operations réünies en Jeſus-Chriſt. Autrement, dit-il, ſi cette operation eſt unique, Jeſus-Chriſt comme Dieu aura une operation differente de celle du Pere, qui n'eſt pas théandrique; & par conſequent il ſera d'une autre nature. AN. 643.

Enfin Pyrrus ſe rendit, & parla ainſi: En verité, il paroît abſurde, de n'admettre en Jeſus-Chriſt, qu'une operation : mais je demande grace, & pour moi & pour ceux qui m'ont précedé. On peut, dit ſaint Maxime, condamner l'erreur ſans parler des perſonnes. Mais par ce moyen, dit Pyrrus, on condamnera Sergius & mon concile? J'admire, dit ſaint Maxime, comment vous appellez concile une aſſemblée faite contre toutes les regles. Car la lettre circulaire n'a point été écrite du conſentement des patriarches; ni le jour, ni le lieu n'ont été marquez. Il n'y a eu ni promoteur, ni accuſateur. Les évêques qui compoſoient cette aſſemblée, n'avoient point de pouvoirs de leurs métropolitains, ni les métropolitains de leurs patriarches; & n'avoient envoyé ni lettres, ni députez. On voit ici les formalitez néceſſaires pour un concile légitime. Pyrrus dit : S'il n'y a point d'autre moyen, je ſuis prêt à vous donner là-deſſus toute ſatisfaction. Car rien ne m'eſt plus cher, que mon ſalut. Je vous demande ſeulement une grace; premierement, que j'aille adorer les ſaints apôtres, enſuite que je voye le viſage du très-ſaint pape, & que je lui preſente le libelle de ma retractation. Saint Maxime & le patrice Gregoire lui accorderent ce qu'il deſiroit.

§ 154.

Sup. n. 21.

p. 195.

Ainſi la conference fut heureuſement terminée.

AN. 646.

Anaſt. in Theod. Theoph. an. 20. Hc. p. 175. D.

Pyrrus tint parole, & paſſa d'Afrique à Rome, où il alla faire ſes prieres aux égliſes des apôtres; & préſenta au pape Theodore, en préſence du clergé & du peuple, un libelle ſouſcrit de ſa main, où il condamnoit tout ce que lui ou ſes prédéceſſeurs avoient écrit, ou fait contre la foi. Après quoi, le pape lui fit faire largeſſe au peuple, & lui fit mettre un ſiege près de l'autel, l'honorant comme patriarche de CP. Car il n'avoit point été dépoſé legitimement. Il lui fournit auſſi tout ce qui étoit néceſſaire pour ſon entretien, aux dépens de l'égliſe Romaine.

Acta Mart. p. 10. 6. cons. p. 72. B.

XLI. Concile d'Afrique.

La retractation de Pyrrus donna occaſion à pluſieurs conciles, qui furent tenus en Afrique l'an 646. indiction quatriéme. Les trois primats, Colombe de Numidie, Etienne de Byzacene, & Reparat de Mauritanie, écrivant en commun une lettre ſynodale au pape Theodore, au nom de tous les évêques de leur province; où, après avoir reconnu l'autorité du ſaint ſiege, ils ſe plaignent de la nouveauté qui a paru à CP. c'eſt-à-dire la publication de l'ecthe-ſe. Nous penſions, ajoûtent-ils, que vous l'aviez abolie: mais nous avons connu qu'on la ſoûtenoit opiniâtrement: en liſant ce libelle, que notre frere Pyrrus vous a préſenté. C'eſt pourquoi nous avons écrit à Paul, qui occupe maintenant le ſiege de CP. le priant inſtamment de rejetter cette nouveauté. Et parceque quelques malicieux ont voulu rendre ſuſpecte à CP. notre province d'Afrique, nous vous envoyons notre lettre à Paul, & nous vous

Conc. Later. ſect. 2. p. 128.

prions de l'envoyer par vos légats, afin que nous puissions voir s'il reviendra à la foi orthodoxe. Que s'il use de dissimulation, vous prendrez les moyens de le retrancher du corps de l'église. Au reste, nous sommes obligez de vous representer, qu'après avoir assemblé nos conciles en chaque province, nous voulions vous envoyer une pleine députation d'évêques : mais il est arrivé des accidens qui nous en ont empêché, & nous avons été contraints de vous envoyer cette lettre generale, vous priant d'excuser ce que nous faisons par nécessité. Ces accidens, dont parlent les évêques d'Afrique, sont apparemment les mouvemens causez par le patrice Gregoire, gouverneur de la province; qui se revolta cette même année 646. cinquiéme de l'empereur Constant. AN. 646. *Theoph. p. 285.*

Nous n'avons point la lettre de ces conciles à Paul de CP. mais nous avons celle du concile de Byzacene à l'empereur, par laquelle il est prié d'ôter le scandale de la nouvelle erreur, & de contraindre Paul de CP. à se conformer à la foi de toute l'église. Cette lettre est souscrite par le primat Etienne, & quarante-deux autres évêques. *to. 6. conc. p. 133.*

Les évêques de la province proconsulaire, où étoit Carthage, écrivant aussi à Paul de CP. une lettre, où après avoir condamné l'ecthese, ils font une profession de foi abregée sur la Trinité & l'Incarnation, qu'ils concluënt ainsi : Nous reconnoissons en Jesus-Christ la nature humaine, la volonté, & l'operation très-pleine; c'est-à-dire, qu'il y a en lui deux natures & deux volontez naturelles, *to. 6. p. 237.*

AN. 646.

comme l'égliſe catholique l'enſeigne, & l'a toûjours enſeigné. Ils ajoûtent pluſieurs paſſages des peres, pour prouver cette doctrine; c'eſt-à-dire de ſaint Ambroiſe & de ſaint Auguſtin. Cette lettre eſt ſouſcrite par ſoixante & huit évêques, entre leſquels on ne voit point l'évêque de Carthage; ce qui fait croire que le ſiege étoit vacant, par la mort ou la dépoſition de Fortunius, qui avoit embraſſé le parti des Monothelites. Du moins il eſt certain, qu'il alla à CP. du tems de Paul, & qu'il celebra la meſſe dans la grande égliſe, comme étant dans ſa communion. Il eſt certain encore, que Victor fut ordonné archevêque de Carthage, le dix-ſeptiéme des calendes d'Août, indiction quatriéme; c'eſt-à-dire cette même année 646. le ſeiziéme de Juillet. Il en donna auſſi-tôt avis au pape Theodore, par ſa lettre ſynodique, dont il chargea l'évêque Melloſus de Giſipe, le diacre Redemptus, & le notaire Greſciturus, priant le pape de les renvoyer avant l'hyver. Par cette lettre, il ſe déclare comme les autres contre les Monothelites; & prie le pape de remedier à ces maux, proteſtant d'être toûjours uni à lui. Puis il ajoûte: Nous aurions pû écrire la même choſe à notre frere Paul de CP. ſi nous ne ſçavions, que des gens mal intentionnez ont calomnié notre province d'Afrique. Il veut parler ſans doute de la revolte du patrice Gregoire. Il ajoûte: Nous vous prions d'envoyer à Paul, par vos légats, ce que les évêques de votre province lui ont écrit. Par où l'on voit que cette lettre de Victor ſuivit de près la précedente.

Conc. 6. act. 14. p. 984. A. to. 7.

tom. 6. p. 152.

AN. 646.

XLII. Muſulmans en Afrique. *Abulfar. Elmac. lib. 1. c. 3. p. 25. c. 4. p. 31.*

Les Muſulmans profitant de la diviſion où étoit l'Afrique, par la revolte du patrice Gregoire, y entrerent l'année ſuivante 647. vingt-ſeptiéme de l'Hegire. Leur calife étoit alors Othman : car Omar avoit été tué à la fin de l'an 23. de l'Hegire, 644. de Jeſus-Chriſt. Il fut tué par un Perſan pendant la priere publique, après avoir regné dix ans & deux mois. On choiſit pour ſon ſucceſſeur Othman, fils d'Affan, de la même famille de Mahomet, âgé de ſoixante & dix ans, grand jeûneur, & qui méditoit beaucoup l'Alcoran : mais avare, & trop attaché à ſes parens.

Il ôta le gouvernement d'Egypte à Amrou, & le donna à Abdalla, fils de Saad, ſon frere uterin, qui lui demanda la permiſſion d'entrer en Afrique, & l'obtint avec un ſecours conſiderable de troupes, qu'Othman lui envoya de Medine. Abdalla s'avança au-delà de Tripoli, dans l'Afrique proconſulaire; & après avoir exhorté le patrice Gregoire à ſe faire Muſulman, ou à payer tribut : il ſe donna pluſieurs combats, & enfin Gregoire fut défait & tué; & les Muſulmans impoſerent un grand tribut à l'Afrique, & en rapporterent un riche butin. Othman en ayant reçû la nouvelle à Medine, mena à la moſquée celui qui la lui avoit apportée, le fit monter ſur la tribune; & après la priere, il rendit compte au peuple de cette heureuſe expedition, qui n'avoit duré que quinze mois. Cependant Moavia, fils d'Abouſofian, qui commandoit toûjours en Syrie, y prit pluſieurs villes ſur les Romains; & attaqua l'iſle de Chypre en 648.

AN. 646.

XLIII. Septiéme concile de Tolede. *to. 5. p. 1836.*

En Eſpagne on tint un concile national la cinquiéme année du roi Chindaſuin, Ere 684. c'eſt à-dire l'an 646. C'eſt le ſeptiéme concile de Tolede, où aſſiſterent vingt-huit évêques, & onze députez pour les abſens. Il y avoit quatre métropolitains, Oronce de Mérida, Antoine de Seville, Eugene de Tolede, & Protais de Tarragone. On y fit ſix canons; dont le premier, auſſi-bien que la preface, eſt contre les clercs qui prennent parti dans les revoltes: car la puiſſance de ces rois Goths étoit mal affermie. Ces rebelles, depuis les évêques juſques aux moindres clercs, ſont declarez excommuniez pour toute leur vie; & on permet ſeulement de leur donner la communion à la mort, s'ils ont perſeveré dans la pénitence. On prie même le roi de ne pas empêcher l'exécution de ce decret.

Can. 2. Si le célebrant tombe malade en conſacrant les ſaints myſteres, un autre évêque ou un prêtre, pourra continuer & ſuppléer à ſon defaut: à la charge toutefois, que perſonne ne célébrera la meſſe qu'à jeun, & ne la quittera jamais après l'avoir commencée. Ces accidens étoient alors plus fréquens, particulierement les jours de jeûne, à cauſe de la longueur de la liturgie, & du grand âge de pluſieurs évêques; & de-là eſt venu l'uſage des

c. 3. prêtres aſſiſtans. L'évêque, qui étant averti, aura tardé à venir faire les funerailles de ſon confrere, ſera privé de la communion pour un an: & les clercs qui auront négligé de l'avertir, ſeront enfermez un an dans des monaſteres, pour faire pénitence. Sur la plainte des prêtres de Galice, contre

c. 4.

les

les exactions de leurs évêques, il leur eſt défendu de prendre plus de deux ſols d'or de chaque égliſe, & rien des monaſteres. Il eſt auſſi défendu aux évêques de viſiter à plus grand train, que de cinquante chevaux, & de ſéjourner plus d'un jour en chaque égliſe. Au lieu de cinquante chevaux, d'autres exemplaires portent cinq, ce qui paroît plus conforme à la modeſtie des évêques. On ne ſouffrira point d'ermites vagabonds, ni de reclus ignorans, mais on les enfermera dans les monaſteres voiſins; & à l'avenir on ne permettra de vivre en ſolitude, qu'à ceux qui auront paſſé du tems dans les monaſteres, pour s'inſtruire. Pour le reſpect du roi, & la conſolation du métropolitain, les évêques voiſins de Tolede, viendront y paſſer un mois chaque année, quand il les en priera. Tels ſont les reglemens du ſeptiéme concile de Tolede. AN. 646. c. 56 c. 61

XLIV. Lettre de Paul de C P. au pape

Paul patriarche de C. P. ſe ſentoit preſſé, tant par les lettres des évêques d'Afrique, que par les inſtances de Sericus & de Martin legats du pape Theodore. Ils eurent pluſieurs conferences, où ils ne ceſſoient de l'exhorter à expliquer en quel ſens il entendoit, qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'une volonté. Enfin il écrivit au pape une lettre dogmatique, où d'abord il ſe vante de garder toûjours la charité, & de ſouffrir patiemment les injures & les calomnies: & c'eſt le prétexte dont il ſe ſert pour excuſer ſon ſilence. Mais enfin il s'explique, & au nom de toutes les égliſes de ſa dépendance, il déclare ſa foi ſur l'Incarnation, & ajoûte à la fin: C'eſt pour- *Conc. Later. ſous 4. p. 222. E.* *p. 226. C.*

AN. 646. quoi nous croyons qu'en Jesus-Christ il n'y a qu'une volonté : de peur d'attribuer à sa personne unique, une contrarieté, ou difference de volontez : ou enseigner qu'il se combat lui-même, & introduire deux personnes. Non que nous voulions effacer ou confondre ses deux natures, ou en établir une au préjudice de l'autre: mais nous disons seulement, que sa chair animée d'une ame raisonnable, & enrichie des dons divins par l'étroite union, avoit une volonté divine & inseparable de celle du Verbe, qui la conduisoit & la mouvoit absolument : enforte que la chair ne faisoit jamais aucun mouvement naturel, separément & par sa propre impulsion, contre l'ordre du Verbe : mais quand, autant & en la maniere que le Verbe l'ordonnoit. Car nous ne voulons pas proferer cet horrible blasphême, que l'humanité de Jesus-Christ fût violentée par la necessité de la nature, & qu'elle meritât la même réprimande que saint Pierre, en rejettant la passion comme lui. Voici comme nous entendons cette parole de l'évangile: Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais celle de celui qui m'a envoyé, & le refus de la passion. Nous n'admettons point en Jesus-Christ, qui est un, des volontez differentes & opposées : mais nous prenons ces mots negativement, & nous croyons que Jesus-Christ dit seulement ce qu'il n'est pas, comme en ce passage: Je n'ai commis ni peché ni iniquité. Paul allegue pour garands de cette explication saint Gregoire de Nazianze, saint Athanase & saint Cyrille. Il soûtient que tous les peres enseignent une volon-

Matth. XVI. 23.

Joan. VI. 38.

Matth. XXVI. 39.

Ps. LVIII. 5.

té, & ajoûte : Du même ſentiment étoient les évêques d'heureuſe memoire Sergius & Honorius, l'un de la nouvelle, & l'autre de l'ancienne Rome. AN. 646.

Le patriarche Paul ne contenta par cette lettre, ni le pape ni les évêques d'Occident : particuliérement les Africains, qu'il étoit important d'appaiſer, même pour l'interêt de l'état. L'écthese affichée publiquement, faiſoit toûjours crier les Catholiques. Il reſolut donc de l'ôter, & perſuada à l'empereur de publier un édit, pour impoſer ſilence aux deux partis. On le nomma Type, c'eſt-à-dire forme ou formulaire, & il fut publié pendant la ſixiéme indiction, l'an 648. L'empereur Conſtant y met d'abord l'état de la queſtion, & rapporte ſommairement les raiſons des deux partis; puis il ajoûte : C'eſt pourquoi nous défendons à tous nos ſujets Catholiques, de diſputer à l'avenir en quelque maniere que ce ſoit touchant une volonté ou une operation, deux operations ou deux volontez: ſans préjudice de ce qui a été une fois décidé par les peres approuvez, touchant l'incarnation du Verbe. Nous voulons que l'on s'en tienne aux ſaintes écritures, aux cinq conciles œcumeniques, & aux ſimples paſſages des peres, dont la doctrine eſt la regle de l'égliſe, ſans y ajoûter, en ôter, ni les expliquer ſelon des ſentimens particuliers. Mais que l'on demeure en l'état où l'on étoit avant ces diſputes, comme ſi elles ne s'étoient point émûës. Et pour procurer l'union parfaite des égliſes, & ne laiſſer aucun prétexte à ceux qui veulent diſputer ſans fin : nous avons ordonné d'ôter les papiers affichez au

XLV. Type de l'empereur Conſtant.

Conc. Later. ſect. 4. p. 222. A.

Acta S. Mart. p. 35. to. 16. conc. p. 231. D.

AN. 648.

veſtibule de la grande égliſe de cette ville imperiale, touchant cette queſtion : Ceux qui oſeront contrevenir à cette ordonnance, ſeront premierement ſoûmis au jugement terrible de Dieu, enſuite à nôtre indignation : enſorte, que s'ils ſont évêques ou clercs, ils ſeront dépoſez : les moins excommuniez & chaſſez de leurs demeures. Les gens conſtituez en dignité ou en charge, en ſeront privez : les particuliers notables, dépoüillez de leurs biens, les autres punis corporellement & bannis. Tel eſt le type de Conſtant.

XLVI. Condamnation de Paul & de Pyrrus.

Anaſt. in Theod. Conc. Later. ſect. 2. p. 119. E.

Le pape Theodore voyant que ni ſes lettres ni les avertiſſemens de ſes legats, n'avoient pû ramener le patriarche Paul à la foi de l'égliſe Catholique, prononça enfin contre lui la ſentence de dépoſition : on croit que ce fut dans un concile, & dans le même, où il condamna Pyrrus. Car celuici s'étant retiré de Rome après ſa retractation, vint à Ravenne, où il profeſſa de nouveau le Monotheliſme. Apparemment qu'il fut gagné par l'exarque, ſous l'eſperance de rentrer dans le ſiege de C. P. & cette rechûte ſi prompte fait douter, que ſa retractation eût été ſincere. Le pape Theodore l'ayant appris, aſſembla dans l'égliſe de ſaint Pierre les évêques & le clergé, & prononça contre Pyrrus la dépoſition avec anathême. Il ſe fit même apporter le calice, & ayant pris du ſang précieux de Jeſus-Chriſt il en ſouſcrivit la ſentence. Pyrrus retourna en Orient. Mais le patriarche Paul ayant appris ſa propre dépoſition, renverſa l'autel que le pape avoit à C. P. dans l'oratoire du palais de Placidie : défen-

Theoph. an. 20. Hor. p. 275. D.

Conc. Later. ſect. 1. p. 91. B.

dant aux legats qui y demeuroient d'y celebrer le saint sacrifice. Même il les persecuta avec plusieurs évêques, & d'autres Catholiques : les uns furent mis en prison, d'autres bannis, d'autres déchirez de coups. AN. 649.

Le pape Theodore mourut peu de tems après, & fut enterré à saint Pierre le quatorziéme de Mai 649. ayant tenu le siege six ans & près de six mois. Il étoit très-doux, très-Charitable & liberal envers les pauvres. Il fit transferer les corps des saints martyrs Primus & Felicien, du cimetiere où ils étoient, en l'église de saint Estienne, & y donna de grands presens, aussi bien qu'à l'église de saint Valentin, qu'il fit bâtir entierement. Il fit aussi un oratoire de saint Silvestre dans le palais de Latran, & un oratoire du saint martyr Buplus, ou plûtôt Euplius hors la porte de saint Paul, & orna l'un & l'autre de grands dons. En une ordination au mois de Decembre, il fit vingt-un prêtres & quatre diacres ; d'ailleurs quarante six évêques. Le saint siege vaqua environ six semaines, puis on élut au mois de Juillet, Martin, qui avoit été legat à C. P. Il étoit de Tudertum ou Todi en Toscane, & gouverna l'église Romaine plus de six ans.

Incontinent après son ordination, son zele pour la foi étant encore excité par saint Maxime, qui étoit à Rome, il assembla un concile dans l'église du Sauveur nommée Constantiniene, au palais de Latran : où se trouverent cent cinq évêques, le pape compris. Ils étoient de la partie d'Italie, qui obéïssoit à l'empereur ; c'est-à-dire des dépendances de

* XLVII. Concile de Latran, premiere session.

Theoph. p. 276. 2. to. 6. p. 75.

AN. 649. 5. Oct. Rome & de Ravenne : de Sicile, de Sardaigne, & quelques-uns d'Afrique ; & entre tant d'evêques, il n'y a pas un nom barbare, comme dans le reſte de l'Occident. Ce concile dura pluſieurs jours, & il y eut cinq ſeſſions, dont chacune eſt nommée *ſecretarius* dans le ſtile du tems, ſoit à cauſe du lieu, ou de ce qu'il n'y aſſiſtoit que les perſonnes neceſſaires.

La premiere ſeſſion ſe tint le troiſiéme des Nones d'Octobre, la neuviéme année de l'empereur Conſtant, indiction huitiéme : c'eſt-à-dire le cinquiéme jour d'Octobre 649. Teophylacte, le premier des notaires de l'égliſe Romaine, ouvrit l'action, & pria le pape d'expliquer le ſujet du concile. Le pape Martin dit en ſubſtance : Vous ſçavez les erreurs qui ont été introduites par Cyrus évêque d'Alexandrie, Sergius de C. P. & ſes ſucceſſeurs Pyrrus & Paul. Il y a dix-huit ans que Cyrus fit publier ſur l'ambon, neuf articles où il décidoit, qu'en Jeſus-Chriſt il n'y a qu'une operation de la divinité & de l'humanité, conformément à l'hereſie des Acephales : avec anathême, à quiconque ne croiroit pas ainſi. Sergius, par une lettre écrite à Cyrus approuva cette doctrine d'une ſeule operation ; & de plus, quelques années après l'entrepriſe de Cyrus, c'eſt-à-dire pendant la derniere, indiction douziéme, il compoſa une expoſition heretique, ſous le nom d'Heraclius, qui regnoit alors : où il ſoûtient, ſuivant l'impie Apollinaire, qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt, qu'une ſeule volonté, comme étant une conſequence d'une ſeule operation. Sergius a

p. 83. D.

Sup. liv. XXXVII. n. 41.

Sup. n. 214.

publié ſon ecthese, en la faiſant afficher aux portes de ſon égliſe; & l'a fait approuver par écrit à quelques évêques, qu'il a ſurpris. Pyrrus ſon ſucceſſeur en a encore ſeduit pluſieurs, par terreur ou par carreſſes, & les a fait ſouſcrire à cette impieté. Dequoi étant confus, il s'eſt preſſé de venir ici; & pour reparer ſa faute, il a preſenté à notre ſaint ſiege un libelle ſouſcrit de ſa main, où il a condamné ce que lui & ſes predeceſſeurs avoient écrit, ou fait contre la foi. Mais enſuite il eſt retourné comme un chien à ſon vomiſſement, & a reçû la peine de ſon crime, par une dépoſition canonique.

AN. 649. 15. Oct. Conc. p. 92. B.

Sup. n. 40.

Paul voulant ſurpaſſer ſes predeceſſeurs, ne s'eſt pas contenté d'approuver l'ecthese, par une lettre ecrite à notre ſaint ſiege, mais encore il a entrepris d'en défendre les erreurs : c'eſt pourquoi il a auſſi été juſtement dépoſé par le ſaint ſiege. De plus, à l'imitation de Sergius, il a ſurpris le prince, & lui a perſuadé de publier un Type, qui détruit la foi Catholique : en défendant de dire ni une ni deux volontez, comme ſi Jeſus-Chriſt étoit ſans volonté & ſans operation. Le pape rapporte enſuite les violences de Paul, l'autel renverſé au palais de Placidie, les legats perſecutez; puis il ajoûte : Tout le monde ſçait ce que lui & ſes predeceſſeurs ont fait contre les Catholiques ; qui en ont porté de divers lieux leurs plaintes au ſaint ſiege, & par écrit & de vive voix. Nos predeceſſeurs n'ont point ceſſé d'écrire en divers tems à ces évêques de C. P. uſant de prieres & de reproches, & les faiſant avertir par leurs legats envoyez exprès : mais ils n'ont

p. 91.

AN. 649. 5. Oct. p. 94. voulut rien écouter. C'eſt pourquoi j'ai cru neceſſaire de vous aſſembler : afin que tous enſemble en preſence de Dieu, qui nous voit & qui nous juge, nous examinions ce qui regarde ces perſonnes & leurs erreurs. Conſiderant principalement le precepte de l'Apôtre, de prendre garde à nous & au troupeau ſur lequel le Saint-Eſprit nous a établis évêques; & de nous garder des loups & des mauvais ouvriers : puiſque nous en rendrons compte à Dieu. Que chacun diſe donc avec le ſecours de Dieu, ce qu'il lui inſpirera.

Act. XX. 28.

Alors Maur évêque de Ceſene, & le prêtre Deuſdedit, preſenterent la lettre de Maur évêque de Ravenne, dont ils étoient députez, & le pape en ordonna la lecture. Maur de Ravenne y dit qu'il a été retenu par l'armée & le peuple de ſa ville, & de la Pantapole, à cauſe des incurſions des barbares que l'on craignoit; c'étoit les Sclaves; & de l'abſence de l'exarque, qui n'étoit pas encore arrivé. Au reſte il déclare, qu'il tient la même créance que le ſaint ſiege : qu'il condamne l'ectheſe & ce qui vient d'être écrit pour la ſoutenir : & qu'il reconnoît en Jeſus-Chriſt deux operations & deux volontez. Enſuite Maxime évêque d'Aquilée dit, que pour éviter la confuſion, il ſuffiſoit qu'une ou deux perſonnes accuſaſſent les coupables; ſçavoir Cyrus, Sergius, Pyrrus & Paul : d'autant plus, que leurs écrits ſuffiſoient pour les convaincre. Deuſdedit évêque de Caillari en Sardaigne, demanda la même choſe, & tous les évêques en furent d'avis. Ainſi finit la premiere ſeſſion.

Conc. p. 95.

p. 97.

La ſeconde fut tenuë trois jours après; c'eſt-à-dire le huitiéme d'Octobre. Le pape ordonna, que la dénonciation contre les accuſez ſeroit propoſée, ou par les parties intereſſées, ou par le primicier & les notaires de l'égliſe Romaine, qui retiroient les pieces de ſes archives. Theophilacte, primicier des notaires du ſaint ſiege dit: Je déclare à votre beatitude, qu'Etienne évêque de Dore, premier ſuffragant de Jeruſalem, eſt à la porte de la ſalle, & demande à entrer. Le pape ordonna qu'il entrât: il preſenta une requête, & le notaire Anaſtaſe la lut, traduite de Grec en Latin. Elle étoit adreſſée au concile, & contenoit l'origine du trouble, les articles publiez par Cyrus à Alexandrie, l'ordre donné par ſaint Sophrone à Etienne de Dore, d'aller à Rome, & comme il l'avoit exécuté; les plaintes qu'il avoit portées au pape Theodore, contre Sergius de Joppé, & le pouvoir qu'il en avoit reçû, pour réconcilier les ſchiſmatiques. Je l'ai exécuté, ajoûtoit-il; & comme ils avoient abandonné la verité volontairement, je n'ai reçu que ceux qui ont donné leur rétractation par écrit. J'en ai depuis peu donné les libelles au très-ſaint pape Martin. C'eſt pourquoi je vous ſupplie de ne pas mépriſer ma baſſeſſe, ni tous les évêques & les peuples catholiques d'Orient, & les inſtantes prieres de ſaint Sophrone: mais d'effacer par vos lumieres les reſtes de l'héréſie d'Apollinaire & de Severe, que l'on veut renouveller. La requête étoit datée du ſixiéme du même mois d'Octobre, deux jours avant la ſéance. Le pape ordonna qu'elle fût inſerée aux actes.

AN. 649. 8. Oct. XLVII. Seconde ſeſſion. p. 100. p. 101. Sup. n. 8. p. 104. C. p. 109. C. p. 112. D.

AN. 649. 8. Oct. Enſuite le primicier Theophilacte dit : Il y a pluſieurs abbez, prêtres & moines Grecs à la porte de la ſalle, dont les uns demeurent depuis pluſieurs années en cette ville de Rome ; les autres ſont arrivez depuis peu. Ils entrerent par l'ordre du pape, & on lut leur requête ; où ils parloient au nom de
p. 113. C. tous les moines Grecs qui étoient à Rome, & mar-
p. 116. D. quoient, qu'ils avoient paſſé en Afrique. Ils demandoient que l'on condamnât non-ſeulement les dogmes, mais les perſonnes : ſoûtenant que telle eſt la loi de l'égliſe, quand il y une accuſation par écrit & perſonnel. Ils ajoûtoient : Nous demandons auſſi, que vous anathématiſiez le Type, qui vient d'être fait à la ſuggeſtion importune de Paul, dépoſé par votre prédéceſſeur Theodore de ſainte mémoire. Car en ce Type on fait Jeſus-Chriſt ſans operation & ſans volonté ; c'eſt-à-dire ſans entendement, ſans ame, ſans mouvement, comme les
p. 117. idoles des payens. Confirmez donc la doctrine catholique : enſeignant deux operations en Jeſus-Chriſt, & deux volontez, comme deux natures ; & ſçachez, que ſi vous décidez autrement, ce que nous ne pouvons croire, nous proteſtons que nous n'y prenons point de part. Et pour notre entiere ſûreté, nous vous prions de faire traduire en Grec, avec toute l'exactitude poſſible, tout ce que vous faites & décidez préſentement : afin qu'après en avoir pris connoiſſance, nous puiſſions y donner notre conſentement. Il eſt remarquable que ces abbez ne prétendent pas ſouſcrire aveuglement à la déciſion des évêques ni du pape, encore qu'au com-

mencement de leur requête, ils reconnoiſſent le saint siege pour le chef de toutes les égliſes, dont tout le monde attend la déciſion. Cette requête eſt ſouſcrite par cinq abbez, & trente-deux moines, entre leſquels il y a pluſieurs prêtres & pluſieurs diacres. Le premier eſt Jean, prêtre & abbé du monaſtere de saint Sabas en Paleſtine; le ſecond, Thalaſſius, abbé de saint André des Armeniens à Rome. Après la lecture de cette requête, Deuſdedit évêque de Caillari, remarqua qu'elle contenoit une accuſation formelle contre Cyrus, Sergius, Pyrrus & Paul, & une confeſſion de foi orthodoxe des deux volontez & des deux operations; & ordonna qu'elle fût inſerée aux actes. AN. 649. 8. Oct. p. 120.

Le primicier, Theophylacte ayant repreſenté, qu'il y avoit dans les archives de l'égliſe Romaine, pluſieurs requêtes preſentées au saint siege contre Cyrus, Sergius & leurs adherans: le pape en ordonna la lecture; & premierement de celle que Sergius archevêque de Chypre avoit préſentée au pape Theodore en 643. puis des plaintes portées au même pape en 646. par les évêques d'Afrique. Toutes ces pieces furent inſerées aux actes; & le pape saint Martin ajoûta: C'eſt aſſez de plaintes contre les coupables. Car le tems nous manqueroit, ſi nous voulions produire toutes celles qui nous ont été portées par les Catholiques. Maintenant il eſt tems d'examiner canoniquement les écrits de chacun des accuſez. C'eſt ce que nous ferons dans la ſeſſion ſuivante. Ainſi finit la ſeconde. p. 121. Sup. n. 34. p. 135. C. p. 118. Sup. n. 41. p. 149. 152. p. 160. D.

AN. 649. La troiſiéme fut tenuë le dix-ſeptiéme du même mois d'Octobre, neuf jours après la précedente. Le pape propoſa d'examiner les écrits des accuſez ; & Sergius évêque de Tempſe demanda que l'on commençât par ceux de Theodore, jadis évêque de Pharan, comme ayant été le premier auteur de cette nouveauté, ſuivant la requête d'Etienne de Dore, & la notorieté publique. On produiſit donc le livre de Theodore, & on y lut les endroits qui avoient été marquez, traduits de Grec en Latin. Premiérement, un paſſage de l'écrit adreſſé à Sergius évêque d'Arſinoïte en Egypte, où il diſoit : Donc tout ce que l'on rapporte, que le Seigneur a dit ou fait ; il l'a dit & l'a fait par l'entendement & par les ſens : Ainſi le tout doit être nommé une ſeule operation du Verbe, de l'entendement, des ſens & du corps organiſé. Et enſuite : Puiſque c'eſt par une conduite très-ſage & toute divine, qu'il s'eſt ſoûmis, quand il a voulu, au ſommeil, au travail, à la faim & à la ſoif : c'eſt avec grande raiſon, que nous attribuons à l'operation toute-puiſſante & toute ſage du Verbe, le mouvement ou le repos, qui ſe rencontre en ces fonctions ; & que nous diſons que Jeſus-Chriſt étant un, il n'y a en lui qu'une operation.

17. Oct.

XLIX. Troiſiéme ſeſſion.

p. 163.

On lut encore trois autres paſſages du même écrit qu'il avoit fait, pour expliquer les autoritez des peres. Il y enſeignoit par tout la même doctrine, d'une ſeule operation, dont le Verbe divin étoit la ſource, & l'humanité ſeulement l'inſtrument, & diſoit, entre autres choſes : Notre ame n'a pas la vertu d'éloigner d'elle & de ſon corps les proprietez naturelles

p. 166. C.

du corps. Elle n'en eſt pas même tellement maîtreſſe, qu'elle puiſſe le délivrer de ce qui lui convient : comme la ſolidité, la fluidité, la couleur : mais tout cela eſt rapporté du divin corps de Jeſus-Chriſt. Car il eſt ſorti du ſein de ſa mere, ſans diviſion, comme étant ſans maſſe, &, pour ainſi dire, incorporel : il eſt ſorti de même du tombeau, & entré au travers des portes, & a marché ſur la mer. AN. 649. 17. Oct.

Après la lecture de ces paſſages, le pape en releva les erreurs, particulierement cette derniere, qui rend l'incarnation imaginaire ; en ſuppoſant que Jeſus-Chriſt n'a pas eu un corps veritablement ſolide, comme les nôtres. Elle détruit même le miracle : puiſqu'il n'eſt pas merveilleux, que ce qui n'étoit pas ſolide ait pénetré des corps, ou marche ſur l'eau. Enſuite le pape oppoſa aux erreurs de Theodore l'autorité des peres, dont il rapporta les paſſages. Sçavoir, de ſaint Cyrille, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Denys, de ſaint Baſile, & du concile de Calcedoine. p. 170. p. 171.

Benoît évêque d'Aïace en l'iſle de Corſe, demanda qu'on lût les neuf articles de Cyrus d'Alexandrie, principalement le ſeptiéme : puis la lettre par laquelle Sergius de CP. les approuva. On lut donc le ſeptiéme article de Cyrus, portant anathême à quiconque ne reconnoît pas en Jeſus-Chriſt une ſeule operation théandrique : puis la lettre de Sergius de CP. Sergius évêque de Tempſe, demanda la lecture du paſſage de ſaint Denys évêque d'Athenes, cité par Cyrus. Il étoit tiré de la lettre à Gaïus, & il fut lû en ces termes : Enfin il

L'Operation théandrique. p. 174.

Sup. l. XXXVII. n. 41.

p. 179. D.

AN. 649. 17. Oct.

n'a fait ni les actions divines en Dieu, ni les humaines en homme; mais il nous a fait voir une nouvelle eſpece d'operation d'un Dieu incarné, que l'on peut nommer théandrique. Comme perſonne ne doutoit alors, que ces paroles ne fuſſent de ſaint Denys l'Areopagite, le pape ſaint Martin prit grand ſoin de les expliquer. Premierement, il accuſa Cyrus & Sergius d'avoir falſifié le paſſage de ſaint Denys. Cyrus, en mettant dans ſon ſeptiéme article *une* operation théandrique, pour *nouvelle* operation: & Sergius en ſupprimant dans ſa lettre le mot de théandrique, & diſant ſeulement une operation. Pour montrer d'où ils avoient pris cette maniere d'expliquer S Denys, il fit lire cinq paſſages de Themiſtius, herétique Severien; où il ſoûtenoit, qu'il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'une operation, & que par cette raiſon ſaint Denys l'avoit nommée théandrique: que Severe l'avoit enſeigné ainſi; & que ce n'étoit pas aſſez d'appeller cette operation théoprepe; c'eſt-à-dire, convenable à Dieu.

p. 182. B.

p. 183. B.

p. 186.

Au fonds le pape ſoûtint, que le mot de théandrique enferme néceſſairement deux operations. Car, dit-il, s'il n'en ſignifie qu'une, elle eſt ſimple ou compoſée, naturelle ou perſonnelle. Si elle eſt ſimple, le Pere l'aura donc auſſi: s'il a l'operation théandrique, il ſera donc auſſi Dieu & homme. Si cette operation eſt compoſée, le Fils eſt d'une autre ſubſtance que le Pere: car le Pere n'a point d'operation compoſée. Si cette operation eſt naturelle, la chair eſt conſubſtantielle au Verbe, puiſqu'elle a la même operation: ainſi au lieu de la Trinité, il y a

p. 187. B.

quaternité. Si l'operation théandrique eſt perſonnelle, ils ſéparent le Pere d'avec le Fils, ſelon l'operation ; puiſqu'ils ſont diſtinguez par les operations perſonnelles. Que ſi, embarraſſez par ces difficultez, ils diſent que l'operation théandrique eſt une, à cauſe de l'union des natures ; donc avant l'union le Verbe avoit deux operations, & après l'union il n'en a fait qu'une des deux, en retranchant l'une, ou les confondant enſemble. AN. 649. 17. Oct.

Ces abſurditez, où ils tombent de toutes parts, montrent certainement que ſaint Denys a voulu ſignifier les deux operations, par le mot compoſé, dont il s'eſt ſervi, pour marquer leur union en une même perſonne. C'eſt pourquoi il dit très-ſagement, qu'il ne fait ni les actions divines en Dieu, ni les humaines en homme : nous marquant l'union parfaite des operations naturelles, comme des natures. Car le propre de cette union eſt de faire humainement les actions divines, & divinement les actions humaines. Il faiſoit les miracles par ſa chair, animée d'une ame raiſonnable, & unie à lui perſonnellement : & par ſa vertu toute-puiſſante, il ſe ſoumettoit volontairement aux ſouffrances, qui nous ont donné la vie. Ainſi il avoit ce qui nous eſt naturel, d'une maniere plus éminente & ſurnaturelle à notre égard : & c'eſt ce que dit ſaint Leon, que chaque nature opere en lui ce qu'elle a de propre, mais avec la participation de l'autre. p. 190. c.

Deuſdedit évêque de Caillari, approuva cette explication de l'operation théandrique de ſaint De-

AN. 649. 17. Oct. nis; & ajoûta, que Pyrrus avoit reconnu lui-même l'alteration du texte, fait par Cyrus. Car répondant à ſaint Sophrone, il dit: Il eſt vrai qu'il a mis *une*, au lieu de *nouvelle*: mais je ſuis perſuadé, qu'il l'a fait ſans malice: c'eſt qu'il a crû qu'on ne pouvoit entendre autrement le mot de nouvelle. Enſuite il demanda, comme le pape avoit déja fait, la lecture de l'ecthese d'Heraclius.

p. 191. D.

Sup. n. 21.

Après qu'elle eut été lûë, on lut auſſi les extraits des deux conciles de CP. tenus par Sergius & par Pyrrus, pour l'approuver. Puis la lettre de Cyrus à Sergius, tendante à même fin. Comme elle marquoit que l'ecthese avoit été envoyée au pape Severin, le pape Martin dit après cette lecture: Ils ont été trompez dans leur eſperance; car leur ecthese n'a jamais été approuvée ni reçuë par le ſaint ſiege: au contraire, il l'a condamnée & anathématiſée. Ainſi finit la troiſiéme ſeſſion.

p. 203. 206.

Sup. n. 22.

p. 207.

Sup. n. 26.

p. 210. B.

L. I. Quatriéme ſeſſion. La quatriéme fut tenuë le dix-neuviéme d'Octobre, deux jours après la précedente. Le pape Martin releva les contradictions, qui réſultoient des pieces lûës dans la ſeſſion précedente. Cyrus en ſes articles, prononce anathême contre quiconque ne dira pas que Jeſus-Chriſt agit par une ſeule operation, Sergius & Pyrrus l'approuvent: & toutefois ils approuvent tous trois l'ecthese, qui défend de dire une ni deux operations. Ils encourent donc eux-mêmes leur anathême, & ils ſe contrediſent, puiſqu'il eſt contradictoire de dire une operation & de ne le dire pas. Le pape releve enſuite la nullité de leurs procedures, où l'on ne voyoit aucune perſonne

p. 221. D.

p. 214. C.

p. 218. C.

perſonne certaine ; ni accuſateur ni accuſé : ils uſoient ſeulement de termes vagues, en diſant que quelques-uns parloient ainſi, & jettant des ſoupçons confus. Enfin le pape propoſa, comme il avoit fait à la fin de la ſeſſion precedente, de lire pour leur entiere conviction les decrets de cinq conciles generaux. AN. 649. 19. Oct. p. 239. A.

Mais Benoît d'Aïace remontra, qu'après Sergius & Pyrrus, il falloit auſſi examiner Paul leur ſucceſſeur, defenſeur de la même hereſie ; & encore plus déclaré, par la perſecution qu'il avoit faite aux Catholiques. Tous les évêques ſe joignirent à Benoît, & demanderent au pape Martin, qu'il fît lire la lettre de Paul au pape Theodore, & le type, dont Paul étoit le veritable auteur. Après la lecture de la lettre de Paul de C. P. Deuſdedit évêque de Caillari, dit : Paul a confirmé par cette lettre, ce que vôtre ſainteté vient de dire, & ce qu'ont avancé ſes accuſateurs : ſçavoir, que vos predeceſſeurs l'ont averti ſelon les canons, par écrit & de vive voix par leurs legats, & qu'il eſt toûjous demeuré opiniâtre & incorrigible : prenant à injure ces avertiſſemens ſalutaires, & montrant qu'il n'avoit aucune excuſe. Au contraire il a approuvé l'ectheſe, comme ſes predeceſſurs : juſques à employer les propres paroles. p. 222. Sup. n. 44. p. 230.

On lut enſuite le type de l'empereur, & le concile dit : Il paroît avoir été fait à bonne intention, mais l'effet n'y répond pas. Il eſt bon ſans doute, de faire ceſſer les diſputes ſur la foi : mais il n'eſt pas bon d'ôter le bien avec le mal, & les dogmes p. 231. D. Sup. n. 49. p. 235.

AN. 649. 19. Oct. des peres avec ceux des heretiques. C'eſt allumer les diſputes, plûtôt que les éteindre : car perſonne ne veut renoncer à la foi en renonçant à l'hereſie. Le Seigneur nous a ordonné d'éviter le mal & de faire le bien : mais non pas de rejetter le bien avec le mal. Il ne faut donc pas faire ſentir indifferemment ſon indignation à ceux qui reconnoiſſent en Jeſus-Chriſt une ou deux operations ou volontez : mais ſeulement à ceux qui ne confeſſent pas ce que les peres de l'égliſe confeſſent. C'eſt pourquoi nous loüons la bonne intention du type, mais nous en rejettons la maniere. Car elle ne s'accorde point avec la regle de l'égliſe qui ne condamne au ſilence, que ce qui eſt contraire à ſa doctrine ; & défend d'affirmer ou de nier enſemble la verité & l'erreur. Le concile releve enſuite les contradictions de Paul, ſemblables à celles de ſes predeceſſeurs : en ce qu'après avoir ſoûtenu une volonté, il fait défendre dans le type de la ſoûtenir. Enfin on ordonne la lecture des définitions des conciles.

p. 238.

p. 242.

On lut donc premierement les ſymboles de Nicée & de C. P. Pour le concile d'Epheſe, on lut les douze anathêmes de ſaint Cyrille : la définition du concile de Calcedoine, & celle du cinquiéme concile, c'eſt-à-dire les quatorze anathêmes. Après quoi Maxime évêque d'Aquilée, dit : On voit maintenant la calomnie des heretiques contre les cinq conciles, à qui ils ont voulu imputer leurs erreurs, quoiqu'ils n'ayent rien dit de ſemblable : au contraire, les conciles les ont condamnez par avance, en condamnant les hereſies, qu'ils

Sup. liv. XI n. 13. l. XVIII. n. 6. l. XXV. n. 22. XXVIII. n. 22. XXXIII. n. 50.

p. 258.

font revivre, & en défendant de faire aucune nouvelle expoſition de foi. Il reſte de produire dans la prochaine ſeſſion, les livres des peres, pour achever de les convaincre. Ainſi finit la quatriéme ſeſſion. AN. 649. 31. Oct. p. 262. p. 267.

LII. Cinquiéme ſeſſion.

La cinquiéme & derniere fut tenuë douze jours après, ſçavoir le dernier du même mois d'Octobre. Le pape Martin fit apporter les livres des peres, & lire les paſſages que l'on y avoit marquez. Mais auparavant Leonce évêque de Naples, demanda que l'on relût l'endroit du cinquiéme concile, qui établiſſoit l'autorité des peres; & on le lut en ces termes: Outre les quatre conciles, nous ſuivons en tout les ſaints peres & docteurs de l'Egliſe, Athanaſe, Hilaire, Baſile, Gregoire le theologien, Gregoire de Nyſſe, Ambroiſe, Auguſtin, Theophile, Jean de C. P. Cyrille, Leon & Proclus. Nous recevons auſſi les autres peres orthodoxes, qui ont enſeigné dans l'égliſe ſans reproche, juſques à la fin. p. 270. p. 272.

On commença enſuite à lire les paſſages des peres: premierement de ſaint Ambroiſe, puis de ſaint Auguſtin, de ſaint Gregoire de Nyſſe, de ſaint Cyrille, de ſaint Baſile, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Amphiloque: pour montrer que la volonté du fils de Dieu, eſt la même que celle du pere, & que de l'unité de volonté & d'operation, on conclut l'unité de nature. Puis on montra: qu'outre la volonté divine, Jeſus-Chriſt a une volonté humaine, par pluſieurs autres paſſages des mêmes peres, & de quelques autres; ſçavoir ſaint Hippolyte évêque p. 274. p. 282.

AN. 649. 31. Oct. & martyr, ſaint Leon, ſaint Athanaſe, ſaint Jean Chryſoſtome, Theophile d'Alexandrie, Severien de Gaballe, ſaint Cyrille. Il y en a deux, ſçavoir ſaint Athanaſe & Severien, qui diſent expreſſément, deux volontez. Pour montrer les deux operations, on cite ſaint Hilaire, ſaint Denis l'Areopagite, ſaint Juſtin martyr, en ſon troiſiéme livre de la Trinité. C'eſt l'ouvrage, qui porte auſſi le titre d'expoſition de la vraie foi, & que l'on convient n'être pas du grand ſaint Juſtin. Le concile cite auſſi ſaint Amphiloque, ſaint Cyrille de Jeruſalem, ſaint Ephrem d'Antioche, Jean de Scythopolis & ſaint Anaſtaſe d'Antioche.

p. 287. 294. B

p. 295. E.

p. 302.

Ap. Juſt. p. 382. C. p. 385. C. V. Tilemont, ſaint Juſt. n. 9. p. 689.

Après toutes ces lectures, le concile dit : Il eſt clair, & il faut le faire connoître à toute la terre, que les novateurs ont calomnié les peres comme les conciles, & que les peres ont enſeigné deux volontez & deux operations en Jeſus-Chriſt, auſſi-bien que deux natures. Ils ne l'ont pas ſeulement décidé, ils l'ont prouvé & l'ont exprimé par le nombre, par les noms, les pronoms, les qualitez, les proprietez ; en toutes les manieres poſſibles. C'eſt pourquoi nous nous en tenons à leur doctrine, ſans y rien ajoûter ni en rien ôter. Maintenant, pour achever de couvrir les novateurs de confuſion, & mettre en évidence leur turpitude, il faut produire les paſſages des heretiques, conformes à leurs ſentimens.

p. 307.

p. 314. On lut premierement un paſſage de Lucius évêque Arien d'Alexandrie, où pour montrer que Jeſus-Chriſt n'avoit point d'autre ame que le Verbe,

créé ſelon lui, il dit, que s'il avoit une ame, il s'enſuivroit, qu'il auroit deux operations. On lut pluſieurs paſſages d'Apollinaire, de Polemon ſon diſciple, de Severe, de Themiſtius, de Colluthus, de Theodore de Mopſueſte, de Neſtorius, de Paul Neſtorien, de Julien d'Halicarnaſſe, de Theodoſe d'Alexandrie, de Theodule Neſtorien : qui tous, quoique par differens principes, ſoûtenoient qu'il n'y avoit en Jeſus Chriſt, qu'une operation & une volonté. AN. 649. 31. Oct.

Enſuite de ces lectures, pour rendre plus ſenſible la conformité des novateurs avec les heretiques, le pape Martin compara ſur pluſieurs articles les paroles des uns & des autres : & conclut que les novateurs étoient encore plus coupables ; en ce qu'ils vouloient perſuader aux ſimples, qu'ils ſuivoient les peres, au lieu que les heretiques faiſoient profeſſion de les combattre. Maxime d'Aquilée parla enſuite, & répondit à l'objection des Monothelites : qui prétendoient qu'en admettant deux volontez, on les ſuppoſoit contraires. Deuſdedit de Sardaigne appuya la même verité, par l'autorité de ſaint Cyrille : & montra, que croyant Jeſus-Chriſt Dieu & homme, on ne doit pas être ſcandaliſé de ce qu'il a dit ou fait comme Dieu ; & par conſequent, que les Monothelites avoient tort, de vouloir tout rapporter à la volonté divine. Enfin le pape ſaint Martin apporta encore l'autorité de ſaint Cyrille & de ſaint Gregoire de Nazianze, pour montrer que Jeſus-Chriſt a pris la nature humaine toute entiere ; par conſequent la

p. 121. p. 124. p. 127. B. p. 135. p. 343.

volonté, qui eſt eſſentielle à l'ame raiſonnable.

AN. 649. 31. Oct. LIII. Jugement du concile. p. 350.

Le concile ayant ainſi examiné la matiere à fonds, donna ſon jugement en vingt canons, où il condamne quiconque ne confeſſe pas la Trinité & l'Incarnation du Verbe : que Marie eſt mere de Dieu ; que Jeſus-Chriſt eſt conſubſtantiel à Dieu ſon pere, & à la Vierge ſa mere : que c'eſt une nature du Verbe incarné : que les deux natures ſubſiſtent en lui diſtinctes, mais unies hypoſtatiquement, qu'elles conſervent leurs proprietez, qu'il a deux volontez & deux operations, la divine & l'humaine. Par conſequent on condamne ceux qui ne reconnoiſſent en Jeſus-Chriſt, qu'une volonté & une operation : ceux qui rejettent les deux volontez, qui ne veulent dire ni une ni deux volontez : qui expliquent l'operation theandrique d'une ſeule operation : qui prétendent que les deux volontez induiſent de la diviſion en Jeſus-Chriſt : qui ne reçoivent pas tout ce qui a été enſeigné par les peres & par les cinq conciles generaux, juſques à la moindre ſyllabe. On condamne quiconque n'anathematiſe pas tous les heretiques : particulierement ceux qui ont attaqué la Trinité & l'Incarnation, & qui ſont ici nommez depuis Sabellius & Arius juſques à Origene, Didyme & Evagre. On y joint ceux qui ont ſuivi leurs erreurs ; ſçavoir Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius de C. P. & ſes ſucceſſeurs, Pyrrus & Paul : quiconque reçoit l'ecthese impie, & le type impie : quiconque a égard aux dépoſitions prononcées par les heretiques contre les catholiques. Enfin on condamne ceux qui oſent di-

c. 1. 2. 3.
c. 4.
c. 5.
c. 6.
c. 7. 8.
c. 9.
c. 10. 11.
c. 12.
c. 13.
c. 14.
c. 15.
c. 16.
c. 17.
c. 18.
c. 19.

re que la doctrine des heretiques eſt celle des peres & des conciles ; & ceux qui font de nouvelles expoſitions de foi, ou forment de nouvelles queſtions. AN. 649. 31. Oct.

Le pape ſouſcrivit en ces termes : Martin par la grace de Dieu, évêque de la ſainte égliſe catholique & apoſtolique de la ville de Rome, j'ai ſouſcrit, comme juge, à cette définition, qui confirme la foi orthodoxe ; & à la condamnation de Theodore, jadis évêque de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de C. P. de Pyrrus & de Paul ſes ſucceſſeurs, avec leurs écrits heretiques & de l'ecthеſe impie du type impie, qu'ils ont publiez. Tous les autres évêques ſouſcrivirent de même au nombre de cent cinq en tout. Jean évêque de Milan, & quelques autres, qui n'avoient pas aſſiſté au concile, y ſouſcrivirent enſuite : exprimant dans leurs ſouſcriptions la condamnation de cinq perſonnes, de l'ecthеſe & du type. p. 362. p. 367.

Les actes de ce concile furent auſſi-tôt traduits en Grec, ſuivant la requête des moines de Paleſtine : ainſi cette verſion eſt de pareille autorité que l'original. Il y a même des pièces dans ce concile, dont le Latin ſemble être fait ſur le Grec. Car ces actes ne ſont pas du ſtile des anciens, redigez mot pour mot par des notaires, à meſure que l'on parloit. On ne voit ici ni exclamations, ni interruptions, ni diſcours vifs & naturels : ce ſont des diſcours étudiez, ordinairement très-longs, remplis de quantité de paſſages de l'écriture, dont l'application eſt ſouvent tirée de loin : ainſi il eſt p. 327. 328.

AN. 649. 31. Oct.

vraiſemblable, que l'on apportoit ces diſcours tout écrits, & qu'on les liſoit dans le concile. Les études étoient alors fort tombées à Rome, on ne ſçavoit plus parler ſimplement & préciſément. Peut-être même l'art d'écrire en notes y étoit-il perdu : & peut-être auſſi le Latin vulgaire étoit-il déja ſi corrompu, que l'on avoit honte de l'écrire tel qu'on le parloit.

LIV. Lettre du pape ſaint Martin en Orient. *Anaſt. in Mart. to. 6 conc. p. 367.*

Le pape envoya ces actes de tous côtez, en Orient & en Occident avec pluſieurs lettres, tant au nom du concile, qu'au ſien. La premiere, eſt la lettre circulaire adreſſée à tous les fideles où il les inſtruit de l'erreur des Monothelites, de la neceſſité d'aſſembler le concile, & de ce qui s'y eſt paſſé ; dont, ajoûte-t-il, nous envoyons les actes à tout le monde ; afin de nous juſtifier devant Dieu & rendre inexcuſables ceux qui n'obéiſſent pas. C'eſt pourquoi n'écoutez point les novateurs, & ne craignez point les hommes dont la vie paſſe, comme l'herbe qui ſe fane, & dont aucun n'a été crucifié pour nous. C'eſt qu'il prévoyoit bien quelle ſeroit la colere de l'empereur, pour la condamnation de ſon type.

p. 375. C.

p. 378. D.

Il ne laiſſa pas de lui écrire ce que le concile avoit fait : même la condamnation de l'ecthese & du type, par laquelle il prétend que l'on a juſtifié l'empereur. Car, dit la lettre, nos adverſaires ont oſé écrire aux évêques d'Afrique, que vous avez publié ce type de vôtre propre mouvement : pour ordonner de ſe relâcher un peu de la rigueur exceſſive, ſans préjudice de la verité. En quoi ils n'ont

epiſt. 3. p. 5.

p. 7. D.

n'ont pas écouté les peres, qui disent, qu'à l'égard des veritez divines, le moindre changement est important. Nous vous envoyons les actes de notre concile, avec leur traduction en Grec : vous priant de les lire attentivement, & par vos pieuses loix condamner les herétiques, & maintenir la doctrine des peres & des conciles, pour la prosperité de votre regne. Le pape & tous les évêques du concile avoient souscrit cette lettre. AN. 649. p. 1. B.

Le pape saint Martin écrivit aussi plusieurs lettres pour l'Orient, une adressée aux églises dépendantes des sieges de Jerusalem & d'Antioche : par laquelle il les exhorte à demeurer dans la foi de l'église Romaine, & à éviter les herétiques : particulierement Macedonius, usurpateur du siege d'Antioche, & Pierre d'Alexandrie. Il leur déclare ensuite, qu'il a établi son vicaire Jean évêque de Philadelphie ; dont il explique les pouvoirs dans une lettre qu'il lui adresse en particulier. Epist. 5. p. 201.

Il témoigne premierement, qu'il a appris son merite & son zéle pour la foi, par le rapport d'Etienne évêque de Dore, & des moines du monastere de saint Theodose. C'est pourquoi il l'établit son vicaire par tout l'Orient; c'est-à-dire dans toutes les églises dépendantes de Jerusalem & d'Antioche. Et cela, ajoûte-t-il, en vertu du pouvoir que nous avons reçu de saint Pierre, & à cause du malheur du tems, & de l'oppression des Gentils; de peur que l'ordre sacerdotal ne périsse en ces quartiers, & que notre sainte religion n'y soit ignorée. C'est pourquoi rempliſſez incessamment les églises, p. 211.

AN. 649. catholiques, d'évêques, de prêtres & de diacres. Car j'aurai le cœur preſſé d'une douleur continuelle, juſques à ce que je voye cette œuvre achevée par vos ſoins. Exhortez ceux qui ſont déja dépoſez à ſe convertir, faites-leur donner leur profeſſion de foi par
p. 22. B. écrit : après quoi vous les rétablirez chacun dans leur ordre, pourvû qu'il n'y ait rien d'ailleurs, qui empêche leur confirmation. En quoi nous ne prétendons point donner atteinte aux canons. Car ils uſent d'indulgence dans les tems de perſecution & de néceſſité, où on ne s'en diſpenſe pas par mépris. Quant au faux évêque d'Antioche Macedonius, mépriſez courageuſement ſes lettres ménaçantes & ſes proteſtations : car l'égliſe Catholique ne le reconnoît point pour évêque ; non-ſeulement, parce qu'il en uſurpe le titre contre les canons dans un pays étranger, ſans conſentement du peuple & ſans decret ; mais encore, parce qu'il eſt uni aux hérétiques, qui l'ont élû pour récompenſe de ſon crime.
p. 23. Il en eſt de même de Pierre, qu'ils prétendent avoir fait évêque d'Alexandrie pour fortifier leur parti, par le plus grand nombre.

Nous vous envoyons les actes de notre concile, avec nos lettres circulaires, par l'abbé Theodore prêtre, & notre apocriſiaire, & les moines de ſaint Theodoſe, Jean, Etienne & Leonce, qui ont aſſiſté au concile. Faites-en obſerver les decrets à tous les fideles de vos quartiers. Nous avons exhorté Theodore évêque d'Eſbunte, & Antoine de Bacate ; à vous aider en tout, pour l'exécution de votre commiſſion ; & avec eux George prêtre & archi-

mandrite, Pierre d'Andraé, & tous ceux du pays, qui ont un veritable zéle pour la foi. AN. 649.

Theodore l'Eſbunte & Antoine de Bacate, étoient deux évêques de Paleſtine, dont le premier s'étoit déclaré hautement contre les herétiques, en publiant ſa confeſſion de foi par écrit: le ſecond ayant quitté leur parti, avoit envoyé au pape ſa retractation. C'eſt pourquoi il leur écrivit à l'un & à l'autre, les exhortant à perſeverer & à s'unir avec Jean de Philadelphie. Il écrivit de même à George, abbé de ſaint Theodoſe, & à Pierre, qui portoit le titre d'Illuſtre, & qui ſans doute avoit l'autorité temporelle dans le pays. *Epiſt. 6. 7.* *Epiſt. 8.* *Epiſt. 10.*

Ceux qui avoient empêché Etienne évêque de Dore, d'établir des évêques, ſuivant la commiſſion du pape Theodore, avoient envoyé des plaintes contre lui, qui ſe trouverent ſans fondement. C'eſt ce que le pape écrit à Pantaleon, qui lui en avoit envoyé une relation. Et il ajoûte: Ils ſont cauſe qu'il n'y a plus en ces quartiers-là d'évêques ni de prêtres, qui offrent continuellement des ſacrifices pour le peuple; quoiqu'ils fuſſent plus néceſſaires, maintenant que le tems des ſcandales eſt proche: comme un vaiſſeau agité de la tempête a beſoin de plus de pilotes & de mariniers. *Sup. n. 341.* *Epiſt. 9.* *Epiſt. 35. E.*

LV. Etat des égliſes d'Orient.

Ces lettres font voir le pitoyable état des égliſes d'Egypte & d'Orient, depuis les conquêtes des Muſulmans. Pluſieurs étoient ſans paſteurs & ſans miniſtres; & ceux qui y reſtoient, étoient la plûpart herétiques. Car outre les Monothelites, qui ne faiſoient que commencer, tous les anciens herétiques

AN. 649. reprirent le deſſus, à meſure que la domination des Grecs s'affoiblit. Les Neſtoriens ſe releverent en Syrie, les Jacobites ou Eutyquiens, en Egypte. Il importoit peu aux Muſulmans, de quelle ſecte étoient les Chrétiens leurs ſujets : mais ceux qui étoient en communion avec les ſieges de CP. & de Rome, leur étoient les plus ſuſpects, comme les plus affectionnez à l'empereur, leur ennemi perpetuel. Auſſi depuis ce tems nous avons peine à trouver la ſuite des patriarches Catholiques d'Alexandrie, d'Antioche & de Jeruſalem. Les catalogues de ſaint Nicephore de CP. finiſſent pour Alexandrie à Pierre, qu'il compte le cinquantiéme, & qui fut le prédéceſſeur de Cyrus : pour Antioche, à Anaſtaſe, qu'il compte le ſoixante & uniéme, & qui fut tué par les Juifs l'an 610. Pour Jeruſalem, ſaint Nicephore compte ſaint Sophrone le ſoixante & deuxiéme & le dernier.

Sup. liv. XXXVII. n. 2.

Elmac.

Chr. Orien.

Mais nous avons dans pluſieurs auteurs, la ſuite des patriarches Jacobites d'Alexandrie depuis Benjamin, qui en portoit le titre, lors de la conquête des Muſulmans ; & Eutychius marque la ſuite des patriarches Melquites de ces trois ſieges, avec les années, par rapport au regne des califes : juſques à ſon tems, c'eſt-à-dire, vers le milieu du dixiéme ſiecle. Dans le ſiege d'Alexandrie il donne pour ſucceſſeur à Cyrus Pierre, Monothelite comme lui, la quatriéme année d'Othman, qui revient à l'an de Jeſus-Chriſt 648. A Antioche, après Anaſtaſe, il met une vacance de vingt-deux ans : puis Macedonius ordonné patriarche d'Antioche à CP. la cin-

Vanſleb. relat. d'Eg. Sup. n. 23.

Ib. 2. p. 324.

P. 195.

P. 217.

quiéme année du calife Omar, qui revient à l'an 639. Macedonius ne vint point à Antioche, non plus que George, qui lui ſucceda, la troiſiéme année d'Othman 647. & Macaire, qui ſucceda à George l'an 654. dixiéme d'Othman. Ces trois furent Monothelites, & demeurerent à CP. A Jeruſalem, après ſaint Sophrone, Eutychius met une vacance de vingt-neuf ans: puis Jean élû patriarche, la ſeptiéme année de Moavia, qui feroit l'an 668. AN. 649. p. 313. 314. p. 250.

En même tems que le pape ſaint Martin écrivit en Orient, il écrivit auſſi à l'évêque de Carthage, & à tous les évêques & les peuples de ſa dépendance, témoignant comme il avoit approuvé la confeſſion de foi, contenuë dans leurs lettres ſynodales; & leur envoyant les actes du concile, avec la lettre circulaire. LVI.

Paul évêque de Theſſalonique, étant ordonné de nouveau, envoya au pape ſaint Martin, ſelon la coûtume, ſes lettres ſynodales, contenant ſa profeſſion de foi, dont le pape ne fut pas content, parce qu'elle favoriſoit les Monothelites. Mais les députez de Paul l'aſſurerent, que l'erreur qui paroiſſoit dans ſes lettres, s'y étoient gliſſée par inadvertance, & que Paul le corrigeroit ſi-tôt qu'on l'en avertiroit charitablement. Le pape Martin ſe laiſſa fléchir, & n'uſa pas même de ſon droit; ſuivant lequel il pouvoit obliger Paul, comme particulierement ſoûmis au ſaint ſiege, à venir à Rome ſe juſtifier canoniquement. Il ſe contenta donc de lui faire voir par les légats du ſaint ſiege, qui étoient ſur les lieux, en quoi il avoit failli, lui LVI. Lettres à Paul de Theſſalonique. Epiſt. 12.

donnant par écrit la profeſſion de foi, qu'il devoit
AN. 649. ſuivre. Mais Paul trompa les légats, & leur donna une profeſſion de foi, où en parlant de la volonté & de l'operation de Jeſus-Chriſt, il avoit omis le mot de naturelle & l'anathême. Les légats ſéduits pas ſes artifices & ſes flateries, ſe contenterent de cet écrit. Mais le pape l'ayant reçu, leur ordonna de faire pénitence dans le ſac & la cendre, & prononça anathême contre Paul de Theſſalonique.

Il le lui déclara par une lettre du mois de Novembre 649. dans laquelle après lui avoir repro-
Epiſt. 12. *p.* 50. B. ché tous ſes mauvais artifices, il dit : Scachez que vous êtes dépoſé de toute dignité ſacerdotale, & de tout miniſtere dans l'égliſe Catholique, juſques à ce que vous confirmiez par écrit, ſans aucune omiſſion, tout ce que nous avons ici décidé en concile, & que vous anathématiſiez tout ce que nous anathematiſons ; particulierement les nouveaux hérétiques, avec leur ecthese & leur type. Vous devez encore réparer la faute que vous avez faite contre les canons, en ne nous reconnoiſſant pas dans vos
Epiſt. 13. lettres, pour ſujet & vicaire du ſaint ſiege. Le pape écrivit en même temps à l'égliſe de Theſſalonique, de n'avoir plus de communion avec Paul, & de faire célébrer l'office par les prêtres & les diacres Catholiques, juſques à ce qu'il fut rentré en ſon devoir, ou qu'on eût élû un autre évêque à ſa place.

LVII. Lettre du pape à S. Amand.

Saint Amand évêque de Maſtric, avoit écrit au pape ſaint Martin, pour le conſulter ſur les clercs

criminels, & ſur l'héréſie des Monothelites. Le pape ſe ſervit de cette occaſion, pour envoyer en Gaule les actes de ſon concile; & en chargea le député de ſaint Amand, avec une lettre, où il le félicite de ſes travaux, & le plaint du déreglement de ſon clergé. Car nous avons appris, dit-il, que les prêtres, les diacres, & les autres clercs, tombent dans des pechez honteux, & que vous en êtes tellement affligé, que vous voulez quitter les fonctions paſtorales, & vivre dans la retraite & le ſilence. Il l'exhorte à demeurer en place, mais à n'avoir point de compaſſion pour ces pécheurs, au préjudice des canons. Car, dit-il, celui qui eſt une fois tombé de la ſorte, après ſon ordination, doit être dépoſé, ſans eſperance de promotion, & paſſer le reſte de ſa vie en pénitence: puiſque nous cherchons pour les ordres, des perſonnes dont la vie ait toûjours été pure. Le pape lui explique enſuite ce que les Monothelites avoient fait depuis environ quinze ans, & ce qu'il venoit de faire contre eux dans ſon concile. Nous vous en envoyons, dit-il, les actes, avec notre lettre circulaire, que vous aurez ſoin de faire connoître à tout le monde; & tous les évêques de vos quartiers étant aſſemblez en concile, confirmeront par leur conſentement, ce que nous avons fait pour la foi, & nous envoyerons leurs ſouſcriptions. On voit ici, comme dans la lettre à Paul de Theſſalonique, que le pape même nommoit confirmation, le conſentement que les autres évêques donnoient à ſes déciſions. Il ajoûte: Priez le roi Sigebert de vous envoyer

AN. 649.

tom. 6. conc. p. 383.

AN. 649. des évêques pour se charger de la légation du saint siege, & porter à l'empereur les actes de notre concile avec ceux du vôtre. Nous avons fait donner au porteur les reliques qu'il a demandées. Car pour les livres, nous n'avons pû lui donner, parce que notre bibliotheque est vuide : & il étoit si pressé de s'en retourner, qu'il n'a pû en transcrire. Ces dernieres paroles font voir, qu'il restoit des livres dans la bibliotheque du pape; mais qu'il n'y avoit pas assez d'exemplaires du même auteur, pour en donner ou en prêter aux étrangers. Il est à croire que cette lettre fut accompagnée d'une lettre au roi Sigebert; car pour le roi Clovis son frere, il est certain d'ailleurs, que le pape lui écrivit, & le pria de lui envoyer des évêques, pour travailler avec lui à étouffer l'heresie. Saint Eloi & saint Oüen y seroient volontiers allez : mais il y eut quelque raison qui les en empêcha.

Vita S. Elig. l. c. 33.

Sup. liv. XXXVII. n. 46.

Greg. II. hist. c 5.

Saint Amand, après avoir été long-tems évêque, sans avoir de siege certain, avoit enfin été fixé à celui de Mastric, vers l'an 647. Ce siege étoit originairement à Tongres; mais cette ville ayant été ruinée par Attila, vers l'an 450. il fut transferé à Mastric. Après la mort de Jean, surnommé l'Aigneau, le roi Sigebert fit venir saint Amand; & ayant assemblé plusieurs évêques, & une grande multitude de peuple, il l'obligea malgré sa résistance à se charger de cette église. Mais au bout de trois ans il la quitta, & alla une seconde fois à Rome accompagné de Nicaise moine, & de saint Humbert, depuis abbé de Marolles près de Valenciennes.

Vita c. 17. to. 1. Act. Ben. p. 716.

ciennes. Le pape approuva le deſſein, qu'avoit ſaint Amand de travailler, comme auparavant, à la converſion des infideles, ſans être attaché à aucun ſiege. Il vêcut juſques à l'an 679. & mourut le ſixiéme jour de Février, auquel l'égliſe honore ſa memoire. *Mart. R. 6. Feb.*

Il fut enterré au monaſtere d'Elnon, près de Tournay, qu'il avoit fondé, & qui porte aujourd'hui ſon nom. Il en avoit fondé deux autres à Gand, dont l'un a gardé le nom de ſaint Bavon, l'autre de la montagne de Blandin, où il fut bâti. Saint Bavon étoit de Brabant, & ayant été converti par ſaint Amand, devint ſon diſciple, & pratiqua la vie monaſtique avec de grandes auſteritez. Il mourut vers l'an 635. & l'égliſe honore ſa memoire le premier d'Octobre. L'un & l'autre monaſtere de Gand, eut pour premier abbé ſaint Florbert, qui reçut ſaint Livin évêque d'Irlande, pour prêcher dans le même païs : mais ſaint Livin fut martyriſé près de Gand par les barbares, vers l'an 656. Après que ſaint Amand eut quitté le ſiege de Maſtric, on y mit à ſa place ſaint Remacle en 652. Il étoit né en Aquitaine, & avoit été quelque tems à la cour avec ſaint Eloi : qui le fit abbé de ſon nouveau monaſtere de Solignac. Le roi Sigebert connoiſſant ſon merite, l'appella auprès de lui, & fonda par ſon conſeil deux monaſteres dans la foreſt d'Ardenne, nommez alors Stabulaüs & Malmundarium, aujourd'hui Stavelo & Malmedie. Pendant qu'on les bâtiſſoit, ſaint Remacle entra dans le ſiege de Maſtric, & y

LVIII. Monaſtere de la Belgique.

Act. Ben. p. 406.

Mart. R. 1. Oct.

Act. p. 399. n. 7. p. 457. n. 22.

Vit. to. 2. Act. 488.

travailla avec grand zele, à prêcher & à ſoulager les pauvres & tous les malheureux, gardant toûjours une profonde humilité. Il donna le gouvernement des deux monaſteres à ſaint Theodard. Mais au bout de dix ans il quitta l'épiſcopat, & ſe retira dans Stavelo, où il finit ſaintement ſa vie, après avoir fait ordonner à ſa place ſaint Theodard dans le ſiege de Maſtric.

V. Mabill. p. 494. Coint. an. 662. n. 2.

Les diſciples de ſaint Amand fonderent pluſieurs autres monaſteres dans la Gaule Belgique & la Germanie inferieure, ſaint Guillain fut du nombre; & on croit qu'il établit en 652. l'abbaye qui porte encore ſon nom dans le Hainaut. Jonas, autre diſciple de ſaint Amand, fut le premier abbé de Marchiennes. L'abbaye de Nivelle fut fondée par les conſeils de ſaint Amand en faveur de ſainte Gertrude, fille de l'illuſtre Pepin de Landin maire du palais, ſous Clotaire ſecond, Dagobert premier, & Sigebert troiſiéme. Pepin avoit épouſé Itta, ſœur de ſaint Modoald archevêque de Tréves: dont il eut trois enfans; Grimoald, qui fut après lui maire du palais: ſainte Bege & ſainte Gertrude. Sainte Bege épouſa Anſegiſile fils de ſaint Arnoul, & fut mere de Pepin d'Heriſtal. L'ancien Pepin ſon ayeul mourut l'an 640. & eſt honoré comme ſaint dans le Brabant, le vingt & uniéme de Février. Gertrude étoit âgée de quatorze ans; & avoit déja déclaré qu'elle ne vouloit point d'autre époux que Jeſus-Chriſt. Comme elle demeuroit chez ſa mere, ſaint Amand y vint dans le cours de ſa prédication, & l'exhorta à faire un monaſtere pour elle

Vitæ t. 2. p. 788.

p. 800.

p. 937.

p. 462.

Boll. 21. Feb. to. 3. p. 250.

& pour ſa fille. Quoique cette maniere de ſervir Dieu fût inconnuë à cette ſainte veuve, elle s'y reſolut auſſi-tôt : & ſe conſacra à Dieu avec tous ſes biens, nonobſtant de très-grandes oppoſitions. Craignant même qu'on ne lui enlevât ſa fille, elle lui coupa les cheveux en forme de couronne, & lui fit donner le voile par les évêques, avec pluſieurs autres filles : ce qui montre qu'on n'obſervoit plus les canons, de ne voiler les vierges qu'à quarante ans. Tels furent les commencemens de l'abbaye de Nivelle en Brabant, entre Mons & Bruxelles.

La mere de ſainte Gertrude lui en donna le gouvernement, quoi qu'elle n'eût gueres que vingt ans; & elle s'en acquitta parfaitement, par ſes ſoins & ſes bons exemples. Elle fit venir de Rome des reliques & des livres ſaints : & attira d'Outremer de ſçavans hommes, pour inſtruire la Communauté dans le chant des Pſeaumes & la méditation des choſes ſaintes. C'étoit des Irlandois, entre autres ſaint Foillan & ſaint Ultan freres de ſaint Furſi; qui paſſerent en Gaule après ſa mort, & ſainte Gertrude leur bâtit un monaſtere à Foſſe près de Nivelle : ou plûtôt un hoſpice deſtiné à recevoir les Hibernois, qui paſſoient en Gaule par devotion. Il y en avoit pluſieurs en divers lieux, que l'on nommoit hôpitaux des Ecoſſois. Sainte Gertrude, après la mort de ſa mere, ſe déchargea du ſoin de ſes affaires du dehors ſur les moines, & de celles du dedans ſur les filles, pour ſe donner toute entiere à la contemplation. Puis ſe ſentant épuiſée

Sup. n. 28.

Acta to. 2. p. 308. 785.

Conc. Meld. an. 845 c. 40. to. 6 p. 1832.

par ſes abſtinences & ſes veilles : elle fit élire abbeſſe à ſa place ſa niece, nourrie auprès d'elle dès l'enfance, quoiqu'elle n'eût que vingt ans. Elle n'en avoit elle-même que trente-trois, quand elle mourut, le dix-huitiéme de Mars 658. L'égliſe honore ſa memoire le jour precedent.

Martyr. R. 17. Mart.

LIX. Diſciples de ſaint Oüen.

Les diſciples de ſaint Oüen fonderent auſſi pluſieurs monaſteres, dont je marquerai les plus fameux. Saint Germet né près de Beauvais, de parens nobles & riches, ſervit quelque tems de ſes conſeils le roi Dagobert, qui l'avoit appellé auprès de lui, pour ſa vertu & ſa ſageſſe. Etant à la cour il ſe maria, & eut un fils, à qui par le conſeil de ſaint Oüen il laiſſa ſon bien, & ſe retira dans un monaſtere. Enfin il en fonda un près de Beauvais, au lieu nommé Flaviac ou Flay : & y mit toutes les commoditez neceſſaires, afin que les moines n'euſſent aucun beſoin de ſortir conformément à la regle de ſaint Benoît. C'étoit environ l'an 654. & ſaint Germet mourut quatre ans après, le vingt-quatriéme de Septembre, jour auquel il eſt honoré. Il fut enterré dans ce monaſtere, qui a conſervé ſon nom. Saint Vandregiſile avoit auſſi été élevé à la cour du roi Dagobert, & y avoit exercé une charge conſiderable. Il perſuada à ſa femme de garder la continence, & embraſſa la vie monaſtique. Après avoir demeuré en divers lieux, il paſſa en Neuſtrie, & ſe rendit auprès de ſaint Oüen, qui le fit ſoûdiacre malgré ſa repugnance, puis diacre, & enfin prêtre. Cependant Vandregiſile cherchant un lieu de retraite, trouva

Act. a Ben. to. 2. p. 475.

n. 21.

n. 22.

Martyr. R. 24. Sept.

Acta B. to. 2. p. 524.

à cinq lieuës au-deſſous de Roüen, Fontenelle, ainſi nommé, à cauſe d'une ſource abondante. Ayant obtenu ce lieu de la liberalité du roi, il y fonda vers l'an 648. un monaſtere, qui s'accrut tellement en peu de tems, qu'il y vit juſques à trois cens moines. Il y avoit quatre égliſes au dedans, & quelques oratoires au dehors. Saint Vandregiſile travailloit de ſes mains, même dans ſa vieilleſſe pour montrer l'exemple à ſes diſciples. Il prêchoit dans le voiſinage, c'eſt-à-dire dans le païs de Caux, pour la converſion des pecheurs & des idolâtres; car il y en reſtoit encore. Il vêcut juſques à quatre-vingt ſeize ans, & mourut l'an 667. le vingt-deuxiéme de Juillet, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Le monaſtere n'eſt plus connu, que ſous ſon nom. Entre ſes diſciples les plus illuſtres, ſont ſaint Lambert & ſaint Anſbert, qui furent tous deux abbez de Fontenelle, & enſuite archevêques. Lambert de Lion, Anſbert de Roüen, & ſaint Erembert, qui ayant été fait évêque de Toulouſe, revint douze ans après caſſé de vieilleſſe mourir en ſon monaſtere vers l'an 671.

Martyr. R. 27. Jul. p. 545. n. 170.

Acta B. to. 2. p. 604.

Saint Filbert avoit auſſi contracté amitié avec ſaint Oüen, à la cour du roi Dagobert. Il étoit natif d'Eauſe en Guienne, & ſon pere en fut depuis évêque. Il quitta le monde dès l'âge de vingt ans, & embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaye de Reſbais, que ſaint Oüen venoit de fonder. Après la mort de ſaint Aile, il en fut élû abbé: puis il viſita Luxeu; Bobio & les autres plus celebres mo-

naſteres de France & d'Italie ; & liſoit aſſidûment les regles de ſaint Baſile, de ſaint Macaire, de ſaint Benoît & de ſaint Colomban. Enfin il reſolut de fonder un nouveau monaſtere ; & obtint pour cet effet du roi Clovis, & de la reine ſainte Batilde, la terre nommée alors Gemmetique, aujourd'hui Jumieges ; & y bâtit l'abbaye, qui en porte encore le nom, dans le dioceſe de Roüen, à trois lieuës de Fontenelle. C'étoit environ l'an 654. Saint Filibert mit d'abord à Jumieges ſoixante & dix moines, mais il y en eut bien-tôt ſept fois autant, c'eſt-à-dire près de cinq cens.

LX. Tranſlation de ſaint Benoît.

C'eſt environ le tems de la tranſlation des reliques de ſaint Benoît en France. Leodebode abbé de ſaint Aignan d'Orleans fonda le monaſtere de Fleury ſur Loire, dont l'abbé Mummole liſant un jour dans les dialogues de ſaint Gregoire, la prédiction de ſaint Benoît, touchant la ruine de ſon monaſtere du mont Caſſin, conçut le deſſein de faire apporter ſes reliques. Il envoya pour cet effet un de ſes moines nommé Aigulfe, à qui ſe joignirent des hommes venus du Mans, qui paſſoient à Fleury, dans le même deſſein d'aller en Italie, pour en apporter des reliques. Etant arrivez au mont Caſſin, ils chercherent ſi bien dans les ruines du monaſtere abandonné depuis plus de ſoixante & dix ans, qu'ils trouverent le tombeau, où repoſoient enſemble, les corps de ſaint Benoît & de ſa ſœur ſainte Scholaſtique. Ils les apporterent à Fleury, où les os de ſaint Benoît furent mis avec grande ſolemnité dans l'égliſe de ſaint Pierre ; &

Acta B. to. 2. p. 353. & 674.

Sup. liv. XXXIII. n. 10.

ceux de ſainte Scholaſtique emportez au Mans, où l'évêque ſaint Berar les mit dans un monaſtere de filles, qu'il avoit fondé. Cette tranſlation de ſaint Benoît ſe fit l'onziéme de Juillet, auquel l'égliſe en celebre la memoire, & comme l'on croit l'an 653. *Martyr. R. 11. Jul.*

LXI. Saint Emmeran de Ratiſbonne. *Vita ap. Sur. 22. Sept. Coint. ann. 649. n. 26.*

Vers le même tems, ſaint Emmeran ou Heimerane quitta la Gaule, pour aller prêcher la foi en Baviere. Il étoit né à Poitiers; & s'étant donné à Dieu dès ſon enfance, il fut ordonné évêque dans la même province d'Aquitaine: mais on ne ſçait pas de quel ſiege. Ayant appris que les peuples de Pannonie étoient encore idolâtres, il prit la reſolution d'y aller. Il mit donc un autre évêque à ſa place, quitta ſon païs, ſa famille & ſes biens, qui étoient grands: paſſa la Loire & le Rhin, & entra dans la Germanie. Comme il ne ſçavoit pas la langue, un prêtre nommé Vital lui ſervoit d'interprete. Il alla juſqu'à Ratiſbonne, où réſidoit Theodon, duc ou gouverneur de Baviere, pour le roi Sigebert III. Saint Emmeran lui communiqua ſon deſſein d'aller prêcher la foi aux Avares; & s'il étoit beſoin, ſouffrir le martyre. Theodon lui dit: Nous ſommes en guerre continuelle avec ces peuples, tous les environs de la riviere d'Ens ſont ravagez: enſorte, qu'il n'y a aucune ſûreté d'y paſſer, quelque ſauvegarde que l'on puiſſe avoir. Je vous prie demeurez ici: après avoir oüi vos ſaintes inſtructions, je ne conſentirai point que vous nous quittiez: Soyez notre évêque, ou ſi votre humilité ne le permet pas, gouvernez comme abbé les

monaſteres de cette province. Nous vous donnerons des terres pour votre ſubſiſtance. Saint Emmeran voyant qu'il ne pouvoit executer ſon premier deſſein, ſe rendit aux prieres de Theodon. D'autant plus que les habitans du païs nouvellement convertis, n'avoient pas encore entierement déraciné l'idolâtrie, & mêloient le culte des démons avec le Chriſtianiſme. Il y demeura donc trois ans, prêchant par toutes les villes, les bourgs & les villages. Il inſtruiſoit, autant qu'il étoit poſſible, chaque perſonne en particulier; & ne gardant que le neceſſaire de ce qu'on lui donnoit, il diſtribuoit le reſte aux pauvres. Au bout de trois ans il demanda congé d'aller en pelerinage à Rome, & partit accompagné de quelques eccleſiaſtiques.

Il avoit fait trois journées, quand Lambert fils du duc Theodon le pourſuivit & le joignit. Sa ſœur s'étant abandonnée au fils d'un juge du païs, étoit devenuë groſſe, & ne pouvant plus cacher ſon crime avoit accuſé le ſaint évêque. Lambert courut donc après lui, pour vanger cet affront. Saint Emmeran dit, qu'il alloit à Rome, & que l'on pouvoit envoyer quelqu'un, pour l'accuſer devant le pape & le juger canoniquement. Mais Lambert ne vouloit rien écouter, & le fit prendre par ſes ſoldats. Ils l'attacherent à une échelle, lui couperent les doigts l'un après l'autre, lui arracherent les yeux, lui couperent le nez & les oreilles, puis les pieds & les mains; & après l'avoir mutilé en toutes manieres, lui couperent enfin la langue, & le laiſſerent ainſi couvert de ſang. Ses clercs, que la peur avoit

avoir diſperſez étant revenus, on le porta à douze mille de là en lieu où il mourut, & y fut d'abord enterré. Depuis ſes reliques furent transferées à Ratiſbonne, & il s'y fit quantité de miracles. Sa vie a été écrite par Cirin évêque de Friſingue, du tems de Charlemagne, avec quelques autres circonſtances, qui ne paroiſſent pas vrai-ſemblables. L'égliſe l'honore comme martyr, le vingt-deuxiéme de Septembre, & ſon épitaphe porte qu'il mourut l'an 652.

V. Coint. an 652, n. 14. Martyr. R. 22. Sept.

LIVRE TRENTE-NEUVIE'ME.

I. Perſecution contre le pape ſaint Martin.

LE pape ſaint Martin ſentit bien-tôt les effets de l'indignation de l'empereur Conſtant. Avant que l'on eut nouvelle à C. P. du concile de Latran, l'empereur envoya pour exarque en Italie Olympius ſon chambellan, avec ordre de faire ſouſcrire le Type à tous les evêques & les proprietaires des terres. Si vous pouvez, ajoûta-t-il, vous aſſurer de l'armée d'Italie, vous arrêterez Martin, qui a été legat ici à C. P. Que ſi vous trouvez de la reſiſtance dans l'armée, tenez-vous en repos juſques à ce que vous ſoyez maître de la province, & que vous ayez gagné les troupes de Rome & de Ravenne, pour faire executer nos ordres.

Anaſt. in Mart.

Olympius arriva à Rome, trouva le concile aſſemblé; il voulut d'abord exciter un ſchiſme dans l'égliſe, par le moyen des troupes qu'il amenoit: à quoi il travailla long-tems, mais inutilement; & ne pouvant réuſſir par la violence, il eut recours à la trahiſon. Comme le pape lui preſentoit la communion dans l'égliſe de ſainte Marie Majeure, il voulut le faire tuer par ſon écuyer. Ce qui étoit d'autant plus facile, que le pape alloit communier chacun à ſa place: comme il a été obſervé. Mais l'écuyer aſſura depuis avec ſerment, qu'il avoit été frapé d'aveuglement, & n'avoit point vû le pape, quand il vint donner la communion à l'exarque. Celui-ci voyant la protection de Dieu ſur le pape, lui

Sup. liv. XXXVI. n. 19.

déclara les ordres qu'il avoit reçus: fit la paix avec lui, & passa en Sicile avec son armée contre les Sarrazins, qui s'y étoient déja établis. Mais l'armée Romaine y perit, & l'exarque mourut ensuite de maladie. AN. 653.

L'empereur envoya pour lui succeder Theodore, surnommé Calliopas, avec un de ses chambellans, nommé aussi Theodore, & surnomme Pellure, & leur donnant ordre d'enlever le pape, l'accusant d'heresie, parce qu'il avoit condamné le Type. On l'accusoit aussi de ne pas honorer la sainte Vierge, comme mere de Dieu: ce qui étoit une suite de la calomnie précedente. Car les Monothelites, comme les Eutiquiens, accusoient la Catholique de Nestorianisme. On chargeoit encore le pape de crime d'état, & d'avoir envoyé des lettres & de l'argent aux Sarrazins. Le pape averti des desseins que l'on avoit sur lui, s'étoit retiré avec son clergé dans l'église de Latran: quand l'exarque Calliopas arriva à Rome, avec le chambellan Theodore & l'armée de Ravenne. C'étoit le samedi quinziéme de Juin 653. Le pape, qui étoit considerablement malade depuis le mois d'Octobre, envoya au-devant de l'exarque quelques personnes de son clergé: & l'exarque les reçut dans le palais, croyant que le pape étoit avec eux. Mais ne l'y trouvant pas, il dit aux premiers du clergé: Nous voulions l'adorer; mais demain, qui est dimanche, nous l'irons trouver, & le saluer: car aujourd'hui il ne nous a pas été possible. On voit ici les mots d'adorer & de saluer employez indifferemment: &

Mart. epist 14. to. 6. conc. p. 63.

epist. 15.

AN. 653. il y avoit long-tems que l'on disoit adorer l'empereur.

Lib. ult. cod. Theod. de præpos. sacr. cub. & ibi Gothofr.

Le lendemain dimanche, seiziéme de Juin, la messe fut celebrée dans la même église de Latran, & l'exarque craignant la multitude du peuple, envoya dire au pape: Je suis si fatigué du voyage, que je ne puis vous aller voir aujourd'hui, mais j'irai demain sans faute adorer votre sainteté. Le lundi matin il envoya son cartulaire, & quelques autres de sa suite, dire au pape: Vous avez préparé des armes & amassé des pierres pour vous défendre, & vous avez des gens armez là-dedans. Le pape les envoya visiter toute la maison épiscopale, pour rendre eux-mêmes témoignage, s'ils y auroient vû des armes ou des pierres. Ils revinrent sans avoir rien trouvé, & il leur dit: Voilà comme on a toûjours agi contre nous, par des faussetez & des calomnies: quand Olympius vint, il y avoit aussi des menteurs, qui disoient, que je pouvois le repousser à main armée.

II. Le pape est enlevé de Rome.

Ils s'en allerent avec cette réponse; mais une demie-heure n'étoit pas encore passée, quand ils revinrent avec des troupes. Le pape malade étoit couché sur son lit à la porte de l'église. Les soldats entrerent armez d'écus, de lances & d'épées, avec leurs arcs bandez. Ils briserent les cierges de l'église, & en joncherent le pavé, avec un bruit effroyable, joint à celui de leurs armes. En même temps Calliopas présenta aux prêtres & aux diacres, un ordre de l'empereur pour déposer le pape Martin, comme indigne & intrus, & de l'envoyer à CP.

après avoir ordonné un autre évêque à sa place. Alors le pape sortit de l'église, & le clergé s'écria en presence de l'exarque & du chambellan Theodore : Anathême à qui dira ou croira, que le pape Martin a changé un seul point dans la foi, & à quiconque ne persevere pas jusques à la mort dans la foi catholique. Calliopas voulant se justifier devant les assistans, commença à dire : Il n'y a point d'autre foi que la vôtre, & je n'en ai point d'autre moi-même. AN. 653. epist. 14.

Le pape se livra donc sans resistance, pour être mené à l'empereur. Quelques-uns du clergé lui crioient de n'en rien faire : mais il ne les écouta pas, aimant mieux mourir dix fois, comme il dit lui-même, que d'être cause qu'on répandît le sang de qui que ce fut. Il dit seulement à l'exarque : Laissez venir avec moi ceux du clergé que je jugerai à propos. Calliopas répondit : Tous ceux qui voudront, qu'ils viennent, à la bonne heure : nous ne contraignons personne. Quelques-uns des évêques s'écrierent : Nous vivrons & mourrons avec lui. Ensuite Calliopas dit au pape : Venez avec nous au palais. Il y alla donc le même jour; & le lendemain mardi dix-huitiéme de Juin, tout le clergé vint le trouver avec plusieurs autres, qui s'étoient preparez à s'embarquer avec lui, & avoient déja mis leurs hardes dans les barques. Mais la nuit suivante, vers la sixiéme heure, c'est-à-dire à minuit, on tira le pape du palais, & l'on renferma tous ceux de sa suite, & diverses choses qui lui étoient necessaires pour son voyage : on lui laissa seulement six epist. 15. p. 65. C.

jeunes ſerviteurs, & un pot à boire.

AN. 653. On le fit ainſi ſortir de Rome, dont on referma les portes auſſi-tôt, de peur que quelqu'un ne le ſuivit: & on l'emmena dans une barque ſur le Tybre. Ils arriverent à Porto, vers la quatriéme heure du jour, la quatriéme ferie, le treiziéme des calendes de Juillet: c'eſt-à-dire le mercredi dix-neuviéme de Juin à dix heures du matin. Ils en partirent le même jour, & arriverent à Miſene le premier de Juillet. De là ils paſſerent en Calabre, puis en pluſieurs iſles, où ils furent arrêtez pendant trois mois. Enfin ils arriverent à l'iſle de Naxe, où ils demeurerent un an. Pendant tout ce voyage le pape fut travaillé d'un cours de ventre, qui ne lui donnoit point de repos, avec un dégoût effroyable, toutefois on ne lui accorda aucun ſoulagement, excepté à Naxe, où il ſe baigna deux ou trois fois, & logea dans une maiſon de la ville. Hors de là il ne ſortit point du vaiſſeau, qui étoit ſa priſon: quoique ceux qui le conduiſoient priſſent terre à toute occaſion pour ſe repoſer. Cependant à Rome, Eugene fut établi pape par autorité de l'empereur. Il étoit Romain fils de Ruſinien. & clerc dès ſon bas âge: il ne fut élû que le neuviéme de Septembre 655. & tint le ſaint ſiege près de trois ans.

Anaſt. in Eug.

V. Coint. an. 959. n. 9.

III. Egliſe d'Angleterre.

La même année 633. mourut Honorius archeveque de Cantorberi, le dernier jour de Septembre, & l'égliſe celebre ſa memoire le même jour. Il avoit tenu ce ſiege dix-neuf ans; & après dix-huit mois de vacance Deuſdedit fut élû ſixiéme évêque de Cantorberi. Ithamar évêque de Rocheſter, vint l'ordon-

Beda III. hiſt. c. 20.

Martyr. R. 30. Sept.

ner le ſeiziéme de Mars 655. & il gouverna cette égliſe neuf ans quatre mois & deux jours. Il étoit de la nation des Saxons occidentaux : au lieu que les cinq archevêques ſes predeceſſeurs étoient étrangers, & apparemment Italiens.

En ce tems-là les Middelangles, ou Anglois du milieu des terres, ſe convertirent ſous Penda, que le roi ſon pere, nommé auſſi Penda, avoit fait gouverneur de cette nation : quoiqu'il fût encore jeune. Ce prince alla trouver Oſui roi de Northumbre, & lui demanda ſa fille en mariage : mais Oſui ne la lui accorda, qu'à condition qu'il ſe feroit Chrétien avec toute ſa nation. Penda s'étant fait inſtruire, & ayant conçû l'eſperance de la reſurrection & de l'immortalité, déclara qu'il vouloit être Chrétien, quand même on ne lui donneroit pas la princeſſe. Il fut principalement perſuadé par Alfrid fils du roi Oſui, qui avoit épouſé ſa ſœur. Le prince Penda ſe fit donc baptiſer par Finan évêque de Lindisfarne, ſucceſſeur de ſaint Aidan, avec tous les ſeigneurs & les ſoldats, qui l'avoient accompagné, & tous leurs domeſtiques : ils furent baptiſez dans la maiſon royale, qui étoit près de la grande muraille, bâtie autrefois par les Romains. Le prince Penda s'en retourna avec grande joye, menant avec lui, pour inſtruire & baptiſer ſes ſujets, trois prêtres Anglois & un quatriéme Ecoſſois, c'eſt-à-dire, Hibernois.

Ces quatre prêtres étant arrivez avec le prince, dans la province de Milddelangles, furent ſi bien écoutez, que tous les jours pluſieurs, tant des no-

bles que du petit peuple, renonçoient à l'idolâtrie & recevoient le baptême. Le roi Penda pere du prince, n'empêchoit pas que l'on ne prêchât l'évangile, même à sa nation des Merciens. Au contraire, il mépriſoit ceux, qui après avoir reçu la foi de Jeſus-Chriſt, n'en pratiquoient pas les œuvres, diſant, que c'étoit des miſerables de ne pas obéïr à leur Dieu, auquel ils croyoient.

III. *hiſt. c.* 14. & *Epith. Sup. liv.* XXXVIII. *n.* 19. 17.

Oſui ne regnoit que ſur une partie de la Northumbre; mais il ſe rendit maître du reſte, après la mort du ſaint roi Oſuin, qu'il fit tuer en trahiſon le vingtiéme jour d'Août 651. Saint Aidan évêque de Lindisfarne, mourut douze jours après, le dernier du même mois, auquel jour l'égliſe honore ſa memoire. Il eut pour ſucceſſeur Finan, qui bâtit dans l'égliſe de Lindisfarne une égliſe cathedrale, non de pierre, mais de bois à la maniere des Irlandois, & la couvrit de cannes. Le roi Oſui en reparation de ſon crime, fonda depuis un monaſtere au lieu où Oſuin avoit été tué, nommé aujourd'hui Gilling, vers Richemond, & ordonna que les moines prieroient tous les jours pour les ames des deux rois, du mort & du meurtrier.

Martyr. R. 31. *Aug.* *Beda III. hiſt. c.* 25.

Oſui ne laiſſa pas d'être fort zelé pour la propagation de la foi. Car ayant procuré la converſion des Middelangles, deux ans après il procura celle des Merciens. Il ne pouvoit plus ſouffrir les inſultes de leur roi Penda, qui lui avoit tué ſon frere, pilloit continuellement ſon pays, & vouloit exterminer ſa nation. Après lui avoir offert de tres-grands preſens pour racheter la paix, ſans le pouvoir

Beda II. c. 2.

pouvoir appaiſer : il fit vœu, s'il venoit à le vaincre de conſacrer à Dieu ſa fille, qui n'avoit qu'un an, & de donner douze terres pour bâtir des monaſteres. Après ce vœu il marcha avec très-peu de troupes contre Penda, qui en avoit trente fois autant : & toutefois il défit l'armée des payens, & remporta une pleine victoire le dix-neuviéme de Novembre, la treiziéme année de ſon regne, 655. de Jeſus-Chriſt. Penda fut tué, & le royaume de Northumbre non-ſeulement mis en ſûreté, mais augmenté par la jonction de celui des Merciens, dont Oſui devint le maître. Il accomplit fidellement ſon vœu, & dona douze terres ; dont chacune comprenoit dix familles, c'eſt-à-dire ſix-vingts en tout : la fille fut miſe ſous la conduite de la ſainte abbeſſe Hilde ; & en ſa faveur le roi donna une terre de dix familles, au lieu nommé Streneshal, & y fonda un monaſtere, avec une égliſe de ſaint Pierre, qui fut le lieu de ſa ſépulture, de la reine ſa femme, & de pluſieurs autres princes. Ce monaſtere étoit double ; & de celui des hommes, ſortirent pluſieurs ſaints prêtres & pluſieurs ſaints évêques.

Le roi Oſui, après ſa victoire, s'appliqua à la converſion des Merciens ſes nouveaux ſujets. Leur premier évêque fut Diuma, l'un des quatre prêtres, que le prince Penda avoit amenez ; & Finan c. 21. évêque de Lindisfarne, l'ordonna évêque de Middelangles & des Merciens : car la rareté des évêques obligeoit d'en donner un à deux peuples. Le roi Oſui procura auſſi la converſion des Sa- c. 22.

xons Orientaux, dont la capitale étoit Londres, & qui avoient autrefois chaſſé ſaint Mellit leur évêque, & renoncé à la foi. Leur roi étoit alors Sigebert, ami du roi Oſui, qu'il venoit ſouvent voir en Northumbre, & celui-ci l'exhortoit à quitter l'idolâtrie, en lui diſant : On ne peut faire un Dieu de pierre ou de bois, dont on fait des uſtenciles pour l'uſage de la vie, & dont on brûle les reſtes. Il faut plûtôt croire que Dieu eſt incompréhenſible, tout puiſſant, éternel ; qu'il jugera tous les hommes, & donnera des récompenſes éternelles à ceux qui feront ſa volonté. Ces diſcours perſuaderent Sigebert roi d'Eſſex, & il fut baptiſé par l'évêque Finan, dans la maiſon royale près de la grande muraille. En retournant chez lui, il pria le roi Oſui de lui donner des docteurs capables de convertir & de baptiſer ſa nation : & Oſui envoya en Middelangles, d'où il fit venir un ſaint prêtre nommé Cedde, avec un autre prêtre, & les envoya prêcher en Eſſex. Après avoir parcouru tout le pays, & formé une grande égliſe, Cedde retourna chez lui, & vint à Lindisfarne voir l'évêque Finan : qui ayant appris de lui le progrès de l'évangile chez les Saxons Orientaux, l'en ordonna évêque, étant aſſiſté de deux autres.

Sup. liv. XXXVII. n. 17.

IV. Saint Cedde évêque d'Eſſex.

Cedde étant évêque, retourna en Eſſex travailler avec plus d'autorité. Il fonda des égliſes en divers lieux, & ordonna des prêtres & des diacres, pour lui aider à prêcher & à baptiſer. Il aſſembla même à Tilaboug ſur la Tamiſe, une communauté, où il faiſoit pratiquer la vie religieuſe autant que ces

nouveaux Chrétiens en étoient capables. Il excommunia un des parens du roi, pour avoir contracté un mariage illicite ; & défendit à qui que ce fut d'entrer dans ſa maiſon, ni de manger avec lui. Le roi Sigebert étant prié à manger chez cet excommunié, ne laiſſa pas d'y aller. Mais comme il en ſortoit, il rencontra le ſaint évêque. Il fut épouvanté, deſcendit de ſon cheval, ſe jetta à ſes pieds, & lui demanda pardon. L'évêque qui étoit auſſi à cheval, mit pied à terre : mais étant irrité, il toucha le roi d'une verge, qu'il tenoit à la main, & lui dit avec l'autorité pontificale : Parce que vous n'avez pas voulu vous abſtenir d'entrer dans la maiſon de cet homme perdu, vous y mourrez. En effet, ce même homme & ſon frere, quoique parens du roi, le tuerent. Et quand on leur en demanda la cauſe, ils ne purent en dire d'autre, ſinon, qu'ils ne pouvoient ſouffrir, qu'il pardonnât ſi facilement à ſes ennemis. Car, ſi-tôt qu'ils lui demandoient grace, il la leur accordoit, ſuivant le précepte de l'évangile.

Quoique Cede fut évêque d'Eſſex, il ne laiſſoit pas de rétourner quelquefois en ſon pays de Northumbre, pour y exhorter les fideles. Edilvard, fils du roi Oſuald, qui regnoit dans la province de Deïre, avoit auprès de lui un frere de l'évêque nommé Celin, qui étoit prêtre, l'inſtruiſoit lui & ſa famille, & leur adminiſtroit les ſacremens. Le roi par le moyen de ce frere, connoiſſant la vertu de l'évêque, l'excita à lui demander quelque terre pour bâtir un monaſtere, où le roi lui-même pût *Beda III. hiſt. c. 23.*

AN. 654. venir faire ſes prieres & oüir les inſtructions, & où l'on enterrât les morts. Car il croyoit, qu'ils y ſeroient fort aidez par les prieres des moines. L'évêque choiſit un lieu dans des montagnes rudes & écartées ; & demanda permiſſion au roi d'y demeurer en priere durant le carême, qui étoit proche. Pendant tout ce temps, il jeûnoit juſques au ſoir tous les jours, hors les dimanches ; & ne prenoit qu'un peu de pain avec un œuf, & un peu de lait mêlé d'eau. Par où l'on voit, qu'en ce pays-là les laitages, ni même les œufs, n'étoient pas défendus en carême. C'étoit l'uſage des moines, chez qui le ſaint évêque avoit été élevé, de conſacrer par des prieres & des jeûnes, le lieu où ils devoient bâtir un monaſtere ou une égliſe. Comme il reſtoit encore dix jours du carême, le roi le fit appeller ; & il pria le prêtre Cymbelle ſon frere, d'achever cette préparation du lieu. Car ils étoient quatre freres, tous prêtres, Cedde, Cymbelle, Celin & Ceadda, dont le premier & le dernier furent évêques. Ainſi fut fondé le monaſtere de Leſtington, ſuivant la regle de Lindisfarne, où l'évêque Cedde avoit été élevé. Il y mit pour abbé, après lui, ſon frere Ceadda.

V. Saint Martin à C.P.

Commen. &c. to. 9. conc. p. 16.

Cependant le pape ſaint Martin étoit dans l'iſle de Naxe, où les évêques & les fideles du pays lui envoyoient ſouvent, & en grande quantité, de quoi ſoulager ſes beſoins. Mais auſſi-tôt ſes gardes pilloient tout en ſa preſence, le chargeant de reproches injurieux. Ils maltraitoient même de paroles & de coups, ceux qui apportoient les préſens,

& les chaſſoient, en diſant : Quiconque aime cet homme, eſt ennemi de l'état. Le ſaint pape ſentoit plus vivement les injures de ſes bienfaiteurs, que les douleurs de ſa goute & de ſes autres incommoditez. Etant partis de Naxe & arrivez à Abyde, ceux qui le conduiſoient envoyerent à C.P. donner avis de ſon arrivée ; le traitant d'herétique, d'ennemi de Dieu, & de rebelle, qui ſoulevoit tout l'empire. Enfin ſaint Martin arriva à Conſtantinople le dix-ſeptiéme jour de Septembre 654. On le laiſſa au port depuis le matin juſques à quatre heures après midi, dans le vaiſſeau couché ſur un grabat, expoſé en ſpectacle à tout le monde. Pluſieurs inſolens, & même des payens, s'approchoient, & lui diſoient des paroles outrageantes. Vers le couché du ſoleil, vint un ſcribe nommé Sagoleve, avec pluſieurs gardes. On tira le pape de la barque, on l'emporta ſur un brancard ; on le mena dans la priſon nommée Prandearia, & Sagoleve défendit, que perſonne de la ville ne ſçût qu'il y étoit. Le pape demeura donc enfermé dans cette priſon, ſans parler à perſonne, pendant quatre-vingt-treize jours, qui ſont trois mois ; c'eſt-à-dire depuis le dix-ſeptiéme de Septembre, juſques au quinziéme de Decembre. AN. 654.

Ce fut apparemment de-là, qu'il écrivit les deux lettres à Theodore. Dans la premiere, il ſe juſtifie contre les calomnies dont on le chargeoit, premierement, par le témoignage que le clergé de Rome avoit rendu de ſa foi en preſence de l'exarque Calliopas, enſuite par la proteſtation qu'il fait *Epiſt. 14. to. 6. conc. p. 63.* *Sup. n. 2.*

AN. 654. lui-même, de la défendre jusques à la mort. Puis il ajoûte : Je n'ai jamais envoyé aux Sarrasins, ni argent, ni lettres, ni l'écrit que l'on dit, pour leur marquer ce qu'ils doivent croire. J'ai seulement donné quelque peu de chose à des serviteurs de Dieu, qui venoient chercher des aumônes : mais ce n'étoit pas pour les Sarrasins. Quant à la glorieuse Vierge Marie mere de Dieu, ils ont porté faux témoignage contre moi. Car je déclare anathême, & en ce monde & en l'autre, quiconque ne l'honore pas au-dessus de toutes les créatures, excepté son Fils Notre-Seigneur.

Epist. 15. Sup. n. 2. Dans l'autre lettre, il raconte comme il fut enlevé de Rome, & comme l'exarque Calliopas présenta un ordre de l'empereur, pour faire élire un autre pape à sa place. Sur quoi il dit : On ne l'a encore jamais fait, & j'espere, qu'on ne le fera jamais : car en l'absence de l'évêque, l'archidiacre, l'archiprêtre & le primicier tiennent sa place. *Sup. liv. XXXIII. n. 10. p. 65. C.* Ayant raconté ce qu'il a souffert dans le voyage, il ajoûte à la fin : Il y a quarante-sept jours, que je n'ai pû obtenir de me laver ni d'eau chaude ni d'eau froide : je suis tout fondu & refroidi. Car le flux de ventre ne m'a point donné de repos jusques à present, ni sur mer, ni sur terre : j'ai le corps tout brisé, & quand je veux prendre de la nourriture, je manque de celle qui me pourroit fortifier, & je suis entierement dégouté de celle que j'ai. Mais j'espere en Dieu, qui voit tout, que quand il m'aura tiré de cette vie, il recherchera ceux qui me persecutent, pour les amener à pénitence.

Le vendredi quinziéme de Decembre 654. le pape ſaint Martin fut tiré de ſa priſon dès le matin, & amené dans la chambre de Bucoleon ſacellaire; c'eſt-à-dire grand tréſorier; où dès la veille, on avoit donné ordre à tout le ſenat de s'aſſembler. Saint Martin y fut apporté dans une chaiſe: car la navigation & la priſon avoient augmenté ſes maladies. Le ſacellaire le regardant de loin, lui commanda de ſe lever de la chaiſe, & de ſe tenir debout. Quelques officiers repreſenterent, qu'il ne pouvoit, & le ſacellaire cria en colere, qu'on le ſoûtint des deux côtez; ce qui fut fait.

AN. 654.

V I.

Saint Martin eſt interrogé.

Com. mſ. 68. B.

Alors le ſacellaire lui parla ainſi: Dis miſerable, quel mal t'a fait l'empereur? T'a-t-il ôté quelque choſe? T'a-t-il opprimé par violence? Le pape ne répondit rien. Le ſacellaire lui dit d'un ton d'autorité: Tu ne réponds pas? Tes accuſateurs vont entrer. Auſſi-tôt on les fit entrer au nombre de vingt, la plûpart ſoldats & gens brutaux, quelques-uns avoient été avec l'exarque Olympius, entre autres, André ſon ſecretaire. Le pape les voyant entrer, dit en ſouriant: Sont-ce-là les témoins? Eſt-là votre procedure? Puis, comme on les fit jurer ſur les évangiles, il dit aux magiſtrats: Je vous prie, au nom de Dieu, ne les faites point jurer; qu'ils diſent ſans ſerment ce qu'ils voudront, & faites ce que vous voudrez. Qu'eſt-il beſoin qu'ils perdent ainſi leurs ames?

Le premier de ſes accuſateurs, fut Dorothée patrice de Cilicie, qui dit avec ſerment, parlant du pape: S'il avoit cinquante têtes, il meriteroit de les

AN. 654. perdre pour avoir seul renversé & perdu tout l'Occident. Il étoit de concert avec Olympius, & ennemi mortel de l'empereur & de l'état. Un des témoins dit aussi que le pape avoit conjuré avec Olympius, & prit le serment des soldats. On demanda au pape, s'il étoit ainsi. Il répondit: Si vous voulez entendre la verité, je vous la dirai. Quand le Type fut fait, & envoyé à Rome par l'empereur.... Alors le prefet Troïle l'interrompit, en criant: Ne nous parlez point ici de la foi; il est question du crime d'état. Nous sommes tous Chretiens & orthodoxes, les Romains & nous. Plût à Dieu, dit le pape! toutefois au jour terrible du jugement, je rendrai témoignage contre vous sur cet article même.

Troïle lui dit en colere: Quand vous voyiez le malheureux Olympius former de tels projets contre l'empereur, que ne l'empêchiez vous, loin d'y consentir? Le pape répondit: Dites-moi, seigneur Troïle, quand George, qui avoit été moine, & depuis magistrat, vint ici du camp, & fit ce que vous sçavez: où étiez-vous, & ceux qui sont avec vous? non-seulement vous ne résistâtes point: mais il vous harangua, & chassa du palais qui il voulut. Et quand Valentin se revêtit de la pourpre, avec un ordre de l'empereur, & s'assit avec lui: où étiez-vous? que ne l'empêchâtes-vous? pourquoi au contraire, prîtes-vous tous son parti? Et moi, comment pouvois-je résister à Olympius, qui avoit toutes les forces d'Italie? Est-ce moi, qui l'ai fait exarque? Mais je vous conjure, au nom de Dieu, faites au plûtôt

plûtôt ce que vous avez réſolu de moi. Car Dieu ſçait que vous me procurez une grande récompenſe. Je ne vois point qui étoit ce George, dont parle ce pape; mais pour Valentin, il fut le chef du parti contraire à l'imperatrice Martine. Le pape parloit Latin, & ce qu'il diſoit étoit expliqué en Grec, par le conſul Innocent fils de Thomas, qui étoit d'Afrique. Mais le ſacellaire ne pouvant ſouffrir les réponſes du ſaint pape, dit en colere à Innocent: Pourquoi nous expliquez-vous ce qu'il dit? Puis il demanda au ſcribe Sagoleve, s'il y avoit encore dehors d'autres témoins. Oüi, ſeigneur, dit le ſcribe, il y en a pluſieurs. Mais ceux qui préſidoient à l'aſſemblée dirent, que c'en étoit aſſez.

AN. 654. *S. Niceph. hiſt. p. 20.*

VII. Saint Martin maltraité.

Le ſacellaire ſe leva, & entra au palais, pour faire ſon rapport à l'empereur. On fit ſortir le pape de la chambre du conſeil, toûjours porté ſur une chaiſe, & on le mit dans la cour, qui étoit devant, près de l'écurie de l'empereur, où tout le peuple s'aſſembloit, pour attendre l'entrée du ſacellaire. Le pape étoit environné des gardes, & c'étoit un ſpectacle terrible. Peu de temps après on le fit apporter ſur une terraſſe, afin que l'empereur pût le voir par les jalouſies de ſa chambre. On leva donc le pape, en le ſoûtenant des deux côtez au milieu de la terraſſe, en preſence de tout le ſenat: & il s'amaſſa une grande foule autour de lui. Alors le ſacellaire ſortit de la chambre de l'empereur, & fendant la preſſe, vint dire au pape: Regardes comme Dieu t'a livré entre nos mains. Tu faiſois des efforts contre l'empereur: avec quelle eſperance? Tu as

AN. 654.

abandonné Dieu, & Dieu t'a abandonné. Auſſitôt il commanda à un des gardes de lui déchirer ſon manteau, & la courroye de ſa chauſſure : puis il le mit entre les mains du prefet de Conſtantinople, en lui diſant : Prenez-le, ſeigneur prefet, & le mettez en pieces tout maintenant. Il commanda aux aſſiſtans de l'anathématiſer. Mais il n'y eut pas vingt perſonnes qui crierent anathême : tous les autres baiſſoient le viſage, & ſe retiroient accablez de triſteſſe.

Les bourreaux le prirent, lui ôterent ſon pallium ſacerdotal, & le dépoüillerent de tous ſes habits, ne lui laiſſant qu'une ſeule tunique ſans ceinture : encore la déchirerent-ils des deux côtez, depuis le haut juſques en bas, en ſorte que l'on voyoit ſon corps à nud. Ils lui mirent un carcan de fer au cou, & le traînerent ainſi depuis le palais par le milieu de la ville, attaché avec le geolier, pour montrer qu'il étoit condamné à mort ; & un autre portoit devant lui l'épée, dont il devoit être executé. Malgré ſes ſouffrances, il conſervoit un viſage ſerein ; mais tout le peuple pleuroit & gémiſſoit ; hors quelque peu qui lui inſultoient. Etant arrivé au prétoire, il fut chargé de chaînes & jetté dans une priſon avec des meurtriers. Mais environ une heure après, on le transfera dans la priſon de Diomede. On le traînoit ſi violemment, qu'en montant les degrez, qui étoient hauts & rudes, il s'écorcha les jambes & les jarrets, & enſanglanta l'eſcalier. Il ſembloit prêt à rendre l'ame, tant il étoit épuiſé ; & en entrant dans la priſon il tomba, & ſe releva plu-

ſieurs fois. On le mit ſur un banc, enchaîné comme il étoit, & mourant de froid : car l'hyver étoit inſupportable, & c'étoit, comme il a été dit, le quinziéme de Decembre. Il n'avoit perſonne des ſiens, qu'un jeune clerc qui l'avoit ſuivi, & ſe lamentoit auprès de lui. AN. 654.

Deux femmes qui gardoient les clefs de la priſon, la mere & la fille touchées de compaſſion, vouloient ſoulager le ſaint pape ; mais elles n'oſoient à cauſe du geolier, qui étoit attaché avec lui ; & elles croyoient que l'ordre alloit venir pour l'exécuter à mort. Quelques heures après un officier appella d'en bas le geolier, & quand il fut deſcendu, une de ces femmes emporta le pape, le mit dans un lit, & le couvrit bien pour le rechauffer. Mais il demeura juſques au ſoir ſans pouvoir parler. Alors l'eunuque Gregoire, qui de Chambellan étoit devenu prefet de Conſtantinople, lui envoya ſon maître d'hôtel, avec quelque peu de vivres, & lui en ayant fait prendre, il lui dit : Ne ſuccombez pas à vos peines, nous eſperons en Dieu, que vous n'en mourrez pas. Le ſaint pape, qui deſiroit le martyre, n'en fut que plus affligé : auſſi-tôt on lui ôta les fers.

Le lendemain l'empereur alla voir le patriarche Paul, qui étoit malade à la mort, & lui compta tout ce que l'on avoit fait au pape. Paul ſoûpira, & ſe tournant vers la muraille, il dit : Helas ! c'eſt encore pour augmenter ma condamnation. L'empereur lui demanda pourquoi il parloit ainſi ; Paul répondit : N'eſt-ce pas une choſe déplorable

de traiter ainſi un évêque. Enſuite il conjura inſtamment l'empereur, de ſe contenter de ce que le pape avoit ſouffert. Paul mourut en effet, après avoir tenu le ſiege de CP. treize ans; & Pyrrus, qui étoit preſent, voulut y entrer. Mais pluſieurs s'y oppoſoient, & publioient dans le palais le libelle de rétractation, qu'il avoit donné au pape Theodore: ſoûtenant qu'il s'étoit par-là rendu indigne du ſacerdoce, & que le patriarche Paul l'avoit anathématiſé.

AN. 654.

Sup. l. XXXVIII. n. 24.

n. 40.

VIII. Second interrogatoire du pape

Comme le trouble étoit grand à cette occaſion; l'empereur voulut être éclairci, de ce que Pyrrus avoit fait à Rome; & pour cet effet, il envoya Demoſthene, commis du ſacellaire, avec un greffier, pour interroger le pape dans la priſon. Quand ils furent entrez, ils lui dirent: Voyez en quelle gloire vous avez été, & en quel état vous êtes reduit. C'eſt vous ſeul, qui vous y êtes mis. Le pape répondit ſeulement: Dieu ſoit loüé de tout. Demoſthene dit: L'empereur veut ſçavoir de vous, ce qui s'eſt paſſé ici & à Rome à l'égard de Pyrrus, ci-devant patriarche. Pourquoi alla-t-il à Rome? Fut-ce par ordre de quelqu'un, ou de ſon mouvement? De ſon propre mouvement, répondit le pape. Demoſthene dit: Comment fit-il ce libelle? Y fut-il contraint? Le pape répondit: Non; il le fit de lui-même. Demoſthene dit: Quand Pyrrus vint à Rome, comment le pape Theodore, votre prédéceſſeur, le reçut-il; comme un évêque? Le pape répondit: Et comment donc? Puiſqu'avant que Pyrrus vint à Rome, Theodore avoit écrit

nettement à Paul, qu'il n'avoit pas bien fait d'uſurper le ſiege d'un autre. Pyrrus venant enſuite de lui-même aux pieds de ſaint Pierre, comment pouvoit-il s'empêcher de le recevoir, & de l'honorer comme évêque? Il eſt vrai, dit Demoſthene. Mais d'où tiroit-il ſa ſubſtance? Le pape répondit: Sans doute du palais patriarcal de Rome. Demoſthene dit: Quel pain lui donnoit-on? Le pape répondit: Vous ne connoiſſiez pas l'égliſe Romaine. Je vous dis, que quiconque y vient demander l'hoſpitalité, quelque miſerable qu'il ſoit, on lui donne toutes les choſes néceſſaires: ſaint Pierre ne refuſe perſonne. On lui donne du pain très-blanc, & des vins de diverſes ſortes; non-ſeulement à lui, mais aux ſiens. Jugez par-là comme on doit traiter un évêque.

Demoſthene dit: On nous a dit que Pyrrus a fait ce libelle par force, qu'on lui a mis des entraves, & fait ſouffrir beaucoup de maux. Le pape répondit: On n'a rien fait de ſemblable. Vous avez Conſtantinople pluſieurs perſonnes, qui étoient alors à Rome, & qui ſçavent ce qui s'y eſt paſſé, ſi la crainte ne les empêche de dire la verité. Vous avez entre autres le patrice Platon, qui étoit exarque, & qui envoya ſes gens à Pyrrus. Mais à quoi bon tant de queſtions? me voilà entre vos mains, faites de moi ce qu'il vous plaira. Quand vous me feriez hacher en pieces, comme vous avez ordonné au prefet, je ne communique point à l'égliſe de CP. Eſt-il encore queſtion de Pyrrus, tant de fois dépoſé & anathématiſé? Demoſthene & ceux.

AN. 655.

qui l'accompagnoient, étonnez de la constance du pape, se retirerent, après avoir mis par écrit toutes ses réponses.

IX. Exil du pape saint Martin, & sa mort.

Le pape saint Martin demeura donc dans la prison de Diomede quatre-vingt-cinq jours, qui font près de trois mois, & avec les trois mois de la premiere prison, près de six; c'est-à-dire depuis le dix-septiéme de Septembre 654. jusques au dixiéme de Mars 655. Alors le scribe Sagoleve lui vint dire: J'ai ordre de vous transferer chez moi, & de vous envoyer dans deux jours où le sacellaire commandera. Le pape demanda où on le vouloit mener; mais il ne voulut pas lui dire, ni lui permettre de demeurer dans la même prison, jusques à son exil. Vers le soir le pape dit à ceux qui étoient auprès de lui: Venez, mes freres, disons-nous adieu, on va m'enlever d'ici. Alors ils burent chacun un coup; & le pape se levant avec une grande constance, dit à un des assistans, qu'il aimoit: Venez, mon frere, donnez-moi la paix. Celui-ci, qui avoit déja le cœur serré, ne put retenir sa douleur, & fit un grand cri; les autres s'écrierent aussi. Le saint pape les regardant d'un visage serein, les en reprit; & mettant les mains sur la tête du premier, il dit en souriant: Tout ceci est bon, mon frere, il est avantageux; faut-il en user ainsi? Vous devriez plûtôt vous réjoüir de mon état. Celui-ci lui répondit: Dieu le sçait, serviteur de Jesus-Christ, je me réjoüis de la gloire qu'il vous prépare: mais je m'afflige de la perte de tant d'autres. Après donc l'avoir salué tous, ils se retirerent. Aussi-tôt vint le scribe, qui

l'emmena dans ſa maiſon ; & il fut dit, qu'on l'envoyoit en exile à Cherſone. AN. 655.

En effet, on le fit embarquer ſecretement le jeudi Saint, qui cette année 655. étoit le vingt-ſixiéme de Mars, & après avoir paſſé en divers lieux, il arriva à Cherſonne le quinziéme de Mai. C'eſt lui-même, qui le dit ainſi, dans une lettre qu'il écrivit à un de ſes plus chers amis à Conſtantinople, où il ajoûte : Le porteur de cette lettre eſt arrivé un mois après nous de Byzance à Cherſone. Je me ſuis réjoüi de ſon arrivée, croyant que l'on m'auroit envoyé d'Italie quelque ſecours pour ma ſubſiſtance. Je le lui ai demandé, & ayant appris qu'il n'apportoit rien, je m'en ſuis étonné ; mais j'en ai loüé Dieu, qui meſure nos ſouffrances comme il lui plaît. Vû principalement, que la famine & la diſette eſt telle en ce pays, que l'on y parle de pain, mais ſans en voir. Si on ne nous envoye du ſecours d'Italie ou de Pont, nous ne pouvons abſolument vivre ici. Car on ne peut y rien trouver. Si donc il nous vient de-là du bled, du vin, de l'huile, ou quelque autre choſe, envoyez-les-nous promptement, comme vous pourrez. Je ne crois pas avoir ſi maltraité les ſaints qui ſont à Rome, ou les eccleſiaſtiques, qu'ils doivent ainſi mépriſer à mon égard le commandement du Seigneur. Si ſaint Pierre y nourrit ſi bien les étrangers, que dirai-je de nous, qui ſommes ſes ſerviteurs propres, qui l'avons ſervi du moins quelque peu, & qui ſommes dans un tel exil & une telle affliction ? Je vous ai ſpecifié certaines choſes, que l'on peut acheter par de-là, & que je

epiſt. 19.

AN. 655. vous prie de m'envoyer avec votre soin ordinaire, à cause de mes grands besoins & de mes fréquentes maladies.

Ep. 7. Il écrivit encore une lettre au mois de Septembre, où il dit : Nous sommes non-seulement séparez de tout le reste du monde, mais privez même de la vie. Les habitans du pays sont tous payens; & ceux qui y viennent d'ailleurs en prennent les mœurs; n'ayant aucune charité, pas même la compassion naturelle, qui se trouve entre les barbares. Il ne nous vient rien que de dehors, par les barques qui arrivent pour charger du sel, & je n'ai pû acheter autre chose, qu'un boisseau de bled pour quatre sols d'or. J'admire le peu de sensibilité de tous ceux qui avoient autrefois quelque rapport avec moi; & qui m'ont si absolument oublié, qu'ils ne veulent pas seulement sçavoir si je suis encore au monde. J'admire encore plus ceux qui appartiennent à l'église de saint Pierre, du peu de soin qu'ils ont d'un homme, qui est de leur corps. Si cette église n'a point d'argent, elle ne manque pas. Dieu merci de bled, de vin, & d'autres provisions, pour nous donner au moins quelque petit secours. Avec quelle conscience paroîtrons-nous au tribunal de Jesus-Christ, nous qui sommes tous formez de la même terre ? Quelle crainte a saisi tous les hommes, pour les empêcher d'accomplir les commandemens de Dieu ? Ai-je paru si ennemi de toute l'église, & d'eux en particulier ? Je prie Dieu toutefois, par l'intercession de saint Pierre, de les conserver inébranlables dans la foi orthodoxe, principalement

Comment. p. 75. D.

principalement le pasteur, qui le gouverne à présent; c'est-à-dire le pape Eugene. Pour ce misérable corps, le Seigneur en aura soin. Il est proche, de quoi suis-je en peine? Car j'espere en sa miséricorde, qu'il ne tardera pas à terminer ma carriere. AN. 655. *Philipp. IV. 6.*

Le pape saint Martin ne fut pas frustré de son espérance; car il mourut le jour de sainte Luphemie, seiziéme du même mois de Septembre, indiction quatorziéme, l'an 655. Il avoit tenu le saint siege, à compter depuis son ordination jusques à sa mort, six ans, un mois & vingt-six jours. En deux ordinations, au mois de Decembre, il fit onze prêtres & cinq diacres; & d'ailleurs trente-trois évêques. Il fut enterré dans une église de la Vierge, à une stade de la ville de Cherson; & il y eut depuis un grand concours de peuple à son tombeau. L'église Grecque l'honore comme confesseur le quatorziéme jour d'Avril; & l'église Latine, comme martyr, le douziéme de Novembre. On prétend que ses reliques ont été depuis rapportées à Rome, dans l'église dédiée long-tems auparavant à saint Martin de Tours. *Commem. t. 742 B.* *Anast. in Mart.* *Epist. Greg. II. to. 7. conc. p. 19. E.* *Martyr. Rom. 12. Nov.*

X. Huitiéme concile de Tolede.

Il y eut vers le même tems deux conciles à Tolede, que l'on compte pour le huitiéme & le neuviéme. Le huitiéme fut tenu dans l'église des Apôtres, par l'ordre du roi Recesuinte, la cinquiéme année de son regne, Ere 691. c'est à-dire l'an 653. Le roi étoit présent, & il fit lire un écrit daté du seiziéme de Decembre de la même année, contenant sa profession de foi, où il reçoit les quatre *to. 6. conc. p. 394*

AN. 655. *Sup. liv. XXXII. n. 49.*

conciles généraux. Enſuite il prie les évêques d'abolir le ſerment que toute la nation avoit fait au quatriéme concile de Tolede, de condamner ſans eſperance de pardon, ceux qui auroient conſpiré contre le roi ou contre l'état, comme étant la ſource d'un grand nombre de parjures. Il exhorte les grands, qui étoient préſens au concile, de conſentir à ce que les évêques ordonneroient, & de l'exécuter ſoigneuſement.

Les évêques firent enſuite douze canons, ſi l'on peut nommer ainſi des reglemens, écrits d'un ſtyle ſi diffus & ſi figuré, qu'il n'eſt pas aiſé de les entendre. Le premier contient leur profeſſion de foi; c'eſt-à-dire le ſymbole de Nicée, tel qu'on le diſoit à la meſſe, avec l'addition *& Filio*, en parlant de la proceſſion du Saint-Eſprit. Le ſecond article porte la diſpenſe du ſerment contre les rebelles, & *can. 5. 6. 7.* la faculté de leur pardonner. Le troiſiéme eſt contre la ſimonie: Les quatre ſuivans, contre l'incontinence des clercs, particulierement contre les ſoûdiacres, qui prétendoient pouvoir ſe marier après leur ordination: & contre ceux, qui ſous prétexte d'avoir été ordonnez par force, ſoûtenoient, qu'il leur étoit permis de quitter l'état eccleſiaſtique, & de rétourner avec leurs femmes. Le concile leur oppoſe l'exemple du baptême, qui ne laiſſe pas d'engager ceux qui l'ont reçu malgré eux, ou ſans le ſçavoir, comme les enfans. Ce qui eſt dit ici de ceux qui reçoivent le baptême malgré eux, ſemble difficile, ſi on ne l'entend des enfans, qui font quelquefois de vains efforts contre ceux qui les

baptiſent, ſuivant la remarque de ſaint Auguſtin. Le concile défend d'ordonner ceux qui ne ſçavent pas le pſeautier tout entier, avec les cantiques & les hymnes d'uſage & la forme du baptême. AN. 655. *Epiſt. 187. ad Dard. c. 7. n. 25.* c. 8.

Ceux qui ſans une évidente néceſſité auront mangé de la chair pendant le Carême, n'en mangeront point pendant toute l'année, & ne communieront point à Pâques. Ceux que le grand âge ou la maladie oblige à en manger, ne le feront que par permiſſion de l'évêque. Le roi ſera élû dans la capitale, c'eſt-à-dire à Tolede, ou dans le lieu où ſon prédéceſſeur ſera mort; & l'élection ſe fera du conſentement des évêques & des grands du palais. Le roi protegera la foi Catholique, contre les Juifs & les herétiques, & ne fera point d'exaction ſur ſes ſujets. Tous ſes acquêts paſſeront à ſon ſucceſſeur, & il ne laiſſera à ſes heritiers, que les biens qu'il avoit avant d'être roi. Il fera ſerment de tout cela, avant que de prendre poſſeſſion du royaume. A l'égard des Juifs, on obſervera les decrets du concile de Tolede, ſous le roi Siſenand; c'eſt le quatriéme. Deux mois après celui-ci, c'eſt-à-dire le dix-huitiéme de Février 654. les Juifs convertis de toute l'Eſpagne, donnerent au roi une déclaration, par laquelle ils promirent de vivre en vrais Chrétiens, & de renoncer à leurs anciennes ſuperſtitions: de brûler eux-mêmes, ou lapider les contrevenans, ou les abandonner avec leurs biens à la diſcrétion du roi. c. 9. c. 10. c. 11. *Sup. liv. XXXVII. n. 48. p. 841.*

Ce concile fut ſouſcrit par cinquant-deux évêques, dont les quatre premiers étoient métropoli-

AN. 655. tains ; ſçavoir Oronce de Mérida, Antoine de Seville, Eugene de Tolede, Potamius de Brague. Entre les évêques, le plus fameux eſt Taïon de Saragoſſe. Il y a auſſi les ſouſcriptions de dix abbez, entre leſquels eſt S. Ildephonſe, de l'archiprêtre & du primicier de Tolede, & de dix vicaires des évêques abſens. Enfin l'on voit les ſouſcriptions de ſeize comtes, d'entre les principaux officiers du roi. Enſuite des ſouſcriptions, eſt un decret du concile, touchant la diſpoſition des biens des rois, & un édit du roi qui le confirme. Ainſi l'on voit, que les évêques d'Eſpagne prenoient part avec les grands au gouvernement temporel.

XI. Neuviéme concile de Tolede. *to. 6 p. 251.*

Le neuviéme concile de Tolede fut tenu deux ans après, le ſecond jour de Novembre, la ſeptiéme année de Receſuinte, Ere 693. c'eſt-à-dire l'an 655. Il n'y eut que ſeize évêques au concile, qui s'aſſembla dans l'égliſe de la ſainte Vierge, & fit dix-ſept canons, la plûpart pour réprimer les abus que les évêques commettoient dans l'adminiſtration des biens eccleſiaſtiques : auſſi, diſent-ils d'abord, qu'ils doivent commencer par ſe juger eux-mêmes, afin de donner plus d'autorité à leurs jugemens. Ils ordonnent donc, que ſi les évêques ou les autres eccleſiaſtiques veulent s'approprier les biens des égliſes, ceux qui les ont fondées ou enrichies, pourront s'en plaindre à l'évêque, au métropolitain, ou au roi. Ils veilleront auſſi aux réparations : afin que les égliſes ou les monaſteres de leur fondation ne tombent pas en ruine ; & ils auront droit de préſenter à l'évêque des prêtres, pour les deſſervir, ſans qu'il

Præfat.

c. 1.

c. 2.

puiſſe y en mettre d'autres à leur préjudice. Voilà le patronage bien établi. AN. 655.

L'évêque fondant un monaſtere, ne pourra lui donner plus de la cinquantiéme partie du bien de ſon égliſe, ou la centiéme, s'il fonde une égliſe ſans monaſtere. c. 5.

Si l'évêque avoit peu de bien, ce qu'il a acquis depuis ſon épiſcopat, appartiendra à l'égliſe; s'il en avoit autant, ou plus que ſon égliſe, ſes heritiers partageront avec l'égliſe à proportion. c. 6.

L'évêque pourra diſpoſer de ce qui lui aura été donné perſonnellement; s'il n'en diſpoſe, il appartiendra à l'égliſe. c. 7.

Les parens de l'evêque ou du prêtre ne pourront ſe mettre en poſſeſſion de ſa ſucceſſion, ſans la participation du métropolitain, ou de l'évêque. c. 8.

La preſcription de trente ans ne courra contre l'égliſe, que du jour de la mort de l'évêque qui a aliené, & non du jour de l'acte d'alienation. c. 9.

L'évêque qui a pris ſoin des funerailles de ſon confrere, & de l'inventaire des biens de l'égliſe, ne pourra prendre plus d'une livre d'or, ſi elle eſt riche, & une demie livre ſi elle eſt pauvre.

Les enfans illegitimes des clercs, depuis l'évêque juſques au ſoûdiacre, ſeront eſclaves de l'égliſe, que les peres ſervoient. c. 10.

Les évêques ne peuvent appeller dans le clergé des ſerfs de l'égliſe, ſans les affranchir. c. 11.

Les affranchis de l'égliſe ne peuvent épouſer des perſonnes ingenuës, c'eſt-à-dire libres de naiſſance; autrement ils ſeront tous traitez également comme affranchis, & par conſéquent engagez eux & toute leur race, à rendre à l'égliſe les c. 13. 14. 15. 16.

AN. 655. mêmes devoirs, que les affranchis devoient à leurs patrons, ſans pouvoir diſpoſer de leurs biens, qu'en faveur de leurs enfans, ou de leurs parens de pareille condition. Les Juifs baptiſez ſe rendront aux principales fêtes dans la cité, pour aſſiſter à l'office ſolemnel avec l'évêque, afin qu'il puiſſe juger de la ſincérité de leur converſion. Le concile ne fut terminé que le vingt-huitiéme de Novembre; & il en indiqua un pour le premier jour de Decembre de l'année ſuivante,

c. 17.

XII. Premier interrogatoire de S. Maxime.

A Conſtantinople, après la mort de Paul, Pyrrus rentra dans le ſiége patriarcal la même année 655. mais il ne le garda que quatre mois & vingt-trois jours, & eut pour ſucceſſeur Pierre prêtre de la même égliſe, qui la gouverna douze ans & ſept mois. De ſon temps ſaint Maxime fut enlevé & amené à CP. avec Anaſtaſe ſon diſciple, & un autre Anaſtaſe, qui avoit été apocriſiaire de l'égliſe Romaine. Le jour qu'ils arriverent à CP. vers le ſoleil couchant, il vint deux officiers nommez Mandateurs, avec dix Excubiteurs, ou ſoldats de la garde de l'empereur, qui les tirerent du vaiſſeau nuds & déchauſſez, les ſéparerent & les garderent en differentes priſons.

Nicéph. chr.

Vita Max. n. 17. Act. Max. p. 29.

Quelques jours après, on les mena au palais; & on fit entrer ſaint Maxime dans le lieu où le ſénat étoit aſſemblé, avec une grande foule d'autres perſonnes. On préſenta ſaint Maxime au milieu de l'aſſemblée, & le ſacellaire lui dit, tranſporté de colere: Eſtes-vous Chrétien? Saint Maxime répondit: Par la grace de Jeſus-Chriſt No-

tre Dieu, je le ſuis. Le ſacellaire reprit : Et comment, ſi vous êtes Chrétien, haïſſez-vous l'empereur ? Saint Maxime répondit : D'où le ſçavez-vous ? Car la haine eſt une diſpoſition cachée de l'ame, auſſi-bien que l'amour. Le ſacellaire dit : Tout le monde voit par vos actions, que vous haiſſez l'empereur & ſon état. Car c'eſt vous ſeul, qui avez livré aux Sarraſins l'Egypte, Alexandrie, la Pentapole, Tripoly & l'Afrique. Quelle eſt la preuve, dit ſaint Maxime ? ANN. 555.

Alors on produiſit Jean, qui avoit été ſacellaire, ou tréſorier de Pierre gouverneur de Numidie ; & il dit, adreſſant la parole à ſaint Maxime : Il y a vingt-deux ans, que l'ayeul de l'empereur commanda à Pierre de prendre une armée, & d'aller en Egypte contre les Sarraſins. Il vous écrivit, par la confiance qu'il avoit en vous, comme en un ſerviteur de Dieu, pour ſçavoir ſi vous lui conſeilliez d'y aller. Vous lui répondîtes de n'en rien faire : parce que Dieu n'avoit pas agréable de favoriſer l'empire Romain, ſous le regne d'Heraclius & de ſa race. Saint Maxime répondit : Si vous dites vrai, vous devez avoir la lettre que Pierre m'écrivit, & ma réponſe : qu'on les repreſente, & je me ſoûmets aux peines de la loi. Jean reprit : Je n'ai point de lettre, je ne ſçai pas même s'il vous a écrit : mais en ce temps-là tout le monde le diſoit au camp. Si toute l'armee le diſoit, dit ſaint Maxime, pourquoi êtes-vous ſeul à me calomnier ? M'avez-vous jamais vû ? Non, répondit Jean. Alors ſaint Maxime ſe tourna vers le ſénat, & dit : Jugez s'il eſt

AN. 655. juſte de produire de tels accuſateurs, ou de tels témoins; car Dieu dit: Vous ſerez jugez comme vous aurez jugez.

Matth. VII. 2.

Enſuite on produiſit Sergius Magonda, qui dit: Il y a neuf ans que l'abbé Thomas, venant de Rome, me dit, que le pape Theodore l'avoit envoyé au patrice Gregoire, pour lui dire: Ne craignez perſonne; car l'abbé Maxime a vû en ſonge des troupes d'anges à l'Orient & à l'Occident. Ceux d'Orient crioient: Victoire à l'empereur Conſtantin; ceux d'Occident: Victoire à l'empereur Gregoire: & les cris des Occidentaux l'ont emporté. Ce Gregoire étoit le gouverneur d'Afrique, qui ſe révolta vers l'an 645. ainſi les neuf ans depuis tombent en 654. & les vingt-deux ans depuis l'incurſion des Sarraſins en Egypte remontent à 632. qui eſt la ſeconde année d'Aboubecre. Après cette dépoſition de Sergius, le ſacellaire s'écria, parlant à ſaint Maxime, comme s'il eut été convaincu: Dieu t'a envoyé ici pour être brûlé. Il répondit: Il falloit dire cela du vivant de Gregoire. Puis voulant montrer l'abſurdité de lui oppoſer des témoins morts, qu'on ne pouvoit plus confronter, il ajoûta: Il ſeroit juſte d'obliger le premier accuſateur à amener le patrice Pierre, & celui-ci amener l'abbé Thomas, qui ameneroit le pape Theodore. Et alors, quand ils ſeroient tous préſens, je dirois au patrice Pierre: M'avez-vous écrit, ou moi à vous, ce que dit votre ſacellaire? Et s'il le ſoutenoit, je ſerois puniſſable. Je dirois tout de même au pape: Dites, Seigneur, vous ai-je jamais raconté de ſonge? &

Sup. liv. XXXVIII. n. 41. 2.

ibid. n. 5.

& s'il le soûtenoit, ce seroit lui qui seroit coupable de l'avoir cru, & non pas moi de l'avoir vû, puisque les songes ne sont pas volontaires. Alors Troïle lui dit: Vous raillez abbé. Ne sçavez-vous pas où vous êtes? Il répondit: je ne raille point, mais je déplore ma miserable vie, qui m'a été prolongée pour m'exposer à de telles illusions. Le patrice Epiphane dit: Il a raison de s'en moquer, si cela n'est pas vrai. Le grand sacellaire lui dit en colere: Enfin tous les autres mentent, il n'y a que toi seul qui dis vrai. Saint Maxime répondit en pleurant: Vous avez le pouvoir, puisque Dieu le permet, de me donner la vie ou la mort: mais, s'ils disent vrai, il faut dire que Satan est le vrai Dieu. Que je ne sois pas digne de voir l'avenement de nôtre Créateur & nôtre Juge, si j'ai jamais raconté un tel songe, ou si j'en ai oüi parler jusques à cette heure. AN. 655.

XIII. Conversation avec Gregoire.

Le troisiéme témoin ne proposa qu'une accusation frivole: mais le quatriéme, qui étoit Gregoire fils de Photin, secretaire de l'empereur, parla ainsi: Etant à Rome, j'allai à la chambre de l'abbé Maxime, & comme je disois que l'empereur possede le sacerdoce, l'abbé Anastase son disciple dit: A Dieu ne plaise, qu'il ait cet honneur. Saint Maxime lui dit: Craignez Dieu, seigneur Gregoire, mon compagnon ne dit rien du tout en cet conversation. Puis se prosternant à terre, il dit au senat: Ecoutez-moi en patience, & je vous raconterai toute cette conversation: il me reprendra si je mens.

Le seigneur Gregoire m'étant venu voir à Rome,

AN. 655. je me proſternai, ſelon ma coûtume, & je l'embraſſai, puis quand nous fûmes aſſis, je lui demandai le ſujet de ſon voyage. L'empereur, dit-il, deſirant la paix des égliſes, envoye une offrande à ſaint Pierre, & une letre au pape, l'exhortant à ſe réunir avec le patriarche de C. P. & il m'a honoré de cette commiſſion. Je répondis : Dieu ſoit loüé, mais de quelle maniere ſe doit faire l'union ? Par le Type, répondîtes-vous. Car ſaint Maxime addreſſa ici la parole à Gregoire, & continua : Et je vous dis : je le croi impoſſible. Car les Romains ne ſouffriront jamais, qu'on ſupprime les expreſſions des peres avec celle des heretiques, & la verité avec le menſonge. Vous dîtes : Le Type, n'ordonne pas la ſuppreſſion des paroles ſaintes, mais ſeulement
Pſ. 18. 3. le ſilence pour procurer la paix. Je répondis : Selon l'écriture, le ſilence eſt une ſuppreſſion des paroles.

Vous dîtes : Ne me jettez point dans des épines; je me contente du ſymbole. Le Type, repris je, détruit le ſymbole; vous me demandâtes comment, & je vous priai de dire le ſymbole : Vous commençâtes à dire : Je croi en un ſeul Dieu pere tout-puiſſant, créateur du ciel & de la terre, de toutes les choſes viſibles & inviſibles. Arrêtez un peu, vous dis-je, Dieu ne ſeroit point créateur, s'il n'avoit une volonté & une operation naturelle. Car c'eſt par ſa volonté, & non par neceſſité, qu'il a créé le ciel & la terre. Que ſi l'on prétend par diſcretion ſupprimer la foi avec l'erreur, cette ſorte de diſcretion nous ſepare de Dieu, au lieu de nous

réunir entre nous. Car les Juifs viendront demain nous dire : Réuniſſons-nous en ſupprimant par diſcretion de nôtre côté la circonciſion, & du vôtre le baptême. Les Ariens firent cette propoſition par écrit du tems du grand Conſtantin : Supprimons le conſubſtantiel & le different en ſubſtance, pour réunir les égliſes. Mais nos peres n'y conſentirent pas, & aimerent mieux ſouffrir la perſecution & la mort : quoique Conſtantin favoriſât cette propoſition. Et aucun empereur n'a pû perſuader aux peres de condeſcendre aux heretiques de leur tems, par des termes ambigus : mais ils ſe ſont toûjours ſervis des expreſſions claires, propres & convenables à laqueſtion, diſant nettement, que c'eſt aux évêques à examiner & à définir les dogmes de l'égliſe. AN. 655.

Quoi donc, dîtes-vous, tout empereur Chrétien n'a-t-il pas auſſi le ſacerdoce ? Non, répondis-je, il ne l'a pas. Car il ne ſe preſente pas devant l'autel, & après que le pain eſt conſacré, il ne l'éleve pas en diſant : Les choſes ſaintes pour les ſaints. Il ne baptiſe point, il ne confirme point avec le chrême; il n'impoſe point les mains, pour faire des évêques, des prêtres & des diacres ; il ne conſacre point de temples; il ne porte point les marques du ſacerdoce, le pallium & l'évangile ; comme il porte la couronne & la pourpre, pour marques de l'empire. Comment donc, dîtes-vous, l'écriture nomme-t-elle Melchiſedech roi & prêtre ? Je répondis : Il étoit la figure de celui qui étant ſeul veritable roi & Dieu de tout, s'eſt fait pour nôtre ſa-

AN. 655.

lut veritable grand prêtre. Que ſi vous dites que quelque autre eſt roi & prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech; dites donc auſſi le reſte : qu'il eſt ſans pere, ſans mere, ſans genealogie, ſans commencement & ſans fin. Et voyez-en la conſequence. Ce ſera un autre Dieu incarné, pour procurer nôtre ſalut par ſon ſacerdoce, ſelon l'ordre de Melchiſedech, & non ſelon l'ordre d'Aaron. Mais pourquoi tant de diſcours? A la ſainte table, pendant l'oblation ſacrée, c'eſt après les évêques, les prêtres, les diacres, tout le clergé, que l'on fait mémoire des empereurs entre les laïques. Car le diacre dit : Et pour les laïques decedez dans la foi, Conſtantin, Conſtant & les autres. C'eſt ainſi qu'il fait memoire des empereurs vivans après tout le clergé. Saint Maxime rapportoit de la ſorte la converſation qu'il avoit euë à Rome avec Gregoire, quand l'abbé Menas l'interrompit en criant : En parlant ainſi vous avez déchiré l'égliſe. Saint Maxime répondit : Si on déchire l'égliſe en rapportant les paroles de l'écriture & des peres, que fait-on en ſupprimant leur doctrine, ſans laquelle l'égliſe ne peut ſubſiſter; mais le ſacellaire ſe tournant vers les gens de l'exarque, leur dit en criant, de dire à l'exarque: Deviez-vous laiſſer vivre un tel homme dans vôtre gouvernement?

On emmena dehors ſaint Maxime, & on fit entrer Anaſtaſe ſon diſciple; que l'on vouloit obliger à l'accuſer d'avoir maltraité Pyrrus. Il répondit d'une voix baſſe: Perſonne n'a honoré Pyrrus comme lui. On lui dit de parler haut; & comme il ne

pouvoit ſe deſacoûtumer du ton modeſte, qu'obſervoient les moines, le ſacellaire commanda aux aſſiſtans de le frapper. Ils lui donnerent tant de coups de poing, qu'ils le laiſſerent demi mort; & on les renvoya en priſon. Mais l'abbé Menas prit ſaint Maxime, & lui dit en preſence des magiſtrats; Dieu vous amene ici recevoir la recompenſe du mal que vous avez fait aux autres, voulant ſeduire tout le monde par les dogmes d'Origene. Saint Maxime répondit: Anathême à Origene, à ſes dogmes, & à tous ſes adherans. Le patrice Epiphane répondit: Seigneur abbé Menas, il s'eſt juſtifié de vôtre reproche par cet anathême, quand même il auroit été Origeniſte, & je ne recevrai plus cette accuſation contre lui. AN. 655.

XIV. Conference avec Troile & Sergius.

Le même jour à l'entrée de la nuit, le patrice Troïle & Sergius Eucratus maître d'hôtel de l'empereur, vinrent trouver ſaint Maxime, & s'étant aſſis, ils le firent aſſeoir, & lui dirent: Dites-nous, ſeigneur abbé, les conferences que vous avez euës avec Pyrrus en Afrique & à Rome; & comment vous lui avez perſuadé d'anathematiſer ſa doctrine, & d'embraſſer la vôtre. Il leur raconta tout de ſuite, autant qu'il s'en pût ſouvenir. Puis il ajoûta: Je n'ai point de doctrine particuliere: c'eſt la doctrine commune de l'égliſe Catholiqùe. Enſuite ils lui demanderent, pourquoi il ne communiquoit point au ſiege de C. P. Parce, dit-il, qu'ils ont rejetté les quatre conciles, par les neuf articles d'Alexandrie, par l'ecthеſe de Sergius, & par le Type publié en la ſixiéme indiction: & parce qu'ils ont condam-

AN. 655. né les neuf articles, par l'ecthese, & abrogé l'ecthese par le type. Ceux donc qui se sont tant de fois condamnez eux-mêmes, & qui ont été deposez par les Romains, & par le concile tenu dans la huitiéme indiction; comment peuvent-ils celebrer les mysteres, & comment peuvent-ils y attirer le Saint-Esprit?

C'est-à-dire, répondirent-ils, que vous seul serez sauvé; & que tous les autres se damnent. Il dit: Je ne condamne personne, Dieu m'en garde: mais j'aime mieux mourir, que si ma conscience me reprochoit de m'être écarté le moins du monde de la foi. Et que ferez-vous, lui dirent-ils, si les Romains se réuniſſent avec les Byzantins? Car voilà les apocrisiaires de Rome qui arriverent hier; demain dimanche, ils communiqueront avec le patriarche, & tout le monde verra, que c'étoit vous qui pervertissiez les Romains, puisque dès que vous n'y êtes plus ils s'accordent avec nous. Il répondit: Ceux qui sont venus ne font aucun préjudice au siege de Rome, quand bien ils communqueroient; puisqu'ils n'ont point apporté de lettre au patriarche. Et absolument je ne crois point, que les Romains communiquent avec les Byzantins: s'ils ne confessent les deux volontez, & les deux operations en Jesus-Christ. Mais, dirent-ils, si les Romains communiquent avec ceux-ci, que ferez-vous? Il répondit: Le Saint-Esprit, par la bouche de l'Apôtre anathematise les anges mêmes, s'ils enseignent autre chose que ce qui a été prêché. Ces legats devoient être envoyez par le pape Eugene,

Gal. 1. 8.

& on les fit en effet conſentir à reconnoître une volonté outre les deux. AN. 655.

Troïle & Sergius demanderent enſuite à ſaint Maxime : Eſt-il abſolument neceſſaire de reconnoître en Jeſus-Chriſt des volontez & des operations ? Oüi, dit-il, ſi nous voulons conſerver la vraie religion. Car aucun être ne peut ſubſiſter ſans ſon operation naturelle ; & les peres diſent clairement, qu'on ne peut connoître aucune nature ſans ſon operation eſſentielle. Ils répondirent : Nous voïons bien qu'il eſt ainſi. Mais ne fâchez pas l'empereur, qui n'a fait le Type que pour la paix. Saint Maxime ſe proſterna à terre en pleurant, & dit : L'empereur ne devoit pas ſe fâcher contre moi. Car je ne puis me reſoudre à irriter Dieu, en ne diſant pas ce qu'il a ordonné de dire. Puis il montra que l'on ne peut reconnoître Jeſus-Chriſt Dieu & homme parfait, ſans les deux volontez & les deux operations. *epiſt. Anaſt. ad Coral.*

Après quelques autres diſcours, dont ils témoignerent être fort ſatisfaits, Sergius dit : Il n'y a qu'une choſe en quoi vous nous affligez tous : c'eſt que vous détournez pluſieurs perſonnes de la communion de cette égliſe. Saint Maxime répondit : Y a-t-il quelqu'un qui ſoûtienne, que je lui aye dit de ne point communiquer à l'égliſe de C. P ? Sergius reprit : Dès-là, que vous n'y communiquez point, vous dites aſſez à tout le monde de ne le point faire. Saint Maxime dit : Il n'y a ni accuſation ni conſolation ſi forte, que celle de la conſcience.

AN. 655. Cependant ſur ce qui avoit été dit, que tout l'Occident anathematiſoit le type, Troïle dit : Eſt-il beau de noircir la réputation de l'empereur ? Saint Maxime dit : Dieu pardonne à ceux qui ont pouſſé l'empereur à faire le Type, & à ceux qui y ont conſenti. Qui ſont-ils reprit Troïle ? Il répondit : Les eccleſiaſtiques l'y ont pouſſé, & les magiſtrats y ont conſenti : & la honte en rejaillit ſur l'empereur, qui eſt innocent & pur de toute hereſie. Mais conſeillez-lui de faire comme ſon ayeul d'heureuſe memoire. Là-deſſus, il leur raconta comme Heraclius avoit déſavoué l'ecthеſe. Ils branlerent la tête, & ayant quelque tems gardé le ſilence, ils dirent : Tout eſt plein de difficultez inſurmontables. Enfin après s'être ſaluez de part & d'autre, ils ſe ſeparerent honêtement.

Sup. liv. XXXVIII. n. 24.

XV. Second interrogatoire.

Le ſamedi ſuivant, on amena encore au palais ſaint Maxime & ſon diſciple Anaſtaſe. D'abord on fit entrer Anaſtaſe dans la ſale du conſeil, où étoient les deux patriarches : ſçavoir Pierre de C.P. & Macaire patriarche titulaire d'Antioche, reſidant à C. P. Monothelite fort zelé. On amena Conſtantin & Menas, qui accuſoient ſaint Maxime, & vouloient qu'Anaſtaſe convint de ce qu'ils diſoient. Mais il dit hardiment au ſenat : Vous faites entrer Conſtantin dans la ſale ſecrete du palais ? Il n'eſt ni prêtre ni moine, c'eſt un tribun des ſpectacles. On connoît en Afrique & à Rome les femmes qu'il entretenoit quand il y vint. Tout le monde ſçait les fourberies qu'il employa pour ſe cacher. Tantôt il diſoit que c'étoit ſes ſœurs : tantôt

tantôt qu'il les avoit amenées, de peur qu'elles ne communiquaſſent à l'égliſe de C. P. Lorſqu'il n'aura plus dequoi fournir à ſes débauches, & qu'il ſe trouvera dans un païs où il ſoit inconnu, il recommencera à en faire autant. On demanda à Anaſtaſe, s'il avoit anathematiſé le Type : il l'avoüa, & ſoûtint, qu'il avoit eu raiſon de le faire ; & après qu'il eut répondu à pluſieurs queſtions, on le fit ſortir de la ſalle. AN. 655.

On fit entrer ſaint Maxime, & Troïle lui dit : Abbé dites la verité, & l'empereur aura pitié de vous. Car ſi nous en venons à un examen dans les formes, & qu'un ſeul chef d'accuſation ſoit veritable, la loi vous condamne à mort. Il répondit : Je l'ai déja dit, & je le dis encore, ſi une ſeule eſt veritable, Satan eſt Dieu. Mais faites ce qu'il vous plaira : en ſervant Dieu on ne me peut nuire. Troïle lui dit : N'avez-vous pas anathematiſé le Type ? Il repondit : Je vous ai déja dit pluſieurs fois, que je l'ai anathematiſé. Troïle reprit : Vous avez anathematiſé le Type ? vous avez donc anathematiſé l'empereur ? Saint Maxime répondit : Je n'ai point anathematiſé l'empereur, mais un écrit contraire à la foi Catholique. Où a-t-il été anathematiſé, dit Troïle ? Au concile de Rome, répondit ſaint Maxime, dans l'égliſe du Sauveur, & dans celle de la mere de Dieu. Alors le prefet lui dit : Communiquez-vous avec cette égliſe ici ou non ? Non, répondit-il. Pourquoi ? Parce qu'elle a rejetté les conciles. Comment donc, reprit Troïle, les met-on dans les Diptyques ? Saint Maxime répondit : Et à quoi ſervent

AN. 655.

les noms, quand on bannit les dogmes ? Pouvez-vous le montrer, dit Troïle ? Saint Maxime répondit : Si vous m'en donnez la liberté, je le ferai fort aiſément.

Ils demeurerent tous en ſilence, puis le ſacellaire dit à ſaint Maxime : D'où vient que vous aimez les Romains, & que vous haiſſez les Grecs ? Il répondit : Il nous eſt défendu de haïr perſonne. J'aime les Romains comme tenant la même foi, & les Grecs, comme parlant le même langage. Le ſacellaire lui dit : Combien d'années vous donnez-vous ? Il répondit : Soixante & quinze. Combien y a-t-il que votre diſciple eſt avec vous ? Trente-ſept ans. Alors un du Clergé s'écria : Le Seigneur vous a rendu ce que vous avez fait au bien-heureux Pyrrus. A quoi ſaint Maxime ne répondit rien. Et les deux patriarches ne dirent pas un mot pendant toute cette conference. Mais comme on parla du concile de Rome, Demoſthene s'écria : Le concile eſt nul, puiſque celui qui l'a aſſemblé a été dépoſé. Saint Maxime dit : Il a été perſecuté, mais non pas dépoſé. Quelle procedure ſynodale & canonique a-t-on faite, qui puiſſe prouver ſa dépoſition ? Et quand il auroit été dépoſé canoniquement, ce qui a été décidé pour la foi, ſelon les canons, n'en ſouffriroit aucun préjudice, étant conforme à ce qu'a écrit le pape Theodore de ſainte memoire. A cela le patrice Troïle dit : Vous ne ſçavez ce que vous dites, abbé : ce qui eſt fait eſt fait.

XVI. Autre conference.

Enſuite on fit ſortir ſaint Maxime de la ſalle du

conſeil, on le remit en priſon. Mais le jour de la Pentecôte, dix-ſeptiéme de Mai 655. car il faut lire ainſi, & non pas dix-huit, le patriarche fit demander à ſaint Maxime : De quelle égliſe êtes-vous ? De Byzance, de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie, de Jeruſalem ? les voilà toutes réünies, & les provinces qui en dépendent. Réüniſſez-vous donc auſſi, ſi vous êtes de l'égliſe catholique ; autrement il pourra vous arriver ce que vous n'attendez pas. Saint Maxime répondit : Dieu a déclaré, que l'égliſe catholique étoit appuyée ſur la confeſſion de la foi orthodoxe, en loüant ſaint Pierre de ce qu'il l'avoit confeſſée. Toutefois, dites-moi, par quelle confeſſion s'eſt faite l'union de toutes les égliſes : ſi elle eſt bonne je ne m'en éloignerai pas. On lui dit : Quoique nous n'en ayons point d'ordre, nous vous le dirons, pour vous ôter toute excuſe. Nous reconnoiſſons deux operations à cauſe de la difference des natures, & une à cauſe de l'union. Saint Maxime reprit : Dites-vous que les deux operations en ſoient devenuës une par l'union, ou qu'il y en a une autre outre ces deux ? Non, dirent-ils, ce ſont les deux qui n'en font qu'une. Ainſi, dit ſaint Maxime, nous renverſons tout, en nous forgeant une foi qui n'a rien de ſolide, & un Dieu qui ne ſubſiſte point. Car ſi nous confondons les deux operations en une à cauſe de l'union, & qu'enſuite nous la diviſions en deux à cauſe de la difference : ce ne ſera plus ni une ni deux operations, & celui en qui elles doivent être ſera ſans operation, & par conſequent ſans exiſtence. Je ne

AN. 655.

Matth. XVI. 18.

puis parler ainſi : ce n'eſt pas ce que j'ai appris des peres. Faites ce qu'il vous plaira, vous avez la puiſſance. Ecoutez donc, dirent-ils, l'empereur & le patriarche, par ordre du pape de Rome, ont reſolu, que ſi vous n'obéiſſez pas, vous ſeriez anathematiſé, & puni de telle mort qu'ils ordonneront. Il répondit : Que ce que Dieu a ordonné avant tous les ſiecles s'accompliſſe en moi. Saint Maxime écrivit le lendemain cette converſation à ſon diſciple Anaſtaſe, afin qu'il redoublât ſes prieres, & qu'il inſtruiſît les autres de ce qui s'étoit paſſé.

Nous avons la lettre qu'Anaſtaſe en écrivit aux
p. 45. moines de Caillari en Sardaigne, où il dit : Nos adverſaires ayant reſolu de ne pas ſuivre la doctrine des peres, ſont agitez de diverſes opinions. Et après avoir ſoûtenu, qu'il ne falloit dire ni une ni deux operations, ils en reconnoiſſent deux & une, c'eſt-à-dire trois. Ce que ni les peres ni les conciles n'ont dit, ce que la raiſon naturelle ne ſouffre pas, & qu'aucun des anciens ou nouveaux heretiques n'a avancé. Il montre enſuite l'abſurdité de ce ſyſtême, & ajoûte : Ils y ont fait conſentir les legats de l'ancienne Rome : & après les avoir ainſi ſéduits, ils les renvoyent à celui qui les a envoyez : c'eſt-à-dire au pape Eugene. Anaſtaſe continue : L'égliſe catholique & apoſtolique étant donc preſque toute dans un tel peril : nous vous prions de la ſecourir ; & s'il eſt impoſſible, il faut que vous paſſiez au plutôt à Rome, ſous quelque autre prétexte, pour vous joindre aux hommes pieux & fermes qui y ſont, & qui ſoûtiennent vigoureuſement avec nous la verité,

les priant avec larmes de conſerver la foi orthodoxe ſans aucune nouveauté; & de ne rien approuver, que ce qui a été défini par les peres & par les conciles. C'eſt ainſi qu'Anaſtaſe eſperoit en vertu de la promeſſe faite à ſaint Pierre, que la ſemence de la pieté, comme il parle, demeureroit au moins dans l'égliſe Romaine. AN. 1656.

Le lendemain du jour auquel ſaint Maxime avoit été interrogé; les eccleſiaſtiques de C. P. s'aſſemblerent, & perſuaderent à l'empereur de le condamner au banniſſement, avec ſes diſciples les deux Anaſtaſes. Mais ils les ſeparerent & les éloignerent de la mer, afin que perſonne ne put les viſiter. On les envoya tous trois en Thrace, ſaint Maxime au château de Bizye; Anaſtaſe l'apocriſiaire à Selymbrie: l'autre Anaſtaſe à Perbere; tellement à l'extrêmité de la province, que l'on ne pouvoit faire un pas au-delà ſur les terres des Romains. On les envoya ſans proviſions pour leur ſubſiſtance, ſans habits, dépoüillez de tout. *p.* 421 *p.* 40.

Pierre patriarche de C. P. envoya au ſaint ſiege ſuivant la coûtume, ſa lettre ſynodique, portant ſa confeſſion de foi: mais elle étoit très-obſcure, & ne déclaroit point les deux operations & les deux volontez en Jeſus-Chriſt. Le peuple & le clergé de Rome en furent irritez, & la rejetterent avec grand bruit dans l'egliſe de ſainte Marie Majeure. Juſques-là, qu'ils ne permirent point au pape Eugene de celebrer la meſſe, qu'il n'eût promis de ne jamais recevoir cette lettre. *Anaſt. in Eug.*

AN. 656.

XVII. Troiſiéme interrogatoire de ſaint Maxime.

Acta SS. Max. to. 1. p. 44. & to. 6. conc. p. 472. n. 3.

Cependant on envoya de C. P. des commiſſaires pour interroger ſaint Maxime dans ſon exil; ſçavoir Theodoſe évêque de Ceſarée en Bithinie, de la part du patriarche; & de la part de l'empereur, Paul & Theodoſe conſuls. Ils arriverent à Bizye, le vingt-quatriéme d'Aouſt, indiction quatorziéme, l'an 656. Et après quelques diſcours de pieté, l'évêque Theodoſe dit à ſaint Maxime: L'empereur & le patriarche veulent ſçavoir de vous, pourquoi vous ne communiquez point au ſiege de C. P. Saint Maxime repondit: Avez-vous un pouvoir par écrit de l'empereur ou du patriarche? Theodoſe reprit: Vous ne deviez pas, ſeigneur, vous défier de nous: tout miſerable que je ſuis, je porte le nom d'évêque; & ces ſeigneurs ſont partie du ſenat. Nous ne ſommes pas venus vous tenter: à Dieu ne plaiſe. Saint Maxime répondit: de quelque maniere que vous ſoyez venus, je vous dirai ſans reſerve ce que vous me demandez, quoique vous le ſçachiez mieux que moi.

Vous ſçavez les nouveautez qui ont paru depuis la ſixiéme indiction du cycle paſſé, c'eſt-à-dire l'an 633. commençant à Alexandrie par les neuf articles de Cyrus, que le ſiege de C. P. a approuvez, & les autres changemens faits par les patriarches Sergius, Pyrrus & Paul, dans leurs conciles. Voilà pourquoi je ne communique point à l'égliſe de C. P. Que l'on ôte ces ſcandales, enſorte que je puiſſe marcher dans le chemin battu de l'évangile, tel que je l'ai trouvé; j'y marcherai de moi-même. Que diſons-nous donc de mauvais, dit Theodoſe?

Saint Maxime répondit : En diſant qu'il n'y a qu'une operation de la divinité & de l'humanité de Jeſus-Chriſt, vous confondez la doctrine de la Trinité & de l'Incarnation, puiſque ſelon les peres, ce qui a même operation, eſt de même nature, & ce qui n'a aucune puiſſance, n'eſt rien. Ce qu'il leur prouva par pluſieurs raiſons, à peu près les mêmes qu'il avoit employées dans la conference avec Pyrrus. AN. 656.

Theodoſe dit enſuite : Ne prenez pas comme une déciſion certaine, ce qui a été fait par ménagement. Saint Maxime répondit : Si le Type, qui défend d'attribuer à N. Seigneur aucune volonté ou operation, n'eſt pas une déciſion certaine : pourquoi m'avez-vous livré honteuſement à des nations barbares & infideles ? Pourquoi m'a-t-on condamné à demeurer à Bizye, & mes compagnons, l'un à Perbere & l'autre à Meſembrie. Theodoſe dit : Par le Dieu qui me doit juger, j'ai dit quand on fit le Type, & je le dis encore, qu'on l'a mal fait, & à la perte de pluſieurs. Mais le pretexte a été d'appaiſer les diſputes des Catholiques, touchant les volontez & les operations. Saint Maxime dit : Et quel fidele peut recevoir un ménagement, qui ſupprime les paroles des apôtres, des prophetes & des docteurs, que Dieu même a établis, & à qui il a dit : Qui vous reçoit me reçoit, & qui vous a rejetté me rejette ? Le diable a auſſi ſes faux apôtres, ſes faux prophetes & ſes faux docteurs, qui ſont les heretiques. Comme celui qui reçoit les vrais, reçoit Dieu ; celui qui reçoit les faux

Sup. liv. XXXVIII. 404

Acta. n. 9.

Matth. X. 40.

AN. 656. reçoit le diable. Celui donc qui rejette les ſaints avec les heretiques, ſouffrez que je diſe la verité, il rejette Dieu avec le diable. Ainſi prenez garde, que ſous pretexte de paix nous ne tombions dans l'apoſtaſie, qui, ſelon l'apôtre, doit préceder l'Ante-Chriſt. Je vous parle ſans reſerve, ſeigneurs, afin que vous ayez pitié de vous & de nous. Voulez-vous qu'ayant de tels ſentimens gravez dans le cœur je communique à une égliſe, où l'on enſeigne le contraire; mon Sauveur m'en preſerve. Et ſe jettant à genoux, il dit : Pour moi, faites de moi ce qu'il vous plaira, je ne communiquerai jamais à ceux qui reçoivent de telles doctrines.

n. 12. Les commiſſaires conſternez de ce diſcours baiſſerent la tête & garderent long-tems le ſilence : puis l'évêque Théodoſe ſe relevant & regardant ſaint Maxime, dit : Nous vous répondons pour l'empereur, que ſi vous communiquez avec nous il abolira le Type : Saint Maxime repliqua : Nous ſommes encore bien éloignez les uns des autres. Que deviendra le terme d'une volonté, établi en concile par Sergius & par Pyrrus, pour bannir toute operation? Il parloit de l'Ecthеſe; & Theodoſe répondit : Ce papier a été rejetté. On l'a ôté des murailles de pierre, dit ſaint Maxime, mais non pas des cœurs. Qu'on reçoive la condamnation prononcée canoniquement au concile de Rome, le mur de ſeparation ſera abatu, & il ne ſera plus beſoin de nous exhorter. Theodoſe répondit : Le concile de Rome n'eſt pas valable, puiſqu'il a été fait ſans ordre de l'empereur. Saint Maxime

Maxime dit : Si ce ſont les ordres des empereurs, qui donnent l'autorité aux conciles, il faut donc recevoir ceux que les empereurs ont fait tenir contre le conſubſtantiel ; je veux dire ceux de Tyr, d'Antioche, de Seleucie, de Conſtantinople ; ſous Eudoxe l'Arien, de Nicée en Thrace, de Sirmium ; & longtemps après le ſecond d'Epheſe, où préſidoit Dioſcore. Tous ces conciles ont été aſſemblez par ordre des empereurs ; & toutefois on les a tous condamnez, pour l'impieté des dogmes qu'il autoriſoient. Que ne rejettez-vous auſſi le concile, qui a dépoſé Paul de Samoſate, ſous le pape Denys, & Denys d'Alexandrie, & où preſidoit ſaint Gregoire Thaumaturge ? Car il n'a pas été fait par ordre de l'empereur. Où eſt le canon, qui défend d'approuver les conciles faits ſans ordre de l'empereur, ou qui ordonne, qu'ils ſoient aſſemblez par ſon ordre ? Vous ſçavez que le canon ordonne de tenir deux fois l'an le concile en chaque province, ſans faire aucune mention de l'ordre de l'empereur. Il eſt vrai, dit Theodoſe, c'eſt la ſaine doctrine, qui fait approuver les conciles. Mais ne recevez-vous pas l'écrit de Ménas, où il enſeigne une volonté & une operation en Jeſus-Chriſt ? A Dieu ne plaiſe, dit ſaint Maxime, vous rejettez tous les docteurs qui ont été depuis le concile de Calcedoine, & qui ont combattu contre l'erreur de Severe ; & je recevrai le libelle de Ménas, qui eſt poſterieur au concile, & qui défend ouvertement Severe, Apollinaire, Macedonius, Arius, tous les heréti-ques, & réjette le concile ? Quoi donc, dit Theo-

AN. 656.

Sup. liv. XI. n. 48. liv. XII. n. 10. liv. 14. n. 15. 21. 13. l. XIII. n. 6 l. XXVIII. n. 38.

Liv. VIII. n. 24

5. Can. Nic. Sup l. II. n. 20. n. 13.

AN. 659. doſe ; vous n'admettez point une ſeule operation ? Saint Maxime répondit : Et qui eſt celui des docteurs approuvez, qui la ſoûtient ? Alors Theodoſe rapporta de faux paſſages du pape Jules, de ſaint Gregoire Thaumaturge, & de ſaint Athanaſe, & en fit la lecture. Saint Maxime dit : Craignons Dieu, & n'attirons pas ſa colere, en produiſant des paſſages hérétiques. Perſonne n'ignore, que ceux-ci ſont d'Apollinaire : ſi vous en avez d'autres, montrez-les. Theodoſe produiſit deux autres paſſages, ſous le nom de ſaint Chryſoſtome ; & ſaint Maxime les ayant lûs, dit, qu'ils etoient de Neſtorius. Auſſi-tôt Theodoſe brûlant de colere, lui dit : Seigneur moine, c'eſt Satan qui parle par ta bouche. Saint Maxime répondit : Ne vous fâchez pas, Seigneur ; & il lui montra les mêmes paroles dans Neſtorius.

Theodoſe dit : Dieu ſçait, mon frere, que c'eſt le patriarche qui m'a donné ces paſſages, & vous dites, qu'ils ſont, les uns d'Apollinaire, les autres de Neſtorius : puis il en produiſit un de ſaint Cyrille, qui ſembloit dire une operation. Sur quoi ſaint Maxime dit : Quelques-uns montrent, que c'eſt une addition de Timothée Elure. Mais qu'il ſoit de ſaint Cyrille, examinons en le ſens. C'eſt ce que je ne vous permets pas, dit Theodoſe ; il faut que vous receviez le texte tout pur. Vous nous donnez de nouvelles regles, dit ſaint Maxime, s'il n'eſt pas permis d'examiner les paroles de l'écriture & des peres. Puis il lui montra par l'écriture même, qu'il faut l'examiner, pour en pénétrer le ſens ;

& ne pas s'arrêter à la ſimple lettre, comme les Juifs. AN. 656.

Ils diſputerent encore ſur les deux volontez & les deux operations, & l'évêque Theodoſe fut réduit à ſoutenir que les peres avoient dit: Une volonté & une autre, la divine & l'humaine, double volonté; mais non pas deux volontez. Sur quoi ſaint Maxime dit: Au nom de Dieu, quand on dit une & une autre, divine & humaine, ou double, combien en comprenez-vous? L'évêque Theodoſe dit: Je ſçai ce que je comprends, mais je ne dis pas deux. Saint Maxime ſe tourna vers les conſuls, & dit: Au nom de Dieu, quand vous entendez dire une & une, ou l'une & l'autre, ou deux fois deux, ou deux fois cinq, quelle penſée répond en vous à ces paroles? Ils répondirent: Puiſque vous nous avez pris à ſerment, nous entendons deux par une & une, & par l'une & l'autre: quatre par deux fois deux, & dix par deux fois cinq. L'évêque Theodoſe confus de cette réponſe, dit: Je ne dis point ce que les peres n'ont point dit. Alors ſaint Maxime prit le livre des actes du concile de Rome, & montra que les peres diſent formellement deux volontez & deux operations. Le conſul Theodoſe prit le livre, & lut lui-même les paſſages. Sur quoi l'évêque Theodoſe dit: Dieu le ſçait. Si ce concile n'avoit point condamné les perſonnes, j'aurois été le premier à le recevoir. Mais pour ne pas perdre ici le tems, je dis ce que les peres ont dit; & je reconnois tout à l'heure par écrit deux natures, deux volontez, deux operations. Venez commu-

XVIII. Accord avec ſaint Maxime.

n. 16.

niquer avec nous, & faiſons l'union.

AN. 656. Saint Maxime dit : Seigneur, je n'oſe recevoir votre conſentement par écrit, ſur une affaire de cette importance, moi qui ne ſuis qu'un ſimple moine : mais ſi vous êtes veritablement touché de Dieu,

n. 17. envoyez à Rome ſuivant les canons; je veux dire, que l'empereur y envoye, & le patriarche avec ſon concile. Car je ne puis communiquer avec une égliſe, où l'on prononce au ſaint ſacrifice les noms de perſonnes condamnées; & il n'eſt plus poſſible de les abſoudre après leur mort. On le fera, dit l'évêque Theodoſe : mais donnez-moi parole, que ſi on m'envoye, vous viendrez avec moi. Saint Maxime dit : Seigneur, il vous eſt plus avantageux de prendre mon compagnon, qui eſt à Meſembrie; c'étoit Anaſtaſe l'apocriſiaire; car il ſçait la langue, & eſt reſpecté à Rome, à cauſe de ce qu'il ſouffre depuis long-tems pour la foi. Theodoſe dit : Nous avons quelque differend enſemble, & je n'irai pas volontiers avec lui. Seigneur, dit ſaint Maxime, puiſque vous le voulez, je vous ſuivrai par tout où il vous plaira. Là-deſſus, ils ſe leverent tous pleurans de joye. Ils ſe mirent à genoux, on fit une priere, puis chacun baiſa l'évangile, la croix, l'image de Jeſus-Chriſt, & celle de la Vierge; & ils les toucherent de leurs mains, pour confirmation de ce qui avoit été dit. Enſuite l'évêque Theodoſe demanda encore quelque éclairciſſement à ſaint Maxime, qui lui montra à fonds les conſequences abſurdes de la doctrine d'une volonté & d'une operation; lui expliquant d'une

maniere très-théologique, l'union des deux natures en l'Incarnation. En ſe ſéparant l'évêque Theodoſe lui donna quelque peu d'argent, qu'on lui envoyoit, & deux habits, dont l'évêque de Byzie prit auſſi-tôt une tunique. AN. 656. n. 23.

XIX. Accord rompu. n. 24.

Le huitiéme de Septembre ſuivant, où commençoit la quinziéme indiction, la même année 656. le conſul Paul vint à Byzie, apportant à ſaint Maxime un ordre de l'empereur, pour le transferer au monaſtere de ſainte Theodore de Rege, près de Conſtantinople, & l'exécuta ſur le champ. Mais quoique cet ordre portât que ſaint Maxime ſeroit mené avec beaucoup d'honneur & de ſoin, tant à cauſe de ſa vieilleſſe & de ſes infirmitez, que du rang qu'il avoit tenu à la cour: toutefois on lui ôta à Rege, le peu d'argent qu'on lui avoit donné, ſes habits, & le reſte de ſes pauvres meubles. n. 25. Le treiziéme de Septembre, veille de l'Exaltation de la Croix, les patrices Epiphane & Troïle vinrent avec une grande ſuite, & l'évêque Theodoſe avec eux. Ils monterent à la tribune de l'égliſe du monaſtere; & après les complimens ordinaires, ils s'aſſirent, & obligerent ſaint Maxime à s'aſſeoir. Le patrice Troïle prit la parole, & lui dit: L'empereur nous a envoyez pour vous expliquer ſes ordres: mais dites-nous premierement ſi vous les executerez ou non. Saint Maxime repondit: Seigneur, que je ſçache ce qu'ordonne ſa majeſte, & je répondrai. Mais comme ils inſiſtoient, & témoignoient par leurs regards & par leurs paroles être aigris de ce rétardement, il leur dit: Je vous déclare en pré-

AN. 656.

ſence de Dieu & de ſes anges, que ſi l'empereur m'ordonne quelque choſe que ce ſoit, touchant les affaires de ce monde, & ce qui doit périr avec lui, je l'exécute volontiers. Alors Troïle ſe leva, & dit : Priez pour moi, je m'en vais ; cet homme ne veut rien faire. Il s'éleva un grand bruit & une grande confuſion ; & l'évêque Theodoſe dit : Dites-lui la réponſe de l'empereur, & voyez ce qu'il dira. Car de s'en aller ainſi, ſans avoir rien dit ni rien entendu, il n'y a pas de raiſon. Le patrice Epiphane dit : Voici ce que vous mande l'empereur : Puiſque tout l'Occident, & tous ceux qui ſont pervertis en Orient, ont les yeux ſur vous, je ſouhaite que vous communiquiez avec nous ſuivant le Type ; & nous irons en perſonne à Calcé vous ſaluer, vous donner la main, & vous amener dans la grande égliſe, pour recevoir avec vous le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, & vous déclarer notre pere. Car nous ſçavons certainement, que ſi vous communquiez avec le ſaint ſiege de Conſtantinople, tous ceux qui s'en ſont ſéparez ſe réüniront.

Alors ſaint Maxime ſe tourna vers l'évêque Theodoſe, & lui dit avec larmes : Seigneur, nous attendons tous le jour du jugement. Vous ſçavez ce dont on eſt convenu ſur les ſaints évangiles, la ſainte croix, l'image de Notre-Seigneur & de ſa ſainte mere. L'évêque baiſſant le viſage, dit d'une voix troublée : Et que puis-je faire, quand l'empereur eſt d'un autre avis ? Saint Maxime reprit : Pourquoi donc avez-vous touché les ſaints évangiles, vous & ceux qui vous accompagnoient, ſi vous

n'aviez pas le pouvoir d'executer vos promeſſes ? Aſſurément toutes les puiſſances du ciel ne me perſuaderoient pas de faire ce que vous déſirez. Car, que répondrois-je, je ne dis pas à Dieu, mais à ma conſcience, ſi j'abjure la foi, pour une choſe auſſi vaine, que la gloire des hommes ? A ces mots ils ſe leverent tranſportez de fureur, & commencerent à le tirailler, lui arracher la barbe, lui donner des coups de poing, & à le couvrir de crachats depuis les pieds juſques à la tête : enſorte qu'on en ſentit l'infection, juſques à ce que ſes habits euſſent été lavez. AN. 656.

L'évêque ſe leva auſſi, & dit : Il ne falloit pas en uſer ainſi ; il falloit écouter ſa réponſe, & la rapporter à l'empereur. Les affaires eccleſiaſtiques ne ſe traitent pas de la ſorte. A peine put-il les arrêter & les faire raſſeoir ; mais ils continuerent à charger le ſaint abbé d'injures & de malédictions inoüies ; & Epiphane lui dit en fureur : Dis, miſerable vieillard, prétends-tu que nous ſoyons des herétiques, & la ville de CP. & l'empereur ? Nous ſommes meilleurs Chrétiens & meilleurs Catholiques que toi. Nous confeſſons que Notre-Seigneur a une volonté divine & une volonté humaine ; & que toute nature intelligente, a la volonté & l'operation. Enfin nous ne nions pas les deux volontez, & les deux operations.

Saint Maxime répondit : Si vous croyez comme l'égliſe, pourquoi me voulez-vous contraindre à recevoir le Type, qui ne tend qu'à détruire cette créance ? On l'a fait par condeſcendance, dit Epi-

AN. 656. phane, pour ne pas troubler le peuple par ces subtilitez. Au contraire, dit saint Maxime, tout le monde est édifié de la confession exacte de la foi. Troïle dit ensuite : Ayez dans le cœur ce que vous voudrez, personne ne vous en empêche. Saint Maxime répondit : Dieu n'a pas renfermé dans le cœur, tout ce qui est nécessaire pour le salut. Il a dit : Qui me confesse devant les hommes, je le confesserai devant mon Pere. Et l'Apôtre : On croit du cœur pour la justice, & on confesse de la bouche pour le salut. Alors Epiphane lui demanda d'un ton aigre : Avez-vous souscrit au libelle ? Il vouloit dire le decret du concile de Rome. Saint Maxime dit : Oüi, j'y ai souscrit. Et comment, reprit Epiphane, avez-vous osé anathématiser ceux qui croyent comme toute l'église ? Assurément, si j'en suis crû, vous serez mené dans la ville, attaché au milieu de la place, & on fera venir les comédiens, les comédienes, & les principales courtisanes, avec tout le peuple, afin que chacun vous donne des soufflets & vous crache au visage. J'y consens, dit saint Maxime, s'il est vrai que nous ayons anathématisé ceux qui confessent deux volontez & deux operations naturelles. Lisez les actes, Seigneur, & le decret ; & si vous trouvez ce que vous dites, faites ce qu'il vous plaira. Ils dirent : Si nous nous amusons à l'écouter, nous ne boirons ni ne mangerons. Allons dîner, & puis nous entrerons au palais pour rapporter ce que nous avons oüi. Cet homme s'est vendu à Satan. Ils sortirent ; mais ils avoient dit auparavant à saint Maxime

Matth. X. 33. Rom. X. 10. 11. 29.

Maxime : Nous amenerons vos deux diſciples, nous les examinerons auſſi, & nous verrons ce qu'ils deviendront. Mais ſçachez, ſeigneur abbé, qui ſi les infideles nous donnent un peu de relâche, par la ſainte Trinité, nous vous mettons avec le pape, qui s'en fait accroire, & tous ceux qui diſcourent en ce pays-là, & tous vos autres diſciples; & nous vous traiterons tous, chacun à votre place, comme Martin a été traité. AN. 656.

XX. Second exil de S. Martin.

Le lendemain quatorziéme de Septembre, jour de l'Exaltation de la Croix, le conſul Theodoſe vint dès le matin trouver ſaint Maxime, lui ôta tout ce qu'il avoit, & lui dit de la part de l'empereur : Puiſque vous n'avez pas voulu d'honneur, vous en ſerez privé. Allez au lieu dont vous vous n. 30. êtes jugé digne, avec vos deux compagnons. Le conſul Theodoſe prit S. Maxime, & le mit entre les mains des ſoldats, qui le menerent à Selymbrie. Ils y demeurerent deux jours, juſques à ce qu'un des ſoldats eût été au camp, dire à toute l'armée, pour l'exciter contre ſaint Maxime : Le moine qui blasfême contre la mere de Dieu, vient ici. Le ſoldat étant revenu, le mena au camp. Mais le commandant touché de Dieu, envoya au-devant de lui le chef des bandes, les enſeignes, les prêtres & les diacres. Saint Maxime les voyant, ſe mit à genoux : ils en firent autant, puis ils s'aſſirent & le firent aſſeoir. Alors un venerable vieillard lui dit avec grand reſpect : Mon pere, on nous a ſcandaliſez, en diſant, que vous ne nommez pas mere de Dieu la ſainte Vierge. C'eſt

AN. 656. pourquoi je vous conjure par la ſainte Ttinité, de nous en dire la verité, de peur que nous ne ſoyons ſcandaliſez injuſtement. Saint Maxime ſe mit à genoux, ſe releva, & étendant les mains au ciel, il dit avec larmes : Quiconque ne dit pas que notre-Dame, la très-ſainte Vierge, a été veritablement la mere de Dieu, créateur du ciel & de la terre, ſoit anathême, de par le Pere, le Fils, & le Saint-Eſprit, & toutes les vertus céleſtes, & les Apôtres, les Prophetes, les Martyrs, & tous les Saints, maintenant & toûjours, & dans tous les ſiécles des ſiécles. *Amen.* Alors les aſſiſtans dirent en pleurant : Mon pere, Dieu veüille vous donner la force d'achever dignement votre courſe. Enſuite ils tinrent pluſieurs diſcours ſi édifians, que les ſoldats s'aſſembloient en foule pour les entendre. Mais un des gardes du général, voyant que leur nombre croiſſoit toûjours, & qu'ils blâmoient la maniere dont on traitoit le ſaint vieillard, le fit enlever & mettre à deux milles du camp, juſques à ce qu'on l'emmenât à Perbere. Les clercs de l'armée le ſuivirent à pied, pendant ces deux milles, & après avoir pris congé de lui, le mirent à cheval de leurs propres mains. On le mena à Perbere, & on le mit en priſon.

Enſuite on le mena à CP. avec ſon diſciple le moine Anaſtaſe ; & on tint contre eux un concile, où ils furent tous deux anathématiſez, & avec eux
n. 31. le pape ſaint Martin, ſaint Sophrone de Jeruſalem, & tous leurs adherans ; c'eſt-à-dire tous les Catholiques. On amena enſuite l'autre Anaſtaſe, que-

l'on anathématiſa de même. Et le concile, conjointement avec le ſénat, prononça contre tous les trois une ſentence, où il diſoit: Après avoir porté contre vous le jugement canonique, il reſtoit, que vous fuſſiez ſoûmis à la ſéverité des loix pour vos impietez, quoiqu'il n'y ait point de peine proportionnée à de tels crimes. Toutefois, laiſſant au juſte juge la plus grande punition; nous vous donnons la vie, en nous relâchant de l'exactitude des loix; & nous ordonnons, que le prefet ici preſent, vous emmene incontinent dans ſon prétoire; qu'il vous faſſe battre le dos de nerfs de bœuf, & couper juſques à la racine la langue, qui a été l'inſtrument de vos blasphêmes, & la main droite, qui a ſervi à les écrire. Enſuite vous ſerez promenez par les douze quartiers de cette ville, & condamnez au banniſſement, & à la priſon perpetuelle, pour y pleurer vos pechez le reſte de vos jours. Cette ſentence fut auſſitôt exécutée: le prefet ſe ſaiſit de S. Maxime & des deux Anaſtaſes, les fit foüetter, leur fit couper la langue à chacun, & la main droite, les promena par toute la ville de CP. & les envoya en exil dans le pays de Lazes.

AN. 656.

XXI. Dixiéme concile de Tolede. *tom. 6. p. 459.*

En Eſpagne, la même année 656. huitiéme du roi Receſuinte, Ere 694. le concile indiqué l'année précédente s'aſſembla, mais un mois plus tard; c'eſt-à-dire le premier jour de Decembre. On le compte pour le dixiéme concile de Tolede, & on y fit ſept canons. Le premier marque que la fête de la Vierge, c'eſt-à-dire de ſon Annonciation, ſe célébroit en differens jours dans les égliſes d'Eſpa-

AN. 656. gne. Il ajoûte, qu'elle ne doit pas être célébrée en ſon propre jour, parce qu'il tombe dans le Carême, ou dans les fêtes de Pâques: c'eſt pourquoi il ordonne de la fixer au huitiéme jour avant Noël, qui eſt le dix-huitiéme de Decembre. Le ſecond canon punit de dépoſition les évêques & les clercs, qui auront violé les ſermens faits pour la ſûreté du prince ou de l'état; permettant toutefois au prince de leur faire grace. On y voit que le nom de religieux comprenoit toutes les perſonnes conſacrées à Dieu, depuis l'évêque juſques au moine.

Sup. liv. XXXVII. n. 40.

Il eſt défendu aux évêques, ſous peine d'un an d'excommunication, de donner à leurs parens ou à leurs amis, les paroiſſes ou les monaſteres, pour en tirer le revenu. Pluſieurs veuves conſacrées à Dieu prétendoient conteſter leur état: c'eſt pourquoi il eſt ordonné, qu'elles feront leur profeſſion par écrit, devant l'évêque ou ſon miniſtre, qui leur donnera l'habit; & qu'elles porteront ſur la tête un manteau noir ou violet. Saint Chryſoſtome marquoit auſſi ce manteau noir dans l'habit des vierges de ſon tems. Le concile de Tolede ajoûte: Celles qui auront quitté l'habit de veuve, après l'avoir porté, ſeront excommuniées & renfermées dans les monaſteres, pour le reſte de leurs jours. Les enfans offerts aux monaſteres par leurs parens, ne pourront plus revenir dans le ſiécle; mais les parens ne pourront les offrir, que juſqu'à l'âge de dix ans. Nous avons vû cet uſage marqué dans la regle de ſaint Benoît. Enfin il eſt défendu de vendre aux Juifs des eſclaves Chrétiens; & ce crime

Can. 3.

c. 4.

V. Chryſoſt. hom. 8. in 1. Tim. II. 19.

c. 5.

c. 6.

Sup liv. XXXII. 19.

c. 7.

eſt particulierement condamné dans les clercs, qui devroient les racheter. AN. 656.

On préſenta à ce concile une lettre de Patomius archevêque de Brague, par laquelle il ſe confeſſoit coupable d'avoir péché avec une femme. Les évêques le firent entrer, lui firent reconnoître ſon écrit, & l'interrogerent, ſi ſa confeſſion étoit libre & veritable; il en fit ſerment, & déclara, fondant en larmes, que depuis environ neuf mois, il avoit quitté volontairement le gouvernement de ſon égliſe, & s'étoit enfermé dans une priſon pour faire pénitence. Suivant les canons, il devoit être dépoſé: toutefois par compaſſion, le concile lui laiſſa le nom d'évêque, le condamnant à une pénitence perpetuelle. L'égliſe de Brague fut donnée en même tems par le concile à Fructueux évêque de Dume; ſoit en le transferant, ſoit en uniſſant l'un & l'autre ſiége. Car Dume n'eſt qu'à trois milles ou une lieuë de Brague, & a eu peu d'évêques particuliers. Enſuite eſt un autre decret, par lequel le concile réduit les diſpoſitions du teſtament de Ricimer évêque de Dume, contraire à celui de S. Martin ſon prédeceſſeur, & préjudiciables à ſon égliſe. Ces decrets ſont datez du premier de Decembre, la huïtiéme année du roi Receſuinte, qui eſt l'an *656*. Ils ſont ſouſcrits par vingt évêques, dont les trois premiers ſont métropolitains; Eugene de Tolede, fugitif de Seville, auparavant abbé, & Fructueux de Brague. Il y eut auſſi cinq députez d'évêques abſens.

XXII. Saint Fructueux de Brague.

Saint Fructueux étoit de race royale, fils d'un

AN. 656.

Act. Ben. to. 2. p. 581.

général d'armée, qui demeuroit d'ordinaire au territoire de Vierze, entre les montagnes de Leon & de Galice. Dès sa premiere jeunesse, étant avec son pere, qui examinoit les comptes de ses troupeaux, il consideroit les lieux le plus sauvages, & pensoit à y fonder des monasteres. Ses parens étant morts, il reçut la tonsure de Conantius ou Tonatius, que l'on croit avoir été évêque de Palencia, & qui le forma dans la pieté. Fructueux donna son bien aux églises, aux pauvres, à ses esclaves, qu'il mit en liberté; mais il en employa la meilleure partie, à la fondation d'un monastere nommé Complut, parce qu'il étoit dédié à saint Just & saint Pasteur, martyrs de cette ville, dont toutefois ce monastere étoit fort éloigné. Il y assembla une nombreuse communauté: mais ensuite fatigué des visites que lui attiroit sa réputation, il établit un abbé à Complut, & s'alla cacher dans le desert. Il établit en divers lieux trois autres monasteres; plusieurs personnes nobles, même des officiers du roi, servirent Dieu sous sa conduite, & plusieurs furent depuis évêques.

Il fonda un quatriéme monastere dans l'isle de Cadis, & un cinquiéme sur la côte voisine, en un lieu nommé None, parce qu'il étoit à neuf milles de la mer. Il y vint tant de moines, que le gouverneur de la province s'en plaignit au roi; craignant qu'il ne restât personne pour les armées & le service de l'état. Les familles entieres se donnoient à Dieu; les peres avec leurs fils entroient dans les monasteres d'hommes, les meres avec leurs

filles, dans ceux des femmes. La premiere, qui en en fonda près de None, fut Benedicte fille noble, qui étant promiſe à un grand ſeigneur, ſe retira ſecretement dans le déſert près de ce monaſtere, & pria ſaint Fructueux de prendre ſoin d'elle. Il lui fit bâtir une cellule de bois, la faiſoit inſtruire, & lui envoyoit de la nourriture. Pluſieurs autres filles ſuivirent ſon exemple; & quand il y en eut juſques à quatre-vingt, le ſaint abbé leur bâtit un monaſtere dans une autre ſolitude. Il vouloit paſſer en Orient; mais le roi en étant averti, le fit arrêter, pour le retenir en Eſpagne. Enfin il fut ordonné évêque de Dume, & enſuite de Brague, comme il a été dit; mais il ne ceſſa point de pratiquer la vie monaſtique. Il bâtit l'abbaye de Montel, entre Dume & Brague, & y choiſit ſa ſepulture. AN. 656.

XXIII. Regle de ſaint Fructueux.

Nous avons la regle qu'il donna à ſon monaſtere de Complut, fort approchante de celle de ſaint Benoît: il y nomme convers, tous ceux qui entrent pour s'engager dans le monaſtere, comme qui diroit convertis. Mais il y a une autre regle de ſaint Fructueux, nommée la regle commune, apparemment, parce qu'elle ſervoit à tous ces monaſteres; & elle contient des particularitez remarquables. Il y condamne d'abord deux eſpeces de faux monaſteres: ceux que des particuliers érigeoient de leur autorité, ſe renfermant dans leurs maiſons de campagne avec leurs femmes, leurs enfans, leurs ſerfs & leurs voiſins; & s'engageant par ſerment à vivre en commun, mais ſans regle & ſans

Cod. reg. to. 2. p. 230. c. 21. 22. p. 250.

c. 21.

ſupérieur. C'étoit des gens intereſſez, qui loin de donner aux pauvres, pilloient les autres, ſous pré-
c. 2. texte de pauvreté. Ils étoient querelleux, & ſouvent appelloient leurs parens & leurs amis, pour les ſécourir à main armée. Il y avoit auſſi des prêtres, qui pour s'attirer la réputation de pieté, ou pour conſerver leurs dixmes & leurs autres profits, s'érigeoient en ſuperieurs de monaſteres, ſans avoir pratiqué la vie monaſtique, & recevoient à bras ouverts, tous ceux qui ſortoient des vrais monaſteres, dont ils décrioient la diſcipline.

La regle commune de ſaint Fructueux montre la maniere de gouverner les differentes ſortes de perſonnes, qui compoſoient ſes monaſteres. Si un homme y venoit avec ſa femme, & de petits en-
c. 6. fans au-deſſous de ſept ans, on les recevoit tous, à la charge d'être ſoûmis à l'obéiſſance. On permettoit aux enfans, tant qu'ils étoient petits, d'être quand ils vouloient auprès du pere ou de la mere : mais quand ils avoient atteint l'âge de raiſon, on leur apprenoit la regle, & on les menoit au monaſtere, où ils devoient demeurer, comme offerts par leurs parens. On leur choiſiſſoit un maître, que l'on déchargeoit de tout autre emploi, pour avoir ſoin de leur nourriture & de leur inſtruction.
On avoit une attention particuliere, à ceux qui en-
c. 8. troient vieux dans le monaſtere, afin de leur donner les ſoulagemens neceſſaires, ſans entretenir leur mauvaiſes habitudes, & les aider à faire une
c. 19. ſérieuſe pénitence. On la faiſoit faire rigoureuſe à ceux qui avoient commis de grands crimes, avant leur

leur converſion. Ils commençoient par une confeſſion generale de tous leurs pechez: puis on leur faiſoit obſerver la penitence canonique, & mener une vie plus auſtere que la communauté. On recommande avec grand ſoin, la ſeparation des monaſteres des filles d'avec ceux des hommes; & il y a de grandes précautions pour les viſites & les occaſions qu'ils pouvoient avoir de ſe rencontrer enſemble. Tous les freres devoient s'aſſembler le dimanche pour la meſſe; avec une grande attention à ſe reconcilier & ſe corriger chacun de ſes défauts. Ces monaſteres avoient des troupeaux de brebis, pour fournir dequoi ſoulager les enfans & les vieillards, racheter les captifs & exercer l'hoſpitalité. Un moine étoit chargé du ſoin des paſteurs. A la fin de cette regle eſt la formule de la profeſſion des moines conçûë en plurier, & commençant par la confeſſion de foi. Saint Fructueux vêcut juſques vers l'an 670. & l'égliſe honore ſa memoire le ſeiziéme d'Avril. Il fut d'abord enterré à ſon monaſtere de Montel, mais depuis ſes reliques ont été transferées à Compoſtelle.

AN. 658.

c. 15. 16. 17.

c. 13.

c. 9.

Martyr. R. 16 April.

XXIV. Saint Eugene de Tolede.

Saint Eugene de Tolede mourut peu de tems après ce concile, l'an 657. neuviéme du roi Receſuinte. Il fut d'abord clerc de l'égliſe royale, ſoit la cathedrale de Tolede, ſoit la chapelle du roi. L'amour de la vie monaſtique l'obligea à s'enfuir à Saragoce, où il s'attacha aux ſepulcres des martyrs, & ſe fit moine dans l'abbaye de ſainte Engracia. Le roi Chindaſuinte lui fit violence, pour l'en tirer & le faire ordonner archevêque de Tolede,

Ildef. de illuſt. c. vii.

AN. 658. après un autre Eugene, l'an 646. Il étoit petit & d'une foible complexion, mais d'un grand zele. Il corrigea le chant & les offices eccleſiaſtiques. Il écrivit un traité de la Trinité: apparemment à cauſe des reſtes d'Arianiſme en Eſpagne; & deux petits livres, l'un en vers de differentes meſures, l'autre en proſe. Il corrigea & augmenta l'ouvrage de Dracons, de la création du monde. Il tint le ſiege de Tolede environ douze ans, & fut enterré à ſainte Leocadie. L'égliſe honore ſa memoire le treiziéme de Novembre. Son ſucceſſeur fut ſaint Ildefonſe, auparavant abbé d'Agali, qui tint le ſiege neuf ans.

Martyr. R. 13. Nov.

XXV. Mort du pape Eugene. Vitalien. *N. ſup. n. 18.*

Le pape Eugene mourut le ſecond jour de Juin 658. après avoir tenu le ſaint ſiege deux ans huit mois & vingt-quatre jours, & fut enterré à ſaint Pierre. On loue ſa bonté & ſa liberalité. Il ordonna vingt-un évêques pour divers lieux. Après ſa mort le ſiege vacqua près de deux mois, & le dernier jour de Juillet, on élut Vitalien fils d'Anaſtaſe, & natif de Signia en Campanie, qui gouverna l'égliſe Romaine pendant quatorze ans & demi.

Anaſt. V. Coint. an. 658. n. 9. Mabill. Praf. t. 2. Act. n. 63.

Anaſt. in Vital.

Il envoya ſuivant la coûtume des legats à C. P. avec une lettre ſynodique, pour faire part de ſon ordination à l'empereur Conſtant & au patriarche Pierre. L'empereur les reçut, renouvella les privileges de l'égliſe, & envoya à ſaint Pierre par les legats du pape, un livre des évangiles couvert d'or & orné de pierres précieuſes, d'une grandeur extraordinaire. Le patriarche, dans ſa réponſe à la lettre du pape, ſembloit témoigner une grande.

union avec lui : mais ſa lettre contenoit divers paſſages des peres tronquez exprès, pour établir l'unité de volonté & d'operation en Jeſus-Chriſt. *Conc. 6. act. 13. 4. p. 961. C.*

XXVI Mort de ſaint Eloi.

En France ſaint Eloi mourut l'an 659. comme l'on croit, & le premier de Decembre : jour auquel l'égliſe honore ſa memoire : Il étoit âgé de plus de ſoixante & dix ans, & avoit environ vingt ans d'épiſcopat. La veille de ſa mort il appella ſes ſerviteurs & ſes diſciples, & prit congé d'eux : marquant à chacun de ſes domeſtiques en particulier, les plus excellens monaſteres où ils devoient ſe retirer. Sur la nouvelle de ſa maladie, la reine Batilde étoit partie de Paris avec ſes enfans, les grands de la cour & une nombreuſe ſuite. Elle arriva le matin qui ſuivit la nuit de ſa mort : & fort affligée de ne l'avoir pas trouvé en vie, elle accourut auprès du corps fondant en larmes, & fit tout préparer pour le porter à ſon monaſtere de Chelles. D'autres vouloient le transferer à Paris : mais le peuple de Noyon s'y oppoſa ſi fortement, qu'il retint les reliques de ſon Paſteur. *Martyr. R. 1. Dec.* *Sup. liv. XXXVIII. n 35. Aud. lib. 11. vit. c. 33. 34.* *Aud. c. 35.*

Comme il prêchoit ſouvent, il ſe trouve ſeize homelies qui portent ſon nom, mais dont les critiques doutent : quoiqu'elles ne ſoient pas mépriſables, & contiennent de bons reſtes de l'ancienne diſcipliine. Mais on ne peut douter de l'abregé de la doctrine de ſaint Eloi, que ſaint Oüen nous a conſervé dans ſa vie, & qui ſe trouve auſſi entre les œuvres de ſaint Auguſtin. Il comprend les principaux devoirs de la vie chrétienne, expliquez d'un ſtile ſimple, mais zelé, tendre & paternel : & *Bibl. PP. to. 2. p. 731.* *Lib. 1.* *to. 6. p. 166 De verâ. cathol. conver.*

la plus grande partie eſt tirée des ſermons de ſaint Ceſaire, dont les évêques ſe ſervoient frequemment, comme il a été remarqué. Saint Eloi y condamne tous les reſtes d'idolâtrie; comme de conſulter les devins & les ſorciers : d'obſerver les éternuëmens, ou le chant des oiſeaux, le jour que l'on ſort de la maiſon, ou que l'on y rentre. Il défend auſſi les maſcarades & les feſtins du premier jour de Janvier : les danſes & les chanſons à la ſaint Jean, & aux fêtes des ſaints. Il défend d'invoquer les noms des faux dieux, comme Neptune, Orcus ou Pluton, Diane, Hercule, Minerve, le Genie : de fêter le jeudy en l'honneur de Jupiter, ni aucun autre jour que le dimanche & les fêtes des ſaints. De mettre du luminaire ou rendre des vœux à des temples, des pierres, des fontaines, des arbres, ou des carrefours. D'attacher au cou des femmes ou des animaux des ligatures, même faites par des clercs, & avec des paroles de l'écriture. De crier pendant l'éclipſe de lune, d'appeller ſeigneurs le ſoleil & la lune, & jurer par eux : de croire le deſtin, la fortune, la naiſſance heureuſe ou malheureuſe, & quelques autres ſuperſtitions ſemblables. Il eſt à croire, qu'elles regnoient principalement chez les peuples nouvellement convertis de la Belgique.

Liv. XXXI n. 2. n. 5.

V. Coint. an. 659. n. 28. &c.

Saint Eloi avoit fait grand nombre des miracles de ſon vivant; & il n'en fit pas moins depuis ſa mort. Incontinent après, il apparut la nuit à un homme de la cour; & lui ordonna d'aller auſſi-tôt dire à la reine Batilde, qu'elle quitta pour l'amour

Aud. n. 39.

de Jesus-Christ les ornemens d'or & de pierreries, qu'elle portoit encore. Celui-ci n'ayant tenu compte de cette vision, saint Eloi lui apparut jusques à trois fois; & enfin il fut saisi d'une grosse fiévre. La reine qui visitoit les malades, le vint voir, & lui demanda la cause de sa maladie. Il lui raconta ce qui s'étoit passé, & aussi-tôt il fut gueri. La reine obéït sans differer & ne garda que des bracelets d'or. Elle donna tout aux pauvres, à la reserve de ce qui étoit plus curieux, dont elle fit une croix pour mettre à la tête de sainte Eloi: elle fit faire aussi d'or & d'argent cette espece de dais, qu'ils nommoient *Repa*, pour mettre au-dessus de son tombeau, disant, qu'il étoit juste d'orner la sepulture de celui, qui avoit orné celles de tant de saints. Les grands, à son exemple, y offrirent grande quantité d'or & de pierreries. Comme cet ornement avoit un grand éclat, on le couvroit pendant le carême d'un linge brodé de soye: mais quelques jours après, on s'apperçut que ce linge dégoutoit d'une certaine liqueur. On le pressa dans un vase; & cette liqueur servit à guerir plusieurs malades. On voit ici la coûtume de couvrir pendant les jours de penitence, ce qu'il y avoit de brillant dans les églises.

V. Canz. gloss.

c. 400

La reine Batilde gouvernoit alors le royaume: car le roi Clovis II. son époux étoit mort l'an 656. après avoir regné dix-huit ans: & en avoir vêcu seulement vingt & un. Depuis lui, les rois de France de cette premiere race, ne firent presque plus rien, par eux-mêmes: laissant toute l'autorité aux

Contin. 1. Fredeg. n. 19.

maires de leur palais : ce qui les a fait nommer trois fainéans. Clovis avoit réüni à ſa couronne le royaume d'Auſtraſie, après la mort de ſon frere Sigebert III. mort en 654. le premier jour de Février. Il fut enterré à Mets, & ſa pieté l'a fait honorer comme ſaint. Il ſe ſervit entre autres des conſeils de ſaint Cunibert évêque de Cologne, qui gouverna cette égliſe pendant quarante ans, & mourut en 664. le douziéme de Novembre. Quant à Clovis, il fut enterré à ſaint Denis en France.

Boll. 1. Feb to. 3. p. 206.

Marty. R. 12. Nov.

XXVII. Privilege pour ſaint Denis.

Trois ans auparavant, il avoit accordé à ce monaſtere un privilege, que l'on y conſerve encore en original, écrit ſur du papier d'Egypte, & dont l'écriture, le ſtile & l'ortographe marquent la barbarie du ſiecle. Le roi dit, qu'à ſa priere, Landri évêque de Paris a accordé un privilege à ce monaſtere, afin que les moines puiſſent y prier plus en repos. C'eſt pourquoi il defend, qu'aucun évêque ni autre ne puiſſe rien diminuer des terres ou des ſerfs de ce monaſtere : même à titre d'échange, ſans le conſentement de la communauté & la permiſſion du Roi, ni enlever les calices, les croix, les ornemens d'autel, les livres & les autres meubles & les emporter à la ville. A la charge, que la pſalmodie perpetuelle jour & nuit, y ſera celebrée, comme elle a été inſtituée du tems du roi Dagobert, & comme elle ſe fait à ſaint Maurice d'Agaune. Ce privilege eſt ſouſcrit par le roi, par ſon referendaire ou chancelier Beroalde, & par vingt-quatre évêques dont les plus connus ſont :

Mabil. Diplo. lib. V. tab. 17. & lib. VI. n. 7.

Sup. liv. XXXVIII. n. 15.

Aunemond de Lion, Chaoalde de Vjenne, Rauracus de Nevers, Etherius d'Embrun. Saint Eloi de Noyon, Rigobert de Tours, ſaint Landry de Paris, Vulfolend de Bourges, Pallade d'Auxerre, Clair de Grenoble, Armentarius de Sens. Enſuite ſont les ſouſcriptions de pluſieurs ſeigneurs & grands officiers, entre leſquels eſt Ebroïn, depuis maire du palais. La datte eſt de Clicoi le dixiéme des Calendes de Juillet, la ſixiéme année du regne de Clovis : c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme de Juin 653. Et l'on voit par ces ſouſcriptions, qu'il y eut en ce lieu une grande aſſemblée d'évêques & de ſeigneurs de tout le royaume. Auſſi la compte-t-on entre les conciles. *to. 6. conc. p. 489.*

XXVIII. Formules de Marculfe.

La conformité de ce privilege, avec celui que rapporte Marculfe, confirme l'opinion commune qu'il vivoit en ce même tems; & que l'évêque Landry à qui il adreſſe ſon livre, eſt celui de Paris. Marculfe étoit un moine âgé de plus de ſoixante & dix ans, qui par l'ordre de cet évêque, fit un recüeil de formule des actes les plus ordinaires, ſuivant la coûtume du lieu où il demeuroit, & le diviſa en deux livres : dont le premier contient principalement les chartes royales, c'eſt-à-dire les actes qui venoient du palais; & le ſecond contient les actes qui ſe paſſoient entre particuliers en chaque païs, connus alors ſous le nom de *chartæ pagenſes*. On peut beaucoup apprendre dans ce recüeil pour les antiquitez eccleſiaſtiques. *Præf. Marc.*

La premiere formule eſt d'un privilege accordé à un monaſtere par l'évêque dioceſain, à l'exemple

des privileges de Lerins, d'Agaune, de Luxeu, & de tant d'autres établis dans tout le royaume des François. L'évêque promet de donner les ordres à celui que l'abbé & la communauté lui preſentera, pour en exercer les fonctions dans le monaſtere. D'y benir un autel, & envoyer aux moines tous les ans le ſaint chrême, s'ils le demandent. De leur donner pour abbé, celui qu'ils auront choiſi: le tout gratuitement. L'évêque ni les archidiacres, ou les autres adminiſtrateurs de l'égliſe, n'auront aucun autre pouvoir ſur le monaſtere & les biens qui lui appartiennent, meubles ou immeubles, ni ſur les offrandes de l'autel. L'évêque n'entrera dans le monaſtere, qu'à la priere de l'abbé & des moines, pour l'oraiſon: & après les ſaints myſteres, il ſe contentera d'une ſimple benediction, c'eſt-à-dire, d'un repas modeſte, & ſe retirera pour ne point troubler leur repos. Les moines ſeront corrigez par l'abbé, ſuivant la regle, s'il le peut, ſinon l'evêque y tiendra la main. Ce privilege porte pour peine trois ans d'excommunication, & devoit être ſouſcrit par pluſieurs évêques. Il tend plûtôt à garantir les moines des entrepriſes injuſtes des mauvais évêques, qu'à les ſouſtraire à la juriſdiction des bons: & c'eſt toutefois l'origine de leurs exemptions.

V. Coint. an 652. n. 38. &c.

J'ai marqué celle du monaſtere de Lerins à l'occaſion du troiſiéme concile d'Arles, où elle fut confirmée. Le privilege d'Agaune, que l'on rapporte, ne paroît pas ſûr; & l'on ne trouve plus celui de Luxeu. Saint Bertulfe troiſiéme abbé de Bobio,

Sup. liv. XXXIX. n. 19. Gal. chr. to. 4.

Bobio, obtint du pape Honorius un privilege pour ſon monaſtere: afin, dit Jonas, qu'aucun évêque n'entreprît d'y exercer aucune domination. Enſuite du privilege de l'évêque, Marculfe met la confirmation du roi: qui tend principalement à défendre l'uſurpation des biens du monaſtere, comme nous venons de voir dans la charte de Clovis II. pour ſaint Denis. La troiſiéme formule eſt l'immunité accordée par le roi à une égliſe. Elle porte défenſe à tous les juges, d'entrer dans aucun lieu de ſa dépendance, pour y tenir leur audience, ou exiger des amendes: d'y prendre aucun droit de gîte ou de repas: ni de rien lever ſur les habitans de ſes terres, libres ou ſerfs. Le roi fait don de tous ces droits à l'égliſe.

Vita S. Bert. n. 7. to. 2. Acta B. p. 161. V. privil. to. 4. Ital. fac. Lib. 1. c. 2.

c. 3.

Il y a trois actes touchant l'ordination des évêques. Premierement l'ordre ou precepte, car on le nommoit ainſi, par lequel le roi déclare au metropolitain, qu'ayant appris la mort d'un tel évêque, il a reſolu, de l'avis des évêques & des grands, de lui donner un tel pour ſucceſſeur. C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, nous vous ordonnons, qu'avec les autres évêques, qui auront reçu nos lettres, vous ayez à le conſacrer ſelon les regles. Enſuite eſt une autre lettre, qui ſemble être pour un des évêques de la province. Enfin l'on voit la requête des citoyens de la ville épiſcopale, par laquelle ils demandent au roi de leur donner pour évêque un tel, dont ils connoiſſent le merite. Ce dernier acte fait voir, que l'on attendoit le choix, ou du moins le conſentement du peuple;

c. 5.

c. 6.

c. 7.

& les deux autres peuvent exprimer le consentement du roi, si l'on veut les accorder avec le concile de Paris sous saint Germain, & avec tant d'autres, qui maintiennent la liberté des élections. Ou bien il faudroit dire, que ces formules manquent moins le droit, que le fait: & ce qui se pratiquoit effectivement contre les regles.

Sup. liv. XXXIII. n. 58.

c. 19. On voit dans Marculfe la permission du roi, necessaire à un homme libre, pour entrer dans le clergé: comme il est marqué dans le premier concile d'Orleans. Il faut non-seulement que l'homme soit libre, mais qu'il ne soit point inscrit dans le poulier ou regiſtre public des hommes sujets au cens: & en ce cas, on lui permet de se faire couper les cheveux pour servir à une telle église, ou à un tel monastere. Un évêque étant accusé de retenir le bien d'autrui, le roi lui ordonne de le restituer, ou de venir dire ses raisons en sa présence, soit en personne, soit par un député. La même plainte étant portée contre un abbé ou clerc, le roi ordonne à l'évêque de l'obliger à venir se défendre à sa cour.

Conc. Aur. c. 6. Sup. liv. XXXI. n. 8.

c. 26.

c. 27.

Lib. 11. c. 5. Un mari & une femme ayant donné une terre à l'église, l'évêque leur en accorde l'usufruit, ou au survivant d'eux deux. Cette demande s'appelloit *præcaria*, & la concession de l'évêque *præstaria*, & elle devoit regulierement être renouvellée de cinq ans en cinq ans. Les donations faites aux églises, devoient être insinuées comme les autres, & l'on voit ici la forme de l'insinuation, suivant la loi Romaine. Les évêques aux principales fêtes,

c. 40.

c. 37. 38.

comme à Pâques & à Noël, envoyoient des Eulogies aux autres évêques, aux rois ou à leurs amis: & ces Eulogies étoient du pain qu'ils avoient beni, ou quelque autre petit preſent. Marculfe rapporte la formule des lettres qui les accompagnoient. Enfin il rapporte les lettres de recommandation, que les évêques donnoient à ceux qu'ils envoyoient loin, ou qui alloient en pelerinage à Rome, ou ailleurs : & une recommandation à l'abbé pour celui qui vouloit s'engager dans ſon monaſtere. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les formules de Marculfe. Son exemple fait voir qu'il y avoit deſlors des moines employez pour les affaires temporelles, du moins pour en écrire les actes: car la plûpart de ſes formules ſont de ce genre. C'étoit l'effet de l'ignorance des laïques, barbares ou ſerfs pour la plûpart. Depuis ce tems, c'eſt-à-dire environ l'an 660. l'egliſe de France tomba dans un grand relâchement. Pendant plus de quatre-vingt ans il ne ſe tint preſque point de conciles, & les archevêques exercerent peu d'autorité, pour maintenir & renouveller la diſcipline.

c. 42. 43. 44. 45.

c. 46. 47. 49. 50. 51.

c. 48.

epiſt. Bonif. ad Zachar. t. 2. to. 6. conc. p. 1495.

XXIX. Sainte Batilde.

Le roi Clovis II. laiſſa trois fils, Clotaire, Childeric, & Theodoric, tous en bas âge. Les François reconnurent pour roi l'aîné Clotaire III. & la reine Batilde ſa mere gouverna le royaume avec le conſeil d'Erchinoad maire du palais; & de quelques évêques; entre autres ſaint Eloi, ſaint Oüen, ſaint Leger d'Autun, & Crodebert de Paris. Batilde, ou comme on la nommoit alors Baldechilde, avoit été venduë en France, comme eſclave, bien qu'elle

Fredeg. contin. 2. n. 92.

Vita S. Balt. t. 2. Act. B. p. 775.

fut née de race royale, chez les Anglois Saxons : Elle plut tellement à ſon maître Erchinoald, qu'il la fit ſervir à ſa chambre pour lui donner à boire ; & ſa femme étant morte, il voulut même l'épouſer. Mais elle ſe cacha ſi bien, qu'elle l'évita. Le roi l'épouſa, & étant devenuë reine, elle n'uſa de ſon pouvoir, que pour faire du bien. Elle cheriſſoit les évêques, les moines, les pauvres : & pour lui aider dans la diſtribution de ſes aumônes, le roi lui donna Genes, alors abbé, & depuis archevêque de Lion. Après la mort du roi ſon époux, elle s'appliqua par le conſeil des ſaints évêques à bannir la ſimonie, qui faiſoit toûjours de grands progrès ; & à ôter des exactions, qui réduiſoient les particuliers à faire perir leurs enfans.

Elle fonda deux monaſteres conſiderables, Chelles & Corbie. Sainte Clotilde avoit donné les commencemens à celui de Chelles, ſitué près de la Marne dans le dioceſe de Paris. C'étoit originairement une maiſon royale : & ſainte Batilde augmenta conſiderablement ce monaſtere pour s'y retirer, quand le roi Clotaire pourroit gouverner par lui-même. Ayant tout preparé, elle demanda à ſainte Thechilde abbeſſe de Joüarre, des filles pour gouverner la nouvelle maiſon avec Bertile, dont elle connoiſſoit la vertu. C'étoit une fille noble du Soiſſonois, qui s'étant donnée à Dieu par le conſeil de ſaint Oüen, étoit entrée dans le monaſtere de Joüarre, & ſoulageoit l'abbeſſe dans ſes fonctions. Elle fut donc la premiere abbeſſe de Chelles, & elle gouverna pendant quarante-ſix ans

Sup. liv. XXXVIII. n. 27.

Vita S. Bertil. c. 4. to. 3. Act. B. p. 23.

cette maiſon, dont on rapporte la fondation à l'an 656. La réputation de ſaint Batilde y attira des religieuſes, non ſeulement du voiſinage, mais d'outre mer; c'eſt-à-dire d'Angleterre. Ce monaſtere étoit double: & outre la communauté de filles qui étoit la principale, il y en avoit une de moines.

Le monaſtere de Corbie ſur la Somme, dans le dioceſe d'Amiens étoit auſſi une maiſon du domaine du roi; & on croit qu'il fut fondé vers l'an 657. Le premier abbé fut Theodefrid, auparavant moine de Luxeu, & depuis évêque. Le roi Clotaire & la reine ſa mere, donnerent à ce monaſtere, non ſeulement la terre de Corbie, mais pluſieurs autres, juſques au nombre de dix, & une partie de la foreſt de Vigogne: avec l'immunité, telle qu'elle eſt marquée dans les formules de Marculfe. Bertefrid évêque d'Amiens, accorda enſuite à ce monaſtere un privilege conforme aux mêmes formules: datté de la ſeptiéme année de Clotaire, qui eſt l'an 662. & ſouſcrit par ſeize évêques. *n. 2. AA. B. p. 1039.* *to. 6. conc p. 525.*

Sainte Batilde fit accorder des ſemblables privileges à pluſieurs autres monaſteres, pour y conſerver la regularité: particulierement à ſaint Denis, à ſaint Germain, ſaint Medard, ſaint Pierre, ſaint Aignan & ſaint Martin. Elle avoit grande compaſſion des captifs, & défendit par toute la France d'en envoyer au dehors. Elle en racheta grand nombre, dont elle fit entrer pluſieurs dans des monaſteres: principalement de ſa nation. Elle envoya ſouvent des aumônes juſques à Rome pour les *Vita n. 9.*

égliſes de ſaint Pierre & de ſaint Paul, & pour les pauvres Romains. Childeric ſon ſecond fils, fut déclaré roi d'Auſtraſie par les Francs, en 660. & Clotaire roi de Neuſtrie & de Bourgogne, ſe trouva peu après en âge de gouverner. Alors Batilde executa la retraite qu'elle méditoit depuis longtems, & à laquelle les ſeigneurs françois s'étoient toûjours oppoſez. Enfin ils conſentirent, à l'occaſion de Sigobrand évêque de Paris, comme l'on croit qui s'étoit attiré leur haine par ſa hauteur & qu'ils firent mourir malgré la haine. Ainſi craignant ſon reſſentiment, ils cederent tout d'un coup au deſir qu'elle avoit de ſe retirer. Elle leur fit des reproches de leur ingratitude; car elle en avoit élevé quelques-uns avec une tendreſſe de mere: mais par le conſeil des évêques, elle leur pardonna & ſe reconcilia parfaitement avec eux. Elle entra donc dans le monaſtere de Chelles, vers l'an 664. & s'y rendit ſimple religieuſe, ſous l'abbeſſe Bertile: ſervant à la cuiſine & aux exercices les plus bas, comme elle avoit deja fait étant reine. En cet état elle acheva ſaintement ſa vie, & mourut vers l'an 680. le trentiéme de Janvier, jour auquel l'égliſe de Paris honore ſa memoire.

Fredeg. cont. 1. c. 93.

Vita S. Balt. n. 10.

Martyr. R. 29. Janu.

Outre les deux monaſteres qu'elle fonda, elle fit de grandes liberalitez à pluſieurs autres. Elle donna à ſaint Filibert & à l'abbaye de Jumieges, la forêt voiſine: à l'abbé Legobere & au monaſtere de Corbion, près de Chartres, une terre, beaucoup d'or & d'argent, & juſques à ſa ceinture. Elle fit des liberalitez au monaſtere de Fontenelle: à celui

Vita n. 8.

de Luxeu & aux autres de Bourgogne : à Joüarre, à Faremouſtier : mais particulierement aux égliſes, & aux monaſteres de Paris.

XXX. Monaſteres de France.

On continua d'en fonder pluſieurs en France, pendant le regne de Clotaire III. Il avoit une confiance particuliere en un ſeigneur nommé Vaningue ou Varigon, à qui il avoit donné le gouvernement du païs de Caux : parce qu'il ſe plaiſoit à chaſſer dans ſes forêts. Vaningue y fonda le monaſtere de Fecan du conſentement du roi, qui y contribua de ſes bienfaits. C'étoit une communauté de filles, & la premiere abbeſſe fut ſainte Hildemarche : qui après avoir gouverné quelque tems un monaſtere à Bourdeaux, étoit venuë à Roüen vivre ſous la direction de Vandregiſile. On lui donna, du conſentement de ſaint Oüen, le gouvernement de ce nouveau monaſtere : où l'on aſſembla juſques à trois cens ſoixante-ſix religieuſes : qui celebroient continuellement l'office divin. Après la mort d'Erchinoald, les François donnerent à Ebroin la dignité de maire du palais, ſous le roi Clotaire. Ce ſeigneur avec ſa femme Leutrude & ſon fils Bovon, fonda à Soiſſons le monaſtere de N. Dame, où par les ſoins de l'évêque ſaint Drauſin ou Drauſcion, il y eut une grande communauté de filles ; & la premiere abbeſſe fut Etherie ; tirée du Monaſtere de Joüarre.

Acta B. to. 2. p. 971.

p. 941.

Fredeg. cont. c. 92.

Hiſt. de N. D. de Soiſ.

Vita S. Drauſ. c. 2. Boll. to. 6. p. 408.

Landelin né d'une famille noble de François, dans le Cambreſis, fut d'abord recommandé par ſes parens à ſaint Aubert ſon évêque & ſon parain pour l'inſtruire des lettres. Quand il fut en

Acta to. 2. p. 873.

âge le ſaint prélat voulut lui donner la tonſure cléricale. Mais le jeune homme en fut détourné par quelques-uns de ſes parens ; il quitta le monaſtere & s'abandonna à ſes paſſions, juſques à commettre des meurtres & des brigandages. La mort ſubite d'un de ſes camarades l'ayant touché, il ſe convertit, alla trouver ſaint Aubert, ſe jetta à ſes pieds, lui demandant la penitence. Le ſaint évêque le mit dans un monaſtere, où il demeura en habit ſéculier ; & après avoir travaillé long tems à expier ſes pechez, il reſolut de quitter le ſiecle, & demanda la tonſure, que ſaint Aubert lui accorda volontiers.

Il fit enſuite le voyage de Rome, au retour duquel le ſaint évêque l'ordonna diacre. Ce qui montre que l'on n'obſervoit plus déſlors l'ancienne diſcipline, d'exclure à jamais du clergé ceux qui avoient commis des crimes depuis leur baptême. Landelin fut même ordonné prêtre, & s'appliqua à la prédication : puis avec la permiſſion du ſaint évêque, il fonda ſur la Sambre le fameux monaſtere nommé alors Laubach, depuis Lobbes, qui fut achevé par ſaint Urſmar ſon diſciple. On rapporte cette fondation à l'an 654. ou environ. Saint Landelin fonda dans le même païs trois autres monaſteres, & mourut l'an 686. le quinziéme de Juin, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Mart. R. 15. Juin

Acta. to. 2. p. 792.

Saint Guilain, diſciple de ſaint Amand, fonda vers le même tems, & du conſentement de ſaint Aubert le monaſtere qui porte ſon nom : dont l'égliſe fut dédiée par ces deux prélats. Par leurs conſeils

conſeils, un ſeigneur nommé Maldegar, & ſurnommé Vincent, quitta ſa femme Valdetrude, parente du roi, & ſe rendit moine ſous la regle de ſaint Benoît, à Haumont, dont il fut le fondateur. Quelque temps après Valdetrude quitta auſſi le monde, par les exhortations de S. Guilain, & ſe retira ſur une montagne nommée alors *Caſtri locus*, le lieu du camp, parce que les Romains y avoient campé. Elle y fonda un monaſtere de femmes, dont on met l'établiſſement vers l'an 656. & qui a donné le commencement à la ville de Mons, capitale du Hainaut. Sainte Aldegonde ſa ſœur, fortifiée par ſes conſeils, garda la virginité, & refuſa pluſieurs partis avantageux. Elle ſe retira dans les bois du lieu nommé Melbode; & ayant reçu le voile de ſaint Amand & de S. Aubert, elle y fonda un monaſtere double, pour des filles & pour des hommes: d'où eſt venuë enſuite la ville de Maubeuge ſur la Sambre. L'égliſe honore la memoire de ſainte Aldegonde le trentiéme de Janvier. p. 672. *Martyr. R. 30. Janu.*

Dans le même tems vivoient en France deux fameux Solitaires, ſaint Joſſe & ſaint Fiacre. Le premier étoit frere de Judicaël roi de la petite Bretagne, ſoûmis aux François; qui renonçant au monde, voulut lui laiſſer le royaume; mais il ne l'accepta pas. Judicaël ne laiſſa pas de ſe retirer au monaſtere de ſaint Jean de Gaël, aujourd'hui de ſaint Méen, & y mourut ſaintement. Judoc ou Joſſe ayant parcouru pluſieurs villes de France, fut retenu en Ponthieu par un duc nommé Haymon, qui le fit ordonner prêtre pour ſa chapelle, où il *Fredeg. g. c. 78. Act. to. 2. p. 365.*

Anaſtaſe à Sumas ; mais il étoit ſi foible des tourmens qu'il avoit ſouffers à CP. des fatigues du voyage, qu'il mourut le vingt-quatriéme de Juillet de la même année 662. Saint Maxime étant arrivé à Schemari, prédit le jour de ſa mort, qui fut le ſamedi treiziéme d'Août, indiction cinquiéme, la même année 662. L'égliſe honore ſa mémoire le même jour. AN. 662. *Hypomneſt. n. 6.* *Martyr. Rom. 13. Aug.*

Il reſte de lui un grand nombre d'écrits, partie dogmatiques & théologiques, partie moraux & ſpirituels. Il y a des réponſes ſur pluſieurs queſtions de l'écriture ; mais il les retourne ordinairement en allegories ; & comme lui-même, en les reliſant, voyoit bien qu'elles étoient obſcures, il y fit des ſcolies ou commentaires, qu'il recommande, comme néceſſaires pour entendre le texte. Ses traitez de morale ſont par articles, ſans liaiſon de diſcours. Il a traité les principales parties de la théologie. La Trinité en cinq dialogues, autrefois attribuez à ſaint Athanaſe. L'Incarnation dans tous ſes autres ouvrages dogmatiques & polemiques, particulierement la queſtion des deux volontez. Car il ſemble avoir été ſuſcité de Dieu exprès pour défendre cet article de la foi Catholique. On a vû dans la diſpute contre Pyrrus, un exemple de ſa maniere de raiſonner, & une preuve de ſon ſçavoir. *to. 2. p. 381.* *Sup. l. XXXVII n. 36.*

Il traite les mêmes matieres, en pluſieurs lettres adreſſées à diverſes perſonnes, entre autres à Marin prêtre de Chypre ; & dans une de celles-ci, il marque que les Byzantins reprochoient au pape ſaint Martin, de dire dans ſes lettres ſynodiques, *to. 2. p. 70.*

que le Saint-Eſprit procedoit auſſi du Fils. Les Romains, dit ſaint Maxime, rapportent des paſſages des peres latins, & de ſaint Cyrille d'Alexandrie, en ſon commentaire ſur S. Jean; par leſquels ils montrent, qu'ils ne font pas le Fils principe du Saint-Eſprit : car ils ſçavent, que le Pere eſt le ſeul principe de l'un & de l'autre; du Fils par la génération, du Saint-Eſprit par la proceſſion. Ils veulent ſeulement montrer que le Saint-Eſprit, vient auſſi du Fils, & par-là établir l'union & l'inſeparabilité de ſubſtance. Saint Maxime a commenté les œuvres attribuées à S. Denys l'Areopagite, & ne paroît pas les avoir revoquées en doute. A l'exemple de la hierarchie eccleſiaſtique de S. Denys; & ſuivant la même méthode, il a compoſé ſa myſtagogie, qui eſt une explication allegorique de la meſſe; mais elle eſt au moins très-utile pour s'aſſurer du fait, & voir ſi la liturgie Grecque étoit dès-lors, telle qu'elle eſt aujourd'hui.

to. 2. p. 489.

XXXII. Ali & Moavia califes.

Elmacin.

Abulfarag.

Theoph. an. 14. Conſt. p. 287.

Cependant les Muſulmans faiſoient toûjours de grands progrès. Le calife Othman s'étant rendu odieux, parce qu'il favoriſoit trop ſes parens, & abuſoit du tréſor public; il s'éleva un parti contre lui, il fut aſſiegé à Medine dans ſa maiſon, on la força, il fut maſſacré, & l'Alcoran, qu'il portoit dans ſon ſein, fut teint de ſon ſang. C'étoit la trente-cinquiéme année de l'Hegire, 655. de Jeſus-Chriſt. Othman étoit âgé de quatre-vingt-deux ans, & en avoit regné douze. Auſſi-tôt ſes ennemis reconnurent pour calife Ali fils d'Aboutalib, couſin germain & gendre de Mahomet. Mais ceux qui

n'approuvoient pas la mort d'Othman, ſe déclarerent contre Ali ; excitez principalement par Aïche, la plus cherie des femmes de Mahomet, que l'on nommoit la mere des Muſulmans. Il y eut une guerre cruelle entre eux,& pluſieurs ſanglans combats : le chef du parti contraire à Ali étoit Moavia, qui depuis long-temps commandoit en Syrie, y ayant été envoyé par Aboubecre, dès l'an treiziéme de l'Hegire, 634. de Jeſus-Chriſt. Enfin Ali & Moavia firent la paix en 660. la quarantiéme année de l'Hegire, à condition que l'Irac, c'eſt-à-dire, l'Arabie & l'Orient demeureroit à Ali ; & la Syrie & l'Occident à Moavia.

Mais la même année Ali fut tué par un Cavaregien. Ainſi nomma-t-on certains Muſulmans ſchiſmatiques, qui ſe ſéparerent de lui, ſi-tôt qu'il entra en traité avec Moavia, ne pouvant ſouffrir, qu'il mît en compromis un point de leur religion, auſſi important, que la ſucceſſion légitime du prophete & la qualité d'Iman. Ali fut aſſaſſiné pendant la priere, âgé d'environ ſoixante ans, n'en ayant regné que cinq, & toûjours en trouble. Ses ſectateurs le tinrent pour martyr. & le lieu de ſa ſépulture dans un deſert, à l'Occident de Coufa, s'appelle encore Meſched-Ali, le martyre d'Ali, & eſt un pelerinage fameux pour les Muſulmans. Il y en a même une ſecte conſiderable, qui honore Ali, comme la créature de Dieu la plus parfaite après Mahomet, & ſon ſeul légitime ſucceſſeur. Ils diſent qu'Aboubecre, Omar & Othman, n'ont regné que par ſa tolerance. Mais ils regardent

Theoph. an. 18. p. 288.

comme des uſurpateurs & des impies, Moavi
tous les califs ſuivans ; & ne comptent pour l
times Imans, que les deſcendans d'Ali & de Fa
ſa femme. C'eſt cette ſecte qui regne aujourd'
en Perſe.

Si-tôt qu'Ali fut mort, ſon fils Hacem fut rec
nu calife à Coufa ; mais il ne regna que ſix mo
& dès l'année ſuivante, quarante-uniéme de l'H
gire, 661. de Jeſus-Chriſt, il renonça à l'empi
& ceda à Moavia, qui toutefois le fit empoiſon
huit ans après. Ainſi Moavia fils d'Abouſophi
fut reconnu ſeul calife, âgé d'environ cinquan
quatre ans. C'étoit le ſeptiéme, en commençan
Mahomet ; mais le premier de la famille d'Omm
Il fit ſa réſidence à Damas, capitale de la Syrie, c
il demeuroit depuis vingt-huit ans. De-là il go
vernoit tout ce grand empire, qui avoit pour bo
nes l'Ocean, l'Inde, le fleuve Balc ou Gihon, q
eſt l'Oxus des anciens, les montagnes d'Armen
& de Cilicie, & la mer Mediterranée.

Abulfar. p. 116. Sup. liv. V. n. 50.

Dès l'année trente-uniéme de l'Hegire, 651. d
Jeſus-Chriſt, Iſdegerd, dernier roi des Perſes, fu
tué, & cet empire entierement éteint, après avoi
duré 425. ans, depuis l'an 226. de Jeſus-Chriſt
qu'Artaxerxe ou Ardchir, ruina la puiſſance de
Parthes. Avec celle des Perſes, fut abolie la religio
des Mages, adorateurs du feu : ceux qui ne voulu-
rent pas ſe rendre Muſulmans, ſe retirerent aux In-
des ; & on y en trouve encore, connus ſous le nom
de Parſis ou Perſes. Ainſi dès le temps de la mort
d'Othman, l'empire des Muſulmans comprenoit

l'Arabie entiere, la Perſe, la Coraſane, le Diarbecre, & l'Irac: c'eſt la Meſopotamie & la Caldée des anciens; la Syrie, la Paleſtine, l'Egypte, une grande partie de l'Afrique. Leurs conquêtes furent un peu retardées par les guerres civiles: mais incontinent après, & ſous Moavia même, ils recommencerent à s'étendre. La vingt-huitiéme année de Conſtant, 662. de Jeſus-Chriſt, ayant marché ſur les terres des Romains, ils firent un grand nombre de captifs, & rendirent pluſieurs lieux déſerts. L'année ſuivante, ils réduiſirent en captivité une partie de la Sicile, & emmenerent volontairement les habitans pour s'établir à Damas.

AN. 663.

Theoph. an. 21. 22. Conſt. p. 289.

Ces mauvais ſuccès contribuerent ſans doute, à la réſolution que prit l'empereur Conſtant, de quitter CP. Il avoit un frere nommé Theodoſe, contre lequel étant irrité, il le fit tondre & ordonner diacre, par le patriarche Paul; & depuis il reçut de ſa main la communion du calice dans les ſaints myſteres. Il le fit mourir la dix-huitiéme année de ſon regne, 669. de Jeſus-Chriſt. Mais enſuite il le vit ſouvent en ſonge, avec ſon habit de diacre, qui lui préſentoit un calice plein de ſang, en diſant: Bûvez, mon frere. Epouvanté de cette viſion, il réſolut de paſſer en Sicile. Deux ans après, en 661. il laiſſa à CP. ſa femme & ſes trois fils, Conſtantin, Tibere & Heraclius, & s'étant embarqué dans un de ſes vaiſſeaux légers, qu'ils appelloient Dromones, il tourna la tête, & cracha contre CP. pour lui témoigner ſon indignation. Il y étoit haï, comme Monothelite, pour avoir

Theoph. an. 20. p. 289. & an. 27. p. 292.

AN. 663.

fait mourir le pape saint Martin, & saint Maxi
le docteur de l'Orient, & avoir persecuté les de
Anastases ses disciples, & plusieurs autres Cath
liques. C'est pourquoi il vouloit remettre à Ro
le siege de l'empire. Dans ce dessein il envoya q
rir sa femme & ses enfans; mais les Byzantins ne
laisserent pas aller.

XXXIII. L'empereur Constant à Rome.

Constant étant abordé à Tarente, passa à N
ples, & s'efforça en vain de prendre Benevent
les Lombards; puis il vint à Rome, où il arriva
mercredi cinquiéme de Juillet, indiction sixiém
l'an 663. Le pape Vitalien alla au-devant de
avec son clergé, jusques à six milles de Rome, q
font deux lieuës. L'empereur étant arrivé, alla
même jour à saint Pierre faire sa priere & son c
frande. Le samedi il en fit autant à sainte Mari
& le dimanche il alla en procession à saint Pierr
avec sa suite: on vint au-devant de lui avec d
cierges; il offrit sur l'autel un tapis tissu d'or,
on célébra le messe. Le samedi suivant, il vint
palais de Latran, s'y baigna, & y dîna: le dima
che la station fut à saint Pierre; & après la mes
l'empereur & le pape prirent congé l'un de l'autr
Ainsi l'empereur demeura douze jours à Rom
pendant lesquels il fit ôter tout l'airain qui serv
à l'ornement de la ville, jusques aux tuiles, do
étoit couverte l'église de sainte Marie des Martyr
auparavant nommée le Pantheon; & il envo
tout à CP. Il sortit de Rome le lundi dix-septién
de Juillet, & retourna à Naples, puis à Rege,
de-là en Sicile, où il entra au mois de Septen

Anast. in Vital. Paul. hist. Long. lib. V. c. 6. 7. &c.

b

bre de la même année 663. & demeura à Syracuſe. AN. 663.

XXXIV. Egliſe d'Angleterre.

Quelque tems après le pape Vitalien reçut des lettres d'Oſui roi de Nothumbre, dont il faut expliquer l'occaſion. On agita fortement en Angleterre la queſtion de la pâque : car ceux qui venoient du royaume de Cant & des Gaules, ſoûtenoient que les Hibernois la celebroient contre l'uſage de l'égliſe univerſelle. Un nommé Roman ſe diſtinguoit entre les autres, pour la défenſe de la vraie pâque ; car bien qu'il fût Hibernois, il avoit appris les regles de l'égliſe en Gaule & en Italie. En diſputant contre Finan évêque de Lindisfarne, il perſuada pluſieurs autres, ou du moins les excita à chercher la verité : mais il ne pût ramener Finan, qui étoit d'un eſprit farouche : au contraire, il ne fit que l'aigrir, & l'engager à ſe déclarer ouvertement contre la bonne cauſe. Jacques diacre de ſaint Paulin, archevêque d'Yorc, obſervoit la paque ſuivant l'égliſe Catholique, avec ceux qu'il avoit pû ramener. La reine de Northumbre ſuivoit la même obſervance, ayant avec elle un prêtre nommé Romain, venu de Cant. D'où il arrivoit quelquefois, qu'on celebroit deux pâques en une année ; & que quand le roi faiſoit la ſienne, la reine n'étoit qu'au dimanche des Rameaux. Tant que ſaint Aidan vêcut, ſa charité & ſes autres vertus firent tolerer cette diverſité d'uſages. Mais après la mort de Finan, qui lui avoit ſuccedé, Colman fut évêque de Lindisfarne, & comme il avoit auſſi été envoyé d'Irlande, la queſtion de

Bede III. hiſt. c. 25.

Sup. n. 121.

la pâque & des autres points de discipline, se rechauffa. Plusieurs en furent allarmez, & craignirent de porter en vain le nom de Chrétiens. Le roi Osui lui-même, étoit divisé, non seulement de sa femme, mais de son fils Alfrid : car le roi instruit & baptisé par les Irlandois, dont il avoit même appris la langue, n'estimoit rien de meilleur, que ce qu'ils enseignoient. Le prince son fils, avoit été instruit par Vilfrid homme très-docte, qui avoit étudié à Rome & en Gaule; & le prince étoit persuadé, que sa doctrine étoit préferable à toutes les traditions des Irlandois.

XXXV. Commencemens de S. Vilfrid.

Acta SS. B. to. 3. p. 170. & to. 5. p. 676. vita per Eddium.

Beda V. hist. c. 20.

Vilfrid étoit né dans le même païs de Northumbre vers l'an 634. A l'âge de quatorze ans, il se retira au monastere de Lindisfarne, sans toutefois s'y engager; & dessors il reconnut que la discipline des Irlandois, qui occupoient ce monastere, étoit imparfaite. Il en sortit donc de leur consentement, pour aller en France & en Italie, s'instruire de l'observance des plus celebres monasteres. Il eut la devotion d'aller à Rome, visiter le siege de saint Pierre, esperant y obtenir la remission de ses pechez : & il fut un des premiers Anglois, qui entreprit ce pelerinage. D'abord il passa dans le royaume de Cant, & commença à s'instruire des usages de l'église Romaine, en apprenant le pseautier suivant l'ancienne version, au lieu qu'il l'avoit appris suivant celle de saint Jerôme. Là Vilfrid s'associa avec un jeune homme noble de son païs nommé Biscop Baducing, & depuis surnomme Benoît, un peu plus âgé que lui, qui alloit aussi à Rome. C'étoit vers l'an 650.

Etant passé en France ils arriverent à Lion où l'archevêque Delfin, autrement nommé Annemond, prit Vilfrid tellement en affection qu'il lui proposa de lui faire épouser sa niece, & lui procurer un gouvernement considerable. Mais Vilfrid demeura ferme dans le dessein de se donner à Dieu, & continua son voyage. A Rome il fit amitié avec l'archidiacre Boniface, homme très-pieux & très-sçavant, & du conseil du pape, il prit plaisir à instruire le jeune Vilfrid comme son enfant : lui expliqua soigneusement les quatre évangiles, & le calcul de la pâque, contre l'erreur des Bretons & des Irlandois, & plusieurs autres regles de la discipline ecclesiastique. Enfin il le presenta au pape, qui lui donna sa benediction, par l'imposition des mains & la priere. Vilfrid sortit ainsi de Rome, dont il emporta des reliques, & revint à Lion trouver l'archevêque, qu'il regardoit comme son pere.

Il y demeura trois ans, & y apprit beaucoup de plusieurs sçavans hommes. Il reçut de saint Delfin la tonsure à la Romaine en forme de couronne, & le saint évêque le vouloit faire son heritier : mais il fut tué quelque tems après à Châlon sur Saone, par les ordres d'Ebroïn, comme l'on croit, l'an 657. Vilfrid l'accompagna jusques au lieu de son supplice, resolu de mourir avec lui : mais il fut épargné ; & après avoir enterré son pere spirituel, il retourna en Angleterre chargé de quantité de reliques : saint Delfin ou Annemond, ou plûtôt Hannemond, est honoré à Lion comme martyr, le vingt-neuviéme

V. Coint. an. 654 n. 14.

AN. 664. de Septembre, & connu ſous le nom de ſaint Cha mont. Il fonda l'abbaye de filles de ſaint Pierre Lion.

Eddi. c. 7. Saint Vilfrid étant de retour en Angleterre, prince Alfrid, qui regnoit en Northumbre avec roi Oſui ſon pere, entendit dire, qu'il étoit ven de Rome un ſerviteur de Dieu, qui enſeignoit vraie pâque, & étoit inſtruit dans la doctrine c l'égliſe de ſaint Pierre. Il le fit donc venir, le reçu comme un ange, ſe jetta à ſes pieds, & lui demar da ſa benediction : puis l'ayant entretenu ſur l divers uſages de l'égliſe Romaine, il le conjura a nom de Dieu & de ſaint Pierre, de demeurer ave lui pour l'inſtruire & ſon peuple. Saint Vilfrid conſentit, & il ſe forma entre le prince & lui un amitié très-étroite. Le prince lui donna un monaſ *Beda III. c. 25.* tere nommé Ripe, ou Repon, d'où il chaſſa de moines opiniâtres, qui aimerent mieux en ſortir que de renoncer aux coûtumes des Irlandois. Vil frid ſe ſervoit des liberalitez du prince, pour ré pandre de grandes aumônes : ſes vertus le faiſoien aimer de tout le monde, & on le regardoit comm un prophete.

Eddi. c. 9. Beda III. c. 7. En ce tems-là Agilbert évêque des Saxons Oc cidentaux, vint voir le roi Oſui & le prince Al frid. Cet évêque étoit Gaulois de naiſſance, mais étant paſſé en Irlande pour étudier l'écriture, il y demeura long-tems. Enſuite il vint en Oüeſſex, où il s'appliqua à la prédication; & le roi goûta tellement ſa doctrine & ſon eſprit, qu'il l'engagea à prendre un ſiege épiſcopal dans ce païs : ainſi

Agilbert y fit un long ſejour. Etant donc venu en Northumbre, le prince lui parla de l'abbé Vilfrid, le priant de l'ordonner prêtre pour l'avoir toûjours avec ſoi. Agilbert répondit, qu'un homme d'un tel merite devoit être évêque ; mais ſuivant le deſir du prince Alfrid, il l'ordonna prêtre dans le monaſtere de Ripon. Tel étoit donc l'abbé Vilfrid, dont l'autorité engageoit principalement le prince à ſoûtenir la diſcipline Romaine contre les uſages des Irlandois. AN. 664.

XXXVI. Conference ſur la pâque.

Pour terminer cette diſpute, on convint de tenir une conference au monaſtere de Streneshal, dont ſainte Hilde étoit abbeſſe. Le roi y vint avec le prince ſon fils, trois évêques s'y trouverent, Colman, Agilbert & Cedde. Colman avoit avec lui ſes clercs Irlandois : Agilbert avoit les prêtres Agathon, Romain & Vilfrid, & le diacre Jacques. L'évêque Cedde ordonné par les Irlandois, étoit pour eux, & leur ſervoit d'interprete. Sainte Hilde avec ſa communauté, étoit du même parti. Le roi Oſui ouvrit la conference, & dit : que comme ils ſervoient tous le même Dieu, & attendoient le même royaume celeſte, ils devoient ſuivre la même regle de vie, & les mêmes ceremonies : qu'il n'étoit queſtion, que d'examiner, quelle étoit la tradition la plus veritable ; & commanda à ſon évêque Colman de parler le premier. J'ai reçu, dit Colman, l'uſage que j'obſerve de mes anciens, qui m'ont envoyé ici. Tous nos peres l'ont obſervé de même : & afin qu'on ne mépriſe pas cet uſage ; nous liſons, qu'il a été obſervé par ſaint Jean l'évangeliſte, le

Beda Hiſt. c. 25. Sup. n. 3.

AN. 664.

diſciple bien-aimé du Seigneur, avec toute
égliſes qu'il gouvernoit. Le roi commanda a
tôt à Agilbert de parler; mais il dit: Je vous p
que mon diſciple le prêtre Vilfrid parle p
moi : il expliquera mieux nos ſentimens dan
langue même des Anglois, que je ne pourrois
par interprete. Alors Vilfrid commença ainſi
ordre du roi : Nous faiſons la pâque comme n
l'avons vu obſerver à Rome, où les apôtres ſ
Pierre & ſaint Paul ont vêcu, ont enſeigné,
ſouffert le martyre, & ſont enterrez. Nous l'av
vû obſerver de même en Gaule, où nous av
paſſé pour nous inſtruire. Nous ſçavons, que l
frique, l'Aſie, l'Egypte, la Grece & toute la ter
où l'égliſe s'étend, l'obſerve de meme, nonobſt
la diverſité des nations & des langues. Il n'
que les Pictes & les Bretons, dans une partie
deux dernieres iſles de l'Occean, qui s'obſtinent
contraire.

Colman oppoſoit toûjours l'autorité de ſa
Jean, à quoi Vilfrid répondit : Il obſervoit à
lettre la loi de Moïſe : parce que l'égliſe judaï
encore en pluſieurs points; & les apôtres ne p
voient rejetter tout d'un coup toutes les obſerv
ces de la loi, que Dieu même avoit inſtituée. M
à preſent que la lumiere de l'évangile éclate
tout le monde, il n'eſt plus neceſſaire, ni m
permis aux fideles, de ſe circoncire ou d'offri
Dieu des ſacrifices charnels. Donc ſaint Jean,
vant la loi, commençoit à celebrer la pâque le
du quatorziéme jour du premier mois : ſans ſe m

V. Sup. l. III. n. 43. hv. IV n. 43. 44. liv. XX I. n. 29.

Aug. epiſt. 82. n. 15.

tre en peine, ſi c'étoit un ſamedi, ou un autre jour de la ſemaine. Mais ſaint Pierre prêchant à Rome, & ſe ſouvenant, que N. Seigneur eſt reſſuſcité le dimanche : comprit, que l'on devoit celebrer la pâque en telle ſorte, que l'on attendit toûjours, ſuivant la loi, la quatorziéme lune du premier mois commençant au ſoir, comme faiſoit ſaint Jean. Alors ſi le jour ſuivant étoit un dimanche, il commençoit à celebrer la pâque ce ſoir même, comme nous faiſons encore : mais ſi le jour ſuivant immediatement la quatorziéme lune, n'étoit pas un dimanche, il attendoit la vingt-uniéme, & commençoit la pâque, le ſoir du ſamedi precedent. Cette obſervance a été ſuivie en Aſie, après la mort de ſaint Jean, par tous ſes ſucceſſeurs, & par toute l'égliſe univerſelle: & l'hiſtoire eccleſiaſtique nous apprend, que le concile de Nicée a déclaré, que c'étoit la vraie pâque, & la ſeule que les fideles devoient celebrer : non que le concile l'ait ordonné de nouveau, mais parce qu'il a confirmé l'ancien uſage. Ainſi il eſt conſtant que vous ne ſuivez ni ſaint Jean, ni ſaint Pierre, ni la loi, ni l'évangile. Car ſaint Jean s'attachant à la loi, ne s'arrêtoit pas au dimanche comme vous faites; & ſaint Pierre celebroit la pâque depuis la quinziéme lune, juſques à la vingt-uniéme lune, au lieu que vous la faites depuis la quatorziéme, juſques à la vingtiéme, la commençant ſouvent au ſoir de la treiziéme lune, qui n'eſt marquée ni dans la loi, ni dans l'évangile. Et vous excluez entierement la vingt-uniéme lune, ſi recommandée par la loi.

AN. 664.

v. xi. n. 14

AN. 664. Colman objecta l'autorité du ſçavant Anato
de ſaint Colomban, & de ſes ſucceſſeurs, qui avo
Sup. liv. VIII. c. 5. fait des miracles. Vilfrid répondit : Qu'avez-v
de commun avec Anatolius, dont vous ne ſui
point les regles, & n'avez point reçu ſon cycl
dix-neuf ans. Quant à votre pere Colomban &
ſectateurs, je pourrois répondre, qu'au jour du
gement, pluſieurs diront à N. Seigneur, qu'ils
Matth. VII. 22. fait des miracles en ſon nom; & il leur répon
qu'il ne les cõnoît point. Mais Dieu me gard
parler ainſi de vos peres : il vaut mieux en ce qu
ignore, croire le bien que le mal. Je ne nie d
pas, que c'étoit des ſerviteurs de Dieu, qu'ils
étoient agréables ; & qu'ils l'ont aimé dans
ſimplicité ruſtique accompagnée de bonne in
tion. Je ne croi pas, que cette obſervance d
pâque leur ait beaucoup nui, tant que perſonn
leur a montré les regles plus parfaites; & je
qu'ils les auroient ſuivies, comme ils ont ſuiv
Sup. liv. XXXV. n. 43. commandemens de Dieu, qu'ils connoiſſoient.
paremment Vilfrid ne ſçavoit pas, que ſaint
lõmban étoit bien averti ſur ce point. Il contin
Mais pour vous, vous pechez ſans doute, ſi a
avoir oüi les decrets du ſaint ſiege, ou plûtô
l'égliſe univerſelle, autoriſez par l'écriture, v
les mépriſez. Quelques ſaints qu'ayent été vos
res, ſont-ils préferables à l'égliſe répanduë
toute la terre ? eux qui étoient en ſi petit nom
dans un coin d'une iſle écartée. Quelque ſaint
Matth. XVI. 18. fût Colomban, pouvoit-il être préferé au pr
des Apôtres, à qui le Seigneur a dit : Tu es Pi

& ſur cette pierre je bâtirai mon égliſe, & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, & je te donnerai les clefs du royaume des cieux. AN. 664.

Alors le roi dit : Eſt-il vrai, Colman, que le Seigneur ait ainſi parlé à Pierre : Oüi, Seigneur, répondit-il. Et le roi : Pouvez-vous montrer, que votre Colomban ait reçu une pareille puiſſance ? Non, dit Colman. Et le roi continua : Convenez-vous de part & d'autre, que cela ait été dit principalement à Pierre, & que le Seigneur lui ait donné les clefs du royaume des cieux ? Oüi, répondirent-ils, nous en convenons. Alors il conclut ainſi : Et moi, je vous dis, que je ne veux point m'oppoſer à ce portier du ciel, & que je veux obéir à ſes ordres de tout mon pouvoir : de peur que quand j'arriverai à la porte du royaume des cieux, je ne trouve perſonne pour me l'ouvrir, ſi celui qui en tient les clefs m'eſt contraire. Ce diſcours du roi fut approuvé de tous les aſſiſtans, & ils ſe rangerent tous à la meilleure obſervance.

XXXVII. Suite de l'égliſe d'Angleterre.

La diſpute étant finie, l'aſſemblée ſe ſépara. Agilbert ſe retira chez lui : Colman voyant ſon parti mépriſé, rétourna en Irlande, avec ceux qui le voulurent ſuivre, réſolu de conſulter avec les ſiens, ce qu'il devoit faire. Ceadda quitta le parti des Irlandois, & retourna à ſon ſiege, perſuadé qu'il falloit ſuivre les obſervances Catholiques. Cette aſſemblée ſe tint l'an 664. qui étoit la vingt-deuxiéme du roi Oſui, & la trentiéme de l'épiſcopat des Irlandois en Angleterre. Car ſaint Aïdan fut évêque dix-ſept ans, Finan dix ans, & Colman

Beda III. c. 26.

Sup liv. XXXII. n. 19.

trois ans. Après ſa retraite, on fit évêque de Noi
thumbre Tuda, qui avoit été inſtruit & ordonn
évêque chez les Irlandois méridionaux ; & porto
la tonſure comme eux ; mais il obſervoit la Pâqu
comme les Catholiques. Sa vertu le fit bien-tôt re
gretter ; car il mourut d'une peſte, qui courut e
Angleterre cette année 664. & la même année il
eut une éclipſe de ſoleil le troiſiéme jour de Mai
vers les quatre heures du ſoir.

c. 27. Colman rétournant en ſon pays, emporta un
c. 26. partie des os de S. Aïdan, & laiſſa l'autre dans l'é
gliſe qu'il avoit gouverné. On vid à ſon départ
combien lui & ſes prédéceſſeurs étoient déſintereſſez
Car, excepté l'égliſe, on ne trouva que les bâti
mens abſolument néceſſaires pour la ſocieté civile
Ils n'avoient ni argent ni bétail, & ſi les riches leu
en donnoient, ils le diſtribuoient auſſi-tôt aux pau
vres. Ils n'avoient beſoin de rien pour recevoir le
grands, qui ne venoient à l'égliſe, que pour prie
& entendre la parole de Dieu. Le roi lui-même n'
amenoit que cinq ou ſix perſonnes : Que s'il leu
arrivoit d'y prendre quelque repas, ils ſe conten
toient de la nourriture ordinaire des freres. Auſſ
étoient-ils en grande veneration ; quelque part qu
vint un clerc ou un moine, on le recevoit ave
joye. Ceux qui le rencontroient en chemin, ac
couroient, & baiſſant la tête, lui demandoient ſ
benediction. Quand un prêtre arrivoit dans un
bourgade, les habitans s'aſſembloient autour d
lui, pour lui demander de l'inſtruction. Les prêtre
& les clercs de leur côté, n'y alloient que pour prê-

cher, baptiſer, viſiter les malades, en un mot preïndre ſoin des ames; & il falloit que les princes les contraignîſſent à recevoir des terres, pour fonder des monaſteres. Les égliſes de Northumbre garderent c. 12.
quelque tems cette coûtume.

Après la mort de Tuda, le prince Alfrid voulant faire ordonner à ſa place le prêtre Vilfrid, l'envoya au roi de France, qui l'adreſſa à Agilbert évêque de Paris, le même qui étant en Angleterre l'avoit déja ordonné prêtre. Car après la conference c. 7.
de Streneshal, Agilbert quitta l'Angleterre à cette occaſion. Le roi qui l'y avoit retenu, voulut avoir un autre évêque de ſa langue, qui étoit la Saxone, & en fit venir un nommé Oüini, qui avoit auſſi été ordonné en Gaule. Il diviſa donc ſa province d'Oüeſſex en deux diocèſes, & mit le nouvel évêque dans la ville de Venta, que les Saxons nommoient Vintaceſtir, à preſent Vincheſter. Agilbert trouva fort mauvais, que le roi eût fait ce changement ſans ſa participation; c'eſt pourquoi il revint en Gaule, où on lui donna l'évêché de Paris, vrai-ſemblablement, après la mort de Sigobrand. Agilbert reçut donc avec joye le *V. Goint. an. 664. 8. Sup. n. 33.*
prêtre Vilfrid, & étant accompagné de douze autres évêques, il fit à Compiegne la cérémonie de *Be. III. c. 28; V. c. 20.*
ſon ordination avec grande ſolemnité. Il fut porté dans un ſiege d'or par les mains des évêques, ſuivant l'uſage alors pratiqué en Gaule. Vilfrid étoit âgé de trente ans, c'étoit l'an 664. Mais comme il étoit encore en France, le roi Oſui voulut prévenir ſon fils, & faire ordonner un autre

évêque d'Yorc, qui fût Hibernois & de leur rit. Il choisit pour cet effet Ceadda, frere de l'évêque Cedde, prêtre & abbé de Lestinghen, sçavant dans les écritures, & de mœurs exemplaires; & l'envoya dans le royaume de Cant, pour être ordonné par Deusdedit archevêque de Cantorbery. Mais il le trouva mort, & on ne lui avoit point encore donné de successeur. C'est pourquoi Ceadda passa en Oüessex, & fut ordonné par Oüini évêque de Vinchestre, qui se trouvoit alors le seul évêque de la grande Bretagne, canoniquement ordonné: Ceadda étoit disciple de saint Aïdan, & imitateur de ses vertus.

Sup. n. 45.

Vita per Eddi c. 14.

Vilfrid étant revenu en Angleterre, ne voulut pas disputer l'ordination de Ceadda, toute irreguliere qu'elle étoit. Il aima mieux rétourner à son monastere de Ripon, & y demeura trois ans : pendant lesquels le roi des Merciens l'invitoit souvent à venir chez lui, pour exercer diverses fonctions épiscopales; & lui donna des terres, où il fonda des monasteres. Ecbert roi de Cant, le fit aussi venir chez lui, où il ordonna plusieurs prêtres & quelques diacres pendant la vacance du siege de Cantorbery. Ainsi Vilfrid, quoique chassé de son siege, ne laissoit pas de travailler utilement à rétablir la discipline en Angleterre : ensorte que tout ce qui s'y trouvoit d'Irlandois, embrasserent les usages de l'église Catholique, ou retournerent à leur pays. Vilfrid avoit apporté avec lui la regle de saint Benoît, & amené deux chantres, Eddi & Eona, avec des maçons, & toutes sortes d'ouvriers

néceſſaires pour la conſtruction des égliſes.

Ceollach ne fut pas long-temps évêque des Merciens; il retourna à l'iſle de Hi, chef des monaſteres Hibernois, & eut pour ſucceſſeur Trumhere Anglois de naiſſance; mais ordonné évêque par les Hibernois. Les Saxons Orientaux étoient alors ſujets du roi des Merciens, quoiqu'ils euſſent deux petits rois. Mais la grande mortalité de l'an 664. ſervit de prétexte à l'un d'eux de renoncer au Chriſtianiſme, avec la partie du peuple qui lui obéïſſoit. Ils commencerent à réparer les temples abandonnez, & à adorer les idoles, comme s'ils en pouvoient tirer du ſecours contre cette maladie. L'autre petit roi demeura toûjours fidele à Dieu. Le roi des Merciens, leur ſeigneur, apprenant ce déſordre, envoya l'évêque Jaruman, ſucceſſeur de Trumhere, pour ramener les apoſtats, & y travailla ſi efficacement, qu'il fit entrer le roi & ſon peuple dans le bon chemin. Ils ruinerent leurs temples & leurs autels, r'ouvrirent leurs égliſes, & confeſſerent tout de nouveau la foi de Jeſus-Chriſt. Après quoi, l'évêque & les prêtres qu'il avoit amenez, rétournerent chez eux avec joye. *Beda III. hiſt. c. 21. Sup. n. 27.*

Depuis la conference de Streneshal, le roi Oſui avoit compris, que l'égliſe Romaine étoit le centre de l'égliſe Catholique: c'eſt pourquoi, comme il falloit remplir le ſiege de Cantorbery, il ſe joignit à Egbert roi de Cant; & ces deux rois agiſſant de concert pour le bien de l'égliſe d'Angleterre, choiſirent un ſaint prêtre nommé Vigard, Anglois de naiſſance, du clergé de Cantorbery, inſtruit par les *Vita S. Ben. Biſcopi. tom. 2. Act. p. 1002.*

ſtere, où il lui donnoit abondamment toutes les choſes néceſſaires. Anaſtaſe y fut viſité par Etienne tréſorier de l'égliſe de Jeruſalem; qui parcourut la Lazique & les pays voiſins: publiant par tout quelle étoit la doctrine Catholique & l'heréſie des Monothelites, & diſſipant les calomnies répanduës contre Anaſtaſe: mais Etienne mourut pendant ce voyage, le premier de Janvier, de la huitiéme indiction, l'an 665. De ce troiſiéme exil Anaſtaſe écrivit l'année ſuivante à Theodoſe prêtre de Gangre, & moine à Jeruſalem, lui racontant ce qui lui étoit arrivé juſques alors, & le priant de lui envoyer les actes du concile tenu à Rome par le pape ſaint Martin; car il vouloit profiter de ſon exil, pour faire connoître la doctrine Catholique. Avec cette léttre, il lui envoya de ſon côté des paſſages de ſaint Hyppolite, évêque de Porto près de Rome & martyr, pour établir les deux volontez & les deux operations en Jeſus-Chriſt. Anaſtaſe écrivit lui-même cette lettre, d'une maniere qui fut tenuë pour miraculeuſe. Car, comme on lui avoit coupé la main, il fit attacher au bout de ſon bras deux petits bâtons, dont il tenoit la plume; & il fit de la même maniere pluſieurs autres écrits. Enfin il mourut dans le château de Thuſume, au pied du mont Caucaſe, le dimanche onziéme d'Octobre, indiction dixiéme, c'eſt-à-dire l'an 666. après avoir fait grand nombre de miracles & de converſions. Il laiſſa deux diſciples, Theodore & Euprepius freres, fils d'un boulanger de l'empereur, qui après le premier exil d'Anaſtaſe à Trébiſonde,

AN. 666.

Hypomneſt. p. 80.

AN. 666. vouloient se réfugier à Rome ; mais ils furent arrêtez près d'Abyde ; & ne voulant pas souscrire au Type de Constant, ils furent dépoüillez de leurs biens & de leurs dignitez, & foüettez, puis envoïez en exil à Cherſone. Euprepius, qui étoit le plus jeune, y mourut le vingtiéme d'Octobre, indiction quatorziéme, qui est l'an 670. Theodore survêcut plusieurs années ; & le prêtre Theodose de Gangre l'étant venu voir ensuite, il lui donna des reliques du pape S. Martin, mort au même lieu ; sçavoir, un morceau de son orarium, & une de ses sandales. Il lui raconta aussi les miracles qui se faisoient à son tombeau.

XXXIX. Concile de Mérida. *to. 6. conc. p. 497.*

En Espagne, douze évêques de la province de Lusitanie, s'assemblerent à Mérida, qui en étoit la métropole, le sixiéme de Novembre, la dix-huitiéme année du roi Receſuinte, Ere 709. c'est-à-dire, l'an 666. Ce concile fit vingt canons, dont le premier est une profession de foi. Il est ordonné, *Can. 3.* que quand le roi sera à la guerre, on offrira tous les jours le saint sacrifice pour lui & pour son armée. L'évêque qui ne pourra venir en personne au *c. 5.* concile, y envoyera non pas un diacre, mais son archiprêtre, ou du moins un prêtre, qui puisse être assis derriere les évêques, & répondre pour celui qui l'a envoyé. L'évêque qui manquera de *c. 7.* se trouver au concile, sera enfermé pendant un tems pour faire pénitence. Chaque évêque doit *c. 8.* avoir dans sa cathedrale un archiprêtre, un archi- *Sup. liv. XXXVIII. n. 20.* diacre, & un primicier : c'étoit les trois chefs du *c. 12.* clergé, comme j'ai déja observé. L'évêque pourra tirer

tirer des paroiſſes les prêtres & les diacres qu'il jugera propres à le ſoulager, & les mettre dans ſon égliſe principale ou cathedrale : mais ils ne laiſſeront pas d'avoir inſpection ſur les égliſes, dont ils ſeront tirez, & d'en recevoir le revenu. Ils établiront, avec le choix de l'évêque, des prêtres pour y ſervir à leur place, & leur donneront des penſions. On voit ici l'origine des chanoines, curez primitifs. L'évêque pourra donner des biens de l'égliſe aux clercs, qui le meriteront, pour encourager les autres. AN. 666. c. 11. c. 20. 21;

Les oblations faites à l'égliſe pendant la meſſe, ſe partageront en trois ; la premiere part ſera pour l'évêque, la ſeconde pour les prêtres & les diacres, la troiſiéme pour les ſoûdiacres & les clercs inferieurs. Les évêques ne prendront plus le tiers du revenu des paroiſſes ; mais il ſera employé aux réparations ; & ſi elles ſont pauvres, l'évêque les fera reparer. Les prêtres n'exigeront rien pour le baptême des femmes : mais ils pourront prendre ce qui ſera offert gratuitement. Les prêtres des paroiſſes ſe feront des clercs d'entre les ſerfs de leurs égliſes, & les entretiendront ſelon le revenu dont ils joüiſſent. Quelquefois pluſieurs égliſes ſont commiſes à un ſeul prêtre, parce que chacune eſt trop pauvre pour entretenir le ſien. En ce cas, le prêtre doit offrir le ſacrifice tous les dimanches en chacune de ces égliſes, & prier pour les fondateurs. On voit ici, qu'un prêtre, en cas de néceſſité, pouvoit célébrer pluſieurs meſſes en un jour. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les c. 14. c. 16. c. 9. c. 18; c. 19.

canons de ce concile de Mérida.

AN. 666.

XL. S. Hildefonſe de Tolede.

Saint Hildefonſe archevêque de Tolede, qui étoit alors le plus grand ornement de l'égliſe d'Eſpagne, mourut au commencement de l'année ſuivante, dix-neuviéme du roi Receſuinte; c'eſt-à-dire l'an 667. le vingt-troiſiéme de Janvier, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Dès ſa jeuneſſe il fonda de ſes biens un monaſtere de filles, & ſe conſacra à Dieu dans celui d'Agali, dont il fut abbé; & enſuite ramené malgré lui à Tolede, par l'autorité du prince: enfin il en fut ordonné évêque après la mort d'Eugene II. l'an 658. Il tint le ſiege neuf ans & deux mois, & fut enterré dans l'égliſe de ſainte Leocadie, aux pieds de ſon prédéceſſeur. Il laiſſa pluſieurs ouvrages, diviſez en quatre parties. La premiere contenoit entre autres le traité de la virginité de la ſainte Vierge, qui eſt le ſeul que nous ayons; & un traité de la proprieté des perſonnes divines. La ſeconde partie contenoit ſes lettres; la troiſiéme, les meſſes, les hymnes & les ſermons; la quatriéme, pluſieurs petits ouvrages en vers & en proſe; entre autres, des épitaphes & des épigrammes. Il a continué le catalogue des hommes illuſtres de ſaint Iſidore. On lui attribuë un autre traité ſur la virginité de la ſainte Vierge, & douze ſermons pour quelques-unes de ſes fêtes; mais les ſçavans ne croyent pas qu'ils ſoient de lui.

Martyr. Rom. 23. Januar.

Julian. tom. 2. Act. SS. Ben. p. 516.

Bibl. PP. Pariſ. to 8. p. 264.

V. Labb. ſcript. eccleſ. to. 1. p. 505 Dupin. tom. 7. p. 110.

XLI. Affaire de Jean de Lappe.

La même année 667. le dix-neuviéme de Decembre, Jean évêque de Lappe en l'iſle de Crete, étant à Rome, préſenta au pape Vitalien, dans l'égli-

Epiſt. 1. Vital. to. 6. conc. p. 445.

de ſaint Pierre une requête, par laquelle il le conjuroit de lui rendre juſtice, en réformant une ſentence renduë contre lui par ſon métropolitain l'archevêque Paul : & les autres évêques de Crete. Quelques jours après le pape aſſembla un concile, pour examiner cette affaire; où les actes du concile de Crete, que Paul avoit envoyez, furent lûs & trouvez conformes à la requête de Jean. Les peres du concile de Rome, ne trouverent pas que la ſentence renduë contre lui, fût ſelon la crainte de Dieu & les canons : & ils furent principalement indignez, de ce qu'on l'avoit tenu en priſon, d'où on l'amenoit dans la ſalle du conſeil de l'archevêque, pour lui faire dire ce que l'archevêque déſiroit; puis on le remettoit en priſon. De plus on le vouloit obliger à donner caution, contre les canons & les loix. Enfin l'évêque Jean avoit demandé ſon renvoi au pape ; & l'archevêque Paul le lui avoit refuſé, comme une demande déraiſonnable. AN. 667.

Le concile de Rome caſſa donc la procedure & la ſentence du concile de Crete contre Jean de Lappe, le déclara innocent, & ordonna la reparation de tous les dommages, que lui & ſon égliſe en avoient ſoufferts. Etant ainſi juſtifié, le pape le fit aſſiſter avec lui à la meſſe, comme les autres évêques, puis il écrivit à l'archevêque Paul, pour lui notifier le jugement du concile de Rome, & lui en ordonner l'exécution. Et quand vous aurez lû cet ordre, dit le pape, vous le rendrez au préſent porteur de l'évêque Jean, pour ſa ſûreté, & de ſon

AN. 668.

égliſe. Comme l'évêque Jean s'en rétournoit en Crete par la Sicile, où étoit la cour, le pape lui donna deux lettres de recommandation; l'une à Vaane, chambellan & cartulaire de l'empereur l'autre à George évêque de Syracuſe. La premiere eſt datée du vingt-ſeptiéme de Janvier 668. indiction onziéme.

Epiſt. 2. 4.

XLII. Mort de Conſtant. Conſtantin Pogonat empereur.

Il y avoit déja quatre ans, que l'empereur Conſtant demeuroit à Syracuſe; & il tourmentoit ſes ſujets par des exactions exceſſives, tant ſur les poſſeſſeurs des terres, ſuivant les deſcriptions qui en étoient faites, que ſur les ſimples habitans, par de capitations, & même ſur les gens de mer. On ſéparoit les femmes de leurs maris, & les enfans de leurs parens; perſonne n'étoit aſſuré de ſa vie. On ôtoit juſqu'aux vaſes ſacrez, & aux tréſors des égliſes. Enfin le quinziéme de Juillet de cette année 668. indiction onziéme, l'empereur étant entré dans le bain nommé Daphné, à Syracuſe, André fils de Troïle, y entra avec lui pour le ſervir & lorſqu'il commençoit à ſe frotter de ſavon, André prit le vaſe, dont il verſoit l'eau, lui en donna ſur la tête, & s'enfuit auſſi tôt. Comme l'empereur tardoit trop dans le bain, ceux qui étoient dehors y entrerent, & le trouverent mort. Ainſi finit l'empereur Conſtant, la vingt-ſeptiéme année de ſon regne. Après l'avoir enterré, on déclara empereur à Syracuſe, un Armenien de très-bonne mine nommé Mezizi ou Mezzeti, quoique malgré lui. Mais Conſtantin fils aîné de Conſtant, ayant appris ces nouvelles à Conſtantinople, vint en Sicile avec un

Anaſt. in Vital.

Theoph. an. 27. p. 292.

Anaſt. in Adeod.

flotte, prit Mezzeti & le fit mourir, avec les meurtriers de ſon pere : puis ayant reglé les affaires d'Occident, il retourna à CP. & fut reconnu empereur, avec ſes deux freres, Vibere & Heraclius. C'eſt ce Conſtantin, qui fut ſurnommé Pogonat, c'eſt-à-dire Barbu ; parce qu'étant parti ſans barbe de Conſtantinople, il en avoit quand il y revint. Il regna dix-ſept ans. AN. 668.

Cependant Conſtantinople avoit changé de patriarche. Pierre ayant rempli ce ſiege douze ans & ſept mois, mourut l'an 660. & eut pour ſucceſſeur Thomas, diacre & chartophylax, ou garde-chartes de l'égliſe de CP. qui tint le ſiege deux ans & ſept mois. Il écrivit ſuivant la coûtume une lettre ſynodique au pape Vitalien : mais il ne la put envoyer, à cauſe des incurſions continuelles des Sarraſins pendant ſon pontificat. Dès la premiere année du regne de Conſtantin, ils firent une courſe en Afrique, dont ils enleverent quatre-vingt mille captifs ; & l'année ſuivante ils s'établirent à Cyzique, d'où ils venoient attaquer Conſtantinople ; & ce fut alors qu'un nommé Callinique inventa le feu Gregois, qui brûloit dans l'eau, pour conſumer leurs vaiſſeaux.

Sup. n. 16. Theoph. a. 10. p. 189.

Niceph. ch.

Conc. 6. act. 14. p. 994. C.

Theoph. an. 1. p. 193. & an. 5. p. 199.

XLIII. Saint Theodore de Cantorbery.

Le pape Vitalien cherchoit toûjours un ſujet digne d'être archevêque des Anglois. Il fit venir du monaſtere de Niridan, près de Naples, l'abbé Adrien, Africain de nation, bien inſtruit dans les ſaintes lettres, & dans la diſcipline monaſtique & eccleſiaſtique, & qui ſçavoit parfaitement le Grec & le Latin. Adrien dit, qu'il étoit indigne de cette

Beda IV. hiſt. c. 1. Sup. n. 7.

AN. 668.

dignité; mais qu'il pouvoit indiquer un homme dont la doctrine & l'âge convenoit mieux à l'épiscopat. C'étoit un moine nommé André, qui en fut jugé digne par tous ceux qui le connoissoient : mais ses infirmitez corporelles empêcherent, qu'on ne l'en chargeât. On recommença à presser Adrien de l'accepter; & il demanda du tems, esperant trouver encore un autre sujet.

Il y avoit alors à Rome, un moine nommé Theodore, né à Tarse en Cilicie, instruit des lettres divines & humaines, en Grec & en Latin, de bonnes mœurs, & venerable par son âge; car il avoit soixante & six ans. Adrien qui le connoissoit le présenta au pape, & obtint qu'il seroit ordonné évêque; mais à condition, qu'Adrien lui-même le conduiroit en Angleterre. Car il sçavoit comment il falloit faire ce voyage, ayant déja deux fois été en Gaule. Le pape vouloit aussi qu'il travaillât avec Theodore à l'instruction des Anglois; & prît garde qu'il n'introduisît rien dans cette église de contraire à la foi, comme faisoient quelquefois les Grecs. Theodore étant ordonné soûdiacre, attendit quatre mois pour laisser croître ses cheveux, afin qu'on lui pût faire la couronne. Car les moines Grecs se rasoient entierement la tête, prétendant imiter en cela les apôtres saint Jacques & saint Paul. Enfin le pape Vitalien ordonna Theodore évêque, le dimanche vingt-sixiéme de Mars 668.

Vita per Bed. to. 2. act. p. 1003. Sup. n. 55.

Saint Benoît Biscop se trouvoit alors à Rome, où il venoit d'arriver pour la troisiéme fois. Car outre

le premier voyage qu'il avoit fait avec S. Vilfrid, il en fit un ſecond avec le prince Alfrid, fils du roi Oſui. Au retour de ce ſecond voyage, Biſcop vint à l'iſle de Lérins, y reçut la tonſure, & embraſſa la diſcipline monaſtique. Après y avoir demeuré deux ans, il retourna à Rome; & ce fut alors, que le pape Vitalien, qui connoiſſoit ſon merite, lui recommanda le nouvel évêque Theodore, & lui ordonna de quitter le pélerinage qu'il avoit entrepris, par la conſideration d'un plus grand bien; de retourner en ſon pays, d'y conduire Theodore, de lui ſervir de guide & d'interprete. Biſcop obéït à l'ordre du pape, & partit de Rome pour l'Angleterre avec l'évêque Theodore & l'abbé Adrien, le vingt-ſeptiéme de Mai 668.

Etant arrivez par mer à Marſeille, & de-là par terre à Arles, ils rendirent les lettres du pape à l'archevêque Jean, qui les retint chez lui, juſques à ce qu'Ebroüin maire du palais, leur eut donné la permiſſion de continuer leur voyage. Quand ils l'eurent reçuë, Theodore vint à Paris trouver l'évêque Agilbert, qui ayant été long-tems en Angleterre, lui pouvoit donner de bonnes inſtructions. Il en fut très bien reçû, & demeura long-tems avec lui. Adrien alla d'abord chez Emme ou Emmon archevêque de Sens, puis à Meaux, chez ſaint Faron, & ſéjourna long-tems auprès d'eux. Car l'hyver, qui approchoit, les obligeoit à ſe tenir en repos. C'eſt le même Emmon, qui quelques années auparavant, avoit accordé aux moines de ſaint Pierre-le-Vif de Sens, un privilege dans un concile de

AN. 669. trente évêques; où étoient ſes comprovinciaux, & d'autres, comme S. Oüen, S. Faron, ſaint Eloi, & ſaint Amand. Egbert roi de Cant, ayant appris que l'évêque qu'il avoit demandé au pape, étoit en France, envoya auſſi-tôt au-devant un ſeigneur de ſa cour; qui ayant obtenu la permiſſion d'Ebroüin, l'emmena au port de Quentavic en Ponthieu, aujourd'hui ſaint Joſſe ſur mer. Theodore étant tombé malade, y demeura quelque tems; & quand il commença à ſe mieux porter, il paſſa en Angleterre avec Benoît Biſcop; & prit poſſeſſion de ſon ſiege de Cantorbery, la ſeconde année après ſon ordination, le dimanche vingt-ſeptiéme de Mai 669. Il gouverna cette égliſe vingt-un an, trois mois & vingt-ſix jours, & donna d'abord à Benoît le gouvernement du monaſtere de S. Pierre.

to.6.conc.p.534.

c. 2. Vita B. Biſcop.

Adrien fut retenu quelque temps en France par Ebroüin, qui le ſoupçonnoît d'être chargé de quelque commiſſion de l'empereur, pour les rois d'Angleterre, contre le royaume des Francs; mais ayant bien verifié, qu'il n'étoit chargé de rien de ſemblable, il lui promit de ſuivre Theodore, qui, quand il fut arrivé, lui donna le monaſtere de S. Pierre, après que Benoît l'eut gouverné deux ans. Car quand ils partirent de Rome, le pape avoit ordonné à Theodore de donner dans ſon diocèſe à Adrien un lieu où il put demeurer commodément avec les ſiens.

XLIV. Commencemens de ſaint Leger.

Fredeg. con. in n. 93. 94.

La même année 669. mourut en France le jeune roi Clotaire III. ayant regné environ quatorze ans; & Theodoric III. ſon frere, lui ſucceda dans le royaume

royaume de Neuſtrie & de Bourgogne. Mais peu de tems après les François conſpirerent contre Ebroïn, qui gouvernoit ſous le nom de Theodoric, & reconnurent pour ſeul roi de France, Childeric II. déja roi d'Auſtraſie, ſous la conduite de Vulfoade maire de ſon palais. AN. 669.

Leger ou Leodegaire évêque d'Autun, étoit alors un des plus autoriſez entre les ſeigneurs François. Il étoit de la premiere nobleſſe, & dès ſon enfance, ſes parens le mirent à la cour du roi Clotaire II. qui peu de tems après l'envoya à Didon évêque de Poitiers ſon oncle, pour l'inſtruire dans les lettres. L'évêque lui donna pour maître un prêtre très-habile, & quelques années après le retint près de ſa perſonne, pour le conſerver dans la pureté des mœurs, par ſon exemple & par ſes exhortations; car il ſouhaitoit de l'avoir pour ſucceſſeur. A l'âge de vingt-un ans il l'ordonna diacre, & peu de tems après, il le fit archidiacre, lui donnant ſous lui tout le gouvernement du dioceſe. Leger étoit de belle taille, bien fait, prudent, éloquent, & s'attiroit l'amitié de tout le monde. L'abbé de ſaint Maixant étant mort, l'évêque ſon oncle lui donna le gouvernement de cette abbaye, qu'il conduiſit très-ſagement pendant ſix ans, & y donna de grands biens. *Vita auct. Vrſ. ep. 2. Act. B. p. 669.*

Sa réputation étant venuë à la cour du roi Clotaire III. & de ſainte Batilde ſa mere, ils le demanderent à l'évêque de Poitiers ſon oncle. En peu de tems il gagna les bonnes graces du roi, de la reine, des évêques & des grands; & tout le ju-

AN. 669. geoient digne de l'épiſcopat. Ferreol évêque d'Autun étant mort, il y eut des prétendans, qui ſe diſputerent ce ſiege, juſques à répandre du ſang. L'un fut tué, l'autre banni, comme auteur de ce crime, & l'égliſe d'Autun demeura vacante près de deux ans. Pour finir ce ſcandale, la reine ſainte Baltide en fit ordonner évêque Leger, vers l'an 659. Il appaiſa le trouble par ſa preſence, & réunit les eſprits, en perſuadant les uns, & intimidant les autres. Il prit grand ſoin de la nourriture des pauvres, & de l'ornement des égliſes. Il y mit des vaſes précieux, & des lambris dorez: il orna magnifiquement le baptiſtere, & fit transferer le corps de ſaint Symphorien: il fit même réparer les murs de la ville. Cependant il inſtruiſoit ſoigneuſement ſon clergé, & prêchoit aſſiduëment à ſon peuple.

Vita anon. Ibid. p. 681.

Il étoit évêque depuis dix ans, quand le roi Clotaire III. mourut. Sur cette nouvelle il vint à la cour en diligence, pour traiter avec les autres ſeigneurs, de l'élection du roi. Une partie ſe déclara pour Childeric, apprenant que pour ſon âge, il gouvernoit bien ſon royaume d'Auſtraſie. Ebroïn vouloit faire déclarer roi Theodoric, qui fut en effet reconnu pendant quelque tems. Mais comme Ebroïn étoit odieux pour ſon avarice & ſa cruauté, les François craignirent de l'avoir pour maître; car c'étoit lui qui gouvernoit ſous le nom de Theodoric: ainſi ils ſe déclarerent tous pour Childeric. Alors Ebroïn ſe voyant abandonné, ſe refugia dans l'égliſe, & pria le roi de lui ſauver la vie, & lui permettre de ſe retirer dans un monaſtere. Quel-

Vita Vrſ. p. 700.

ques évêques intercederent pour lui, & principalement saint Leger, quoiqu'Ebroïn se fût déclaré son ennemi, parce qu'il s'opposoit à ses injustices. On lui fit grace: il fit couper ses cheveux, & s'alla rendre moine dans l'abbaye de Luxeu. Le roi Theodoric eut aussi les cheveux coupez, & fut enfermé dans l'abbaye de saint Denis. Saint Leger eut grande autorité au commencement du regne de Childeric II. & il se trouve même qualifié maire de son palais. AN. 669. *Ursion 41 V Coint. an. 670. n. 2.*

On rapporte quelques canons d'un synode diocesain tenu à Autun par saint Leger, dont le premier ordonne, que tous les prêtres & les clercs sçauront par cœur le symbole attribué à saint Athanase. Les autres canons regardent les moines, & leur défendent entre autres choses, d'avoir rien en propre: de venir dans les villes, si ce n'est pour les affaires du monastere; & en ce cas, ils doivent avoir une lettre de leur abbé, addressante à l'archidiacre. Il leur est ordonné d'observer les canons, & la regle de saint Benoît: de travailler en commun, & d'exercer l'hospitalité: le tout sous peine d'être fustigez ou excommuniez pour trois ans. *to. 6. conc. p. 533.*

XLV. Autres Saints de France.

Saint Omer évêque de Teroüane, ayant gouverné cette église trente ans, mourut vers le même tems; c'est-à-dire, com me l'on croit, l'an 668. le neuviéme de Septembre, jour auquel l'église honore sa memoire. Deux ans auparavant, il assista à la translation des reliques de saint Vaast. Ce saint avoit bâti près la ville d'Arras, une chapelle en l'honneur de saint Pierre, où il vouloit être enter- *Coint. an. 668. n. 7.* *Martyr. R. 9. Sep.* *Ap. Coint. an. 666. n. 1. 2.*

re : mais on crut le mettre plus dignement dans la ca thedrale dédiée à la sainte Vierge. Il y demeura cen vingt-huit ans, jusques à ce que saint Aubert, septié me évêque d'Arras, crut avoir reçu ordre du ciel d'ac complir l'intention de saint Vaast, & de changer l chapelle de saint Pierre en une grande église, dign de conserver ses reliques. Il y bâtit un monastere, qu fut achevé par saint Vindicien son successeur, dif ciple de saint Eloi. C'est la fameuse abbaye de sain Vaast d'Arras, dont le premier abbé fut Hatta, tir du monastere de Blandinberg près de Gand, qu'i gouvernoit en même tems. On met aussi la mort d saint Aubert, l'an 668. & il est honoré le treiziém de Decembre.

AA. to. B. 2. p. 985.

Coint. an. 668. n. 9.

On met encore la même année, la mort de sain Theodard évêque de Mastric, disciple & successeu de saint Remacle. Il alloit trouver le roi Childeric qui étoit encore en Austrasie, pour lui demande la restitution des biens de son église, que quelque particuliers avoient usurpez : quand ces mêmes usurpateurs le tuerent dans la forêt de Benalt, près de Nemere, depuis nommée Spire, & mirent son corps en pieces. Toutefois il fut recueilli & reporté à Tongres par saint Lambert son successeur. L'église honore saint Theodard comme martyr, le dixiéme de Septembre.

Martyr. R. 13. Dec.

Vita ap. Sur. 10. Sept.

Coint. an. 668. n. 11.

Martyr. R. 10. Sept.

Saint Lambert ou Landebert, étoit natif de Mastric, de parens nobles & riches, & d'une famille chrétienne depuis long-tems. Son pere le fit instruire dès l'enfance dans les saintes lettres, puis le recommanda à saint Theodard pour le faire

b. 3. AA. B. p. 69.

élever avec plus de ſoin : & ce ſaint évêque le prit tellement en affection, qu'il l'auroit fait élire pour ſon ſucceſſeur, ſi les canons l'euſſent permis. Après ſa mort il fut élû, ſuivant le deſir du peuple, avec l'agrément du roi Childeric, & de ceux qui gouvernoient à ſa cour; & il y fut lui-même en grande conſideration.

Dans le même royaume d'Auſtraſie, nous trouvons vers ce tems-là pluſieurs ſaints évêques, qui renoncerent à l'épiſcopat, pour embraſſer la vie monaſtique. Saint Gombert ou Gondelbert archevêque de Sens, ſe retira dans les deſerts de la Voſge, & obtint du roi Childeric une partie d'une vallée, où il bâtit un monaſtere ſous la regle de ſaint Benoît, & le nomma Senones en memoire de ſa patrie. Après l'avoir gouverné quelque tems, il mourut vers l'an 675. Saint Deodat évêque de Nevers, renonça auſſi à ſon égliſe, après avoir averti ſon peuple de choiſir un autre paſteur, & accompagné de quelques diſciples, il alla dans la Voſge & dans l'Alſace; & après avoir eſſayé de diverſes habitations : il ſe fixa enfin dans le val de Galilée, que lui donna le roi Childeric, & y fonda le monaſtere de Jointures, ainſi nommé à cauſe de la jonction de deux rivieres. Il y mourut l'an 679. comme l'on croit, & laiſſa pour abbé de ce monaſtere ſaint Hidulfe Bavarois d'origine, qui embraſſa la vie monaſtique à Treves, & en fut fait évêque vers l'an 666. après la mort de ſaint Numerien. Ayant gouverné ce ſiege dix ans, il ſe retira dans la Voſge, & y fonda Moyenmouſtier : qui

Alla. Ben. ſæc. 3. par. 2. p. 468.

p. 475.

p. 477.

ne quitta pas pour gouverner le monaſtere de Jointures, mais il ſe contenta de mettre un prieur à ce dernier. Dans ſa vieilleſſe, il ſubſiſtoit encore du travail de ſes mains : il y gouverna juſques à trois cens moines, & ne mourut que l'an 707.

Acta to. 3. p. 1065.

Saint Claude archevêque de Beſançon, après avoir gouverné cette égliſe pendant ſept ans, ſe retira vers l'an 681. au monaſtere de Condat, qui portoit alors le nom de ſaint Oyan, c'eſt-à-dire ſaint Eugende ſon troiſiéme abbé mort vers l'an 510. Saint Claude y ayant vêcu cinq ans, en fut élu abbé en 686. & s'addreſſa au roi Clovis III. pour faire rendre au monaſtere des revenus qu'il avoit perdus. Il vint à Paris pour cet effet, & obtint du roi les lettres neceſſaires. Il mourut la quatriéme année de Childebert II. c'eſt-à-dire l'an 698. L'abbaye de Condat n'eſt plus connuë, que ſous le nom de ſaint Claude : on y garde encore ſon corps entier, & c'eſt un pelerinage celebre. L'égliſe l'honore le ſixieme de Juin : ſaint Hidulfe l'onziéme de Juillet : ſaint Deodat, connu dans le païs ſous le nom de ſaint Dié, le dix-neuviéme de Juin ; & ſaint Gombert le vingt-uniéme de Février.

Sup. liv. XXIX. n. 39.

Acta to. 1. p. 370.

Martyr. R. 6. Jun.

L'archevêque Theodore ayant pris poſſeſſion de ſon égliſe de Cantorberi, parcourut toutes les habitations des Anglois, étant accompagné de l'abbé Adrien. Il fut très-bien reçû, & favorablement écouté, & établit par tout un bon ordre de vie, & l'uſage de l'Egliſe Catholique dans la celebration de la pâque. Ce fût le premier archevêque à qui

XLIV. Egliſe d'Angleterre.

Beda IV. hiſt. c. 2.

toute l'égliſe Anglicane ſe ſoumit ; & le principal auteur de cette école celebre, dont ſortirent depuis tant de grands hommes. Car comme Theodore & Adrien étoient inſtruits, non ſeulement de la ſcience eccleſiaſtique, mais encore des lettres humaines ; ils aſſemblerent un grand nombre de diſciples, qu'ils inſtruiſoient tous les jours. Ils leur expliquoient l'écriture ſainte, & leur enſeignoient l'aſtronomie, l'arithmetique eccleſiaſtique, c'eſt-à-dire le compute ou calcul pour trouver la pâque, & la compoſition des vers Latins. Pluſieurs apprirent le Latin & le Grec, auſſi parfaitement, que leur langue naturelle. Jamais la Bretagne n'avoit vû de tems plus heureux depuis l'entrée des Anglois. Leurs rois étoient ſi braves, qu'ils faiſoient trembler toutes les nations barbares ; & ſi Chrétiens, que tous leurs vœux étoient pour la joye celeſte, qui venoit de leur être annoncée. Ceux qui vouloient s'inſtruire dans les ſaintes lettres, trouvoient facilement de ſçavans maîtres, & le chant eccleſiaſtique, connu juſques-là dans le ſeul païs de Cant, commença à être enſeigné dans toutes les égliſes des Anglois.

Theodore dans ſes viſites, corrigeoit tous les abus, & ordonnoit des évêques aux lieux convenables. Comme il trouva le ſiege de Rocheſtre vacant depuis long-tems, il y établit Porta, ordonné prêtre par ſaint Vilfrid. C'étoit un homme ſimple, mais bien inſtruit de la diſcipline de l'égliſe, & du chant Romain, qu'il avoit appris des diſciples de ſaint Gregoire.

Theodore rétablit Vilfrid lui-même dans ſon ſie- *V. S. Vilf. per Eddi n. 25.*

Sup. n. 7. ge d'Yorc, & caſſa l'ordination de Ceadda ſon competiteur, comme doublement irreguliere : car il avoit été intrus en ce ſiege au préjudice de Vilfrid, & ordonné par des Anglois ſchiſmatiques. Ceadda lui dit : ſi mon épiſcopat n'eſt pas legitime, j'y renonce volontiers, je n'ai jamais cru en être digne, & ne l'ai accepté que par obéïſſance : ainſi il ſe retira dans ſon monaſtere de Leſtinguen. Mais Theodore & Vilfrid touchez de ſon humilité, lui donnerent l'évêché des Merciens, vacant par la mort de Jaruman, arrivée, comme l'on croit, l'an 669. Saint Vilfrid lui donna une terre nommée Licefeld, c'e-ſt-à-dire Champ des corps : à cauſe de la multitude des martyrs, qui y avoient ſouffert du tems de Diocletien : c'eſt dans la Comté de Stafford. Le roi Vulfere avoit donné cette terre à ſaint Vilfrid, pour y établir un ſiege épiſcopal, ſoit pour lui, ſoit pour un autre. Saint Vilfrid la donna donc à ſaint Ceadda, & ſaint Theodore & lui l'ordonnerent évêque regulierement par tous les degrez eccleſiaſtiques.

Suppl. ſæc. 4. par. 2 p. 550.

Saint Vilfrid étant rétabli dans ſon ſiege d'Yorc, répara l'égliſe, que ſaint Paulin y avoit autrefois bâtie, & qu'il trouva fort en deſordre. Il la fit couvrir de plomb, blanchir les murailles, fermer de vîtres les fenêtres : choſe nouvelle en ce païs, & neceſſaire contre la pluye & les oiſeaux. Il bâtit auſſi l'égliſe de ſon monaſtere de Ripon, & la dédia ſolemnellement en preſence des deux rois Egfrid & Elvin freres. En cette ceremonie, il ſe tourna vers le peuple devant l'autel, & fit publiquement

ment le dénombrement des terres, que les rois avoient données à ce monaſtere. On regarda comme une merveille, un preſent qu'il fit à cette égliſe, d'un livre des évangiles écrit en lettres d'or, ſur du parchemin de pourpre, & couvert de lames d'or, avec des pierreries.

Cependant ſaint Ceadda fut bien reçu par le roi Vulfere, & gouverna tout enſemble les égliſes de Merce & de Lindisfarne, vivant dans une grande perfection. Il avoit accoûtumé de faire ſes viſites à pied; mais ſaint Theodore l'obligea de prendre un cheval, quand le chemin ſeroit long: & pour vaincre ſa réſiſtance, il le mit à cheval lui-même de ſa propre main. Ceadda s'étoit fait une demeure près de l'égliſe, où il ſe tenoit avec ſept ou huit moines, quand ſes fonctions lui permettroient, pour s'appliquer à la priere & à la lecture. La crainte de Dieu étoit ſi vive en lui, que ſi pendant qu'il liſoit, il s'élevoit un coup de vent, il avoit recours à la priere. Si le vent redoubloit, il fermoit ſon livre, & ſe proſternoit ſur le viſage. Si la tempête étoit plus forte, ou qu'il vînt des éclairs & des tonneres, il alloit à l'égliſe, & diſoit des pſeaumes ou d'autres prieres, juſques à ce que l'orage fut paſſé. Quand on lui en demandoit la raiſon, il diſoit: Ces mouvemens de l'air ſont des avertiſſemens que Dieu nous donne, pour nous faire ſouvenir de ſon terrible jugement, comme s'il levoit la main avant que de frapper. Le ſaint évêque ne gouverna cette égliſe que deux ans, & mourut l'an 672. le ſecond jour

Bed. 4. Hiſt. c. 3.

de Mars, auquel l'égliſe honore ſa mémoire. Il ſe-
AN. 673. fit pluſieurs miracles à ſon tombeau. Vinfrid, qui
Mart. Rom. 2. Mart. avoit long-temps exercé ſous lui la fonction de diacre, fut ordonné à ſa place par Theodoret, pour gouverner les deux égliſes de Merce & de Lindisfarne.

Oſui roi de Northumbre, étoit mort deux ans
Beda IV. c. 5. auparavant; ſçavoir l'an 670. le quinziéme de Février, à l'âge de cinquante-huit ans. Il aimoit tellement la diſcipline de l'égliſe Romaine, qu'il avoit réſolu, s'il fut revenu de la maladie dont il mourut, d'aller à Rome viſiter les ſaints lieux, & y finir ſes jours; & prioit Vilfrid évêque d'Yore, de vouloir bien le conduire en ce voyage, comme Benoît Biſcop y avoit conduit ſon fils Alfrid. Il laiſſa pour ſucceſſeur Ecfrid, qui étoit auſſi ſon fils. Trois ans après mourut Ecbert roi de Cant, & eut pour ſucceſſeur ſon frere Lothaire.

XLVII. Concile d'Herford.

La premiere année de ſon regne, & la troiſiéme d'Ecfrid, 673. de Jeſus-Chriſt, le vingt-quatriéme de Septembre, Theodore tint à Herford un concile general de toute l'Angleterre, où toutefois il ne ſe trouva que quatre évêques avec lui; ſçavoir, Biſi, évêque des Anglois Orientaux, Poutta de Rocheſter, Leuther des Saxons Occidentaux, Vinfrid des Merciens. Vilfrid évêque d'Yore ou de Northumbre, y envoya ſes députez. Theodore exhorta ces évêques, à maintenir entre eux la charité & l'union: puis il leur demanda l'un après l'autre, s'ils s'accordoient de conſerver les anciens canons: tous répondirent, qu'ils y conſentoient très-

t. 6. conc. p. 537

volontiers. Auſſi-tôt Theodore tira le livre de canons, & leur montra dix articles, qu'il en avoit extraits, comme les plus néceſſaires pour eux. Ils contenoient ce qui ſuit. AN. 673.

Nous obſervons tous la Pâque en même jour; le dimanche après le quatorziéme de la lune du premier mois. can. 1.

Les évêques n'entreprendront point ſur les diocèſes l'un de l'autre. c. 2.

Ils garderont le rang de leur ordination. c. 8.

On en augmentera le nombre à proportion, que celui des fideles croîtra. c. 9.

On tiendra le concile tous les ans le premier jour d'Août, au lieu nommé Cloveshoë. c. 7.

Les clercs ne ſeront point vagabonds, & on ne les recevra nulle part, ſans les lettres de recommandation de leur évêque. c. 5.

Les évêques & les clercs étrangers ſe contenteront de l'hoſpitalité, & ne s'ingereront à faire aucune fonction, ſans la permiſſion de l'évêque dioceſain. c. 6.

Les évêques ne troubleront point le repos des monaſteres, & ne leur ôteront rien de leurs biens par violence. c. 3.

Les moines ne paſſeront point d'un monaſtere à l'autre, ſans congé de leur abbé. c. 4.

On ne contractera que des mariages légitimes: il ne ſera permis de quitter ſa femme, que pour cauſe d'adultere; & en ce cas, celui qui eſt veritablement Chrétien, ne doit pas en épouſer d'autre. c. 10.

L'acte de ce concile fut dreſſé nettement & ſuccinctement par Theodore.

XLVIII. Mort de Vitalien. Adeodat pape. *Anaſt.*

Le pape Vitalien étoit mort au commencement de la même année 673. après quatorze ans & environ ſix mois de pontificat. Il conſerva la vigueur de la diſcipline eccleſiaſtique; fit en quatre ordinations

AN. 673. vingt-deux prêtres & un diacre, & ordonna pour diverſes égliſes quatre-vingt-dix-ſept évêques. Il fut enterré à ſaint Pierre le vingt-ſeptiéme de Janvier, & le ſaint ſiege vacqua deux mois & treize jours, après leſquels on lui donna pour ſucceſſeur Adeodat, que quelques-uns, en traduiſant ſon nom, appellent Dieu-donné. Il étoit Romain de naiſſance, fils de Jovinien, & tint le ſiege quatre ans deux mois & cinq jours. Il avoit été élevé dans le monaſtere de ſaint Eraſme, au mont Celius, dont il augmenta les bâtimens, & y établit un abbé & une communauté. De ſon tems les Sarraſins vinrent en Sicile, prirent & pillerent Syracuſe, & emporterent à Alexandrie l'airain, que l'empereur Conſtant avoit enlevé de Rome. A CP. le patriarche Thomas mourut l'an 671. après deux ans & ſept mois de pontificat: & eut pour ſucceſſeur Jean, prêtre & tréſorier de la même égliſe, qui tint le ſiege cinq ans & neuf mois. En 673. Grimoald étant mort, Pertarit fut élû roi des Lombards. Il étoit Catholique, & on louë ſa pieté & ſa liberalité envers les pauvres.

Sup. n. 33. Theoph. Chr. S. Nicéph.

Paul. Diac. V. hiſt. 6. 3.

XLIX. Saint Leger à Luxeu.

Anon. in vita Leod. c. 4. to 2. 4S. Ben. p. 623.

En France le roi Childeric II. ſuivit du commencement les conſeils de ſaint Leger. Il ordonna que les juges garderoient les anciennes loix de chaque province: que les gouverneurs de l'une, n'entreroient point dans l'autre, & qu'ils ne ſeroient point perpetuels: de peur que quelqu'un d'eux n'uſurpât la tyrannie comme Ebroin. Tant que Childeric écouta ſaint Leger, ſon gouvernement fut beni des peuples. Mais la plûpart des ſeigneurs, dont l'am-

bition ne s'accommodoit point de ces regles, travaillerent à le rendre ſuſpect à Vulfoade maire du palais, & au roi même, qui étant jeune & emporté, croyoit aiſément ceux qui favoriſoient ſes plaiſirs. Il ſouffrit que l'on donnât atteinte aux loix, qu'il venoit de faire; & lui-même épouſa la fille de ſon oncle. Et comme on croyoit toûjours, que Leger le gouvernoit, on l'accuſoit de la mauvaiſe conduite du roi. Le ſaint évêque l'avertiſſoit ſouvent en ſecret; & il fut enfin obligé de lui faire publiquement des reproches, & de le ménacer de la vengeance divine, s'il ne ſe corrigeoit promptement. D'abord le roi l'écouta favorablement : mais les courtiſans, qui craignoient la droiture & la fermeté de Leger, aigrirent tellement le jeune prince contre lui, qu'il réſolut de le perdre. AN. 673.

Il y avoit trois ans qu'il regnoit, quand ſaint Leger l'invita à venir paſſer chez lui à Autun les fêtes de Pâques. En même tems Hector patrice de Marſeille, ami de ſaint Leger, vint demander au roi la reſtitution des biens de Claudia ſa belle-mere. C'étoit une femme pieuſe d'Auvergne, qui s'étant conſacrée à Dieu, avoit donné une partie de ſes biens à ſaint Préject évêque de Clermont, & aux pauvres de ſon égliſe. Elle mourut, & laiſſa une fille, qu'Hector enleva & l'épouſa : ce qui lui donna ſujet de revendiquer ces biens donnez à l'évêque de Clermont, au prejudice de ſa femme. Il obtint du roi, de faire appeller devant lui l'évêque Préject, qui fut obligé de donner caution de ſe trouver à Autun, quelque répugnance qu'il eût de

Vita per Vrſ. c. 5. p. 700.

Vita S. Prajecti, cod. to. 2.

AN. 673. passer la fête hors de son église. Hector logea chez saint Leger, qui s'étoit déclaré pour lui ; & cette union donna prétexte aux ennemis de saint Leger, de persuader au maire du palais Vulfoade, & au roi Childeric, qu'Hector & Leger conspiroient ensemble, pour s'attribuer la souveraine puissance. Dès le jeudi Saint, un moine nommé Bercaire, avertit saint Leger, que le roi vouloit le faire mourir : mais il ne laissa pas le lendemain d'aller au palais ; voulant bien donner son sang, le jour que le Sauveur a donné le sien ; & le roi l'auroit dès-lors tué de sa main, si quelques seigneurs ne l'en avoient détourné, par le respect du jour.

Saint Prejecte étant arrivé à Autun, il entra avec Hector dans la salle d'audience, où leur cause devoit être examinée : mais il remontra, qu'il ne devoit point être obligé à répondre ce jour-là, qui étoit le samedi Saint ; parce que les canons & la loi du royaume, défendoient de juger des affaires en ces saints jours. Toutefois, étant pressé de répondre, il dit, que les affaires de son église étoient sous la protection de la reine Imnichilde, veuve du roi Sigebert. On ne passa pas plus avant : au contraire, le roi Childeric, & la reine Blichide son épouse, firent publiquement des excuses à saint Préject, de la peine qu'on lui avoit donnée de venir à Autun. Et comme le roi irrité contre saint Leger, ne vouloit point assister à son office, il pria saint Préject de le celebrer pour lui, dans l'église de saint Symphorien. Car on étoit déjà après midi, & l'heure approchoit, où on devoit com-

mencer la ſolemnité de la veille de Pâques. Tous les grands & les évêques, qui étoient preſens, joignirent leurs inſtances à celles du roi; & ſaint Préject celebra devant lui l'office & la meſſe de cette ſainte nuit. AN. 673.

Saint Leger celebra de ſon côté dans la cathedrale: comme il alloit à l'office, on l'avertit encore de prendre garde à lui, & que le roi avoit réſolu de le faire tuer après la meſſe. Il ne laiſſa pas de paſſer outre; & il étoit encore dans le baptiſtere, quand le roi vint l'appeller à haute voix. L'office que ſaint Préject avoit celebré, étoit déja fini, & le roi avoit mangé & pris beaucoup de vin, tandis que les autres étoient encore à jeun. Il vint à l'égliſe appellant Leger par ſon nom; & comme on lui dit, qu'il étoit dans le baptiſtere, il y entra; & fut ſi étonné de la grande lumiere qu'il y vit, de la bonne odeur du ſaint chrême, que l'on y apportoit pour les nouveaux baptiſez, qu'encore que ſaint Leger lui répondit: Me voici, il paſſa ſans le reconnoître, & ſe retira à la maiſon de l'égliſe, où il logeoit. Les autres évêques, qui avoient celebré la ſainte nuit avec ſaint Leger, retournerent à leurs logis. Pour lui, ſans rien craindre, il alla trouver le roi, & lui demanda doucement, pourquoi il n'étoit pas venu avant l'office, & pourquoi il gardoit ſa colere dans une ſi ſainte nuit? Le roi ne ſçachant que lui répondre, dit: J'ai quelque raiſon de me défier de vous.

Alors ſaint Leger voyant le roi déterminé à le perdre, avec le patrice Hector, réſolut de ſe retirer

AN. 673.

ſecrettement. Il craignoit moins pour lui-mêm
que pour ce ſeigneur, qui étoit venu ſous ſa pr
tection ; & il ne vouloit pas que le jour de Pâq
fût profané par ſa mort & ſon égliſe pillée. Hec
s'enfuit dès la nuit même ; ſaint Leger le ſuivit
près. Mais le roi fit courir après eux ; Hector
rencontré & tué avec tous les ſiens, après une
goureuſe réſiſtance. Saint Leger fut auſſi arrêt
ramené. Le roi l'envoya par le conſeil des évêq
& des ſeigneurs au monaſtere de Luxeu, juſqu
ce qu'ils déliberaſſent tous enſemble, ce que l
feroit de lui. Quelques évêques craignant qu
roi ne pouſsât trop loin ſon indignation, cont
lerent à ſaint Leger qu'il demandât en grace de
meurer pour toûjours dans ce monaſtere ; ce qu
fut accordé. Ebroïn y étoit encore : il parut
concilié avec ſaint Leger, & ils vêcurent enſem
comme s'ils n'avoient jamais eu rien à démêler
s'ils euſſent dû paſſer le reſte de leur vie dan
monaſtere. Le roi toutefois, pouſſé par de n
vais conſeils, avoit ordonné que ſaint Leger
fût tiré, pour être dépoſé & mis à mort : mais
menaire l'en empêcha. Il étoit abbé de ſaint S
phorien d'Autun, & le roi lui avoit recomm
la ville, à la priere du peuple, après la retrait
ſaint Leger. Il ſe jetta aux pieds du roi, & le
rant, qu'il permit au ſaint évêque de demeu
Luxeu. Ceux qui voyoient Ermenaire aller ſou
chez le roi à cette occaſion, le ſoupçonnoien
ſolliciter contre ſaint Leger, pour avoir ſon
ché, qu'il obtint effectivement enſuite. M

étoit très-éloigné de ce deſſein ; & tant que ſaint Leger vêcut, il l'aſſiſta avec une grande affection. AN. 673.

Le roi Childeric continuant de s'abandonner à ſes paſſions, fit attacher à un poteau & battre de verges un ſeigneur nommé Bodilon : dequoi les autres furent tellement irritez, qu'ils conſpirerent contre lui ; & ſçachant qu'il etoit en une maiſon ſituée dans la forêt de Leuconie, que l'on croit être celle de Livry près de Paris ; ils y entrerent de force, Bodilon tua le roi, la reine Blichilde, qui étoit enceinte, & leur fils Dagobert encore enfant. Ils furent tous trois enterrez dans l'égliſe de ſaint Germain des Prez. Mais il reſta un autre fils de Childeric nommé Daniel. Ce roi mourut l'an 673. après en avoir regné onze, & vêcu vingt-trois. A ſa mort, la France fut agitée de grands troubles. Theodoric ſon frere, ſortit du monaſtere de ſaint Denis, & fut reconnu roi en Neuſtrie, en Auſtraſie, on reconnut Dagobert fils de Sigebert II. que l'on rappella d'Irlande.

Conc. Frodeg. n. 95.

Pendant ces deſordres, un nommé Agricius regardant ſaint Prejecte comme auteur de la mort du patrice Hector, excita contre lui les ſeigneurs d'Auvergne, & ils s'armerent pour le perdre. Le ſaint prélat étoit parti d'Autun chargé des ordres du roi Childeric, pour lui confirmer la poſſeſſion des terres conteſtées ; & il étoit en paix chez lui avec l'abbé Amarin, qu'il avoit autrefois amené du païs de Voſge : lorſqu'Agricius, ſçachant qu'il étoit à Volvic, y vint avec une troupe de gens armez. Au ſon de la trompette, ſaint Prejecte &

L. Martyre de ſaint Prix, &c.

Sigeb. an. 670. vita S. Prej. n. 13. to. 2. p. 644.

AN. 674. saint Amarin se mirent en priere : mais tous les officiers de l'évêque s'enfuïrent dans le bois. Les ennemis entrerent au nombre de vingt : ils égorgerent d'abord le saint abbé, qu'ils prirent pour l'évêque : & ils s'en retournoient, quand il se déclara lui-même. Un d'eux Saxon de naissance, lui perça le corps d'un poignard, puis lui fendit la tête d'un coup d'épée. C'étoit l'an 674. le vingt-cinquiéme de Janvier, jour auquel l'église honore le saint évêque comme martyr. Il est connu en Auvergne sous le nom de saint Priest, à Paris on le nomme saint Prix. Le saint abbé est connu sous le nom de saint Damartin.

Martyr. R. 25. Jann.

Saint Lambert évêque de Mastric, se sentit aussi de cette révolution ; & comme il avoit eu grand crédit auprès du roi Childeric, apparemment du tems qu'il regnoit seulement en Austrasie, après la mort de ce roi on le chassa de son siege, & on y mit un nommé Faramond. Saint Lambert se retira au monastere de Stavelo avec deux seuls domestiques ; & pendant sept ans qu'il y demeura, il pratiqua toutes les observances regulieres, comme le moindre des moines.

Vita S. Lamb. n. 34. to. 3. act. B. p. 70.

Saint Leger au contraire, rentra glorieusement dans son église. Le roi Childeric avoit envoyé deux ducs pour l'amener de Luxeu. Un de leurs domestiques resolut de le tuer, si-tôt qu'il seroit hors du monastere : mais quand ce vint à l'execution, il fut saisi de crainte, se jetta aux pieds du saint évêque, & lui demanda pardon. La nouvelle étant venuë de la mort de Childeric, les ducs qui condui-

Vita per Anon. c. 7.

ſoient ſaint Leger devinrent ſes gardes, & lui attirerent pluſieurs autres perſonnes, pour le défendre, pendant les troubles du nouveau regne. Ils le ramenoient ainſi vers Autun avec une grande eſcorte : quand ils rencontrerent Ebroïn, qui étant ſorti de Luxeu ſans quitter l'habit de moine, marchoit de ſon côté bien accompagné. Il fut tenté de prendre ſaint Leger, nonobſtant l'amitié qu'il lui avoit promiſe dans le monaſtere ; mais il en fut empêché par ſaint Genès archevêque de Lion, qui ſurvint avec une groſſe troupe. Ebroïn ne ſe trouvant pas le plus fort, diſſimula ſon mauvais deſſein, & accompagna ſaint Leger juſqus à Autun. Le ſaint évêque y fut reçu avec une extrême joye. On orna les ruës, le clergé vint au devant, portant des cierges & chantant des antiennes. Toute la ville étoit en fête pour le retour de ſon paſteur. Le lendemain ſaint Leger & Ebroïn ſortirent d'Autun pour aller trouver le roi Theodoric ; mais Ebroïn quitta à mi-chemin ; & ſaint Leger étant arrivé près du roi, on donna par conſeil la dignité de maire du palais à Leudeſie fils d'Erchinoald. On voit ici que les plus ſaints évêques, prenoient dès-lors en France, grande part aux affaires publiques ; & que dans les tems d'hoſtilité, ils marchoient avec des troupes de gens armez, comme les autres ſeigneurs.

AN. 674.

Coint. Fred. n. 99.

L 1. Vamba roi des Goths.

On voit la même conduite ſous la domination des Goths. Le roi Receſuinte étant mort l'an 672. Vamba fut élû malgré lui pour lui ſucceder, & ſacré à Tolede avec l'huile benîte répanduë ſur ſa

Hiſt. Jul. Tolet. Duchesne, to. 1. hiſt. Fr. p. 821.

tête par l'archevêque Quirice : & c'eſt le premier exemple que je trouve de l'onction des rois. Incontinent après s'éleva contre lui dans la Gaule Narbonoiſe, un parti, dont le chef fut Ilderic comte de Niſmes, avec Gumilde évêque de Maguelone, & un abbé nommé Ranimir ou Ramir. Ilderic ne pouvant attirer à ſa révolte Aregius évêque de Niſmes, le chargea de chaînes, & l'envoya chez les Francs : puis il mit à ſa place l'abbé Ramir. Mais ſon élection ne fut confirmée ni par l'autorité du prince, ni par celle du métropolitain, & il fut ordonné par deux évêques ſeulement, encore étoient-ils étrangers.

Le roi Vamba averti de cette révolte, envoya pour la réprimer le duc Paul, qui ſe révolta lui-même. Argebad archevêque de Narbonne, voulut lui en fermer les portes : mais Paul le prévint, ſe rendit maître de la ville, prit le titre de roi, & ſe déclara chef de tout le parti. Le roi Vamba vint en perſonne contre lui, & reprit toutes ſes places, même Narbonne. L'évêque Gumilde voulut ſe défendre dans Maguelone ; mais voyant qu'il ſeroit aſſiegé par terre & par mer, il l'abandonna, & ſe retira dans Niſmes avec Paul, qui y fut aſſiegé & pris. Ne pouvant plus reſiſter, il envoya vers le roi Vamba l'archevêque de Narbonne, qui après avoir offert le ſaint ſacrifice l'alla trouver revêtu des mêmes habits dans leſquels il avoit celebré, & s'étant proſterné il demanda la vie des coupables. Le roi ſe laiſſa toucher à ſes prieres. Il fit rendre aux égliſes tous les vaſes ſacrez, que Paul

avoit enlevez pour soûtenir les frais de la guerre : entre autres une couronne d'or, que le roi Recarede avoit offerte au tombeau de saint Felix de Gironne, & que Paul avoit mise sur sa tête. Le roi Vamba étant de retour à Tolede, fit juger les rebelles dans l'assemblée de la nation, suivant les canons & les loix des Visigots. On cita dans la même sentence, le dernier canon du quatriéme concile de Tolede, & on jugea qu'ils étoient dignes de mort; mais que si le roi leur vouloit donner la vie, ce ne devoit être, qu'à condition de leur faire arracher les yeux.

AN. 675.

Ibid. p. 831.

to. 5. conc. p. 1704.

Sup. liv. XXXVII. n. 19.

III. Onziéme concile de Tolede.

Après cette victoire, le roi Vamba fit orner la ville de Tolede sa capitale, & mit sur les portes des statuës de marbre des saints, avec des inscriptions pour demander leur protection. Il y fit aussi tenir un concile de la province Carthaginoise d'Espagne, que l'on compte pour l'onziéme de Tolede. Il s'assembla dans l'église de la Vierge le septiéme jour de Novembre, la quatriéme année de son regne 675. de Jesus-Christ. Les évêques s'y plaignirent d'abord de la rareté des conciles, interrompus pendant dix-huit ans : car le dixiéme concile de Tolede avoit été tenu l'an 656. Ensuite ils rapportent leur confession de foi, qu'ils avoient examinée durant trois jours, pendant lesquels ils jeûnoient. Suivant seize canons de discipline, dont le premier recommande la modestie & la gravité dans les conciles, & défend d'y faire du bruit, d'y rire, d'y tenir des discours inutiles, d'y disputer opiniâtrement, & d'en venir aux injures. On blâ-

to. 6. conc. p. 539.

Isid. Pac. p. 8.

Sup. n. 22.

c. 1.

c. 2.

AN. 675. me la negligence des évêques à s'inſtruire & à inſtruire les autres; & on ordonne que le metropolitain inſtruira les évêques, & ceux-ci le peuple, qui leur eſt ſoumis. En chaque province, l'office
c. 3. divin ſera conforme à celui de la metropole dans toutes les égliſes. Quelques évêques gardoient de l'animoſité les uns contre les autres, même pendant
c. 4. pluſieurs années. On leur défend d'approcher de l'autel, qu'ils ne ſoient réconciliez, & on veut qu'ils demeurent en penitence le double du tems, qu'a duré leur diviſion.

On avoit commencé depuis quelque tems à ordonner des évêques d'entre les barbares, en Eſpagne, auſſi-bien qu'en Gaule, comme il paroît par leurs noms: auſſi pluſieurs retenoient les mœurs barbares. On ſe plaint en ce concile, que quelques-uns jugeoient par paſſion & avec emportement; qu'ils uſurpoient le bien d'autrui, ou commettoient des meurtres & d'autres violences. Et comme ſuivant les loix barbares, la plûpart des crimes ſe rachetoient par des compoſitions pecuniaires, on les exigeoit des évêques aux dépens de leurs égliſes. Il eſt donc ordonné, que les reſtitutions ou compoſitions ne ſeront point exigées des évêques, s'ils n'ont des biens propres, ou s'ils ne les ont auparavant donnez à l'égliſe: quant à ceux qui n'ont rien, leur dignité ne permettant pas qu'ils ſoient réduits en ſervitude, comme ſeroient des laïques en cas pareil; la ſatisfaction ſera convertie en penitence, dont on comptera vingt jours pour dix ſols d'or, & ainſi à proportion. Que ſi un évêque

abuſe de la femme, de la fille, ou de la parente d'un grand : s'il a commis un homicide volontaire, ou fait injure à une perſonne noble de l'un ou de l'autre ſexe : en tous ces cas, il ſera dépoſé & banni, & ne recevra la communion, qu'à la fin de ſa vie. On condamne aux mêmes peines, les évêques qui exercent des jugemens de ſang : c'eſt-à-dire, qui jugent par eux-mêmes les crimes dignes de mort, & ordonnent des mutilations de membres, ſoit aux ſerfs de leurs égliſes, ſoit à d'autres. Quelques évêques ſuivoient leur reſſentiment, juſques à faire mourir ſecretement ceux qu'ils haïſſoient, ſous prétexte de les mettre en penitence. C'eſt pourquoi le concile ordonne de corriger les pecheurs publiquement, ou du moins en preſence de deux ou trois témoins : que ſi on condamne à l'exil, ou à la priſon, la ſentence ſoit prononcée devant trois témoins, & ſouſcrite de la main de l'évêque. Les évêques condamnoient donc deſlors à ces ſortes de peines.

AN. 675.

c. 6.

c. 7.

Le premier concile de Tolede avoit ordonné, que celui qui ayant reçu l'euchariſtie de la main du prêtre, ne l'auroit pas conſommée, ſeroit chaſſé de l'égliſe comme ſacrilege. Celui-ci déclare, que ce canon doit s'entendre ſeulement de ceux qui le font par mépris ; non pas de ceux, qui par infirmité naturelle, ne peuvent conſumer l'euchariſtie. Car, ajoûte-t-il, nous en avons vû pluſieurs, qui à la mort rejettent l'euchariſtie : parce qu'ils ont une telle ſechereſſe, qu'ils ne peuvent l'avaler ſans boire le calice du Seigneur. On communioit donc

c. 14. *ſup. liv.* XX. *n.* 48.

c. 11.

AN. 675. les mourans ſous la ſeule eſpece du pain. Les penitens qui ſont en peril de mort, doivent être auſſitôt réconciliez; mais s'ils meurent avant que de l'être, on ne laiſſera pas de prier pour eux à l'egliſe, & de recevoir l'oblation faite à leur intention. Pour éviter les accidens imprévûs de maladie ou d'alienation d'eſprit, celui qui chante, qui officie, ou qui offre le ſaint ſacrifice, aura toûjours derriere lui un autre capable de faire la même fonction, s'il lui arrivoit de tomber ſubitement. Le ſeptiéme concile de Tolede avoit déja pourvû à ces accidens. Enfin il eſt ordonné, que le concile s'aſſemblera tous les ans dans la metropole, au tems marqué par le prince, ou par le metropolitain.

c. 11.

c. 14.

Sup. liv. XXVIII. n. 43.

Conc. VII. c. 2. Conc. XI. c. 15.

Ce concile fut ſouſcrit par dix-ſept évêques, dont le premier eſt Quirice de Tolede : par deux diacres, députez d'évêques abſens ; par ſix abbez, & par l'archidiacre de Tolede. On dit que dans ce concile, on fit la diſtribution des évêchez d'Eſpagne. Car le roi Vamba s'étant fait lire les hiſtoires de ſes predeceſſeurs, marqua les bornes de chaque dioceſe, ſous chacune des ſix metropoles : Tolede, Sevile, Merida, Brague, Tarragone, Narbonne, & les deux évêchez de Leon & de Lugo, indépendans.

Luc. Tud. lib. 3.

LIII. Quatrieme concile de Brague.

La même année 675. quatriéme de Vamba, il fit auſſi aſſembler un concile à Brague, que l'on compte pour le quatriéme. On s'y plaignit comme à celui de Tolede, de la dureté de quelques évêques, qui traitoient des perſonnes honorables, comme

t. 6. cons. p. 561.

Can. 7.

comme des voleurs ; & faiſoient déchirer à coups de foüet, des prêtres, des abbez & des diacres. On défend ces excès, ſous peine d'excommunication & d'exil. On blâme auſſi la vanité de quelques évêques, qui aux fêtes des Martyrs, ayant des reliques à leur cou, ſe faiſoient porter en proceſſion ſur des chaiſes, par des diacres revêtus d'aubes. Il eſt ordonné, que les diacres porteront ſur leurs épaules les reliques enfermées dans une châſſe On ſe plaint encore des évêques, qui augmentoient leurs biens particuliers aux dépens de ceux de l'égliſe. Il eſt défendu aux prêtres de celebrer la meſſe, ou recevoir la communion, ſans avoir l'orarium, c'eſt-à-dire l'étole ſur les deux épaules, & croiſée ſur la poitrine. Défenſe de ſe ſervir des vaſes ſacrez pour y boire & manger dans les repas ordinaires; ce qui eſt traité de ſacrilege; ou d'employer à des uſages profanes, vendre ou donner les voiles & les ornemens de l'égliſe. Défenſe d'offrir au ſacrifice du lait au lieu du vin, ou une grappe de raiſin; ou de donner l'Euchariſtie trempée dans du vin. Ce qui eſt, dit le concile, contre l'inſtitution, où Notre-Seigneur a donné à part le pain & le calice. Il eſt donc défendu d'offrir autre choſe au ſacrifice, que du pain & du vin mêlé d'eau, ſuivant la déciſion des anciens conciles. Celui-ci fut ſouſcrit par huit évêques.

AN. 675.

c. 6.

c. 9.

c. 4.

c. 3.

c. 2.

On rapporte à ce même tems le martyre de ſaint Aigulfe abbé de Lérins. Il étoit natif de Blois, & avoit eu pour maître dans la vie monaſtique, ſaint Mommol, abbé de Fleury-ſur-Loire. Ce fut celui qui

XLV. Martyre de ſaint Aigulfe. *Vita to. 2. act. B. p. 656.*

y apporta, comme j'ai dit, les reliques de S. Benoît.
Le monaſtere de Lérins étant tombé dans un grand relâchement, après la mort de l'abbé Vincent, les moines demanderent au roi un abbé pour la réformer. Il leur donna Aigulfe, qui y fut bien reçu, & y travailla utilement : les eſprits ſe réünirent, les moines qui étoient ſortis, revinrent, le peuple fut édifié. Mais deux moines nommez Arcade & Colomb, prirent en haine le nouvel abbé ; & ayant formé un parti, tenterent de l'aſſaſſiner, & avec lui les plus vertueux du monaſtere. Ceux-ci ſe réfugierent dans l'égliſe de S. Jean ; & ſaint Aigulfe ayant repreſenté aux rebelles la grandeur de leur crime, ils demanderent pardon, & demeurerent un an en repos.

Sup. liv. XXXVIII. n. 60.

Mais ils craignirent que le bruit de leur conſpiration n'allât juſques au roi, & qu'il ne les fit punir : c'eſt pourquoi Arcade ſortit du monaſtere, pour chercher de la protection au-dehors, & Colomb y demeura pour cabaler au-dedans. Arcade voulut rentrer, feignant de ſe répentir : mais le ſaint abbé lui fit fermer la porte. Il eut donc recours à un ſeigneur voiſin nommé Mommol, & lui perſuada d'aller à Lérins, l'aſſûrant qu'il y trouveroit de grands tréſors : il y fut bien reçu par l'abbé, qui le connoiſſoit : un évêque nommé Oüen, fit avertir ſaint Aigulfe, que l'on conjuroit contre lui. On croit que c'eſt ſaint Oüen de Roüen : car il fit le voyage de Rome, la quatriéme année du pape Adeodat, qui eſt l'an 677. L'avis n'étoit que trop vrai ; comme ſaint Aigulfe étoit à

table avec Mommol, Arcade entra bien accompagné, prit l'abbé, le chargea de coups de bâton, & le mit en priſon, avec les moines qui lui étoient les plus ſoûmis. AN. 677.

Le lendemain Arcade les alla voir, & feignant qu'il n'étoit point l'auteur de cette violence, leur fit apporter à manger: mais comme il n'étoit que l'heure de tierce, ils le refuſerent, parce qu'il étoit jeûne, & ils ne devoient manger qu'à None. Mommol, qui s'étoit retiré, revint trois jours après, & demanda à chaque moine, où étoit ſon argent. Ils répondirent tous, que l'abbé ne leur permettoit d'avoir rien en propre, pas même leur volonté: il emporta ce qu'il put des biens communs du monaſtere. Après que ſaint Aigulfe & ſes diſciples, eurent été dix jours en priſon, Arcade & Colomb les mirent dans un vaiſſeau, pendant un grand orage, leur firent couper la langue & crever les yeux, & les revêtirent de méchans habits. Enſuite on les mena dans une petite iſle vers la Sardaigne, où on acheva de les maſſacrer. Leurs corps furent depuis rapportez à Lérins, par les ſoins de l'abbé Rigomer, ſucceſſeur de ſaint Aigulfe: la réforme continua, & le monaſtere fut plus peuplé & plus floriſſant que jamais. L'égliſe honore ſaint Aigulfe & ſes compagnons, comme martyrs, le troiſiéme de Septembre, & le peuple le nomme ſaint Ayoul. *Martyr. Rom. 3. Sept.*

Agiric, prêtre & abbé de ſaint Martin de Tours, étant allé à Rome viſiter les ſaints lieux, preſenta au pape Adeodat, le privilege que Chrodobert ou L. V. Privilege de ſaint Martin de Tours.

des moines Syriens, Neſtoriens, qu'il diſtribua en divers monaſteres, & mit à leur place des moines Romains. De ſon tems l'égliſe de Ravenne, qui s'étoit ſéparé de l'égliſe Romaine, ſe prétendant indépendante; revint à l'obéiſſance du ſaint ſiege; & l'évêque Reparat mourut auſſi-tôt. A CP. le patriarche Jean étant mort la même année 677. Conſtantin diacre, tréſorier & œconome lui ſucceda, & tint le ſiege un an & huit mois. AN. 677.

LVII. Saint Leger perſecuté.

En France les troubles continuoient, Ebroïn voyant Leudeſie reconnu maire du palais en Neuſtrie, ne le put ſouffrir. Il quitta l'habit monaſtique, reprit ſa femme, amaſſa des troupes, & marcha contre le roi Theodoric. Il ſurprit Leudeſie, ſous prétexte d'une conference, & le fit tuer: puis il s'aſſocia avec deux évêques dépoſez pour leurs crimes, Déſiré, ſurnommé Diddon, de Châlon-ſur-Saône, & Abbon ou Bobon de Valence. Ils firent paroître de concert un prétendu fils du roi Clotaire III. qu'ils nommerent Clovis; publiant que Thierry étoit mort: & ſous prétexte de le faire reconnoître, Ebroin marcha en Neuſtrie, & envoya en Bourgogne les deux évêques, avec Vaimer duc de Champagne. Ils marcherent à Autun, pour prendre ſaint Leger, qui y travailloit à rétablir ſon peuple, après les déſordres que ſon abſence avoit cauſez. Ses amis & ſon clergé lui conſeillerent de ſe retirer, & d'emporter avec lui les tréſors qu'il avoit amaſſez, pour détourner les ennemis, en leur faiſant perdre l'eſperance d'en profiter. Mais il leur dit: A quoi bon traîner avec

Vita S. Leod per Anon. to. 2. Act. B. p. 686. c. 8.

moi honteuſement ce que je n'emporterai pas au ciel ; il vaut mieux le donner aux pauvres. Il fit donc tirer ſa vaiſſelle d'argent, qui étoit nombreuſe, & la fit mettre en pieces à coups de marteau, pour la diſtribuer par les mains de perſonnes fideles, réſervant ce qui étoit à l'uſage des égliſes ; & cet argent ſervit au ſoulagement de pluſieurs monaſteres d'hommes & de filles. Enſuite il ordonna un jeune de trois jours, & une proceſſion generale, où l'on portoit la croix & les reliques des Saints autour des murailles de la ville: à chaque porte il ſe proſternoit, & demandoit à Dieu avec larmes, que s'il l'appelloit au martyre, il ne permît pas que ſon troupeau fût réduit en captivité. La crainte des ennemis avoit fait accourir le peuple de toutes parts dans la ville, dont on avoit fermé les portes, & mis tout en état de défenſe. Alors le ſaint évêque appella tout le monde à l'égliſe, & demanda pardon à ceux qu'il pouvoit avoir offenſez par des reprimandes trop vives.

Peu de temps après les ennemis approcherent. Ceux de la ville firent une vigoureuſe défenſe, & l'on combattit juſques au ſoir. Mais ſaint Leger voyant le péril où ils s'expoſoient, leur dit : Ne combattez pas davantage, ſi c'eſt pour moi qu'ils ſont venus, je ſuis prêt à les ſatisfaire : envoyons un de nos freres, ſçavoir ce qu'ils demandent. Un abbé nommé Meroalde ſortit, & s'adreſſa à Diddon, qui répondit, qu'ils ne ceſſeroient d'attaquer la ville, ſi on ne leur livroit Leger, & s'il ne promettoit fidelité au roi Clovis ; aſſûrant avec ſerment,

que Theodoric étoit mort. Saint Leger ayant appris cette réponſe, déclara publiquement, qu'il ſouffriroit plûtôt la mort, que de manquer fidelité à ſon prince? Et comme les ennemis preſſoient la ville par le fer & par le feu, il dit adieu à tous les freres, & après avoir pris la ſainte communion, il marcha hardiment vers la porte, la fit ouvrir, & s'offrit aux ennemis. Ils lui firent arracher les yeux: ce qu'il ſouffrit ſans ſe laiſſer lier les mains, & ſans pouſſer aucun gemiſſement; ne faiſant cependant, que chanter des pſeaumes. Vaimer & Diddon donnerent à Bobon l'évêché d'Autun, pour le récompenſer de Valence, dont il avoit été chaſſé; & le peuple le reçut pour éviter la captivité. Ainſi on n'emmena perſonne: mais on prit cinq mille ſous d'or de l'argent de l'égliſe, outre ce que donnerent les citoyens.

Vaimer emmena ſaint Leger chez lui en Champagne. Diddon & Bobon marcherent avec Adalric, qu'ils vouloient établir patrice en Provence. Ils croyoient enlever en paſſant ſaint Genès archevêque de Lyon: mais le peuple raſſemblé de tous côtez, défendit ſi bien cette grande ville, qu'ils furent obligez à ſe retirer. L'archevêque mourut quelque tems après, le premier jour de Novembre 677. & eut pour ſucceſſeur ſaint Lambert, abbé de Fontenelle, après ſaint Vandrille. Avant que d'embraſſer la vie monaſtique, il avoit été en grande conſideration à la cour du roi Clotaire III. Saint Anſbert lui ſucceda à Fontenelle, & en fut le troiſiéme abbé, ſuivant la prophetie de ſaint

Coint. an. 667 n. 2.

Acta SS. Ben. to. 2. p. 545. to. 53.

Vandrille, qui avoit marqué ſes deux premiers ſucceſſeurs.

Ebroïn avoit ordonné, qu'on tînt ſaint Leger dans le fonds d'un bois, & qu'on l'y laiſsât mourir de faim, faiſant courir le bruit qu'il s'étoit noyé. Mais après qu'il eut long-temps ſouffert la faim, Vaimer eut compaſſion; & le fit amener chez lui. Il fut même tellement touché de ſes diſcours, qu'il lui rendit l'argent de l'égliſe d'Autun; & ſaint Leger l'y renvoya, pour être diſtribué aux pauvres. Vaimer fut fait enſuite évêque de Troyes, par l'artifice d'Ebroïn, qui craignoit apparemment ſa puiſſance; & ſaint Leger fut mis dans un monaſtere, où il demeura deux ans. Ebroïn étant devenu maire du palais de Theodoric, & maître abſolu en Neuſtrie & en Bourgogne, feignit de vouloir venger la mort du roi Childeric, & en accuſa S. Leger & ſon frere Gairin. On les amena en la preſence du roi & des ſeigneurs. Ebroïn le chargea de reproches; mais ſaint Leger lui répondit: Tu veux te mettre en France au-deſſus de tous; mais tu perdra bient-tôt cette dignité, que tu merite ſi peu. Ebroïn le fit ſéparer; & premierement on emmena Gairin, qui fut attaché à un poteau, & lapidé. Il diſoit cependant: Seigneur Jeſus, qui êtes venu appeller, non pas les juſtes, mais les pécheurs, recevez l'ame de votre ſerviteur, à qui vous avez bien voulu accorder une mort ſemblable à celle des martyrs. Il mourut ainſi en priant.

Vita Leod. Anon. n. 4

Anonym. n. 12. Urſin. n. 10.

LVIII. Martyre de ſaint Leger.

On n'oſa faire mourir alors ſaint Leger, parce qu'il n'avoit pas été dépoſé par les évêques. Mais il

il fut traîné dans une piece d'eau, dont les pierres aiguës & tranchantes lui déchirerent la plante des pieds : outre les yeux, qu'il avoit perdus ; on lui coupa les levres & la langue, pour le faire tomber dans le deſeſpoir. On le dépoüilla honteuſement ; & après l'avoir traîné nud dans les ruës bourbeuſes, on le mit ſur un mechant cheval, & on chargea le comte Varingue de l'emmener & le garder. Ermenaire abbé de ſaint Symphorien d'Autun, qui lui ſucceda dans l'épiſcopat, prit ſoin de guerir ſes playes, & depuis le ſaint ne laiſſa pas de parler ; ce qui paſſa pour un miracle. Le comte Varingue l'ayant emmené en ſon pays, l'honora comme un martyr, & le mit dans le monaſtere de Feſcan, qu'il avoit fondé. Saint Leger y fut gardé pendant deux ans : & ſe trouvant gueri en peu de tems, il inſtruiſoit les religieuſes, offroit tous les jours le ſaint ſacrifice, & prioit continuellement.

Sup. n. 30.

tb. 2. act. p. 707.

Il écrivit de-là une lettre de conſolation à ſa mere Sigrade, qui s'étoit renduë religieuſe dans le monaſtere de N. Dame de Soiſſons. Il lui recommande principalement le pardon des ennemis. Auſſi ayant appris dans ſa retraite la punition de quelques-uns de ſes perſecuteurs, loin de s'en rejoüir, il pleura de ce qu'ils étoient morts ſans penitence. En effet, le roi Theodoric & Ebroïn aſſemblerent un concile nombreux, où pluſieurs évêques furent condamnez. Diddon, qui l'avoit été de Challon, eut la tête raſée, qui étoit un ſigne de dégradation : enſuite il fut banni & puni de mort. Vaimer duc de Champagne, & depuis

Vita per Anon. n. 14.

évêque de Troyes, étant tombé dans la disgrace d'Ebroïn, fut tourmenté & pendu.

Enfin Ebroïn fit amener saint Leger au palais; voulant le faire déposer par le jugement des évêques, afin qu'il n'eut plus la liberté d'offrir le saint sacrifice. On le pressa encore de s'avoüer coupable de la mort du roi Childeric : mais il le nia toûjours, prenant Dieu à temoin de son innocence. On lui déchira sa tunique du haut jusques en bas, qui étoit encore une ceremonie de déposition, & on le mit entre les mains de Chrodobert comte du palais, avec ordre de le faire mourir. Ebroïn prévoyant qu'il seroit honoré comme un martyr, ordonna que l'on cherchât un puit au fond d'un bois pour y jetter son corps, & le couvrir en sorte, qu'on ne pût le retrouver. Mais Chrodobert fut touché par les exhortations du saint : qui sçavoit se faire aimer & respecter de tout le monde. Ne pouvant donc se resoudre à le voir mourir, il commanda à quatre de ses domestiques, d'executer l'ordre qu'il avoit reçû. La femme du comte en pleura amerement : mais saint Leger la consola, & lui dit, qu'elle s'attireroit la benediction de Dieu, si elle prenoit soin de sa sepulture.

Les quatre executeurs le menerent dans la forêt, où ne trouvant point de puits, ils s'arrêterent enfin, & trois se jetterent à ses pieds pour lui demander pardon. Il pria pour eux : puis quand il avertit qu'il étoit tems, le quatriéme lui coupa la tête. On dit que ce meurtrier fut quelque tems après saisi du démon & qu'il se jetta dans un feu & y

mourut. La femme du comte Chrodobert, fit enterrer le ſaint dans un petit oratoire, en un lieu nommé Sarcin en Artois : mais il fut depuis transferé au monaſtere de ſaint Maixant en Poitou, dont il avoit été abbé. La forêt où il fut tué, nommé auparavant Aquiline ou Iveline, a pris depuis pluſieurs ſiecles le nom de ſaint Leger : on a bâti à ſon honneur un très-grand nombre d'égliſes : on rapporte quantité de miracles faits à ſon tombeau ; & il n'y a gueres de ſaint plus illuſtre en France. L'égliſe l'honore comme martyr, le ſecond jour d'Octobre ; & il mourut comme l'on croit, l'an 678. *V. Mabill. not. p. 705.*

Fin du huitiéme Tome.

TABLE DES MATIERES.

A

ABOUBECRE beau-pere de Mahomet. 371. Lui succede. 379 Ses conquêtes. 380. Sa mort. 381.

S. Achar ou Acair évêque de Noyon. 311. Sa mort. 425.

Adelphius évêque de Tolede. 153.

Adeodat primat de Numidie. 154.

Adeodat pape. 620. Sa mort. 636.

Adon frere de saint Oüen. 260. fonde le monastere de Joüarre. 341.

Adorer se prend pour saluer. 499.

Adrien évêque de Thebes condamné injustement, se plaint au pape. 64.

Adrien abbé envoyée en Angleterre. 606. 614.

Affranchis des égliſes y demeurent atachez. 26. 366. 398. 400. 525.

Afrique. Evêques d'Afrique se declarerent contre les Monothelites. 336. Conciles sur ce sujet. 452. Les trois primats écrivent au pape Theodore. *Ibid.*

Agali monastere près de Tolede. 301.

Agilbert Gaulois évêque d'Oüeſſex. 585.

Agilulfe roi des Lombards. 31. Assiege Rome. 99. Reçoit saint Colomban. 264.

Agnoites heretiques refutez par saint Euloge & par saint Gregoire. 185. 186.

Agreſtin moine calomnie la regle de saint Colomban. 307. Il perit. 309.

S. *Aidan* évêque de Lindisfarne. 405. Sa mort. 504. Sa vertu, & de ses succeſſeurs. 594.

Aigulfe moine de Fleury sur Loire. 494. Ses commencemens. 633. Il reforme le monastere de Lerins. 634. Son martyre. 635.

Alcoran de Mahomet. 373.

Alcyſon évêque de Corcyre. 227.

Sainte *Aldegonde* Fondatrice de Maubeuge. 577.

Aldiberge. V. Berthe.

Adilbert. V. Ethelbert.

Aldoalde prince des Lombards. 233.

Alexandrie conquiſe par les Musulmans. 415.

Alfrid fils du roi de Northumbre disciple de saint Vilfrid. 586. 588.

Ali cousin & gendre de Mahomet. 371. Reconnu calife. 580. Tué. 581. Sa secte. *ibid.*

Alleluia par qui introduit. 157.
S. *Amand* évêque, prêche en Brabant. 334. Chaſſé & rappellé par Dagobert. 332. Le pape ſaint Martin lui écrit. 487. Il eſt fait évêque de Maſtric. 488. Sa mort. 489. Ses diſciples. 490.
S. *Amarin* ou Damarin abbé. 625.
Ambon ou tribune dans l'égliſe. 166.
Amé premier abbé de Remiremont. 309.
Amos patriarche de Jeruſalem. 71. Sa mort. 184.
S. *Anaſtaſe* Sinaïte. Ses ecrits. 295.
Anaſtaſe patriarche d'Antioche. 28. Rétabli. 71. Sa mort. 184.
Anaſtaſe le jeune, patriarche d'Antioche. 184. Sa mort. 253.
S. *Anaſtaſe* Perſan, ſa converſion. 304. Maltraité par les Perſes. 325. Son martyre. 327. Son image à Rome. 328.
Anaſtaſe diſciple de ſaint Maxime. 526. 538. Interrogé à C. P. 532. 536. Sa lettre au moine de Caillari. 540. Il eſt relegué à Selymbrie. 541.
Anaſtaſe apocriſiaire de Rome. 526. Eſt relegué à Perbere. 541. Puis au païs des Lazes. Sa mort. 599. Ses diſciples. *Ibid.*
Anatolius nonce à C. P. 121.
Anegray premier monaſtere de ſaint Colomban. 21.
Anglois. Leur établiſſement en la grande Bretagne. 127. Commencement de leur converſion. 130. 132. Jeunes eſclaves Anglois achetez par ſaint Gregoire. 117. Anglois & Angloiſes dans les monaſteres de Gaule. 422.
Annonciation. Défendu de la celebrer en Carême. 556.
Antioche conquiſe par les Muſulmans. 413.
S. *Antiochus* moine. Ses écrits. 303.
S. *Antiochus* hermite Syrien. 181.
Antoine évêque de Bacare en Paleſtine, Catholique. 485.
S. *Anſbert* abbé de Fontenelle. 639. Archevêque de Roüen. 493.
Arabes. Leur état du tems de Mahomet. 374.
Arcade archevêque de Chipre reſiſte aux Monothelites. 345. 435.
Aridius évêque de Lion. 233.
Ariens. Leurs prêtres étant convertis admis aux fonctions. 152.
S. *Arige* évêque de Gap. 149.
Arigiſe Duc de Benevent attaque les Romains. 58.
Ariulfe Duc de Spolette inſulte les Romains. 58.
Arles. Son évêque vicaire du pape en Gaule. 47. 114. 209.
S. *Arnoul* évêque de Mets. 283. Sa retraite & ſa mort. 331.
Artemius archevêque de Tarragone. 152.
Aſiatique archevêque de Tarragone. 154.
Aſiles, conſerves. 312. 400.
Athanaſe patriarche des Jacobites ſéduit Heraclius. 347.
Athanaſe prêtre & moine d'Iſaurie abſous par ſaint Gregoire. 112.
Attale diſciple de ſaint Colomban. 258. Second abbé de Bo-

bio. 266
S. *Auguſtin* prevôt du monaſtere de ſaint Gregoire. 110. Envoyé en Angleterre. 118. Y arrive. 127 Fait pluſieurs converſions. 129. Eſt ordonné évêque. 130. Ses miracles. 206 Réponſes à ſes queſtions. 208 Sa mort. 244
S. *Annacaire* évêque d'Auxerre. 12
Sainte *Aure* abbeſſe de ſaint Eloi à Paris.
S. *Auſtregiſile* archevêque de Bourges. 313
Autarit roi des Lombards Arien. 31
Autels. Treize dans une égliſe. 118
S. *Avit* évêque de Clermont. 31

B

BAIN permis le dimanche, 175. Indecent au ſortir de la communion. 251
Bancor monaſtere d'Irlande. 20.
Bancor monaſtere de Bretagne. 242
Baptême. Une immerſion en Eſpagne. 26. 28. 362. Onctions ſelon les Grecs. 293. Eau neceſſaire. 294 Parrains, *ibid.* Immerſion. 321
Barbariciens idolâtres en Sardaigne. 88
Barcelone. Concile l'an 599. 154
Baſiliques ou égliſes patriarcales de Rome. 161
Baſine religieuſe rebelle, 9 Reconciliée. 19
Ste *Batilde* reine de France. 571.
Bodonivie écrit la vie de ſainte Radegonde. 8
S. *Bavon* & ſon monaſtere à Gand. 489
Benedictions ſolemnelles à la meſſe Gallicane. 214 Et à celle d'Eſpagne. 364. 394
Benjamin patriarche Jacobite d'Alexandrie. 415
S. *Benigne* de Dijon monaſtere fondé par Gontran. 115
S. *Benoît*. Ses reliques apportées à Fleury ſur Loire. 494
S. *Benoît*. Biſcop ou Baducing. 589
Amene de Rome ſaint Theodore de Cantorberi. 607
Berth, ou Aldiberge reine de Cant. 128. Saint Gregoire lui écrit. 205.
Sainte *Bertilde* premiere abbeſſe de Chelles. 372.
S. *Bertin* ou Sitiu, monaſtere. 428
S. *Bertulfe* abbé de Bobio.
Biens des égliſes conſervez. 280. 428. Défenſe aux évêques d'en abuſer. 524
S. *Birin* évêque de Dorceſtre. 428
Bobio monaſtere fondé par ſaint Colomban 264
Bobon évêque de Valence dépoſé 637. Intrus à Autun. 639
S. *Boniface* évêque de Ferente. 83
Boniface III. pape. 238. Sa mort 239
Boniface IV. pape. 289. Sa mort. 266
Boniface V. pape 245. Sa mort. 316.
Bragues quatriéme concile en 675 *pag.* 632.
Brandeum, linge qui avoit touché les corps ſaints. 93
Braulion évêque de Sarragoce. 359. Ami de ſaint Iſidore. 390

Digitized by Google

Bregents sur le lac de Constance. Saint Colomban s'y arrête, 261. Saint Gal y demeure. 264.
Bretagne. Evêque de la grande Bretagne soûmis à saint Augustin. 210. Quatre nations en Bretagne. 407
Bretons schismatiques. Conference & concile pour les réünir. 241. 243. Lettre de Laurent à même fin. 254. Bretons ennemis des Anglois, même Chrétiens. 358.
Brunehaut reine. 17. 117. Saint Gregoire lui écrit. 130. 204. Sa mort. 265.

C

CALIFE chef des Musulmans. 379.
Callinique inventeur du feu Gregeois. 605.
Callinique exarque de Ravenne fait la paix avec les Lombards. 135.
Calliopas. 499. V. Theodore.
Candide prêtre, recteur du patrimoine en Gaule. 117.
Candidien évêque d'Aquilée. 240.
Cantorberi anciennement Doroverne. 129. Metropole. 216.
Cardinaux, origine de ce nom. 41. Prêtres cardinaux. 161.
Carême, qui en peut dispenser. 523. V. œufs.
Cartulaire officier de l'église Romaine. 33.
S. *Cassius* évêque de Narni. 83.
Castorin évêque de Rimini. 45.
Ceadda évêque d'Yorc. 596. Déposé & ordonné pour les Merciens. 616. Sa mort. 617.
S. *Cedde* évêque d'Essex. 506. Ses freres. 508. Il a assiste à la Conference de Strenshal. 589.
Censures ecclesiastiques. S. Gregoire n'en use point contre la multitude, mais seulement d'exhortation. 142.
Centule monastere 314. V. Saint Riquier.
S. *Cerbone* evêque de Populonium. 84
S. *Chadoind* évêque du Mans. 431. Son testament. 432.
Chagnoald, disciple de saint Colomban. 263. Evêque de Laon. 284.
Chaines de saint Pierre & de saint Paul, dont la limaille étoit envoyée pour reliques. 93. 117. 152.
Challon. Troisiéme concile. 428.
Chambre de l'évêque ne doit être servie que par des clercs. 109.
Chant reglé par saint Gregoire. 174.
Chantres de l'Eglise, quels doivent être.
S. *Chaumont* autrement Annemon ou Delphin, archevêque de Lion. 587.
Chelles monastere. 572.
Childebert roi des François. 12. En Austrasie & en Bourgogne 115. Sa mort. 117.
Childeric II. roi de France. 574. 610. Sa mort. 625.
Chilperic roi des François. 17.
Chrisme. Ce que c'est dans la regle de saint Colomban. 24.
Chrodielde religieuse rebelle, 9. 10. 11. Ses violences. 13.
Chrodeber archevêque de Tours. 653.
Chrodebert comte du palais. 643
Chredebert évêque de Paris. 571

Digitized by Google

Cinthila roi des Goths en Eſpagne. 388.
Claude abbé de Claſſe près de Ravenne. 60. Ami de S. Gregoire 110. Obtient un privilege. 193. Recueille les œuvres de ſaint Gregoire. 236.
S. *Claude* archevêque de Beſançon, puis abbé de Condat. 614.
Clementin primat de Byzacene accuſé. 219.
Clercs expoſez aux violences chez les barbares. 401. Clercs tombez, jamais retablis. 90. 219. Clercs & moines auprès de ſaint Gregoire. 199. Il diſtingue l'état clerical & le monaſtique. 164. Clercs artiſans. 276.
Clergé diviſé en trois ordres, dont les chefs étoient l'archiprêtre, l'archidiacre & le primicier. 409. 608. Permiſſion du roi neceſſaire en France, pour entrer dans le clergé. 570. Officiers publics n'y doivent être reçus facilement. 72. 125.
Cloches des égliſes. 284.
Clotaire II. roi de Neuſtrie. 204. Reçoit ſaint Colomban. 259. ſeul roi des François. 265. Protege le monaſtere de Luxeu, 266. Saints à ſa cour. 282. Sa mort. 331.
Clotaire III. roi de France. 571. ſa mort. 608.
Clovis II. roi de Neuſtrie. 399. Sa mort. 565.
Cloveshoë lieu deſtiné aux conciles d'Angleterre. 619.
Coadjuteur à un évêque malade. 220.
Coïſi pontife idolâtre ſe convertit. 319.
Colman évêque de Lindisfarne, 585. Soûtient les uſages d'Irlande. 589. Y retourne. 593.
Colomb évêque de Numidie, en qui ſaint Gregoire avoit confiance. 32. 155. 219.
S. *Colomban* vient en Gaule. 20. Ses miracles. 21. 22. Sa regle. 22. 23. Ecrit à ſaint Gregoire. 222. Aux évêques des Gaules. 223. Au pape Boniface. 245. Il eſt perſecuté par Brunehaut & Theodoric. 246. Son premier exil. 248. Second exil. 265. Ses propheties. 257. Il prêche aux Allemands. 260. Sa lettre ſur les trois chapitres. 265. Sa mort. 266. Ses diſciples. 310.
Communion à la meſſe ſolemnelle. 171.
Conantius évêque de Palence. 359.
Conciles, Les quatre premiers reverez par ſaint Gregoire comme les quatre évangiles. 29. Cinquiéme concile reçu par ſaint Gregoire, *ibid.* Soutenu. 77. 234. Forme de tenir les Conciles ſuivant le quatriéme de Tolede. 360. Point de concile en France ſans la permiſſion du roi. 431. Conditions neceſſaires pour un concile. 451. Concile n'a beſoin de l'autorité de l'empereur. 545. Confirmation des conciles n'eſt que conſentement. 487.
Concluſion ou poſt-communion de la meſſe. 173.
Condat monaſtere. 614.
Confeſſion generale. 337. 561
Confirmation. Si le prêtre peut l'adminiſtrer. 90

Conſtant empereur. 418. Fait mourir ſon frere. 583. Vient à Rome & la pille. 584. Sa mort. 604
Conſtantin Pogonat empereur. 605
Conſtantine imperatrice femme de Maurice. 91
Conſtantinople. L'égliſe Romaine n'avoit reçu que la définition de foi du concile de C. P. ſecond œcumenique. 123. Conc. de C. P. pour approuver l'ecthese d'Heraclius. 411. 413
Conſtantius évêque de Milan. 75 Sa mort. 190
Conteſtations ou preface de la liturgie Gallicane. 213
Corbie monaſtere. 573
Corporal ou nappe d'autel. 167
Coſroës roi de Perſe fait des preſens à S. Serge. 68. Blaſphême contre J. C. 322. Pille les égliſes. 324. Pris par ſon fils & tué. 329
Coutumes des égliſes differentes, 210. Coûtumes des payens ne doivent être toutes abolies. 216
Crainte en J. C. De quelle eſpece. 442
Croix enlevée de Jeruſalem. 267. Rapportée. 330. Portée à C. P. 381
S. *Cunibert* évêque de Cologne: 313. Miniſtre de Dagobert. 331. & de Clovis II. 566. Sa mort. *ibid.*
Curez primitifs. 601
Cyriaque abbé de ſaint André à Rome. 88. Envoyé en Gaule. 145. En Eſpagne. 150
Cyriaque patriarche de C. P. 120. Sa mort. 232
Cyrus metropolitain des Lazes, Monothelites. 345. Devient patriarche d'Alexandrie, 347. Ses neuf articles. *ibid.* 462. Il approuve l'écthese. 412. Il eſt condamné au concile de Latran. 478

D

DADON V. S. Oüen.
Dagobert roi de France. 331. Ses femmes. 332. Sa mort. 398
Dagobert II. fils de Sigibert roi de France 625
Dalmatiques accordées à ſaint Arige de Gap. 149. Défendu d'en orner le corps mort du pape 111
Damas capitale des califes Ommiades 581
Ste *Damienne* ſœur de l'empereur Maurice. 226
S. *Datius* évêque de Milan. 83
Défenſeurs de l'égliſe. 163
S. *Deicole* ou ſaint Dié abbé de Lure. 310
Deivirile operation de J. C. 348. V. Theandrique.
Demetrius évêque de Naples dépoſé. 43
S. *Denis* en France monaſtere. 393. Privilege de Clovis II. 566
S. *Denis* Areopagite cru auteur des livres qui portent ſon nom. 470. Saint Maxime le commente. 580
Deodat évêque de Mâcon. 426. 431
Devoir des ſeigneurs pour la converſion de leurs ſujets. 89
Deuſdedit archevêque de Cantorberi. 561
Deuſdedit évêque de Caillari au-

Digitized by Google

concile de Latran. 464
Deuſdedit pape. 267. Sa mort. 289
Deuſdedit archevêque de Milan. 190
Diaconies ou hôpitaux à Rome. 161.
Diacres ne doivent être chantres. 108. Diacres de deux ſortes à Rome. 162
Dialogues de ſaint Gregoire. 81. Leur défenſe 84. Traduit en Grec & en Arabe. 85
S. *Didier* ou *Diſier* tréſorier de Clotaire II. 283. Evêque de Cahors. 432
S. *Didier* archevêque de Vienne. Prétend le Pallium. 150. Repris par S. Gregoire de ce qu'il enſeignoit la grammaire. 203. Son martyre. 233
Didon évêque de Poitiers, oncle de ſaint Leger. 609
Didon évêque de Challon depoſé. 637. mis à mort. 641
S. *Dié* ou *Deodat* évêque de Nevers, ſe retire. 613
Diſcipline de l'égliſe ſelon ſaint Iſidore. 395
Diſcipline ou Flagellation ſelon la regle de ſaint Colomban. 24
Dominique archevêque de Carthage. 32. tient un concile l'an 594 156
Domitien évêque de Melitine. 67.
Damnole archevêque de Vienne. 233
S. *Donat* de Beſançon. 311. 430. Sa regle. 312
S. *Donat* évêque d'Eurie en Epire. 227
Donatiſtes en Affrique. 31. 32. 155 156
Donus pape. 636
Doroverne aujourd'hui Cantorbery. 129
S. *Drauſin* évêque de Soiſſons. 129

E

EBREGISILE évêque de Cologne. 14
Ebroin maître du palais. 597. 609. Se rend moine à Luxeu. 611. En ſort. 627. Encore maire du palais 640
Eccleſiaſte expliqué par ſaint Gregoire. 84
Ecriture ſainte, permis en examiner le ſens. 546
Ecthèſe d'Heraclius, édit en faveur des Monothelites. 409. Rejetté par le ſaint Siege. 413 472 Deſavoüée par Heraclius 416 Otée par Conſtant. 459. ſeulement en apparence. 544. Condamnée par le concile de Latran. 478
Eabalde roi de Cant. 286. ſe convertit. 288
Edoüin roi de Northumbre ſe convertit. 317. Sa mort. 357
Egbert ou *Echbert* roi de Cant envoye à Rome demander un archevêque. 597. ſa mort. 618
Egypte. La vie monaſtique s'y conſervoit au ſeptiéme ſiecle. 279
Elevation de l'hoſtie à la Meſſe 170
S. *Eloy* cheri du roi Clotaire II. 337. Sa pieté. 338. 339. Monaſtere à Paris. 340. S. Eloy évêque de Noyon & de Tournay. 425. Convertit les Flamans, &c. 416. Sa mort & ſes homelies. 563
Emilien notaire de S. Gregoire. 109

Emir-al-moumenin chef des Muſulmans. 381
Saint *Emeran* évêque prêche à Ratisbonne. 495. Son martyre. 496
Enchanteurs pourſuivis par ſaint Gregoire 175
Enfans offerts aux monaſteres étoient engagez. 556. Enfans reçus avec leurs parens dans les monaſteres de ſaint Fructueux. 560
Enfers. Qui ſont ceux que J. C. en a délivrez. 121
Epheſe. Faux concile d'Epheſe. 113.
Epiphane, Abbé de ſaint Remy condamné. 19.
Ste *Eponge* envoyée à C. P. 268
S. *Equice* abbé. 83
Ercombert roi de Cant abolit l'idolatrie. 422
Ste *Ercongothe* abbeſſe de Faremoutier 422
S. *Erembert* moine de Fontenelle évêque de Toulouze. 493
Ermenair abbé de ſaint Symphorien, puis évêque d'Autun. 624
Ermites reprimez. 457
Eſclaves. Femmes débauchées faites eſclaves. 26
Eſpagne. Diſtribution de ſes évêchez par Vamba. 632
S. *Eſprit*. Les Latins ſoûtiennent qu'il procede du Pere & du Fils. 580
Eſſex ou Saxons orientaux. Leur converſion. 506. Leur égliſe ébranlée. 597
Eſtangles ou Anglois Orientaux. Leur converſion. 357
Etienne évêque de Dore envoyé à Rome par S. Sophrone. 387 Le pape Theodore le fait ſon vicaire en Paleſtine. 435. Sa requête au concile de Latran. 465
Etienne abbé de Lerins. 119
Ethelbert roi de Cant. 127. Se fait Chrétien. 129. S. Gregoire lui écrit. 205. Sa mort. 286
Ethelburge reine de Northumbre 315
Etherius archeveſque de Lion. 12
Evagre. Fin de ſon hiſtoire 71
Evangiles à la meſſe. 166
Euchariſtie portée par les moines de ſaint Colomban. 24. Preſentée au celebrant au commencement de la meſſe. 164 Pains pour l'Euchariſtie. 168. Mêlée au ſacrifice ſuivant. 170. Miracles qui prouvent la réalité. 293. Fraction de l'hoſtie. 170. En neuf ſuivant la liturgie d'Eſpagne. 394. Euchariſtie donnée ſous une eſpece en Viatique. 631 Défenſe de la tremper. 632
Eudoxe chef des Ariens inconnu à ſaint Gregoire. 123
Evêchez unis par ſaint Gregoire. 41. 42. Nouveaux évêchez en Angleterre. 207. 209
Evêques dépoüillez de leurs égliſes, comment ſoulagez. 42. ſaint Gregoire prend ſoin des élections. 43. 86. 107. 229. Ne s'en mêle ſans neceſſité. 76 Quelle part y avoient les Rois Goths en Eſpagne. 154 Et les rois de France. 280. 429. Actes pour l'élection des évêques. 569. Evêques doivent être capables d'affaires. 191. Ne trop s'appliquer au temporel, 192 Fonctions reſervées aux évêques. 296. Evêques doivent être du lieu 313. Commencent en Eſpagne à prendre part au

gouvernement temporel. 369 Evêques accompagnez de troupes en armes. 627. 628. Evêques des nations barbares. 630
S. *Eugene* archevêque de Tolede 389 Autre saint Eugene archevêque de Tolede 591
Eugene pape intrus. 502. Accord de ſes légats avec les Monothelites 535. 540. Sa mort. 562
Euloge patriarche d'Alexandrie, 28 S. Gregoire lui écrit. 192. Ses écrits. 185. Sa mort. 252
Eulogies Envoyées aux fêtes, 571
Euſebe évêque de Paris. 52
S. *Euſtaſe* diſciple de ſaint Colomban. 257. Second abbé de Luxeu. 265. Sa mort. 310
Exaltation de la Croix, feſte. 330
Excommunication ne doit eſtre employée pour injure perſonnelle de l'évêque. 90. Excommunication contre une perſonne inconnuë. 135
Exemptions de monaſtere. 183 193. 195.

F

FARAMODE évêque de Paris. 52
Ste. *Fare*. 260. Fondatrice de Faremonſtier. 284
S. *Faron* à la cour de Clotaire II. 283
Femmes ſeparées des hommes dans l'égliſe. 166. Y peuvent entrer auſſi-tôt après leurs couches. 211
Feſcan monaſtere. 575. 641
Feſtes ſelon ſaint Iſidore. 395
S. *Fiacre* anacorette. 578
Filbert fondateur de Jumiege. 493
Finan évêque de Lindisfarne. 504 585
Fleury ſur Loire, monaſtere. 494
Fontenelle monaſtere de S. Vandrille. 493. ou 433
Fortunat évêque de Todi. 83
Fortunat évêque de Naples. 108 Sa mort. 191
Fortunius évêque de Carthage, Monothelite. 454
Fredegonde reine. 16. Sa mort. 204
S. *Fructueux* archevêque de Brague. 557. Sa regle. 559. Sa mort. 561
Saint *Furſi*. Ses commencemens. 423. Paſſe en Gaule, & meurt à Perone. 425

G

GAIRIN frere de ſaint Leger, tué. 640
S. *Gal* diſciple de S. Colomban. 261. Fonde le monaſtere de ſon nom. 264. Y demeure. 310
Saint *Génes* archevêque de Lion. 627. Sa mort. 639
Gennade Exarque d'Afrique. 31. 155
George patriarche d'Antioche, Monothelite, reſide à C. P. 485
S. *Germer* & ſon monaſtere. 492
Ste *Gertrude* abbeſſe de Nivelle. 491
Gilles archevêque de Reims. 16. Condamné à mort. 19.
Gloria in excelſis. Quand ſe diſoit. 195
S. *Goëri* évêque de Mets. 283
Ste *Golandouche* Perſienne. 70
S. *Gombert* archevêque de Sens ſe retire. 613
Gondegiſille archevêque de Bourdeaux. 11

Gondemar roi des Goths en Eſpagne. 255
Gontran roi des François. 10. Ses vertus & ſes défauts. 116. Sa mort. *ibid.*
Graduel à la meſſe. 116.
S. *Gregoire* de Tours. 7. Sa mort. 56. Sa doctrine & ſes ouvrages. 57
Gregoire patriarche d'Antioche. 28. 68. Sa mort. 72
Gregoire gouverneur d'Afrique. 431. 451. Se revolte contre l'empereur Conſtant. 453. 528. défait & tué par les Muſulmans. 455
S. *Gregoire* élû pape. 1. Conſacré. 8. Ses plaintes. 45. 27. 28. Chargé même du temporel de Rome. 27. 58. Sa lettre ſynodale aux patriarches. 28. Ses aumônes. 37. 38. 39. 59. Son deſintereſſement, 40. Comment il prenoit ſoin de la guerre. 59. Reſiſte à l'empereur Maurice. 72. Qui l'accuſe de ſimplicité. 104. Dans ſon pontificat pratique la vie monaſtique. 110. Ses maladies. 132. 187. 188. 233. Craignoit de participer à la mort des hommes. 134. 140. Son courage, *ibid.* Ne s'attribuoit puiſſance temporelle. 140. 221. Reſpectoit les ordres même injuſtes de l'empereur. 228. Mort de ſaint Gregoire. 234. Ses écrits. 235 Ses reliques. 236. Son portrait. 237
Gregoria dame de C. P. ſaint Gregoire lui écrit. 181
Grimoald roi des Lombards. Sa mort. 620
S. *Guilain* & ſon monaſtere. 490. 576

H

HABIT des eccleſiaſtiques diſtingué. 299. Etoit le Romain. 148. Habits ſacerdotaux. 164
Haumont, monaſtère fondé par ſaint Maldegar Vincent. 577
Hector patrice de Marſeille, ennemi de ſaint Prejet. 621. Eſt tué. 624
Hegire. Fuite de Mahomet. 378
S. *Hellade* archevêque de Tolede. 302
Heracleonas empereur 417.
Heraclius empereur. 253. Emprunte les vaſes ſacrez pour la guerre. 322. Ses victoires ſur les Perſes. 323 Devint Monothelite. 347 Sa mort. 417
S. *Herculan* évêque de Perouſe. 84
Hereſie. C'eſt l'établir que d'en ſoupçonner mal-à-propos. 114. 180
Heretiques. Quels doivent eſtre baptiſez. 218. Heretiques prennent le deſſus en Orient depuis la conqueſte des Muſulmans. 484
Herfort concile general d'Angleterre, l'an 673. 618
Heſychius patriarche de Jeruſalem 184. *V.* Iſaac.
Ste *Hilde* abbeſſe de Streneshal. 589
S. *Hildefonſe V.* Ildefonſe.
Ste *Hildemarche* abbeſſe de Feſcan. 575
S. *Hidulfe* abbé, puis évêque de Tréves. 613
Homelies de ſaint Gregoire ſur les évangiles. 99. Sur Ezechiel. 100. 103.

Honorat archidiacre de Salone maltraité par Natalis ſon évêque, 60. Abſous par ſaint Gregoire. 87. Se ſepare de Maxime 142
S. *Honorat* abbé de Fondi. 83
Honorat archevêque de Seville. 397
Honorius pape. 316. Sa lettre à Sergius où il favoriſe le Monotheliſme. 354. Lettre à Cyrus, de même, 385. Mort d'Honorius. 402. Son apologie par le pape Jean IV. 418. par S. Maxime. 447
Honorius archevêque de Canior-Beri. 356. Sa mort. 502
S. *Hortulan* de Fondi. 83
Hoſpices en Gaules pour les Hibernois. 491
Hoſpitalité de l'égliſe Romaine. 517
Hôpitaux. Leurs adminiſtrateurs clercs. 161
Heſca. Concile, l'an 598. p. 153.

J

JACOBITES heretiques. Leur origine. 303
Janvier évêque de Caillari. 49 Peu zelé. 88. Foible & colere 136. Ses infirmitez corporelles 137
Janvier évêque de Malaga rétabli par ſaint Gregoire. 230
Janvier, mois. Jeûne le premier jour 396
Jacques diacre diſciple de ſaint Paulin d'Yorc. 358. 585.
Idolâtrie reſtoit dans les états des rois François, 131. 312. Et en Italie. 132
Jean patriarche de C. P. en 671 p. 620.
Jean évêque de Lappe en Crete, abſous à Rome. 603
Jean patriarche de Jeruſalem ſous Moavia. 485
Jean évêque de Syracuſe. 157
Jean évêque d'Aquilée. 239
Jean évêque de Philadelphie, vicaire du pape en Orient. 481
Jean Moſc abbé. 275. Ses voyages 278
S. *Jean* l'Aumonier patriarche d'Alexandrie. 252. Ses charitez pendant la guerre des Perſes. 270. 272. Gouvernement de ſon égliſe. 273. Sa pauvreté. 277. Sa mort. 290
Jean ſuperieur general des monaſteres de Galatie 249
Jean évêque d'Eurie en Epire. Ses entrepriſes. 227
Jean preſtre de Calcedoine abſous par ſaint Gregoire, 114
Jean défenſeur auprès de S. Gregoire 106. Envoyé en Eſpagne 230
Jean évêque de Lariſſe condamne Adrien de Thebes. 63. Son jugement reformé par ſaint Gregoire 65
Jean évêque de Ravenne. 6. Repris par ſaint Gregoire. 79. 80 Sa mort. 106
Jean le jeûneur patriarche de C. P. 28. Repris par ſaint Gregoire. 66. Ses vertus, ſes défauts & ſa mort 119
Jean patriarche de Jeruſalem. 28. Sa mort 71
Jean IV.e pape 409. condamne l'Ecthеſe. 413. Sa mort. 410
Jeruſalem priſe par les Perſes. 267 par les Muſulmans. 387
Jeunes de l'égliſe ſuivant ſaint Iſidore. 395
S. *Ildefonſe* abbé d'Agali. 524 ar-

chevêque de Tolede. 602
Ses écrits. *ibid.*
Illation ou preface à la meſſe Moſarabique. 393
Images doivent être reſpectées. 49. Ne faut les briſer ni les adorer. 145. Leur utilité. 304
Serment en touchant les images. 548
Immunitez accordées aux égliſes par les rois 569
Impoſteur tué près du Puy en Velay 55
Interpretes mauvais à Rome. 186
Introite à la meſſe. 164
S. *Joſſe* anachorete. 577
Jouarre monaſtere. 341
S. *Irenée* Ses écrits ne ſe trouvoient ni à Lion ni à Rome en 601. p. 202
Iſaac ou Heſychius patriarche de Jeruſalem. 184. Sa mort. 252
Iſaac Exarque de Ravenne pille le palais patriarchal de Latran 408
Idegerd dernier roi de Perſe. 414 582
S. *Iſidore* évêque de Seville. 232. Sa regle. 298. Sa mort exemplaire. 390. Ses écrits. 391
Iſlam religion de Mahomet. 373
Italie. S. Gregoire prend ſoin de ſes égliſes. 43. En quelle partie. 47. Grand nombre de monaſteres en Italie. 83
Jugemens eccleſiaſtiques. Regles & procedures. 231
Jugement dernier. Combien ſaint Gregoire en étoit touché. 102
Juifs doivent être convertis par douceur. 49. 51. 367. Leurs entrepriſes reprimées. 50. Leurs enfans ſeparez d'eux. 367
Jumieges monaſtere. 494
S. *Juſte* archev. de Tolede. 359
Juſte. moine envoyé en Angleterre. 202. évêque de Roſ ou Rocheſter. 244. archevêque de Cantorbery. 314. Sa mort. 356
Juſtin abbé de Paleſtine. 303

K

KYRIEELEISON. Comment introduit. 158

L

LAGNI monaſtére fondé par ſaint Furſi. 423
S. *Lambert* évêque de Maſtrict. 613. Chaſſé de ſon ſiege. 626
S. *Lambert* abbé de Fontenelle, puis archevêque de Lion. 495
Ste *Lance* envoyée à C. P. 268
Landelin Fondateur du monaſtere de Lobes. 576
Latin. Langue Latine déchuë en Italie. 83
Latins plus ſinceres que les Grecs. 113
Laurent archevêque de Milan. Sa mort. 74
Laurent moine envoyé en Angleterre 201. Retenu par Saint Pierre. 288. Sa mort. 289
S. *Leandre* de Seville. 25. Ecrit à ſaint Gregoire. 26. Réponſe du pape. 27. Sa mort. 232
S. *Leger* évêque d'Autun. 610 Son ſynode. 611. Miniſtre de Childeric II. qui le veut tuer. 623. S. Leger ſe retire à Luxeu. 624. Rentre à Autun. 627. Se livre pour la délivrer. 639 Son martyre. 643
Leonce évêque de Naples en Chipre. 291
Leoparius évêque de Tours. 257

Digitized by Google

Leubouere abbeſſe de ſainte Croix de Poitiers, 9
S. *Lezin* évêque d'Angers. 203
S. *Libertin* de Fondi. 83
Litanie ou proceſſion de S. Marc. Son origine. 5. Kyrié nommé litanie. 158.
Liturgies differentes ſelon les pais. 160. 210. Liturgie Gallicane. 212. Ses auteurs. 214. Liturgie d'Eſpagne ou Moſarabique. 392
Liuba roi des Goths en Eſpagne. 232
S. *Livin* évêque & martyr à Gand. 489
Livres eccleſiaſtiques. Sacramentaire, antiphonaire, lectionaire, pſeautier, ordre. 159. 160. Livres rares à Rome. 488
Loix pour la religion. Du roi Childebert 116. Loi de Maurice contre les ſoldats moines. 72. Saint Gregoire s'y oppoſe. *ibid.* Puis la fait exécuter. 125. Loix barbares, Salique, Ripuarienne, &c. Leurs articles touchant la religion. 399. Comment obſervées à l'égard des évêques. 630
Lombardie. En chaque ville deux évêques, un Catholique, un Arien. 402
Londres deſtinée pour une des metropoles d'Angleterre. 207
S. *Loup* archevêque de Sens. 284
Luxeu monaſtere fondé par ſaint Colomban. 22. Cinq évêques en ſont tirez. 309

M

MACAIRE patriarche d'Antioche, Monothelite, reſidant à C. P. 485
Macon comte de poitiers. 11.
Macedonius patriarche d'Antioche, Monothelite. 481. Demeure à C. P. 485
Mages. Leur religion abolie. 582
Mahomet ſe déclare prophête. 371 Sa doctrine. *ibid.* Sa ſuite qui eſt l'hégire. 398. Ses loix. *ibid.* Sa mort. 379
Maladie Comment on pourvoit à l'égliſe d'un évêque incapable par maladie. 220
S. *Malard* ou Maillard évêque de Chartres. 431
Malcus évêque peu fidele. 86. Sa mort. 140
Maldegar Vincent fonde le monaſtere de Haumont. 577
Malmeſburi monaſtere. 403
Manichéens en Afrique. 31
Manipule pour ſervir à l'Autel. 79
Manſionaires ou gardiens des egliſes. 161
S. *Marcel* de Challon monaſtere fondé par Gontran. 115
S. *Marcellin* évêque d'Ancone. 83
Marculfe. Ses formules. 567
Mariages. Degrez de parenté ſelon ſaint Gregoire. 218.
Martinien évêque de Ravenne. 106. 110. Repris par ſaint Gregoire ſur l'aumône. 108. Saint Gregoire lui renvoye l'affaire de Maxime de Salone. 143. Prend ſoin de ſa ſanté. 189
S. *Martin* apocriſiaire à C. P. 433. Elu pape. 461. Son concile. *ibid.* En envoye par tout les actes. 480. Les envoye en Gaule. 487. Calomnies contre ſaint Martin. 499. 500. Il eſt enlevé de Rome 501. Sejourné à Naxe. 408. Mené à C. P. &

& mis en priſon. 509. Ses lettres à Theodore. 510. Il eſt accuſé & interrogé. 511. Ses ſouffrances à C. P. 513. Autre interrogatoire au ſujet de Pyrrus. 516. Son exil à Cherſone. 518. Ses plaintes 519 Sa mort. 521

S. *Martin* de Tours. Privilege du pape Adeodat. 636

Martyrs. Il n'y en avoit plus d'actes à Rome du tems de ſaint Gregoire. 134. Tuez en guerre ne ſont martyrs. 254. Martyrs ſeuls invoquez au commencement. 393

Martyrologe du tems de ſaint Gregoire. 134

Maſſona évêque de Merida. 153

Maubeuge. Son origine. 577

Maur évêque de Ravenne. Sa lettre au concile de Latran. 464

Maurice, par quels degrés élevé à l'empire. 73. Envoye aumônes à Rome. 177. Se rend odieux. 224. Eſt tué. 225

Maxime évêque de Salone intrus. 87. Saint Gregoire s'en plaint. 97. 141. Penitence de Maxime. 144

Maxime évêque d'Aquilée au concile de Latran. 464

S. *Maxime* moine de C. P. 436 Son âge. 558. Sa conference avec Pyrrus. 437. S. Maxime mené à C. P. 526. Accuſé de crime d'état. 527. Son autorité. 535. Relegué à Bizye. 541. Il eſt interrogé. 542. Accord fait avec lui. 548. Rompu. 550 Saint Maxime calomnié. 553. Condamné. *ibid.* On lui coupe la langue & la main. 555. Sa mort. 579. Ses écrits. *ibid*

Maximien évêque de Syracuſe. 46. Sa mort. 110

S. *Mellit* moine près de ſaint Gregoire. 110. Envoyé en Angleterre. 202. Evêque de Londres. 244. Va à Rome. 255 Chaſſé d'Eſſex. 287. Archevêque de Cantorbery. 289. Sa mort. 314

Melquites. Catholiques d'Orient 303

Menas patriarche de C. P. Faux écrit qui lui eſt attribué par les monothelites. 344. Rejetté par ſaint Maxime. 446. 545

Mennas évêque de Toulouze. 203

Marciens. Leur converſion. 505

Merida, concile en 666. p. 600.

Meronée évêque de Poitiers. 8

Meſſe. Canon par qui compoſé. 158. Le même du tems de ſaint Gregoire. 169. Meſſe ſolemnelle ſuivant l'ordre Romain 263. Prêtre aſſiſtant. 456. 632. Prieres particulieres du celebrant. 173. Meſſe Gallicane. 212. Meſſe Moſarabique. 392 Un Prêtre peut dire pluſieurs meſſes en un jour. 160

Mets Concile en 590. p. 17.

Middelangles. Leur converſion. 504

Migece évêque de Narbonne. 153

Milan. Comment l'archevêque élu & ſacré 74

Miracles. Avis de ſaint Gregoire à ſaint Auguſtin. 206. Mahomet déclare qu'il n'en fait point 377

Moavia Calife. Etenduë de ſon empire. 528. 582

Modeſte abbé vicaire de Jeruſalem. 269

Moines. Pluſieurs ne ſe peuvent ſauver ſans la vie monaſtique.

27 Moines auprès de S. Gregoire. 110. Noviciat de deux ans 125 Quelques moines prêtres 199. Reglement de saint Gregoire pour les moines 197. 198 Moines de saint Sabas tuez par les Perses. 268 Moines coupables non chassez. 300 Officiers des monasteres. 301 Requetes des moines Grecs au concile de Latran. 266 Faux monasteres en Espagne, de deux sortes. 559 Moines employez dans les affaires. 571

Monothelites heretiques. Leur origine. 343 Comparaison de leur doctrine avec celle des autres heretiques. 477. Condamnez au Concile de Latran. 478 Leurs variations. 534 539. Se servent de faux passages des Peres. 546

Moines en Hainaut. Son origine 577

Musée prêtre de Marseille. Ses écrits. 214

Musulmans sectateurs de Mahamet. 371

Mysteres. On ne les cachoit plus au septiéme siecle 287

N

NAAMAN chef des Sarrasins converti. 670.

Narsés Patrice 567

Nathalis évêque de Salone repris par le pape Pelage & saint Gregoire. 60. 61. Se corrige. 62 Sa mort. 63

Nicaise évêque d'Angoulême. 11

Noms. Evêques nommez à la messe 78

Nonnit évêque de Girone 359

Numidie. Ses Primats. 32

O

OBLATIONS. Comment partagées. 501

Oecumenique, titre de patriarche. Oecumenique ou évêque universel affecté par Jean de C. P. 93 Opposition de saint Gregoire. 94. 95. 96. 97. 98. Sous Cyriaque. 121 122 176 Saint Gregoire refuse ce titre 133

Oeufs permis en Carême en quelques lieux 508

Offertoire à la messe 169

Office ecclesiastique reformé par saint Gregoire. 159. Uniformité des offices en chaque province. 362

Offrande à la messe. Comment se faisoit à Rome. 167

Olympius Exarque de Ravenne veut faire tuer le pape saint Martin 498

Omar, second Calife, 381. Bâtit une mosquée à Jerusalem. 388 Sa mort. 455

S. *Omer* évêque de Teroüane. 311. 428. Fonde le monastere de Sitiu. *ibid.* Sa mort 611

Operations. Deux operations en J. C. 450. Necessité de les reconnoître, 535. 543 546

Oppression des peuples. Saint Gregoire s'en plaint, 105

Oraison dominicale à la messe, 158 213

Oraison mentale dans la regle de saint Colomban 24

Orarium ou étole 364

Oratoires domestiques des évêques. 276 Oratoires à Rome. 162

Ordinations doivent se faire par les degrez & avec épreuve. 147

Digitized by Google

Ordinations d'évêques par un ſeul en cas de beſoin. 209. Ordinateur doit prononcer la formule. 296. Ordre Romain 160
Orleans. Sixiéme concile 343
S. *Oſuald* roi de Northumbre. 403. Ses vertus 404 407 Sa mort. 421
Oſui roi de Northumbre Son zele, 504 Attaché aux uſages d'Irlande 586 Ouvre la conference de Streneshal. 589 La conclut. 593 Envoyé a Rome 597 Sa mort 618
S. *Oſvin* roi de Northumbre 421 Tué 504
Othman Calife. 455 Sa mort. 580
S. *Oüen* ou Dadon. 260 Chancelier de Dagobert. 342. Elû archevêque de Roüen. 425 Aſſiſte au concile de Challon. 430 Ses diſciples 492. Il va à Rome 634
Ovini évêque de Vinceſtre. 595

P

PAIX donnée à la meſſe. 190 213
Pallade évêque de Xaintes 110
Palle ou tapis d'autel. 213
Pallium non aux proceſſions 80 115. Conditions requiſes pour l'obtenir 131
Pannonceaux ne doivent être mis par les recteurs du patrimoine eccleſiaſtique 110
Pantaleon prefet d'Afrique. 115
Pantheon dédié à Nôtre-Dame & à tous les Martyrs. 245
Pape Sa juriſdiction en Italie & ailleurs 47. Sur l'Afrique. 220 Sur le patriarche de C. P. 114 159 Sur tous les évêques pour les corriger. 157 Sa Primauté ne conſiſte qu'à n'apprendre rien de perſonne. 159. Primauté du ſaint ſiege maintenue par Phocas. 238 Le pape marchoit à cheval dans Rome 163 Déciſion du pape n'eſt reçuë ſans examen 466
Paris. Concile en 614 p. 279
Paſcaſe évêque de Naples 192
Paque. Queſtion en 590 agitée en Angleterre ſous le pape Vitalien. 585 591
Paſtoral de ſaint Gregoire 6 Traduit en Grec 7
Paſtellum. Exaction pour les ordinations. Défendu 111
Paterius notaire de ſaint Gregoire 189
Patriarchales. Egliſes de Rome 161
Patriarches d'Orient. Leur ſuite obſcure depuis la conqueſte des Muſulmans 484
Patrimoines de l'égliſe Romaine 33. Reglemens de ſaint Gregoire touchant ces patrimoines 34 35 36 Employ de leur revenu 127
Patronage ſur les égliſes 525
Paul évêque de Nepi, viſiteur de Naples 43 Aſſiſte au concile de Rome 108
Paul évêque d'Ancyre 183
Paul évêque de Theſſalonique Monothelite, condamné par le pape ſaint Martin. 486
Paul patriarche de C. P. monothelite 418 Plaintes au pape Theodore contre lui 434. Sa lettre dogmatique au pape 457 Qui le condamne 460 463 Encore condamné au concile de Latran 378 Sa mort 514
S. *Paulin* moine envoyé en An-

gleterre. 202. Evêque de Northumbre. 315. Etablit ſon ſiege à Yorc. 321. Chaſſé de Northumbre, & chargé de l'égliſe de Roſ. 358. Sa mort & ſon portrait. 422
Payens contraintes à ſe convertir. 335
Pelage évêque de Tours. 118
Penda prince de Middelangle ſe convertit. 503
Penitence forcée. 397. Penitence ſuivant la regle de ſaint Fructueux. 560
Penitence à la fin de la vie ſuſpecte. 396
Penitentiel de ſaint Colomban. 24
Autre. 25
Penitens apoſtats. 366. 397. Mariage défendu aux penitens. 154
Pepin de Landen ou l'ancien, tenu pour ſaint 490
Pepin de Heriſtal. 490
Peres de l'égliſe. Leur autorité. 475.
Perſe conquiſe par les Muſulmans. 314
Perſes ravagent l'Orient ſous Heraclius. 267. Fin de leur empire. 414
Perſonnes doivent être condamnées avec les dogmes. 466
Pertharite roi des Lombards. 260
Phocas empereur. 225. Reconnu à Rome. 226. Tué. 253
Pierre recteur du patrimoine de Sicile. 33
Pierre diacre ami de ſaint Gregoire. 82. 109.
Pierre patriarche de C. P. monothelite. 526. Sa lettre ſynodique au pape, rejettée. 541. Sa mort. 605
Pierre patriarche d'Alexandrie, monothelite. 481. 484
S. *Pierre* Monaſtere à Cantorbery. 217
S. *Pierre*. Sa primauté & ſon ſiege en trois lieux 124
Poitiers. Concile en l'affaire des religieuſes. 15
Portier. Au moins un en chaque égliſe. 153
Potamius archevêque de Brague. Sa penitence 557
Pré ſpirituel de Jean Moſch. 291
Preface de la meſſe. 169. 213
Autre dans la liturgie gallicane. 212
S. *Prejet* ou Prix évêque de Clermont. 621. Sa mort. 625
Preparation à la meſſe. 173
Preſcription en cauſes eccleſiaſtiques. 298
Priſons. Evêques faiſoient empriſonner. 176
Privilege de monaſteres. 193
Pour Autun. 221. Pour ſaint Denys. 567. Autres, 573. Formule. 568
Probus abbé ami de ſaint Gregoire. 110. Negocie la paix avec les Lombards. 135. Saint Gregoire lui permet de faire teſtament. 199
Protais évêque d'Aix. 119
Pſeaumes. Evêque les doit ſçavoir. 107. 229
Purgatoire enſeigné par ſaint Gregoire. 84
Pyrrus patriarche de C. P. monothelite. 413. Quitte ſon ſiege. 418. Sa dépoſition canonique. 434. Sa conference avec ſaint Maxime. 437. Sa retractation à Rome. 452. 516. Sa rechute & ſa condamnation. 460. 463. 478. Rentre dans le ſiege de C. P. & meurt. 528

Q

QUIRICE évêque d'Iberle. 217
Quirice archevêque de Tolede. 632

R

Ste RADEGONDE. Sa mort. 7
S. *Ragnacaire* évêque de Baſle. 311
Ravenne. Son égliſe ſoûmiſe à l'égliſe Romaine. 637
Rebais. Monaſtere fondé par ſaint Oüen. 342
Recarede roi des Gots en Eſpagne Ses vertus. 27. Avis que ſaint Gregoire lui donne. 151. Sa mort. 232
Reims. Concile en 625. p. 312
Religieuſes pauvres à Rome. 167 168. Reglemens de ſaint Gregoire pour les religieuſes. 201. Reglement du Concile de Sevile. 297
Religieux. Titre des clercs comme des moines. 556
Reliques. Non transferées ni diviſées à Rome. 91. Eprouvées par le feu. 152. Reliques incertaines ſupprimées. 215
S. *Remacle* abbé de Solignac. 340 Evêque de Maſtricht. 489. Sa mort. 490
Remiremont Monaſtere 309
Revenus de l'égliſe comment diſtribuez. 208
Ripon. Monaſtere fondé par ſaint Vilfrid. 588 Il en dédie l'égliſe. 616
S. *Riquier* fondateur du monaſtere de Centule. 314
Rites. Reglemens du quatriéme concile de Tolede. 362. 363. &c.
Roi non reconnu en Eſpagne s'il n'eſt catholique 397
S. *Romain* archevêque de Roüen 425
Romain exarque de Revenne. 57. Son imprudence. 99. Plaintes de ſaint Gregoire contre lui. 104. Sa mort. 135
S. *Romaric* à la cour de Theodebert. 282. Moine à Luxeu. 308
Rome. Son triſte état ſous ſaint Gregoire. 101. L'égliſe Romaine conſerve la foi. 541. Concile de Rome en 595. pag. 106 108. Autre en 600. p. 199. Autre en 601. p. 193. Autre en 606. p. 239. Autre en 610. p. 223. Autre ſous Theodore. 460. Concile de Latran ſous S. Martin en 649. p. 461. Style de ſes actes. 479. Regions ou quartier de Rome. 160. Ses égliſes de quatre ſortes. 161
Rotaris roi des Lombards, Arien. 402

S

SABAT ne doit être obſervé. 175
S. *Sabin* évêque de Plaiſance. 84.
S. *Sabin* évêque de Canuſe 83
Sabinien nonce à C. P. 66. Rappellé. 121. Ordonné pape. 238 Sa mort. *ibid.*
Sacerdoce. L'empereur quoique chrétien n'y a point de part. 331
Sacramentaire de ſaint Gregoire. 174
Sacre des rois avec onction. 628
Saffarius évêque de Perigueux. 11.

S. *Salvius* évêque de Valence. 343
Sarragoce. Concile l'an 592 p. 152
Sarrasins. V. Musulmans.
Saxons. Leur établissement dans la grande Bretagne 127
Schismatiques d'Illrie écrivent à l'empereur Maurice. 29. Plusieurs se réünissent. 138. 139 Schismatiques réünis à l'église par le pape Honorius 402 Schismatiques en Gaule 131 En Bretagne 240
Schisme dans l'église d'Aquilée. 240
Schola. Toute compagnie mesme de soldats 175
Ste *Scholastique.* Ses reliques apportées au Mans 495
Secondin évêque de Taormine. 108
Secondin abbé écrit à saint Gregoire 234
Serenus évêque de Marseille 118 Saint Gregoire lui écrit sur les images 145
Serfs. Comment reçus dans les monasteres 112 Serfs des églises 401 Bâtards des clercs. Serfs de leurs églises 525 Serfs des églises dans le clergé 601
S. *Serge* martyr honoré par Colroës 68
Sergius metropolitain de Chypre catholique 435
Sergius patriarche de C. P. 251 Monothelite 344 349 Sa lettre au pape Honorius 350 Sergius auteur de l'ecthese 411 462 Sa mort 413 Ses variations 448 Sa condamnation 478
Sergius évêque de Joppé usurpe le vicariat de Jerusalem 435
Severe évêque d'Aquilée ou de Grade, chef du schisme contre trois chapitres. 29 229 Sa mort 239
Severin pape 407
Seville. Concile sous saint Leandre. 25 Autre en 619 p. 265
Sicile. Saint Gregoire prend soin de ses églises 46 Soûmise en partie par les Musulmans 583 620
Sigebert roi d'Essex se convertit 506 Sa mort 507
S. *Sigebert* III. fils de Dagobert 333 roi d'Austrasie 399 Sa mort 566
Sigebert roi d'Estangle, moine 424
Silence. N'est permis imposer silence pour supprimer la verité avec l'erreur 531 543
S. *Simeon* Stilite le jeune 71
Simonie, Combattuë par S. Gregoire. 146 En Orient 184 S. Jean l'aumonier y resiste 271
Simplicius évêque de Paris 203
S. *Sindulfe* ou Sandoux archevêque de Vienne
Sisebut roi des Gots en Espagne. 295
Sisenand roi des Gots en Espa- 367
Soissons. Monastere de N. Dame fondé par Ebroin 575
Soldats. L'empereur Maurice leur défend de se faire moines. 72
Solignac Monastere fondé par S. Eloy 340
Sonnace archevêque de Reims. 313
Ste *Sopatra* fille de l'empereur Maurice 226
Saint *Sophrone* moine. 275 Ses

Digitized by Google

voyages. 278 S'oppoſe aux neufs articles de Cyrus. 348 Eſt fait patriarche de Jeruſalem. 349 Sa lettre ſynodale contre les Monothelites 382 Sa mort 387 Sa juſtification par ſaint Maxime 449
Sorts des Saints en Orient 323
Soudiacres obligez à la continence. 209
Sozomene Son hiſtoire non reçûë à Rome 123
Stations à Rome pour l'office. 162
Stavelot Monaſtere en Ardenne. 489
Streneshal Monaſtere. On y tient une conference ſur la Pâque 589
Suintila roi des Gots en Eſpagne. 368
S. *Sulpice* le Pieux archevêque de Bourges. 313 Sa mort 340
S. *Sulpice* le Severe archevêque de Bourges 52
Syagrius évêque d'Autun 12 Son autorité en Gaule 148. Saint Gregoire lui accorde le pallium & le premier rang dans ſa province 149
Symbole à la meſſe 167
Synode diocéſain tous les ans 153
Syracuſe priſe & pillée par les Muſulmans 620

T

TAION évêque de Sarragoce 524
Temples d'idoles changez en égliſes 215 245
Theandrique ou Deiviril, operation de J. C. Ceite expreſſion examinée au concile de Latran 470
Theoctiſta ſœur de l'empereur Maurice 4 S. Gregoire la conſole 178
S. *Theodard* évêque de Maſtricht 490. 612
Theodebert roi d'Auſtraſie 117 Reçoit ſaint Colomban. 260 Sa mort 261
S. *Theodefrid* premier abbé de Corbie 573
Theodelinde reine des Lombards, catholique. 31 Seduite par les ſchiſmatiques 76
Theodore medecin de l'empereur Maurice & ami de ſaint Gregoire 74
S. *Theodore* Siceote renonce à l'épiſcopat 183 Vient à C. P. *ibid.* Il y eſt encore appellé 239 Sa mort 252
Theodore Scribon patriarche d'Alexandrie 252
Theodore évêque de Pharan, auteur des Monothelites 343 Ses écrits produits au concile de Latran. 468. Sa condamnation 478
Theodore pape 421 Ecrit à Paul de C. P. 432 Condamne Paul & Pyrrus 460 Sa mort 461
Theodore évêque d'Eſbunte en Paleſtine, catholique. 483
Theodore Calliopas évêque de Ravenne 499
S. *Theodore* archevêque de Cantorberi. 606 Paſſe en France. 607 S'établit en Angleterre 614 Y enſeigne les bonnes lettres 615
Theodoric III roi de France 608
Theodoric roi de Bourgogne 117 Perſecute S. Colomban. 246 Sa mort 265
Theodoſe évêque de Ceſarée interroge ſaint Maxime 542

Reduit à reconnoître deux volontez. 547
Theodoſe évêque d'Arles dépoſé. 430
Theſſalonique. Son évêque vicaire du pape 47. 486
Thomas patriarche de C. P. en 607. p. 605. Sa mort. 251
Thomas II. patriarche de C. P. en 660 p. 605 Sa mort. 620
S. *Tillon* ou Theau diſciple de S. Eloi 337
Titres ou paroiſſes à Rome 161
Tolede. Second concile, l'an 597. p. 153 Troiſiéme, l'an 610. où Tolede eſt déclaré metropole. 255. Quatriéme concile, l'an 633. p. 359 Cinquiéme concile, l'an 636. p. 388. Sixiéme, l'an 638. p. 397 Septiéme, l'an 646 p. 456. Huitiéme, l'an 653 p. 521. Neuviéme en 655. p. 524 Dixiéme en 656. p. 555. Onziéme en 575 p. 629
Tonſure clericale. 364 396
Touſſaints. Inſtitution de cette feſte. 245
Trait à la meſſe. 166
Tranſlations d'évêques 46
Travail des moines. 299
Tributs ſur les terres des égliſes. 149. 153
Troite Patrice interroge ſaint Maxime. 533
Tuda évêque de Northumbre 594
Tuniques. Quand accordées aux ſoûdiacres. 158
Type de l'empereur Conſtantin. 459. 463. 530 Examiné au concile de Latran. 474. Condamné. 478. 537 Ses fauteurs. 536. Fait par menagement. 543. 552

V

S. VAAST. Monaſtere à Arras 612
Vaimer duc de Champagne. 637 Evêque de Troyes. 640. Mis à mort. 642
Valaton évêque de Gap. 149
S. *Valdebert* troiſiéme abbé de Luxeu. 310
Ste *Valdetrude* fondatrice de Mons. 577
S. *Valeri* fondateur du monaſtere de Leucone. 311
Vamba roi des Gots en Eſpagne. 627. Sa victoire ſur les rebelles. 629
S. *Vandregiſile* ou Vandrille fonde le monaſtere de Fontenelle. 495
Varingue ou Varingon fondateur de Feſcan. 675. Traite bien S. Leger. 641
Venance moine apoſtat. S. Gregoire l'exhorte. 48 87.
Vendredy ſaint. Comment obſervé en Eſpagne 363
Veuves conſacrées. Leur habit 556
Victor évêque de Carthage, catholique. 454
Victor primat de Numidie. 155 219
S. *Vilfrid*. Ses premiers voyages. 686. Il ſoûtient les uſages de l'égliſe catholique contre les Irlandois. 590. Ordonné évêque d'Yorc. 595. Chaſſé. 596 Rétabli par S. Theodore. 615
Vin conſacré, par le mélange, au ſang de N. Seigneur. 172
Saint *Virgile* évêque d'Arles. 51 S. Gregoire le fait ſon vicaire. 115. Conſacre ſaint Auguſtin d'Angleterre

Angleterre. 130
Viſiteurs des égliſes vacantes 43 45. 106 229
Vitalien pape. Sa mort 619.
Viteric roi des Gots en Eſpagne 232
Volonté. Deux Volontez en J. C. 438. Autant de volontez que de natures. 439. On ne peut admettre une volonté compoſée. 441. Volonté eſſentielle à l'ame raiſonnable. 443. Preuves de deux volontez par l'Ecriture. 445. Prouvées par les peres. 475
Volontez en J. C. ne ſont contraires. 447
Urſicin évêque de Turin. 150
Vveſtminſter. Monaſtere près de Londres. 255
S. *Vulſtan*, moine Stylite. 53
S. *Vulfolend* archevêque de Bourges. 430

Y

YORC metropole d'Angleterre. 207
S. *Yrier* abbé. 52

Z

ZACHARIE patriarche de Jeruſalem. 252. Emmené par les Perſes. 267. Rétabli par Heraclius. 330
Zug. Saint Colomban y prêche 260.

Fin de la Table des Matieres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A nos Amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, Salut; Notre bien amé Pierre Emery, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous aïant très-humblement fait remontrer, que dans les Lettres de Privilege que nous lui avons accordées le deuxiéme Fevrier dernier pour trente années, pour l'impreſſion de tous les Ouvrages du ſieur Abbé Fleury notre Confeſſeur, il n'y eſt fait mention que de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, qui ne fait qu'une partie de ſes Ouvrages; ayant encore compoſé ceux intitulez, le Catechiſme Hiſtorique & ſon Abregé, les mœurs des Iſraëlites, les mœurs des Chrétiens, l'Inſtitution au droit Eccleſiaſtique, le traité du choix & de la Methode des Etudes & le devoir des Maîtres & des domeſtiques; & que comme notre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit ſieur Abbé Fleury, il ſe trouvoit néanmoins privé de cette grace par la ſeule omiſſion des titres deſdits livres dans noſdites Lettres du deuxiéme Fevrier dernier: ce qu'il ne peut faire ſans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il nous a très-humblement fait ſupplier de lui vouloir accorder. A CES CAUSES: Voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le recompenſer de ſon application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impreſſion de plus de ſoixante Volumes tant *in-folio qu'in-quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eû tout le ſuccès qu'il avoit eſperé. Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Preſentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dud. ſieur Abbé Fleury, intitulez: *Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury, ſon Catechiſme Hiſtorique avec ſon Abregé & en toutes langues, les mœurs des Iſraëlites, & des Chrétiens, l'Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & ſon Traité du devoir des Maîtres & des Domeſtiques. Commentaire Litteral ſur tous les Livres de l'Ecriture ſainte, avec des Diſſertations ou Prolegomenes, par le Pere Calmet, avec ſon Hiſtoire de l'ancien & du Nouveau Teſtament, & le Dictionnaire Hiſtorique, Geographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible, du même Auteur*; en tels volumes, forme, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou ſéparement, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre, & debiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *trente années conſecutives*, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance: *à peine de trente livres pour chaque volume* deſdits Ouvrages qui ſe trouveront contrefaits. Comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire impri-

mer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucun deſdits Ouvrages cy-deſſus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque pretexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être ſaiſis en quelque lieu qu'ils ſoient trouvez, ſans le conſentement exprès & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contre-faits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages, & interêts; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion deſdits Livres cy-deſſus ſpécifiez, ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformement aux Réglemens de la Librairie, & qu'avant que de les expoſer en vente, les Manuſcrits ou Imprimez qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Livres, ſeront remis dans le même état où les approbations y auront été données, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Voyer, de Paulmy, Marquis d'Argenſon; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon, le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles, vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & neceſſaires ſans demander autre permiſſion, nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace 1719. Et de notre Regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roi en ſon Conſeil, DE SAINT HILAIRE.

J'ay fait part à Monſieur Mariette de la moitié du preſent Privilege, & pour ce qui regarde les ouvrages de Monſieur l'Abbé Fleury ſeulement. Et de l'autre moitié deſdits Ouvrages, comme auſſi de la totalité du preſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. D. Calmet à Emery mon fils, Saugrain, & Martin, mes gendres, pour en jouir en mon lieu & place, ſuivant l'accord fait entre nous, à Paris le vingt May 1719. *Signé*, P. EMERY.

Regiſtré le preſent Privilege, enſemble les ceſſions cy-deſſus ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 489. No. 525. *conformement aux Reglemens & notamment à l'Arrêt du Conſeil du* 13. *Août* 1703. *A Paris le* 16. *Juin* 1719.
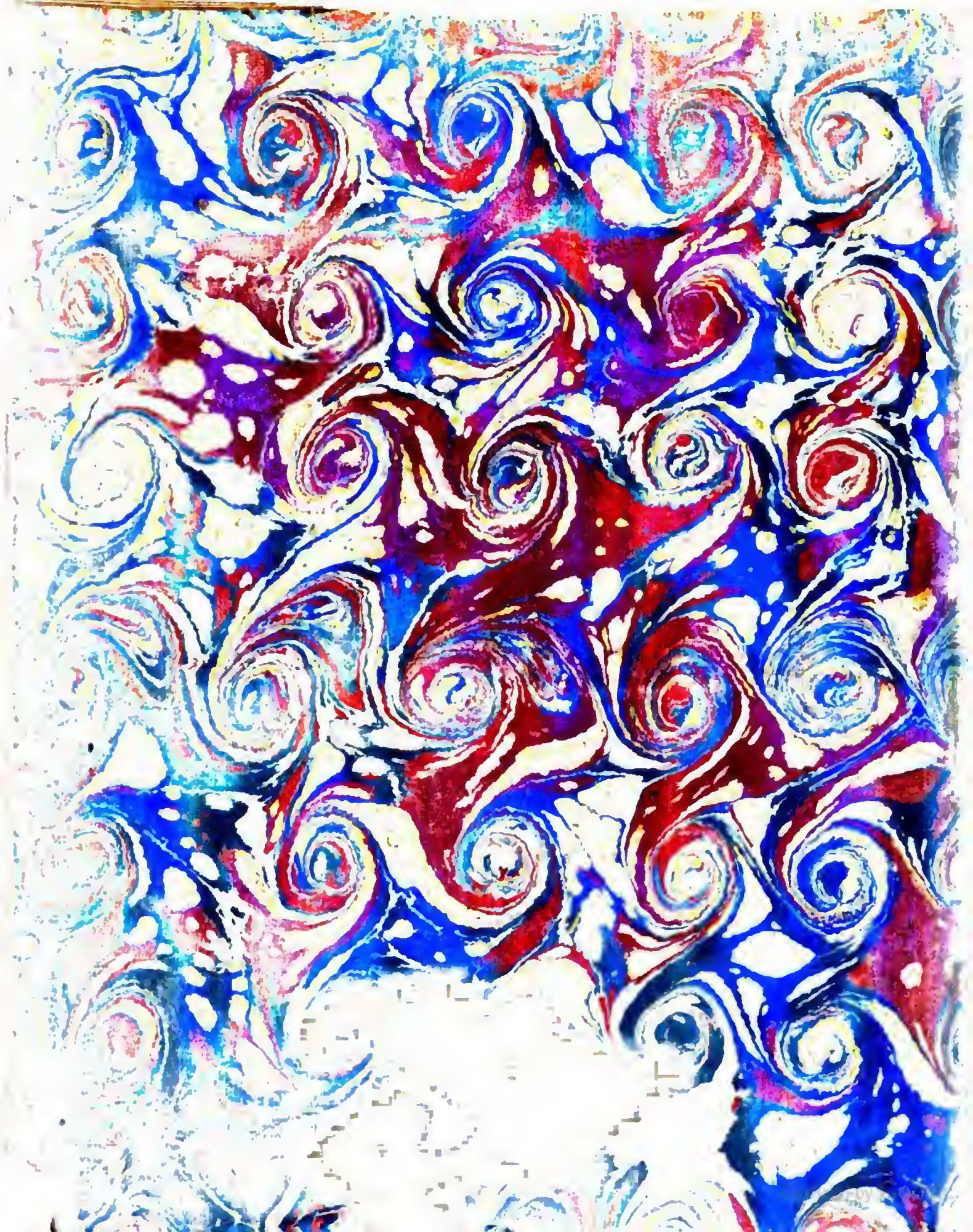
Signé, DELAULNE, Syndic.